This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,074,930

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

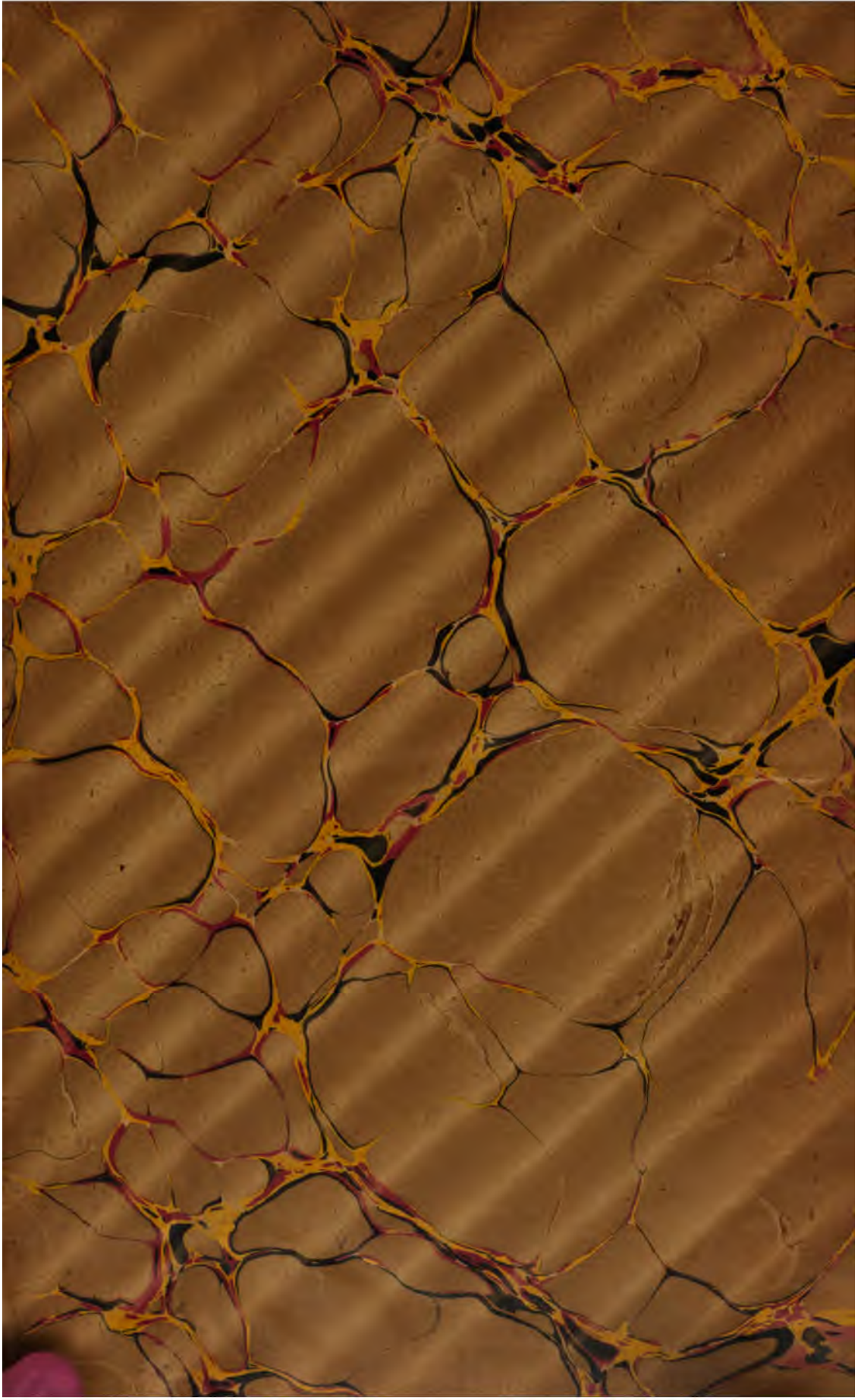

G
11
.S75

SOCIÉTÉ
LANGUEDOCIENNE
DE
GÉOGRAPHIE

BULLETIN

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE. — TOME XXII.

MONTPELLIER
BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE GÉOGRAPHIE
Dépôt chez les principaux Libraires.

1899

BUREAU GÉNÉRAL

DE LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE GÉOGRAPHIE.

ANNÉE 1899.

Présidents d'honneur. MM. Le Général de Division FAURE-BIGUET, commandant le XVIe corps d'armée.
ARNAUD, ✻ Préfet de l'Hérault
Antoine BENOIST, ❋ (I. P. ❦), Recteur de l'Académie.
Le Président du Conseil général.
Le Maire de Montpellier.

Président..... M. DUPONCHEL (O. ❋ I. P. ❦), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite.

Vice-Présidents..... M. DE ROUVILLE (❋ I. P. ❦), Doyen honoraire de la Faculté des Sciences.
M. QUESNEL, Directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce.

Vice-Prés. honoraires. M. FULCRAND (C. ❋ I. P. ❦), Colonel du Génie, en retraite.
M. CAZALIS DE FONDOUCE (I. P. ❦) (O. ✠ ✠), Ingénieur civil.

Secrétaire Général... M. MALAVIALLE, Maitre de Conférences à la Faculté des Lettres (I. P. ❦).

Secr. Général adjoint. M. ANDRÉ, Professeur au Lycée.

Archiviste..... M. POUCHET (❋ I. P. ❦), Professeur honoraire des Écoles du Génie.

Trésorier.... ..... M. MEYNIER DE SALINELLES, Banquier.

Trésorier honoraire.. M. Alph. TISSIÉ ❋.

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE

DE GÉOGRAPHIE

Montpellier. — Imprimerie Delord-Boehm et Martial

SOCIÉTÉ
LANGUEDOCIENNE
DE
GÉOGRAPHIE

BULLETIN

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

TOME XXII.

MONTPELLIER
BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE GÉOGRAPHIE
Dépôt chez les principaux Libraires.

1899

Faid-m
Gottsch
6-25-29
19660

UNE APPLICATION DE GÉOGRAPHIE RATIONNELLE

LE CANTON DU CAYLAR

(HÉRAULT)

Par **P.-G. De ROUVILLE**, Doyen et Professeur honoraire
de la Faculté des Sciences.

Nous avons antérieurement[1] établi ce que l'on entendait de nos jours par Géographie rationnelle, à savoir l'alliance féconde des notions géologiques et géographiques. Nous avons essayé de montrer les horizons nouveaux qu'ouvraient au géographe la préoccupation de la nature des matériaux constitutifs de la contrée qu'il décrit, et le souci de l'époque de l'histoire du globe à laquelle remonte leur formation.

Le jour n'est pas encore venu, mais il est prochain, où la notion de l'âge des éléments minéraux d'un territoire entrera dans le domaine géographique au même titre que le millésime dans les faits de l'ordre historique. Si l'on réfléchit, en effet, que, dans un périmètre donné, d'ailleurs assez large, les formations d'un même âge ont des caractères communs au point de vue des matériaux qui les constituent et, d'autre part, que le genre des matériaux d'un territoire en détermine, pour une grande part, les caractères orographiques et économiques, on sera autorisé à affirmer que l'élément chronologique est appelé à devenir une source aussi sûre que précieuse de notions anticipées sur les conditions géographiques d'un pays.

Nous voudrions, devançant les temps, esquisser à grands traits en géologue et en géographe, la description physique d'un terri-

[1] V. *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, 1896-1897.

toire particulier ; à cet effet, nous supposerons la connaissance, chez nos lecteurs, des faits de géologie générale et locale exposés dans notre *Hérault géologique*, et nous appliquerons ces données à l'étude géographique de l'un de nos cantons, le canton du Caylar.

Le canton du Caylar est constitué par l'extrémité méridionale des Causses de la Lozère et de l'Aveyron ; il offre un ensemble spécial de caractères orographiques, hydrographiques et agricoles qui contrastent d'une manière frappante avec ceux du reste du département.

Ces caractères spéciaux trouvent leur explication naturelle dans la constitution géologique de la région qui les présente.

Il suffit de jeter un simple coup d'œil sur la carte topographique de l'Hérault, éditée par la Société languedocienne de géographie, pour y distinguer, dans la partie nord, une surface d'une certaine étendue, dénuée de tout indice de relief, à bords sinueux, dont le bistre foncé trahit l'escarpement, et fait ressortir la blancheur de l'espace qu'il délimite. L'absence d'aucun cours d'eau témoigne de celle d'aucune dépression, et décèle du même coup la porosité du sol. C'est le Causse du Larzac, commun au Gard, à l'Hérault et à l'Aveyron, dont les assises épaisses, régulièrement superposées, forment, au-dessus des vieux schistes contournés et plissés des Cévennes, une muraille d'un pittoresque aspect.

C'est sur les flancs abrupts de ce massif que serpente la route de Lodève au Caylar ; on a dû lui frayer un passage au travers d'une puissante arête rocheuse, et pour y réussir, un entrepreneur, aussi hardi qu'intelligent, notre compatriote M. Mialane, de Lunas, alla en Allemagne juger des effets d'un explosif inventé la veille, la dynamite, l'importa en France, et en fit, à son très grand profit, la première application aux rochers de l'Escalette.

Le géographe décrira les détails du chemin parcouru ; sa pente, d'abord douce, de Lodève à Pégairolles, plus raide ensuite,

et brisée en lacets de Pégairolles au haut de l'escarpement, son parcours horizontal sur le plateau des Rives, son ascension à nouveau, mais plus courte, au plateau du Caylar ; les niveaux successivement atteints de 311 mètres (Pégairolles), 615 (le Pas-de-l'Escalette), 747 (le Caylar) lui fourniront l'estimation exacte de ces diverses altitudes.

Sensible à l'aspect physique du pays, il signalera les abrupts rocheux de la base, parfois creusés en voûtes, les talus marneux rapides, à mi-hauteur, interrompus de bancs compactes, et enfin les rochers aux mille formes, imposants d'épaisseur ou bizarrement déchiquetés du Pas-de-l'Escalette. Surpris peut-être, il retrouvera au delà du passage, dans la région des Rives, la même série, sur une épaisseur moindre, de rochers compactes et de talus marneux, surmontés au Caylar des mêmes roches aux aspects fantastiques.

Cette répétition à si courte distance d'une même série d'assises n'a rien pour étonner le géologue ; le massif rocheux préalablement continu s'est verticalement fendu ; une dénivellation s'est produite ; une partie de la masse fracturée ou faillée est demeurée en contre-haut de l'autre, dont elle met naturellement à jour les couches successives.

Au delà du Caylar, au nord-est du Cros, dans la région de Sorbs, un nouveau système d'assises se surajoute à celles qu'on vient de rencontrer, les recouvrant en forme de dalles plates, épaisses et, elles aussi, parfaitement horizontales ; c'est le toit extrême du Larzac ; c'est à ce dernier revêtement que le Larzac doit son véritable caractère de causse. La roche calcaire y joue, en effet, un rôle absolument exclusif, et y conserve partout son horizontalité primitive ; ici encore, le géologue éclairera le géographe, et lui montrera, par surcroît, dans chacun des détails qu'il vient d'observer sur la route, le retentissement direct des conditions qui ont présidé à la formation du pays.

Zone, parallèle au cours d'eau, de roches plus ou moins meubles et versicolores, massifs rocheux ravinés, âpres à gravir, talus à pente rapide, bancs épais revêtus de rochers déchiquetés,

récurence par ressaut de talus et d'abrupt, table terminale plane et horizontale, toutes ces formes variées et ces divers accidents que présente aujourd'hui le sol, trouvent en effet leur première raison d'être dans son histoire.

C'est au moyen âge du Globe que nous reporte l'accumulation des dépôts qui devaient ultérieurement constituer notre Larzac, et à ce moment précis du même âge, où se sont déposées les roches dont est formé le Jura, d'où son appellation de *Période Jurassique*.

La carte géologique du département (arrondissement de Lodève) offre, distingués à l'aide de couleurs et de lettres différentes, les groupes reconnus dans les matériaux déposés durant cette période.

C'est d'abord l'*Infra-lias*, auquel appartiennent les assises les plus basses des vallées de la Soulondre et de l'Ergue ; il les a scellées de son empreinte caractéristique, l'*avicula contorta*, et, sous sa forme pétrographique, familière dans notre Languedoc, d'alternances de marnes diversement colorées, et de grès de teintes polychromes, il se distingue difficilement du *Trias*, qui en forme le soubassement. Le *Lias inférieur* lui succède, avec ses puissantes masses habituelles, surmontées d'une série de lits plus réguliers et plus minces que recouvrent des bancs plus épais, où la présence du silex décèle dans nos régions le niveau du *Lias moyen*. Celui-ci, dans sa partie supérieure marneuse, offre au paléontologiste de beaux spécimens de fossiles, que dépasse encore, par le nombre des individus et des variétés qu'il présente, le *Lias supérieur*, aux horizons marneux coutumiers, qui le recouvre. Ces marnes donnent lieu aux talus de la route, qui contrastent si nettement avec les abrupts calcaires qui les supportent.

L'Oolithe bajocienne, avec son millésime végétal, les Fucoïdes, couronne de ses bancs épais et blanchâtres habituels l'horizon marneux, et montre bientôt son faciès dolomitique si développé dans notre Midi ; des roches alternativement grises et de couleur claire alternent plusieurs fois, attestant ainsi l'arrivée récurrente,

durant leur formation, de sources magnésiennes, et le mélange de leurs apports aux sédiments purement calcaires. Ceux-ci se sont trouvés ultérieurement envahis par une surabondance d'eaux chargées de magnésie, et la dolomie s'est déposée à l'exclusion de tout calcaire. C'est la roche du Pas de l'Escalette, rappelant, par suite de sa nature et de son mode d'altération sous l'action des agents atmosphériques, les enceintes crénelées, les édifices démantelés, les masses bizarrement configurées de Mourèze dans l'Hérault, et de Montpellier-le-Vieux dans le Tarn. C'est la roche résistante à l'outil qu'a dû briser la dynamite.

Cet ensemble de roches calcaires et dolomitiques caractérise, dans le Midi, le terme de la série jurassique nommé *Grande Oolithe*, et reproduit, en particulier, les traits de l'âpre paysage de Saint-Guilhem-le-Désert et de la gorge du Verdus.

Le plateau des Rives et celui du Caylar ne sont, nous l'avons dit, que la répétition de la même série d'étages jurassiques, due à un retrait de la masse qui a amené l'effondrement d'une portion en contre-bas de la partie demeurée en place. Les marnes et leur recouvrement calcaire réapparaissent ainsi, à la suite de la dénivellation, à la hauteur des Rives et du Caylar, dont les roches dolomitiques, émergeant du sol, comme les pierres levées du champ de Carnac en Bretagne, offrent à l'œil un singulier spectacle[1].

A la hauteur du Caylar, nous n'avons pas encore atteint le

[1] L'homme a souvent adopté à son usage ces étranges monolithes, en sorte que les ruines réelles s'unissent quelquefois aux ruines apparentes, sans qu'on puisse d'un premier coup d'œil les discerner nettement les unes des autres. Cette dernière circonstance se rencontre notamment au Caylar même, où l'on voit sur les aiguilles naturelles de la dolomie s'élever des tourelles, des poivrières, témoins restés debout de l'ancienne enceinte d'une des nombreuses commanderies que les templiers possédaient sur le Larzac, dès le XIIe siècle. L'enceinte a disparu, ou il n'en reste que de faibles vestiges ; mais les monolithes dolomitiques sont restés debout, redevenus inaccessibles dans leur isolement, et préservent à tout jamais d'une nouvelle dévastation les fragments de construction dont on les avait couronnés (Duponchel ; *Géographie générale du département de l'Hérault*, pag. 292).

vrai toit du Larzac, ni, encore moins ce qui fait son caractère absolument original, je veux dire sa surface désertique.

C'est au delà du Cros qu'un dernier ensemble d'assises calcaires appartenant encore à la *Grande Oolithe* vient recouvrir les dolomies, et donne lieu au régime nouveau, par son étendue, l'horizontalité et la porosité de ses roches : vastes solitudes sans limite et sans arbre, où, du haut du château de Latude, le regard surpris vague éperdu ; c'est le vrai domaine du Causse, dont la rampe de l'Escalette et le plateau du Caylar forment le seuil, et dont le ruisseau de Mourgues, non loin de Sorbs, et la profonde vallée-limite de la Virenque, plus au Nord, montrent à nu l'épaisseur et la massivité.

Je renvoie à l'excellent article « Larzac » du *Dictionnaire géographique administratif de la France et des colonies, par Joanne*, et aux quelques lignes qu'il consacre à chacune des localités de notre canton, pour toutes les notions relatives aux économies météorologique et économique, corollaires naturels de l'âge et de la nature de leur sol. Les conditions hydrographiques se rattachant encore étroitement à la géographie rationnelle méritent une mention spéciale.

Comme un gigantesque château d'eau recouvre de sa monumentale coupole le bassin des eaux qui s'en épanchent, ainsi le causse du Caylar dresse sa couronne rocheuse au-dessus de l'assise imperméable, où s'accumulent les eaux qui s'écoulent de ses flancs ; c'est dans l'intérieur de ses couches, en effet, que s'infiltrent, au travers des mille pores de son revêtement calcaire, les eaux des pluies, lesquelles, atteignant les couches marneuses, saillantes en talus au dehors, et arrêtées par elles, s'échappent sur leurs bords. Les sources vauclusiennes de l'Aveyron, celles du mas Caylar, de la Plaine-Rancar, de Pégairolles, les ruisseaux de Lauroux, de Parlages, s'écoulent du même niveau.

On voit ici sur une grande échelle, dans leurs dispositions élémentaires les plus favorables, les deux facteurs de tout sys-

tème aquifère : une épaisse couche perméable, fournie dans cette région, par la grande masse calcaire *oolithique*, superposée à une couche imperméable, dont le représentant local, la marne *liasique*, affleure au jour par suite d'érosion ou de cassure. La structure grenue de la dolomie, généralement criblée de petites cavités, le plus souvent remplies de géodes de spath, favorise singulièrement la pénétration des eaux, facilitée déjà par l'état ordinaire de fissuration des calcaires ; les cavités intérieures que ces derniers renferment le plus souvent, récipients naturels d'approvisionnement des eaux d'infiltration, contribuent, de leur côté, puissamment à l'entretien des sources. La dénomination de Cros, que porte l'une des communes du canton, a trait aux fissures naturelles de la roche calcaire, qui donnent lieu à l'existence des *avens* si fréquents sur le plateau, et en particulier aux environs de Combefère ; après les orages et les grandes précipitations d'eau, la région s'y trouve, durant de longs mois et quelquefois pendant des années, entièrement submergée ; il arrive même parfois qu'on prend soin de l'entretenir dans cet état en obstruant les issues ; on obtient ainsi de vrais lacs, où affluent, en mars et en novembre, les canards sauvages, qu'on se plaît alors à y chasser.

Toutes ces conditions réunies aident à comprendre l'asséchement de la surface et la richesse en eaux des flancs ou des pieds du plateau. L'existence des *sollchs* ou lavagnes conjure l'absolue siccité du causse ; il s'agit de flaques d'eau plus ou moins étendues et profondes qui se trouvent au fond de dépressions naturelles ou, plus souvent, ménagées par les soins de l'homme, pour le besoin des troupeaux ; ces mares précieuses sont rendues possibles par l'élément marneux, quelquefois en excès dans certaines variétés de calcaires.

Nous ne sortirons pas du domaine de la géographie rationnelle en présentant l'observation suivante : Les divisions administratives ne respectent pas, en général, d'une manière suffisante les caractères physiques des surfaces qu'elles délimitent.

Sous ce rapport, Pegayrolles, qu'une différence de niveau de 360 mètres sépare de son chef-lieu de canton, nous semblerait plus naturellement devoir se rattacher au canton de Lodève, et les communes de Saint-Pierre-la-Fage et de la Vacquerie, se réunir au canton du Caylar. On formerait ainsi un canton naturel de la région du Causse ; de même, pour l'administration des postes, nous savons telle vallée profonde, mais resserrée, dont les lacets kilométriques ont échappé au compas administratif, mensurateur des tournées imposées aux facteurs ruraux, et dans le service de l'Instruction publique, telle école de hameau difficilement abordable à la population enfantine.

C'est ainsi que la notion de *région naturelle*, émanation directe de la géographie rationnelle, aurait des droits sérieux à revendiquer dans l'éducation nationale. Bacon avait mille fois raison de recommander à l'homme la connaissance de la nature.

CONTRIBUTION

A

UNE FAUNE HISTORIQUE

DU BAS-LANGUEDOC

Par CAZALIS DE FONDOUCE

(*Suite et fin.* — Voir *Bull. de la Soc. Languedoc. de Géogr.*, tom. XXI, pag. 435).

III. — Le Cerf.

La *statistique* du département de l'Hérault, 1824, dit, au mot *Cervus elaphus* : « Il paraît qu'il existait autrefois des Cerfs dans ce département, mais ils en ont disparu tout à fait aujourd'hui. » Les documents que nous avons sous les yeux prouvent qu'en effet le cerf a été répandu autrefois dans toute notre zone.

A l'Est du département de l'Hérault, nous constatons son existence dans la vallée basse du Gardon, par une reconnaissance féodale que les consuls et habitants de Saint-Hilaire-d'Ozilhon, font à Messire Bernard de Saint-Quentin, seigneur dudit Saint-Hilaire, le 5 des calendes de décembre 1303 [1], et par une tran-

[1] J'ai trouvé dans les Archives communales de Saint-Hilaire-d'Ozilhon un *Inventaire des titres et documents de la communauté de Saint-Hilaire d'Ozilhon*, fait en 1737, dans lequel cette reconnaissance est mentionnée deux fois en ces termes; 1° «Sous la cote BBB, un instrument de 1303 qui est une reconnaissance générale faite par la communauté de Saint-Hilaire à leur seigneur, par laquelle ils sont soumis à une cense ou albergue de 6 livres cinq sols à la Saint-André, d'une certaine quantité d'œufs à Pâques et de voiturer tous les ans une charge de bois au bord du Rosne vis-à-vis Valabrègue. Sy on vient à tuer un

saction passée, le 15 avril 1452, entre Jean Planterose et Jean Henry, co-seigneurs de Saint-Privat, d'une part, et les habitants de Remoulins d'autre part, dans laquelle il est dit que, si les habitants de Remoulins viennent à tuer un cerf dans le tènement de la Coasse, ils devront en remettre un quartier auxdits coseigneurs pour droit d'alausage [1].

En nous rapprochant des limites de l'Hérault, nous trouvons les chartes de la baronnie d'Hierle. Il est vrai que le cerf n'est pas mentionné dans celle de 1361, mais il l'est expressément dans celle de 1564, et le baron d'Hierle ne se réserve alors aucun droit d'alausage sur une partie de la dépouille [2].

Faisons encore quelques pas, nous pénétrons dans le département de l'Hérault, et nous voici à Lodève.

En 1263, Guillaume de Parlatges et son épouse reconnaissent à l'évêque de Lodève tous les usages, leudes et autres droits seigneuriaux qu'ils avaient par indivis avec Guillaume de Lodève, ce qui les concernait dans les paroisses de Saint-Geniès-de-Lodève et de Sainte-Eulalie, au Puy des Gardies, pour lesquels ils s'obligent à fournir tous les ans la quatrième partie d'un cerf. Ils lui reconnaissent également tout ce qu'ils possédaient dans les paroisses de Saint-Pierre-de-Lafage, de Saint-Geniès-

sanglier, le seigneur se réserve la heure et un quartier des cheuvreux ou cerfs» ; 2° Sous la cote NNNN, Reconnaissance du 5 des Calendes de décembre 1303 faite à Messire Bernard de Saint-Quentin, seigneur de Saint Hilaire d'Ozilhon, par les Consuls et Université des hommes dud. lieu, de la juridiction en seul et propriété, sous l'albergue annuelle de 6 l. 10 s., payables à la Saint-André, plus sous la cense annuelle de 8 l. payables aux Octaves de Pâques» et autres choses. Il s'agit évidemment, dans les deux cas, de la même reconnaissance, et les deux mentions qui en sont faites sur l'inventaire se complètent l'une l'autre.

[1] « Les habitants de Remoulins ne pourront ny chasser ny pêcher dans l'étendue du ténement de la Coasse, si ce n'est pour leur propre usage, et dans le cas où ils prendraient quelque bête fauve telle que cerf, sanglier, chevreuil, ils sont tenus de remettre aux coseigneurs de Saint-Privat, la hure du sanglier, le quartier du cerf et les pieds du chevreuil, pour droit d'alausage ». Communications de feu mon regretté ami G. Charvet.

[2] Plus ont la liberté de chasser.... comme aussy aux serfs, sangliers, cheuvruls, hours, loups et autres bêtes sauvages dans toute lad. terre et baronnie d'Hierle.... sans pour ce luy faire ny paier aulcun service. 1561.

des Fours et de Saint-Maurice[1], sous la redevance de la quatrième partie d'un cerf tous les ans. Enfin, tout ce qu'ils avaient dans le territoire du Lac-Francès, de Pous-Combes, de la Valette, sous pareille obligation de fournir chaque année la quatrième partie d'un cerf, ou, à défaut de cerf, la troisième partie d'un bélier, et, pour les trois parties cumulées, un bélier[2].

Descendons maintenant vers le littoral et pénétrons dans le domaine seigneurial des évêques de Maguelone, nous y trouvons encore le cerf.

Il résulte d'un acte de 1264 que l'évêque de Maguelone, en sa qualité de seigneur de Montferrand, avait droit à la tête des sangliers et un quartier des cerfs tués dans les bois de Valène[3]. Nous avons vu, ci-dessus, que ce droit lui fut confirmé en 1404 et 1520. Il est alors expliqué que ce quartier s'entendait de l'épaule droite, avec la peau, jusqu'au pied inclusivement[4]. Bien que la mention du cerf suppose évidemment l'existence d'animaux des deux sexes, la biche est expressément mentionnée dans la sentence du sénéchal de Nimes, du 6 octobre 1520[5].

En 1249, Bertrand d'Auriac, abbé de Valmagne, traita avec le roi d'Aragon, Jacques Ier, seigneur de Montpellier, au sujet des fiefs de Cabrials et d'Aumelas. D'après cet acte, le monastère de Valmagne tenait en fief le château de Cabrials du roi d'Aragon, qui s'y réservait, outre la haute justice et la peine du sang, les quartiers des cerfs et des sangliers abattus dans les limites de ce territoire[6].

[1] Limitrophe des paroisses de la baronnie d'Hierle.

[2] *Répertoire des privilèges et documents de l'Eglise de Lodève*, cité par Plantevit de la Pauze, *Chronol. præs. Lodov.* 1634, art. *Raymond III d'Astolphe.*

[3] Arch. municip. de Montp. Armoire F. cass. VI, no 44. Conf. *gd. Thalamus* fol. 99.

[4] De Cervis autem et capriolis spatule dextre cum corio sive pelle usque ad pedem inclusive. 1404. — Spatulam, integram, non scoriatam, sed cum corio et pilis, pro quolibet cervo et capriolo. 1520.

[5] Ne infra dictum comitatum venent et cassent presertim ad magnas feras bestias, veluti apros, cervos, bichas, cerviculos nisi mediante alausagio etc.... Et pro jure alausagii..... spatulam cervorum, bicharum et cerviculorum, cum pelle etc....

[6] Dominus rex habeat majorem dominationem in dicto loco et ejus pertinentiis

En poursuivant notre voyage vers l'Ouest, nous retrouvons la charte de Cassagnoles, dans laquelle le seigneur de Poilfort de Ventajoux donne aux habitants de cette terre la faculté de chasser et prendre les cerfs, sous la réserve du premier quartier avec la tête s'y tenant[1], ainsi que celles de la commune du Soulié.

Ces dernières furent produites, en 1869, au cours d'un procès contre l'acquéreur de l'ancien bois royal de la Blanque. J'en dois la connaissance à M. Gabriel Gros, avoué à Saint-Pons, qui avait eu, à cette occasion, entre les mains ces chartes, qui paraissent avoir été égarées depuis lors. Ce serait, en 1341, que les agents royaux eurent à faire différents reproches aux habitants d'Angles relativement à la chasse dans les forêts de la couronne, reproches qui sont ainsi rapportés dans une traduction ancienne de cette pièce : « Item que ung chacun desdits sindics et habitants de lad. Université et communauté d'Angles se sont permis de chasser les cerfs, chevreuils et sangliers du Roi nostre Sire, et après les avoir tués, de se les approprier et les emporter à leurs maisons et cabanes ». Ces contestations furent terminées par un accord final permettant aux habitants la chasse du gros gibier, à condition de laisser aux officiers du Roi une épaule pour le cerf ou le chevreuil.

En parcourant ainsi le département de l'Hérault, nous sommes arrivés sur les confins de celui du Tarn. Si, poussant plus loin notre enquête, nous pénétrons dans celui-ci, nous trouvons le cerf chassé, en 1670, dans les bois de Viane[2].

La chasse du cerf remonte à la plus haute antiquité. La Fable

et penam sanguinis, et carterios cervorum et porcorum aprorum seu sangliers. — *Memorial des Nobles*, f° 213 et 214.

[1] Venandi et capiendi.... Cervos.... hoc salvo et cum hac conditione et pacto quod capientes hujusmodi Cervos.... nobis et nostris successoribus dabunt et dare, tradere et solvere debent, debebunt, tenebuntur et erunt adstricti primum quarterium et caput sese tenentem etc. Dans un autre passage du même acte il est expliqué qu'il s'agit aussi bien d'animaux de l'un et l'autre sexe : Cervos masculos et femellos cujuscumque sexus sint et existant.

[2] Ph. Corbière ; *Souvenirs d'une ville ruinée d'après un cartulaire inédit*, dans *Chroniques du Languedoc*. Tom. I. pag. 264.

en a gardé le souvenir avec Actéon, changé en cerf et dévoré par les chiens de Diane. La divine chasseresse est elle-même représentée, le plus souvent, accompagnée d'une biche et d'un cerf, car, si l'antiquité chassait le cerf, elle avait su aussi le domestiquer et s'en servir pour amener ses congénères libres sous la poursuite des chasseurs. Un beau bas-relief du temps d'Auguste, trouvé au Puy en Velay, représente un départ pour la chasse. On voit des chasseurs munis de leurs armes et précédés par une biche et un cerf. La biche marche librement en avant, suivie du cerf, qu'un serviteur conduit par la bride[1]. Cet usage persista jusqu'au temps des Franks, puisqu'une disposition de la loi salique punit d'une amende celui qui aura tué un cerf domestiqué pour la chasse *Cervus ad faciendam venationem mansuetus factus*[2].

La chasse au cerf était, en effet, devenue un art et, en même temps, un plaisir réservé aux princes et aux grands. Aussi, lorsque les seigneurs durent abandonner peu à peu leurs droits exclusifs sur la chasse du menu gibier et même sur les grosses bêtes, ce fut la chasse du cerf qu'ils paraissent avoir eu le plus de peine à abandonner. Ainsi, lorsqu'en 1361, le baron d'Hierle autorise pour la première fois la chasse au sanglier, au chevreuil et à l'ours, il n'est pas question du cerf. Ce n'est que dans la charte de 1564, qu'il est fait mention expresse de celui-ci.

Pourtant les plus anciennes familles de notre région n'ont jamais transporté dans leur blason l'image de ce plus noble objet de l'art de vénerie. Ce n'est qu'au XVI° siècle qu'une famille de Nimes, nouvellement agrégée à la noblesse, les Baudan, mettent dans leur écu *un cerf rampant d'argent, sommé d'or de six cornichons.*

Il serait aussi singulier que le nom de ce noble animal ne se rencontrât pas à l'origine de quelques appellations de lieu. Je n'ai pourtant rien trouvé de certain à cet égard. Peut-être faut-

[1] A. Aymard. *Congr. Sc. de fr.* 1855, tom. II, pag. 455. N° 286.

[2] Tit. XXXVI, *de Venationibus* § 3. Cité par Gérard, *faune hist. de l'Alsace*, 1871, pag. 337.

il lui rattacher les noms de *Cervons*[1] et la *Cervillère*[2], dans le Gard, et, dans l'Hérault, ceux de *Servian*[3], la *Servillère*[4], *Servières*[5] et *Servier*[6].

IV. — Le Chevreuil

Nous retrouvons le chevreuil, *cervus capreolus*, dans toutes les stations où nous avons constaté la présence du cerf au cours du chapitre précédent.

A Saint-Hilaire-d'Ozilhon, il est mentionné dans la transaction de 1303, et dans la seigneurie de Saint-Privat, près de Remoulins, en 1452. Le seigneur de Saint-Hilaire se réserve un quartier, et les coseigneurs de Saint-Privat, les pieds de tout chevreuil tué dans leurs terres[7].

Aux environs du Vigan, le baron d'Hierle concède, en 1361, aux habitants de cette baronnie, le droit de chasser le chevreuil[8]. L'exercice de cette faculté et des réserves pour le droit d'alaussage, qui ne sont pas mentionnées dans la charte, donnent lieu à des contestations nombreuses, qui se terminent en 1447 par une sentence du sénéchal de Beaucaire et Nimes. Nous trouvons, en effet, une information faite le 30 mai 1410 contre Guillaume des Calmels, à l'occasion d'un chevreuil pris par lui au col de la Balme, dans le tènement des Calmels, et, peu après, un autre procès, à l'occasion aussi d'un chevreuil pris au terroir de Balquiès, suivi d'une sentence du présidial de Nimes, du 21 juillet 1447, et de lettres du sénéchal du 10 février 1447 (48), maintenant le baron d'Hierle au droit du quartier droit, avec la

[1] Hameau de la commune de Bragassargues.

[2] Ferme de la commune de Lanué jols.

[3] Village. Cervianum 1065; Cervia 1153.

[4] Hameau de la commune de Saint-Chinian.

[5] Ferme de la commune du Caylar.

[6] Hameau de la commune d'Avène.

[7] Voir ci-dessus pag. 9 note 1 et pag. 10 note 1.

[8] Ipse dominus concessit perpetuo quod ipsi possint et eorum successores perpetuo possint et valeant venari apros, caperlos, ursos..... infra dictam parrochiam de Aulatio.....

peau, des chevreuils dans toute l'étendue de sa baronnie. Enfin, la charte de 1654, que nous avons donnée plus haut, nous montre que le chevreuil était encore chassé dans cette terre à cette date.

Nous trouvons ensuite le chevreuil mentionné dans les documents relatifs à la vallée de Montferrand en 1404 et 1520, avec la réserve en faveur du seigneur évêque de Maguelone de l'épaule droite de ces animaux, avec la peau[1], dans les contestations au sujet de la chasse dans les forêts royales entre les officiers du roi et les habitants d'Angles[2] en 1341, et dans les chartes de Cassagnoles, en 1377 et 1349.

Il est dit dans ces dernières que les habitants auront, à l'avenir, le droit de chasser et de prendre les chevreuils mâles et femelles sans plus avoir à en remettre au seigneur ou à ses officiers, pour droit d'alausage, aucune partie comme ils étaient tenus précédemment de le faire[3].

Parfois aujourd'hui, les chasseurs, qui fréquentent les bois des montagnes de l'arrondissement de Saint-Pons, peuvent apercevoir un chevreuil[4], mais il ne faudrait pas croire que ce soit un représentant des anciennes familles qui habitaient jadis ces bois.

Le cerf est tellement diminué, que la grande chasse n'est plus aujourd'hui que le privilège des princes ou de quelques favoris de la fortune. Les moins fortunés, qui veulent partager les émotions de la chasse à courre, s'en dédommagent avec le chevreuil, et l'association a permis aux plus modestes même de prendre leur part de ces émotions et de ces plaisirs.

[1] De Cervis autem et capriolis spatule dextre, cum corio sive pelle usque ad pedem inclusive (1404). — Spatulam integram non scoriatam, sed cum corio et pilis pro quolibet cervo et capriolo (1520).

[2] Voir ci-dessus pag. 12.

[3] Venandi et capiendi..... cum thesura et sine thesura et aliter aliàs qualitercumque..... cabirollos masculos et femellos cujusque sexus sint et existant pro omnibus vestris..... voluntate faciendi libere et impune et absque eo quod aliquam partem de eis seu eorum aliquo nobis ac nostris successoribus minime dare tradere ac solvere..... nunc teneatis, debeatis teneri..... ullo tempore presenti ac futuro.

[4] « Saint-Pons. — *Battue aux Sangliers*..... J'oubliais de relater qu'un chevreuil a pu traverser impunément la ligne qui se formait, grâce à la recommandation des gardes..... » *L'Eclair*, 11 mars 1895.

C'est ainsi qu'il s'est formé à Castres, il y a quelques années, une Société d'amateurs de chasse et de sport qui ont monté un équipage de chasse, affermé les forêts domaniales de la montagne noire, celle de Ramondens notamment, et y ont importé quelques couples de chevreuils. Ces animaux se sont multipliés, et, aujourd'hui, ils sortent des forêts affermées et se répandent aux alentours. Quelques-uns arrivent même jusque dans l'arrondissement de Saint-Pons.

Le chevreuil a donc remplacé le cerf dans les plaisirs cynégétiques de notre riche société bourgeoise, mais ce n'est que peu à peu qu'il est arrivé à ce degré de dignité. Autrefois on hésitait à le classer parmi les animaux de grande chasse, tels que l'ours, le cerf, le bison, l'élan, le sanglier, et, comme pourtant on ne pouvait l'assimiler décemment aux animaux de chasse inférieure, comme le lièvre, le lapin et les oiseaux, on avait fini par constituer pour lui une classe intermédiaire, et pour qu'il ne fût pas seul à la composer on avait détaché le sanglier de la catégorie des bêtes éminentes, et on l'avait associé au chevreuil pour former la moyenne classe.

Cette infériorité du chevreuil vis à-vis des autres grands animaux est une raison suffisante pour qu'il ait été écarté du blason des anciennes familles de notre pays et qu'il n'ait fourni le nom d'aucune d'elles.

Quant aux noms de lieux, il me semble que l'on peut considérer comme rappelant le souvenir de ce cervidé les noms de Cabrerolles[1] et Cabrials[2].

Disons, en terminant, que le chevreuil est appelé, dans nos documents, Capreolus[3], Capriolus[4], Cabirollus[5], Caperlus[6] et Cerviculus[7], en latin ; Cheuvreu[8] et Cheuvrul[9], en français.

[1] Canton de Murviel (Hérault). — Villa de Caprariolas, 987 ; de Capreolis, 1292.
[2] Canton de Béziers.— Villa Caprelis, 990 ; de Caprilis, 1156 ; de Caprelis, 1158.
[3] Cassagnoles, 1389.
[4] Montferrand, 1404, 1520.
[5] Cassagnoles, 1377.
[6] Hierle, 1361.
[7] Montferrand, 1520.
[8] Inventaire des chartes de St-Hilaire d'Ozilhon, 1737.
[9] Cassagnoles, 1389.

V. — Le Daim.

Le daim, *Cervus dama*, *dama platyceros*, n'est mentionné que dans la requête présentée au sénéchal de Nimes en 1520 par les habitants de la vallée de Montferrand, que nous avons reproduite plus haut, et à suite de laquelle fut rendue la sentence du sénéchal, maintenant le seigneur évêque de Maguelone à un droit d'alausage sur une partie de la dépouille des animaux tués dans le territoire dépendant de sa juridiction. *Item dicunt impetrantes... quod ipsi sunt in possessione... venandi... ad quamcumque speciem venationis... contra quascumque feras veluti ad cuniculos, lepores, perdices, sturnos, faysinos, apros, cervos, damas et lupos.*

Le daim n'est mentionné que dans cet endroit. Il ne l'est pas dans la sentence du sénéchal, ni dans l'instrument du 22 septembre 1404. On remarquera dans ce passage, que je viens de reproduire en entier, qu'il contient une énumération très détaillée des animaux chassés dans le val de Montferrand, et que le chevreuil ne s'y trouve pas, bien qu'il paraisse, avec le cerf et le sanglier, dans tous les autres passages de cette requête et de la sentence. On peut donc se demander si le mot *dama* n'a pas été mis là par erreur, à la place de *capreolus*. D'autre part, on peut alors se demander également comment le mot serait venu, par erreur, sous la plume du scribe, s'il n'était pas habitué à voir des daims dans les parages où il écrivait. Je me borne à émettre ces doutes, sans avoir la prétention de les lever, et pourtant je pencherais à penser que le daim a bien existé dans nos pays, mais que le nom de *dama* était peu usité et que généralement on le confondait sous un même nom avec le chevreuil.

Le daim était, en effet, un animal des régions tempérées de l'ancien continent. On le retrouvait en Grèce, en Italie, en Espagne, dans la Gaule méridionale. Il était commun dans ce dernier pays dès les temps les plus reculés, et « il se maintient encore aujourd'hui à l'état naturel dans la France, comme le prouvent

C'est ainsi qu'il s'est formé à Castres, il y a une Société d'amateurs de chasse et de s équipage de chasse, affermé les forêts dont noire, celle de Ramondens notamment, ques couples de chevreuils. Ces animaux aujourd'hui, ils sortent des forêts afferm alentours. Quelques-uns arrivent mêm dissement de Saint-Pons.

Le chevreuil a donc remplacé le cerf tiques de notre riche société bourgeoise. peu qu'il est arrivé à ce degré de dignité. classer parmi les animaux de grande chass le bison, l'élan, le sanglier, et, comme l'assimiler décemment aux animaux de ch lièvre, le lapin et les oiseaux, on avait fi une classe intermédiaire, et pour qu'il ne f on avait détaché le sanglier de la catégor et on l'avait associé au chevreuil pour f

Cette infériorité du chevreuil vis à-vis maux est une raison suffisante pour qu'il a des anciennes familles de notre pays et q d'aucune d'elles.

Quant aux noms de lieux, il me semb dérer comme rappelant le souvenir de ce Cabrerolles[1] et Cabrials[2].

Disons, en terminant, que le chevreuil documents, Capreolus[3], Capriolus[4], Cabi Cerviculus[7], en latin ; Cheuvreu[8] et Cheuvru

[1] Canton de Murviel (Hérault). — Villa de Caprariolas, 9
[2] Canton de Béziers.— Villa Caprelis, 990 ; de Caprils
[3] Cassagnoles, 1389.
[4] Montferrand, 1404, 1520.
[5] Cassagnoles, 1377.
[6] Hierle, 1361.
[7] Montferrand, 1520.
[8] Inventaire des chartes de St-Hilaire d'Ozilhon, 1737.
[9] Cassagnoles, 1389.

tions dans le genre de celle que nous venons de voir tranchée par un Arrêt du Parlement de Paris, n'étaient pas rares entre le seigneur haut-justicier, souvent éloigné des lieux soumis à sa juridiction, et les coseigneurs, bas-justiciers ou directes, qui, résidant le plus souvent sur les lieux, profitaient de leur présence pour revendiquer et se faire remettre ces redevances honorifiques. A la suite de ces contestations, les seigneurs haut-justiciers avaient cédé, le plus souvent, une part de ces redevances aux Seigneurs inférieurs.

C'est ce que nous voyons en particulier par le règlement d'un différend qui s'était élevé entre Aimery Girard, coseigneur, pour certaine portion, de la terre et juridiction de Soucanton [1], d'une part, et noble Anthoine de Tortolon, comme mari de noble Maragde de Soucanton, aussi coseigneur dudit Soucanton, d'autre. Ledit Girard « disoit lui appartenir la quatrième partie des chefs et pieds des sangliers qui se prennent dans ladite juridiction », tandis que ledit de Tortolon « disoit luy appartenir la.....[2], des chefs et pieds des sangliers prins dans ladite juridiction, parce que le Sr Comte d'Allez prend la moitié desdits ». Les parties, pour régler leur différend, désignèrent des arbitres qui rendirent, le 27 juillet 1423, une sentence arbitrale par laquelle ayant « veu l'instrument de transaction jadis passée entre le Sr Comte d'Allez, d'une part, et noble Pierre de Montredon, coseigneur d'Arènes et de Soucanton, d'aultre, par laquelle appert que ledit Sr Comte doibt prendre la moytié du chef des sangliers qui se prendront», ils ordonnent, « que ledit Girard aura la cinquième partie de l'aultre moytié dudit chef et des quatre pieds desdits sangliers, et ledit de Tortolon, le demeurant d'icelle moytié » [3].

Nous retrouvons ensuite le sanglier mentionné dans les char-

[1] A environ 4 kilomètres d'Alais (Gard), dans la commune de St-Jean-du-Pin.

[2] Le mot manque.

[3] Traduction française du XVIIe siècle, de l'original latin, reproduite dans les *Chroniques de Languedoc*, 1re année, pag. 227-228.

tes de la baronnie d'Hierle de 1361, qui concède aux habitants l'autorisation de chasser les sangliers, *apros*, ce qui leur était antérieurement défendu, et de 1654, qui confirme cette autorisation [1].

Entre ces deux dates, nous trouvons une procédure criminelle faite par les officiers d'Hierle, en 1410, contre un particulier, pour avoir tué une *truye* dans une pièce de terre semée de millet, au territoire d'Ense [2], et les Lettres, déjà citées, du Sénéchal de Nimes, à la date du 10 février 1447 (48), contenant une sentence du 21 juillet précédent, donnée en faveur du baron d'Hierle et le maintenant au droit, dans toute l'étendue de sa uridiction, à la tête des sangliers, aussi bien qu'au quartier droit des chevreuils [3].

En 1218, Guillaume Raymond de Fozières, et son frère, reconnurent à Pierre, évêque de Lodève, tout ce qu'ils possédaient dans le terroir de Calmels, et déclarèrent devoir audit évêque, tous les ans, comme albergue, une tête de sanglier, si l'on pouvait en prendre [4].

Pour le domaine des évêques de Maguelone, nous retrouvons un acte de 1264, que nous avons déjà mentionné à propos des cerfs, établissant que cet évêque, en sa qualité de seigneur de Montferrand, avait droit, dès cette époque, à la tête des sangliers tués dans le bois de Valène [5], et l'instrument du 22 septembre 1404, intitulé *Instrumentum de drechura Cervi, apri, caprioli,* etc., *debita domino episcopi Magalonensis, comitis Melgorii et Montisferrandi* [6], dans lequel est dit que ce seigneur a droit à la tête et à deux pieds des sangliers, *de apris vero capita et quatuor*

[1] Voir ces chartes ci-dessus.

[2] Aujourd'hui Tessan, près le Vigan.

[3] Voir ci-dessus pag. 14.

[4] *Répertoire des privilèges et documents de l'Eglise de Lodève* et *Registre des hommages de la même Eglise*, cités par Plantevit de la Pauze, *Chr. præs. Lodov.*, 1634, art. Pierre IV.

[5] Arch. municip. de Montp. arm. F. cass. VI, n° 44. — *Gd Thalamus*, f° 99.

[6] Cartul. de Mag. Reg. F. init. fol. non coté; cité par A. Germain, *Temporel des ev. de Mag.*, pièces justificatives.

Virgule[1]. La sentence du sénéchal de Beaucaire et Nimes, du 5 octobre 1520, contrairement aux prétentions des habitants, maintint et, en tant que de besoins, rétablit l'évêque dans le droit de percevoir l'alausage accoutumé sur les animaux tués dans l'étendue de la vallée de Montferrand et en particulier de la tête des sangliers jusqu'aux oreilles, *videlicet pro apris sive Senglaribus, caput et partem cervicis sive colli, ad longitudinem auris,* sous peine de 100 marcs d'argent applicables au trésor royal en cas de contravention[2].

Le roi d'Aragon, qui s'était réservé la haute justice sur le château de Cabrials, que tenait de lui le monastère de Valmagne, y prenait aussi en 1249, comme nous l'avons dit ci-dessus à l'article du Cerf, les quartiers des sangliers, *carterios cervorum et porcorum aprorum seu sanglies*[3].

En passant dans l'arrondissement actuel de Saint-Pons, nous trouvons, pour la capture des sangliers et le droit d'alausage dû au seigneur à cet égard, des conditions plus compliquées.

Déjà, dans les notes qui m'ont été communiquées par M. G. Gros, au sujet des différends survenus entre les habitants d'Angles et les agents royaux en 1341, je vois que l'accord qui y met fin, porte que les susdits habitants auront le droit de chasser et prendre les sangliers dans la forêt royale, sous la condition de laisser aux officiers du roi une épaule et un côté de la tête, si la bête est de telle façon qu'un homme seul la puisse charger sur son col, sinon la moitié seulement leur appartient.

Mais c'est dans la charte de Cassagnoles, que j'ai eue intégralement sous les yeux, que je puis relever avec une entière

[1] *Virgula* est le mot de la basse latinité, répondant à *ungula*, sabot des animaux à pieds cornés. Le sanglier, ayant un pied fourchu, avait donc deux *virgule* à chaque pied, de sorte que *quatuor virgule* représentent bien deux pieds.

[2] *Cart. de Mag.* cité par Germain, *Temporel*, etc. — pièces justificatives. — Le marc d'argent fin pesait 245 gram. Le franc actuel pesant 4gr,50 d'argent fin, le marc représentait en argent monnayé 54 fr. 55, mais avec une puissance de beaucoup supérieure à celle qu'a cette somme de nos jours.

[3] Voir ci-dessus, pag. 11 note 6.

exactitude ces conditions nouvelles, qui nous donnent un aperçu de la taille que pouvaient acquérir ces animaux.

Les habitants demandent la faculté *venandi et capiendi apros sive porcos appellatos porci singlari*, et le sire de Ventajoux la leur accorde sous les conditions suivantes : 1° qu'ils pourront chasser et prendre de toute manière qu'ils le pourront faire, lesdits sangliers, mâles et femelles, sans aucune redevance, s'ils sont de taille à pouvoir être levés du sol sans aucun aide par un seul homme et chargés sur le col [1] ; 2° que si, au contraire, ils prennent des sangliers de telle taille qu'ils ne puissent être enlevés et chargés sur le col d'un homme par lui seul et sans aide, ils devront remettre au seigneur de Ventajoux l'épaule et la tête se tenant desdits sangliers [2]. C'était le même droit d'alausage qui était stipulé aussi pour les cerfs ; 3° il était encore expliqué que, dans le cas où un tel sanglier, qu'un homme puisse élever et charger sur son col sans aide, serait levé dans la terre de Cassagnoles et tué ou pris dans celle de Ventajoux, ils n'auront à payer pour celui-ci aucun droit d'alausage, mais s'il est levé dans la terre de Ventajoux et capturé ou tué dans celle de Cassagnoles, ils seront soumis, quant à cette prise, aux mêmes obligations auxquelles sont soumis les hommes de la terre de Ventajoux. Cette clause laisse supposer que les habitants de Ventajoux ne devaient pas jouir, pour la chasse des grosses bêtes, des

[1] Venandi et capiendi.. .. . cum thesura et sine thesura et alio eo modo quo poteritis..... quoscumque apros sive porcos vocatos Porcs singlars, masculos et femellos cujusque sexus sint et existant quos unus homo solus de terra, absque margine, altitudine et adjutorio aliquo cujusque rei et persone supra collum suum levare poterit, liberè et impune..... et absque quod capientes ipsos apros dictos Porcs singlars nobis ac nostris successoribus de eis ullam partem dare, tradere ac solvere teneuntur, debeant sive sint adstricti.

[2] Venandi et capiendi cum thesura et sine thesura et aliter aliomodo poteritis..... quoscumque alios apros sive porcos dictos porcs singlars, masculos et femellos cujusque sexus sint et existant..... grossos et magnos..... hoc salvo et cum hac conditione et pacto quod capientes, hujusmodi... .. apros dictos porcs singlars videlicet quos unus homo sine adjutorio super collum suum levare non poterit, de quolibet ipsorum animalium sic per ipsos captorum..... nobis et nostris successoribus dabunt, et dare, tradere et solvere debent, debebunt, tenebuntur et erunt adstricti primum quarterium et caput sese tenentem.

mêmes avantages que ceux qui venaient d'être accordés à leurs voisins de Cassagnoles.

Les documents que nous avons mentionnés plus haut pour le cerf établissent qu'en 1670 le sanglier était encore chassé à Viane, dans le département du Tarn.

A partir du XVIIe siècle, le sanglier se fit de plus en plus rare dans nos régions. Pourtant on en tuait encore dans nos montagnes au XVIIIe siècle. Je possède une de ces plaques de cuivre, dont on ornait autrefois en Cévennes et en Lozère le harnachement des mules, sur laquelle, au-dessous d'une couronne de comte, entre deux cerfs et deux arbres, est figuré un sanglier aux prises avec un chien qui lui a sauté au col et le tient entre ses dents ; au-dessous la date 1768. Nul doute que cette plaque provienne de l'équipage d'un gentilhomme montagnard qui chassait encore le sanglier à cette époque. Je possède également une défense de l'un des derniers sangliers tués au-dessus d'Aulas, à la fin du siècle dernier.

Sans donc avoir complètement disparu de la région montagneuse, le sanglier avait abandonné à cette époque la partie basse de notre département. En 1824, la *statistique de l'Hérault* dit à son sujet : « Cette espèce devient de plus en plus rare dans les bois du département, où cependant elle était assez commune il y a au plus un siècle. Aujourd'hui elle est presque perdue. » Et, en effet, dans la première moitié de ce siècle, on n'entendait pas parler de battues aux sangliers et de dommages causés aux récoltes par ce fauve. Il n'en est pas de même aujourd'hui.

Les mouvements de troupes qui eurent lieu sur les bords de la Loire et dans le nord de la France, pendant la malheureuse année de la guerre avec l'Allemagne, troublèrent les fauves habitants des forêts de ces régions, et en portèrent un grand nombre à émigrer. Des sangliers descendirent alors du Nord et du Centre vers le Midi et envahirent les monts d'Aubrac. Quelques-uns arrivèrent même jusque dans nos Cévennes. En 1888, on note deux sangliers tués, au mois de mars, dans les montagnes du Vigan, sur les limites du Gard et de l'Aveyron.

D'un autre côté, la Société des chasses de la Montagne Noire, fondée en 1884, lâcha à cette époque dans les bois de Ramondens deux laies pleines, dont la postérité se développa et s'étendit rapidement dans toutes les montagnes avoisinantes et notamment dans celles de l'arrondissement de Saint-Pons et jusque dans l'Aveyron.

En 1889, un sanglier est tué dans les environs d'Olargues, et cette nouvelle est annoncée en ces termes dans un journal de Montpellier[1], sous la rubrique *Olargues* : « Une capture *assez rare* dans notre région vient d'être faite sur le territoire de Mauroul et d'Agoudet. Il y a quelques jours, le garde forestier Baron, faisant sa tournée de surveillance dans une plantation de pins, remarqua sur la neige des traces de sanglier ; quelques pas plus loin, il se trouva face à face avec l'animal ». Le garde n'était pas armé. Sur son rapport, une battue fut décidée, et le sanglier put être abattu quelques jours après.

Cinq ans plus tard, le 12 janvier 1894, on écrit d'Olargues au même journal : « Depuis une huitaine de jours, nos parages, couverts de neige, sont parcourus par *des bandes de sangliers*. Ces hôtes dangereux ont été aperçus *en troupe de dix* ». Des battues sont organisées, et deux de ces fauves sont tués.

L'année suivante, on écrit de Saint-Pons le 7 mars 1895 : « On signale la présence des sangliers dans toutes les métairies de notre montagne ». On tue cette année-là trois sangliers en mars, deux en octobre et on en blesse un troisième. On en blesse un autre en décembre.

Le 29 octobre 1897, on écrit encore de Saint-Pons : « Dimanche dernier, une bande de chasseurs de Saint-Pons est rentrée en ville portant en triomphe le *dix-neuvième* sanglier tué par elle dans le courant de l'année. C'était une jeune laie ».

Le 27 mars 1898, nouvelle lettre de Saint-Pons à l'*Eclair*, disant : « L'espèce se multiplie dans toutes nos montagnes. Dans les cantons de la Salvetat, en particulier, les propriétaires se fâchent des dégâts que leur occasionnent les sangliers ».

[1] L'*Eclair*, 11 février 1889.

UNIV. OF MICH.

On voit la progression en ces dix ans. Ces animaux sont devenus si abondants qu'une association de chasseurs s'organise à Saint-Pons. La *Diane Saint-Ponaise* fait trois battues au mois d'avril de cette année (1898). Dans la première, dix sangliers sont lancés, un blessé, trois tués. Dans la seconde une laie tuée. Dans la troisième, deux jeunes sangliers tués avec leur mère, trois marcassins capturés vivants. Dans le même mois, des chasseurs isolés ont tué dans les montagnes, entre Saint-Pons et la Salvetat, quatre laies sur le point de mettre bas. Rien que dans la première semaine d'avril, on signalait la destruction d'une dizaine de sangliers. Enfin, dans sa session du mois d'août dernier (1898), le Conseil général de l'Hérault votait à la *Diane Saint-Ponaise* une subvention de mille francs sur l'affirmation, donnée par un de ses membres, que plus de *soixante* sangliers avaient été abattus par cette Société.

Aussi, au train dont y vont les chasseurs, si l'on ne ménage pas les laies pleines plus qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, il est probable que le sanglier, qui s'est multiplié si rapidement tant qu'il n'a pas été inquiété, redeviendra dans quelques années aussi rare qu'il l'était il y a vingt ans.

Du côté du Vigan, dans les bois des plateaux et les pentes qui entourent l'Aigoual, le sanglier ne s'est montré qu'exceptionnellement. Je ne l'ai vu signaler qu'une fois dans ces parages, au cours de l'hiver de 1888, qui fut particulièrement rigoureux. On aurait tué, au mois de mars de cette année-là, deux marcassins et un ragot du côté de l'Espérou, commune de Valleraugue, et, quelques jours plus tard, deux solitaires, l'un de 130 kilos, l'autre de 150, au cours d'une battue. Mais les correspondances auxquelles j'emprunte ces détails[1] me paraissent un peu fantaisistes, et je ne sais s'il faut y attacher grande créance, car ce sont les mêmes qui mentionnent aussi dans ces lieux la présence d'un ours brun !

Le sanglier est appelé dans nos chartes *aper*[2], *porcus sin-*

[1] *Le Gaulois*, 4 et 12 mars 1888.

[2] *Apros*, Hierle 1361. — *Apri*, Montferrand 1404.

dont nous avons deux textes, l'un dans le *Mémorial des Nobles* [1], l'autre dans le *Grand Thalamus* [2], qui ne diffèrent que par quelques variantes d'orthographe, nous montre que, vers l'année 1204, on employait, à Montpellier, le mot cyrogrillus dans le sens de lapin. On lit, en effet, dans le texte du *Grand Thalamus* aux articles 13 et 14. *Pelles de Sirogrilli facte I. d.* ; *Centum de Cirogrillis, I. ob.* : et dans le texte du *Mémorial des Nobles,* aux mêmes articles : *Pelles de conils facte, I. d.* ; *Lo cent de conils, I. ob.*

Pourtant, il semblerait qu'il doit y avoir une certaine différence entre le lapin *cuniculus* et le lapin dit *cirogrillus*, mais je ne saurais dire laquelle. En effet, on lit dans les statuts du chapitre de Maguelone de l'an 1331, au sous-titre *de Conviviis prepositi*, pour le jour de Noël : « *Item de cirogrillis in civerio, dando inter duos quatuor pecias seu frustra cirogrilli* » pour la Saint-Etienne, lendemain de la Noël : « *Item cirogrillos in civerio bono*, puis, au paragraphe suivant, pour la Saint-Jean Evangéliste, *Item cuniculos cum bono civerio.* Pourquoi employer deux mots différents pour exprimer la même chose ?

Des oiseaux, au nombre de trois, je n'ai qu'un mot à dire. La sentence de 1510 mentionne, dans la vallée de Montferrand, des oiseaux, qu'elle nomme *faysinos*. Ducange, à ce mot, dit : *Phasianus, faisan.* J'ai appris par M. Valéry-Mayet que dans certains pays on donne vulgairement le nom de *faisan* à des volatiles autres que le véritable faisan. En Savoie, notamment, on appelle ainsi le *coq de bruyère.* Je ne crois pas qu'il ait pu en être de même chez nous, car je ne vois pas quel serait le volatile qui aurait pu donner lieu à cette confusion. Il serait plus difficile d'expliquer la présence, dans les bois de Montferrand, du coq de bruyère, oiseau des montagnes boisées du pays du Nord, que celle du faisan, oiseau d'origine asiatique. Celui-ci pourrait très bien avoir été introduit chez nous à l'époque romaine, comme M. Valéry Mayet pense qu'il en a été probablement pour la

[1] F° 102, V° ch. 274.
[2] F° 38, V°.

Corse, où il l'a observé à l'état sauvage, dans les environs des ruines romaines d'*Aleria*.

On chassait donc le faisan, en 1510, dans les bois qui entourent le pic de Saint-Loup. Il y vivait sans doute à l'état sauvage, et non dans cet état de demi-domesticité où on l'élève de nos jours pour peupler les grandes chasses des environs de Paris. Voilà donc un grand oiseau disparu de nos régions depuis trois siècles à peine. Avec la liberté illimitée de la chasse, telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans nos campagnes, la perdrix aussi ne sera sans doute plus qu'un souvenir pour nos petits neveux.

Erratum

Page 10, 10e ligne,	au lieu de : 1564,	lire : *1654*.
Page 10, dernière ligne,	au lieu de : 1564,	lire : *1654*.
Page 13, 23e ligne,	au lieu de : 1564,	lire : *1654*.
Page 16, 18e ligne,	au lieu de : classe,	lire : *chasse*.
Page 16, dernière ligne,	au lieu de : Cassagnoles, 1389,	lire : *Hierle*, *1654*.

UN RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DU GLOBE

LE CANTON DE ROUJAN

(HÉRAULT)

Par **P.-G. De ROUVILLE**, Doyen et Professeur honoraire
de la Faculté des Sciences.

Il n'est pas un ordre de considérations qui, pour être bien compris, n'exige la possession de certaines notions préalables ; à plus forte raison, quand ces considérations sont de l'ordre scientifique. Les plus élémentaires exigent naturellement que l'on connaisse tout au moins les différents termes usités dans la science dont il est question, et les réalités auxquelles chacun d'eux correspond.

Nous voulons, dans les quelques lignes qui suivent, montrer que le canton de Roujan (Hérault) nous offre, sur sa surface restreinte, des monuments de chacune des grandes époques de l'histoire du globe ; il convient donc de nous référer tout d'abord, sinon aux notions elles-mêmes de cette histoire, du moins aux sources les plus prochaines où nous pourrons les puiser.

La carte géologique du département exécutée sous les auspices et aux frais du Conseil Général de l'Hérault, et livrée par lui, dans un libéral esprit de vulgarisation, à un prix très inférieur [1], nous fait connaître la distribution des principales masses minérales constitutives du globe terrestre dans l'aire restreinte qui nous intéresse ; les deux opuscules intitulés : *Introduction à la carte géologique* et l'*Hérault géologique*, qui l'accompagnent, dans les mêmes conditions de libérale livraison, contiennent un voca-

[1] Calas, libraire, place de la Préfecture.

bulaire donnant le sens des principaux termes de la langue géologique. Ces notions préliminaires étant supposées acquises, il nous sera facile d'établir que le canton de Roujan participe, en effet, au privilège du département de l'Hérault de fournir des documents d'à peu près toutes les phases que notre planète a traversées, pour arriver de son premier état à celui qu'elle présente aujourd'hui.

On sait que notre terre n'a pas toujours été habitable, et que, durant de longs siècles, une température élevée régnant à sa surface et dans son intérieur, la vie n'était pas possible, et les différents matériaux qui se produisaient, offraient tous l'aspect des produits actuels de nos hauts fourneaux, ou mieux des émissions de nos volcans en activité ; c'est sous la forme du *Granite* et de ses congénères que ces matériaux se produisaient ; on sait encore que, refroidis plus tard et consolidés, ils ont formé l'ossature de notre globe, qui devait recevoir dans la suite, à l'instar de la chair sur le squelette, d'autres masses minérales formées dans des conditions toutes différentes ; le refroidissement de la surface s'étant opéré, l'eau put y jouer son rôle, et déposer des sédiments provenant des roches déjà consolidées ; elle les dissolvait ou les entraînait telles quelles dans ses flots, les désagrégeant de manière à former des limons (*marnes* ou *argiles*), ou des sables dont l'agrégation ultérieure donnait lieu à des *grès*.

Alors la vie fut possible, et elle apparut, et ses dépouilles vinrent se mêler aux dépôts des eaux.

C'est depuis une longue suite de siècles que ce nouvel état de choses s'est établi ; c'est depuis longtemps qu'il dure ; aux animaux et aux plantes du début succédèrent d'autres animaux et d'autres plantes ; les générations remplaçant les générations se superposèrent les unes aux autres, comme les feuilles d'un herbier, dans un ordre qui a lieu de saisir notre imagination ; le globe terrestre ressemble, en effet, à un vaste herbier formé de milliers de feuilles superposées, contenant, chacune, des orga-

glarus[1], *porcs singlars*[2], *senglar*[3], *sanglié*[4], et *sanglier*[5]. On le retrouve dans les noms de famille *Singla, Singlar,* dans les noms de lieu *Singla*[6], *Singles*[7], et dans le blason de quelques familles, comme les Boyer de Sorgues, sur les pentes du Larzac du côté du Rouergue, qui portent *d'or à trois hures de sanglier de sable*, et les Calvière, dans le Gard et dans l'Hérault, qui ont sur leurs armes un *chef d'argent chargé d'un sanglier passant de sable.*

VII. — Animaux de basse chasse.

Les animaux de basse chasse dont nous avons retrouvé la mention dans les anciennes chartes de notre région que nous avons eues sous les yeux, sont au nombre de cinq : deux mammifères et trois oiseaux.

Ils sont nommés tous les cinq dans la requête des habitants du Val de Montferrand et dans la sentence du sénéchal de Beaucaire et Nimes, rendue à son occasion en 1520. Ce sont le lièvre, le lapin, la perdrix, l'étourneau et le faisan, *cuniculos*, *lepores*, *perdices*, *sturnos*, *faysinos*.

Le lièvre, le lapin et la perdrix sont aussi mentionnés dans les chartes d'Hierle et dans celle de Cassagnoles.

Les Romains considéraient la faculté de chasser comme un principe de droit naturel ; aussi, lorsque les conquérants barbares et, après eux, les seigneurs justiciers voulurent se réserver le droit de chasse, ils eurent beaucoup plus de peine pour le petit gibier que pour le gros, et les populations réclamèrent d'abord la reconnaissance absolue de leurs droits sur la basse chasse, alors qu'elles subissaient plus facilement la prohibition pour les animaux de haute volée ou se soumettaient à payer pour ceux-ci un droit d'alausage.

[1] *Apros sive porcos appellatos porci singlari.* Cassagnoles, 1377.

[2] *Porcs singlars*, Cassagnoles 1377.

[3] *Aper sive senglar, pro apris sive senglaribus*, Montferrand, 1520.

[4] *Porcorum aprorum seu sangliés*, Cabrials 1249.

[5] *Sanglier*, Hierle, 1654.

[6] Ferme, Commune de Couqueyrac (Gard).

[7] Commune de Cassagnoles (Hérault).

Guillaume d'Anduze, ayant voulu interdire dans ses terres la petite chasse par son ordonnance du 9 des calendes d'octobre 1261, dite *de Perdicibus non capiendis*, eut à subir des réclamations sans nombre, et finit par révoquer ces défenses le 5 des calendes de novembre 1275, autorisant alors à chasser *ad lepores cuniculos et perdices et alia volatilia non domestica*, sans se rien retenir.

Il paraît qu'au contraire, à Cassagnoles, la chasse était autorisée pour les perdrix et lapin, avec la réserve au seigneur du quart, puisque, dans la charte de 1377, les habitants demandent et reçoivent l'autorisation de chasser ces animaux sans avoir à remettre au seigneur le quart, *comme ils étaient accoutumés à le faire auparavant*.

Dans ce document, le lapin est désigné sous un nom qui mérite de nous arrêter un instant. Le texte latin porte partout *perdices et cirogrillos*, et la traduction française de 1612 *perdrix et lapins sive conins*. Ce nom de *cirogrillus* s'applique bien ici, fort probablement, au lapin, mais il a servi aussi, pense-t-on, à désigner d'autres animaux.

Ducange donne des exemples où il paraît s'appliquer au lapin, et d'autres dans lesquels il s'appliquerait au Hérisson, *Erinaceus*.

En 1225, Bérenger de Solier passa une reconnaissance à l'évêque de Lodève, pour des biens situés dans la communauté des Salses, et pour lesquels il était dû audit évêque un *Cyrogrillus*, à chaque fête de Saint-André[1]. Plantevit de la Pauze, auquel j'emprunte cette mention, ajoute : « Par *Cyrogrillus*, à moins que ma conjecture ne me trompe, il faut entendre un porc bien engraissé, étant ainsi exprimé en grec».

Voilà donc trois traductions proposées pour ce mot : lapin, hérisson, petit cochon gras. Il semble bien pourtant que le premier seul est le véritable.

Les habitants de Cassagnoles, dans la charte desquels il est employé en 1377, l'entendent bien ainsi deux siècles plus tard, en 1612. De même la charte relative à la leude de Montpellier,

[1] *Registre des hommages de l'Eglise de Lodève* dans Plantevit de la Pauze, *Chron. præs. Lodov.* 1634, art. *Pierre IV*.

dont nous avons deux textes, l'un dans le *Mémorial des Nobles* [1], l'autre dans le *Grand Thalamus* [2], qui ne diffèrent que par quelques variantes d'orthographe, nous montre que, vers l'année 1204, on employait, à Montpellier, le mot cyrogrillus dans le sens de lapin. On lit, en effet, dans le texte du *Grand Thalamus* aux articles 13 et 14. *Pelles de Sirogrilli facte I. d.* ; *Centum de Cirogrillis, I. ob.* : et dans le texte du *Mémorial des Nobles,* aux mêmes articles : *Pelles de conils facte, I. d.* ; *Lo cent de conils, I. ob.*

Pourtant, il semblerait qu'il doit y avoir une certaine différence entre le lapin *cuniculus* et le lapin dit *cirogrillus*, mais je ne saurais dire laquelle. En effet, on lit dans les statuts du chapitre de Maguelone de l'an 1331, au sous-titre *de Conviviis prepositi*, pour le jour de Noël : « *Item de cirogrillis in civerio, dando inter duos quatuor pecias seu frustra cirogrilli* » pour la Saint-Etienne, lendemain de la Noël : « *Item cirogrillos in civerio bono*, puis, au paragraphe suivant, pour la Saint-Jean Evangéliste, *Item cuniculos cum bono civerio.* Pourquoi employer deux mots différents pour exprimer la même chose ?

Des oiseaux, au nombre de trois, je n'ai qu'un mot à dire. La sentence de 1510 mentionne, dans la vallée de Montferrand, des oiseaux, qu'elle nomme *faysinos*. Ducange, à ce mot, dit : *Phasianus, faisan.* J'ai appris par M. Valéry-Mayet que dans certains pays on donne vulgairement le nom de *faisan* à des volatiles autres que le véritable faisan. En Savoie, notamment, on appelle ainsi le *coq de bruyère*. Je ne crois pas qu'il ait pu en être de même chez nous, car je ne vois pas quel serait le volatile qui aurait pu donner lieu à cette confusion. Il serait plus difficile d'expliquer la présence, dans les bois de Montferrand, du coq de bruyère, oiseau des montagnes boisées du pays du Nord, que celle du faisan, oiseau d'origine asiatique. Celui-ci pourrait très bien avoir été introduit chez nous à l'époque romaine, comme M. Valéry Mayet pense qu'il en a été probablement pour la

[1] F° 102, V° ch. 274.
[2] F° 38, V°.

Corse, où il l'a observé à l'état sauvage, dans les environs des ruines romaines d'*Aleria*.

On chassait donc le faisan, en 1510, dans les bois qui entourent le pic de Saint-Loup. Il y vivait sans doute à l'état sauvage, et non dans cet état de demi-domesticité où on l'élève de nos jours pour peupler les grandes chasses des environs de Paris. Voilà donc un grand oiseau disparu de nos régions depuis trois siècles à peine. Avec la liberté illimitée de la chasse, telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans nos campagnes, la perdrix aussi ne sera sans doute plus qu'un souvenir pour nos petits neveux.

Erratum

Page 10, 10e ligne,	au lieu de : 1564,	lire : *1654*.
Page 10, dernière ligne,	au lieu de : 1564,	lire : *1654*.
Page 13, 23e ligne,	au lieu de : 1564,	lire : *1654*.
Page 16, 18e ligne,	au lieu de : classe,	lire : *chasse*.
Page 16, dernière ligne,	au lieu de : Cassagnoles, 1389,	lire : *Hierle*, *1654*.

UN RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DU GLOBE

LE CANTON DE ROUJAN

(HÉRAULT)

Par **P.-G. De ROUVILLE**, Doyen et Professeur honoraire
de la Faculté des Sciences.

Il n'est pas un ordre de considérations qui, pour être bien compris, n'exige la possession de certaines notions préalables ; à plus forte raison, quand ces considérations sont de l'ordre scientifique. Les plus élémentaires exigent naturellement que l'on connaisse tout au moins les différents termes usités dans la science dont il est question, et les réalités auxquelles chacun d'eux correspond.

Nous voulons, dans les quelques lignes qui suivent, montrer que le canton de Roujan (Hérault) nous offre, sur sa surface restreinte, des monuments de chacune des grandes époques de l'histoire du globe ; il convient donc de nous référer tout d'abord, sinon aux notions elles-mêmes de cette histoire, du moins aux sources les plus prochaines où nous pourrons les puiser.

La carte géologique du département exécutée sous les auspices et aux frais du Conseil Général de l'Hérault, et livrée par lui, dans un libéral esprit de vulgarisation, à un prix très inférieur [1], nous fait connaître la distribution des principales masses minérales constitutives du globe terrestre dans l'aire restreinte qui nous intéresse ; les deux opuscules intitulés : *Introduction à la carte géologique* et l'*Hérault géologique*, qui l'accompagnent, dans les mêmes conditions de libérale livraison, contiennent un voca-

[1] Calas, libraire, place de la Préfecture.

bulaire donnant le sens des principaux termes de la langue géologique. Ces notions préliminaires étant supposées acquises, il nous sera facile d'établir que le canton de Roujan participe, en effet, au privilège du département de l'Hérault de fournir des documents d'à peu près toutes les phases que notre planète a traversées, pour arriver de son premier état à celui qu'elle présente aujourd'hui.

On sait que notre terre n'a pas toujours été habitable, et que, durant de longs siècles, une température élevée régnant à sa surface et dans son intérieur, la vie n'était pas possible, et les différents matériaux qui se produisaient, offraient tous l'aspect des produits actuels de nos hauts fourneaux, ou mieux des émissions de nos volcans en activité ; c'est sous la forme du *Granite* et de ses congénères que ces matériaux se produisaient ; on sait encore que, refroidis plus tard et consolidés, ils ont formé l'ossature de notre globe, qui devait recevoir dans la suite, à l'instar de la chair sur le squelette, d'autres masses minérales formées dans des conditions toutes différentes ; le refroidissement de la surface s'étant opéré, l'eau put y jouer son rôle, et déposer des sédiments provenant des roches déjà consolidées ; elle les dissolvait ou les entraînait telles quelles dans ses flots, les désagrégeant de manière à former des limons (*marnes* ou *argiles*), ou des sables dont l'agrégation ultérieure donnait lieu à des *grès*.

Alors la vie fut possible, et elle apparut, et ses dépouilles vinrent se mêler aux dépôts des eaux.

C'est depuis une longue suite de siècles que ce nouvel état de choses s'est établi ; c'est depuis longtemps qu'il dure ; aux animaux et aux plantes du début succédèrent d'autres animaux et d'autres plantes ; les générations remplaçant les générations se superposèrent les unes aux autres, comme les feuilles d'un herbier, dans un ordre qui a lieu de saisir notre imagination ; le globe terrestre ressemble, en effet, à un vaste herbier formé de milliers de feuilles superposées, contenant, chacune, des orga-

nisations respectivement différentes, et se succédant de bas en haut, dans l'ordre de complication des organismes que chacun d'eux contient : plantes inférieures en organisation, les premières, et, par-dessus, les types de moins en moins simples, jusqu'à ceux qui sont rangés aujourd'hui parmi les plus perfectionnés. Ce qui est dit des plantes s'applique aux animaux ; chaque feuillet du globe a ainsi sa flore et sa faune, distincte chacune de la précédente par un degré supérieur de complication, et de la suivante par une organisation moins parfaite.

C'est par la place que les vestiges de l'homme occupent dans la portion tout à fait supérieure de cette série d'ossuaires superposés, qu'on reconnaît qu'il a apparu le dernier sur le globe.

Mais, pendant que la vie se multipliait à la surface et se diversifiait de cette façon dans le temps, le globe n'était pas entièrement refroidi dans son intérieur ; de temps à autre, s'ouvraient des communications des profondeurs à la surface, grâce auxquelles s'émettaient des matériaux fondus à la façon de nos laves du Vésuve et de l'Etna ; c'est sous la forme de laves que ces matériaux arrivaient, à travers les feuillets superposés jusqu'au feuillet le plus superficiel qu'ils recouvraient, comme aujourd'hui le Vésuve répand ses produits sur le sol formé d'hier.

Porphyre et *Basalte* sont les noms de ces laves anciennes.

Notre planète a donc été, depuis le premier refroidissement de sa surface, le théâtre de phénomènes du même ordre que ceux qu'elle nous présente aujourd'hui : alluvions et dépôts soit dans les rivières, soit dans les lacs, soit au fond de nos mers, et, par intervalles, émissions ignées de l'intérieur, témoignant que notre astre, s'il a terminé sa phase d'incandescence solaire, n'est pas encore entré dans la phase ultime lunaire, où tout cesse, vie et mouvement.

Les géologues ont, comme les historiens, partagé l'histoire du globe en Epoques successives, marquées par des caractères susceptibles de les distinguer ; ces caractères sont empruntés au monde de la vie, dont nous avons signalé la variation dans le temps.

précieux mode d'agencement de ces feuillets, que les plus bas placés débordant tous les autres apparaissent au jour ; ceux de la partie médiane affleurent à leur tour de dessous les feuillets supérieurs, qui, eux-mêmes, placés en retrait, ne cachent aucun de ceux qui les supportent ; véritable jeu de cartes effeuillé, permettant à l'œil de saisir d'un même regard la plus basse carte et la plus superficielle, sans perdre de vue aucune des intermédiaires ; sur ces masses ainsi imbriquées, viennent s'étendre, indifféremment à la manière de taches disséminées, les produits ignés, *Porphyres* et *Basaltes*, sortis du fond, aussi bien au nord qu'au midi dans le canton.

Fos et Vailhan nous font pénétrer bien avant dans les plus anciens événements dont notre planète a été le théâtre : c'est sous forme de Calcaires et de Schistes que se sont écrites ces antiques annales : vaste massif schisteux monotone et terne, dominé au nord par des calcaires, la région de Fos nous représente le vieux monde, qui a dû certainement être habité, mais qui n'a pas laissé de témoins dans les lieux que nous étudions ; plus bas, la pittoresque région de Vailhan nous offre de nombreuses médailles de ces anciens temps ; les calcaires plus ou moins pénétrés de magnésie et les schistes renferment des débris d'animaux marins, Crustacés et Mollusques [1] : *Phacops* et *Orthis* rappelant les populations contemporaines du Devonshire en Angleterre, et nommés pour cela *Faune devonienne* ; *Cardioles* et *Orthocères* d'un âge plus ancien, dans des schistes très noirs, abondants en sources, qui supportent les calcaires devoniens, et que leurs similaires de la région des Silures, dans le pays de Galles, ont fait appeler *Siluriens* ; enfin *Encrines* et *Productus*, fourmillant dans les rocs escarpés du château ruiné des Sept-Vaillans, millésimes ordinaires de cette période de l'Époque primaire qui a vu se déposer la Houille, d'où son nom de *Carbonifère* ; sur ces calcaires, en effet, repose la longue bande de *Schistes Houlliers*, dont la carte

[1] On peut prendre connaissance des animaux énumérés, dans les collections de la Faculté des Sciences.

dessine les contours, et qui disparaissent sous d'autres schistes bien différents de nature et d'aspect, dont les analogues, étudiés d'abord dans le gouvernement de Perm en Russie, ont reçu l'appellation de *Permiens*.

Le but et le plan de cette notice nous imposent le devoir de nous borner à cette simple énumération ; elle suffit à ceux qui savent, pour rappeler tout ce qu'elle implique d'intéressant comme géologie générale et comme histoire particulière de la contrée.

Le moyen âge apparaît ; la nature des sédiments et les formes animales ont changé ; ce sont, au début, des dépôts généralement fins, quelquefois grossiers, des marnes, des grès, le tout coloré de mille nuances ; c'est le *Trias* de Gabian et de Neffiès.

C'est du Permien et du Trias que sort l'écoulement, aujourd'hui insignifiant, du pétrole qui a provoqué bien des recherches sans résultat.

Il semble qu'après les dépôts du Trias, la vie, un moment ralentie, a repris sur le globe, tout au moins dans le canton qui nous occupe, avec une richesse toute particulière ; les marnes de Fouzilhon, toutes peuplées d'*Ammonites* si recherchées des amateurs, témoignent de cette mer populeuse, dont les sédiments, ayant formé toute la région du Jura, ont pris le nom de *Jurassiques ;* les phases de la vie ont été nombreuses et ont impressionné chacun des feuillets distincts ; *Lias*, *Oolithe*, étapes successives de l'évolution jurassique, sont représentés à Fouzilhon, et font de cette localité un gîte classique, rappelant ceux de l'Aveyron ou du Jura. Mais voici : un long temps s'écoule dont les équivalents minéraux et organiques ne se retrouvent pas dans notre canton : phases plus récentes de la période jurassique, époque *crétacée* tout entière, derniers temps du moyen âge, dont d'autres points de l'Hérault possèdent les vestiges, n'ont laissé ici aucune trace ; ces traces sont-elles absolument absentes, et les Époques susdites ont-elles trouvé dans notre canton des conditions topographiques telles que ni mer, ni lac n'a pu y séjourner ? ou bien, les dépôts effectués se sont-ils effondrés de manière à servir de lit aux dépôts des mers plus récentes ?

Ce n'est pas le lieu de discuter cette question ; quoi qu'il en soit, le moyen âge se réduit ici à la période du Jurassique inférieur ; les périodes suivantes sont sans trace locale.

Descendons à Roujan, à Margon, à Pouzolles et à Magalas ; nous entrons en pleine histoire moderne, dans les temps tertiaires, dans la période appelée du nom de la Suisse (Helvetia) qui en possède les plus beaux monuments, la période *Helvétienne;* elle trouve son équivalent dans un dépôt de marnes bleues renfermant une quantité considérable d'huîtres, dont quelques-unes atteignent des dimensions et des épaisseurs considérables.

C'est donc l'étage Helvétien du terrain tertiaire qui forme nos communes de la plaine, et l'œil le moins exercé peut au loin, d'un lieu élevé, suivre exactement dans ses moindres sinuosités les contours de la mer qui a nourri ces huîtres, déposé ces marnes, et foré les roches littorales de ses mollusques lithophages.

Le canton de Roujan a été le théâtre de phénomènes encore plus récents ; de vastes courants d'eau, entraînant des milliers de débris arrachés aux montagnes plus ou moins éloignées, ont revêtu toutes les sommités d'un vaste manteau de cailloux, éraillé aujourd'hui par les érosions, mais que son influence sur les crus de leurs vignes fait bien connaître et non moins bien apprécier de nos agriculteurs ; cette masse de débris, le *Grès* du vigneron, correspond au grand phénomène du *Diluvium* des géologues.

Enfin, et pour compléter l'inventaire des annales géologiques que nous offre notre canton, mentionnons, à nouveau, les *Basaltes* de Fos et de Montesquieu, produits de vraies éruptions volcaniques, dont les derniers représentants ont couvert d'une nappe épaisse et affectant parfois la forme columnaire les croupes schisteuses, auxquelles ils semblent avoir providentiellement surajouté un sol agricole de premier ordre, par la quantité de chaux qu'ils renferment.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Madagascar

Les Ecoles françaises et étrangères.

Le bulletin de janvier 1898 de l'*Alliance française* contient un rapport fort instructif du secrétaire général du comité de l'*Alliance*, à Tananarive, sur la situation des écoles françaises et étrangères à Madagascar. Ce document est un véritable exposé de la situation des écoles avant et après l'occupation, ainsi que du programme d'enseignement qui doit implanter, dans la grande île, la langue et, par suite, la prépondérance matérielle et morale de la France. En voici les parties principales :

Importance de l'enseignement libre avant notre arrivée. — Madagascar a, depuis trois quarts de siècle, des écoles privées et confessionnelles. Parmi ces écoles, les unes étaient françaises, les autres étrangères.

Les statistiques des missions étrangères donnent, pour 1894 et 1895 et pour l'Imérina, les chiffres de 861 écoles et de 36,468 élèves. (L'une des missions (anglicane) n'ayant pas fourni de statistique, ces chiffres sont inférieurs à la réalité). Ces mêmes statistiques donnent, pour les mêmes années et pour le reste de Madagascar, 58,139 élèves [2], soit au total 94,607 élèves.

La mission française en accusait à la même époque, dans l'Imérina, 17,240 élèves, dans le reste de Madagascar, 10,175, soit au total : 27,415.

Dans l'Imérina seule (en n'y comprenant pas le Wakinankaratra), il y a donc autant d'écoles et d'élèves que dans tout le reste de l'île. L'Imérina, pour une population de 6 à 700,000 habitants, fournit un contingent de 50 à 60,000 élèves. Le pourcentage du Hova sachant lire et écrire n'a jamais été établi ; mais il est certainement très élevé ; il pourrait bien n'être pas inférieur à celui de certains pays européens.

Il y avait donc là une œuvre considérable, dont la France avait le devoir d'assurer la continuation, mais aussi qu'il était impossible de ne pas contrôler et diriger.

Hostilité de beaucoup de ces écoles. — Il est incontestable, en effet, que, dans beaucoup de ces écoles, les maîtres étaient animés d'un esprit hostile à la France. Ce fait pourrait n'avoir pas besoin de démonstration. L'hostilité des missionnaires anglais à notre politique est trop naturelle pour qu'on ne l'admette pas sans discussion. Elle a été contestée cependant par quelques missionnaires français, mais leur bonne foi a été surprise...

Missions étrangères. — Les écoles étrangères se divisaient, il y a un an à peine, en trois catégories.

A. — Les écoles norvégiennes forment un groupe important : 55 missionnaires, 505 écoles, 36,808 élèves. Mais elles sont presque toutes en dehors de l'Imérina. Le centre de la mission norvégienne n'est même pas à Tananarive, quoique, naturellement, le chef de la mission y réside, à titre d'ambassadeur en quelque sorte, et y dirige une petite école. Les écoles normales, le véritable centre scolaire, sont à Antsirabé et à Betafo, capitales de Vakinankaratra. C'est au Vakinankaratra et au Betsiléo que sont la majorité des écoles et des élèves de la mission norvégienne. Les autres sont chez les Sakalaves et dans les tribus du Sud.

En concentrant leurs efforts sur les provinces excentriques, les Norvégiens ont renoncé à exercer une action sur la politique générale. Dans les parties de l'île où ils sont établis, en particulier au Vakinankaratra, leur influence ne s'exerce pas dans un sens hostile à la France.

B.— Les écoles anglicanes (*Eglise établie d'Angleterre*) forment un groupe à part, s'entendent fort mal avec les autres écoles anglaises, évitant même toute relation avec elles ; à ce point que la partie la plus naïve de la population malgache ne considère pas les Anglicans comme Anglais, et leur donne le nom, fantastique au point de vue ethnographique, de « Besopy » (*Bishop, évêque*). En un mot, les membres de l'Eglise établie d'Angleterre professent pour les indépendants les mêmes sentiments à Madagascar qu'en Angleterre. Les anglicans sont peu nombreux, 11 missionnaires seulement, dont un évêque (le poste est actuellement vacant).

Quels que puissent être leurs sentiments à notre égard, il est incontestable que, depuis le traité de 1892, par lequel l'Angleterre a reconnu

notre protectorat, les missionnaires anglicans, sans doute à cause de leur caractère officiel, ont modifié leur attitude à notre égard. Depuis cette date, par exemple, ils se sont mis à l'enseignement du français.

C. — Un troisième groupe de missionnaires étrangers est celui des *Indépendants*, que l'on appelle incorrectement, en France, les *Méthodistes*. Encore convient-il d'y distinguer deux sous-groupes. Le moins important est celui de la *Société des Amis* (Frinds Foreign Mission Association) : ces missionnaires appartiennent à la secte des quakers : ils sont au nombre de 20 seulement ; au recensement de 1894, ils accusaient 147 écoles et 9,465 élèves.

Relativement nouveaux venus à Madagascar, et pour ne pas entrer en lutte avec les premiers arrivés, ils ont renoncé à toute propagande religieuse et se sont confinés dans leur rôle pédagogique. Leurs écoles sont les mieux tenues des écoles anglaises. L'un d'eux, M. Standing, le chef de la mission, parle français avec correction et facilité. Les « *Amis* », depuis l'arrivée du général Gallieni, ont montré une grande docilité et une réelle intelligence de la situation.

Il n'en a pas été de même des autres indépendants appartenant à la Société des Missions de Londres (*London Missionary Society*, par abréviation L. M. S.).

Les L. M. S. sont arrivés à Madagascar dès 1820 ; plus profondément qu'aucune autre Société de missionnaires, ils ont pris racine dans le pays ; dès le premier jour, sous la direction de sir Robert Farquhar et de son agent Hastié, ils ont eu à jouer un rôle politique, et jusqu'à la fin ils ont été dominés par la préoccupation de compter, au nombre de leurs élèves, les membres de la famille royale, les fils des principaux personnages, tous les enfants en un mot qui, par le rang social des parents, semblaient appelés plus tard à diriger les affaires du pays. Leurs efforts ont de tout temps porté sur l'Imérina, centre politique de l'île. Ils étaient nombreux, 36 missionnaires, et leurs recensements accusent pour l'ensemble de l'île environ 50,000 élèves ; ils s'étaient magnifiquement installés à Tananarive, et un quartier, celui de Faravohitra, était presque tout entier dans leurs mains. Habitués par leur passé à être les conseillers des souverains malgaches, les maîtres occultes de l'Imérina et comptant fermement que Madagascar deviendrait colonie anglaise, ils nous ont vus arriver avec un profond dépit qu'actuellement encore ils ne savent pas dissimuler.

Modifications dans le groupement des missions étrangères. — La situa-

tion des Indépendants de la L. M. S. a été profondément ébranlée depuis un an. Ils ont été atteints à la fois dans leur situation matérielle et dans leur prestige par la réquisition et l'achat de leurs plus beaux édifices, l'hôpital de Soavinandriana, devenu hôpital militaire, le Collège devenu le Palais de Justice, et la « Normal School ».

En même temps, ils ont expérimenté l'ingratitude des Malgaches; beaucoup de leurs élèves et anciens élèves les ont abandonnés ; eux qui de tous les missionnaires protestants avaient le caractère officiel le plus marqué, ils ont particulièrement souffert de la chute de l'ancien gouvernement. Ils semblent avoir compris eux-mêmes que leur situation était fausse et intenable. Déjà une moitié des missionnaires L. M. S. ont quitté Madagascar sans esprit de retour, dit-on. On peut affirmer au moins que la vieille puissance de cette Société à Madagascar est brisée.

Dans le courant de cette année 1897, le groupement des Sociétés de missionnaires étrangers s'est donc modifié. On commence à distinguer ceux qui s'accommoderont à notre domination et ceux qui, au contraire, ont déjà commencé l'exode.

Protestants français. — En même temps que la principale Société des missionnaires anglais renonçait à la lutte et commençait à quitter Madagascar, la *Société évangélique de Paris* envoyait à Paris des missionnaires protestants français.

Les protestants français paraissent destinés à recueillir la succession des L. M. S. Déjà le gouverneur général leur a donné la « Normal School », achetée aux missionnaires anglais et la maison confisquée de Rasendranoro, où ils rétablissent, sous le nom d'Ecole du Palais, l'ancienne « Palace School » des L. M. S. Toutes les écoles primaires des L. M. S. sont désormais sous leur direction. Malheureusement, ils sont encore peu nombreux, et la mort vient de diminuer encore leur nombre. Il ne reste plus que quatre missionnaires et leur famille. Si peu nombreux qu'ils soient, leur présence pourra préparer les voies à une politique d'apaisement.

Missionnaires français. — Les Ecoles libres françaises, avant la guerre, appartenaient en théorie toutes aux Jésuites. Mais il y avait une fiction de discipline ecclésiastique ; et en réalité, les Frères des Ecoles chrétiennes, tout subordonnés qu'ils fussent aux Jésuites, au point de vue religieux et financier, avaient des écoles bien à eux, animées d'un esprit spécial. On peut en dire autant des écoles de filles dirigées par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Les Pères Jésuites étaient au nombre de 43. Les Frères des Ecoles chrétiennes, au nombre de 17. Les Sœurs, au nombre de 27. Le chiffre de leurs élèves ne dépassait pas 30,000 dans Madagascar entier.

Il serait injuste de ne pas rendre justice à l'esprit d'abnégation des Jésuites et aux services qu'ils ont rendus à la cause française par le simple fait de leur présence et de leur origine française. Mais, au point de vue enseignement, il est incontestable que les Jésuites, qui sont des maîtres excellents dans l'enseignement secondaire, ne sont ni outillés pour se charger de l'enseignement primaire, ni même disposés à le faire. Ce sont exclusivement les Frères des Ecoles chrétiennes qui se sont occupés d'enseigner aux Malgaches la lecture, l'écriture et la langue française.

Les Pères Jésuites n'ont, dans tout Madagascar, qu'une école réellement dirigée par eux, et qu'ils appellent collège ; mais les jeunes Malgaches qui y entrent en petit nombre, ont déjà reçu à l Ecole des Frères une instruction complète. Leur passage au collège des Pères a moins pour but de les pousser plus loin encore que de leur inspirer un esprit de docilité et de dévouement aux intérêts de la Compagnie. Le collège a été jusqu'ici en dehors de la ville ; les élèves y sont internes, soumis par conséquent à une surveillance constante et entraînés à des exercices de piété.

Les Frères, au contraire, ne sont pas prêtres, et sont, avant tout, des éducateurs ; leur seule école de Tananarive contient un millier d'élèves (le collège n'en a qu'une centaine), et jusque dans ces derniers mois, de tous les Malgaches parlant un peu le français, il n'en était pas un seul qui ne l'eût appris chez les Frères.

Il y avait donc, d'une part, nécessité de venir au secours des écoles libres françaises ; d'autre part, il est indispensable de modifier l'organisation existante ; au point de vue enseignement, les Fréres des Ecoles chrétiennes étaient seuls intéressants ; or, ils n'avaient pas d'existence officielle ; ils n'étaient pas venus à Madagascar en qualité de société indépendante mais amenés, par les Jésuites, qui se chargeaient de leur nourriture et de leur entretien. Seuls, par conséquent, les Jésuites étaient et pouvaient être subventionnés par le Gouvernement. Augmenter purement et simplement cette ancienne subvention, c'était s'exposer à en voir la plus grande partie employée à tout autre chose qu'à l'enseignement.

M. le général Gallieni a proposé au ministère des colonies de subventionner nommément les Frères, ce qui a pu se faire en passant un traité avec le directeur de la Société à Paris. Celui-ci s'est engagé,

moyennant une subvention annuelle de 25,000 fr., à envoyer et à entretenir, à Madagascar, 15 Frères qui se consacreront exclusivement à l'enseignement et se conformeront aux programmes en vigueur dans la colonie. Dix sont déjà arrivés à Tamatave.

Situation numérique actuelle du personnel de l'enseignement libre.— Ainsi l'enseignement privé a subi une double modification.

Tandis que le nombre des missionnaires étrangers était diminué par l'effacement, on pourrait presque dire la disparition des L. M. S., le nombre des instituteurs libres français s'augmentait dans une notable proportion par l'arrivée de 15 Frères des Ecoles chrétiennes et de 4 envoyés par la Société évangélique.

Encore faudrait-il mentionner l'arrivée, à Fort-Dauphin, de missionnaires lazaristes, qui y ont déjà créé des écoles florissantes.

Les modifications apportées, depuis l'arrivée du général Gallieni, au personnel de l'enseignement libre, peuvent donc se résumer ainsi : départ d'une vingtaine de professeurs libres anglais, arrivée d'une vingtaine de professeurs libres français.

Grâce à cette modification, le nombre de nos professeurs libres égale à peu près celui de leurs concurrents étrangers : une centaine de part et d'autre, soit 200 en tout (les Lazaristes de Fort-Dauphin mis à part). En voici le relevé :

Ecoles françaises		Ecoles étrangères.	
Jésuites	43	Norvégiens	15
Sœurs S. J. Cluny	27	Amis	20
Frères des Ecoles chrétiennes (anciens)	15	Anglicans	11
Frères des Ecoles chrétiennes (nouveaux)[1]	15*	(*Après l'exode*) (L. M. S.)	16*
Mission évangélique	4	TOTAL	102
TOTAL	106		

Il y a eu un déplacement de 40 environ, et, l'année dernière, on aurait eu à peu près : écoles françaises, 80 ; étrangères, 120.

Enseignement officiel. Personnel. — L'enseignement officiel a été créé par le général Gallieni. Depuis quelques mois à peine, sont arrivés de France deux instituteurs et une institutrice. D'autre part,

[1] Les chiffres modifiés au cours de cette année sont suivis d'un astérisque.

une institutrice bourbonnaise, venue à ses frais, a été mise à la tête d'une école officielle, ce qui porte à 5 les membres du corps enseignant, en comprenant le chef de service.

L'existence d'une organisation puissante de l'enseignement privé, la division de cet enseignement en deux camps adverses, dont les discussions religieuses sont une gêne perpétuelle pour le gouvernement, rendent inévitable la création d'écoles officielles, sans l'existence desquelles il serait bien difficile d'établir des examens et de faire respecter des programmes.

(*Revue Française*).

(*A suivre*).

Septième Congrès international de Géographie.
Berlin, 1899.

Le Congrès International de Géographie, par une résolution prise dans la séance du 3 août 1895, lors de sa sixième session tenue à Londres, a accepté l'invitation que lui ont adressée les membres allemands de tenir la prochaine session en 1899 à Berlin.

La Société de Géographie de Berlin (« Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin »), à laquelle un Conseil Général Allemand prête son concours, s'impose comme un devoir d'honneur de mettre cette résolution à exécution. Elle adresse donc aux géographes de tous les pays, spécialement à toutes les Sociétés de Géographie et à leurs congénères, une invitation cordiale à prendre part à la septième session du Congrès International de Géographie, qui aura lieu à Berlin du jeudi 18 septembre au mercredi 4 octobre 1899.

On prend déjà des dispositions pour pouvoir faire, tant avant qu'après le Congrès, des excursions à des endroits présentant un certain intérêt au point de vue de la géographie physique ou à celui de la géographie commerciale ; la Société de Géographie de Hambourg, en particulier, d'accord avec le Sénat de cette Ville Libre Hanséatique, a déjà invité le Congrès à visiter Hambourg.

Le programme détaillé de l'organisation du Congrès, ainsi que le programme général de ses travaux, sera distribué aussitôt que possible.

Les sujets à traiter dans les séances seront groupés de la manière suivante :

1. Géographie mathématique, Géodésie, Cartographie, Géophysique.
2. Géographie physique (Géomorphologie, Océanologie, Climatologie).
3. Géographie biologique.
4. Géographie industrielle et commerciale.
5. Ethnologie.
6. Géographie topique, Chrorographie, Voyages d'exploration.
7. Histoire de la Géographie et de la Cartographie.
8. Méthodologie, Education, Orthographe des noms géographiques.

On a décidé de ne pas organiser d'exposition générale, mais il est possible qu'il y ait des expositions spéciales privées.

La cotisation des Membres, messieurs ou dames, est de 20 marks (25 francs ou 1 Livre sterling). Les membres ont le droit de voter dans les délibérations du Congrès, de prendre part aux dispositions générales prises par celui-ci et de recevoir les publications du Congrès. Moyennant un paiement additionnel de 10 marks (12 fr. 50 ou 10 shillings), les Membres peuvent se procurer un billet de dame, donnant droit à une dame de participer, comme Associée, à toutes les séances et à toutes les dispositions générales du Congrès, sans pourtant lui donner une voix dans les débats, ni le droit de recevoir les publications.

Ceux qui ont l'intention d'assister au Congrès sont priés de vouloir bien le faire savoir, aussi vite que possible, en s'inscrivant sur le bulletin d'adhésion ci-joint, afin qu'on puisse leur expédier toutes les communications ultérieures relatives au Congrès.

Les cotisations peuvent se payer d'avance, et l'on enverra une carte de Membre ou d'Associé dès que l'on aura reçu l'argent. Sans cette carte, aucune personne ne sera admise aux séances ni aux fêtes du Congrès.

Tous ceux qui désirent présenter des propositions au Congrès, lui soumettre les résultats de leurs recherches, ou faire une communication sur un sujet d'intérêt général et permanent, sont également priés de vouloir bien annoncer les sujets qu'ils ont choisis avant le 1er avril 1899 et d'expédier leurs manuscrits avant la fin de mai 1899.

Le temps accordé à chaque orateur est de 20 minutes, mais la Présidence a le droit de faire des exceptions, si le sujet à traiter est d'une importance générale et extraordinaire. D'après l'usage des Congrès antérieurs, les langues admises sont le français, l'anglais, l'allemand et l'italien.

une institutrice bourbonnaise, venue à ses frais, a été mise à la tête d'une école officielle, ce qui porte à 5 les membres du corps enseignant, en comprenant le chef de service.

L'existence d'une organisation puissante de l'enseignement privé, la division de cet enseignement en deux camps adverses, dont les discussions religieuses sont une gêne perpétuelle pour le gouvernement, rendent inévitable la création d'écoles officielles, sans l'existence desquelles il serait bien difficile d'établir des examens et de faire respecter des programmes.

(*Revue Française*).

(*A suivre*).

Septième Congrès international de Géographie.
Berlin, 1899.

Le Congrès International de Géographie, par une résolution prise dans la séance du 3 août 1895, lors de sa sixième session tenue à Londres, a accepté l'invitation que lui ont adressée les membres allemands de tenir la prochaine session en 1899 à Berlin.

La Société de Géographie de Berlin (« Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin »), à laquelle un Conseil Général Allemand prête son concours, s'impose comme un devoir d'honneur de mettre cette résolution à exécution. Elle adresse donc aux géographes de tous les pays, spécialement à toutes les Sociétés de Géographie et à leurs congénères, une invitation cordiale à prendre part à la septième session du Congrès International de Géographie, qui aura lieu à Berlin du jeudi 18 septembre au mercredi 4 octobre 1899.

On prend déjà des dispositions pour pouvoir faire, tant avant qu'après le Congrès, des excursions à des endroits présentant un certain intérêt au point de vue de la géographie physique ou à celui de la géographie commerciale ; la Société de Géographie de Hambourg, en particulier, d'accord avec le Sénat de cette Ville Libre Hanséatique, a déjà invité le Congrès à visiter Hambourg.

Le programme détaillé de l'organisation du Congrès, ainsi que le programme général de ses travaux, sera distribué aussitôt que possible.

Les sujets à traiter dans les séances seront groupés de la manière suivante :

1. Géographie mathématique, Géodésie, Cartographie, Géophysique.
2. Géographie physique (Géomorphologie, Océanologie, Climatologie).
3. Géographie biologique.
4. Géographie industrielle et commerciale.
5. Ethnologie.
6. Géographie topique, Chrorographie, Voyages d'exploration.
7. Histoire de la Géographie et de la Cartographie.
8. Méthodologie, Education, Orthographe des noms géographiques.

On a décidé de ne pas organiser d'exposition générale, mais il est possible qu'il y ait des expositions spéciales privées.

La cotisation des Membres, messieurs ou dames, est de 20 marks (25 francs ou 1 Livre sterling). Les membres ont le droit de voter dans les délibérations du Congrès, de prendre part aux dispositions générales prises par celui-ci et de recevoir les publications du Congrès. Moyennant un paiement additionnel de 10 marks (12 fr. 50 ou 10 shillings), les Membres peuvent se procurer un billet de dame, donnant droit à une dame de participer, comme Associée, à toutes les séances et à toutes les dispositions générales du Congrès, sans pourtant lui donner une voix dans les débats, ni le droit de recevoir les publications.

Ceux qui ont l'intention d'assister au Congrès sont priés de vouloir bien le faire savoir, aussi vite que possible, en s'inscrivant sur le bulletin d'adhésion ci-joint, afin qu'on puisse leur expédier toutes les communications ultérieures relatives au Congrès.

Les cotisations peuvent se payer d'avance, et l'on enverra une carte de Membre ou d'Associé dès que l'on aura reçu l'argent. Sans cette carte, aucune personne ne sera admise aux séances ni aux fêtes du Congrès.

Tous ceux qui désirent présenter des propositions au Congrès, lui soumettre les résultats de leurs recherches, ou faire une communication sur un sujet d'intérêt général et permanent, sont également priés de vouloir bien annoncer les sujets qu'ils ont choisis avant le 1er avril 1899 et d'expédier leurs manuscrits avant la fin de mai 1899.

Le temps accordé à chaque orateur est de 20 minutes, mais la Présidence a le droit de faire des exceptions, si le sujet à traiter est d'une importance générale et extraordinaire. D'après l'usage des Congrès antérieurs, les langues admises sont le français, l'anglais, l'allemand et l'italien.

Toutes les propositions annoncées et tous les mémoires reçus au Bureau du Congrès seront examinés par une commission spéciale, et ceux qui seront jugés dignes d'intérêt auront leur place assignée au programme des séances, tant que le temps dont on dispose le permettra.

Chaque mémoire accepté et destiné à être inséré dans le Bulletin quotidien du Congrès doit être accompagné d'un résumé de 1500 mots au plus; les auteurs sont priés de bien vouloir remettre le résumé avant le 1er août 1899.

Les motions à faire au Congrès ne seront acceptées que formulées par écrit et bien motivées avant le 1er juillet 1899.

On est prié d'adresser toute la correspondance relative au Congrès ainsi qu'il suit :

VIIe Congrès International de Géographie. Berlin S. W., Zimmertrasse 90.

et les cotisations au

Trésorier du VIIe Congrès International de Géographie, M. Bütow, Berlin S. W., Zimmerstrasse 90.

Trente-septième Congrès des Sociétés savantes à Toulouse.

Paris, le 10 février 1899.

Monsieur le Président,

Comme suite à la circulaire de mon prédécesseur, en date du 5 août dernier, j'ai l'honneur de vous annoncer que le 37e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Toulouse, en l'Hôtel d'Assézat, le mardi 4 avril prochain, à 2 heures précises. Ses travaux se continueront durant les journées des mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 avril.

Le samedi 8 avril, je présiderai la séance de clôture.

Comme pour les années précédentes, je me suis préoccupé de la délivrance des billets à prix réduit. Il a été arrêté entre les compagnies de chemins de fer et mon département que, sur la présentation de la *lettre d'invitation* remise par vos soins à chaque délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 22 mars au 7 avril seulement, *et pour Toulouse*, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra *le prix entier* de la place en mentionnant sur la lettre

d'invitation la délivrance du billet et *la somme reçue*. Cette lettre ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit, *de Toulouse au point de départ*, de la même classe qu'à l'aller et PAR LE MÊME ITINÉRAIRE, si elle est utilisée du 8 au 17 avril inclusivement. Les délégués dont l'itinéraire normal, du point de départ initial à Toulouse, s'établit pour Paris, auront la faculté de s'arrêter à leur passage dans cette dernière ville, à l'aller comme au retour, *sous la réserve formelle, bien entendu, que ces arrêts auront lieu dans les limites de la validité des lettres d'invitation*.

Toute irrégularité, soit dans la lettre de convocation, soit dans le certificat de présence ci-dessus mentionnés, entraînerait pour le voyageur l'obligation de payer le prix intégral de la place à l'aller et au retour.

Je vous serai obligé de m'envoyer, *avant le 1er mars, dernier délai*, la liste des délégués de votre Société qui ont l'intention de se rendre à Toulouse. *Il est extrêmement important* que vous indiquiez sur cette liste par *quelle ligne la gare de départ est desservie*. S'il est nécessaire d'avoir des bulletins de circulation sur plusieurs lignes pour venir à Toulouse, *ces lignes devront être très exactement mentionnées, avec le nom de la gare du départ et celui de la gare où le transfert doit s'effectuer*.

Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer, le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions aux membres de votre Société qu'elles peuvent intéresser.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur de l'Enseignement supérieur, Conseiller d'Etat,

LIARD.

PROGRAMME

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particu-

lières du Sud-Ouest de la France. — Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

2° Faire connaître les procédés employés par les anciens géographes. Mode de projection ; graduation ; trait, écriture, teinte des cartes ; échelles ; roses des vents ; figuré des reliefs ; mode d'impression, etc.

3° Dresser des cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., du Languedoc, ayant renfermé des restes de l'homme à l'époque quaternaire ou des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer de la même région.

4° Rechercher les noms de lieux-dits donnés aux oppidums et aux localités contenant des vestiges d'habitations antiques, afin de voir s'il n'y en aurait pas qui rappelleraient des dénominations d'origine ibérique.

5° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de la région du Sud-Ouest de la France.

6° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

7° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.).

8° Voies anciennes à travers les Pyrénées (routes de communication, routes de pèlerinage et chemins de transhumance).

9° Etude particulière de la région des Causses, avens, grottes, cours d'eau souterrains, etc.

10° Recherches sur les glaciers, les moraines et les lacs de la région pyrénéenne. — Formation des cirques.

11° Altitude maximum des centres habités, depuis les temps les plus anciens, dans les Pyrénées.

12° Recherches sur les marées du Golfe de Gascogne. — Courants littoraux, leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

13° Modifications anciennes et actuelles des côtes du Golfe de Gascogne. — Formation des dunes et des étangs littoraux. — Landes, forêts sous-marines, etc.

14° Délimiter comparativement une forêt de France, au moyen âge et à l'époque actuelle.

15° Etude hydrographique du bassin de la Garonne. — Tracé et régime. — Donner en particulier les raisons du tracé du cours supérieur de l'Ariège et de celui du Tarn dans la traversée des Causses.

16° Causes de la dissymétrie du profil des vallées des affluents de la Garonne qui coulent sur le cône de Lannemezan.

17° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

18° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

19° Missions scientifiques françaises à l'étranger, antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.

Le commerce de la Tunisie en 1896.

Il est toujours intéressant de suivre le développement d'une possession jeune et pleine d'avenir comme la Tunisie. Les progrès réalisés jusqu'ici y ont été considérables, et, s'il reste encore beaucoup à faire, on peut avoir foi dans la vitalité du pays qui suffit à ses charges et trouve encore moyen d'avoir d'importantes réserves.

L'année 1896 n'a pas été une année aussi prospère que ses devancières, le commerce extérieur de la Tunisie a été de 80.952.000 fr. dont 46.444.500 fr. aux importations et 34.507.500 fr. aux exportations. On constate, sur 1895, une diminution totale de 4.380.700 fr. En 1893, les importations tunisiennes avaient été de 38.383.000 fr. et les exportations de 29.685.000 fr.

Les exportations tunisiennes ont diminué de 6.739.000 fr. en 1896, par suite des mauvaises récoltes résultant d'une sécheresse prolongée.

Les principaux produits exportés sont: les huiles d'olive (4 millions au lieu de 6.237.000 fr. en 1895), les vins ordinaires (1.553.000 fr. au lieu de 2.552.000 fr.), l'orge (2.964.000 fr. au lieu de 3.764.000 fr.), etc.

75 % des exportations tunisiennes vont en France et en Algérie, 11 % en Italie, 8 % en Angleterre et à Malte.

Il y a une légère augmentation pour la France et l'Algérie, l'Angleterre et Malte et une légère diminution pour l'Italie. La part de tous les autres pays réunis ne s'élève qu'à environ 6 %. Parmi ceux-ci, la Belgique est en sensible diminution. Tripoli, l'Egypte et la Grèce présentent au contraire une augmentation appréciable; tous les autres

pays n'entrent que pour une part insignifiante dans le commerce d'exportation de la Tunisie.

Si les exportations ont sensiblement baissé en 1896, les importations en Tunisie ont, au contraire, montré, en 1896, une augmentation de 2.358.600 fr., qui s'explique par le manque de récolte en Tunisie, ce qui a nécessité l'importation de grains étrangers.

Un fait saillant a été la diminution de près de 2 millions 1/2, constatée en 1896 dans l'importation des tissus de coton. L'indigène, qui est le principal acheteur de ces tissus, n'ayant que peu de ressources, par suite du manque de récoltes, ne peut se procurer que difficilement ces produits manufacturés, et, comme l'Angleterre fournit presque à elle seule ces tissus, on comprend facilement que cette branche d'importation britannique soit en diminution de près de 3 millions sur 1895.

Un autre fait a été l'augmentation à l'importation des huiles et des vins. La cause en est dans l'insuffisance des récoltes, qui a amené une diminution de 2.200.000 fr. dans l'exportation des huiles et de 1 million dans celle des vins. Ce sont les Italiens et les Maltais qui consomment surtout les vins étrangers, ayant quelque peine à s'habituer à ceux que fournit le pays.

Le développement constant de la population est une des causes principales de l'augmentation des importations. Pour divers produits, la construction de nouvelles voies ferrées explique l'augmentation des importations, comme celle des bois et des rails.

Le classement des importations par pays de provenance se fait de la façon suivante : France 25.563.000 fr., Algérie 1.536.000 fr. (soit ensemble plus de 27 millions) ; Angleterre 3.832.000 fr., Malte 2.483.000 fr. (soit au total 6.315.000 fr.) ; Italie 5.284.000 fr., Russie 2.011.000 fr. etc.

La France et l'Algérie figurent pour 58 °/° des importations totales, (contre 56 °/° en 1895). L'Angleterre et Malte, qui entraient pour 21 °/₀ en 1895, tombent à 13 °/₀, cette différence étant due a la diminution de 3 millions sur les tissus de coton. L'Italie arrive au 3me rang avec 11 °/₀, sans modification appréciable. La Russie vient ensuite avec 4 °/₀, doublant son chiffre de l'année précédente, par suite des entrées de céréales. Par contre, la Belgique descend de 4 à 3 °/°, l'Autriche se relève de 1 °/₀ en 1895 à 3 °/₀ en 1896, par suite des achats en sucre, café et bois faits à Trieste. Tripoli vient au 7me rang avec 1 1/2 °/₀ en légère augmentation.

En résumé, s'il y a une diminution sensible des exportations en 1896, la part de la France est cependant plus considérable que précé-

demment dans les échanges avec la Tunisie. Le chiffre de 1896 est, en effet, le plus élevé qui ait été atteint jusqu'ici. Ces constatations sont consolantes, car elles établissent péremptoirement qu'en Tunisie, à l'inverse de ce qui se produit dans beaucoup d'autres de ses possessions, l'ensemble des transactions commerciales de la France vient, non seulement au premier rang, mais encore en s'accroissant normalement d'une année à l'autre.

Le projet de budget de la Régence pour 1898 s'élève, en recettes ordinaires, à 24.061.000 fr., en augmentation de 385.000 fr. sur l'année précédente. Les dépenses ordinaires sont prévues pour 24.060.000 fr. ; on voit donc que, malgré une série de mauvaises récoltes, le budget de la Régence peut être facilement équilibré sans augmentation d'impôts. M.

VARIÉTÉS.

Le Mont-Blanc.

Nous empruntons à l'intéressant Bulletin de la *Société de Topographie de France* le récit si pittoresque de M. Vallot d'une ascension au Mont-Blanc. Cette description rappellera aux lecteurs de notre Bulletin celle que M. Vallot a bien voulu faire, il y a quelques mois, à la Société Languedocienne de Géographie et dont ses nombreux auditeurs ont gardé le meilleur souvenir.

Pour monter au Mont-Blanc, un voyageur prend deux guides; il s'attache avec eux, pour le cas où il tomberait dans une crevasse recouverte de neige; liés ainsi les uns aux autres, on se sauve mutuellement. Deux jours sont nécessaires pour faire l'ascension. Le premier jour, on couche à l'hôtellerie des Grands-Mulets; c'est une petite construction en bois, située à 3,000 mètres d'altitude. Le deuxième jour, on est continuellement sur le glacier. On monte au sommet, et généralement on redescend dans la même journée.

Au commencement du siècle, et même il y a quarante ans, l'ascension était beaucoup plus compliquée et bien plus coûteuse; aussi montait-on beaucoup moins au Mont-Blanc. A ce moment, il n'y avait pas d'hôtellerie; on allait toujours sur les rochers des Grands-Mulets, mais on y couchait à peu près à la belle étoile. Le règlement de Chamonix obligeait à prendre quatre guides par voyageur : c'était onéreux, chaque guide coûtant 100 francs.

Un voyeur anglais, Albert Smith, qui a écrit en 1851 tout un volume sur l'ascension du Mont-Blanc, nous a laissé la nomenclature des nombreuses victuailles qu'on était obligé d'emporter. Voici cette nomenclature, pour quatre voyageurs avec 16 guides :

60 bouteilles de vin ordinaire (*Rires*).
6 bouteilles de Bordeaux (pour ceux qui sont au régime) (*Rires*).
10 bouteilles de Saint-Georges.

15 bouteilles de Saint-Jean (*Rires*) (vous voyez qu'il y avait toute une cave).

3 bouteilles de cognac (il faut bien prendre le pousse-café, n'est-ce pas ?) (*Rires*).

1 bouteille de sirop de frambroises, pour ceux qui aiment les douceurs (*Rires*).

6 Bouteilles de limonade, c'est très rafraîchissant.

2 bouteilles de champagne; comme champagne, c'était court.

Passons maintenant à ce qui se mange :

20 pains, malheureusement, on ne nous dit pas s'ils étaient de 4 livres (*Rires*).

6 petits fromages.

6 paquets de chocolat.

6 paquets de sucre.

6 paquets de pruneaux, ils pensaient à tout (*Rires*).

4 paquets de raisins secs.

2 paquets de sel.

4 bougies, comme éclairage, çà ne valait pas l'électricité.

6 citrons.

Mais dans tout cela nous n'avons pas le solide. Le voici :

4 gigots de mouton.

4 épaules de mouton.

6 pièces de veau, de combien de kilogs était chaque pièce ? Malheureusement, je ne le sais pas; il est probable qu'elles n'étaient pas légères (*Rires*).

11 grosses volailles.

35 petites volailles (*Rires*).

Voilà ce qu'il fallait en 1850 pour monter au Mont-Blanc. Mais aujourd'hui, depuis qu'il y a l'hôtellerie, tout cela est bien simplifié, parce que pour quelques francs, — on trouve que c'est cher, — on peut se nourrir et se loger.

Cette hôtellerie a été créée au commencement de 1853. Les habitants de Chamonix, pensant qu'ils auraient plus de monde, s'ils facilitaient l'ascension, construisirent une petite cabane. Avant cette construction, on couchait sur le rocher même : on apportait une mauvaise toile de tente que l'on posait sur des piquets ; on assemblait tout cela tant bien que mal pour la nuit. Une fois bien installé, la

moitié du temps il pleuvait, et le lendemain les voyageurs, mouillés et perclus, redescendaient à Chamonix au lieu de monter au Mont-Blanc.

Lorsque la cabane fut construite, on la meubla : le mobilier était très luxueux pour cette époque et cette altitude ; il se composait d'un banc, d'une table et un poêle. On fit l'inauguration en grande pompe. On monta aux Grands-Mulets nombreux, on admira le coucher du soleil, et, une fois la nuit venue, le froid commençant à se faire sentir, on pensa qu'il était temps de rentrer. Alors, on se regarda avec inquiétude ; on était 36, et la cabane étant toute petite, on se demanda comment on pourrait y tenir tous : cela n'était pas un problème facile à résoudre. On imagina de faire asseoir six personnes au fond de la cabane, six autres entre les jambes des six premières (*Rires*), et ainsi de suite, jusqu'à la porte ; mais les derniers ne purent s'asseoir qu'une fois la porte fermée. A ce moment, 36 pipes s'allumèrent, et au bout d'un instant la cabane était tellement remplie de fumée qu'il fallut rouvrir la porte. Le froid entra, piquant, et on proposa d'allumer le poêle : mais l'un des touristes, qui était assis dessus, s'y opposa énergiquement (*Rires*) ; il fallut lui faire une place ailleurs. On alluma donc le poêle, mais celui-ci, qui avait vu fumer les pipes, voulut fumer à son tour : c'était la concurrence, et bientôt il fallut songer à rouvrir à nouveau la porte ; de sorte que la nuit se passa à rouvrir et refermer la porte, allumer et éteindre le poêle, de sorte que le lendemain personne n'avait dormi, tout le monde était gelé, et on prétend que personne ne monta au Mont-Blanc. Ainsi se fit la première ascension facilitée par la cabane des Grands-Mulets.

Je dirai maintenant deux mots de l'Observatoire du Mont-Blanc.

En 1886, j'allai faire des expériences au sommet du Mont-Blanc. Ces expériences furent assez fructueuses pour m'engager à faire une autre expédition en 1887. A ce moment-là, je montai au Mont-Blanc avec un compagnon, deux guides et une tente, plus une caravane de 25 porteurs, qui ne devaient pas rester. Nous passâmes trois jours au sommet du Mont-Blanc, la nuit dans la tente, le jour occupés à travailler dehors. Les résultats furent encore plus satisfaisants, mais travailler dans ces conditions était bien difficile et, de plus, très dangereux. Je pensai donc qu'il serait avantageux d'établir une construction durable, et je construisis une petite cabane observatoire. Cette cabane fut édifiée en 1890, et a été agrandie successivement en 1891 et 1892. Je vous la montrerai tout à l'heure, à l'aide des projections que j'ai apportées. Elle est devenue aujourd'hui un observa-

toire assez considérable pour qu'on puisse y séjourner dix jours et même plus si on le désire ; on y est aussi bien qu'on puisse se trouver à pareille altitude.

Mais je vois que le jour a à peu près disparu ; nous allons essayer de commencer la série des projections [1].

Nous nous rendons à Chamonix, d'où nous partirons pour faire l'ascension. Je vous montrerai d'abord l'ascension du Mont-Blanc, et ensuite la construction de l'observatoire.

Je passe sur la première montée, qui dure trois heures. Nous prenons la caravane sur la moraine. Puis, nous entamons le glacier. On dirait un terrain blanc, mais c'est de la glace pure plus ou moins recouverte de neige. Nous avons parfois des crevasses à franchir ; ces crevasses, on les franchit d'un saut, ou, si elles sont trop larges, sur une arête de glace, comme vous pouvez le voir.

Nous arrivons à un endroit où le glacier est presque plat, et qu'on appelle « Le Plan Glacier ». Il se trouve à 2,400 mètres d'altitude. Vous y voyez la caravane. Je ferai remarquer qu'un des touristes est en bras de chemise : c'est qu'à ces altitudes le soleil est extrêmement chaud. Ce plateau est entrecoupé de crevasses. Voici M. Grosclaude, le voyageur bien connu, qui est en train de sauter une de ces crevasses. Ici, des porteurs en train de monter les planches et les poutres qui étaient destinées à la construction de l'observatoire. Chaque homme porte sur son dos 20 k. de planches attachées sur un crochet.

Les guides ont parfois de grandes difficultés dans certains passages : vous en voyez là qui sont obligés de passer sur une arête entre deux crevasses. Ces crevasses sont très profondes : certaines ont plus de 50 mètres de profondeur. Parfois, elles deviennent très larges ; alors le voyageur doit se lancer et sauter le plus loin possible. Le guide, qui tient la corde, a la mauvaise habitude de la tirer au moment même où l'on saute, ce qui a souvent l'inconvénient de vous faire tomber sur le nez. Lorsque les crevasses sont trop larges, on les contourne. Il arrive aussi qu'on ne peut pas les contourner à plat : alors il faut monter et descendre de l'autre côté, en taillant des marches avec le piolet.

On rencontre ici ce que l'on appelle les séracs, grandes pyramides de glace du plus bel effet.

[1] La conférence était accompagnée de 90 projections, d'après les photographies prises par l'auteur au cours de ses 22 ascensions au Mont-Blanc ; la sténographie des explications qui les accompagnaient ne peut donner qu'une idée bien affaiblie de l'intérêt de ces vues photographiques.

Nous arrivons maintenant à l'endroit dit *la Jonction*, c'est-à-dire à la jonction des glaciers de Taconnaz et des Bossons, au-dessous du rocher des Grands-Mulets ; il se produit là un remous tel que celui que forme l'eau derrière les piles d'un pont, et ce remous détermine la formation de crevasses, de monts, de vallées, en petit bien entendu — qui sont parfois fort difficiles à traverser ; au commencement de la saison, il n'y a qu'à monter et descendre dans une sorte de vallée, le glacier étant peu tourmenté à cette époque.

Voici une des années où la jonction était plus facile. La caravane nous montre un monsieur et une dame, attachés à la corde avec le guide qui donne la main à la dame pour l'aider à marcher. Les gens habitués n'y vont pas par quatre chemins, tels mes porteurs, qui marchent à grands pas et sans précaution ; l'habitude rend plus habile.

Nous retrouvons ici la dame. La pente s'accentuant, la dame se cramponne. Son mari veille toujours sur elle avec sollicitude ; il se rapproche pour pouvoir l'aider au besoin.

Ce n'est pas tout de descendre, il faut remonter. Or, il se trouve que la montée est plus raide de l'autre côté que la descente : c'est ce qui occasionne bien souvent des ennuis aux personnes qui, étant montées aux Grands-Mulets, ne se figurent pas les difficultés qu'il y a à descendre les pentes dont la raideur ne les a pas frappées à la montée.

Continuons la montée. Vous voyez encore la dame de tout à l'heure ; son brave mari veille toujours sur elle tendrement (*Rires*). Il y a là ce qu'on peut appeler un petit pas : ce n'est rien à la montée, mais à la descente il faut s'allonger terriblement, comme vous allez le voir. En cet autre endroit, on se trouve sur une arête de glace, alors, rien pour se tenir. D'autres fois, c'est un petit pic qui se trouve juste au-dessus d'une crevasse ; les guides taillent une encoche pour mettre le pied et une autre pour se tenir avec la main ; on peut ainsi se lancer de l'autre côté.

Il arrive parfois que le mur de glace est tout à fait vertical ; alors, il faut se résigner à perdre un peu plus de temps, et les guides, à l'aide de leurs piolets, creusent une sorte d'escalier par lequel on monte. Vous pouvez voir M. Joubert, directeur de l'Observatoire de Montsouris, en train de descendre par un tel passage.

Enfin, nous avons passé la jonction et nous arrivons à *la côte*, la terrible côte. De là, on voit les Grands-Mulets, on semble les toucher avec la main ; les gens qui sont en haut poussent des cris d'encoura-

gement, mais cette côte est terriblement dure, et les gens qui arrivent au bout n'en peuvent plus.

Voici l'ensemble de cette côte des Grands-Mulets. On fait des détours à droite et à gauche pour éviter les grandes crevasses. Lorsque ces crevasses étaient trop grandes, on avait autrefois l'habitude d'y monter une échelle : aujourd'hui, l'aubergiste des Grands-Mulets place ces échelles d'avance, et elles restent là toute la saison.

Je vais maintenant vous montrer l'ascension dans les anciennes gravures. Les anciens ne voyaient pas les montagnes comme nous ; les montagnes leur semblaient beaucoup plus raides, beaucoup plus hautes qu'elles ne le sont en réalité : ils voyaient tout pointu, et la pente qu'ils indiquaient étaient deux fois plus accentuée que sur le terrain.

Voici, d'après un ouvrage d'Albert Smith, dont je vous ai parlé tout à l'heure et dont je vous ferai voir des gravures, l'ascension des Grands-Mulets. Les touristes ont apporté une échelle trop courte ; voyez la manière de monter un touriste : il a l'air d'être pendu (*Rires*) ; on se met à cinq pour le monter.

Voici, en 1826, le même passage sans échelle d'après le Dr Barry. Vous voyez comment on le franchissait : un guide et un autre passaient d'abord en taillant des pas dans la glace. Aujourd'hui toute la caravane suivrait, mais à ce moment les guides agissaient différemment ; ils montaient les voyageurs comme un sac de farine.

Nous allons voir l'échelle telle qu'elle est aujourd'hui. Ce qu'il y a quelquefois de fâcheux, c'est qu'elle se trouve parfois à plat, de sorte que les gens qui n'ont pas l'habitude de monter sont très gênés : cela contrarie surtout beaucoup les dames qui s'accrochent les jupes. Vous voyez la crevasse de l'échelle : je vous la montre ici de face, mais de côté, où elle se voit mieux, on juge de son énorme profondeur, et vous pouvez comprendre que les gens en soient parfois effrayés.

Nous continuons à monter : la côte devient plus dure et la pente de plus en plus forte. Comme vous le voyez, le guide, tirant sur la corde, aide la dame à monter ; son brave homme de mari la pousse par derrière. (*Rires*).

Voici les rochers des Grands-Mulets en 1850. Vous voyez que les anciens voyaient tout d'une manière exagérée. Le comte de Tilly rapporte qu'il a trouvé ce passage très difficile et effrayant : je comprends que, s'il eût été ainsi, il aurait été effroyable, car cela représenterait plutôt l'obélisque de la place de la Concorde.

Albert Smith nous montre son campement aux Grands-Mulets.

Vous pouvez apercevoir les gens campés à droite ou à gauche; comme toujours, ce rocher est beaucoup trop long.

Voici enfin l'hôtellerie telle qu'elle existait l'année dernière, on vient d'en construire une nouvelle, plus grande, plus spacieuse et beaucoup plus commode. On part à minuit des Grands-Mulets, ce qui est toujours un peu effrayant pour le touriste novice; l'effet est augmenté par la température glaciale qu'il fait au dehors; il y a des voyageurs qui tremblent, mais c'est plutôt de froid.

Les gens qui montent au Mont-Blanc, au-dessus de 4,000 mètres, ont souvent un mal particulier qui s'appelle le *mal de montagne* et qui consiste en des maux de cœur et de tête. Ce mal de montagne est caractérisé aussi, selon bien des personnes, par une envie de dormir insurmontable. Ce sommeil irrésistible ne doit pas être attribué au mal de montagne, mais plutôt aux conditions dans lesquelles se trouvent les touristes. Ils arrivent aux Grands-Mulets le soir; ils causent un peu de l'ascension qu'ils font; ils ont lu les ouvrages qui traitent de l'ascension du Mont-Blanc et l'histoire complète des accidents qui sont arrivés, ce qui est loin de les rassurer, de sorte que, quand ils se couchent, ils sont très agités et ne peuvent pas dormir. De plus, les guides font un bruit épouvantable avec leur conversation, et l'on est forcé d'attendre qu'ils terminent leur causerie. Enfin, à leur tour, ils vont se coucher, et l'on pourrait être enfin un peu tranquille: c'est le moment que la cuisinière choisit pour moudre du café pour le lendemain; les cloisons n'étant que des planches mal jointes, on entend cela comme si c'était chez soi, et il est absolument impossible de dormir. Le moulin à café est remis en place, la cuisinière se met à préparer les provisions pour le lendemain; alors, le moulin à café est remplacé par le moulin à parole: elle cause avec quelque guide complaisant qui s'attarde à l'aider. Enfin on commence à sommeiller un peu, lorsque tout d'un coup un poing vigoureux frappe violemment la porte, et la voix du guide crie:

— Monsieur, il est minuit! Il est l'heure!

Alors il faut se lever. On boit du bouillon ou du café qui vous reste sur l'estomac; on est en mauvaise posture pour marcher. On monte de monotones et interminables pentes de neige en pleine nuit pendant trois ou quatre heures, et on trouve surprenant qu'on ait sommeil; c'était pourtant à prévoir!

Voici l'hôtellerie, avec des voyageurs devant la façade. A côté, se trouve un observatoire à l'intérieur duquel existe un laboratoire. Voici les instruments: c'est une dotation de mon observatoire.

Nous partons des Grands-Mulets, et nous montons les pentes de

neige. Ces pentes se succèdent pendant des heures et des heures. Le spectacle est très beau ; il est intéressant pour le touriste, mais pour moi, je vous avoue que je trouve ces pentes si souvent parcourues un peu fastidieuses.

Voilà le seul rocher que l'on rencontre en route ; en dehors de cela, tout est neige sur le parcours, mais, bien entendu,on voit toujours des rochers au loin. Celui auprès duquel on passe est le rocher de l'Heureux Retour, ainsi surnommé par M. de Saussure, qui y coucha à son retour du Mont-Blanc.

Ceci est encore un rocher, mais celui-ci est surmonté par un glacier qui s'écroule par fragments quelquefois aussi gros que cette salle; ils se brisent sur la pente et traversent le plateau, lancés comme des boulets de canon. Ordinairement, on ne se trouve pas à traverser au moment où ces accidents arrivent; mais un jour, deux hommes furent surpris et tués par l'avalanche; il fallut quatre jours pour retirer les malheureux couverts de blocs de glace. Voici la crevasse dans laquelle ils sont tombés.

Lorsque de tels accidents arrivent, on ne laisse pas, autant que possible, les cadavres dans les glaciers ; des équipes de guides montent et apportent des pièces de toile grossière pour plier les cadavres, et les descendent, ainsi que vous le voyez, en les traînant sur la neige. Voici trois cadavres; c'est un autre accident que celui dont je viens de vous entretenir; les guides s'apprêtent à les descendre : vous voyez ces hommes qui fument leurs pipes tranquillement à côté de ces pauvres malheureuses victimes, ils se disent :

— Ce sont eux aujourd'hui, demain ce sera peut-être nous.

Voilà la manière de traîner les cadavres. Il faut plusieurs hommes, car c'est lourd et c'est difficile à traîner.

Nous arrivons au Grand Plateau. Nous sommes ici à 4,000 mètres d'altitude. Ce plateau a 1 kilomètre carré et paraît immense. Il est tout en neige, et c'est à partir de là que souvent on a le mal de montagne.

Voici, d'après Albert Smith, la traversée du Grand Plateau. Voilà la manière dont on représentait les ascensions de montagnes en 1851. J'ajoute que son livre eut un grand succès dans ce temps-là. Voici, d'après Auldjo, le même passage à un endroit où se trouvait une énorme crevasse ; cette gravure a quelque chose de très effrayant, et on se demande comment les ascensionnistes ont pu le franchir; mais, si on lit le livre, on voit qu'ils l'ont contourné tout bonnement, et qu'ils sont passés sur un pont de neige, où ils se sont trouvés si bien qu'ils y ont déjeuné; c'est peut-être un peu imprudent, car le

pont aurait bien pu crouler, s'il était aussi mince que le représente la gravure.

Voici comment on fait la montée de l'ascension actuellement ; cette photographie représente les porteurs de ma caravane.

Reprenons Albert Smith. Nous montons ici au Mur de la Côte, et au sommet du Mont-Blanc. Vous voyez ces pentes terribles, qui sont juste au-dessus de crevasses énormes; il faudrait croire qu'il y a eu un grand changement, car elles n'existent plus aujourd'hui.

Nous arrivons au sommet du Mont-Blanc, où ma caravane se repose, couchée sur la neige; bien qu'elle soit à 10 degrés au-dessous de zéro, ces hommes n'ont pas froid, à cause de l'ardeur du soleil, qui procure un bien-être général.

Voici enfin le sommet du Mont-Blanc, d'après Albert Smith. Vous comprenez ici l'usage de toutes les bouteilles qu'ils ont emportées ; chacun brandit la sienne. Enfin, pour en finir avec Albert Smith, voici la descente comme il la comprenait. (*Rires et applaudissements prolongés*). La gravure représente cinq ou six hommes qui se laissent glisser sur une pente excessivement rapide, sans se retenir. Ils sont dans toutes les positions imaginables, quelques-uns même la tête la première.

Mais, je vais vous montrer le Mont-Blanc tel qu'il est : voilà une caravane qui est montée tout simplement, sans bouteilles, et qui admire le paysage. Comme vous le voyez, ces personnes sont bien portantes : le touriste du milieu fait bonne contenance, mais au bout d'un instant nous le retrouvons couché sur la neige, terrassé par le mal de montagne. Parfois, les voyageurs refusent de se relever, jusqu'à ce que les guides les entraînent de force ; il en est qu'il a fallu traîner sur la neige, comme des cadavres, jusqu'au Grand Plateau.

Le sommet du Mont-Blanc est quelquefois très habité, c'est-à-dire qu'il y a des jours où il s'y trouve beaucoup de monde : voilà une de ces journées ; vous voyez qu'on était nombreux. La veille au soir, il m'était arrivé à l'observatoire une caravane de 17 personnes, à 11 heures du soir, qu'il avait fallu aller chercher plus bas, car elle se perdait dans la nuit. On monta ce jour-là 35 au Mont-Blanc.

Voici une cabane qui n'est pas mon observatoire : c'est l'observatoire qui a été construit il y a peu de temps par M. Janssen. Il n'a encore donné aucun résultat scientifique.

Nous redescendons pour aller jusqu'à mon observatoire, qui n'est pas au sommet. Celui de M. Janssen, qui est sur la cime, est construit sur la neige, et, comme la neige et les glaciers sont en mouvement, il n'est pas fixe, et, bien que construit depuis peu de temps, n'est déjà

plus au sommet ; dans quelques années, il aura glissé sur la pente.

Voici la caravane que nous rencontrons, et qui me permet de vous montrer le costume des ascensionnistes ; vous voyez qu'ils ont sur la tête un passe-montagne, pour préserver les oreilles du froid ; pour les mains, de gros gants de laine ; ce sont des moufles, comme en portent les balayeurs de la ville de Paris ; des souliers ferrés et des guêtres de laine complètent le costume.

Nous arrivons à mon observatoire : il est à 4,359 mètres d'altitude, soit à 400 mètres plus bas que le sommet ; si je ne me suis pas mis au sommet c'était pour construire sur le roc solide. L'emplacement choisi est sur une arête avancée, suffisamment détachée du Mont-Blanc : c'est le rocher le plus élevé qui soit propice aux observations météorologiques. Mais avant de vous montrer la construction, je vous ferai voir notre premier campement au sommet du Mont-Blanc. Nous étions quatre dans une tente de deux mètres, sans autre abri que la toile.

Nous allons maintenant retourner aux rochers des Bosses, et voir la construction de l'observatoire. Voici la vue des neiges, depuis l'observatoire jusqu'au sommet. Lorsque nous sommes arrivés là, il n'y avait qu'un paquet de matériaux ; il a fallu se débrouiller. Nous avions d'abord monté deux petites tentes, dont une assez grande pour les guides et une petite pour moi. Elles ne fournissaient qu'un abri problématique, car le lendemain du jour où nous avions terminé l'observatoire et où nous pouvions enfin y loger, elles n'existaient plus ; elles avaient été emportées par une tempête ; ma petite tente se trouvait en bas, au Grand Plateau, à six cents mètres plus bas. Voici le levage de la charpente de mon observatoire : c'était la partie la plus délicate ; il fallait l'exécuter en une journée, sans cela la charpente courait le risque d'être emportée par les tempêtes, et alors c'était une affaire à recommencer. Heureusement, nous avons pu terminer à temps.

Nous continuons à travailler, et la charpente est levée. Ainsi que vous le voyez, nous avons pris le soin de monter auparavant tout ce qui nous était nécessaire à cette construction. Vous pouvez voir l'observatoire en partie construit ; toutes les parois n'y sont pas, mais il y a une fenêtre avec ses vitres : tout est numéroté afin de ne pas nous écarter des plans.

Enfin, l'observatoire est construit. C'étaient deux petites chambrettes, l'une pour l'observatoire, et l'autre un refuge public toujours ouvert, c'est assurément l'asile de nuit le plus élevé du monde.

En 1891, l'observatoire étant jugé trop étroit, je l'agrandis ; je

donnai 2 pièces au refuge public, et 4 à l'observatoire. Voilà l'observatoire. Voici une chambre, vous voyez que nous avions même un lit avec un sommier et un édredon : c'était d'un luxe asiatique !

Voilà comment était le laboratoire. Il y a naturellement toute sortes d'instruments que je ne vous énumérerai pas. Mais l'observatoire étant encore trop étroit à cause des nombreux touristes qui venaient, je l'agrandis à nouveau et le voilà terminé en 1892.

En même temps, je construisais sur un rocher voisin un nouveau refuge destiné à remplacer les deux pièces publiques, pour que les observateurs ne soient pas dérangés par les touristes. Comme l'observatoire, ce refuge est muni de plusieurs paratonnerres, précaution bien nécessaire, ces rochers étant appelés *Rochers foudroyés.*

Les vues suivantes montrent l'intérieur de l'observatoire, avec les instruments et les appareils. Ici, la cuisine avec nos petits fourneaux à pétrole ; c'est notre vie, car à cette altitude il faut même produire de l'eau, la neige ne dégelant jamais, on la fait fondre sur les fourneaux, qui sont allumés en permanence. Un des guides va de temps en temps à la fontaine, c'est-à-dire il prend une pioche et un sceau, et rapporte de la neige : la fontaine n'est pas loin, il n'y a qu'à franchir le pas de sa porte.

Voici la vue que l'on a de l'observatoire.

Rentrons à l'intérieur. Voici ma chambre (*Applaudissements*). Je dois vous dire que j'ai été obligé de me transformer en tapissier, parce que naturellement un tapissier n'aurait jamais voulu aller là-haut, il faut faire un peu tous les métiers au Mont-Blanc. Nous avons des costumes de fourrure pour pouvoir travailler à l'extérieur sans avoir trop froid. Ces costumes, les fantaisistes les portent avec la fourrure en dehors, ils semblent des ours ; les gens sérieux les portent avec la fourrure en dedans, on les prendrait pour des Esquimaux.

J'en ai terminé avec le Mont-Blanc. Je n'ai plus que quelques vues à vous montrer. Je vais seulement vous montrer quatre vues topographiques, puisque nous sommes à la Société de Topographie de France, et que je m'écarte beaucoup du programme (*Applaudissements*)

La vue suivante montre le sommet du Mont-Blanc vu du mont Maudit. Le mont Maudit est à 4,471 mètres d'altitude et le Mont-Blanc à 4,810 mètres. Vous voyez de véritables dunes de neige formées par les vents à ces altitudes. On aperçoit au loin une caravane en train de monter la pente.

Voici derrière le sommet neigeux du Mont-Blanc le rocher le plus élevé que nous ayons en Europe, j'y ai construit une pyramide géodésique.

Voilà une partie du panorama du Mont-Blanc. Je ne vous montrerai pas tout ce panorama : je vous fais seulement voir les plus beaux échantillons. Vous voyez avec une grande netteté les montagnes de l'Italie et de la Suisse, le Grand Paradis, à 50 kilom. de distance, et même tout au loin, l'Oberland Bernois à 130 kilom. Contrairement à l'opinion répandue, la photographie peut reproduire nettement les objets les plus éloignés que l'œil puisse percevoir.

Voici enfin la dernière vue que j'ai à vous montrer. C'est le mont Rose et le mont Cervin. Il y a là un contraste frappant, le ciel bleu foncé vu presque noir à côté de la teinte immaculée des neiges. Il existe là-haut des spectacles magnifiques dont on ne peut avoir aucune idée dans la plaine. J'engage les jeunes gens qui m'écoutent à aller au Mont-Blanc. Ils trouveront là des satisfactions et des spectacles dont la sublimité leur fera prendre goût, comme j'y ai pris moi-même à ces ascensions si pénibles, mais dont on rapporte toujours d'inoubliables impressions (*Applaudissements prolongés*).

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

EUROPE

Création d'un jardin d'essai colonial a Paris. — Un décret du 28 janvier dernier a créé cet établissement, sur le modèle de ceux de Kew et de Berlin, au bois de Vincennes et en a confié la direction à M. Dybowski.

Notre commerce extérieur.— Il a été, en 1898, de 7 milliards 879 millions, dont 4.376 à l'importation et 3,503 à l'exportation, en légère augmentation sur le chiffre de 1897 (7.553, dont 3.956 à l'importation et 3.597 à l'exportation).

Celui de l'Angleterre a atteint 19.250 millions, dont 11,900 à l'importation et 7.350 à l'exportation. (En 1897, 18,629, dont 11.275 à l'importation et 7.354 à l'exportation.)

Celui de l'Allemagne 11,886 millions, dont 6.864 à l'importation et 5.002 à l'exportation. (En 1897, 10,621, dont 6.079 à l'importation et 4.732 à l'exportation.)

On remarquera d'abord que le chiffre total du commerce a augmenté dans ces trois pays, de 1897 à 1898, 300 millions environ pour la France, 600 pour l'Angleterre et plus d'un milliard pour l'Allemagne.

Ce progrès porte surtout sur les importations qui, dans ces trois pays, dépassent les exportations, de un milliard et demi pour l'Angleterre, de près de 2 pour l'Allemagne, d'un demi-milliard pour la France. Le relèvement des importations françaises en 1898 s'explique par les achats considérables de grains destinés à combler le déficit de la récolte de 1897.

En ce qui concerne les exportations, la France continue à baisser, l'Angleterre reste stationnaire, l'Allemagne seule progresse.

Dans l'ensemble, ce qui frappe surtout, c'est la marche ascensionnelle du trafic allemand. Il y a une vingtaine d'années, il n'atteignait pas 8 milliards, inférieur à celui de la France (9 milliards) et moitié de celui de l'Angleterre (16 milliards). Depuis, la France a perdu plus d'un milliard, l'Angleterre n'en a gagné que 3, l'Allemagne a béné-

ficié de 4, puisqu'elle se tient actuellement dans les environs de 12 milliards.

C'est une constatation qui donne à réfléchir non seulement à la France mais à l'Angleterre.

Le canal de l'Elbe au Rhin. — Ce canal, commencé par la construction de la section de Ems à Dortmund, doit être continué jusqu'à l'Elbe pour relier le système Rhénan au système oriental (Elbe-Oder-Vistule), sous le nom de *Mittelland Kanal*. Le projet en a été présenté au Landtag prussien. La dépense prévue est de 300 millions de marks (375 millions de francs). Il doit partir de Bevergen sur le canal de Dortmund à l'Ems, atteindre la Weser à Minden, la Leine près de Hannover et l'Elbe à Heinrichsberg, un peu en aval de Magdebourg. Le tracé a 325 kilomètres. Aucune difficulté de terrain : 6 écluses seulement. Dimensions : 33 mètres au plan d'eau, 18 au plafond, 2.50 de profondeur, ouverture d'écluses 8 m. 60 et longueur 67 m., ce qui permet le passage de chalands de 600 tonnes. Ce canal ne peut manquer d'avoir une grande importance économique. Il servira aussi au drainage de la région marécageuse qu'il traverse.. C'est une entreprise de première importance et si naturelle, si aisée, qu'on comprend à peine qu'elle n'ait pas été encore exécutée.

ASIE.

Le Transsibérien — La ligne est construite et exploitée jusqu'à Krasnoïarsk. Il y a un train par jour, 3,957 kilom. en cinq jours et demi. De Krasnoïarsk à Irkoustsk, la voie n'est pas terminée, mais on commence à circuler. Les rails sont posés jusqu'à Listvinichtnoïé sur la rive W. du lac Baikal. On va de Moscou au Baikal en dix jours pour 120 fr. Le grand bac à vapeur brise-glaces, destiné à transporter les trains à travers le lac, est en construction. On a tracé et on commencera au printemps prochain la ligne destinée à contourner le Baikal et à en éviter la traversée. — Le tracé du Transbaikalien a été modifié, et est dirigé à travers la Mandchourie sur Port-Arthur, et non plus sur Vladivostock. La ligne est nivelée et prête à recevoir les rails. Le trafic et le mouvement des voyageurs est déjà considérable et dépasse de beaucoup les ressources en matériel. La ligne est jusqu'ici surtout employée à transporter en Mandchourie de nombreux immigrants, qu'y dirige le gouvernement : 200.000 familles y ont été installées en 1898, et plus de 200,000 sont inscrites pour 1899. La Mandchourie est ainsi peu à peu russifiée.

Les Italiens en Chine. — L'Italie veut aussi sa part du partage de la Chine. Un Italien, M. Luzzati, agent d'un Syndicat anglo-italien, a obtenu une concession pour l'exploitation des mines de houille, de fer et de pétrole du Chan-Si, et la construction d'une foie ferrée à cette intention. Et le gouvernement italien demande la concession d'un port sur la côte chinoise.

AFRIQUE.

Mission Foureau-Lamy.— M. Foureau fait actuellement sa dixième tentative de pénétration dans le Sahara. Cette fois, l'appui qu'il a reçu du gouvernement paraît augmenter considérablement ses chances de succès. Il est accompagné d'une forte colonne militaire, sous les ordres du commandant Lamy, 4 officiers et 285 tirailleurs et spahis. La mission se compose en tout de 310 hommes et 1100 chameaux et 2 canons de montagnes. Son but est d'arriver à l'Air, où elle doit être actuellement, et de gagner ensuite le Soudan.

Le Transsaharien. — M. Paul Leroy-Beaulieu a ressuscité dans l'*Economiste français* la question du Transsaharien. Dans une série d'articles fort intéressants, il montre que la construction de cette voie ferrée est pour nous une nécessité stratégique. C'est le seul moyen d'utiliser notre nouvel empire du Soudan central et aussi de lutter avantageusement contre l'Angleterre en Afrique. A voie étroite, cette entreprise ne coûterait guère plus de 300 millions. Et qui sait si l'exploitation n'en serait pas rémunératrice? Qui peut dire qu'on ne trouvera pas dans le Sahara des gisements de phosphates comme en Tunisie et en Algérie et d'autres gisements minéraux ? En tous cas, la construction du Transsaharien s'impose pour l'avenir de notre empire colonial africain.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette campagne, qui amènera, nous l'espérons, la réalisation, un peu tardive, de la grande idée de M. l'ingénieur Duponchel, président de notre Société

Afrique Occidentale. — M. Hostains, administrateur colonial, et M. le lieutenant d'Ollone explorent le bassin du Cavally. M. le capitaine Houdaille étudie ceux du Bandama et du Comoé, en vue de l'établissement d'un chemin de fer de la côte d'Ivoire vers l'intérieur.

— On a découvert à la Côte d'Or anglaise, des conglomérats aurifères analogues à ceux qui font la fortune du Transwaal.

Afrique Orientale. — M. Hans Meyer a fait, en 1898, une nouvelle ascension et une nouvelle étude du Kilimandjaro. Il y a découvert et exploré d'immenses glaciers.

— Un comité vient de se former en Angleterre, sous MM. Moore, Kirk, Sclater, pour étudier la faune des lacs de l'Afrique orientale.

AMÉRIQUE.

Les Cyclones aux Antilles. — Le gouvernement des Etats-Unis a établi, en 1898 des stations météorologiques dans les Antilles, pour l'étude de la formation des Cyclones et de leur prévision. Ces stations sont reliées par télégraphe avec les principaux ports et aussi avec le *Weather Bureau* de Washington, afin de prévenir de l'approche des cyclones.

Les Andes. — M. Conway a fait l'ascension des principaux sommets des Andes, l'Illimani (6772 m.), l'Illampa ou Névada de Sorata, qu'il considère comme le point culminant des deux Amériques, et dont il évalue l'altitude à 7315 mèt., car une crevasse infranchissable l'a empêché d'atteindre le sommet; enfin l'Aconcagua.

L. Malavialle.

BIBLIOTHÈQUE

CATALOGUE DÉTAILLÉ

DES

OUVRAGES DONNÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

Par M. A. Duponchel, *Président de la Société*

(*Suite*).

Le Phylloxéra. Guérison probable de la vigne, par A. Duponchel. Br. in-8°. 1873.

Nouveau système de roues hydrauliques en dessus, par A. Duponchel. Br. in-8°.

Explication des phénomènes de dislocation du globe terrestre, par A. Duponchel. Br, in-8°. 1876.

Canal de Beaucaire à Cette, par Leprince et Gardarein. Br. in-8°.

Les chemins de fer et l'enquête parlementaire, par Lavollée. Br. in-8°. 1872.

Une visite au vignoble de Gravaison, par A. Duponchel. Br. in-8°. 1872.

La Géographie et l'éducation nationale, par J. Corcelli. Br. in-8°. 1898.

Avenir de la France en Afrique, par A. Soleillet. Br. in-8°. 1879.

De l'unification de l'heure dans Paris, par Collin. Br. in-8°.

Fluviographe, par Collin. Br. in-4°. Paris, 1879.

Du règlement des eaux sur les continents, par Fabier. Br. in-8°. Paris, 1858.

Du bromure de potassium, par E. Falières. Br. in-12. Bordeaux, 1871

Ernest Cézanne. Notice biographique, par Fargue. Br. in-8°. Tours, 1878.

Étude sur la largeur du lit moyen de la Garonne, par Fargue. Br. in-8°. Paris, 1882.

Le phylloxéra Vastatrix, par L. Faucon. 2 br. in-8°. Montpellier, 1878.

Du trafic des chemins de fer en général, par Fenouil. Br. in-8°. Montpellier, 1868.

Les conifères, par Fennebresque. Br. in-8°. Tours, 1873.

Mémoire sur la destruction de la cuscute, par Fennebresque. Br. in-8°.

Sur un phénomène d'optique atmosphérique observé dans les Alpes par Folie. Br. in-8°. Bruxelles, 1892.

Notice sur les travaux scientifiques, par M. J. François. Br. in-4°. Paris, 1876.

Discours de M. de Franqueville. Br. in-12. Paris, 1868.

Lettre sur le déboisement de l'Algérie, par le colonel Fulcrand. Br. in-8°. Paris, 1893.

Les paratonnerres, par Magne et Jarriant. Br. in-8°. Paris, 1873.

Le transsaharien. Note de M. Jules Maistre. Br. in-4°. Paris, 1879.

Influence des forêts sur le climat et le régime des sources, par J. Maistre. Br. in-8°. Lodève, 1867.

La marine et les chemins de fer, par J. Maistre. Br. in-8°. Montpellier, 1866.

Mise en valeur des Landes de Gascogne, par Manès. Br. in-8°. Bordeaux, 1864.

Les torrents des Alpes et le paturage, par Marchand. Br. in-8°. Arbois, 1872.

Des transformations du soufre en poudre répandu sur le sol, par H. Marès. Br. in-8°. Montpellier, 1869.

Théorie de la monnaie, par G. Marqfroy. Br. in-8°. Paris, 1865.

Type de voie pour chemins de fer économiques, par G. MARQFROY. Br. in-8°. Paris, 1870.

Nivellement barométrique dans les provinces d'Alger et de Constantine, par P. MARÈS. Br. in-8°. Paris, 1864.

Application du sulfure de carbone. Rapport par A. MARION. Br. in-4°. Paris, 1879.

De l'abaissement des tarifs de chemins de fer en France, par G. MARQFROY. Br. in-8°. Paris, 1863.

Contamination des eaux dans les terrains calcaires, par E. MARTEL. Br. in-4°. Paris, 1892.

Les Katavothres du Péloponèse, par E. MARTEL. Br. in-8°. Paris, 1892.

L'archéologie, par Jules MARTHA. Br. in-8°. Montpellier, 1879.

Une station géodésique au sommet du Canigou, par Ch. MARTINS. Br. in-8°. Paris, 1872.

Installation d'un télescope astronomique dans le Jardin des Plantes par Ch. MARTINS. Br. in-4°. Montpellier, 1879.

Création d'une mer intérieure dans le Sahara oriental, par Ch. MARTINS. Br. in-4°. Paris, 1879.

La répartition des pluies dans le département de l'Hérault pendant les années 1870 et 1871, par Ch. MARTINS.

Mémoire sur la pulvérisation des engrais, par MENIER. Br. in-8°. Paris, 1875.

Les chemins de fer d'intérêt local, par J. MICHEL. Br. in-8°. Paris, 1866.

Étude sur la navigation du Danube, par J. MICHEL. Br. in-12. Lausanne, 1856.

Détermination de la longuenr du pied gaulois, par J. MICHEL. Br. in-8°. Lyon, 1872.

L'heure universelle, par MONCLAR. Br. in-8°. Albi, 1879.

Projet de nouvelle distribution d'eau dans la ville de Cette, par GADOT. Br. in-4°. Toulouse, 1883.

Canal de l'Aisne à la Marne. Note, par M. GÉRARDIN. Br. in-12. Paris, 1872.

De l'amélioration du littoral dans l'Hérault. Compte rendu par J. GRASSET. Br. in-8°. Montpellier, 1864.

La géologie, sa méthode et sa portée. Br. in-12. Constantine, 1878.

Canal navigable entre Marseille et Saint-Louis, par Ch. GOUNELLE. 3 br. in-8°. Marseille, 1875.

Cours de paléographie. Leçon d'ouverture, par D. GRAND. Br. in-8°. Montpellier, 1890.

Le Transsaharien, par GAZEAU DE VAUTIBAULT. Br. in-8°. Paris, 1879.

Le sulfure de carbone, sa réhabilitation, par JAUSSAN. Br. in-8°. Béziers, 1882.

Instructions relatives à divers systèmes de culture des vignes. Br. in-16. Marseille, 1877.

Moments d'inertie et moments résistants des sections à double T, par M. HULEWICZ. Br. in-8°. Paris, 1879.

Perfectionnements apportés au rouleau compresseur, par HOUYAU. Br. in-8°. Angers, 1855.

Mesure de l'évaporation diurne, par HOUDAILLE. Br. in-8°. Montpellier, 1891.

Régime des pluies et des vents à Montpellier. Br. in-8°. Montpellier, 1890.

L'influence de la vitesse du vent dans le phénomène de l'évaporation, par HOUDAILLE. Br. in-8°. Montpellier, 1891.

Réponse au Préfet de l'Hérault et au Conseil municipal de Cette. Br. in-4°. Cette, 1883.

Manuel du voyageur, par KALTBRUMMER. Br. in-12. Juin 1879.

Application des silicates alcalins solubles au durcissement des pierres et de la peinture. Br. in-8°. Lille, 1857.

Variations du niveau de la couche d'eau souterraine dans leurs rapports avec la fièvre typhoïde, par KIENER. Br. in-4°. Montpellier, 1893.

Statuaire nouvelle, par E. LAGOUT. Br. in-8°. Paris, 1863.

Volksschul-Atlas, par LANGES. Br. in-4°. 1886.

L'anthropologie, crânes modernes de Montpellier, par DE LAPOUGE. Br. in-8°. 1891.

Le centenaire de l'Ecole polytechnique, par DE LAPPARENT. Br. in-8°. Paris, 1894.

Installation de M. DE LAROUVERADE à la Cour d'appel de Rouen. Br. in-8°. Rouen, 1875.

La question des monnaies, par LÉON. Br. in-8°. Paris, 1857.

Le travail et l'usure dans l'antiquité, par LE LIÈVRE. Br. in-12. Paris, 1886.

Nécrologie. Les professeurs Boyer et Bouisson. Br. in-8°. 1885.

La tour de Constance, par NÉEL. Br. in-16. Paris, 1893.

L'achèvement du réseau et les conventions avec les grandes compagnies, par O. NOEL Br. in-8°. Paris, 1883.

Les explorations en Afrique pendant le 1er trimestre 1879, par Ch. NORMAND. Br. in-4°.

Bétons agglomérés à base de chaux. Br. in-8°. Paris, 1865.

Chemins de fer à voie étroite pour voyageurs. Br. in-8°. 1880.

Observations pour transporter la dynamite sans danger. 3 br. in-8°. Paris, 1869.

Conservatoire des Arts et Métiers. Le compteur à alcool, par DE LACOLONGE. Br. in-8°.

Théorie géométrique du pendule de Foucault, par DE LACOLONGE. Br. in-8°. Bordeaux, 1881.

Gare maritime dans le port de Cette, par H. PAGÉZY. Br. in-8°. Montpellier, 1868.

Rue impériale à Montpellier. Rapport par I. PAGÉZY. Br. in-8°. 1869.

Discours de M. I. PAGÉZY, député au corps législatif. 2 br. in-8°. 1866.

Installation de l'administration municipale, par J. PAGÉZY. Br. in-8°. 1867.

L'observatoire du Mont Ventoux, par le Dr PAMARD. Br. in-8°. 1879.

Le chemin de fer à travers le grand désert, par PALADINI. Br. in-8°. Paris, 1867.

Prolongement par Morez du chemin de fer sur Genève, par PARANDIER. Br. in-8°. Lons-le-Saulnier, 1879.

Note sur l'amélioration des embouchures des fleuves, par BOUQUET DE LA GRYE. Br. in-4°. Bayonne, 1866.

Le service hydraulique et le relèvement de l'agriculture, par A. PARANDIER. Br. in-4°. Paris, 1887.

Quelques observations sur l'orthographe des noms géographiques, par le général PARMENTIER. Br. in-8°. Paris, 1878.

Entretien du canal de Marseille et de ses dérivations. 2 br. in-4°. Marseille, 1862.

Canal d'irrigation de la Bourne. Mémoire. Br. in-4°, avec planches 1879.

Notice sur les chaux éminemment hydrauliques, par PAVIN DE LAFARGE. 2 br. in-8°. Paris, 1878.

Distribution d'eau de Dunkerque. Construction d'un réservoir et d'un filtre. Br. in-4°, avec planches. Paris, 1871.

Clarification des eaux du canal de la Durance, par PASCAL. Br. in-8°. Marseille, 1866.

Eaux naturelles. Leur composition et leurs effets, par PAYEN. Br. in-8°. Paris, 1868.

Etude sur l'hygiène des ouvriers employés à la fabrication du verdet, par PÉCHOLIER. Br. in-8°. Montpellier, 1864.

(*A suivre*).

PUBLICATIONS RECUES PAR LA SOCIÉTÉ

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

1° *Sociétés Françaises.*

Alais. — *Mémoires et Comptes-rendus de la Société Scientifique et Littéraire.* Année 1897. Tome XXVIII. Le Tour de France de l'abbé de Sauvage, ses voyages.

Alger. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1898, 3e et 4e trimestres. La faune et la chasse au sahara tunisien. La colonisation et le maréchal Bugeaud. Rachgoun.

Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.* Tom. XVII. Année 1898 (4e Livraison).

Bordeaux. — *Société de Géographie Commerciale.* 1899. — N° 44. 1-2 Topographie ancienne et moderne des lacs de Cazaux et de Parentis-en-Born. — N° 3. L'Alliance française. — N° 4. Bordeaux port de mer. — N° 5. Jacques Gébelin. — N° 6. La peste ; étude historique et géographique.

— *Club alpin français.* Section du Sud-Ouest. Bulletin. — N° 44.

Bourg. — *Bulletin de la Société de Géographie de l'Ain.* 1899. Janvier-Mars. Lettre du commandant Marchand. Etude des pays à l'Ouest du Haut-Nil.

Brest. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1898. — N° 13. Le chinois. Sa passion pour le jeu et l'opium.

Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne.* Publiée par la Société des Amis de l'Université, 16e année.— N° 1. Janvier-Février 1899. Faune de l'Auvergne.

Dunkerque. — *Bulletin de la Société de Géographie.* Les Ports français : Bordeaux.

Gap. — *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.* XVIIe année. 2e série. — N° 27. 3e trimestre 1898. Précis historique sur la vallée de la Vence. — N° 28. 4e trimestre. Phonétique du patois Alpin.— 1er trimestre 1899. N° 29. San-Zeno de Vérone et N.-D. d'Embrun.

Le Hâvre. — *Société de Géographie Commerciale*. Bulletin. XVe année. 4e trimestre 1898. Promenades Japonaises et Coréennes (1894-1896).

Lille. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1899. Janvier. — N° 1. Une excursion aux Pyrénées.— N° 2. Pour la France.

Lorient. — *Société bretonne de Géographie*. Bulletin. — N° 74. 4e trimestre 1898. Voyage aux ruines d'Angkor. Le développement de l'Empire colonial français. Le Canada et son rôle futur dans l'expansion coloniale de la France.

Lyon. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1898. Voyage au Haut Laos. L'Ouganda. Liste des Membres.

Marseille. — *Bulletin de la Société de Géographie*. Tom. XXII, n° 4, 4e trimestre, 1898. Chemin de fer dans l'Asie centrale. Les ports d'Australie (Melbourne). L'Erythrée italienne.

Montpellier. — *Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault*. Bulletin. Juillet à Décembre 1898. La situation viticole. Le marché des vins depuis dix ans. Recherches sur la météorologie et les météorologistes. Suppression de la réduction de taxe pour les sucres employés au sucrage des vendanges. — *Organisation d'un service* d'informations météorologiques et agricoles dans le département de l'Hérault, par Houdaille.

Nancy. — *Société de Géographie de l'Est*, 1899, 1er trimestre. Dans la boucle du Niger. La colline de Malzéville, avec une carte du Dahomey.

Narbonne. — *Bulletin de la Société archéologique*. Année 1899. 1er semestre. Les plus anciennes monnaies Wisigothes de Narbonne. La cathédrale de Saint-Just.

Paris. — *Bulletin de la Société de Géographie*. Tom. XIX. 4e trimestre 1898. Mission au Thibet et en Mongolie. Une mission vers le Nil Blanc. Voyage au Choa. Tche-Nam-po, nouveau port coréen, avec cartes. 1899. — N° 1. Janvier. Le chemin de fer de Konakry au Niger navigable, par le capitaine Salesses.

— *Comptes rendus des séances*, 1898. — N° 9. Décembre. Nouvelles géographiques. Notes. — N° 2. Février 1899.

— *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*. — Comité des travaux historiques. *Bulletin de Géographie historique et descriptive*. 1898. — N° 1. Les origines de la cartographie de l'Europe septentrionale. Quelques observations sur l'origine du mot America. Les français au Spitzberg au XVIIe siècle.

Paris. — *Ministère des Colonies. Revue Coloniale.* Cinquième année. 1899. — N° 1. Janvier. Etude des chemins de fer de Conakry au Niger navigable. 1897-1898, par le capitaine du génie Salesses. Rapport sur la situation agricole de la côte d'Ivoire. — N° 2. Février. Rapport de M. Bonchamps, administrateur des Colonies sur la mission de Obock au Haut-Nil. — N° 3 Mars. La sériciculture à Madagascar. Monographie sur Gibraltar.

— *Revue des Travaux scientifiques.* Tom. XVIII. — N° 10. — N° 11.

— *Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes* . Bulletin de l'office du travail. 6e année. — N° 1. Janvier 1899. Statistique générale de la France. Tome XXVI. Statistique annuelle. Année 1896. — N° 2. — N° 3.

— *Revue Française de l'Etranger et des Colonies.* 1899. — N° 241. Janvier. Alexandrie et Fachoda. Poursuite et capture de Samory. Dans les marais du Bahr-El-Ghazal. — N° 242. Les explorations en Afrique en 1898. Terre-Neuve. Sahara. — N° 243. Le massacre de la mission Cazem[illegible] La question du transsaharien.

— *Revue de Géographie*, 1899. Janvier. Les droits de la [illegible] Siam. Les Baléares. Salies-de-Béarn. — Février. [illegible] de fer de Bizerte au Kef et à la vallée d[illegible] France. — Mars. Vieux terriers, vieux [illegible]

— *Club alpin français.* — N° 1. Janvie[illegible] sections. — N° 2. Février. — N° 3. M[illegible]

— *Bulletin des Etudes coloniales et mari[illegible]* Colonies françaises et colonies étrangère[illegible] au nord de Libreville et sur le bas Ogô[illegible] service forestier à Madagascar. — N° 1[illegible] Rochelle.

— *Bulletin de la Société de Topographie* [illegible] — N°s 10, 11, 12. Reconstruction de [illegible] M. Vallot, au Mont-Blanc.

— *Bulletin du Comité de l'Afrique Française.* [illegible] 1897, Année complète. — 12 numéros. Nou[illegible] 1899 — N° 1. Janvier. La question du Transsah[illegible] ture de Samory. — N° 2. Février.

— *Le tour du Monde.* Nouveau journal des Voyag[illegible] N° 1. Les Fermes d'essais aux colonies. Aux Ré[illegible] dites. — N° 2. La Loire navigable. — N° 3. A[illegible]

interdites. — N° 4. La Mission Blondiaux en Afrique. — N° 5. *Id.* — N° 6. — En Abyssinie. — N° 7. Les Fermes d'essais aux colonies. A travers le Monde. — N° 8. La capture de Samory. — N° 9. Son départ pour l'exil. — N° 10. Cultes indigènes au Japon. — N° 11. Un coin de la France. — N° 12. Notes sur Prague.

Paris. — *Bulletin de la Société de Spéléologie*. Quatrième année. — N° 15. Juillet-Septembre, 1898.

— *Annales de Géographie*. 1899. N° 38. 15 Mars 1899. Leçon d'ouverture du cours de géographie. La Géographie générale. Quelques observations sur la Région parisienne orientale. Structure orographique et géologique du Bas-Languedoc entre l'Hérault et le Vidourle (avec 4 figures dans le texte).

— *Le Bulletin de la Presse*. 1899. N°s 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99. 100, 101, 102, 103, 104, 105.

— *La Revue diplomatique*. 1899. Janvier-Février-Mars.

Rochefort. — *Bulletin de la Société de Géographie*. Tom. XX. Année 1898. N° 4. Octobre-Novembre-Décembre. Une paroisse autrefois en Angoumois.

— *Société normande de Géographie*. 1898. Novembre-Décem-
es Mines d'or du Klondyke. L'Indo-Chine. L'Hygiène
— Février 1899. Sahara et hauts plateaux

ciété de Géographie et du Musée.
s Françaises de Géographie.
s Travaux du Congrès, 1898.

Explorations. Revue
apport ethnographique
n Sud du 1er territoire
de colonisation. La
livraison, 30 novem-
ique. Carte hypso-
des races. Carte
La station agro-

98. — N° 5.
s. La Guyane
-Décembre.
N° 6. N° 7.

2° *Sociétés étrangères.*

Amsterdam.—*Société Néerlandaise de Géographie.* 1899. Tom. XVI. N° 1.

Anvers. — *Bulletin de la Société royale de Géographie.* Tom. XXII, 3e fascicule. La République de Honduras. Les Boers dans l'Angola méridional.

Barcelone. — *Butlleti del Centre Excursionista de Catalunya.* 1898. N° 46-N° 47.

Berlin. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Erkunde.* Band XXXIII. 1898. N° 5.

— *Verhandlungen der Gesellschaft für Erkunde.* Band XXV. 1898. N° . 10. Band XXVI. N° 1.

Berne. — *Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft*, 1896. N° 2. — 1897. Un fascicule.

Bruxelles. — *Société royale belge de Géographie.* 1898. N° 6. Histoire de la commune de Gérouville. Par les routes nouvelles à l'ouest de la Bosnie.

Bucharest. — *Societatea Geografica Romîna*, Marele Dictionar Geografic al Rominiei. Vol. II. Fasc. 1er

Guatemala. — *Memoria de la Seccion* de *Estadistica. Anuario de la Direccion Général. Estadistica Agricola y Forestal. Patentes y Marcos de Fabrica. Puentes y Caminos. Comercio. Correos.* 1898.

Londres. — *The Geographical Journal.* 1899. Vol. XIII. N° 1. Janvier. — N° 2. Février. — N° 3.

Madrid. — *Boletin de la Sociedad geografica.* Revista de Geografia Colonial y Mercantil. 1899, Février. N° 17. — Tom. XL. N°s 10, 11 et 12.

Milan. — *L'Esplorazione Commerciale.* Viaggi e Geografia commerciale. 1899. Fasc. I. Fasc. II, III.

New-York. — *Bulletin of the American Geographical Society.* Vol. XXX. N° 5. 1898.

Quaesland. — *Royal Geographical Society of Australasia.* 1897-1898. Vol. XIII.

Rome. — *Bollettino della Società Geografica italiana.* Série III. Vol. XII. N° 12. Décembre 1898.

Saint-Gall. — *Mitteilungen des Ostschweizerischen Geograph. Comm. Gesellschaft.* Année 1898.

Vienne. — *Mitteilungen der Kai. Königl. Geographischen Gesellschaft.* 1899. Band XLII. N°s 1-2.

— *Deutsche Rundschau für Geographie und Statistik.* 1899. N° 4, n° 5, n°6.

Washington. — *Bulletin of the United Geological Survey. Département of the Interior.*— The physical Geography of Australia. — Artic Explorations.

— *The National Geographie Magazine.* Vol. X. N° 1. Janvier 1899. — N° 2.

PUBLICATIONS DIVERSES.

Transactions of the *Wisconsin Academy* of Sciences, Arts, and Letters. Vol. XI. 1896-1897.

Onthe Forestry Conditions of Northen Wisconsin. N° 1, — N° 2.

ATLAS, CARTES, PLANS.

Carte de la *vallée du Nil*, du *lac Tchad* et du *bassin du Congo* dressée par M. Prompt, inspecteur général des ponts et chaussées, en retraite, à 1/600,000. 1898, publiée par la maison Andriveau-Goujon. Henry Barrère. éditeur-géographe, 4, rue du Bac, Paris. Hommage de l'éditeur.

MÉTÉOROLOGIE.

Alger. — *Service météorologique de l'Algérie.* Bulletin météorologique quotidien pendant les mois de janvier-février-Mars.

Le Secrétaire-Archiviste,
J. Pouchet.

NOUVEAUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MM. André, professeur au Lycée, rue Boussairolles, 19.
Leenhardt Henry, boulevard Jeu-de-Paume, 10.
Bichon Marcel, sous-directeur de l'Ecole supérieure de commerce, rue de l'Aiguillerie.

Montpellier. — Imprimerie Ch. Boehm, Delord-Boehm et Martial, successeurs.

Paris. — *Ministère des Colonies. Revue Coloniale.* Cinquième année. 1899. — N° 1. Janvier. Etude des chemins de fer de Conakry au Niger navigable. 1897-1898, par le capitaine du génie Salesses. Rapport sur la situation agricole de la côte d'Ivoire. — N° 2. Février. Rapport de M. Bonchamps, administrateur des Colonies sur la mission de Obock au Haut-Nil. — N° 3 Mars. La sériciculture à Madagascar. Monographie sur Gibraltar.

— *Revue des Travaux scientifiques.* Tom. XVIII. — N° 10. — N° 11.

— *Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.* Bulletin de l'office du travail. 6e année. — N° 1. Janvier 1899. Statistique générale de la France. Tome XXVI. Statistique annuelle. Année 1896. — N° 2. — N° 3.

— *Revue Française de l'Etranger et des Colonies.* 1899. — N° 241. Janvier. Alexandrie et Fachoda. Poursuite et capture de Samory. Dans les marais du Bahr-El-Ghazal. — N° 242. Les explorations en Afrique en 1898. Terre-Neuve. Sahara. — N° 243. Le massacre de la mission Cazemajou. La question du transsaharien.

— *Revue de Géographie*, 1899. Janvier. Les droits de la France Siam. Les Baléares. Salies-de-Béarn. — Février. Le ch de fer de Bizerte au Kef et à la vallée du Sarrath. Po France. — Mars. Vieux terriers, vieux cadastr

— *Club alpin français.* — N° 1. Janvier 189 sections. — N° 2. Février. — N° 3. Mars.

— *Bulletin des Etudes coloniales et maritimes* Colonies françaises et colonies étrangères. au nord de Libreville et sur le bas Ogôoué service forestier à Madagascar. — N° 192. Rochelle.

— *Bulletin de la Société de Topographie de* — N°s 10, 11, 12. Reconstruction de l'O M. Vallot, au Mont-Blanc.

— *Bulletin du Comité de l'Afrique Française.* 1897, Année complète. — 12 numéros. N 1899 — N° 1. Janvier. La questio ture de Samory. — N° 2. Févrie

— *Le tour du Monde.* Nouveau j N° 1. Les Fermes d'essais aux co dites. — N° 2. La Loire navigable.

interdites. — N° 4. La Mission Blondiaux en Afrique. — N° 5. *Id.* — N° 6. — En Abyssinie. — N° 7. Les Fermes d'essais aux colonies. A travers le Monde. — N° 8. La capture de Samory. — N° 9. Son départ pour l'exil. — N° 10. Cultes indigènes au Japon. — N° 11. Un coin de la France. — N° 12. Notes sur Prague.

Paris. — *Bulletin de la Société de Spéléologie*. Quatrième année. — N° 15. Juillet-Septembre, 1898.

— *Annales de Géographie*. 1899. N° 38. 15 Mars 1899. Leçon d'ouverture du cours de géographie. La Géographie générale. Quelques observations sur la Région parisienne orientale. Structure orographique et géologique du Bas-Languedoc entre l'Hérault et le Vidourle (avec 4 figures dans le texte).

— *Le Bulletin de la Presse*. 1899. N°s 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99. 100, 101, 102, 103, 104, 105.

— *La Revue diplomatique*. 1899. Janvier-Février-Mars.

Rochefort. — *Bulletin de la Société de Géographie*. Tom. XX. Année 1898. N° 4. Octobre-Novembre-Décembre. Une paroisse autre-
...ngoumois.

Rouen ... *...rmande de Géographie*. 1898. Novembre-Décem-
... d'or du Klo... L'Indo-Chine. L'Hygiène
... ...vier. Fév... ...Sahara et hauts plateaux

... *la Soci... ...aphie et du Musée.*
... Société ... de Géographie.
... ...ndu de... ...u Congrès, 1898.

... ...ices ... *...tions*. Revue
... ...son. ... ...nographique
... ...1er territoire
... ...sation. La
... ...30 novem-
... ...te hypso-
... ... Carte
... ...agro-

... ...N° 5.
... ...ane
... ...re.

Vienne. — *Mitteilungen der Kai. Königl. Geographischen Gesellschaft.* 1899. Band XLII. Nos 1-2.

— *Deutsche Rundschau für Geographie und Statistik.* 1899. N° 4, n° 5, n°6.

Washington. — *Bulletin of the United Geological Survey. Département of the Interior.*— The physical Geography of Australia. — Artic Explorations.

— *The National Geographie Magazine.* Vol. X. N° 1. Janvier 1899. — N° 2.

PUBLICATIONS DIVERSES.

Transactions of the *Wisconsin Academy* of Sciences, Arts, and Letters. Vol. XI. 1896-1897.

Onthe Forestry Conditions of Northen Wisconsin. N° 1, — N° 2.

ATLAS, CARTES, PLANS.

Carte de la *vallée du Nil*, du *lac Tchad* et du *bassin du Congo* dressée par M. Prompt, inspecteur général des ponts et chaussées, en retraite, à 1/600,000. 1898, publiée par la maison Andriveau-Goujon. Henry Barrère. éditeur-géographe, 4, rue du Bac, Paris. Hommage de l'éditeur.

MÉTÉOROLOGIE.

Alger. — *Service météorologique de l'Algérie.* Bulletin météorologique quotidien pendant les mois de janvier-février-Mars.

Le Secrétaire-Archiviste,
J. Pouchet.

NOUVEAUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MM. André, professeur au Lycée, rue Boussairolles, 19.
Leenhardt Henry, boulevard Jeu-de-Paume, 10.
Bichon Marcel, sous-directeur de l'Ecole supérieure de commerce, rue de l'Aiguillerie.

Montpellier. — Imprimerie Ch. Boehm, Delord-Boehm et Martial, successeurs.

quoi n'aurait-elle pas celui d'imposer l'abandon, ou le remaniement dans des conditions de sécurité convenables, d'une habitation sciemment élevée dans la zone des submersions normales d'un cours d'eau ?

Il ne faudrait pourtant pas trop idéaliser ce sentiment de charité, en le jugeant par ses manifestations bruyantes. Livré à lui-même, il se stériliserait probablement dans son action individuelle, s'il n'était stimulé par ces comités spéciaux qui, mettant à profit la publicité dont la presse dispose de nos jours, rivalisent de combinaisons ingénieuses pour associer l'attrait du plaisir et de la curiosité à l'exercice des vertus philanthropiques.

Je suis loin de blâmer cette forme nouvelle de la charité, et n'entends nullement critiquer les moyens qu'elle emploie ; j'apprécie toute l'utilité du but; ce que je regrette seulement, c'est que ce but ne soit pas toujours atteint ; que les résultats soient bien souvent au-dessous des ressources disponibles.

Réalisées avec une certaine lenteur, dans la nécessité où l'on est de réorganiser à chaque fois les comités chargés de les recevoir, ces ressources arrivent rarement à temps pour secourir d'urgence les misères les plus apparentes, celles qui caractérisent la période même de l'inondation, la faim, le froid, le chômage; tandis que lorsqu'elles affluent de toutes parts, on est obligé de les distribuer hâtivement, un peu au hasard, sans qu'on ait le temps ni les moyens de s'enquérir des misères bien autrement terribles et navrantes, qu'on ne voit pas, et qui résultent pourtant de la continuité d'une même cause ; de la nécessité où se trouvent les inondés, secourus ou non, de rentrer dans leurs habitations périodiquement submergées, à tout jamais infiltrées de miasmes pestilentiels.

Pour déraciner le mal, pour en tarir à jamais la source, il faudrait un nouvel intermédiaire ; celui d'une administration spéciale qui aurait pour mission permanente de s'occuper de cette importante question.

Quand nous voyons fonctionner autour de nous tant d'œuvres

de charité distinctes, ayant chacune un but bien déterminé, chargées de venir en aide à une classe particulière de malheureux, on se demande s'il ne serait pas possible de constituer, en faveur des inondés et plus généralement peut-être des victimes d'autres fléaux analogues, une société de secours du même ordre, ayant une existence légale et durable, disposant d'un budget régulier sans cesse entretenu par des dons volontaires, pouvant tout à la fois distribuer en temps utile des secours d'urgence aux plus nécessiteux, en même temps qu'elle aurait assez de compétence pour arrêter avec maturité et réflexion les mesures d'ensemble qu'il y aurait à prendre, assez d'autorité pour en assurer la rigoureuse exécution.

Je ne crois pas nécessaire d'entrer ici dans des détails prématurés sur le mode d'organisation de cette nouvelle société philanthropique. Les précédents abondent à cet égard. Mon but est plutôt d'en démontrer l'utilité pratique : de la faire, s'il m'est possible, nettement ressortir de cette étude dans laquelle, résumant mes observations personnelles sur une question qui m'a longtemps occupé, j'ai cherché à en établir les bases théoriques, en même temps que, par un examen critique de ce qui a été fait, je me suis efforcé de démontrer l'insuffisance des méthodes suivies jusqu'à ce jour.

I.

Les crues des rivières dépendent de deux éléments distincts : la quantité d'eau pluviale ou de neige tombée dans un temps donné sur la région alimentaire d'une même vallée, et les conditions de régime de la cuvette fluviale qui sert à l'écoulement de ces eaux. Rien ne prouve que le premier de ces deux facteurs, l'intensité de la chute des eaux pluviales, dépendant lui-même du climat, ait notablement varié dans la durée des temps historiques. En tout cas, il n'est pas au pouvoir de l'homme de le changer.

Il en est autrement du second facteur qui, par la nature

LES

INONDATIONS ET LA CHARITÉ COLLECTIVE

Par M. A. DUPONCHEL

La question des inondations est un problème qui se pose chez nous, en quelque sorte périodiquement, tous les 10 ou 15 ans sans avoir encore été résolu.

L'opinion publique paraîtrait cependant portée à croire que cette solution doit pouvoir se trouver.

Ainsi s'expliqueraient peut-être les sympathies toutes spéciales que rencontrent toujours des désastres de cette nature. Par un sentiment instinctif de solidarité morale, nous compatissons d'autant plus aux maux d'autrui que, par un acte quelconque de notre volonté individuelle ou collective, nous aurions pu les prévenir.

Un tremblement de terre qui engloutit une ville entière frappe moins notre imagination que la vue ou le simple récit d'une scène d'inondation, qui, parfois tout compte fait, n'a pas entrainé mort d'homme, et dont le mal apparent s'est réduit à la séquestration momentanée de quelques malheureux obligés de se réfugier dans le grenier de leur maison envahie par les eaux.

Dans le premier cas, sentant notre impuissance, nous nous résignons, comme on se résigne à la mort inévitable. Dans le second, notre conscience s'émeut en songeant qu'il aurait suffi de quelques précautions, au besoin d'une simple mesure de police, pour prévenir un accident qui n'est en quelque sorte qu'une imprudence. L'autorité municipale est investie du droit d'ordonner la démolition d'une maison qui menace ruine ; pour-

quoi n'aurait-elle pas celui d'imposer l'abandon, ou le remaniement dans des conditions de sécurité convenables, d'une habitation sciemment élevée dans la zone des submersions normales d'un cours d'eau ?

Il ne faudrait pourtant pas trop idéaliser ce sentiment de charité, en le jugeant par ses manifestations bruyantes. Livré à lui-même, il se stériliserait probablement dans son action individuelle, s'il n'était stimulé par ces comités spéciaux qui, mettant à profit la publicité dont la presse dispose de nos jours, rivalisent de combinaisons ingénieuses pour associer l'attrait du plaisir et de la curiosité à l'exercice des vertus philanthropiques.

Je suis loin de blâmer cette forme nouvelle de la charité, et n'entends nullement critiquer les moyens qu'elle emploie ; j'apprécie toute l'utilité du but; ce que je regrette seulement, c'est que ce but ne soit pas toujours atteint ; que les résultats soient bien souvent au-dessous des ressources disponibles.

Réalisées avec une certaine lenteur, dans la nécessité où l'on est de réorganiser à chaque fois les comités chargés de les recevoir, ces ressources arrivent rarement à temps pour secourir d'urgence les misères les plus apparentes, celles qui caractérisent la période même de l'inondation, la faim, le froid, le chômage; tandis que lorsqu'elles affluent de toutes parts, on est obligé de les distribuer hâtivement, un peu au hasard, sans qu'on ait le temps ni les moyens de s'enquérir des misères bien autrement terribles et navrantes, qu'on ne voit pas, et qui résultent pourtant de la continuité d'une même cause ; de la nécessité où se trouvent les inondés, secourus ou non, de rentrer dans leurs habitations périodiquement submergées, à tout jamais infiltrées de miasmes pestilentiels.

Pour déraciner le mal, pour en tarir à jamais la source, il faudrait un nouvel intermédiaire ; celui d'une administration spéciale qui aurait pour mission permanente de s'occuper de cette importante question.

Quand nous voyons fonctionner autour de nous tant d'œuvres

de charité distinctes, ayant chacune un but bien déterminé, chargées de venir en aide à une classe particulière de malheureux, on se demande s'il ne serait pas possible de constituer, en faveur des inondés et plus généralement peut-être des victimes d'autres fléaux analogues, une société de secours du même ordre, ayant une existence légale et durable, disposant d'un budget régulier sans cesse entretenu par des dons volontaires, pouvant tout à la fois distribuer en temps utile des secours d'urgence aux plus nécessiteux, en même temps qu'elle aurait assez de compétence pour arrêter avec maturité et réflexion les mesures d'ensemble qu'il y aurait à prendre, assez d'autorité pour en assurer la rigoureuse exécution.

Je ne crois pas nécessaire d'entrer ici dans des détails prématurés sur le mode d'organisation de cette nouvelle société philanthropique. Les précédents abondent à cet égard. Mon but est plutôt d'en démontrer l'utilité pratique : de la faire, s'il m'est possible, nettement ressortir de cette étude dans laquelle, résumant mes observations personnelles sur une question qui m'a longtemps occupé, j'ai cherché à en établir les bases théoriques, en même temps que, par un examen critique de ce qui a été fait, je me suis efforcé de démontrer l'insuffisance des méthodes suivies jusqu'à ce jour.

I.

Les crues des rivières dépendent de deux éléments distincts : la quantité d'eau pluviale ou de neige tombée dans un temps donné sur la région alimentaire d'une même vallée, et les conditions de régime de la cuvette fluviale qui sert à l'écoulement de ces eaux. Rien ne prouve que le premier de ces deux facteurs, l'intensité de la chute des eaux pluviales, dépendant lui-même du climat, ait notablement varié dans la durée des temps historiques. En tout cas, il n'est pas au pouvoir de l'homme de le changer.

Il en est autrement du second facteur qui, par la nature

même des choses, par le fait du développement et de la transformation des cultures, a dû subir et subira encore de grandes modifications.

Quel que soit leur état actuel, il est impossible de méconnaître que les cuvettes qui constituent le thalweg d'écoulement de nos vallées, ont été à des époques géologiques antérieures à la nôtre, parcourues par des courants d'eau d'un débit infiniment supérieur à celui de nos rivières modernes, qui ont produit des phénomènes d'érosion et de dépôt analogues aux leurs, bien que sur une beaucoup plus grande échelle. C'est dans le lit agrandi de ces anciens courants, dans cette cuvette que j'appellerai diluvienne, sans vouloir en préjuger autrement l'origine géologique, que nos cours d'eau actuels ont moulé leur lit. Après avoir plus ou moins remanié les dépôts antérieurs qui occupaient par places cette ancienne cuvette, ils ont dû finir par constituer la leur et l'amener à un état d'équilibre moyen entre l'érosion et le dépôt : le remblai compensant le déblai. Il va sans dire que cet équilibre ne s'est pas produit sur place, dans chaque profil, et que le cours d'eau total, ses affluents compris, des sources les plus éloignées presqu'à la mer, peut être considéré comme comprenant trois zones théoriquement distinctes.

La zone supérieure ou d'érosion, située en région de montagne, où les affluents ayant une grande pente et, par suite, une grande vitesse, exercent une action érosive plus particulièrement considérable, tandis qu'ils ne peuvent laisser subsister de dépôts sur les rives de leur cuvette, balayée jusqu'à la roche vive ;

La zone moyenne, dans laquelle s'établit surtout l'état d'équilibre moyen ; les formations nouvelles compensant celles qui sont emportées par le courant ;

La zone inférieure enfin ou de dépôt, voisine des embouchures, où le cours d'eau livre à l'action de la mer le résidu final des troubles charriés, qui, suivant l'état de tranquillité du bassin récepteur, constituent des deltas émergés en saillie sur le littoral, ou des formations sous-marines s'étalant au large.

Je m'occuperai surtout, dans ce qui va suivre, de la formation moyenne ou zone d'équilibre, dans laquelle se trouvent d'ordinaire nos plus riches terres de culture et les groupes de populations les plus importants.

Quand on étudie les conditions dans lesquelles se produisent les dépôts des alluvions modernes qui ont constitué la cuvette de nos cours d'eau actuels dans la cuvette diluvienne primitive, on reconnaît qu'elles restent soumises à des lois générales dont l'exposé, quel qu'en soit l'intérêt, ne pourrait trouver ici sa place.

Ces lois générales sont d'ailleurs subordonnées à ce fait qu'une sorte d'équilibre tend incessamment à se produire entre la vitesse d'entraînement du cours d'eau, qui, suivant qu'elle est plus ou moins accélérée, tend à reprendre les dépôts antérieurement formés ou à en constituer de nouveaux ; la résistance des parois de la cuvette d'écoulement dépendant à la fois de la nature physique et minéralogique des matériaux qui constituent les rives et de la nature particulière de la végétation spontanée ou artificielle qui recouvre les parties émergées.

Cet équilibre, sans doute, est essentiellement instable. Pendant que des dépôts se précipitent sur un point, des formations antérieures sont entraînées en un autre ; mais tant que les conditions restent les mêmes, l'état moyen n'est pas changé. C'est ainsi que nous pouvons concevoir que nos cours d'eau livrés à eux mêmes, abandonnés à la végétation spontanée de leurs rives, avaient dû arriver à un certain état de stabilité relative, analogue à celui que nous retrouvons dans les cours d'eau des autres régions du globe inhabitées, ou pour mieux dire restées sans culture.

Dans cet état du cours d'eau primitif, tel qu'il devait exister à l'origine de nos civilisations primitives, faisons intervenir la main de l'homme s'établissant dans les vallées.

Son premier soin aura été de choisir l'assiette de son habitation. Il l'aura naturellement établie le plus près possible du fleuve nourricier, en la reculant toutefois au delà de la laisse des plus hautes crues.

Si les dernières recherches préhistoriques ont démontré que certaines peuplades primitives s'étaient bâti des habitations lacustres fondées sur pilotis en pleine eau des lacs de la Suisse et de l'Italie, il n'est pas à présumer que le même mode de construction ait été adopté dans l'étendue de la zone submersible de nos cours d'eau, bien qu'il soit encore usité chez un grand nombre de peuples de l'extrême Orient.

Rien de pareil ne paraît s'être passé chez nous, et, à moins de leur supposer une imprévoyance inexplicable, nous devons admettre que, libres de choisir l'emplacement de leurs habitations, les peuples primitifs de notre région les ont établies, soit sur le penchant des collines encaissantes, soit sur des mamelons accidentellement saillants au-dessus de la zone submersible, aux lieux où se sont maintenus d'âge en âge nos villes et nos villages actuels.

L'homme installé à proximité des rivières a dû naturellement penser à mettre en valeur les terres des vallées les plus fertiles, les plus aptes à le nourrir, et dès ce jour il a dû se préoccuper de la question des endiguements pour préserver ses récoltes et mettre à l'abri de l'entraînement des crues les terres submersibles ameublies par le défrichement.

Le système de défense qu'il avait à adopter lui était indiqué le plus souvent par la disposition même des choses ; il a dû remarquer, en effet, que par suite d'une loi naturelle, partout la même, les alluvions formées par le débordement des rivières ne se déposent pas en couches horizontales, mais suivant des plans inclinés transversalement, à partir de la berge déversante, le long de laquelle elles constituent un bourrelet saillant, qu'il suffisait de relever d'une faible hauteur, pour le rendre complètement insubmersible.

C'est ainsi que, avec des efforts individuels relativement minimes, ont pu se constituer les premiers embryons de ces digues longitudinales qui, peu à peu, coordonnées par l'entente des intéressés, ont été administrées par des délégations spéciales, origine de nos plus anciens syndicats et, finalement, sur nos

grands fleuves, ont été réglementées par l'autorité souveraine, comme les levées de la Loire et les digues du Rhône. Cette intervention de l'autorité supérieure a dû être nécessitée dans les circonstances où les premières digues individuelles ne pouvaient se rattacher à un même plan d'ensemble; plus particulièrement, lorsque trop rapprochées l'une de l'autre, ne laissant pas un espace suffisant à l'écoulement des crues, on a dû les reporter en arrière de leur position primitive, en réservant au cours d'eau un double lit d'écoulement.

Si le système d'endiguement longitudinal des cours d'eau a dû se présenter dès l'abord comme le moyen le plus simple et le plus naturel de défense des terres en culture, on a dû reconnaître bien souvent qu'en maintenant ces terres en dehors du débordement naturel du cours d'eau on leur faisait perdre une grande partie de leur valeur productive. Le fait a été constaté de tout temps, bien qu'on ne se soit peut-être pas suffisamment préoccupé d'en rechercher la cause. En tout cas, la question me paraît assez intéressante pour mériter qu'on s'y arrête.

La fertilité des terres d'alluvion est proverbiale, mais, comme toutes les réputations légendaires, celle-ci a été beaucoup trop généralisée.

Le fait est que, si les alluvions limoneuses de nos cours d'eau présentent en général le mélange intime des éléments minéraux qui doivent constituer la terre végétale dans les meilleures conditions apparentes d'état physique et chimique, leur fertilité est subordonnée à l'obligation d'être incessamment entretenue et régénérée par l'apport d'alluvions nouvelles.

Comme preuve je pourrai citer l'exemple si connu des Ségonnaux du Rhône, terres délaissées entre le fleuve et ses digues, exposées à toutes les crues, qui en dépit de la précarité de leurs récoltes, se vendent plus cher que les terres protégées, en arrière des digues. Je pourrais invoquer le témoignage de tous les riverains non seulement du grand fleuve, mais de tous les petits cours d'eau endigués de la région du bas Languedoc, qui sont tous

unanimes à reconnaître que, si la rupture des digues est un accident souvent regrettable par la perte de récoltes qu'elle peut produire en temps inopportun, et par les ravinements locaux qu'elle détermine, ces inconvénients sont largement rachetés par ce fait que les terres ainsi submergées sont fumées pour plusieurs années.

Quelle est la cause effective de cette supériorité incontestable de l'alluvion récente sur l'alluvion ancienne?.. à première vue on pourrait croire que l'alluvion récente agit par l'engrais organique qu'elle a enlevé aux terres supérieures des vallées ; mais quand on a étudié la chose d'un peu près, quand on a vu de quels matériaux élémentaires sont constitués les alluvions, mélange de roches désagrégées, triturées, enlevées aux régions les plus nues, les plus infertiles de notre territoire, où toute espèce d'engrais organique fait défaut ; cette explication ne saurait être soutenue. Si l'on considère la masse énorme d'alluvions que le Rhône entraîne dans ses crues, tout l'engrais réuni des terres de sa vallée ne suffirait certainement pas à leur communiquer cette action fécondante, qu'on est obligé de leur reconnaître, bien qu'on l'utilise si peu.

Il faut donc chercher ailleurs la cause de cette fertilité des alluvions récentes, voir si on ne pourrait pas l'attribuer au fait même du transport, exerçant par son action mécanique une influence favorable dans la composition chimique des éléments minéraux de l'alluvion.

Dans une série de recherches faites sur ce sujet, M. Daubrec qui, le premier, je crois, a songé à s'en occuper, a constaté qu'en soumettant à un broyage mécanique en vase clos des terres feldspathiques délayées dans l'eau, cette eau acquérait une réaction alcaline très marquée, dénotant à l'analyse une proportion assez considérable de potasse libre provenant de la dissociation des feldspaths.

J'ai cru devoir personnellement reprendre cette expérience en la faisant porter sur un mélange d'éléments minéraux, pris dans des couches diverses du massif géologique du plateau de

Lannemezan, argiles et marnes destinées dans mes projets à constituer la base de l'alluvion limoneuse qui, par son mélange avec le sable des landes de Gascogne[1], pourra, quand on le voudra, mettre au rang de nos plus fertiles provinces, cette vaste région aujourd'hui si déshéritée.

Ne pouvant convaincre les autres, je tenais à étudier par moi-même tous les avantages de mon projet.

Je renfermai donc le mélange des deux terres dans un vase en fer blanc rempli d'eau distillée, hermétiquement soudé, que j'adaptai au piston d'une machine à vapeur, dont il suivait tous les mouvements, soumis à des heurts successifs, qui dans un intervalle de 24 heures, me paraissaient devoir représenter l'équivalent de l'action mécanique que devrait réaliser le transport en eau courante dans le même temps.

Les résultats furent dès l'abord des plus caractérisés ; il n'était pas besoin d'une analyse ni de réactifs chimiques pour reconnaître que, par le fait du broyage, la composition chimique du mélange avait subi une modification notable.

Tandis que l'eau filtrée sur les éléments minéraux naturels, en état de simple mélange, coulait limpide et pure, celle qui provenait des matières broyées sortait opaline, contenant une grande quantité de flocons de silice et d'oxyde de fer à l'état gélatineux, visibles à l'œil nu.

Je ne doutais pas qu'une analyse chimique ne me démontrât plus nettement encore l'importance des modifications obtenues.

Je traitai donc comparativement deux poids équivalents de matière brute et de matière broyée par un acide assez concentré, dans les conditions usuelles des laboratoires agronomiques.

Grand fut mon étonnement quand, ayant fait évaporer les deux dissolutions, je constatai que le poids de matière soluble obtenue était notablement moindre dans le second échantillon que dans le premier. Ce résultat se trouvant en complet désaccord avec mes idées préconçues, je crus dès l'abord à une erreur

[1] Théorie des alluvions artificielles — Fertilisation des Landes.

d'expérience ; je recommençai donc l'opération avec toutes les précautions possibles. L'effet obtenu resta le même, et c'est alors seulement que, en y réfléchissant mieux, je parvins à me rendre un compte bien net de l'influence du transport sur les propriétés chimiques de l'alluvion.

L'effet qui se produit n'est qu'une application ou plutôt une extension de la loi bien connue en chimie des doubles décompositions, en vertu de laquelle, quand on met en présence deux dissolutions dont les éléments peuvent, en se combinant autrement, donner lieu à un corps insoluble, ce dernier se précipite aussitôt.

Or ce fait, qui se produit instantanément dans le cas de deux corps solubles dans l'eau, ne tend pas moins à se produire pour des substances en elles-mêmes complètement insolubles, si par leur double décomposition elles peuvent donner lieu à un corps plus stable, plus réfractaire à l'action non seulement de l'eau, mais des agents chimiques, que ne l'était chacun d'eux en particulier.

Telle est l'action qui a été, en fait, produite par le broyage au contact de l'eau, le frottement prolongé des surfaces facilitant cette double décomposition, par suite de laquelle deux corps également attaquables par les acides énergiques dont on se sert dans les expériences de laboratoire en ont produit deux nouveaux dont l'un est complètement insoluble dans ces mêmes acides, tandis que l'autre est devenu plus aisément attaquable et se dissout même en partie dans l'eau pure. En substituant à l'acide usuel une eau très faiblement acidulée, je pus constater en effet que le résultat était inverse du précédent, la quantité de substance soluble fournie par la matière broyée était au moins double de celle qu'on retirait du mélange naturel.

Or, la question importante en agriculture n'est pas de mettre à portée du végétal les matières minérales nécessaires à son développement dans un état de combinaison quelconque, mais de les lui fournir en telle situation qu'il puisse aisément les faire entrer dans le courant de la sève, les assimiler, pour me servir

de l'expression consacrée. La nature ne met pas en œuvre pour ses dissociations chimiques les agents énergiques de nos laboratoires ; elle ne se sert ni de l'acide chlorhydrique ni de l'eau régale ; elle n'emploie que des acides essentiellement faibles, tels que l'acide carbonique, analogues à l'eau acidulée de ma dernière expérience.

L'on comprend dès lors le rôle stimulant que doit jouer l'alluvion récente, qui n'agit pas à raison de sa masse entière, mais de cette très minime partie qui, par le fait du transport, est devenue plus directement soluble, immédiatement assimilable.

Cet élément actif de l'alluvion est bientôt épuisé, l'expérience m'a même démontré que, avec le temps, par le seul fait de la dessiccation au soleil, il perdait ses propriétés, redevenant peu à peu insoluble. Sous ce rapport le limonage des terres, si avantageusement mis à profit, au voisinage des cours d'eau torrentiels, se distingue essentiellement du marnage, usité d'une manière beaucoup plus générale en d'autres lieux.

Dans les deux cas, il doit se produire entre les éléments minéraux mis en contact une double décomposition qui doit en rendre assimilable une portion plus ou moins grande ; mais les effets de l'alluvion sont immédiats et de peu de durée ; ceux du marnage sont plus lents à se produire, mais doivent se continuer plus longtemps.

Cette digression ne paraîtra peut-être pas inutile si, comme je l'espère, elle peut jeter quelque clarté sur une question beaucoup trop négligée dans nos traités agronomiques.

Bien que la théorie n'en eût pas rendu compte, la pratique avait trop bien démontré l'efficacité de l'alluvion récente pour qu'on n'ait pas souvent tenté de réagir contre le principe trop absolu des endiguements longitudinaux, qui tendaient à en priver à tout jamais les terres riveraines.

Bien des fois, on en a fait ressortir les inconvénients et proposé de leur substituer un autre système, celui des digues transversales qui, barrant de distance en distance les terres submer-

sibles, les mettent à l'abri de l'entraînement tout en les laissant librement accessibles au débordement naturel des eaux limoneuses. Ce nouveau système a été assez rarement usité chez nous, sur une grande échelle, bien qu'on le trouve appliqué dès la plus haute antiquité, dans le pays classique des cultures d'alluvion, en Egypte, où toutes les terres en amont du delta sont aménagées en bassins submersibles, séparés par des digues ou bourrelets transversaux.

Je n'ai pas à insister ici sur les avantages et les inconvénients respectifs des deux systèmes, ou la possibilité qu'il y aurait peut-être de les employer concurremment.

Ce que je tiens à établir, c'est que toutes les tentatives instinctives ou raisonnées de nos agriculteurs, pour protéger ou améliorer les terres des vallées, se sont traduites par un emploi plus ou moins heureux des digues longitudinales et des digues transversales. Or, quelques effets différents que ces deux systèmes aient pu avoir comme résultat agronomique, il en est un que tous deux ont également produit comme conséquence finale, bien que par des moyens différents, c'est le relèvement du niveau des crues, à égale intensité d'eau pluviale, bien entendu.

Dans le cas de l'endiguement longitudinal, l'effet a dû être nécessairement immédiat ; il est résulté de la grande accélération d'écoulement de la crue qui, ne pouvant plus s'étendre librement dans les plaines riveraines, a dû être évacuée plus vite dans un lit de section moindre où elle a successivement relevé son niveau.

Dans le cas de l'endiguement transversal, la crue continuant à s'étendre sur les terres riveraines, s'y maintenant sur une plus grande hauteur avec une moindre vitesse, la période d'écoulement ira, au contraire, en augmentant et le débit en diminuant. Le niveau de submersion n'en sera pas moins plus élevé dès l'origine même de l'endiguement, et sa hauteur ira sans cesse en croissant en même temps que les bassins de submersion riveraine le relèveront davantage par l'apport des nouvelles couches d'alluvions se déposant à chaque crue.

L'exhaussement des crues est donc une conséquence normale, nécessaire de tous les travaux entrepris en vue de l'amélioration agricole, et le fait est de la plus grande importance si nous considérons la question générale des inondations à son second point de vue, celui de la préservation des lieux habités.

Nous savons, en effet, que, à l'origine des cultures, ces centres de population avaient dû être nécessairement établis sur des points culminants en dehors ou au-dessus du niveau des submersions.

Or, pour que ces terrains précédemment insubmersibles aient cessé de l'être, il n'est pas nécessaire que la cause première des inondations, l'intensité de la chute des eaux pluviales ait augmenté depuis les temps historiques, il suffit que son niveau d'écoulement se soit relevé.

Pour que les centres de population eussent conservé leur hauteur relative, il aurait fallu que leur assiette se relevât graduellement, toujours en avance sur cette marée montante des eaux et des limons qui tendent à les envahir, et c'est ce qui n'a pas eu lieu. L'ancien niveau du sol, déterminé par celui des rues pavées et des seuils existants, solidaires les uns des autres, s'est maintenu à peu près partout, tel qu'il était à l'origine. Si parfois dans quelques grandes villes on a procédé à l'exhaussement partiel de quelques quartiers, cette mesure, nécessitée par le fait même du relèvement des crues, ne l'a suivi que de loin, tandis qu'il aurait dû le précéder.

Rien de pareil ne s'est produit dans les villages et les bourgs agricoles, où l'on s'est endormi dans une sécurité trompeuse. Loin de s'inquiéter en temps utile, des dangers que pouvait entraîner l'endiguement longitudinal des cours d'eau, on a vu en lui un abri protecteur qui devait défendre à la fois la terre et l'habitant. La confiance a même été telle, en bien des cas, qu'on a vu des fermes s'établir en pleine vallée d'alluvion, en plein champ de submersion. L'exploitation des terres est ainsi devenue plus facile ; tout est pour le mieux si la digue résiste, mais quand elle est emportée, tout est submergé à la fois, et, si au point de

vue agricole on peut soutenir, non sans raison, que le mal n'est pas toujours aussi grand qu'on le croit, que l'action fertilisante des limons peut racheter et au delà les dommages causés aux récoltes, on ne saurait alléguer la même compensation pour les lieux habités. Le désastre y est complet; il ne se traduit pas seulement par la ruine des bâtiments, la perte des troupeaux et des denrées, parfois même la mort des habitants; il se continue par les miasmes pestilentiels dont le sol reste imprégné. Mais c'est surtout lorsque le courant déchaîné à travers les brèches de la digue atteint les maisons isolées, bâties le plus souvent en mauvais matériaux, en plein champ d'inondation, où tout secours est impossible, que la situation devient navrante et donne lieu aux incidents les plus dramatiques et à des scènes de dévastation.

II.

On a beaucoup écrit sur la question des inondations, formulé bien des moyens théoriques d'en atténuer les effets nuisibles. L'idée la plus généralement accréditée est que le problème se relie à celui des reboisements. Sans parler de l'opinion excessive de certains forestiers par trop fanatiques de leur métier, qui, sous prétexte d'amélioration agricole, voudraient, par la généralisation du reboisement, nous ramener au temps des forêts druidiques ; on a sans doute raison de soutenir que l'opération restreinte à la zone des hautes montagnes, dans lesquelles se ramifient les sources de nos cours d'eau, aurait une influence favorable sur leur régime d'écoulement, en même temps qu'elle créerait des ressources agricoles d'une certaine valeur.

On ne saurait contester que, dans bien des circonstances, la destruction irréfléchie des forêts alpestres a été la cause effective de ces avalanches de boues pierreuses, si bien décrites par M. Surell, dans son livre devenu classique sur les torrents des Hautes-Alpes. Il n'est pas douteux que par les procédés indiqués par cet éminent ingénieur, si habilement mis en œuvre par l'administration forestière, on n'arrive à éteindre les torrents de

formation récente, en même temps qu'à empêcher qu'il ne s'en produise de nouveaux.

En reconstituant par de légers barrages un sol perméable et spongieux dans les étroits ravins du goulet des torrents, en facilitant sur leurs talus abrupts le développement d'une végétation forestière qui, de proche en proche, les préservera de nouvelles érosions, on arrivera sans doute à remettre en valeur ces terrains disloqués ; peut-être même en facilitant l'absorption des eaux pluviales dans les sous-sols, pourra-t-on parvenir à en retarder et à en régulariser l'écoulement, à créer des sources plus ou moins permanentes qui pourront être d'une grande utilité pour les besoins de l'agriculture locale. Ces résultats seront toutefois moins importants qu'on ne le suppose, et il est difficile d'admettre qu'ils puissent avoir une influence bien appréciable sur le débit des grandes crues de nos fleuves.

En dehors des torrents de formation récente que l'on s'efforce d'éteindre de nos jours, on en rencontre dans les Alpes une multitude d'autres[1] très nettement caractérisés, depuis fort longtemps éteints sans que probablement l'administration forestière ait eu à s'en occuper, dont les flancs se sont boisés, dont le cône de déjections a été transformé en prairies conformément aux indications de M. Surell ; mais les sources auxquelles ils donnent

[1] Je citerai notamment les nombreux torrents de cette nature dont les cones de déjection, rendus à la culture, constituent presque exclusivement les terres de la vallée d'Allevard dans les Alpes dauphinoises. J'ignore à quelle époque a eu lieu l'extinction de ces torrents. Peut-être parviendrait-on à la déterminer en opérant des fouilles au voisinage des habitations actuelles et établissant l'âge historique des débris de l'industrie humaine qu'on y rencontrerait.

Peut-être ces torrents sont-ils préhistoriques ? En tout cas, ils ne sont pas antérieurs à la période glaciaire, car ils se trouvent dans une vallée qui était très certainement à cette époque envahie par le prolongement du glacier qui alimente encore le cours du Bréda.

Une étude de ce genre aurait certainement un très grand intérêt, car le fait de l'existence de ces torrents dans une région où le déboisement, assez général sur les montagnes avoisinant Allevard, n'a pas suffi pour en créer de nouveaux, indiquerait des conditions de climat très différentes de celles de nos jours, à une époque dont la détermination, même approximative, aurait une importance incontestable au point de vue de la science météorologique.

naissance n'ont qu'un bien minime débit, quand elles ne tarissent pas complètement en été ; et les eaux des grandes averses s'y écoulent à peu près avec la même abondance et la même rapidité que dans les torrents en activité, à la seule différence qu'elles arrivent relativement limpides sans déterminer de nouvelles érosions dans la montagne, ni de nouveaux ensablements dans la vallée.

Les régions dévastées par les torrents modernes sont d'ailleurs assez limitées, et, si leur extinction graduelle peut avoir une certaine importance sur la quantité totale des déjections que les rivières maîtresses entraînent à l'état de limon ou de galets, le volume des eaux n'en sera pas diminué.

En dehors des reboisements en région de montagnes, dont je suis loin de contester l'utilité et les avantages au point de vue agricole, je ne crois pas qu'on doive prendre au sérieux aucun des autres moyens qui ont été indiqués comme pouvant atténuer le débit des crues.

Théoriquement, ces procédés se réduisent à un seul, l'emmagasinement des eaux, pour en retarder plus ou moins l'écoulement. La capacité seule des réservoirs diffère suivant que les eaux seront retenues dans les pores du sol par le drainage, à la surface par des rigoles horizontales creusées à flanc de coteau, ou dans les grands bassins artificiels créés par le barrage des vallées.

Le but est le même et les avantages, si avantages il y avait, des trois systèmes pourraient se comparer par le prix du mètre cube d'eau ainsi distrait de la période d'inondation.

Ce prix serait excessif. Pour le drainage et les rigoles de niveau, il varierait de 0 fr.30 à 1 fr. dans les circonstances particulières où il pourrait s'appliquer, dans des terres meubles et profondes qui ne se rencontrent que très rarement en pays de montagnes. Sur ces bases, en dépensant de 30 à 40 millions, on arriverait peut-être à retenir 100 millions de mètres cubes, ce qui représenterait à peine 1/500 de ce que le Rhône débite dans

ses grandes crues d'une durée de 10 à 12 jours. Il y a d'autant moins à s'arrêter sur de telles combinaisons, que fort heureusement on n'a jamais essayé d'y recourir pratiquement.

Les grands barrages de retenue ne seraient ni beaucoup moins coûteux[1], ni beaucoup plus efficaces, tels qu'ils ont été établis jusqu'ici, : il est cependant nécessaire d'en dire quelques mots, car ils ne sont pas toujours restés dans le domaine de la pure théorie, et ils ont été souvent préconisés bien que pour une destination différente.

Depuis longtemps il se disait que de très grandes retenues de ce genre existaient en Espagne, où elles rendaient d'immenses services à l'agriculture. Toute vérification faite, on y a trouvé en état de fonctionnement 4 ou 5 petits réservoirs minuscules établis en vue de l'irrigation de quelques jardins maraîchers. Il n'en a pas fallu davantage à nos administrations, d'ordinaire si timides en fait d'innovation, pour proposer d'en généraliser l'emploi et de l'essayer même sur une très grande échelle en Algérie, sans se rendre compte le moins du monde des difficultés toutes particulières dans lesquelles on allait se placer.

Les barrages espagnols pris pour type se trouvent en général dans le pli d'un ravin à grande pente, dont les parois et le plafond de roche vive présentent partout une très grande résistance. Ils ne débitent d'ailleurs, à raison de l'étendue relativement minime de leur bassin, qu'un assez faible volume d'eau dont on peut sans trop grands dangers (on cite cependant l'exemple de la rupture d'un réservoir qui a fait plusieurs milliers de victimes) laisser écouler le trop-plein sur la crête d'un mur de retenue solidement encastré dans le roc ; et la forte pente du thalweg permet en outre de déblayer rapidement le réservoir obstrué par

[1] Je dois faire à cet égard une réserve pour les grands barrages de retenue qui tôt ou tard, j'en ai l'entière conviction, pourront être constitués avec des dépenses relativement très minimes par les nouvelles méthodes de terassement à l'eau courante, dont, depuis si longtemps, je me suis vainement efforcé de faire adopter le principe.

des dépôts, en ouvrant brusquement une vanne de fond qui rend au torrent son régime normal.

Pour opérer sur de plus larges proportions en Algérie, en vue d'obtenir des approvisionnements non plus de 2 à 3 millions de mètres cubes comme en Espagne, mais de 20 à 30 millions, on a tenté de s'établir non plus sur de petits affluents rocheux, mais en plein cours des rivières les plus importantes, dans la région inférieure de leur bassin, où leur lit est déjà encaissé entre des formations limoneuses d'une grande puissance, circonstance qui indique qu'on ne pourra jamais imprimer au courant, par la simple ouverture de bondes de fond, une vitesse d'entraînement suffisante pour enlever les nouveaux dépôts qui viendront se produire.

Les fondations des barrages ont dû être établies par épuisement dans un sous-sol d'une résistance incertaine ; enfin quand survient une crue, ce n'est plus le trop-plein d'un petit torrent, mais le débit total d'un million d'hectares de superficie qui doit se précipiter en masse sur la crête de la retenue.

Dans des circonstances pareilles, le moins qui puisse arriver à de tels réservoirs en Algérie, ce qui n'a manqué à aucun d'eux, c'est d'être promptement ensablés, sans qu'il soit possible de les curer par le procédé usité en Espagne.

Ce qui n'est guère moins certain que l'envasement et qui malheureusement est beaucoup plus dangereux, c'est la rupture du barrage, dont les fondations sont infailliblement affouillées par des cataractes d'une masse énorme tombant sur elles d'une hauteur de 20 ou 30 mètres. La plupart de ces barrages ont été enlevés, celui de l'Habra l'a été deux fois. On m'a reproché d'avoir écrit qu'il ne se trouverait pas d'ingénieur assez téméraire pour en proposer la reconstruction. Il paraît qu'il s'en est rencontré qui ont eu cette hardiesse. Je leur souhaite plein succès, mais je n'engagerai jamais mes amis à s'établir colons dans le village de Perrégaux, ou tout autre analogue, en aval du barrage de l'Habra.

Ainsi donc, en résumé, on n'a rien à espérer des réservoirs grands ou petits, peu de chose à attendre du reboisement, comme moyen de ralentir l'écoulement des eaux dans la zone supérieure des affluents, en vue d'atténuer l'intensité des inondations. Force nous est de les accepter telles qu'elles arrivent dans la région moyenne de nos rivières. Ici la situation est toute différente; il ne s'agit plus de surmonter une force invincible, mais d'intervenir dans l'équilibre qui tend à s'établir entre deux forces naturelles équivalentes. La main de l'homme peut avoir une grande influence dans la question. Il est en son pouvoir de modifier le régime des crues, suivant qu'il ouvre ou ferme, qu'il agrandit ou diminue les bassins de déversement sur les terres riveraines, qui sont les véritables et les seuls réservoirs de retenue réglant l'écoulement des eaux de crue.

Nous avons vu que tous les travaux entrepris et poursuivis avec persévérance, par les générations successives, ont toujours eu pour résultat de fermer ces bassins dans l'endiguement longitudinal, d'en relever le plafond dans l'endiguement transversal, et dans les deux cas de relever le niveau d'écoulement des crues.

Ce dernier fait, que j'ai déjà signalé, a une importance sur laquelle je ne saurais trop insister. Il implique, comme nous allons le voir, pour tous ceux qui veulent étudier la question sous toutes ses faces, la nécessité d'admettre une distinction très nette entre deux catégories d'intérêts différents ; les intérêts agricoles et les intérêts urbains ; l'amélioration des campagnes et la protection des lieux habités.

C'est surtout à la suite des inondations de 1856 que la question fut nettement posée. L'Empereur s'était rendu sur les lieux, avait bravement payé de sa personne. Impressionné par ce qu'il avait vu, influencé probablement par les opinions préconçues de son entourage, où l'on croyait de confiance à l'efficacité des retenues opérées en pays de montagnes, pour modérer les crues, il écrivit au ministre des travaux publics, à la date du 15 juillet 1856,

une lettre demeurée célèbre, dans laquelle il manifestait sa formelle intention, que l'affaire fût résolument et définitivement traitée. Il reconnaissait toutefois déjà la nécessité d'admettre la distinction que je viens d'établir.

« D'après ce que j'ai vu, il y a dans la plupart des localités des travaux secondaires indiqués par la nature des lieux et que les ingénieurs habiles, mis à la tête des travaux, exécuteront facilement. Ainsi rien n'est plus aisé que d'élever des ouvrages qui préserveront momentanément d'inondations pareilles les villes telles que Lyon, Valence, Avignon, Tarascon, Orléans, Blois et Toulouse.

» Mais quant au système général à adopter pour mettre, dans l'avenir, à l'abri de ce terrible fléau nos riches vallées traversées par les grands fleuves, voilà ce qui manque ; et ce qu'il faut absolument et immédiatement trouver ».

L'administration, mise si formellement en demeure de s'exécuter, ne pouvait s'y refuser. Elle se mit à l'œuvre ; mais, quel que fût son désir de manifester son zèle, sa réponse se fit assez longtemps attendre. Ce n'est, en effet, que près de deux ans après, à la date du 12 avril 1858, que fut soumis aux Chambres un projet de loi dont l'exposé des motifs, maintenant en principe la distinction établie par la lettre de l'Empereur, entre les inondations urbaines et les inondations rurales, reconnaissait que, s'il était aisé d'obvier aux premières, la seconde partie du programme impérial soulevait des questions nombreuses et délicates qui nécessitaient de nouvelles études. On devait d'ailleurs reconnaître que les dommages causés par les inondations rurales, quand elles surviennent en été, pouvaient être parfois compensés par la fertilisation résultant du limonage produit par les inondations d'hiver ; tandis que pour les inondations urbaines le mal n'était racheté par aucun avantage.

En conséquence, ajournant les mesures générales qu'on aurait à proposer plus tard, on se bornait, pour le moment, à présenter un projet de loi dont la disposition la plus essentielle consistait à ordonner d'urgence, par les soins de l'Etat et à ses frais,

avec le concours des départements, des communes et des particuliers intéressés, l'exécution des travaux reconnus nécessaires pour mettre les villes à l'abri des inondations jusqu'à concurrence d'une dépense totale de 30 millions, à laquelle l'Etat devrait contribuer pour 20 millions.

Une disposition secondaire stipulait que, dans un certain nombre de vallées désignées, et dans le nombre celles qui, comme la Seine et la Saône, n'avaient pas encore été l'objet d'un endiguement longitudinal, aucun travail de ce genre ne pourrait être entrepris dans la zone des terrains submersibles sans une autorisation préalable.

La discussion un peu confuse et sans grand intérêt qui s'éleva à la Chambre des Députés ne jeta pas une grande lumière sur la question. Le projet de loi fut voté le 4 mai, sanctionné le 28, mais ne parut au *Moniteur* que le 19 juillet suivant.

L'administration des ponts et chaussées, en sanctionnant en quelque sorte, par l'organe de son directeur général, l'opinion avancée par l'Empereur, que le programme ainsi réduit n'offrait « aucune difficulté », avait peut-être trop engagé sa responsabilité, ou, pour mieux dire, avait confondu la facilité d'exécution technique des travaux avec leur efficacité pratique, ce qui par malheur est bien différent.

On a souvent critiqué cette administration et plus particulièrement le Conseil supérieur qui la régit ; on a reproché à ce Conseil, non parfois sans raison, de n'avoir pas toujours une suffisante initiative dans les idées et de se tenir plus souvent à l'arrière qu'à l'avant-garde du progrès industriel, pour les moyens. Je n'ai pas à chercher ici jusqu'à quel point ces griefs sont plus particulièrement fondés en ce qui concerne le Conseil des ponts et chaussées. Ils sont nécessairement inhérents au mode d'organisation d'une assemblée pareille, se recrutant exclusivement, et d'elle-même, parmi les membres d'un corps de fonctionnaires choisis à la limite d'âge de la mise à la retraite, n'ayant par conséquent pour la plupart que 3 ou 4 ans de vie administrative devant eux.

Dans ces conditions on ne saurait se dissimuler que, pour un grand nombre, le double avantage de s'assurer le maximum de la retraite civile et la rosette d'officier de la légion d'honneur suffit seul à compenser les ennuis d'un surcroît de carrière, exigeant à l'âge où l'on aspire au repos, un regain d'activité physique à dépenser en voyages fastidieux, dont le temps se passe le plus souvent à signer des formules imprimées et à parapher des registres.

Dans leur éphémère passage au Conseil, il est peu d'ingénieurs qui puissent aspirer à exercer une action prépondérante et individuelle sur ses décisions. On pourrait même ajouter que des mesures sont prises pour éviter toute possibilité de tels entraînements.

Par une sorte de convention tacite, le Conseil exclut rigoureusement de ses listes de présentation ceux qui se sont signalés par leur initiative personnelle, alors même qu'il a admis leurs idées.

L'inventeur des barrages à fermettes qui fonctionnent sur la Seine, l'infortuné Chanoine, est, dit-on, mort de chagrin de n'avoir pu être nommé inspecteur. Vicat, le créateur des chaux hydrauliques, ne le fut pas non plus. Son buste figure cependant au musée des illustres de l'école des ponts et chaussées, et, si celui de Chanoine ne s'y trouve pas encore, peut-être y viendra-t-il un jour, comme celui de Balzac à l'Académie française, après Molière.

Ainsi composé, le Conseil des ponts et chaussées, préoccupé de masquer la mobilité du fond par la rigidité de la forme, ne peut évidemment maintenir son autorité qu'en la rendant essentiellement impersonnelle, basée sur le respect des traditions conventionnelles.

Adversaire en principe de toute innovation qui pourrait engager sa responsabilité, il a dû se faire un corps de doctrine, un recueil des formules techniques consacrées à ses yeux par une longue pratique.

Il est très difficile de faire insérer une formule nouvelle dans

ce codex officiel, mais, une fois qu'elle y est admise, il serait plus difficile encore de l'en faire rayer. Les chemins de fer ont eu de la peine à y prendre place ; ils se l'y sont faite, il est vrai, largement, trop largement peut-être, à en juger par les résultats de notre interminable et dernier réseau ; mais les canaux à point de partage, les rivières canalisées et autres engins de transport qui avaient leur raison d'être il y a 50 ans, qui sont en fait annihilés aujourd'hui par des voies plus perfectionnées, n'ont rien perdu de leur valeur première aux yeux du Conseil des ponts et chaussées ; pas plus que les grands réservoirs en rivière dont je parlais tout à l'heure.

On comprend que le Conseil mis en demeure par la lettre impériale de faciliter l'exécution d'une série de travaux qui, tels qu'on les lui demandait, paraissant rentrer dans le cadre de ses maçonneries courantes, n'ait pas cherché mieux, et qu'il ait admis comme type de défense des lieux habités la formule des digues de ceinture qui lui avait été, du reste, en quelque sorte recommandée, à titre provisoire, il est vrai.

Le système est en lui-même des plus simples. Une localité se trouve comprise dans le champ de submersion d'un cours d'eau, accessible à toutes les crues dans le cas d'un endiguement transversal, à celles-là seulement qui rompent les digues dans le cas de l'endiguement longitudinal ; le remède est toujours le même. On embastille le groupe de population dans la gaine d'une nouvelle digue spéciale, que l'on s'efforce de rendre assez haute pour qu'on n'ait pas à craindre de la voir surmontée par les plus hautes crues de l'avenir. Si le service des communications et les exigences de la vie usuelle nécessitent quelques coupures dans cette digue, on y pourvoit par des pertuis en maçonnerie munis de poutrelles mobiles qui ne seront mises en place qu'en cas de danger imminent. Si la circonstance se présente, on barre les pertuis, on ferme successivement par des martelières les prises d'eau d'abord, les issues des égouts ensuite, et, vienne la crue, la population pourra se croire officiellement à l'abri entre

les deux inondations qui la menacent: au dehors, celle de la rivière qui bat en brèche la muraille de ceinture; au dedans, l'inondation des eaux locales, eaux pluviales et ménagères et plus encore les infiltrations du sous-sol, qui se trouve en communication souterraine avec l'inondation extérieure, jaillissant de toute part, suintant à travers les pavés, déversant en nappe sur les margelles des puits, regorgeant par la bouche des égouts, délayant les immondices pour les ramener à la surface; imprégnant de leurs miasmes putrides les fondations, salpêtrant les caves, les rez-de-chaussée et parfois même les premiers étages des quartiers les plus bas; tendant d'autant plus à se niveler avec l'inondation extérieure que la durée de cette dernière se prolonge davantage. Si la digue tient bon, si la crue n'est pas trop longue, on gagne plus ou moins sur la hauteur d'inondation, et l'on peut, à la rigueur, admettre que l'endiguement a été bon à quelque chose. Mais si les dispositions ont été mal prises, si quelque accident imprévu, ou plutôt facile à prévoir, vient déranger les prévisions des ingénieurs; si la digue est surmontée ou rompue, minée par les infiltrations souterraines, ce n'est plus une inondation ordinaire qui se produit, montant progressivement d'heure en heure, permettant aux habitants menacés de fuir devant elle, de se retirer dans les parties les plus élevées de la localité; c'est une trombe d'eau qui se précipite, balayant tout devant elle, parfois une avalanche qui s'écoule sur toute la longueur de la digue surmontée, effondrant d'un seul coup toutes les maisons d'une rue, comme il est arrivé au faubourg Saint-Cyprien de Toulouse, en 1875.

Si les dangers des digues de ceinture sont finalement partout les mêmes, leurs inconvénients permanents, de même que leur mode de construction, peuvent varier avec les circonstances locales, et c'est dans ces questions secondaires seulement que les ingénieurs appelés à appliquer un type uniforme dans son principe, peuvent en modifier les détails d'application pratique.

Parfois le système actuellement suivi, celui des digues murailées, n'ayant qu'une épaisseur suffisante pour résister à la pres-

sion des eaux, peut avoir sa raison d'être lorsqu'il permet d'utiliser des constructions existantes, quand il assure le maintien ou la restauration d'un monument historique, comme les remparts d'Avignon. Encore doit-on se demander si, dans ce cas particulier, sans rien enlever à la valeur archéologique des remparts de la ville papale, on n'aurait pas pu, — au lieu de les renforcer de distance en distance par des contreforts qui empiètent sur le sol trop étroit des rues adjacentes, — les doubler à l'intérieur d'un contre-mur parallèle, constituant non plus un rempart, mais un boulevard de ceinture insubmersible, à l'alignement duquel n'auraient probablement pas tardé à s'élever des maisons d'habitation qui y auraient trouvé tout à la fois la salubrité de l'exposition et la sécurité la plus grande contre les inondations, dont elles auraient contribué à préserver le reste de la ville.

Quand tout doit être fait à neuf, si la ville à défendre est en rase campagne, on peut, tout en utilisant des voies publiques existantes, telles que les grandes levées des chemins de fer, reculer la digue de ceinture loin des habitations ; utiliser même parfois les chambres d'emprunt d'où l'on a retiré les remblais des digues comme réservoirs dans lesquels peuvent plus ou moins longtemps s'emmagasiner les eaux de l'inondation intérieure ; assez triste expédient, du reste, car ces réservoirs partout où ils existent, constituent d'infects cloaques, où les eaux d'égouts ne se ramassent de temps à autre que pour s'y putréfier plus à l'aise durant toute l'année.

Si l'espace manque, si les digues doivent être accolées à des voies publiques existantes, empiéter par exemple sur un quai déjà trop étroit, — et c'est une circonstance qui se présente très fréquemment — il est aisé de voir combien doivent être aggravées les nouvelles servitudes imposées à la propriété.

Lorsque le cours d'eau n'est qu'un simple torrent analogue aux Gardons des Cévennes, la banquette de secours peut être établie sur la crête même du mur de soutènement. Je pourrais citer de nombreux exemples de parapets de ce genre parfois très élevés, dont le moindre défaut est de priver les voisins d'air

et de lumière, de leur enlever l'accès et la vue du cours d'eau avec lequel ils ne peuvent communiquer que par d'étroits pertuis à poutrelles. Heureux encore si, au prix d'une gêne permanente, les riverains pouvaient compter avec sécurité sur l'abri de cette frêle barrière !

Si peu heureuse que soit la situation des riverains d'un torrent, elle n'est rien en comparaison de celle qui attend les constructions longeant un fleuve navigable, lorsqu'on est obligé de maintenir un chemin de halage en même temps qu'une rue. Parfois on se contente de n'établir que deux divisions : conservant une ruelle étroite pour le service des maisons, on relève tout le reste du quai à la hauteur d'endiguement voulue ; c'est ainsi qu'on a opéré à Tarascon, où cette disposition paraît même avoir été appliquée à des maisons reconstruites à neuf, qui, en même temps que leurs rez-de-chaussée sont desservis par une étroite ruelle de 2 mètres de largeur au plus, ont toutes leurs premiers étages établis au niveau du quai avec lequel elles communiquent par de légères passerelles. On se demande comment, dans des conditions pareilles, on n'est pas arrivé d'un commun accord à supprimer la rue inférieure, dont le sol remblayé aurait élargi d'autant la berge du quai, qui en même temps qu'il aurait plus confortablement desservi les maisons riveraines, en aurait bien mieux garanti la sécurité.

Il peut se trouver enfin telle autre localité où le principe de la trisection du quai sera appliqué dans toute sa rigueur mathématique : au milieu, une banquette en solides matériaux, ayant parfois 2 à 3 mètres de hauteur, et presque autant d'épaisseur ; en avant du côté du fleuve un étroit marche-pied pour les mariniers, en arrière pour le service des maisons, une ruelle humide et malsaine entre les hautes murailles qui l'environnent.

Je n'insisterai pas sur ces détails, j'ai hâte de conclure. Le pire inconvénient des inondations dans notre pays n'est peut-être pas d'obliger les habitants à se réfugier de loin en loin, pendant une quinzaine de jours, dans les étages supérieurs de leurs

maisons, pour s'y mettre à l'abri de la crue des eaux ; mais d'avoir à vivre d'une manière permanente dans un état de gêne et d'insalubrité, en prévision d'un accident de ce genre.

Si au lieu de durer 15 jours et de se reproduire tous les 4 ou 5 ans, parfois tous les 10 ou 20 ans, les débordements des rivières avaient lieu dans des conditions périodiques plus régulières et plus rapprochées, s'ils se reproduisaient tous les ans et duraient de 3 à 6 mois, on aurait à se demander s'il ne vaudrait pas mieux adopter résolument une habitation adaptée à ce genre d'existence. Le fait n'est pas sans exemple. L'indigène du Cambodge qui, sous un climat plus chaud, plus humide et par suite plus malsain que le nôtre, établit le plancher de sa demeure sur pilotis en plein lit de crue, ne paraît pas se trouver trop mal de ce mode d'installation lacustre, à la condition de l'accepter franchement avec toutes ces conséquences. S'il a su préparer ses provisions, ou se ménager les moyens de les renouveler aisément par la voie d'eau qui lui est ouverte de toute part, il n'a nullement à s'effrayer de l'inondation qui fertilise les terres dont la culture le fait vivre et qui nettoie le sous-sol de son habitation à claire-voie des immondices qui ont pu s'y accumuler pendant la saison sèche.

L'habitation essentiellement lacustre, en de telles circonstances, peut avoir sa raison d'être qui n'exclut nullement la salubrité et un bien-être relatif dans l'existence matérielle.

Dans des conditions à certains points analogues, je pourrais presque dire identiques, les Vénitiens, en bâtissant leur ville dans une lagune, ont jugé convenable de la desservir par des canaux, tandis que les habitants de Cette desservent la leur par des rues et des quais remblayés au-dessus de l'eau, à la condition d'avoir adapté chacun leurs locaux au mode d'existence qu'ils avaient choisie ; de se munir, les premiers de gondoles, les seconds de voitures ; il serait difficile de dire quels sont ceux qui ont le mieux compris le confortable de l'existence.

En thèse générale toutefois, ce mode particulier d'installation doit être, autant que possible, adapté aux conditions habituelles.

Il serait aussi absurde, de la part de nos résidents au Cambodge, de vouloir persuader aux indigènes qu'ils doivent renoncer à leurs habitations lacustres, pour vivre à l'européenne, dans des maisons de pierre préservées par des digues, qu'il le serait à nos ingénieurs de vouloir engager les riverains du Rhône à se loger dans des maisons de bois portées sur pilotis.

Le point essentiel est que le système indiqué par les circonstances locales, une fois adopté, soit résolument suivi.

Du moment où dans les conditions de beaucoup les plus fréquentes nous devons vivre en terre ferme, nous devons chercher à nous en assurer les moyens, en tout temps et en tout lieu.

S'il s'agit des riverains d'un fleuve sujet à des débordements, nous devons moins nous efforcer d'enfermer à grands frais les villes dans des digues insubmersibles, que d'en relever uniformément le niveau au-dessus de celui de l'inondation.

Ce ne sont point les remparts, les digues de défense qu'il faut exhausser, mais le sol même des rues qu'il faudrait remblayer à de grandes hauteurs en transformant les rez-de-chaussée actuels en caves souterraines.

Il faudrait que chaque centre de population ainsi modifié constituât une île entièrement insubmersible s'élevant au milieu de l'inondation, analogue à ces éminences artificielles de l'Égypte, qui depuis plus de 4,000 ans bravent les débordements du Nil.

(*A suivre*)

UNE

STATION GÉOLOGIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET MÉDICALE

LES FUMADES (PRÈS ALAIS, GARD)[1]

Par P.-G. DE ROUVILLE

I. — SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La station sulfureuse dite des Fumades[2], ancien mas Christol, est située dans le département du Gard, arrondissement d'Alais, commune d'Allègre, à moins d'un kilomètre du village des Fumades, en contre-bas d'un bourrelet saillant, sur la rive gauche de l'Alauzène ; de grands arbres touffus, que baigne la rivière, la soustraient aux ardeurs du soleil méridional. Le bourrelet qui la domine, nommé, pour cause, *Costecaoude*, se prolonge en ligne droite dans la direction N.-E.-S.-O., s'interrompant deux fois pour le passage de cours d'eau venant de l'Ouest ; il se soude, vers le Sud, à des mamelons orientés E.-O., et forme une demi-enceinte, d'où proviennent les eaux supérieures de l'Alauzène.

Du côté de l'Est, la plaine alluviale est limitée par l'âpre crête

[1] Invité par M. le Dr Gibert, Médecin de la Station des Fumades, à joindre quelques documents géologiques et archéologiques à sa notice médicale, nous avons consacré les quelques pages suivantes à la description d'une localité intéressante de notre région languedocienne.

[2] On aborde la station des Fumades par le chemin de fer d'Alais à Saint-Ambroix, on s'arrête à Saint-Julien (v. fig. 1, carte de la région des Fumades).

rocheuse qui borde la route d'Auzon à Brouzet. Cette crête forme le rebord occidental d'un demi-cirque proéminent (le Serre de Bouquet), dont le faîte, continu au Sud, fragmenté au Nord en sommets diffus [1], reproduit assez bien la forme d'un vaste cratère aux nappes laviques relevées ; on dirait le cratère de l'île de Santorin.

Les côteaux mollement vallonnés des Fumades et les rocs escarpés du Serre de Bouquet impriment, par leur contraste, au paysage un double caractère de grandeur et de grâce.

II. — SITUATION GÉOLOGIQUE [2].

Pour bien comprendre la situation géologique des Fumades, transportons-nous par la pensée sur les bords du lac de Genève, et, après avoir accordé quelques instants, comme touristes, au charme des yeux et à la rêverie que provoque naturellement le spectacle de ses eaux bleues, encadrées entre le plateau du Jura et les sommets dentelés des Alpes, demandons-nous, comme naturalistes, la raison de son existence et les conditions d'un milieu si particulier, qui n'est ni continent, ni fleuve, ni mer.

La Géographie élémentaire nous apprend qu'un lac est une masse d'eau douce enclavée dans les terres ; il est à constater souvent, et le lac de Genève, lui-même, nous en offre un exemple, qu'un lac correspond à la portion déprimée et évasée de la vallée

[1] Ranc-de-Gaute-Fracho, 356 mèt.— Ranc-de-Sant-Peile (le nom de ce dernier correspond à la dénomination de Saint-Pilon ou Montagne sainte ; *C. rendus de la Soc. Sc. et Litt. d'Alais*, 1872, pag. 49). Ce nom rappelle celui de Saint-Pilon de la montagne de la Sainte Beaune en Provence.

[2] Ces quelques lignes ont été rédigées exclusivement en vue des personnes étrangères aux notions et au langage géologiques ; celles qui y seraient initiées trouveront tous les documents désirables sur la région, dans la *Statistique géologique du Gard*, d'Emilien Dumas (3 vol.) [Nimes-Alais], et dans les notes plus récentes de MM. Parran *, Torcapel **, G. Fabre ***.

---

* *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, tom. XII, pag. 131.

** *Revue des Sciences naturelles*, 3e série, tom. II, n° 1, pag. 91, Montpellier.

*** *Bulletin du Service de la Carte géologique de la France*, tom. VI, pag. 83.

d'un cours d'eau, où ses eaux s'accumulent et déposent les matériaux qu'il a enlevés aux rives voisines; comparons le Rhône fangeux de l'entrée du lac au Rhône de la sortie, dont les eaux doivent à leur pureté leur couleur immaculée.

Arrachés aux berges par les pluies et roulés par le fleuve, ces matériaux atteignent la dépression, et s'y déposent à l'état de fragments grossiers sur le bord, et de limon plus au large; des débris de végétaux s'y mêlent sans ordre, épaves des crues et des orages.

Cependant, la vie, qui prend possession de tous les domaines, n'est pas absente de celui-ci; seulement elle a approprié ses manifestations au nouveau milieu; on l'y retrouvera sous les mêmes types que partout ailleurs: poissons, mollusques... etc.; mais la faune d'eau sans salure ne saurait être celle des mers; le zoologiste y constatera donc des organismes nouveaux, cyrènes, paludines, planorbes, comme le minéralogiste y trouve réduits à l'état d'argiles ou de marnes les rochers les plus durs qui forment le rivage. Le domaine lacustre imprime sa marque spéciale aux roches mêmes qui lui sont communes avec le domaine des mers; en sorte que, le jour où le lac viendra à se combler, on pourra, grâce à ces différences, distinguer nettement le contenant continental de son contenu lacustre et en délimiter aisément l'ancien périmètre.

Ce qui se passera un jour par la force des choses, au lac de Genève, s'est plus d'une fois passé depuis que le globe est globe, à sa surface; la station des Fumades, qui fait l'objet de cette notice, nous en offre un frappant exemple.

Par une matinée d'été, gravissons, après nous être rafraichis à la belle source d'Arlinde, l'âpre sentier qui conduit au vieux château d'Allègre, et, du haut de l'un de ses murs démantelés, contemplons, comme tout à l'heure, en touristes et en naturalistes, le panorama qui se déploie sous nos yeux; à l'horizon se profile, au loin, vers l'Ouest, une série linéaire de montagnes surélevées, contrastant par leur altitude et leur aspect avec le niveau surbaissé et la physionomie générale du territoire qui la

longe ; c'est le massif des hautes Cévennes, où sont enfouies nos richesses houillères de Bessège et de la Grand-Combe, et duquel on voit émerger la roche granitique du Plateau central.

Plus près de nous, sous nos pieds, parallèlement à la grande muraille Cévenole, mais avec une allure bien différente, saille un relief sinueux, dont les localités d'Arlinde, Cals, Navacelle, Brouzet, marquent les contours.

Comprise entre ces deux berges, la dépression qui correspond au territoire des Fumades, laissée en blanc sur la carte [1], suggère, au premier abord, la notion d'une vaste plaine alluviale ; mais bientôt la nature des matériaux qui la remplissent, l'arrangement de leurs couches, les sortes d'organismes dont ils contiennent les débris, amènent, sans effort, à la notion plus exacte d'un ancien lac comblé.

C'est effectivement à un ancien lac que nous avons affaire ; une vaste masse d'eau douce s'est trouvée autrefois enclavée entre le rebord du plateau central et le Serre de Bouquet, dernier ressaut des chaines subalpines. C'est en pleins matériaux de comblement, détritiques et limoneux, que se trouve le village des Fumades couronnant l'un de ces mille et un mamelons que les pluies, avant d'endiguer leurs eaux dans le lit de l'Alauzène, ont façonnés dans l'épaisseur des sédiments.

C'est au sein de matériaux de même provenance qu'est sise la Station sulfureuse ; les preuves en jonchent le chemin qui conduit de l'hôtel à l'église ; les roches qui l'encaissent sont remplies de vestiges de l'ancienne population lacustre ; la vue du haut du perron de l'édifice embrasse tout ensemble l'étendue et les bords de l'ancien Léman.

Les détails de cette géographie rétrospective, contemplés du haut de cet humble observatoire, sous la splendeur pourprée du soleil couchant, sont de nature à retenir longtemps les regards de quiconque ne leur est pas étranger [2].

[1] Fig. 1. Les berges du lac sont marquées de raies noires horizontales, parallèles.

[2] V. fig. 2, empruntée à E. Dumas (planche de coupes). Nous avons substitué

III. — AGE GÉOLOGIQUE DU SOL DES FUMADES

Si quelque baigneur plus curieux s'inquiétait de la date approximative d'une telle disposition géographique du territoire des Fumades, nous nous bornerions à lui dire, ne pouvant lui faire ici un cours de géologie complet : grâce à la méthode spéciale dont la Géologie dispose pour établir l'état civil des chaînes de montagnes, nous sommes autorisés à fixer la date du lac en question à une époque relativement récente de l'histoire des temps géologiques.

L'histoire du globe se partageant, comme l'histoire civile, en périodes ancienne, du moyen âge, moderne et contemporaine, c'est à quelques millions de siècles *au delà du début* de la période moderne qu'il nous faut remonter, pour voir notre lac occuper la dépression qu'il a ultérieurement comblée de ses dépôts.

Quant au premier dégagement des sources sulfureuses, qui devait un jour provoquer l'établissement de la Station, c'est bien plus tard, quelques milliards de siècles *avant la clôture* de la même période, que se sont ouvertes les fissures au travers des roches bitumineuses qui leur ont donné issue.

« La position alignée du S.-S.-O. au N.-N.-E. des sources des Fumades, c'est-à-dire dans le sens de la ligne de fracture qui a donné naissance à la chaîne des Cévennes, nous fait penser que leur présence se rattache au phénomène de redressement de ces montagnes, et qu'elles arrivent de l'intérieur du sol en suivant les fissures parallèles à cette direction ». (E. Dumas, *Statist.*, 3e V., pag. 533).

C'est donc durant cet intervalle de temps de la période moderne

les dénominations « roches de fond » et « roches de comblement » aux termes techniques employés par Dumas. Nous établissons ici leur équivalence en vue des géologues :

Roches de fond = Crétacé inférieur (Urgonien, Barrémien.....).

Roches de comblement = Tertiaire lacustre (Oligocène).

que le lac a duré, s'est peu à peu comblé, et a subi les mouvements qui en ont relevé et disjoint les couches préalablement continues[1].

Si nous avons compté par milliards de siècles, c'est que la mesure du temps en Géologie a des unités de même ordre que la mesure de la distance en Astronomie.

IV. — AGE HISTORIQUE DE LA STATION DES FUMADES CURIOSITÉS ARCHÉOLOGIQUES

Revenons à nos unités de temps familières, et pour cela, franchissons les temps géologiques, et abordons le domaine de l'histoire proprement dite. Ici encore, nous serons ramenés à bien des siècles en arrière.

Il nous suffira, pour nous en convaincre, d'énumérer sommairement les résultats des heureuses fouilles archéologiques faites, à diverses reprises, sur le territoire des Fumades[2] : pièces de monnaie, dont une en particulier établirait que les Fumades ont été exploitées vers l'an 724 de Rome, trente ans avant J.-C., et dont d'autres témoignent qu'elles ont continué de l'être jusqu'en 383 ; piscine romaine, dont le rapport fait connaître les détails de construction; sarcophages, nombre d'autels en bas-reliefs et d'objets en verre blanc, prouvant l'existence, entre les Fumades et Cals, d'un

[1] V. fig. 3 (E. Dumas ; *Statistique du Gard*, 2e partie, pag. 531), représentant la disposition actuelle inclinée des roches de comblement. La berge gauche de l'Alauzène, en aval du petit pont qui mène à la Station, et le sentier qui conduit aux Fumades, montrent ces couches relevées et froissées.

[2] Ces fouilles ont été faites durant les années 1870, 1876, 1877, par les soins de la Société scientifique et littéraire d'Alais ; elles sont décrites dans deux rapports lus à cette Société par M. Charvet, vice-président et rapporteur, au nom de la Commission nommée à cet effet *.

* Mémoires de la Société d'Alais, tom. IV, 1872, pag. 52-87. — Tom. X, 2e Bulletin, pag. 167-234, 1879, avec figures et planches.

Consulter aussi la notice de M. Germer-Durand sur les sources minérales en général, et sur celles des Fumades en particulier (*Mémoires de l'Académie du Gard*, novembre 1865 — août 1866).

Un certain nombre de débris sont réunis dans une salle de la station.

champ de sépulture Gallo-Romain ; le vieux *Castrum* d'Allègre, commandant la contrée au moyen âge, et les restes de sa chapelle carlovingienne ; les traces disséminées entre les Fumades et Suzon d'anciennes agglomérations Gallo-Romaines plus ou moins importantes, et le hameau de Suzon lui-même, dont le nom, variante du mot latin *Sursum*, rappelle la pittoresque station sur un roc élevé, et dont le sol jonché de débris de briques, de tuiles, d'amphores Gallo-Romaines atteste la haute antiquité ; tous ces vestiges d'époques bien anciennes sont techniquement décrits, et quelques-uns figurés par le savant rapporteur.

Ainsi, du haut du vieux château d'Allègre, il sera possible au baigneur de promener ses regards sur les monuments de bien des âges successivement écoulés avant et depuis l'établissement même du sol, où devaient se dérouler tant de diverses phases de notre histoire. Que serait-ce si nos hautes Cévennes, qu'il voit, au loin, se profiler à l'Ouest, lui ouvraient, par surcroît, leurs antiques annales !

V. — CONSIDÉRATIONS SUR LE MODE DE FORMATION DES SOURCES DES FUMADES

Trois faits sont à constater à propos des sources des Fumades: le premier est la basse température de leurs eaux [1], indice certain qu'elles ne proviennent pas d'une grande profondeur [2].

Le second est leur contenance exceptionnelle en acide sulfhydrique, du moins pour la source Etienne, dont témoigne l'analyse de M. Béchamp, et au besoin, l'atmosphère sulfureuse qui enveloppe la Station.

Le troisième est la concentration régionale et même locale de gisements de bitume (carbone et hydrogène) ; nous n'en relevons pas moins d'une dizaine dans la carte de Dumas, dont nous avons marqué quelques-uns sur la carte B (fig. 1) ; ces gîtes, dans les roches de comblement, sont régulièrement alignés, sur une longueur d'environ 10 kilomètres, sur le bourrelet saillant qui borde la rive gauche de l'Alauzène. La roche de fond, elle-même, s'est montrée par places imprégnée de bitume, à une petite distance de la Station, sur le sentier qui conduit à Auzon, et au mas du Chat, au pied du monticule appelé *Pech*.

Le premier fait apporte avec lui son enseignement.

Quant aux deux autres, nous avons peine, nous l'avouons, à ne pas chercher dans cette relation de coexistence une relation de causalité, et, entre les deux origines que l'observation des phénomènes qui se passent sous nos yeux, nous permet d'assigner au dégagement d'hydrogène sulfuré, l'une profonde, l'autre superficielle, à ne pas nous sentir disposé à opter pour la seconde.

L'hydrogène sulfuré se montre, en effet, dans la nature actuelle,

[1] V. Em. Dumas ; *L. c.*, pag. 530-533.

[2] On ne s'explique guère la dénomination de Fumades appliquée à des eaux froides. Les anciens livres terriers désignent la Station sous le nom de *Las Fonts* (les Fontaines). Ce nom se trouve dans les lettres octroyées par Charles VI en 1404 (*C. rendus Soc. Sc. et Lit. d'Alais*, pag. 60, note).

à la fois comme dernière émanation d'un foyer volcanique qui vient de s'éteindre, et comme résultant de simples actions chimiques, susceptibles de se réaliser dans certaines conditions.

Rien ne nous empêcherait, au premier abord, de nous en tenir à la première de ces deux sources ; le phénomène des moffettes et celui des solfatares nous montrent l'hydrogène sulfuré arrivant au jour à la température ordinaire ; mais, en le faisant, nous ne tiendrions pas compte de la circonstance toute spéciale, constatée aux Fumades, de la coexistence locale d'un maximum de bitume et d'un maximum de gaz sulfureux.

Les chimistes nous apprennent que le bitume, en contact avec certains corps que l'analyse constate en fortes proportions dans l'eau des Fumades (sulfate de calcium), provoque, en présence de l'humidité et de matières organiques, la formation de l'hydrogène sulfuré.

L'humidité naturelle des roches profondes et l'existence de matières végétales dans les roches des Fumades, assez considérables quelquefois pour donner lieu à des concessions de combustibles (concession d'Auzon), réalisent ces conditions.

Nous aurions donc ici pour l'hydrogène sulfuré non seulement les éléments exigés pour son dégagement (sulfure et matières organiques), mais un élément *en sus*, le bitume.

Ajoutons qu'à cette source surajoutée localement d'hydrogène viendrait s'en joindre une autre, également adventive et locale, de soufre. Emilien Dumas signale, dans la région des Fumades, la présence, dans nos roches de fond, de nodules de strontiane sulfatée, dont quelques-uns atteignent $0^m,12$ de longueur sur $0^m,16$ de large.

L'analyse de M. Béchamp ne donne pas trace de strontiane dans les eaux ; la connaissance de ce gîte de strontiane dans le voisinage pourrait rendre une analyse ultérieure plus attentive à son endroit.

Le schéma n° 4 est destiné à montrer le cours souterrain des eaux et leur ascension à la surface du sol, sous forme d'eaux sulfureuses ou d'eaux potables.

Les eaux du ciel tombées dans la région des Fumades à la surface du sol y pénètrent, grâce à la porosité des roches, jusqu'à une certaine profondeur relativement minime, et y circulent en se dirigeant vers le centre de la vallée de l'Alauzène, où tendent à les accumuler les deux pentes en sens inverse de la rive Cévenole et de la rive Alpine (Voir figures).

Dans leur parcours au travers des roches de fond et de comblement, elles en dissolvent les éléments sulfurés, et s'imprégnent de matière bitumineuse ; les matières végétales y déterminent la production de l'hydrogène sulfuré.

Leur écoulement naturel vers la mer les entrainerait au loin, au grand détriment de notre Station, si des fractures en grand nombre, que l'état disloqué des matériaux de comblement et de fond décèle à l'œil, ne permettaient à la pression hydrostatique de les ramener à leur premier niveau ; c'est dans ces conditions qu'elles arrivent à surgir à la surface comme la source Zoé, ou qu'on les atteint à une petite profondeur comme la source Romaine.

La portion de l'eau du ciel qui tombe directement sur des roches peu bitumineuses, ou qui en sort après un court trajet, arrive au jour à l'état d'eau potable, ainsi que l'indique la fig. 4.

VI. — CURIOSITÉS NATURELLES

Il est certains phénomènes naturels tels que les sources vauclusiennes, certains accidents du sol comme les grottes, les cavernes, ou encore certains détails de configuration de pierres ou de minéraux, qui ont le privilège de piquer la curiosité du plus grand nombre.

La région des Fumades nous offre plusieurs faits de cette nature, dont nous extrayons les plus importants du livre d'Emilien Dumas [1] ; quelques mots suffiront pour en donner la raison d'être.

1° La source d'Arlinde.

2° Le puits et les avens de Cals.

3° Les grottes de Cals, de Tharaux, de Brouzet.

[1] *L. c.*, pages 340, 353, 354.

Font d'Arlinde[1].

«La font d'Arlinde (1,500 mèt. des Fumades), située à 600 mèt. du Sud du village de ce nom, est une des sources les plus considérables du département du Gard ; les eaux surgissent des calcaires massifs qui portent le village ; elles arrosent de belles prairies et remplissent un large canal qui met en jeu deux moulins à blé de la Bégude d'Auzon. On peut estimer que cette source donne à l'étiage plus d'un demi-mètre cube d'eau. Il est plus que probable qu'on la forcerait à s'élever en l'entourant de bons murs, si les propriétaires avaient besoin d'une plus grande chute ; l'altitude de cette fontaine est de 124 mèt. ».

La source de Vaucluse (Vaucluse) étant renommée pour le volume d'eau qu'elle débite, on a appelé sources vauclusiennes les sources capables, comme elle, d'alimenter un moulin à leur sortie ; de là, la qualification de vauclusienne donnée dans certains livres à la source d'Arlinde ; toutes deux sortent d'un rocher de nature et d'âge identiques. C'est que, d'une manière générale, les calcaires étant essentiellement poreux et cavitaires, les eaux qui y pénètrent s'accumulent en grande abondance dans de vrais récipients naturels, et donnent lieu par cela même, dès leur sortie, à des débits considérables.

C'est la même propriété qui vaut aux roches calcaires la particularité d'être plus perméables que d'autres, et même d'offrir aux eaux de la surface de vastes ouvertures, dans lesquelles elles s'engouffrent; ces puits naturels sont appelés indifféremment des *avens*, *boit-tout*, *scialets*, *gasagaï*.

Les cavités profondes, creusées par la pluie dans les calcaires, élargies à la suite d'éboulements intérieurs, donnent lieu aux

[1] Arlinde ; *Ar*, *Arro*, *Var*, *Gard* (source, cours d'eau), *linde* (clair, limpide). (*C. rend. Soc. sc. et lit. d'Alais*, 1872, tom. IV, pag. 57, not.).

grottes ou aux cavernes qui ont servi quelquefois de repère aux animaux, et de refuge à l'homme des premiers temps.

Ces quelques observations permettent de comprendre l'existence des avens et des grottes, dont nous continuerons à emprunter la description à l'auteur de la Statistique géologique du Gard.

Aven des Augustines (8 kilom. des Fumades) entre Saint-Just et Brouzet. « Il est situé au sommet d'une prairie qu'il arrose, et fournit un petit courant continu assez fort pour remplir l'écluse d'un moulin à farine. On pénètre dans cet aven par une galerie très inclinée, assez étroite et peu profonde, au bout de laquelle est une espèce de puits d'environ 17 mèt. de profondeur. Pendant les mois pluvieux, il sort de cette ouverture des quantités d'eau considérables, qui submergent la prairie, et vont se perdre dans l'Alauzène, affluent de l'Auzonet ».

Aven ou puits de Cals (à moins de 3 kilom. des Fumades). « Ce puits naturel est creusé au fond d'une grande dépression rocailleuse et cratériforme de plus de 60 mèt. d'ouverture, et de 10 à 15 mèt. de profondeur ; ce n'est qu'en 1761 que les habitants de Cals eurent l'idée de faire de cet aven un puits public, en entourant d'une margelle son ouverture un peu agrandie. Le gouffre est constamment plein d'une eau fraîche et limpide d'autant plus précieuse qu'il n'en existe pas d'autre dans le pays.

Après de fortes pluies, une gerbe d'eau considérable s'élance tout à coup hors du puits, remplit le bassin qui l'environne, et fuit ensuite rapidement dans la plaine par une échancrure naturelle placée à quelques mètres au-dessus du fond de ce bassin.

On croit généralement, dans le pays, que l'Aven de Cals est alimenté par le ruisseau de Séguisson, qui se perd au-dessus du hameau de Suzon, dans les cavités connues sous le nom des *trois Aiguières*, et plus bas, dans un autre gouffre dit le « *Trounflé d'aou Peyrdou*, qu'on dirait taillé de main d'homme. Ces Avens, mais surtout l'aiguière du milieu, sont poissonneux ».

Ajoutons que la région de Cals, enserrée dans des roches âpres et nues, offre un remarquable exemple des profondes anfractuosités, sortes d'entailles en pierre vive, caractéristiques des formations calcaires. Les gorges du Séguisson, le Vallat de l'Aven, et, plus au Sud, la combe du Cayet descendant du mont Lansac (319^{m}), impriment à la région une physionomie sauvage. Nous sommes disposé à voir dans ces accidents le résultat de fractures ou d'un simple retrait, plutôt que l'ouvrage unique des eaux.

Grotte de Tharaux sur la rive droite de la Cèze, dans un ravin au-dessous du village de Tharaux, à 10 kilom. des Fumades vers le Nord-Est.

« C'est l'une des plus curieuses du département du Gard, par la grandeur et la beauté de ses stalactites [1]; elle se dirige de l'Est à l'Ouest ; l'entrée en est formée en partie par un mur à moitié détruit ; on prétend que la première salle a servi d'hôpital aux lépreux. Au fond de cette salle s'ouvre une galerie très étroite, d'où, après avoir rampé pendant quelques mètres, on pénètre dans une suite de salles très vastes, dont la voûte est si élevée qu'on a peine à l'apercevoir à la clarté de plusieurs flambeaux. Dans l'une d'elles on observe une énorme stalactite en forme de colonne, dont la partie inférieure appuie sur une voûte de stalagmite [1] qui a subi un affaissement, dont l'effet a produit la rupture de la colonne. Plus loin, dans une autre salle, on voit un grand bassin en forme de bénitier placé dans une niche d'une régularité parfaite, où coule une eau limpide et au fond duquel se produisent de belles concrétions calcaires ».

« On peut citer encore la *Grotte de Bellegorge* près Navacelle, (4 kilom.); celle dite la *Grand'Baume* dans la commune de Brou-

[1] On sait que l'eau de la pluie pénétrant dans le calcaire y dissout du carbonate de chaux, qu'elle abandonne dès qu'elle arrive dans un espace aéré : c'est ce carbonate de chaux qui se dépose au plafond d'une voûte souterraine sous forme de stalactite, et au plancher de la même voûte sous forme de stalagmite ; celle-ci, en croissant peu à peu en hauteur, finit par rencontrer la stalactite qui s'est peu à peu allongée de haut en bas, et de cette rencontre naissent les colonnes.

zet (6 kilom.), et une autre, dans le voisinage, d'une profondeur de 50 mètres, servant aux bergers à remiser leurs troupeaux pendant les fortes chaleurs ; la *grotte de Seynes* (12 kilom.) qui domine ce village ; les grottes situées au Nord d'Euzet, au quartier dit *les Arenas*, qui servirent de retraite, d'infirmerie et de caserne aux Camisards, pendant les guerres de religion.

L'une d'elles fut détruite par les troupes royales, qui la firent sauter à la poudre ».

A ces curiosités naturelles nous ajouterons comme buts de promenades ou d'excursions :

Le Signal de Bouquet, dont la proximité (9 kilom.) et le facile accès procureront aux baigneurs tous les charmes d'une ascension de montagne (631 mètres au-dessus du niveau de la mer, 500 mètres au-dessus de la station des Fumades).

Le site sauvage et pittoresque de *Suzon* (4 kilom. 5) et, au pied de l'escarpement sur lequel est juché l'humble hameau, le couloir étroit et tortueux où coule le Seguisson, entre deux épaisses masses rocheuses.

D'autres curiosités d'un autre genre s'offrent dans le même territoire.

Concrétions ferrugineuses (noyaux de prunes); le bourrelet qui domine la Station a sa surface entière jonchée de morceaux diversement configurés d'une substance rougeâtre et brunâtre, qui n'est autre que du fer sulfuré s'oxydant à l'air. Les uns sont allongés en forme de tiges, d'autres globoïdaux, rappelant des noyaux de fruits (noyaux de prunes des baigneurs).

Ils proviennent du dépôt des sources ferrugineuses qui ont surgi dans l'ancien lac, et en ont imprégné les matériaux de comblement.

Animaux et plantes fossiles. On sait qu'on entend par *fossile* tout débris d'être organisé appartenant à la faune et à la flore qui ont précédé, à la surface du globe, la faune et la flore actuelles, et dont les roches contiennent les restes ou les empreintes.

Nous transcrivons, à leur sujet, les lignes suivantes d'E. Dumas (l. c. 1, 514), marquées, comme toutes celles de son livre, au coin de l'observation et de l'information les plus précises : «Dans la commune d'Allègre, sur le ravin oriental de la colline où est bâti le hameau des Fumades, presque en face du mas Christol (Station des Fumades), on trouve dans les marnes schisteuses, jaunâtres et très feuilletées, des empreintes de petits poissons, d'insectes et de végétaux bien conservés. Nous recommandons ce gisement aux naturalistes ; il suffit de diviser quelques feuillets de schiste pour en faire une abondante récolte. Les insectes sont étalés dans la pâte schisteuse, comme si on avait eu le soin de déplier leurs ailes ; leur couleur est ordinairement une teinte uniforme de brun ou de noir », et il ajoute : « la localité la plus riche en empreintes est située dans la vigne du sieur Pierre Noguier (1876), des Fumades, entre ce hameau et le mas Christol, à moitié pente de la colline sur le revers oriental ».

Les mêmes fossiles se retrouvent à la tête du tunnel du chemin de fer du côté de Celas (8 kilom. des Fumades) ; M. l'ingénieur Parran y signale « des empreintes de poissons admirablement conservées avec leurs écailles coloriées »; ce même gisement se prolonge jusqu'à Saint-Hippolyte de Caton[1].

[1] *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, tom. XII, pag 134 .

LA SALVETAT

ET SES ENVIRONS

Par M. G. GROS, de Saint-Pons

I. — Introduction.

Le plateau central finit vers le Sud par les montagnes du Sommail [1] et de l'Espinouse. De leurs cîmes, qui « de Saint-Pons à Olargues, se dressent en véritables sommets » [2], on voit, par dessus la masse confuse des montagnes secondaires, la mer étinceler, comme un sillon d'argent, sur la plage d'Agde à Narbonne. La ligne de crête domine la vallée du Jaur, à l'altitude moyenne de 1,000 mètres, et elle est à peine échancrée par des cols peu nombreux, dont trois seulement, Cousines, Vaissière, la Fontfrède, sont atteints de la vallée, par des routes en lacet, quelquefois impraticables l'hiver.

Du côté de l'intérieur du pays, l'horizon est borné par les montagnes de Murat et de Lacaune, qui dépassent, en certains endroits, 1,250 mètres d'altitude. A l'Orient, au delà des gorges d'Héric, s'élève la masse imposante du Caroux, se ratta-

[1] On écrit quelquefois à tort Saumail, renouvelant ainsi la faute d'orthographe des géomètres du Cadastre dans la commune de Riols. Le *Soumal* désigne pour les habitants de la vallée du Jaur la partie haute de la montagne, presque la ligne de crête, et cette expression traduite en Français, *Sommail* vient elle-même de *ad summa*, dans les hauts, et s'applique indifféremment au Sommail proprement dit et à l'Espinouse.

[2] *Géographie Universelle*. — Elisée Reclus. — Tom. II, *la France*, pag. 281, 407, 408.

chant au grand plateau, par les escarpements du Plô de Brû, et par l'isthme étroit du Pas de la Lauze.

A l'Occident, la vue se perd sur les ondulations des côteaux d'Angles et de Brassac, par lesquelles commence le plateau du Sidobre. C'est entre ces diverses montagnes et celles du Sommail et de l'Espinouse que s'étend le territoire, neigeux ou verdoyant suivant la saison, dont la Salvetat est la capitale. Tout ce système, montagnes bordières, petits plateaux, vallées, cours d'eau, incline de l'Est-Nord-Est à l'Ouest-Sud-Ouest.

Sur ce terrain granitique, il neige et il pleut beaucoup, mais la neige et la pluie ne sont pas absorbées par le sol, comme sur le plateau calcaire du Larzac. Aussi, les sources vauclusiennes n'existent pas, et l'on ne trouverait rien d'analogue à la source du Jaur, à Saint-Pons. Ici c'est le sol qui ruisselle : dans chaque pli de terrain, naît un filet d'eau, qui, réuni à d'autres, va grossissant, arrose des prairies, inonde des tourbières ou *sagnes*, devient ruisseau et puis rivière. A part le ruisseau de Buraut, qui tombe dans le versant de la Méditerranée par la belle cascade de Bezolles, au-dessus de Prémiau, tout s'en va à l'Agout, et descend par lui et le Tarn à la Garonne et à l'Océan.

La température est l'élément le plus appréciable d'un climat. Loin d'être égale sous les mêmes parallèles, elle est subordonnée principalement à l'altitude du sol, et s'abaisse à mesure qu'il s'élève. Une montagne a été comparée souvent à une superposition de plusieurs degrés de latitude équatoriale, dont les lignes se succéderaient comme des courbes de niveau de 80 à 100 mètres, et chacune de ces courbes équivaudrait à un déplacement de un degré vers le Nord [1]. Dans cette hypothèse, la diffé-

[1] «Ces différences thermométriques des climats tiennent à la disposition spéciale du relief du sol et au voisinage de la mer et des montagnes ; on trouve ainsi dans un espace restreint des climats qui, à égalité d'altitude, se répartiraient sur des différences considérables de latitude. Le département de l'Hérault présenterait donc, à des distances relativement faibles, des climats différents et, par suite, des cultures également différentes. Les climats de littoral, de plaine et de montagne s'y trouvent donc réunis, avec des caractères d'une grande variété.» *Géographie Générale de l'Hérault.* — Météorologie, par M. Crova.

rence d'altitude de 0 mètre à 700, entre les deux localités de Palavas et de la Salvetat, situées à peu près sous la même latitude, ferait d'une excursion de l'une à l'autre l'équivalent d'un voyage de Marseille à Dunkerque, et plus loin. Ce rapport, que modifient les circonstances locales, en particulier le voisinage de la mer, donne lieu à la comparaison suivante résultant des observations faites pendant une assez longue série d'années à Fraïsse et à Montpellier.

STATIONS	ALTITUDE	MOYENNE			ÉCART	Maximum absolu	Minimum absolu	DIFFÉR.
		Générale	Maxima	Minima				
Montpellier.	42m	14.17	20.00	8.3	11.7	39.4	—10.0	49.4
Fraïsse.....	930	9.20	13.08	4.3	9.6	33.5	—19.0	52.5

La dégradation de la température exerce à son tour une grande influence sur les aires de végétation. D'Olargues à Riols, on trouve encore des oliviers, les coteaux des deux rives du Jaur sont couverts de vignes qui, partout où le raisin peut mûrir, remplacent les châtaigneraies, mais celles-ci, jusqu'à environ 700 mètres de hauteur, prédominent sur les flancs du Sommail et de l'Espinouse[1]. Au-dessus des châtaigniers, viennent les hêtres, les véritables enfants du pays, qui bravent le chaud et le froid, résistent aux entreprises stupides de l'homme et, malgré leur croissance lente, sont devenus, après avoir été longtemps délaissés, les favoris de l'administration forestière. Les mélèzes et les épicéas, parmi les conifères des périmètres de reboisement, grandiraient vite si l'homme leur prêtait vie, mais les incendies contrarient l'œuvre de régénération forestière entreprise à grands frais par l'Etat, et de longtemps nos montagnes ne retrouveront pas leur parure des temps primitifs. Sur le versant de l'Océan, dans la riante vallée de l'Agout, ce sont les chênes et les frênes qui recouvrent, en dessous des hêtres, les flancs des montagnes.

[1] Les Aires de végétation correspondent à peu près exactement, à la fois, aux diverses formations géologiques que l'on remarque en gravissant la montagne, et à des zones différentes de neige, de pluie et de chaleur.

Sauf l'hiver, quand la neige recouvre le sol, et l'été, quand les moissons jaunissantes ondulent au souffle des vents, et que les bruyères en fleur donnent aux landes une magnifique teinte lilas, c'est la couleur verte qui domine. Prés, champs, bois, tout est vert. Vert au mois de juin, lorsque le printemps et l'été se confondent, vert en juillet et août, lorsque les chaleurs ont tout desséché dans la plaine, vert encore en septembre et octobre, alors que les frondaisons mourantes passent, suivant les arbres qui les portent, par toutes les nuances du vert au jaune doré.

Les vaches et les moutons sont la richesse de la montagne; mais, à côté de ces hôtes sédentaires, il y en a de plus sauvages. Si les loups ont heureusement disparu depuis quarante ans, les sangliers et les chevreuils sont revenus depuis quelques années[1]. Les renards, les blaireaux, les lièvres et les perdrix n'ont jamais quitté, mais l'espèce diminue. On trouve des truites et des goujons dans tous les cours d'eau, et des écrevisses dans la Vèbre et dans l'Agout inférieur. La pêche, encore abondante, serait bien plus productive si la répression des délits devenait plus efficace[2].

Des prés, des bois, des champs, des landes de bruyères, de pauvres habitations, quelques maisons de plaisance, tels sont les éléments du paysage agreste que l'on a contemplé, longtemps, en venant de Saint-Pons, et que l'on retrouve, mais embelli, animé, plus civilisé enfin, lorsque, au détour du chemin, on aperçoit à la fois la petite ville de La Salvetat, sur son promontoire qu'entoure la rivière, et les deux hospitalières vallées de la Vèbre et de l'Agout, parsemées, au loin comme de près, de hameaux, de fermes, de châteaux et de villas, faisant tache blanche dans la verdure. L'aspect de ces lieux justifie aussi bien la vogue crois-

[1] *Bull. de Soc. Lang. de Géographie* 1899, article de M. Cazalis de Fondouce. Création de la *Diane Saint-Ponaise*, société cynégétique subventionnée par le département. Elle est autorisée à faire 24 battues par an, et elle détruit principalement des laies pleines.

[2] Il existe toute une population de délinquants pêcheurs incorrigibles, hommes et femmes. On en cite un qui en est à sa 84e condamnation.

sante dont un séjour à la montagne est l'objet de la part des habitants de Montpellier et de Béziers que l'amour du paysan pour le pays natal.

La différence qui existe entre la plaine et la montagne, sous les divers rapports du sol, du climat et des productions, est à peine moindre entre les habitants de ces deux régions si voisines et si dissemblables[1]. Les frais ombrages, les eaux transparentes, ne sont pas des biens convoités par les conquérants, ni même par des colons étrangers, lorsque les richesses souterraines du sol ne compensent pas la pauvreté de la surface. Le pays de la Salvetat est d'accès difficile, isolé mais protégé par une double ceinture de montagnes. En le traversant du Midi au Nord, on ne va nulle part, sinon dans des pays semblables, jusqu'à l'autre extrémité du Plateau Central. Dès lors, on s'explique que les invasions ne l'ont point pénétré, mais contourné : elles ont parcouru entre les premières montagnes et le rivage de la mer, la plaine large et fertile qui est le grand chemin des migrations des peuples, des armées en marche, comme celui des échanges et du commerce, et dans laquelle se pressent autour des grandes villes les villages populeux et prospères. Du mélange des peuples tour à tour victorieux, s'est formée la race nouvelle, n'ayant plus que de lointaines affinités avec la race primitive.

Il n'en est pas de même de la population de la montagne, dont le caractère autochtone n'a pu être que faiblement altéré par l'arrivée de nouveaux éléments ethniques. Cette race, d'assez grande taille, se distingue par les pommettes saillantes, le menton carré, le teint clair, les allures un peu lourdes. Patiente et réfléchie, parfois dissimulée, elle a la rancune tenace et la colère terrible. Elle fournit la plaine de travailleurs robustes et économes, de saines nourrices et de servantes appréciées.

C'est par elle, véritable fille de la terre qu'elle habite, que se complète cet ensemble de sol, de climat et de race, qui fait du canton de la Salvetat et de la commune de Cambon, un coin d'Auvergne en Languedoc.

[1] Reclus; *Géographie Universelle. — La France*, pag. 408.

LA SALVETAT-SUR-AGOUT

(Gravure extraite du Guide de la Salvetat — 1899)

II. — Formation territoriale des Communes.

Jusques à une époque relativement récente, l'histoire de la Salvetat ne se dégage pas des généralités historiques de la région. Nul ne sait quel peuple a élevé les monuments mégalithiques de l'Agante et de Picarel, a donné aux montagnes et aux vallons, aux bois et aux ruisseaux, aux hameaux et chaumières, des noms inspirés, selon toute apparence, par l'aspect du sol, ses productions naturelles, la topographie des lieux, et qui, pour ces diverses raisons, ressemblent singulièrement à ceux du Haut-Limousin et de l'Auvergne[1]. De même l'on ignore quels hommes ont couronné de remparts les rochers inaccessibles du Plô de Brû, et ont ainsi créé, dans la nuit des temps, une antique *Salvetat* qui, subsistant à travers les âges, jusques à la conquête de la province romaine, a été retournée par les nouveaux maîtres du Pays-Bas, contre les habitants insoumis de la montagne[2]. La forteresse devenue sans objet, après la soumission des *Rutheni* et des *Albigenses*, autrement dit des Rouergats et Albigeois, fait encore, après deux mille années d'abandon, l'étonnement des visiteurs.

Après la conquête Romaine, la même obscurité règne pendant un autre millier d'années. Sans doute, alors que Narbonne, entourée de colonies florissantes, était la capitale de la Gaule, la Montagne giboyeuse et couverte de forêts n'était pas inconnue des riches Gallo-Romains[3]. Le *Cami Farrat* qui, de Saint-Pons, monte par Brassac, franchit le Sommail près du Signal et par la Blanque (la Planque) et Caudezaures, se dirige sur la Salvetat,

[1] Conf. Carte d'État major feuilles 165 (Ussel) 166 (Clermont) 231 (Castres) 232 (Bédarieux). Elles sont au même méridien.

[2] Ainsi a-t-il été fait lors de la conquête de l'Algérie, Saïda, Frendah, Tiaret et les autres forteresses de la lisière des Hauts Plateaux, une fois prises, ont été utilisées comme bases d'opérations contre les tribus du Sud, par nos colonnes expéditionnaires.

[3] *Géographie Générale de l'Hérault.* — Hypothèse de M. Duponchel, tom. I, pag. 301.

peut être regardé comme une voie romaine secondaire. Une autre voie romaine, route stratégique dite le chemin de la Montagne, dont les ornières creusées dans le roc sont visibles au milieu des précipices, traversait le Carous, longeait le côté sud-ouest du Plô de Bru et attaquait le plateau d'Espinouse, à la source même de l'Agoût[1].

Mais l'empire romain s'écroule, les Wisigoths s'établissent dans ce qui deviendra la Septimanie, les Francs s'emparent du pays et guerroyent contre les Sarrazins, Charlemagne laisse à de débiles successeurs le lourd héritage de l'empire d'Occident. Tout passe sans que l'histoire ait enregistré aucun nom, aucun document applicable au pays de la Salvetat.

C'est à tort que l'on a identifié, avec l'emplacement de la chapelle du cimetière Saint-Etienne de la Salvetat, celui du monastère de Belle-Celle, élevé par Saint-Benoit, sur les bords de l'Agoût, aux confins des diocèses d'Albi et de Narbonne[2]. L'œuvre de Saint-Benoit, en faveur de laquelle Louis le Débonnaire rendit un diplôme le 9 mars 819, fut bientôt ruinée, et il convient d'en chercher les traces sur la rive droite de l'Agoût, en amont de Brassac, près de Périllou et du ruisseau de Costelar[3].

Les divisions ecclésiastiques de ce temps-là, déjà anciennes par elles-mêmes, correspondaient généralement à d'autres divisions administratives plus anciennes encore. La partie haute du diocèse de Narbonne comprenait tout l'arrondissement actuel de Saint-Pons, moins Vieussan, Colombières et Roquebrun, et en plus le Margnès, le canton d'Anglès et Labastide-Rouairoux[4]. On ne sera point étonné de voir, en 940, quatre ans après la fondation du monastère de Saint-Pons, par le comte de Toulouse,

[1] *Bull. Société Langued. de Géographie*, articles de MM. Cazalis de Fondouce et J. Miquel. *Bull. Soc. Archéologique de Béziers*, article de M. l'abbé Louriac. *Messager du Midi*, article de M. le Dr Rascol.

[2] L'abbé J. Azaïs.— *La Salvetat et N. D. d'Entraygues.* J. Simat.— *La Ville et le Pays de Saint-Pons de Thomières*, pag. 89.

[3] Carte du Ministre de l'Intérieur, XVII-34 (Lacaune).

[4] Carte du diocèse de Saint-Pons. — Cassini.

Raymond-Pons, Aymeri, archevêque de Narbonne, donner à ce monastère l'église de Saint-Etienne de Cavall[1], celles de Saint-Jean de Fraïsse, Saint-Pierre de Cambon et les chapelles de Saint-Martin d'Uscladelles[2] et de Saint-Martin de Cousses[3], avec les revenus ecclésiastiques y attachés. L'exiguité des constructions subsistantes ou de leurs ruines démontre le peu d'importance de la population d'alors. L'église de Saint-Jean de Fraïsse est donnée à nouveau au monastère de Saint-Pons en 972 par la comtesse Garsinde, veuve de Raymond-Pons. Enfin, le 6 des ides de février 1102, à l'occasion de l'entrée dans ce monastère du jeune Bérenger, fils d'Aymeri I, vicomte de Narbonne, Bertrand, archevêque de Narbonne, son parent, donne de grands biens au monastère, parmi lesquels l'église Saint-Etienne de la *Salvetat avec toutes ses terres et dépendances*, et le nom de la Salvetat apparaît pour la première fois dans l'histoire[4]. Il est probable que la vieille église Saint-Etienne de Cavall, heureusement située près du confluent de la Vèbre et de l'Agoût, était primitivement entourée d'habitations, mais que, pour sauvegarder leurs personnes et leurs biens, à cette époque troublée par les querelles des Grands, les habitants avaient dû transporter leurs demeures en un endroit plus facile à défendre, et élever une nouvelle église sous le même vocable que l'ancienne, à moins que celle-ci n'eût pris le nom de l'agglomération nouvelle.

Ce n'est qu'avec grande incertitude que l'on pourrait dire quel était, au XIe siècle, le véritable maître du pays. Les comtes de Toulouse, marquis de Gothie, partageaient avec les comtes de Rouergue, la suzeraineté du comté de Narbonne. Celui-ci, comme les autres comtés, était administré par des vicomtes, qui avaient

[1] Elle n'est autre que la chapelle du cimetière.

[2] Abandonnée depuis la construction de l'Eglise de la Souque. Un calvaire a été érigé sur son emplacement, entre la Souque et Angles.

[3] Chapelle qui n'est plus mentionnée à partir du XVe siècle. Son emplacement, longtemps ignoré, a pu être retrouvé en 1898 à l'aide des indications du compoix du Soulié, dans le bois de Saint-Martin, entre Navines et le Briol.

[4] J. Semat, loc. cit., pag. 147.

réuni peu à peu les droits régaliens ; et la vicomté de Narbonne, démembrée comme le fut plus tard l'archevêché, avait fourni autres deux vicomtés, celles de Razés et de Minerve. Cette dernière aurait dû comprendre tout le Haut-Narbonnais, jusqu'à l'extrémité du diocèse, mais elle s'arrêtait en 1102 à la crête des montagnes de Sainte-Colombe et de Marcory.

Le reste, où se trouvaient les abbayes de Saint-Pons (ne relevant que du Saint-Siège) et de Saint-Chinian, soumise à la première, le château de Cessenon, appartenant à l'abbaye de Saint-Pons, mais retenu indûment et inféodé par les comtes de Carcassonne, celui d'Olargues possédé par divers membres de la famille vicomtale de Minerve, formait une sorte de *Marche* entre les vicomtés de Béziers, Albi et Carcassonne, morcelée par les donations, les échanges, les mariages, les successions, mais destinée à appartenir au plus puissant. Ce fut chose faite, lorsque toutes ces vicomtés appartinrent à Bernard Aton IV (vicomte en outre d'Agde et de Nimes) et, après lui, à ses descendants [1], jusqu'au moment de la croisade albigeoise.

La recherche de l'origine diverse des possessions du vicomte dans cette partie du Narbonnais dépasserait le cadre de cette modeste étude. On en trouve la trace dans les deux testaments faits par le vicomte, 1118 et 1129. A noter dans le premier la disposition faite en faveur de Cécile de Provence, sa femme, de ses chasses réservées, et de tout ce qu'il possédait comme seigneur entre l'Agout et le Thoré [2]. L'immense forêt qui recouvrait la majeure partie du territoire de l'ancienne chatellenie d'Anglès, était vraisemblablement l'objet de cette donation [3].

[1] Bernard-Aton IV, mort en 1129, laissa entre autres enfants : 1° Roger I, vicomte d'Albi, Carcassonne et Razès mort sans enfants en 1150 et 2°: Raymond Trencard, vicomte de Béziers, Agde et Nimes, qui hérita de son frère et fut assassiné dans l'Eglise de la Madeleine en 1167.

Son fils ainé Roger II Trencavel fut père du vicomte Raymond-Roger, qui périt à Carcassonne en 1209.

[2] « Concedo etiam ei, la *forest* et quid quid à la *forest* pertinet, et dono ei totum honorum meum, qui est inter Agud et Tortet... »

[3] Sur l'étendue ancienne de cette forêt, voyez rapport du 5 mai 1669 de M. de Froidour commissaire pour la Réformation Générale des Eaux et Forêts au pays de Languedoc. Archives dép. de l'Hérault.

L'abbaye de Saint-Pons, qui possédait des biens un peu partout dans la région, tantôt enrichie, tantôt dépouillée par les seigneurs, avait reçu à la même époque (1103-1118) des donations nouvelles autour de Lacaune, et c'est ainsi que l'importance grandissante des deux autorités en présence multipliait entre elles les causes de conflit dans la montagne.

Une telle puissance que celle du vicomte ne pouvait subsister, sans inspirer de l'ombrage aux Comtes de Toulouse, et des craintes sérieuses aux abbés de Saint-Pons. Pendant les guerres qui marquèrent les dernières années de la vie du vicomte Raymond-Trencavel, et aboutirent à sa défaite et à sa captivité, l'abbé de Saint-Pons fit fortifier la Salvetat, et prit parti pour le comte de Toulouse. Mais, la paix faite et le meurtre de son père vengé sur les bourgeois de Béziers, ce fut sur le monastère de Saint-Pons que le vicomte Roger II, son fils, prit une revanche facile. La construction des fortifications de la Salvetat était le motif de cette querelle. On ne dit pas si la nouvelle place fut attaquée, mais la campagne fut vite terminée par la mise à sac du monastère de Saint-Pons, et par un traité de paix (1171) en vertu duquel l'abbé paya une forte contribution de guerre, fit hommage au vicomte pour le château de la Salvetat et ses dépendances, et de son côté le vicomte laissa reconstruire et fortifier l'abbaye de Saint-Pons, et lui garantit la paisible possession du château et de son territoire, sous réserve de pouvoir y mettre garnison, le cas échéant[1].

Après la ruine de la maison Vicomtale de Béziers, Amaury de Montfort, hors d'état de se maintenir dans les conquêtes de son père, céda la place au roi de France Louis VII (1226). L'histoire de cette époque a relaté les horreurs dont le Minervois fut le théâtre, les efforts désespérés des partisans du comte de Toulouse et du petit-fils de Roger II, la répression impitoyable dont ils devinrent les victimes : elle n'a conservé le souvenir d'aucuns

[1] La charte contenant ce traité est reproduite en entier par M. l'abbé Soupairac, *Dict. topographique de l'arr. de Saint-Pons*, pag. 116.

Conf. J. Semat. loc. cit., pag. 164-165.

événements de ce genre dans la montagne. Les enquêtes faites de 1247 à 1262 par les Commissaires de Louis IX sur les actes des officiers royaux, pleines de détails sur le Minervois, Cessenon, Roquebrun et Vieussan, ne contiennent presque d'autres plaintes que celle de l'abbé de Saint-Pons, qui, par raisons administratives, ne fut guère mieux traité par Saint-Louis que par les ci-devant vicomtes[1].

Ne retenant de cette plainte et de la réponse qu'elle reçut que la partie ayant trait à la montagne, et en comparant l'ordre de choses qui fut établi à celui dont l'abbé demandait le retour, on se rend assez bien compte de la situation laissée par les vicomtes et de celle qui subsista jusqu'à la Révolution. L'abbé de Saint-Pons demandait que les châteaux d'Anglès et de Cessenon avec leurs dépendances, le bois d'Espine, les biens tenus autrefois par Isarn de Brassac dans le lieu et le territoire de la Salvetat, et les biens d'autres individus, confisqués pour cause d'hérésie, mais relevant du monastère, soient inféodés par le Roi, à des gens à même d'acquitter les services dus audit monastère, ou que tout au moins le Roi donne une compensation suffisante. Il réclamait la tasque des grains, l'usage des herbages et paturages pour le bétail du monastère dans les montagnes qui sont entre la Salvetat, Anglès, et Saint-Pons, avec les droits de fustage et de lignerage dans les forêts de cette région, ainsi que sa remise en possession des lieux de Vergnoles, Negaveilh (Valière la Roussille Combesalat[2]), Bourdelet, *Vilona* ?, Mortcodor (Mourgoudon) Malbosc, *Tiracarz* ? *Bestedis* ? la moitié de la tasque des mantes de *Campalin*, *Orseraiz*, et *Cambaredes* ? le tiers des droits d'herbage et paturage perçus dans les montagnes et dans les

[1] J. Semat. Saint-Pons et le Pays de Thomières, pag. 244 et suivantes. Preuves 422 et suivantes.

Hist. du Languedoc. — Edition Privat. tom. VII. Enquêteurs Royaux 1259-62 sénéchaussée de Carcassonne.

[2] Inventaire des Archives de l'Evêché de Saint-Pons, 1746, en cours de publication par les soins de M. J. Sahuc.

paroisses de Saint-Martin du Jaur, Saint-Etienne de Caval et Saint-Martin d'Uscladelle[1].

Il convient de mentionner, pourtant, dans la même enquête, ou de précédentes, parmi les nombreuses réclamations relatives à Cessenon, Roquebrun, Vieussan, Olonzac, la Livinière (pays où la lutte paraît avoir été plus vive), élevées contre les exactions de Hugues des Arcis, sénéchal, Mabille Viguier et Capuce, juge, de Béziers, Ancel, Guiraud d'Aureliac, Albaric, baillis de Cessenon, et bien d'autres officiers peu scrupuleux, quelques-unes propres à la montagne, et en particulier celle de B. dit le chapelain laïque (dictus capellanus laïcus), contre Arnaud Catufe *forestier* d'Anglès, dont se plaint également l'abbé de Saint-Pons[2].

De son côté, l'abbé de Valmagne réclame contre la spoliation, continuée par les baillis royaux, dont son monastère a été l'objet du temps de Montfort, pour ses possessions de Fraïsse (quæ appellantur *forestes de Burau*)[3].

Les commissaires de l'enquête de 1259 à 1262 étaient Henri de Virziliach, Nicolas de Chalons et Pierre de Voisins, clers inquisiteurs, ils avaient auprès d'eux, comme représentant du Roi, Pierre d'Auteuil, sénéchal de Carcassonne. C'est à leur examen que furent soumises les demandes du monastère de Saint-Pons.

Les commissaires reconnaissent au monastère le droit de tasque et de dépaissance sur les lieux de *Bescedes* et *Titacarz*[4], Mourgoudou et leurs alentours, ils tiennent le château de Cessenon avec tous ses droits et dépendances, comme définitivement incorporé au domaine royal, par droit de conquête sur le vicomte

[1] Le service religieux était organisé d'une manière bien insuffisante, puisque les communes actuelles de la Salvetat, Anglès, le Soulié, les Verreries, Courniou et Saint-Pons ne formaient que trois paroisses. — Saint-Etienne de Cavall, Saint-Martin de d'Uscladelles, Saint-Martin du Jaur avec Saint-Martin de Cousses pour annexe. (Voir *infra* pour Saint-Martin de Bessières).

[2] Enquêteurs Royaux, Registre B 67, 86, 93.

[3] Enquêteurs Royaux, Registre A 177.

[4] Conf. J. Semat. — La Ville et le Pays de Saint-Pons 244-247 et 422-428. A. Molinier. — Enquêteurs Royaux, Assises de 1259-1262, sénéchaussée de Carcassonne, n° 70, pag. 144-154.

de Béziers et ses chevaliers. Quant à la demande en réintégration de l'abbé dans ses droits sur le château d'Anglès, le bois d'Espine, le fief d'Ysarn de Brassac, etc., ou en allocation d'une indemnité, ils se déclarent insuffisamment éclairés, à cause de la complexité des questions soulevées et dans l'attente d'une prochaine ordonnance royale ayant un caractère de règlement général. En ce qui concerne les droits de pâturage, lignerage, affenage dans les landes, bois et forêts, qui existent sur les montagnes entre Saint-Pons, Anglès et la Salvetat, et quant au domaine des lieux de Vergnoles, Negaveilh et Bourdelet, ils renvoient l'abbé à se pourvoir devant le Sénéchal de Carcassonne.

Les décisions administratives qui intervinrent ne sont point connues, mais il est facile de suppléer à leur absence et de se rendre compte de leur esprit en voyant leurs effets.

Voici dans quelle situation se trouvait le pays, après la disparition de la maison Vicomtale de Béziers, Albi et Carcassonne et la confiscation des biens de la maison de Minerve. Pons d'Olargues était rentré en grâce auprès du Roi, et sa seigneurie, relativement peu importante (Olargues, Saint-Vincent, Saint-Julien, Cambon *ouest*), allait passer par le mariage de sa fille Cavaiers, fait avec l'agrément du Roi, par l'entremise d'Alphonse de Poitiers frère du Roi, dans la maison de Bermond de Sauve, branche de la famille d'Anduze. Le Roi seigneur du Minervois, co-seigneur de Pardailhan, seigneur de Prémian, Fraïsse, etc., comme dépendances de Cessenon, seigneur d'Anglès, ne trouvait dans la partie haute du diocèse de Narbonne, d'autre autorité locale en présence de la sienne, que celle de l'Abbé de Saint-Pons, restreinte et diminuée par les derniers événements[1]. Celui-ci, seigneur de Saint-Pons, Riols, La Bastide et La Salvetat, et dont la juridiction sur l'Abbaye de Saint-Chinian avait été confirmée une fois de plus en 1258, avait ses possessions entourées par les possessions royales, car, en dehors du Narbonnais, la seigneurie de Castres et de La Caune appartenait également au

[1] J. Soupairac ; *Dict. topog.*, Bulle du pape Luce III, rapportée, pag. 119-129.

Roi, qui l'avait inféodée à une branche cadette de la maison de Montfort. Mais ce territoire, tel quel, paraissait encore trop compact et trop étendu, pour ne pas gêner la politique royale.

Le plan des Agents Royaux avait été de réduire et morceler le domaine Abbatial, en déclarant domaine du Roi non seulement le château d'Anglès et sa banlieue, mais toute cette portion du plateau qui s'étend en arrière de la crête du Sommail, du Saut de Bezolles, limite de la commune de Fraïsse[1], jusques aux environs de la Souque. En agissant ainsi, ils portaient atteinte non seulement à la puissance de l'Abbé mais aux droits des habitants de Riols, Saint-Pons[2] et La Salvetat. Peut-être y avait-il aussi le désir de ne pas laisser échapper à leur gestion une partie des anciennes *forest* (forêts de chasse) des Vicomtes, désir qui pour la sauvegarde ou reconstitution de ces forêts a subsisté depuis, et finira peut-être par assurer leur conservation ou leur rétablissement, en dépit de l'esprit local.

Ces diverses considérations furent plus puissantes que les parchemins du monastère, auxquels cependant il fallut reconnaître une certaine portée. Pour cette raison, la limite de la terre d'Anglès fut arrêtée du côté de l'Est à la rive droite du ruisseau de Règue ou Lègue, petit affluent de l'Arn, laissant à la terre de l'Abbaye la grande devèze de Négaveilh, c'est-à-dire la Roussille[3], Combesalat, Valière, Lignières[4] et Bourdelet, qui furent ou restèrent partagées entre les communautés de La Salvetat et de Riols. Mais si le domaine du Roi ne s'étendit pas sans discontinuité d'Anglès à Fraïsse et à Prémian, la chatellenie d'Anglès

[1] Carte du Ministère de l'Intérieur XVII-34 Lacaune.

[2] «En una carta aytal senhada BB se conte que son VI cartas de las gaurensas que an los habitans de Sanet Pons en la terra d'Angles, coma plus se conte en las dichas cartas». *Livre des Libertés et Franchises de Saint-Pons*, pag. 33. — Edition Francés, Saint-Pons, 1881.

[3] *Le Livre des Libertés et Franchises*, pag. 13-14. — La devesa de Rossilhas item que Mossor l'Abat disia et affirmava, que el podia vendre, donar ho logar lo pastural de la devesa appellada de Rossilhas et de Lequa d'avant la fèsta de Sanct-Pous... Charte B, de 1287.

[4] *Ibidem*, pag. 21. — Dels erbages de la Salvetat, item que Mossor de Sanct-Pous non deu vendre ni logar erbatges ni pasquiers en la terra de la Salvetat, en los locs dits de Lequa et de Linyeiras... Charte F, de Pons, abbé, de 1243 à 1252 ou d'autre Pons, abbé, de 1256 à 1273.

engloba définitivement la très majeure partie de la contrée en litige, qui forme aujourd'hui le territoire de la commune du Soulié, la partie méridionale de celle d'Anglès, et sépare la commune de La Salvetat de celles de Saint-Pons, Courniou et La Bastide. La limite nord de cette région, de Bernicot à Poussines, est purement conventionnelle, mais au midi la limite suit de Vaïssière jusques au delà d'Espine le faîte de partage [1].

Dans ce prolongement de la terre du Roi, se trouvaient, avec les lieux de Malbosc, Vergnoles, Mourgoudou, Cors (*Titacarz ?*) Oussières (*Orcivars ?*) les bois de Rieuclaret, l'Arpent, Espine, Saint-Martin de Cousses, la Soubirane, le Breil ou la Planque, Gadel, Grifouillous et Laguiole ou Layole, situés dans le bassin de l'Arn, affluent du Thoré. La métairie du Rey ou du Roi (*Borio del Rey*), sise entre Vergouniac, Malbosc, Vergnoles et Griffouillous, pourrait devoir son nom à l'existence de quelque ancienne maison forestière.

La commune d'Anglès, de laquelle furent tirées au commencement du XVIIIe siècle celles du Margnès et du Soulié, resta jusqu'alors la plus étendue des communautés de la province du Languedoc[2]. Lors de la création de la commune du Soulié, la limite des deux communes, qui est aujourd'hui celle du département du Tarn et de l'Hérault, fut tracée du S. E. au N. O. en partant d'un carrefour de chemins, aux abords de Saint-Martin de Cousses, suivant le vieux chemin de Prouille à la Salvetat, le ruisseau de Rieufrech, la rivière de l'Arn jusqu'au confluent du ruisseau de Sèmes, et de ce point allant rejoindre, à travers les bruyères et les genêts, la Jasse de Teussenous, près de Poussines, à la limite de la terre de la Salvetat.

(*A suivre*).

[1] Une grande borne dite la Crosse existe encore entre Cousines et les Therondels, près la route d'Anglès, sur la ligne divisoire des Communes du Soulié et de Saint-Pons.

[2] Rapport de M. de Froidour, 5 mai 1669. — Registre de la Réformation des forêts royales du Consulat d'Anglès, en la maîtrise de Saint-Pons. *Arch. Départ. de l'Hérault.*

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Le commandant Marchand

C'est avec un vif élan d'enthousiasme et une légitime fierté que tous les Français patriotes saluent le retour de la mission Marchand, rentrant dans la mère patrie après trois années de la plus rude existence sous le climat dévorant de l'Afrique équatoriale. Cette expédition mémorable, l'une des plus émouvantes de notre fin de siècle, cependant si fertile en merveilles, prendra place à côté des grandes traversées de l'Afrique par Livingstone et par Stanley. Ce n'est pas qu'elle soit aussi riche en découvertes que celle de ses illustres devanciers, qui révélèrent au monde les cours majestueux du Zambèze et du Congo, et contribuèrent grandement à effacer cette mention de « Régions inconnues » que les géographes étaient obligés d'inscrire sur les cartes du continent noir. Non, la mission Marchand n'a pas à son actif d'aussi hautes découvertes scientifiques ; mais, si son bagage géographique ne pèse pas d'un poids considérable dans la balance des découvertes, c'est qu'il ne restait plus rien de saillant à révéler au cœur de l'Afrique.

La mission avait surtout un but politique, et ce but, elle l'atteignit avec une précision remarquable en dépit de tous les obstacles suscités par la nature ou par la main des hommes. Ce qu'on ne saurait trop admirer dans cette marche à travers la forêt vierge, les cataractes infranchissables et les marécages s'étendant à perte de vue, c'est l'esprit de devoir, d'abnégation et de sacrifice qui animait tous les membres de la mission. Ils se savent lancés en enfants perdus au cœur d'un pays aussi impraticable qu'inconnu, sans nouvelles de la mère patrie pendant des mois, abandonnés, — plus encore qu'ils ne le croient, — à leurs maigres ressources et à leurs faibles forces, et cependant à force de volonté, d'énergie, de ténacité, et au prix d'un labeur incessant qui semble défier la limite des forces humaines, ils prévoient tout, suppléent à tout, triomphent de tous les obstacles

accumulés et, avec un véritable transport de joie, parviennent enfin au but suprême, depuis si longtemps entrevu dans leurs rêves : le Nil et Fachoda. Et alors, — ce qui n'était presque qu'un délassement pour cette poignée d'hommes habitués à des travaux de géants, — ils couronnent leur campagne par une lutte héroïque contre les Madhistes, en repoussant avec un plein succès la furieuse attaque d'un ennemi vingt fois supérieur en nombre.

Mais au moment même où, justement fiers d'avoir réussi au delà de toutes leurs espérances, ils s'apprêtent à goûter les douces joies du triomphe, leur calvaire va commencer. La politique, qui a, si souvent déjà, anéanti les plus beaux résultats de nos explorateurs, s'apprête à faire son œuvre. L'Angleterre a parlé : elle revendique le Nil pour elle seule, elle le veut. Il faut partir, abandonner Fachoda, cette suprême pensée qui soutenait tous les cœurs dans cette mémorable marche de deux années. Brisés de douleur, Marchand et ses compagnons ne peuvent que se résigner au sacrifice, et, pour comble d'amertume, on leur tient rigueur, en haut lieu, d'avoir réussi ; on leur fait sentir durement que, s'ils n'avaient pas atteint Fachoda, il n'aurait pas fallu l'évacuer ensuite. Et, tandis qu'après la défaite de Cannes le consul Varron voyait le sénat romain se rendre en corps à sa rencontre pour le remercier de ne pas avoir désespéré de la patrie, les héros de Fachoda, après la sommation hautaine de l'Angleterre se voyaient presque obligés de se justifier de leurs succès.

A ce moment même, l'œuvre de la mission forçait l'admiration des étrangers, et M. Chamberlain lui-même, qui ne saurait passer pour un ami de la France, s'écriait : « Marchand mérite notre admiration par sa résolution, son courage, son dévouement ; son expédition est l'une des plus étonnantes et des plus magnifiques dans l'histoire de l'exploration africaine ». L'histoire, qui sait toujours faire la part des belles et nobles actions, ratifiera ces paroles, qui sont un juste tribut d'hommages rendu aux héros de Fachoda.

CHRONOLOGIE DE L'EXPÉDITION

La convention franco-congolaise, du 14 août 1894, ayant déterminé la limite des territoires revendiqués à la fois par les Français et les Belges sur le haut Oubangui, on se mit en œuvre, en France, de poursuivre la pénétration dans cette région. M. Liotard s'y employa activement ; mais en présence de l'insuffisance de ses moyens d'action, le gouvernement résolut de lui adjoindre une mission spéciale chargée de s'avancer jusqu'au Nil.

Le 25 avril 1896, l'avant-garde de cette mission quittait la France avec le lieutenant Largeau. A quinze jours d'intervalle, partait ensuite le capitaine Baratier, puis le capitaine Germain. Enfin, le 20 juin, le capitaine Marchand, chef de la mission, s'embarquait à son tour, à Bordeaux, et débarquait à Loango le 22 juillet. Sa colonne comprenait : 8 officiers, 12 sous-officiers et 150 tirailleurs sénégalais. Elle avait à transporter à dos d'hommes, — seul moyen de transport existant — 5,000 charges, comprenant le matériel de la mission : vivres, munitions, etc. A peine en route pour Brazzaville, la mission se trouva en présence d'une révolte sérieuse des noirs de l'intérieur. Elle fut chargée de la réprimer et y employa les mois de septembre et d'octobre. Sur ces entrefaites, Marchand fut gravement atteint, à Loudima, d'un accès de fièvre bilieuse hématurique. Il parvint heureusement à se rétablir et reprit la route de Brazzaville où toute la mission se trouva réunie le 8 novembre.

On s'occupa alors activement de transporter la mission et son énorme convoi sur le haut fleuve ; mais les bateaux manquaient. Les deux seuls vapeurs disponibles, le *Faidherbe* et le *Duc-d'Uzès* étant insuffisants, il fallut avoir recours au vapeur belge *Ville-de-Bruges*. Le 13 janvier 1897, le capitaine Mangin partait avec le premier convoi. Le 1er mars, le capitaine Marchand, ayant expédié en avant tout son monde, quittait à son tour Brazzaville et arrivait à Bangui le 1er avril.

En ce point, où se trouvent les premiers rapides de l'Oubangui, il fallut transborder toute l'expédition et la transporter par pirogues jusqu'au M'Bomou. Lorsque les dernières charges y arrivèrent, la première moitié de l'année 1897 était passée, ayant été uniquement employée aux transports entre Brazzaville et le M'Bomou.

Le 17 juin 1897, le capitaine Marchand arrivait à Semio, sur le M'Bomou. Pendant que des milliers de noirs effectuaient le transport par terre, le long des rapides du M'Bomou, des charges de la mission, des chalands en acier et du vapeur *Faidherbe* démontés par tranches, une reconnaissance, dirigée par le capitaine Baratier, découvrait heureusement que le M'Bomou et son affluent le Bokou présentaient un bief navigable d'environ 700 kilomètres. C'était le salut pour la mission et un moyen pratique de gagner le bassin du Nil. Le 10 septembre, la flottille était ainsi réunie à Méré, à 70 kilomètres du bassin du Nil.

Le terminus de la navigabilité du bassin du Congo étant ainsi connu, il s'agissait de découvrir le point de départ des eaux navigables du bassin du Nil. Ce fut Marchand lui-même qui partit en

reconnaissance, pendant que se faisait la concentration des charges de la mission. Après avoir exploré le Soueh jusqu'au point où il devient navigable, il s'embarqua, ce point trouvé, sur une pirogue avec huit hommes et descendit la rivière pendant 240 kilomètres jusqu'au confluent du Vaou. Son but atteint, il rejoignit ses compagnons à Méré, le 13 septembre 1897.

Une distance de 160 kilomètres séparait les deux points navigables de Méré, dans le bassin du Congo et de Kodjalé dans le bassin du Nil. Pour transporter la mission il fallait ouvrir une route à travers la brousse. Les tirailleurs et un millier de noirs s'y employèrent sans relâche. A la fin de novembre, la mission était réunie sur le Soueh, et le poste de Fort-Desaix était créé près du confluent du Vaou. Mais il était trop tard pour continuer la route, par suite de la baisse des eaux, et la mission dut attendre la crue du printemps 1898.

Elle employa cette période d'attente forcée à reconnaître et occuper le pays. Le 12 janvier 1898, le capitaine Baratier descendait le Soueh pour y relever la route du Nil et, après six semaines passées au milieu de marécages inextricables, arrivait le 23 février au lac Nô, c'est-à-dire presque au Nil. Le 23 mars, il était de retour à Fort-Desaix après avoir tracé l'itinéraire de la mission. En février, on occupait Djour Ghattas, Rumbeck et M'Bia, où le lieutenant Gouly était enlevé par les fièvres. D'autre part, la mission était rejointe par le lieutenant Fouque, qui lui amenait des hommes et du matériel.

Dès que les pluies commencèrent à mettre de l'eau dans les rivières, on se prépara à partir pour le Nil. Le 23 mai, le poste de Meschra ès Rek était créé. Le 4 juin, sans attendre le *Faidherbe*, qui n'a pas encore assez d'eau sous sa quille, Marchand quitte Fort-Desaix avec l'avant-garde. Le 17 juin, après une pénible traversée des marais, sous ces tornades continuelles, il arrive à Meschra, y prend le capitaine Mangin et ses hommes, et tous rentrent dans le marais et ses fourrés inextricables. Enfin, le 4 juillet, on arrive au Nil, le 8 à l'embouchure du Sobat, et le 10 à Fachoda, où la mission prend possession des bâtiments en ruine de l'ancienne moudirieh égyptienne, après trente-six jours d'une navigation des plus mouvementées et deux ans après le départ de France.

Pendant que les tirailleurs s'installent à Fachoda et mettent la place en état de défense, les Madhistes envoient sur plusieurs bateaux à vapeur un millier d'hommes pour chasser ces blancs qui arrivent à l'improviste par le sud. Le 25 août, cette troupe dirige une vive fusillade sur Fachoda. La mission, bien qu'incomplète, riposte avec énergie et, après plusieurs heures de lutte, force à la retraite les

agresseurs, dont les bateaux sont percés de balles et qui ont plusieurs centaines d'hommes hors de combat. Les tirailleurs sénégalais — moins de 100 — bien abrités derrière leurs fortifications, n'ont que huit blessés.

Quatre jours après, arrive le *Faidherbe* avec le capitaine Germain et le deuxième groupe. Parti de Fort-Desaix le 18 juillet, son voyage a été des plus difficiles, car, au lieu de remorquer les autres embarcations, il a fallu souvent le haler lui-même à travers les roseaux et les bancs de vase. Le 18 août, après vingt-deux jours de marais, on trouve enfin une route plus libre, et le 29 août, la mission est réunie à Fachoda.

Sans nouvelles de la mission de Bonchamps et des Abyssins qui doivent arriver au Nil par l'Est, Marchand envoie aussitôt le capitaine Baratier sur le Sobat avec le *Faidherbe*. Baratier remonte le fleuve pendant 200 kilomètres, trouvant à plusieurs endroits des drapeaux abyssins et des traités; mais il constate avec douleur que, si une expédition est parvenue jusqu'au Nil, elle en est repartie presque aussitôt. Le 14 septembre, il était de retour à Fachoda qu'il avait quitté le 1er.

La mission est dans l'attente des évènements, lorsque, le 19 septembre, le général Kitchener, vainqueur des Madhistes à Omdurman, arrive avec plusieurs vapeurs et des troupes devant Fachoda. Dans une entrevue avec Marchand, il lui annonce qu'il a mission d'occuper la place. Le commandant français ayant répondu qu'il ne la quitterait que sur l'ordre de son gouvernement, le général anglais décida d'en référer à Londres, se contentant de débarquer deux bataillons aux portes de Fachoda. Après avoir poussé jusqu'au Sobat et remplacé les étendards abyssins par le drapeau anglo-égyptien, le sirdar rentre à Khartoum.

A la suite des négociations engagées entre les cabinets de Paris et de Londres, le gouvernement français, qui était sans nouvelles de la mission, fit demander à Marchand, par la voie du Nil, d'envoyer son rapport sur les événements par un de ses officiers. Le 10 octobre, le capitaine Baratier quittait Fachoda et arrivait à Paris à la fin du mois. Il en repartait quelques jours après, le gouvernement, cédant aux menaces de l'Angleterre, ayant décidé d'abandonner Fachoda et le Nil. Pendant ces négociations, Marchand, qui avait été promu commandant, avait quitté Fachoda (25 oct.) et s'était rendu au Caire (3 nov.) pour compléter les renseignements qui lui avaient été demandés. Mais il arrivait trop tard. Rejoint par Baratier, tous deux quittaient le Caire (13 nov.) et rentraient à Fachoda (4 déc.).

Dans l'intervalle, la mission avait complété sa concentration sur Fachoda. Le *Faidherbe* avait accompli deux nouveaux voyages à Meschra (16 sept., 19 oct. et 26 oct., 6 déc.). Il en avait ramené tous les approvisionnements de la mission. Celle-ci, que les Anglais représentaient comme étant dans le dénuement, possédait à Fachoda des vivres pour plusieurs mois et plus de 100,000 cartouches.

Après avoir évacué, par la voie du Nil, ses malades qui arrivèrent à Marseille le 12 janvier 1899, la mission quitta Fachoda le 11 décembre 1898 sur le *Faidherbe* et ses chalands, pour revenir par l'Abyssinie, selon les instructions qui lui avaient été adressées. Après avoir remonté le Sobat jusqu'au Deng, puis le Baro jusqu'à Itioc (11 janvier), la mission, après une navigation qui devenait de plus en plus difficile, à cause des bancs de sable, des seuils rocheux et du manque d'eau, laissa sa flottille aux soins des chefs indigènes et prit la route de terre pour atteindre Bouré (24 janv.) au pied du grand plateau abyssin. Là elle trouva une caravane française venue à sa rencontre pour lui apporter des vêtements chauds et des médicaments, car elle allait passer brusquement de la zone équatoriale aux régions froides, pour atteindre la capitale, Addis-Abeba, située à 2,500 mètres d'altitude. Admirablement reçue et fêtée sur tout ce trajet par les représentants de Ménélik, elle faisait, le 11 mars, une brillante entrée dans la capitale du négus.

Ménélik, qui était alors absent, ayant vivement manifesté le désir de voir ces hommes extraordinaires qui avaient traversé l'Afrique d'un océan à l'autre, la mission recula son départ au 8 avril, après sa réception solennelle par le négus. Le 26 avril, elle arrivait à Harrar, pour en repartir le 2 mai, continuant sa route sur Djibouti. A mesure qu'elle approchait de la côte, la mission retrouvait les traces de la vie civilisée dans les travaux de construction du chemin de fer de Djibouti à Harrar. Au kilomètre 37, un train spécial — le premier d'ailleurs qu circulât sur la ligne — l'attendait et l'amenait jusqu'à Djibouti, où elle arrivait enfin le 16 mai. Trois années étaient écoulées depuis son départ de France, et elle avait franchi environ 7,000 kilomètres, soit par terre, soit par eau, sur la terre d'Afrique.

Le 19 mai, le croiseur *D'Assas*, envoyé spécialement pour les ramener, embarquait Marchand et ses compagnons, passait à Port-Saïd le 24, sans toucher à la terre d'Egypte à cause de la peste naissante, et arrivait enfin le 30 mai à Toulon, terme d'une des plus belles expéditions des temps modernes.

Tous les bons Français ont eu à cœur d'honorer, chacun à sa façon, les membres de la mission Marchand. Le gouvernement a fait,

sans doute, ce qu'il a cru possible dans la voie des distinctions. Un décret du 29 mars a décerné au commandant Marchand le brevet de commandeur de la Légion d'honneur avec la mention suivante : « 15 ans 6 mois de services, 10 campagnes dont 6 de guerre ; 1 blessure grave à l'assaut de Koundian (Soudan) 1889 ; 1 blessure à l'assaut de Diena (Soudan) 1891. Faits de guerre : prise de Tissalé, 1893 ; expédition de Kong, 1895 ». Le commandant Marchand n'est âgé que de 35 ans. Un décret postérieur a nommé chevalier le lieutenant Fouque, qui a ravitaillé la mission au Bahr-el-Ghazal. C'était le seul officier qui n'eût pas encore reçu sa part de récompense.

De son côté, le Parlement avait senti le besoin de faire quelque chose de particulier pour la mission, et l'initiative d'un grand nombre de députés l'avait saisi (1er fév. 1899) d'une proposition tendant à conférer à chacun des membres de la mission un grade supérieur dans l'armée et dans la Légion d'honneur. C'était beaucoup, paraît-il, pour honorer d'aussi braves serviteurs du pays, car la commission de la Chambre des députés n'est parvenue à enfanter que la proposition suivante, que la Chambre vient de voter à l'unanimité (25 mai): « Tous les Français, civils ou militaires, ayant pris part aux opérations dirigées par MM. Liotard et Marchand dans l'Afrique centrale, recevront, *s'ils ne l'ont déjà*, la médaille coloniale. Cette médaille sera pour tous ornée d'une agrafe en or, sur laquelle sera gravée l'inscription suivante : De l'Atlantique à la mer Rouge. »

C'est assez maigre comme récompense, d'autant plus que la plupart des membres de la mission, étant de vieux africains, ont déjà la médaille coloniale. Pour ceux-là, qui ne recevront rien, le vote du Parlement ne peut être considéré que comme une bonne intention, tant il est vrai qu'en France l'héroïsme est rarement récompensé à sa valeur. Tous, au moins, pourront porter haut la tête, en joignant à l'estime et même à l'admiration de leurs concitoyens, la satisfaction du devoir pleinement accompli.

(*Revue française*) Georges DEMANCHE.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

Guide de l'immigrant à Madagascar[1], publié par la Colonie avec le Concours du Comité de Madagascar.

Il y a peu de pays, peu de colonies, qui aient été l'objet d'appréciations aussi diverses que Madagascar : tous les auteurs qui ont présenté au public cette grande île qu'ils venaient de parcourir ou qu'ils avaient habitée pendant quelques années, ne se sont pas fait faute d'attirer l'attention de leurs lecteurs, avec une égale bonne foi et d'égales convictions, tantôt sur les ressources extraordinaires de son sol et de son sous-sol, tantôt sur la pauvreté extrême de ce coin de l'univers qu'ils disaient déshérité.

Malgré ces contradictions, qui devraient mettre en garde les moins méfiants, Madagascar attire aujourd'hui l'attention de tous. Le moment semble donc venu de présenter la grande île à ceux de nos compatriotes qu'intéressent les choses coloniales, de faire connaitre à nos cultivateurs, à nos industriels, à nos commerçants les ressources de notre nouvelle possession, le parti qu'on peut en tirer, les entreprises auxquelles elle semble devoir se prêter, Le Gouvernement de la Colonie devait à tous de publier des données certaines sur la colonisation de Madagascar, de fixer des bases d'appréciation, dans un esprit dégagé de toutes considérations étrangères au bien de la Colonie et aux intérêts des Français qui veulent tenter sa mise en valeur : de là le *Guide* que nous avons l'honneur de présenter au public.

Dès que l'état de la pacification a permis d'y songer, l'administration s'est immédiatement préoccupée de faciliter par tous les moyens en son pouvoir la venue et l'établissement de nos compatriotes dans la Colonie. C'est dans ce but qu'ont été institués les bureaux de colonisation au chef-lieu de chaque cercle et de chaque province, et l'office du travail au Gouvernement général. De plus, l'administration a fait reconnaitre, étudier, délimiter des lots dans chaque province ou cercle, de telle sorte que le colon arrivant de France peut immédiate-

[1] L'ouvrage complet forme 3 volumes in-8° raisin (1.500 pages au total), avec 32 planches de gravures hors texte sur papier couché, et un Atlas in-4° jésus de 24 planches comprenant 40 cartes, cartons, profils et plans en 6 couleurs. Les 3 volumes et l'Atlas, ensemble, prix net, 40 fr.

(Armand Colin et Cᵉ, Editeurs, 5, rue de Mézières Paris.)

ment être mis en possession de l'un de ces lots, qu'il choisit d'après le genre d'exploitation auquel il désire se livrer. Chaque lot fait l'objet d'une notice descriptive très complète accompagnée de croquis détaillés. Le lecteur trouvera dans cet ouvrage le résumé de toutes ces notices et pourra, à l'aide de la carte générale des lots que contient l'atlas, jeter en toute connaissance de cause son dévolu sur un terrain approprié à l'exploitation qu'il se propose d'entreprendre. Le même chapitre lui donnera en outre l'indication de toutes les formalités à remplir pour obtenir une concession agricole, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, en même temps que tous les renseignements désirables sur les conditions d'installation et d'existence dans la région, le prix de la main-d'œuvre, les moyens de communication et de transport, etc.; les cultures qui, présentant le plus de chances de réussite, semblent devoir être conseillées, font l'objet d'un autre chapitre. Les productions végétales actuelles de l'île sont exposées tout au long dans la troisième partie ; voilà pour l'agriculteur.

De son côté, le commerçant trouvera un exposé complet de la situation commerciale dans les différentes provinces de l'île, avec les prix de tous les articles ou denrées, l'indication des centres commerciaux, des tendances des demandes et des offres.

Enfin, l'industriel pourra consulter le tableau des principales industries que l'on rencontre aujourd'hui dans la grande île, le détail de celles qui paraissent pouvoir être entreprises avec succès dans la Colonie, avec les différentes régions qui s'y prêtent, les capitaux qu'elles exigent et les meilleures conditions et avantages de chacune d'elles. Toutes les formalités à remplir pour obtenir soit une concession forestière, soit une concession minière, sont exposées avec clarté.

Ces renseignements, comme d'ailleurs tous ceux que contient l'ouvrage, ont été puisés aux sources les plus autorisées. Ils sont empruntés, la plupart du temps, aux rapports des administrateurs et commandants de cercles, mieux à même que personne de connaitre à fond la situation économique de leur circonscription.

Le travail que nous publions aujourd'hui, on le comprendra, ne peut donc pas être définitif. De jour en jour, en effet, Madagascar nous devient plus connue. Cependant, nous avons cru qu'il était préférable de dire dès maintenant, simplement et sincèrement, ce que l'on sait de la grande île, pour certains, objet d'un mirage trompeur, pour d'autres, terre de malédiction et de désolation.

Nous souhaitons que ce *Guide,* qui n'a d'autre prétention que de commencer à faire connaitre notre nouvelle possession, évite à nos

compatriotes qui viendront s'y fixer les tâtonnements, les incertitudes et aussi les désillusions. Nous avons confiance que, grâce aux ressources de la Colonie, à la douceur du climat de sa région centrale, beaucoup de nos compatriotes n'hésiteront pas à s'y établir et auront à cœur de continuer l'œuvre si brillamment commencée par nos troupes et de faire de cette terre lointaine une seconde France, la France australe.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La XXIe session du Congrès national des Sociétés françaises de Géographie, dont l'organisation a été confiée à la Société de Géographie, se tiendra à Paris, du 20 au 24 août 1900.

A cette occasion, la Société sera heureuse de mettre son hôtel, inauguré il y a vingt et un ans, par la première réunion des Sociétés françaises de Géographie, à la disposition des membres du Congrès, qui pourront y tenir leurs séances et y recevoir leur correspondance.

Les membres de votre Société qui auraient des questions à proposer au Congrès, peuvent, dès maintenant, les adresser au Secrétariat, boulevard Saint-Germain, 184.

Nous ne saurions trop appeler votre attention sur l'importance exceptionnelle de cette session, qui coïncidera avec l'Exposition Universelle de 1900.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire général,
HULOT.

Le Président de la Commission centrale,
G. MARCEL.

Le Président de la Société,
Membre de l'Institut,
MILNE-EDWARDS.

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE GÉOGRAPHIE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1899-1900

A la suite de la circulaire adressée par notre dévoué Président, M. Duponchel, à tous les membres de la Société, le vote pour le renouvellement du bureau a eu lieu par correspondance, et a donné le résultat suivant :

Votants..... 112

Président	M. Duponchel.....	111 voix
Vice-Présidents	M. de Rouville.....	111 —
	M. Quesnel.....	110 —
Secrétaire général	M. Malavialle.....	111 —
Secrétaire adjoint	M. André.....	110 —
Archiviste	M. Pouchet.....	111 —
Trésorier	M. Meynier de Salinelles.....	111 —

que vous savez, des adjurations au ciel, à « la bonne mère », pourque reparaisse au plus vite le gai, le vivifiant soleil. Il est vrai que ce soleil provençal, surtout aux approches du soir, revêt de teintes incomparables nos rochers et nos bois. Lorsque, à travers les fines aiguilles des pins, ou sur les pentes gazonnées des collines, se glissent des rayons tantôt d'améthyste et tantôt d'émeraude, on dirait une coulée de paillettes étincelantes. Les poètes du Midi, et ils sont nombreux, ne sont pas restés insensibles à cette séduction. Depuis le troubadours jusqu'à Mistral et aux Félibres contemporains, ils o chanté la gloire des couchers de soleil et les jeux de la lumière da les campagnes provençales. Encore aujourd'hui quand les méridi naux, loin du sol natal, se réunissent en de fraternelles agapes, t ensemble, ils aiment à répéter le gai refrain d'un de leurs poètes

Adieou moun beou souleou !

Telle est la physionomie générale de ce coin de Provence que n allons essayer de décrire en lui conservant son originalité propr s'agit de cette partie du département des Bouches-du-Rhône s'étend de la frontière du Var aux faubourgs de Marseille, ent Méditerranée et la Sainte-Baume. Pour ne rien oublier de ce qui fixer le pays dans nos souvenirs, nous le traverserons d'a par terre, pour ainsi dire de part en part, puis nous longero côte.

Notre point de départ et notre point d'arrivée, dans l'un et l' cas, sera la petite ville de la Ciotat. C'est une vieille cité dont les nes se perdent dans la nuit des âges. On prétend que les Phéni d'abord, les Phocéens ensuite y établirent une de leurs stations na dans le beau golfe qu'abritent contre les vents du sud, les sau escarpements du Bec de l'Aigle et de l'île Terte. Sans remonter haut dans nos annales provinciales, disons au moins que la C *civitas*, la cité, fut de bonne heure constituée en municipalité ind dante. Sans doute elle reconnut l'autorité d'abord des comtes de vence, puis des rois de France, mais les ciotadins tenaient à leu vilèges. A l'abri derrière les murailles féodales dont ils avaient e leurs maisons, les pêcheurs et négociants de la petite cit rent souvent tête aux gouverneurs de la province. Ils ont con même à l'heure actuelle, un grand amour de l'indépendance goût en quelque sorte inné de l'opposition ; car ils sont toujours nions très avancées. Ils étaient républicains avant la Républiq ils sont restés républicains. Aux yeux de certains trembleu

yon-
ıètres
vaient
ıe pas
ıemie,
ısidéra-
ıiétaires
rivées à
écessaire
dépenses
eur économo-
ui relie la
e ces cam-
la valeur a
ons en pas-
le l'Abeille,
, le superbe
ıatographe, a
ntique Citha-
rrivons enfin

ıre à peu près
qu'on veuille
égion monta-
es la mer, qui
averse par une
lui des Grands
derniers escar-
erminale s'élève
ent dans la mer
aps Canaille et
principaux, en
t-Pilon, domine
es de Provence,
s pieds, Gemenos
the, les sœurs de
belle pécheresse,
mort du Christ et
t Marthe mouru-
ıneuse église des
touchant épisode

après les autres. Bientôt le navire n'est plus retenu que par quelques frêles supports. Un dernier ordre est donné. Le navire tremble dans sa membrure. Bientôt une sorte d'agitation se communique de la quille au pont, un craquement se produit, et l'énorme masse s'avance tout entière, d'abord lentement et comme à regret, puis accélérant sa marche, et bientôt à toute vitesse, brisant sur son passage les cordes qui la retiennent, soulevant, par suite du frottement, des jets de flamme et des torrents de fumée ; puis elle entre dans la mer au milieu de flots d'écume, faisant refluer jusque sur les quais l'eau du port, et saluée par les cris d'allégresse qui s'échappent de toutes les poitrines. Ces acclamations sont répétées par les échos des collines, et avec les manifestations de la joie la plus méridionale, tous les assistants, ouvriers ou étrangers, se communiquent leurs impressions. C'est là un spectacle inoubliable. On ressent une véritable émotion quand on voit cette montagne de bois (tel de ces paquebots à 157 mètres de longueur et 25 de hauteur) s'avancer majestueusement et prendre possession de son nouveau domaine. Il y a même un moment d'angoisse lorsque le dernier madrier est tombé, et que l'ingénieur qui dirige la manœuvre donne le signal du départ définitif. Il est peu de spectacles plus émouvants; c'est le vrai triomphe de l'homme sur la nature, la victoire de la civilisation sur la matière.

La Ciotat est donc un port de constructions maritimes, et, de près ou de loin, ses 14,000 habitants sont inféodés à la Compagnie des Messageries maritimes. Aussi bien, ils ne s'en sont pas repentis. Leurs affaires ont prospéré. Ils ont refait leurs quais, dragué leur port, construit des écoles, des halles, un Hôtel de ville. Ils ont même, sur un plateau jadis couvert de broussailles, dessiné un jardin public, où poussent à l'envi mimosas et palmiers. Amateurs de musique, comme le sont en général tous les méridionaux, ils ont fondé des sociétés rivales, harmonie, orphéon, fusion chorale et jusqu'à une bande de mandolinistes qui, à tour de rôle, s'installent dans les kiosques de ce jardin public et charment les oreilles de leurs compatriotes.

La Ciotat est donc en voie de progrès. Nous qui l'avons connue, alors que des tas de fumier étaient disposés dans les rues à la porte de chaque maison, et qu'il fallait le soir circuler avec des lanternes, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître les améliorations obtenues en si peu d'années, et, dussent les amateurs du temps jadis m'accabler de leurs invectives, nous rendrons justice aux administrateurs qui se sont succédé dans cette petite ville, et qui l'ont, sans secousses et sans dépenses exagérées, accommodée aux exigences modernes.

Il est un point cependant qui laisse encore à désirer. La Ciotat

compte bien parmi les stations de la grande voie ferrée Paris-Lyon-Méditerranée, mais cette station est éloignée d'environ 4 kilomètres de la ville. On a prétendu que les constructeurs de la ligne avaient dû s'incliner devant certaines considérations stratégiques, et ne pas suivre exactement la côte pour éviter les feux d'une artillerie ennemie, mais il est à craindre qu'ils aient plutôt obéi à certaines considérations locales, et écouté moins des stratégistes que des propriétaires jaloux de se défaire de leurs terrains. Quoi qu'il en soit, les arrivées à la Ciotat n'étaient pas commodes. Un transbordement était nécessaire pour les marchandises comme pour les voyageurs. De là des dépenses inutiles ou du temps perdu. On a en partie réparé cette erreur économique en construisant un chemin de fer à voie étroite, qui relie la Ciotat-ville à la Ciotat-gare en traversant quelques-unes de ces campagnes transformées par les eaux de la Durance et dont la valeur a singulièrement augmenté dans ces dernières années. Saluons en passant les beaux domaines de la Maurelle, de Terrerousse, de l'Abeille, où s'étendent à perte de vue de magnifiques vignobles, le superbe château où le photographe Lumière, l'inventeur du cinématographe, a pris sa retraite ; signalons le joli village de Ceireste, l'antique Citharista, qui passe pour être la métropole de la Ciotat, et arrivons enfin à la gare, où nous prenons notre billet pour Marseille.

De la Ciotat à Marseille, par la voie ferrée, le trajet dure à peu près une heure, mais une heure qui passe vite, pour si peu qu'on veuille observer le paysage par la portière. Tout d'abord, une région montagneuse. On aperçoit bien par de soudaines échappées la mer, qui scintille à l'horizon, mais c'est la montagne que l'on traverse par une succession de tunnels, dont le plus considérable, celui des Grands Jeannots, a près de 3 kilomètres de long. Ce sont les derniers escarpements du massif de la Sainte-Baume, dont la cime terminale s'élève à 1.314 mètres, et dont les bombements extrêmes tombent dans la mer des murailles verticales de 414 et 380 mètres aux caps Canaille et Soubeyran. La Sainte-Baume, avec ses deux pics principaux, en avant le pic de Bretagne et plus au nord de Saint-Pilon, domine tout le paysage. C'est une des plus belles montagnes de Provence, surtout quand on l'examine des villages bâtis à ses pieds, Gemenos ou Saint-Pons. D'après la tradition, Marie et Marthe, les sœurs de Lazare le ressuscité, Lazare et Marie-Madeleine, la belle pécheresse, abordèrent en Provence quelques années après la mort du Christ et furent les propagateurs du culte nouveau. Marie et Marthe moururent en Camargue, et furent ensevelies dans cette fameuse église des Saintes-Maries, à qui le poëme de Mistral, et le plus touchant épisode

après les autres. Bientôt le navire n'est plus retenu que par quelques frêles supports. Un dernier ordre est donné. Le navire tremble dans sa membrure. Bientôt une sorte d'agitation se communique de la quille au pont, un craquement se produit, et l'énorme masse s'avance tout entière, d'abord lentement et comme à regret, puis accélérant sa marche, et bientôt à toute vitesse, brisant sur son passage les cordes qui la retiennent, soulevant, par suite du frottement, des jets de flamme et des torrents de fumée ; puis elle entre dans la mer au milieu de flots d'écume, faisant refluer jusque sur les quais l'eau du port, et saluée par les cris d'allégresse qui s'échappent de toutes les poitrines. Ces acclamations sont répétées par les échos des collines, et avec les manifestations de la joie la plus méridionale, tous les assistants, ouvriers ou étrangers, se communiquent leurs impressions. C'est là un spectacle inoubliable. On ressent une véritable émotion quand on voit cette montagne de bois (tel de ces paquebots à 157 mètres de longueur et 25 de hauteur) s'avancer majestueusement et prendre possession de son nouveau domaine. Il y a même un moment d'angoisse lorsque le dernier madrier est tombé, et que l'ingénieur qui dirige la manœuvre donne le signal du départ définitif. Il est peu de spectacles plus émouvants; c'est le vrai triomphe de l'homme sur la nature, la victoire de la civilisation sur la matière.

La Ciotat est donc un port de constructions maritimes, et, de près ou de loin, ses 14,000 habitants sont inféodés à la Compagnie des Messageries maritimes. Aussi bien, ils ne s'en sont pas repentis. Leurs affaires ont prospéré. Ils ont refait leurs quais, dragué le port, construit des écoles, des halles, un Hôtel de ville. Ils ont même sur un plateau jadis couvert de broussailles, dessiné un jardin public où poussent à l'envi mimosas et palmiers. Amateurs de musique comme le sont en général tous les méridionaux, ils ont fondé des sociétés rivales, harmonie, orphéon, fusion chorale et jusqu'à une bande de mandolinistes qui, à tour de rôle, s'installent dans les kiosques de ce jardin public et charment les oreilles de leurs compatriotes.

La Ciotat est donc en voie de progrès. Nous qui l'avons connue alors que des tas de fumier étaient disposés dans les rues à la porte de chaque maison, et qu'il fallait le soir circuler avec des lanternes, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître les améliorations obtenues en si peu d'années, et, dussent les amateurs du temps jadis m'accabler de leurs invectives, nous rendrons justice aux administrateurs qui se sont succédé dans cette petite ville, et qui l'ont, sans secousses et sans dépenses exagérées, accommodée aux exigences modernes.

Il est un point cependant qui laisse encore à désirer. La Cio

[illegible]

[illegible]

[illegible]

de ce poëme, la mort de Mireille, ont donné une seconde naissance. Quant à Marie-Magdeleine, elle s'enfonça pour pleurer ses péchés dans les solitudes de la montagne, et vécut jusqu'à sa mort dans la grotte, ou Baume, où ses reliques sont encore aujourd'hui conservées et vénérées. Sans chercher à discuter l'authenticité de la tradition, constatons au moins qu'il est peu de sites aussi curieux à parcourir, et que la splendide forêt qui grimpe sur le flanc septentrional de la montagne sacrée constitue une des curiosités végétales de la province, car on y rencontre les essences les plus variées, et, malgré la sécheresse des brûlants étés, la fraîcheur s'y maintient, et la verdure des arbres s'y conserve, sans doute entretenue par des eaux souterraines.

Une autre montagne est encore à signaler, le Garlaban, énorme calotte calcaire, en forme de ballon arrondi, qui se dresse au-dessus des usines et des prairies d'Aubagne. Le Garlaban est à peu près inaccessible, car de tous les côtés il élève des murailles presque perpendiculaires, à pentes tellement abruptes que la terre végétale ne peut être retenue dans les cavités, et que le roc, dépouillé de toute parure verdoyante, monte droit au ciel sans autre ornement que les couleurs changeantes dont le revêt le soleil.

De la Sainte-Baume et du Garlaban sortent de petits ruisseaux, souvent à sec dans la saison chaude, et qui apportent le tribut de leurs eaux à la gracieuse Huveaune, le seul fleuve de la région qui se jette directement à la mer, tout près de Marseille. L'Huveaune, dont le cours est marqué par de longues trainées de saules et de lauriers-roses, serpente à travers la plaine en décrivant de nombreux méandres. Les poètes méridionaux, avec leur imagination facile, l'ont comparé aux fleuves de Grèce, mais on ne rencontre sur les rives de cet Illissus provençal, en fait de monstres, que d'inoffensives coulœuvres, et comme nymphes que des blanchisseuses, plus ou moins accortes, qui s'efforcent de résoudre le difficile problème de laver le linge sale dans des eaux fort peu limpides, car elles sont troublées et même empuanties par de nombreuses usines. Aussi bien on s'aperçoit qu'on est dans le voisinage d'une grande ville, car les maisons succèdent aux maisons, les vergers d'oliviers et les champs de blé sont remplacés par des cultures maraîchères. Sur les routes roule un flot ininterrompu de grosses charrettes pesamment chargées, l'atmosphère est plus lourde, plus imprégnée de poussière. La fumée des usines monte à l'horizon, et la locomotive s'arrête à chaque instant, à Aubagne, à Camp-Major, à la Penne, à Saint-Menet, à la Pomme, à Saint-Marcel, à la Blancarde, pour nous déposer enfin à la gare

monumentale de Saint-Charles, sur le sommet de l'une des collines sur lesquelles est bâtie Marseille.

Que dire de ces stations? Elles ressemblent à toutes les petites villes qui entourent une grande cité, c'est-à-dire qu'elles ne présentent aucun détail pittoresque, ni comme site, ni comme monument, ni même comme souvenir. Marseille a tout absorbé, tout retenu. Signalons pourtant la fabrique de tuiles et de poteries grossières d'Aubagne, les bains de Camoins près de Saint-Menet, où les rhumatisants du Midi s'imaginent qu'ils trouveront la guérison ; un mot encore pour la Blancarde, où commence un petit chemin de fer dans la direction du Prado.

Madagascar [1].

Population du Haut-Bouéni. — Races diverses.

On trouve dans la région qui nous occupe les types des diverses parties de l'île :

Les Hovas, descendants des individus de race malaise qui conquirent l'île, sont intelligents mais âpres au gain; l'homme du peuple pourra être seul employé ; la classe élevée, ayant été pendant des siècles maîtresse de l'île, a su se faire servir et a pris de telles habitudes de bien-être et d'oisiveté, sans compter le reste, que l'on ne peut avoir confiance en elle.

La haute caste hova constituera longtemps un danger pour l'influence française. Elle est inutilisable, car le Malgache ne s'est rallié à nous que parce qu'on avait vaincu son tyran. C'est pourquoi, dans sa perspicacité jamais en défaut, le général Gallieni a confiné le plus possible les Hovas dans l'Emyrne, en rendant aux peuplades leur autonomie sous notre contrôle.

Les Sakalaves descendent des Arabes, qui ne subirent jamais le joug des Hovas, sont jaloux de leur indépendance et seront longs à faire leur soumission complète.

Les Betsiléos furent les premiers qui reconnurent le gouvernement hova ; ils ont pris au contact de ces derniers des habitudes plus policées et seront faciles à employer.

[1] Comptes rendus des Séances de la Société de Géographie de Paris. Communication de M. A. Sébillot.

Les Betsimisarakas, doux et paresseux, ont été exploités de toutes les façons par les Hovas ; ils ont le vrai type nègre.

Les Antanemours sont de solides travailleurs ; ils quittent leurs villages (au sud de l'île) pour venir se livrer à la culture jusqu'à ce qu'ils aient amassé la somme qu'ils se sont fixée avant de retourner dans leur pays.

Je n'ai pu garder, à aucun prix, 15 Antanemours (qui étaient venus travailler jusqu'à Antanepeka, près Marowoay), parce qu'ils avaient enfin réuni les « 25 piastres » qu'ils s'étaient promis de gagner.

Les Antanemours sont les « Auvergnats » ou les « Creusois » de Madagascar.

D'une façon générale, lorsque tout ce qui est compris sous la dénomination de « Malgache » s'apercevra qu'il n'est plus dépouillé comme autrefois, qu'il gagne, que le gain ne lui est pas pris par un ministre ou un gouverneur comme dans le passé, il se civilisera et deviendra un bon consommateur des produits français.

Sous la dénomination de « Malgaches », on comprend toutes les peuplades indigènes qui occupaient l'île avant l'invasion des conquérants Hovas.

Les Maquois sont des indigènes originaires de l'Afrique, du Mozambique.

Les Sylams comprennent les Comoriens, Anjouanais venus des îles voisines. Ils sont oisifs et débauchés.

Le Zanzibarite, comme l'indique son nom, vient de Zanzibar.

Les Hindous, qu'on appelle Indiens, sont d'habiles commerçants d'importation anglaise ; ils forment une affiliation ayant ses sections organisées avec chefs et dignitaires dans chaque centre commercial. A Marowoay seulement, on compte 238 Indiens (dont 104 hommes). Très souples, ils font le possible pour se maintenir dans le pays, en se ralliant à la France. Il y en a dont on ne connaît pas la fortune.

Les créoles de la Réunion ou de Maurice arrivent chaque jour augmenter les rangs de ceux qui n'avaient pas attendu l'occupation française pour s'installer à Majunga et autres points de l'île. Enfin il y a un certain nombre de métis inclassables et dont les convictions fluctuent suivant les époques, les événements et la nationalité des gens auxquels ils parlent.

Us et coutumes. — Le Sakalave s'adonne assez volontiers au travail. Mais n'ayant pas eu l'habitude du bien-être, car il vivait de peu comme les Arabes, ses ancêtres, il dépense son gain en buvant

du brandy, qu'il remplacera avantageusement par des eaux-de-vie françaises moins toxiques.

Avec une natte, une peau, un lamba, il se contentait jadis de laisser venir les événements, assuré d'avoir toujours une poignée de riz chez un voisin en cas de besoin.

Depuis quelque temps, il se met à désirer des lambas plus jolis que le morceau de cotonnade dont il s'entourait les reins; déjà les élégants portent des pantalons, des vestons, voire même des chemises, « dont les pans flottent par-dessus la culotte ». Des chapeaux, des chaînes de montre, de grosses montres, complètent la tenue et la parure pour le *high life* sakalave !

Les Sakalaves qui possèdent une case poussent maintenant le luxe jusqu'à se faire faire des kibanes (lits bas) ; ils achètent des moustiquaires, des petits bancs, même des chaises ! C'est un débouché certain pour la bijouterie, l'horlogerie. la bonneterie, la lingerie et l'ameublement... sans oublier les produits de la distillerie et les conserves.

Le Malgache est très bon marcheur, dur au travail ; j'ai eu l'occasion, lors d'un convoi de munitions très urgent, de faire porter par deux hommes, et cela pendant cinq étapes, une caisse de cartouches pesant 79 kilogr.

Le Malgache amarre la charge, quelle qu'elle soit, sur un bâton de raphia ou un petit palétuvier et la porte sur l'épaule. 750 gram. de riz avec quelques herbes cuites en même temps, et le Malgache vit.

Il mange aussi le damba, poisson séché dont il est très friand, et les tsivakis, sorte de crevettes, que l'on trouve en abondance à l'entrée de la rivière et qui sont séchées afin qu'elles puissent se conserver.

Lorsqu'il a l'aubaine d'avoir de la viande, il se délecte ; s'il en a de reste, il la fait boucaner. Toutefois, il ne mange ni la cervelle, ni les rognons, qui sont *fady* (mauvais, défendus).

La coiffure diffère selon les diverses tribus : ainsi, l'Antanemoura réunit ses cheveux par boules de la grosseur d'un œuf ; le Sakalave partage ses cheveux en une quantité de petites tresses enduites de graisse ; le Hova les a droits et raides; le Maquois, courts et crépus ; d'autres se rasent la tête complètement ou ne gardent qu'une mèche ou une petite touffe, vague réminiscence du « marabout » arabe.

Les femmes sont plus coquettes : elles forment une série de damiers ou d'octogones bien réguliers en tressant leur abondante chevelure.

que vous savez, des adjurations au ciel, à « la bonne mère », pour que reparaisse au plus vite le gai, le vivifiant soleil. Il est vrai que ce soleil provençal, surtout aux approches du soir, revêt de teintes incomparables nos rochers et nos bois. Lorsque, à travers les fines aiguilles des pins, ou sur les pentes gazonnées des collines, se glissent des rayons tantôt d'améthyste et tantôt d'émeraude, on dirait une coulée de paillettes étincelantes. Les poètes du Midi, et ils sont nombreux, ne sont pas restés insensibles à cette séduction. Depuis les troubadours jusqu'à Mistral et aux Félibres contemporains, ils ont chanté la gloire des couchers de soleil et les jeux de la lumière dans les campagnes provençales. Encore aujourd'hui quand les méridionaux, loin du sol natal, se réunissent en de fraternelles agapes, tous ensemble, ils aiment à répéter le gai refrain d'un de leurs poètes :

Adieou moun beou souleou !

Telle est la physionomie générale de ce coin de Provence que nous allons essayer de décrire en lui conservant son originalité propre. Il s'agit de cette partie du département des Bouches-du-Rhône qui s'étend de la frontière du Var aux faubourgs de Marseille, entre la Méditerranée et la Sainte-Baume. Pour ne rien oublier de ce qui peut fixer le pays dans nos souvenirs, nous le traverserons d'abord par terre, pour ainsi dire de part en part, puis nous longerons la côte.

Notre point de départ et notre point d'arrivée, dans l'un et l'autre cas, sera la petite ville de la Ciotat. C'est une vieille cité dont les origines se perdent dans la nuit des âges. On prétend que les Phéniciens d'abord, les Phocéens ensuite y établirent une de leurs stations navales dans le beau golfe qu'abritent contre les vents du sud, les sauvages escarpements du Bec de l'Aigle et de l'île Terte. Sans remonter aussi haut dans nos annales provinciales, disons au moins que la Ciotat, *civitas*, la cité, fut de bonne heure constituée en municipalité indépendante. Sans doute elle reconnut l'autorité d'abord des comtes de Provence, puis des rois de France, mais les ciotadins tenaient à leurs privilèges. A l'abri derrière les murailles féodales dont ils avaient entouré leurs maisons, les pêcheurs et négociants de la petite cité tinrent souvent tête aux gouverneurs de la province. Ils ont conservé, même à l'heure actuelle, un grand amour de l'indépendance et un goût en quelque sorte inné de l'opposition ; car ils sont toujours d'opinions très avancées. Ils étaient républicains avant la République, et ils sont restés républicains. Aux yeux de certains trembleurs, ils

seraient même d'opinions trop avancées, ce qui ne les empêche pas d'être de solides travailleurs. Ils l'ont bien prouvé quand ils ont accepté les offres de la Compagnie des messageries maritimes et improvisé un des plus importants ateliers de construction navale de la France entière. C'est en effet à la Ciotat que, depuis une quarantaine d'années, la Compagnie des Messageries maritimes a installé ses services et créé non seulement pour la construction, mais aussi pour le gréement et la réparation de sa flotte, des ateliers qui occupent, à certains moments de presse, plus de 4,000 ouvriers.

Les beaux paquebots affectés aux lignes de Chine et d'Australie, ces paquebots tant admirés par les étrangers et imités par eux, le *Polynésien*, l'*Australien*, l'*Ernest-Simon*, la *Ville de la Ciotat*, ont été fabriqués à la Ciotat, depuis la quille jusqu'au sommet du mât. Les machines qui règlent leur vitesse, les meubles luxueux qui garnissent les cabines et les salons, les voiles qui viennent en aide à la vapeur, tout jusqu'à la flamme des pavillons, jusqu'aux peintures des salons et des cabines, tout a été fabriqué, ajusté, confectionné à la Ciotat. Charpentiers, fondeurs, métallurgistes, peintres, décorateurs, ébénistes, tapissiers, toute une population ouvrière grouille et s'agite dans ce phalanstère. A l'heure de la sortie des ateliers, c'est une procession ininterrompue de travailleurs qui se répandent dans les rues ou sur les quais de la ville, gais, bruyants, exubérants même. Pendant la journée, l'activité se concentre dans les chantiers. Soit dans les cales de construction, soit dans les ateliers de charronnage, on rencontre ces ouvriers, toujours joyeux et bruyants, mais dociles et confiants, car ils sont dans la main d'une administration paternelle qui veille à leurs besoins et s'occupe même de leurs plaisirs. Aussi pas de plaintes, pas de récriminations, jamais de grève. Les affaires de la Compagnie sont en pleine prospérité et les ouvriers en profitent.

C'est surtout au jour solennel de la mise à l'eau d'un paquebot qu'il faut les voir à l'œuvre, ces ouvriers ciotadins. Ils ont conservé leurs vêtements de travail, mais la femme et les enfants sont là en habits de fête, et d'ailleurs de tous les villages de la côte, de Marseille à Toulon, est accourue une foule énorme. De minute en minute des barques pavoisées et de petits vapeurs jettent sur les quais de nouveaux arrivants. Ils se rendent tous aux ateliers, à l'endroit où la masse gigantesque du navire, tenue en équilibre par de gros madriers, domine les flots où elle va pénétrer. Voici le clergé qui va donner la bénédiction au nouveau paquebot. Tout à coup cessent les bruits. Un silence solennel étreint les poitrines et suspend les conversations. On n'entend plus que le bruit sourd des madriers qui tombent les uns

après les autres. Bientôt le navire n'est plus retenu que par quelques frêles supports. Un dernier ordre est donné. Le navire tremble dans sa membrure. Bientôt une sorte d'agitation se communique de la quille au pont, un craquement se produit, et l'énorme masse s'avance tout entière, d'abord lentement et comme à regret, puis accélérant sa marche, et bientôt à toute vitesse, brisant sur son passage les cordes qui la retiennent, soulevant, par suite du frottement, des jets de flamme et des torrents de fumée ; puis elle entre dans la mer au milieu de flots d'écume, faisant refluer jusque sur les quais l'eau du port, et saluée par les cris d'allégresse qui s'échappent de toutes les poitrines. Ces acclamations sont répétées par les échos des collines, et avec les manifestations de la joie la plus méridionale, tous les assistants, ouvriers ou étrangers, se communiquent leurs impressions. C'est là un spectacle inoubliable. On ressent une véritable émotion quand on voit cette montagne de bois (tel de ces paquebots à 157 mètres de longueur et 25 de hauteur) s'avancer majestueusement et prendre possession de son nouveau domaine. Il y a même un moment d'angoisse lorsque le dernier madrier est tombé, et que l'ingénieur qui dirige la manœuvre donne le signal du départ définitif. Il est peu de spectacles plus émouvants; c'est le vrai triomphe de l'homme sur la nature, la victoire de la civilisation sur la matière.

La Ciotat est donc un port de constructions maritimes, et, de près ou de loin, ses 14,000 habitants sont inféodés à la Compagnie des Messageries maritimes. Aussi bien, ils ne s'en sont pas repentis. Leurs affaires ont prospéré. Ils ont refait leurs quais, dragué leur port, construit des écoles, des halles, un Hôtel de ville. Ils ont même, sur un plateau jadis couvert de broussailles, dessiné un jardin public, où poussent à l'envi mimosas et palmiers. Amateurs de musique, comme le sont en général tous les méridionaux, ils ont fondé des sociétés rivales, harmonie, orphéon, fusion chorale et jusqu'à une bande de mandolinistes qui, à tour de rôle, s'installent dans les kiosques de ce jardin public et charment les oreilles de leurs compatriotes.

La Ciotat est donc en voie de progrès. Nous qui l'avons connue, alors que des tas de fumier étaient disposés dans les rues à la porte de chaque maison, et qu'il fallait le soir circuler avec des lanternes, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître les améliorations obtenues en si peu d'années, et, dussent les amateurs du temps jadis m'accabler de leurs invectives, nous rendrons justice aux administrateurs qui se sont succédé dans cette petite ville, et qui l'ont, sans secousses et sans dépenses exagérées, accommodée aux exigences modernes.

Il est un point cependant qui laisse encore à désirer. La Ciotat

compte bien parmi les stations de la grande voie ferrée Paris-Lyon-Méditerranée, mais cette station est éloignée d'environ 4 kilomètres de la ville. On a prétendu que les constructeurs de la ligne avaient dû s'incliner devant certaines considérations stratégiques, et ne pas suivre exactement la côte pour éviter les feux d'une artillerie ennemie, mais il est à craindre qu'ils aient plutôt obéi à certaines considérations locales, et écouté moins des stratégistes que des propriétaires jaloux de se défaire de leurs terrains. Quoi qu'il en soit, les arrivées à la Ciotat n'étaient pas commodes. Un transbordement était nécessaire pour les marchandises comme pour les voyageurs. De là des dépenses inutiles ou du temps perdu. On a en partie réparé cette erreur économique en construisant un chemin de fer à voie étroite, qui relie la Ciotat-ville à la Ciotat-gare en traversant quelques-unes de ces campagnes transformées par les eaux de la Durance et dont la valeur a singulièrement augmenté dans ces dernières années. Saluons en passant les beaux domaines de la Maurelle, de Terrerousse, de l'Abeille, où s'étendent à perte de vue de magnifiques vignobles, le superbe château où le photographe Lumière, l'inventeur du cinématographe, a pris sa retraite ; signalons le joli village de Ceireste, l'antique Citharista, qui passe pour être la métropole de la Ciotat, et arrivons enfin à la gare, où nous prenons notre billet pour Marseille.

De la Ciotat à Marseille, par la voie ferrée, le trajet dure à peu près une heure, mais une heure qui passe vite, pour si peu qu'on veuille observer le paysage par la portière. Tout d'abord, une région montagneuse. On aperçoit bien par de soudaines échappées la mer, qui scintille à l'horizon, mais c'est la montagne que l'on traverse par une succession de tunnels, dont le plus considérable, celui des Grands Jeannots, a près de 3 kilomètres de long. Ce sont les derniers escarpements du massif de la Sainte-Baume, dont la cime terminale s'élève à 1.314 mètres, et dont les bombements extrêmes tombent dans la mer des murailles verticales de 414 et 380 mètres aux caps Canaille et Soubeyran. La Sainte-Baume, avec ses deux pics principaux, en avant le pic de Bretagne et plus au nord de Saint-Pilon, domine tout le paysage. C'est une des plus belles montagnes de Provence, surtout quand on l'examine des villages bâtis à ses pieds, Gemenos ou Saint-Pons. D'après la tradition, Marie et Marthe, les sœurs de Lazare le ressuscité, Lazare et Marie-Madeleine, la belle pécheresse, abordèrent en Provence quelques années après la mort du Christ et furent les propagateurs du culte nouveau. Marie et Marthe moururent en Camargue, et furent ensevelies dans cette fameuse église des Saintes-Maries, à qui le poëme de Mistral, et le plus touchant épisode

fixe le jour de sa conclusion. Les familles se réunissent, ainsi que les amis. Le bœuf, la volaille, le riz, le miel, la cassonade, composent, avec le brandy, l'absinthe et la limonade malgache, le menu du festin ; pendant que les danses et les chants se succèdent, les mariés se retirent dans la case de l'homme. Inutile d'ajouter que, pendant que la fête continue, il s'élève souvent des querelles suivies de coups; mais il n'y a pas souvent mort d'hommes.

Sauf de rares exceptions, le mariage ne se fait pas entre individus de races différentes.

Divorce. — Lorsque le noir ne veut plus de sa femme, il la renvoie: seulement, les parents ne lui remboursent pas l'argent. Souvent il garde les enfants qu'il a eus de son union.

La femme est « revendue » à un autre. C'est contre ces mœurs relâchées que l'on tend à réagir en essayant de créer *la famille* telle que les Européens la comprennent.

Afin d'empêcher les répudiations, les Hovas avaient établi une loi frappant d'une amende de 250 francs tout homme qui renvoyait sa femme, mais cette loi était tombée en désuétude.

Le général Gallieni a récemment promulgué des mesures salutaires à ce sujet.

Du temps des Hovas, le gouvernement prenait possession des biens du Malgache décédé sans enfants ou n'en ayant pas adopté.

Naissance. — Le père déclare l'enfant qui vient de naître, au chef de village ou au gouverneur indigène, cela depuis peu, c'est-à-dire depuis la création du service de l'état civil.

Décès. — Déclaration est faite aux autorités indigènes des décès qui surviennent. La famille, les amis, se réunissent, puis, pendant que les femmes chantent les louanges du défunt, les hommes boivent en causant de choses et autres ! Le jour des obsèques venu, tout le monde assiste en grande toilette à l'enlèvement du corps, qu'on enterre à proximité du village ; aussitôt la fosse comblée, tout le monde prend part à un grand banquet nommé *sakaf.*

Toutefois, en signe de deuil, on porte les cheveux ébouriffés et des lambas noirs.

Fêtes, musiques, danses, boxe. — Tout est pour le Malgache un sujet de fête, c'est-à-dire d'agapes. Un noir retrouve-t-il des bœufs perdus ou volés, a-t-il fait un bon voyage, une bonne transaction, etc., vite

un festin ou des libations avec de nombreuses bouteilles de vin ou d'arack (liquide dont une seule goutte sur la langue donne la sensation d'une brûlure), et en avant les danses et les chants! On entend alors la valia, gros bambou dont les cordes sont tirées de l'écorce même à la partie extérieure lisse; de petits chevalets placés sous chaque corde à certaines distances donnent le ton; cet instrument se joue comme la harpe et il est très harmonieux. L'accordéon est très commun (fourni par l'Allemagne); le dzin-dzin est une sorte de guitare à une ou deux cordes, faite avec une « citrouille » séchée et vidée, ouverte à la partie inférieure et munie d'un manche en bois; les cordes sont en fil de raphia tressé. Il y a aussi le « cayemba », sorte de plateau formé de petites lames dures provenant de la partie lisse du raphia et entre lesquelles sont enfermées des graines séchées. Cet instrument se secoue en même temps qu'on frappe dessus, et toutes les graines font du bruit contre les parois sonores.

Les danses s'exécutent en commençant par un trépignement des pieds; puis, la femme écarte les bras, les mains s'agitent, les contorsions, les poses lascives alternent, et le tout finit par une gigue désordonnée au cours de laquelle les danseurs semblent atteints de la danse de Saint-Guy.

Le Malgache aime la boxe et les deux adversaires se donnent ou reçoivent des coups avec plaisir.

Outils divers, instruments aratoires et armes. — Le Malgache a peu d'outils; pour construire sa case : un couteau, un petit ciseau servant à faire les entailles et les mortaises, un maillet et une petite hachette. Il ne se sert pas encore de clous, tout est chevillé ou ficelé. La quincaillerie a donc beaucoup à faire, ainsi que toute industrie relative à la construction.

Pour la culture, une *angade*, pelle tranchante, longue, étroite, en moyenne 30 centim. de haut sur 12 ou 13 de large, un couteau long pour couper le riz.

Ces outils sont fabriqués par les Hovas. Il y a par conséquent à fournir tout le matériel agricole de France.

Le noir n'a conservé maintenant comme arme qu'une sagaie ou longue flèche. Il lance très adroitement et loin; j'ai vu un noir piquer à chaque fois, avec sa sagaie, une pièce de 5 francs fixée à une distance de 20 mètres.

Le Malgache n'a pas la notion de l'heure; il ne compte que par le soleil. Le jour pour lui va de 11 heures du matin à 3 heures. Il appelle le jour *mavanapa*, la nuit *matanvak*, le lever du soleil *mahizi-*

fixe le jour de sa conclusion. Les familles se réunissent, ainsi que les amis. Le bœuf, la volaille, le riz, le miel, la cassonade, composent, avec le brandy, l'absinthe et la limonade malgache, le menu du festin ; pendant que les danses et les chants se succèdent, les mariés se retirent dans la case de l'homme. Inutile d'ajouter que, pendant que la fête continue, il s'élève souvent des querelles suivies de coups; mais il n'y a pas souvent mort d'hommes.

Sauf de rares exceptions, le mariage ne se fait pas entre individus de races différentes.

Divorce. — Lorsque le noir ne veut plus de sa femme, il la renvoie: seulement, les parents ne lui remboursent pas l'argent. Souvent il garde les enfants qu'il a eus de son union.

La femme est « revendue » à un autre. C'est contre ces mœurs relâchées que l'on tend à réagir en essayant de créer *la famille* telle que les Européens la comprennent.

Afin d'empêcher les répudiations, les Hovas avaient établi une loi frappant d'une amende de 250 francs tout homme qui renvoyait sa femme, mais cette loi était tombée en désuétude.

Le général Gallieni a récemment promulgué des mesures salutaires à ce sujet.

Du temps des Hovas, le gouvernement prenait possession des biens du Malgache décédé sans enfants ou n'en ayant pas adopté.

Naissance. — Le père déclare l'enfant qui vient de naître, au chef de village ou au gouverneur indigène, cela depuis peu, c'est-à-dire depuis la création du service de l'état civil.

Décès. — Déclaration est faite aux autorités indigènes des décès qui surviennent. La famille, les amis, se réunissent, puis, pendant que les femmes chantent les louanges du défunt, les hommes boivent en causant de choses et autres ! Le jour des obsèques venu, tout le monde assiste en grande toilette à l'enlèvement du corps, qu'on enterre à proximité du village ; aussitôt la fosse comblée, tout le monde prend part à un grand banquet nommé *sakaf.*

Toutefois, en signe de deuil, on porte les cheveux ébouriffés et des lambas noirs.

Fêtes, musiques, danses, boxe. — Tout est pour le Malgache un sujet de fête, c'est-à-dire d'agapes. Un noir retrouve-t-il des bœufs perdus ou volés, a-t-il fait un bon voyage, une bonne transaction, etc., vite

un festin ou des libations avec de nombreuses bouteilles de vin ou d'arack (liquide dont une seule goutte sur la langue donne la sensation d'une brûlure), et en avant les danses et les chants! On entend alors la valia, gros bambou dont les cordes sont tirées de l'écorce même à la partie extérieure lisse ; de petits chevalets placés sous chaque corde à certaines distances donnent le ton ; cet instrument se joue comme la harpe et il est très harmonieux. L'accordéon est très commun (fourni par l'Allemagne) ; le dzin-dzin est une sorte de guitare à une ou deux cordes, faite avec une « citrouille » séchée et vidée, ouverte à la partie inférieure et munie d'un manche en bois ; les cordes sont en fil de raphia tressé. Il y a aussi le « cayemba », sorte de plateau formé de petites lames dures provenant de la partie lisse du raphia et entre lesquelles sont enfermées des graines séchées. Cet instrument se secoue en même temps qu'on frappe dessus, et toutes les graines font du bruit contre les parois sonores.

Les danses s'exécutent en commençant par un trépignement des pieds ; puis, la femme écarte les bras, les mains s'agitent, les contorsions, les poses lascives alternent, et le tout finit par une gigue désordonnée au cours de laquelle les danseurs semblent atteints de la danse de Saint-Guy.

Le Malgache aime la boxe et les deux adversaires se donnent ou reçoivent des coups avec plaisir.

Outils divers, instruments aratoires et armes. — Le Malgache a peu d'outils ; pour construire sa case : un couteau, un petit ciseau servant à faire les entailles et les mortaises, un maillet et une petite hachette. Il ne se sert pas encore de clous, tout est chevillé ou ficelé. La quincaillerie a donc beaucoup à faire, ainsi que toute industrie relative à la construction.

Pour la culture, une *angade*, pelle tranchante, longue, étroite, en moyenne 30 centim. de haut sur 12 ou 13 de large, un couteau long pour couper le riz.

Ces outils sont fabriqués par les Hovas. Il y a par conséquent à fournir tout le matériel agricole de France.

Le noir n'a conservé maintenant comme arme qu'une sagaie ou longue flèche. Il lance très adroitement et loin ; j'ai vu un noir piquer à chaque fois, avec sa sagaie, une pièce de 5 francs fixée à une distance de 20 mètres.

Le Malgache n'a pas la notion de l'heure; il ne compte que par le soleil. Le jour pour lui va de 11 heures du matin à 3 heures. Il appelle le jour *mavanapa*, la nuit *matanvak*, le lever du soleil *mahizi-*

kiki, le coucher du soleil *tsofontrandrou*, avant le lever du soleil *marendraye*. Il ignore aussi les mois et les années.

Il compte le nombre de pluies, ou le nombre de récoltes de riz survenues entre un fait et le moment actuel.

Habitations. — Le Malgache tire du *raphia* tout ce qui lui est nécessaire à la construction de sa case, avec quelques palétuviers pour la partie solide, c'est-à-dire les quatre angles et la traverse supportant la toiture en feuilles de *satres* très larges, en forme d'éventail et résistant à l'eau comme au soleil; les faces sont faites avec des lamelles du *bao* (raphia); ordinairement il y a deux portes opposées.

Presque toujours une vérandah couverte, sous laquelle ont lieu les ébats des enfants et où le soir on peut prendre le frais, par 31° de chaleur, à la Noël, minuit sonnant.

De l'extérieur, les cases paraissent propres, mais elles sont infestées par une nuée de puces et de moustiques.

Seuls les Indiens (Hindous) possèdent des maisons en pierres ou en terre battue; encore sont-elles assez rares à Majunga. Une entreprise de villas, bâtisses et cases hygiéniques et bien comprises réussirait en ce moment à merveille.

Dans les villages du haut Bouéni les cases sont dépourvues de fermeture de sûreté. Il n'y a pas à craindre l'indigène complètement soumis à l'influence française.

En route, le « commandeur » (chef des bourjanes) veille à ce que les porteurs marchent bien et dans l'ordre prescrit. A l'arrivée, c'est lui qui, comme un héraut, prend les devants pour annoncer aux habitants la venue du vaza, lui trouve une case, prend, en un mot, toutes les dispositions d'un bon fourrier en cantonnement. Les habitants de la case choisie sans billet de logement s'en vont chez leurs voisins, et chacun d'apporter l'eau, le riz, la volaille dont ils font cadeau quand on vient les visiter. Ils considèrent, en effet, comme un honneur l'arrêt qu'on fait chez eux.

Beaucoup de villages disposent d'une case appelée « case des étrangers »; elle est exclusivement destinée à recevoir le blanc qui passe.

Bref, le fond est bon, et avec des traitements convenables on ne pourra que s'attacher plus encore les habitants du haut Bouéni.

Du reste, les chefs noirs, imitant le bon exemple donné par nos colons, ne manquaient jamais, sur toute l'étendue du territoire qui m'était confié, l'occasion de rendre les honneurs au drapeau tricolore. Chaque fois que l'on hissait nos couleurs nationales, le chef de poste avait la joie profonde et patriotique de voir tous ces sauvages

d'hier s'incliner devant elles ou les regarder avec respect et admiration, tandis que lui-même présentait les armes ! La cérémonie durait quelques minutes à peine : à la vue du drapeau arrivant au sommet du mât, c'était une sorte de transport d'allégresse dans toute la localité, et les blancs, heureux du résultat acquis, reportaient leur souvenir ému vers la France.

Aux débuts, à un noir qui me demandait pourquoi j'étais venu si loin de mon pays, j'avais répondu : » Pour te faire aimer ce drapeau ». Cela avait suffit : mes noirs considéraient le drapeau comme un fétiche inviolable et tout-puissant. Et de fait, le 8 avril 1897, les Fahavalos signalés à 12 kilom. seulement ne parurent pas à Marowoay, dont la force armée était à ce moment de 6 nègres miliciens.

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

GÉNÉRALITÉS

Nécrologie.— La science et la patrie françaises doivent enregistrer et déplorer la perte de M. le Lieutenant de vaisseau Mizon, qui vient de mourir subitement en mer, à l'âge de 43 ans, tandis qu'il se rendait à Djibouti, où il avait été nommé résident (mars 1899). M. Mizon a été un des pionniers de l'exploration de l'Adamaoua et du Haut-Oubanghi. C'était un vaillant explorateur et un patriote.

Le 21 avril 1899, est mort, à l'âge de 81 ans, le grand géographe et cartographe allemand, Henri Kiepert, bien connu par ses travaux, ses atlas et ses cartes, son *Lehrbuch der alten Geographie* (1877-1878). son *Atlas antiquus* (11 éditions), ses atlas de géographie moderne, chez Dietrich Reimer, à Berlin, sa carte de l'Asie Mineure en 15 feuilles à 1/250000 (1890-1892), etc. C'était une des lumières de la science géographique contemporaine.

EUROPE

La loire navigable. — Depuis quelques années, une *Société de la Loire navigable* s'est fondée et a organisé congrès sur congrès pour l'utilisation de notre grand fleuve français. Le sixième de ces congrès a eu lieu en octobre 1898. Des avant-projets ont été dressés. En attendant l'exécution des travaux, un constructeur nantais a fait un essai de navigation avec un chaland remorqueur appelé *Le Fram* (42 mètres de long, 5m 50 de large, 1m 10 de creux, fond plat, hauteur d'eau maxima 70 centimètres : machine de 150 chevaux). Cette première expérience a réussi et donne bon espoir.

Le tunnel du Simplon.— Les travaux ont commencé en août 1898. Plusieurs cités rivales de la Suisse s'en disputent le tracé. Genève ré-

clame le percement du col de la Faucille, pour se relier plus directement avec Paris. Berne, s'orientant vers Bâle, propose le percement de Loechtsberg d'un côté et de l'Oberland bernois de l'autre, par le Nesthorn, la Blumlisalp et la Jungfrau sur Brigue. Ce tracé serait entièrement extérieur à la France. La Cie P.-L.-M., intéressée au percement du Jura, ne semble pourtant pas favorable au projet genevois. Elle aimerait mieux un tracé intermédiaire entre Frasne en France et Vallorbe en Suisse, sous le Mont d'Or. On éviterait ainsi la rampe excessive de la ligne de Pontarlier et on raccourcirait de 35 kilom. le trajet Paris-Dijon-Lausanne. Le prix de revient serait de 18 à 20 millions. C'est Lausanne qui y gagnerait surtout. Elle serait mise à 7 h. 1/2 de Paris au lieu de 10 à 11. Genève en bénéficierait aussi indirectement. C'est ce dernier tracé qui paraît avoir le plus de chances, par ses facilités d'exécution et son faible prix.

AFRIQUE

Sahara et Soudan.—Selon nos prévisions, la mission Foureau-Lamy a heureusement franchi le Sahara par un seuil de partage de 1362 mètres d'altitude et est arrivée à Tadent sur la route de caravanes de Rhat à l'Aïr. Elle a visité le puits tristement célèbre par le massacre de la mission Flatters. Il s'appelle *Tadjenout* et non Bir-el-Gharama. Elle n'y a trouvé que des ossements calcinés. Aux dernières nouvelles elle était parvenue à In-Azaoua dans le district d'Asiou. Elle doit actuellement être dans l'Aïr.

Une autre mission française, partie du Soudan, sous la direction des lieutenants Voulet et Chanoine, continue la mission Cazemajou, c'est-à-dire l'exploration de la ligne de frontière Say-Barroua et doit aller à la rencontre de la mission Foureau-Lamy.

D'autre part, MM. Coppolani, ancien directeur des affaires indigènes de l'Algérie, en mission au Soudan, et Robert Arnaud, partis de Tombouctou, sont arrivés à l'oasis d'Araouan.

Le 21 mars dernier, a été signée la convention franco-anglaise relative au Soudan, règlant l'attribution des territoires entre le Congo français et le Nil. La ligne frontière part du point où la limite des Congos français et belge rencontre la ligne de partage des eaux. Elle la suit jusqu'au 11° de latitude Nord. De ce point jusqu'au 15°, elle sera tracée de manière à séparer le Ouadaï du Darfour, mais sans dépasser à l'W. le 18°40 E. de Paris (21 E. Greenwich) et à l'E. le 20°40 E. Paris (23° E. Greenwich). Au N. du 15 parallèle, la zone française sera

limitée au N-E. et à l'E. par une ligne qui partira du point de rencontre du tropique du Cancer avec le 16° long. E. Greenwich (13° 40 de Paris) descendra au S.E. jusqu'au 24° long. E. Greenwich (21° 40 E. Paris) et suivra ensuite le 24° jusqu'à sa rencontre au N. du 15° parallèle avec la frontière du Darfour telle qu'elle sera ultérieurement fixée. La réciprocité fiscale stipulée par l'article IX de la convention du 14 juin 1898 est étendue aux territoires du Soudan oriental.

L'Angleterre garde ainsi le Bahr-el-Ghazal et le Darfour. La France obtient le Ouadaï, le Borkou et le Kanem, c'est-à-dire tout le bassin oriental du Tchad.

Aussi des missions françaises cherchent-elles à atteindre cette mer intérieure d'eau douce, en dehors de la mission Foureau-Lamy et de la mission Violet Chanoine. M. Emile Gentil, connu par un premier voyage au Tchad et au Baghirmi, vient d'être nommé commissaire français dans le district du Chari, et il va s'y rendre avec une forte mission de caractère mixte, à la fois civile et militaire. Il y a été précédé par l'administrateur Bretonnet. M. Bonnel de Mézières a de nouveau visité la région du haut Oubanghi et du Bahr-el-Ghazal, où il a reçu le meilleur accueil.

Ces nouvelles acquisitions françaises rendent plus utile et plus nécessaire que jamais l'exécution du Transsaharien. La question s'est posée au Congrès des Sociétés françaises de Géographie à Alger. Elle a été vivement discutée et réservée, mais elle s'impose.

Guinée Française. — M. le docteur Maclaud vient d'explorer la Guinée française et le Massif du Fouta-Djallon, où il a levé près de 4000 kil. d'itinéraires nouveaux. Il a reconnu le massif de Daguessa, un des plus élevés du pays (1470 mèt.), les vallées du haut Bafing et du haut Tinkisso, et de la rivière Bouka jusqu'au Dinguiray. Il a parcouru ensuite la plaine du Rio-Grande, complété l'étude de la rivière Kontouney, du Rio Grey, visité le pays de Bambaya, où croît le café sauvage, et le bassin de la Fateté jusqu'au Rio-Pongo. Partout il a été bien accueilli par les populations. Cette colonie et sa capitale, Konakry, continuent d'ailleurs à se développer merveilleusement.

Dahomey. — Le commerce du Dahomey s'est élevé en 1898 à 18 millions, soit 4 de plus qu'en 1897, dont 10 à l'importation et 8 à l'exportation. Malheureusement, la France ne participe à ce trafic que pour 4 millions (2 à l'import. et 2 à l'export.), tandis que l'étranger en prend 14 (8 à l'import. et 6 à l'export.). Le mouvement de la

navigation a été de 433 vapeurs jaugeant 400.000 tonneaux, dont 111 français, 133 anglais, 156 allemands, 25 italiens. L'importation vient par ordre d'importance d'Allemagne, de Lagos, de France, d'Angleterre et des Etats-Unis. L'exportation va à Lagos, à la France, à l'Allemagne et au Togo allemand.

Etat du Congo. — Le commerce de l'Etat libre du Congo s'est élevé, en 1898, à 50 millions (10 de plus qu'en 1897), dont 26 à l'importation et 24 à l'exportation. L'exportation surtout a progressé de 46 p. 0/0 à cause du trafic de caoutchouc (15 millions). Le principal trafic se fait avec la Belgique (3/5), avec l'Angleterre (1/8), l'Allemagne (1/10), la Hollande (1/25). La France n'y a qu'un chiffre d'affaires insignifiant.

Le Télégraphe Cap-Caire. — La ligne a déjà atteint du Cap le plateau entre le Nyassa et le Tanganika. Elle atteindra bientôt le Tanganika, suivra sa côte occidentale belge, traversera ensuite 400 kil. de territoire allemand pour aboutir au lac Victoria et à l'Ouganda ; de là en territoire anglais jusqu'au Caire.

Navigation par Suez en 1898. — Sur 3500 navires jaugeant 9 millions de tonnes environ, l'Angleterre est représentée par 2.300 (6.300.000 tonneaux), l'Allemagne par 356 (970.000 tonneaux) et la France par 221 seulement (570.000 tonneaux), serrée de près par la Hollande (193 navires, 400.000 tonneaux) par l'Autriche-Hongrie (85 navires, 213.000 tonneaux). Puis, vient le Japon (46 navires, 190,000 tonneaux) et la Russie (48 navires 160.000 tonneaux).

ASIE.

Turkestan Russe. — MM. de Baye et Krafft, après avoir visité la Géorgie et le Caucase, ont traversé le Turkestan russe jusquà Tachkent, rapportant de belles collections archéologiques et artistiques.

Annam. — MM. de Barthélemy et de Marsay, partis de Hué, ont visité le pays des Moïs, vallées du Song-ta-Voï, du Song-Kong, du Song-Caï et du Song-Ba et ont rejoint la côte à Qui-Nhon.

Chine. — Sur 13,500 étrangers, répartis en 780 maisons de commerce, on compte : 5,000 Anglais, avec 400 maisons ; 2,000 Amé-

ricains, avec 40 maisons ; 1,700 Japonais, avec 114 maisons ; 1,100 Portugais, avec 20 maisons ; 1,050 Allemands, avec 107 maisons ; 920 Français, avec 30 maisons ; 400 Espagnols, avec 20 maisons ; 170 Belges, avec 9 maisons ; 165 Russes, avec 16 maisons ; 92 Autrichiens, avec 5 maisons ; 87 Hollandais, avec 8 maisons ; etc.

Les Allemands font une grande concurrence aux Anglais. Ils essaient de pénétrer comme eux dans la vallée du Yang-tse-Kiang. Le 28 avril dernier, le prince Henri de Prusse, avec le croiseur le *Gefion*, est monté jusqu'à Han-Kéou et il est question d'installer sur le fleuve jusqu'à ce point un service régulier de bateaux à vapeur allemands.

OCEANIE.

L'Espagne vient de vendre à l'Allemagne les îles Mariannes et les îles Carolines avec les Palaos pour 25 millions, en se réservant seulement le droit d'y conserver des dépôts de charbon pour sa marine de guerre.

AMÉRIQUE.

Exploration de l'Alaska central. — La découverte de l'or dans l'Alaska a donné une forte impulsion à l'exploration du pays. Dans l'été de 1898, il a été parcouru par six expéditions organisées par l'*U. S. Geological Survey*, le *War Departement*, et l'*U. S. Coast and Geodetic Survey*. On a ainsi relevé les bouches et le cours inférieur du Yukon, le bassin de la Sushetna et du Kuskowim. On y a découvert des sommets de près de 6,000 mètres et un volcan en éruption. On a pu étudier aussi le climat du Klondyke. A altitude égale, il est moins rigoureux que celui de l'Asie Nord-orientale. — Le régime continental, bien que très marqué, y est légèrement atténué. — Les extrêmes absolus relevés à Dawson City sont — 55°,5 et + 27°,2 C. amplitude 83°. La température moyenne de l'hiver est moins rigoureuse que celle de Iakoutsk et de Verkhoiansk. Elle varie de — 30°,9 (janvier) à — 6°,5 (octobre). Les moyennes de l'été sont moins chaudes et oscillent de + 1°,2 (mai) à + 13°,2 (juillet). Les étés sont relativement frais. Les plus grands froids se produisent par les temps clairs. Les vents du N.-W. et du S.-E. relèvent la température. Avec un tel climat, l'agriculture est impossible : la production des céréales et des fruits est interdite : on n'a pu faire pousser que des choux et des salades. Aucun mois n'est exempt de gelées. Le Yukon

est pris par les glaces de mi-octobre à mi-mai. Il n'est accessible qu'à partir de juillet. L'épaisseur annuelle de la chute des neiges est de 1 mètre : elles tombent régulièrement entre octobre et avril. Les mois les plus humides sont juin, juillet et septembre.

RÉGIONS POLAIRES

Les navires brise-glaces. — Un navire brise-glaces, l'*Iermak*, construit en Angleterre sur les plans de l'ingénieur russe Makarov, est entré le mois dernier à Cronstadt, triomphant des glaces de la Baltique. Il doit être employé cet été à maintenir libre la mer de Kara, l'accès de l'Obi et de l'Iénisséi.

La recherche d'Andrée. — Toujours pas de nouvelles certaines d'Andrée. Une nouvelle expédition s'organise sur la côte orientale du Grönland, sous la direction du professeur Nathorst.

Explorations antarctiques. — L'expédition de Gerlache sur la *Belgica* est rentrée à Punta-Arenas, après avoir atteint 71°36' lat. S et hiverné près de la terre d'Alexandre Ier.

M. Borchgrevink a réussi à atteindre la Terre Victoria et est en train d'y hiverner.

L'expédition océanographique allemande de *la Valdivia*, sous la direction du Dr Chun, a retrouvé l'île Bouvet par 54°26' S. et 3°24 E Gr. cône volcanique perdu dans les brouillards, entièrement glacé et bordé d'icebergs, puis a suivi la bordure du *pack* et y a découvert des profondeurs considérables de plus de 5,500 mètres.

Une expédition anglaise semble probable grâce au don de 25,000 livres st. (625,000 fr.) fait par M. W. L. Longstaff.

L'expédition allemande de M. E. von Drygalski est en préparation, Au mois de mars dernier, MM. de Richtofen, le prince d'Arenberg et von Drygalski ont exposé le programme scientifique du voyage devant la Société de géographie de Berlin et la Société coloniale allemande.

L. Malavialle.

NÉCROLOGIE

La Société a eu le malheur de perdre, l'année dernière, quatre de ses membres les plus dévoués et les plus éminents : MM. les professeurs Gayraud, Gay et Valabrègue et M. le président Cauvet.

M. le Dr Gayraud.

M. le docteur Gayraud, après avoir été doyen de la Faculté de médecine de Quito, était devenu professeur de notre Faculté de médecine. Membre ancien et assidu de notre Société, ainsi que de l'Académie, dont il a été président, c'était un homme d'un grand mérite et d'une [illegible] dont la perte sera vivement ressentie partout.

M. le professeur Gay.

M. Gay [illegible] à la Faculté de Montpellier, a [illegible] en pleine force [illegible] qui [illegible] avait [illegible] de son père. [illegible] et [illegible] nos [illegible] [illegible]

M. le professeur Valabrègue.

Originaire de Vaucluse, M. Valabrègue était devenu un Montpelliérain d'adoption. Tout le monde connaissait à Montpellier cette personnalité distinguée et sympathique. Professeur à la Faculté de Droit et à l'Ecole supérieure de Commerce, membre du Conseil général de l'Université, c'était un savant jurisconsulte, un maître éminent et un charmant collègue, estimé et aimé de tous. Républicain et démocrate convaincu, dévoué à toutes les bonnes causes, il avait créé un cours de droit commercial et pratique sous le patronage de la Société des commis et employés et s'était mis ainsi en contact avec le grand public. Il était d'une activité infatigable, d'une complaisance et d'une bonté inépuisables. Pour nous, ce n'était pas seulement un collaborateur précieux, mais un ami. Un mal prématuré et impitoyable l'a frappé il y a quelques années et a peu à peu ruiné sa santé. Après quelques mois de répit et d'espoir, il nous a été enlevé avant l'âge en pleine force et en plein talent. Et sa mort laisse parmi nous, comme parmi tous ceux qui l'ont connu, un grand vide et de cruels regrets.

M. le président Cauvet.

M. le président Cauvet était une des physionomies les plus intéressantes de notre ville, où il est venu terminer sa carrière et sa vie. Originaire du département de l'Aude, de la petite ville de Sigean, il avait terminé ses études à Paris à l'époque de la Restauration, dans un milieu choisi. Il avait connu quelques-unes des personnalités les plus éminentes de cette époque, et il aimait à en rappeler le souvenir par de piquantes anecdotes.

Il vint ensuite s'établir à Narbonne comme avocat, et, pendant plus de 40 ans, il occupa la première place au barreau de cette ville. Sa compétence spéciale en matière commerciale et maritime l'amena souvent à plaider avec succès devant les plus hautes juridictions.

Il entra ensuite dans la magistrature comme président du tribunal de Narbonne. Il vint de là à Montpellier d'abord comme président du tribunal, ensuite comme président d'une des chambres de la cour d'appel.

C'est ici que nous l'avons connu. Magistrat de premier ordre, jurisconsulte éminent, c'était aussi un charmant causeur et un fin

lettré. Il avait les goûts et la haute culture d'un magistrat d'autrefois, d'un de ces grands parlementaires du XVIe siècle, comme Pasquier ou Pithou, qu'il aimait tant et dont il avait réuni avec tant d'amour toutes les œuvres. Il avait constitué une importante bibliothèque de travailleur, qui faisait sa joie et celle de ses amis, car il la mettait volontiers à la disposition des laborieux et des curieux, en attendant de la léguer au public. On y trouvait, à côté des ouvrages juridiques, une collection remarquable de livres d'histoire et de mémoires, de récits de voyages, d'œuvres littéraires. Rien d'important n'échappait à sa curiosité avide et éclairée.

C'est au milieu de ses livres qu'il prit sa retraite. Jusqu'à sa mort il a continué ses travaux juridiques, historiques, littéraires. Il laisse de nombreux ouvrages, notamment une étude sur la Septimanie et l'histoire du monastère de Fontfroide. Il laisse aussi le souvenir d'un parfait honnête homme, d'un esprit brillant, d'une intelligence supérieure, d'un caractère droit, bienveillant et aimable, en un mot d'un homme tout à fait distingué et tout à fait bon.

La Société s'associe au deuil des familles de nos collègues disparus et les prie d'agréer l'expression de ses vifs regrets.

BIBLIOTHÈQUE

CATALOGUE DÉTAILLÉ

DES

OUVRAGES DONNÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

Par M. A. Duponchel, *Président de la Société*

(*Suite et fin*).

Dragages par pompes centrifuges, par A. Pellerin. Br. in-8°, Paris 1881.

Les grands barrages en maçonnerie, par Pelletrau. Br. in-8°. Paris 1892.

Fertilisation des landes de Gascogne, par Du Peyrat. Br. in-8°. Dax.

Le Borer et le phylloxéra, par Peyrat. Br. in-8°. 1873.

Amélioration de la Navigation de la Loire, par Peyron. Br. in-8°, Paris 1863.

Assainissement des marais voisins de la mer, par le capitaine du génie Poulain. Br. in-8°. 1864.

Production du coton dans nos colonies, par le même. Br. in-8°.1863.

Principes généraux de la dynamique. Br. in-8°, 1878.

NÉCROLOGIE

La Société a eu le malheur de perdre, l'année dernière, quatre de ses membres les plus dévoués et les plus éminents : MM. les professeurs GAYRAUD, GAY et VALABRÈGUE et M. le président CAUVET.

M. LE Dr GAYRAUD.

M. le docteur GAYRAUD, après avoir été doyen de la Faculté de médecine de Quito, était devenu professeur de notre Faculté de médecine. Membre ancien et assidu de notre Société, ainsi que de l'Académie, dont il a été président, c'était un homme d'un grand mérite et d'une parfaite amabilité, dont la perte sera vivement ressentie partout.

M. LE PROFESSEUR GAY.

M. GAY, professeur de pharmacie à l'Université de Montpellier, a été enlevé par une mort prématurée à l'âge de 42 ans, en pleine force et en pleine activité. Descendant d'une famille montpelliéraine, qui avait déjà donné des maîtres à notre Ecole de pharmacie, il avait brillamment continué la tradition de son grand-père et de son père. C'était un savant distingué, quoique modeste, un maître éminent et très aimé. Il avait remplacé M. SOUBEIRAN, qui a laissé parmi nous un impérissable souvenir. Son œuvre scientifique est très considérable. Il était pour nous un collaborateur précieux et dévoué, autant qu'un aimable collègue, et sa disparition nous cause de vifs et durables regrets.

M. LE PROFESSEUR VALABRÈGUE.

Originaire de Vaucluse, M. VALABRÈGUE était devenu un Montpelliérain d'adoption. Tout le monde connaissait à Montpellier cette personnalité distinguée et sympathique. Professeur à la Faculté de Droit et à l'Ecole supérieure de Commerce, membre du Conseil général de l'Université, c'était un savant jurisconsulte, un maître éminent et un charmant collègue, estimé et aimé de tous. Républicain et démocrate convaincu, dévoué à toutes les bonnes causes, il avait créé un cours de droit commercial et pratique sous le patronage de la Société des commis et employés et s'était mis ainsi en contact avec le grand public. Il était d'une activité infatigable, d'une complaisance et d'une bonté inépuisables. Pour nous, ce n'était pas seulement un collaborateur précieux, mais un ami. Un mal prématuré et impitoyable l'a frappé il y a quelques années et a peu à peu ruiné sa santé. Après quelques mois de répit et d'espoir, il nous a été enlevé avant l'âge en pleine force et en plein talent. Et sa mort laisse parmi nous, comme parmi tous ceux qui l'ont connu, un grand vide et de cruels regrets.

M. LE PRÉSIDENT CAUVET.

M. le président CAUVET était une des physionomies les plus intéressantes de notre ville, où il est venu terminer sa carrière et sa vie. Originaire du département de l'Aude, de la petite ville de Sigean, il avait terminé ses études à Paris à l'époque de la Restauration, dans un milieu choisi. Il avait connu quelques-unes des personnalités les plus éminentes de cette époque, et il aimait à en rappeler le souvenir par de piquantes anecdotes.

Il vint ensuite s'établir à Narbonne comme avocat, et, pendant plus de 40 ans, il occupa la première place au barreau de cette ville. Sa compétence spéciale en matière commerciale et maritime l'amena souvent à plaider avec succès devant les plus hautes juridictions.

Il entra ensuite dans la magistrature comme président du tribunal de Narbonne. Il vint de là à Montpellier d'abord comme président du tribunal, ensuite comme président d'une des chambres de la cour d'appel.

C'est ici que nous l'avons connu. Magistrat de premier ordre, jurisconsulte éminent, c'était aussi un charmant causeur et un fin

lettré. Il avait les goûts et la haute culture d'un magistrat d'autrefois, d'un de ces grands parlementaires du XVIe siècle, comme Pasquier ou Pithou, qu'il aimait tant et dont il avait réuni avec tant d'amour toutes les œuvres. Il avait constitué une importante bibliothèque de travailleur, qui faisait sa joie et celle de ses amis, car il la mettait volontiers à la disposition des laborieux et des curieux, en attendant de la léguer au public. On y trouvait, à côté des ouvrages juridiques, une collection remarquable de livres d'histoire et de mémoires, de récits de voyages, d'œuvres littéraires. Rien d'important n'échappait à sa curiosité avide et éclairée.

C'est au milieu de ses livres qu'il prit sa retraite. Jusqu'à sa mort il a continué ses travaux juridiques, historiques, littéraires. Il laisse de nombreux ouvrages, notamment une étude sur la Septimanie et l'histoire du monastère de Fontfroide. Il laisse aussi le souvenir d'un parfait honnête homme, d'un esprit brillant, d'une intelligence supérieure, d'un caractère droit, bienveillant et aimable, en un mot d'un homme tout à fait distingué et tout à fait bon.

La Société s'associe au deuil des familles de nos collègues disparus et les prie d'agréer l'expression de ses vifs regrets.

BIBLIOTHÈQUE

CATALOGUE DÉTAILLÉ

DES

OUVRAGES DONNÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

Par M. A. Duponchel, *Président de la Société*

(*Suite et fin*).

Dragages par pompes centrifuges, par A. Pellerin. Br. in-8°, Paris 1881.

Les grands barrages en maçonnerie, par Pelletrau. Br. in-8°. Paris 1892.

Fertilisation des landes de Gascogne, par Du Peyrat. Br. in-8°. Dax.

Le Borer et le phylloxéra, par Peyrat. Br. in-8°. 1873.

Amélioration de la Navigation de la Loire, par Peyron. Br. in-8°, Paris 1863.

Assainissement des marais voisins de la mer, par le capitaine du génie Poulain. Br. in-8°. 1864.

Production du coton dans nos colonies, par le même. Br. in-8°. 1863.

Principes généraux de la dynamique. Br. in-8°, 1878.

Les chemins de fer en Afrique. Développement de la civilisation et extinction de la Troute. Lithographie in-8° avec cartes.

Etude complémentaire Algérienne, par QUIREMANT. Br. in-8°, Dax 1887.

Question du rachat des chemins de fer. — Lettre à M. le Ministre des Travaux Publics, par la Chambre de Commerce de Bordeaux. Br. in-4°. 1880.

Philippe de Girard, par B. RAMPAL. Br. in-8°, Paris 1863.

Développement du service hydraulique dans le département du Lot. Br. in-8°, Cahors 1856.

La destruction du phylloxera. Rapport par l'Association syndicale de l'arrondissement de Béziers. Br. in-4°, Béziers 1880.

Régime pluvial de l'Algérie, par V. RAULIN. Br. in-4°. 1868.

Règlements sur les eaux de la ville de Paris. Br. in-8°, Paris 1857-1865.

Pièces concernant la régie des eaux de la ville de Paris. Br. in-8°, Paris 1868.

Etat viticole de la Corse et son amélioration, par A. REDIER, Br. in-8°. Montpellier 1868.

Projet de constitution rationnelle basée sur la représentation des intérêts sociaux. Br. in-8°. Paris 1874.

Installation de M. Reybaud, procureur général. Br. in-8°. Montpellier 1872.

Influence des forêts sur les napes liquides souterraines et sur la pluie, par RITTER. Br. in-8°, Paris 1880.

L'étang de Berne et le Bas-Rhône, ports de refuge, par le baron DE RIVIÈRE. Br. in-8°.

Du Sénégal au Niger. Etude par M. Robert CHANOIN, de Rouen. Br. in-12°.

Les variations périodiques de la température dans le cours de l'année. Br. gr. in-8°. Paris 1883.

Mémoire sur l'état intérieur du globe terrestre, par Edouard ROCHE. 2 Br. in-4°. Paris 1881.

Le Transsaharien, par G. ROLLAND. 3 Br. in-8°. 1890.

Sur l'Algérie et la Tunisie, par G. ROLLAND. Diverses brochures.

Panorama géologique du canton de Roujan, par M. DE ROUVILLE. Br. in-8°.

Eloge historique de Marcel de Serres, par le même. Br. in-8°, Montpellier, 1863.

Mémoire sur la géographie physique du Sahara central, par Camille SABATIER. Br. in-8°. Paris, Imp. Nationale 1880.

Expériences sur la revue hydraulique Sagebien, par Sagebien, Br. in-8°. Paris 1866.

Les végétaux considérés comme des thermomètres enregistreurs. — Compte rendu de l'Exposition internationale d'Horticulture, à Montpellier, 1890.

Comparaison du climat du Midi et du S. O. de la France. — **La culture fruitière** aux Etats-Unis. — **Saint-Raphaël et le Jardin Maison-Close** 1890. — **Discours prononcé au Comité local Cettois.** Par Félix SAHUT. Brochures in-8°.

Les atmosphères irrespirables des cuves vinaires, par Camille SAINT-PIERRE. Br. in-8°, Paris 1864.

Corneille et ses contemporains, par M. SAINT-BÉNÉ TAILLANDIER. Br. in-8°, Paris 1864.

Utile emploi des eaux d'hiver, par M. Ed. SALLES. Br. in-8°. Toulouse, 1864.

Expériences sur l'évaporation faites à Arles, par A. SALLES. Br. in-8°, Marseille, 1883.

Eaux de Nimes. Projet DUMONT. Br. in-8°, Nimes, 1868.

Question des eaux à Alger, par Paul SAMARY. Br. in-8°, Alger, 1875.

Le canal de Panama transformé en lac intérieur, par SAUTEREAU. Br. in-8°, avec planches.

Turbines et pompes horizontales, par SCHABAVES et FOURÈS. Br. in-8°, 1872.

Liquidation de la Société Agricole et Industrielle d'Arcachon. Br. in-8°, Paris, 1863.

Société amicale de secours des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique. Compte rendu. Br. in-8°, Paris, 1870, 1872, 1886, 1888, 1890.

Congrès International des Postes à Berne. Br. in-8°, par EDMOND SERRE. Montpellier, 1875.

Société centrale de sauvetage des naufragés. Compte rendu. Br. in-8°, Paris, 1876.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Br. in-8°, 1879.

Statuts du Syndicat professionnel agricole de Montpellier. 2 br. in-8°, 1886.

De la possibilité d'une future alliance franco-allemande. Br. in-12, par le Colonel STOFFEL. Avec une carte, Paris, 1890.

Tarif et règlement pour les concessions d'eau à Cette et à Bordeaux. 2 br. in-8°, Cette, 1862.

De l'arrosage pratique. Canal d'irrigation de Lestelle. Br. in-8°, par TRANIÉ, Toulouse, 1871.

Rôle de l'Eucalyptus en Algérie. Br. in-8°, par TROTTIER, Alger, 1876.

Un touriste à Orange. Monuments. Br. in-12.

Notice sur les dunes de la Coubre. Br. in-8°, par VASSELOT, Paris, 1878.

Canal interocéanique. Rapport. Br. in-4°, par M. VOISIN-BEY, Paris, 1879.

La destruction des composés hydrauliques par l'eau de mer. Br. in-4°, par VICAT, Paris, 1858.

Les impôts et les Chemins de fer. Br. in-8°, par VALLÉ, Paris, 1877.

Les Chemins de fer d'Intérêt local. Br. in-8°, par le même, Paris, 1875.

Superphosphate de chaux des manufactures de Saint-Gobain, par CHAUNY et GREY. Br. in-12, Paris, 1873.

Olargues dans le passé. Br. in-12, par DENIS DE THÉZAN, Montpellier, 1879.

Les astronomes. — Le mouvement universel. — Le système solaire se mouvant. 3 Br. in-8°, par AUGUSTE TISCHNER, Leizie.

Considérations maritimes au sujet du Trans-Saharien. Br. in-8°, par TROTABAS, Oran, 1879.

L'Algérie en 1876. Br. in-8°, par HENRI VERNE, Paris, 1876.

Du Trans-Saharien par la vallée de l'Oued Messaoud. Br. in-8°, par KRAMER, Oran, 1879.

Quelques formations de tufs de l'époque actuelle. Br. in-8°, par M. VIGUIER, Montpellier, 1881.

Université de Montpellier. VIe Centenaire de sa fondation. Conférence de M. VIGIÉ. Br. in-8°, Montpellier, 1887.

Le sulfure de calcium, contre le phylloxéra. Br. in-8°, par P. VERNIÈRE, Montpellier, 1874.

Tombouctou et l'avenir du Soudan. Br. in-8° avec carte, par DUPONCHEL, Paris, 1894.

Quelques résultats déduits de la statistique solaire. Br. in-8°, par ROD. WOEF.

Le Secrétaire-Archiviste,
J. POUCHET.

PUBLICATIONS RECUES PAR LA SOCIÉTÉ

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

1° *Sociétés Françaises.*

Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.* Tom. XVIII. Année 1899 (1e Livraison). Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département de Vaucluse. Le Camp de César de Laudun.

Béziers. — Bulletin de la *Société d'étude des Sciences naturelles.*— Mémoires; Compte-rendu des séances 1897.

Bordeaux. — *Société de Géographie Commerciale.* 1899. — N° 7-8. Les acquisitions de biens fonciers en Tunisie. Chez les Tchoukichi. — N° 9. L'agriculture coloniale ; les jardins d'essai. — N° 10. Quelques ports maritimes français de l'Atlantique. — N° 11. Galliéni et Marchand. — N° 12. Notre marine marchande.

Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne.* N° 2. Mars-Avril 1899. Faune de l'Auvergne.

Douai. — *Union géographique du Nord de la France.* Bulletin. Tom. XX. 1er trimestre 1899. La géographie et la science. Au pays de la Moselle, de la Nahe et du Rhin. L'expansion coloniale de la France au XIXe siècle.

Dunkerque. - *Bulletin de la Société de Géographie.* Juin 1899. N° 5 De Dunkerque au Mont des Cots. Les transactions sahariennes. Les ports français.

Gap. — *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.* XVIIIe année. 2e série. — N° 30. 2e trimestre 1899. Précis historique sur la vallée de la Vence.

Lille. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1899. Février. N° 2 Excursion à la capitale de Tamerlan. — N° 3. Mars. Bruges. — N° 4. L'enseignement commercial en Allemagne. — N° 5. De Loango à Fachoda.

Lorient. — *Société bretonne de Géographie*. Bulletin. — N° 75. 1e trimestre 1899. — Les Iles Kerguelen et leur utilisation. Voyage aux ruines d'Angkor.

Lyon. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1899. — *Société d'Anthropologie*.— Observations anthropologiques sur les crânes de la Nécropole de Sion, par Ernest Chantre. Le Tell de Kara Euyuck, près Césarée, par Mussen en Cappadoce. L'âge de la pierre dans la Haute-Egypte, d'après les plus récentes découvertes par id. Bulletin. Tom. XVIIe, 1898.

Montpellier. — *Société archéologique*. 2e série. N° 3, 1899. Cachette de Fondeur de Loupian, de La Boissière et de Bautarès-Péret. Marques de Potiers. Une relation inédite de la démolition du grand Temple en 1682.

— *Nouveau Montpellier Médical*, 1899. Avril-Mai-Juin.

Nancy. — *Société de Géographie de l'Est*, 1899, 2e trimestre. Marchand et Galliéni. Voyages et explorations.

Nantes.— *Société de Géographie commerciale*, 1898. La baie de Bourgneuf et ses ports disparus.

Oran. — *Bulletin trimestriel de Géographie et d'Archéologie*. Tom. XIX. Fac. LXXIX. Janvier-Mars 1899. La conquête de l'Algérie (Souvenirs rétrospectifs).— Mustapha-ben-Ismaël.

Paris. — *Bulletin de la Société de Géographie*. Tom. XX. 1er trimestre 1899. Rapport sur les progrès de la géographie pendant l'année 1898. Note sur une mission géographique en Suisse Cartes et gravures.

— *Comptes rendus des séances*, 1899. — N° 3. Mars 1899. — n° 4. Avril.

— *Ministère des Colonies*. Revue coloniale. N° 4. Avril 1899. La culture du riz dans le Delta du Tonkin. L'exploitation des forêts au Tonkin. — Nos 5-6. L'Exposition des Colonies, Juin 1896.

— *Ministère du commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes*. Bulletin de l'Office du travail. N° 4. Aril 1899.— N° 5. Direction de l'office du travail. Service du recensement professionnel. Résultats statistiques du recensement des industries et professions. Tom. I. Introduction. Région de Paris au Nord et à l'Est. (15 départements) 1899. — Statistique des grèves et recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1898.

— *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*. Tom. XXI, 1899. N° 1 et 2. Influence des jardins d'essai sur le dévelop-

pement de l'agriculture aux colonies. La route de Tamatave à Tananarive.

Paris. — *Revue Française de l'Etranger et des Colonies*, 1899. — N° 244. La Convention franco-anglaise-Sahara. N° 245. La question du Transsharien au Congrès géographique d'Alger. — N° 246. Retour de Marchand à Madagascar 1897-1898.

— *Revue de Géographie*, 1899. Avril. Au sud de la chaîne du Caucase. Souvenir d'une mission. Mai. Un coin de Provence. Juin. Etude sur la province de Constantine.

— *Club alpin français*. — N° 4. Avril 1899. Voyage scolaire de Pâques. Inauguration du puits de Padirac. N° 5 Charles Durier.

— *Bulletin des Etudes coloniales et maritimes*. 1899. — N° 193. Paris et Manchester, ports de mer. Voies de communication des territoires de la Boucle du Niger. — N° 194. Monographie de Tombouctou. — N° 195. Un transafricain français.

— *Bulletin de la Société de Topographie de France*. 23e année. Janvier-Février-Mars 1899.

— *Le tour du Monde*. Nouveau journal des Voyages, 1899. — N° 13. Notes sur la côte d'Ivoire. — N° 14. Transformation de la baie du Mont Saint-Michel. — N° 15. Le chemin de fer Transsibérien. — N° 16. Saint-Emilion en Guyenne. — N° 17. Aux mines d'or du Klondyke. — N° 18. Les hautes régions du Tonkin. — N° 19. — N° 21. En Russie. — N° 22. Le jeu de la pelote Basque. — N° 23. Impressions du Fouta-Djalon. — N° 24. Cordoue. — N° 25. Une vendetta au Tonkin. — N° 26.

— *Bulletin de la Société de Spéléologie*. 1890. N° 16. Mémoires. — Nos 18-19, 1899.

— *Annales de Géographie*. 1899. N° 39. 15 mai 1899. La géographie des plantes avec la physiologie pour base. La traversée de l'Erg occidentale. Grandes dunes du Sahara Oranais. Résultat des missions Blondiaux et Eysseric, dans le N.-O. de la côte d'Ivoire, avec carte.

— *Le Bulletin de la Presse*. Nos 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116.

— *La Revue diplomatique*. 1899. Avril-Mai-Juin.

Poitiers. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1899. Janvier-Mars. Séance d'inauguration. Projet de canal de jonction de la Loire à la Garonne.

Perpignan. — *Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.* Quarantième volume. Une paroisse au XVIIe siècle. L'intendance de Roussillon.

Rochefort. — *Bulletin de la Société de Géographie.* Tom. XXI. Année 1899. N° 1. Janvier-Février-Mars. Une paroisse autrefois en Angoumois. Ma captivité chez les nègres du Congo. Note sur le port de Rouen.

Rouen. — *Société normande de Géographie.* 1899. Mars-Avril. Les Anglais en Birmanie.

Toulouse. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1899. — N° 1. Janvier-Février. A travers les monuments du Midi. La Grande Bourgogne. — N° 2. Du recrutement de l'armée coloniale.

— *Bulletin de l'Université.* Fasc. N° 9. (Avril 1899).

— *Société d'Histoire naturelle.* 1894. Bulletin trimestriel. Avril-Septembre.

Tours. — *Société de Géographie.* Revue. 1898. N° 3. Juillet-Décembre.

Tunis. — *Revue Tunisienne.* Organe de l'*Institut de Carthage.* Le rôle militaire du chameau en Algérie et en Tunisie. Les voies romaines de Sufetula à Theveste.

2° *Sociétés étrangères.*

Amsterdam. — *Société royale Néerlandaise de Géographie.* Deel XVI. N° 2. 30 avril.

Anvers. — *Bulletin de la Société royale de Géographie.* Tom. XXII, 4 Fasc. Les populations maures d'Afrique. Les Pygmées. — Tom. XXIII. 1re Fasc. Afrique Lusitanienne.

Barcelone. — *Butlleti del Centre Excursionista de Catalunya.* 1899. N°s 48. 49, 50, 51, 52

Berlin. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Erkunde.* Band XXXIII. 1898. N° 6. Tom. XXXIV. 1899. N° 1.

— *Verhandlungen der Gesellschaft für Erkunde.* Band XXVI. 1899 N°s 2 et 3. — N° 4.

Bruxelles. — *Société royale belge de Géographie.* 1899. N° 1. Impressions Congolaises. L'extension territoriale des Etats-Unis. L'Ile d'Amorgos. — N° 2. Expédition antarctique Belge.

Bucharest. — *Societatea Geografica Romîna*, Marele Dictionar Geografic al Romînei. Vol. 11. Fasc. III. Curacci-Constanta. — Bulletin. Semestre II. 1898. — 1er trimestre 1899.

Edimbourg. — *The Scottish Geographical Magazine.* 1898. Vol. XV. N°s 1, 2. 3. 4, 5, 6.

Genève. — *Le Globe. Journal géographique.* Tom. XXXVII. 5e série. Tom. IX. Numéro spécial. XIIe Congrès des Sociétés suisses de géographie 4-7 septembre, 1898.— Tom. X. Bulletin n° 1. Novembre 1898, janvier 1899.

Hambourg.—*Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft.* Band XV. Heft 1, 1899.

Leipzig. — *Mitteilungen des Vereins für Erkunde.*—1898. Die Insel Pemba.

Lisbonne. — *Boletim da Sociedade de Geographia.* — 1899. 16e série. — N° 10.

Londres. — *The Geographical Journal.* 1899. Avril. Vol. XIII. N° 4. Exploration in the Canadian Rockies. — N° 5.— N° 6 avec carte.— N° 1.

— *Royal Geographical Society.* Year-Book and Record, 1899.

Madrid. — *Boletin de la Sociedad geografica.* Revista de Geografia Colonial y Mercantil. 1899, Mars. N° 18. — Tom. XLI. 1er Trimestre 1899.

Mexico. — *Memorias y Revista de la Societad Cientifica.* — Tom. XII (1898-1899). Nos 1, 2 et 3. — Les nivellements de la ville de Mexico et leur conséquence. — Description du fleuve Tonto.

Milan. — *L'Esplorazione Commerciale.* Viaggi e Geografia commerciale. Anno XIV. Août 1899. Fasc. IV. Fasc. V. Fasc. VI.

New-York. — *Bulletin of the American Geographical Society.* Vol. XXI. N° 1. 1899. N° 2.

Rome. — *Bollettino della Società Geografica italiana.* Série III. Vol. XII. N° 1. Janvier 1899.— N° 2. Février. — N° 3. Mars — N° 4. Avril. — Memorie. Volume VIII. Parte II. 1898.

Saint-Pétersbourg. — *Société Impériale Russe de Géographie.* — Tom. XXXIV. 1898. Fasc. V.

San Jose de Costa-Rica. — *Informe sobre los trabajos praticados en el Instituto fésico-geografico nacional.* — Durante el âno 1896-1897-1898. — Anales del Instituto, Romo VII. 1894.

Tacubaya. — *Anuario de l'Observatorio astronomico nacional.* — Ano XIX. 1899.

Tokyo. — *The Journal of Geography* published by the Tokyo Geographical Society. N° 118. Octobre 1898. — Vol. X. N° 119. — Novembre. — N° 120. — Décembre. — Vol. XI. N° 121. — Janvier 1899. — N° 122. Février.

Turin.— *Cosmos* del prof. *Guido Cora.* Série II. Vol. XII. 1894-1896. XI-XII.

Vienne. — *Mittheilungen der Kai. Konigl. Geographischen Gesell-*

schaft, 1898. N° 12. — Ablenderlungen der K. K. Geographischen Gesellschaft. 1. Band, 1899. — 1. Heft.

Vienne.— *Deutsche Rundschau für Geographie und Statistik*. 1899. N°s 7, 8, 9, 10.

Washington. — *Annual Report* of the *Board of Refents* of the *Smithsonian Institution*. Report of the U. S. National Museum, 1898.

— *United Stades Geological Survey*. To the Secretary of the interior, 1896-97. Charles D. Waleott Director. Part. II Papers chiefly of theoretic nature. — Part V : I et II.

— The *National Geographic Magazine* and illustrated Monthyl vol. X. N° 3, mars 1899. — N° 4, avril. — N° 5, mai. — N° 6, juin.

PUBLICATIONS DIVERSES.

Notice Biographique sur *Christian Garnier*. 1872-1898, par Ludovic Drapeyron· Br. in-8°, don de l'auteur.

Samory. Br. in-8° par M. Gaffarel. Don de l'auteur.

Les Etapes d'un vieux Turco. El-Arbéïm. La tombe du Lieutenant Jecker, broch. in-12, par le capitaine en retraite Bordier. Don de l'auteur, Membre de la Société.

La Pomologie aux Etats-Unis suivi du Rapport sur l'Exposition de fruits à Dijon. Br. in-8°, par Félix Sahut.

Guide de l'Immigrant à Madagascar publié avec le concours du Comité de Madagascar, par le Gouvernement général de Madagascar et dépendances. 3 vol. in-8° raisin (1500 pages) avec 32 planches de gravures hors texte sur papier couché, et un *Atlas* in-4° Jésus de 24 planches comprenant 40 cartes, cartons, profils et plans en 6 couleurs.

Fachoda. La mission Marchand. La question d'Egypte. Le Bahr-El-Ghazal. Br. in-8°, Paris, F. Levé, 1899.

MÉTÉOROLOGIE.

Alger. — *Service météorologique de l'Algérie*. Bulletin météorologique quotidien pendant les mois de avril-mai-juin, 1879.

Tacubaya.— *Observatori Astronomico Nacional*. Observationes meteorologicas.

Montpellier. — Imprimerie Ch. Boehm, Delord-Boehm et Martial, successeurs.

TABLEAU RÉCA jusqu'aux Pyrénées

PORTS.	Venant de l'étrang des colonies et de la grande pê ou y allant.		TOTAL.		TOTAL DES NAVIRES CHARGÉS et SUR LEST.		
	Nombre des navires.	Tonnage	Tonnage.	Équipage.	Nombre des navires.	Tonnage.	Équipage
Aiguesmortes....	»	»	»	»	»	»	»
Cette.	290	141.758	4.951	181	488	235.723	9.947
Agde.....	13	411	887	45	60	5.231	509
La Nouvelle. ...	24	2.178	90	11	65	7.258	638
Barcarès	»	»	»	»	»	»	»
Collioure.....	»	»	»	»	2	46	8
Port-Vendres	62	25.601	»	»	128	55.381	3 040
Banyuls-sur-Mer..	»	»	»	»	»	»	»
	389	169.948	5.928	237	743	303.639	14.142
Aiguesmortes.....	»	»	»	»	»	»	»
Cette..... ..	245	122.676	31.860	858	488	249.669	10.478
Agde.....	»	»	2.037	128	55	5.148	491
La Nouvelle.....	1	48	1.335	121	51	6.299	541
Barcarès.....	»	»	»	»	»	»	»
Collioure.....	»	»	46	8	2	46	8
Port-Vendres	25	1.944	1.584	62	97	32.102	1.708
Banyuls-sur-Mer..	»	»	»	»	»	»	»
	271	124.668	37.462	1.177	693	293.264	13.226

UNIV. OF MICH.

Légende

Les lignes — — — — — — — *indiquent les lignes générales de niveau.*

S *sources minérales.*

B *bitume.*

avens.

× *fossiles.*

Chemins de fer

Echelle de $\frac{1}{200\,000}$

Fig. 1

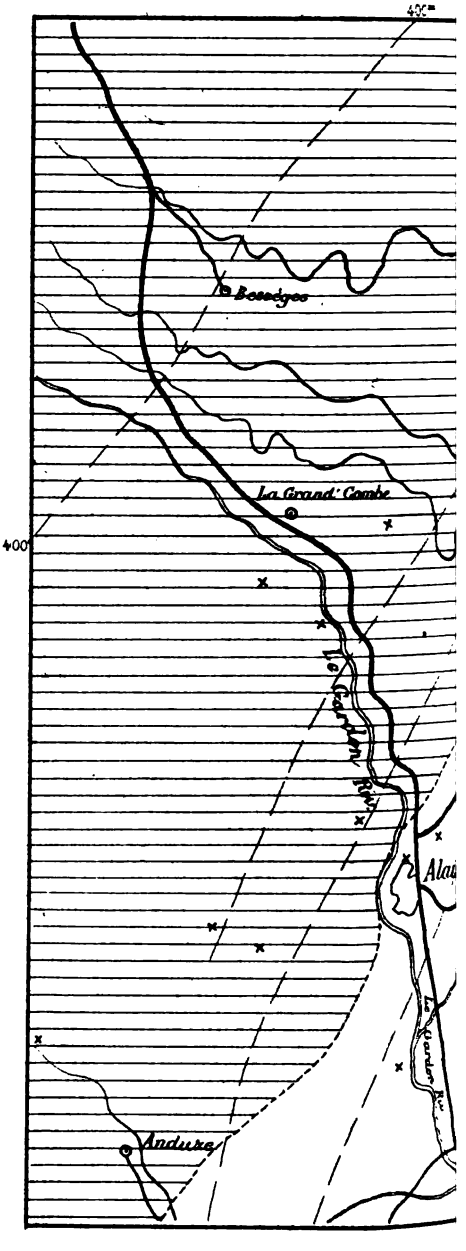

CARTE D

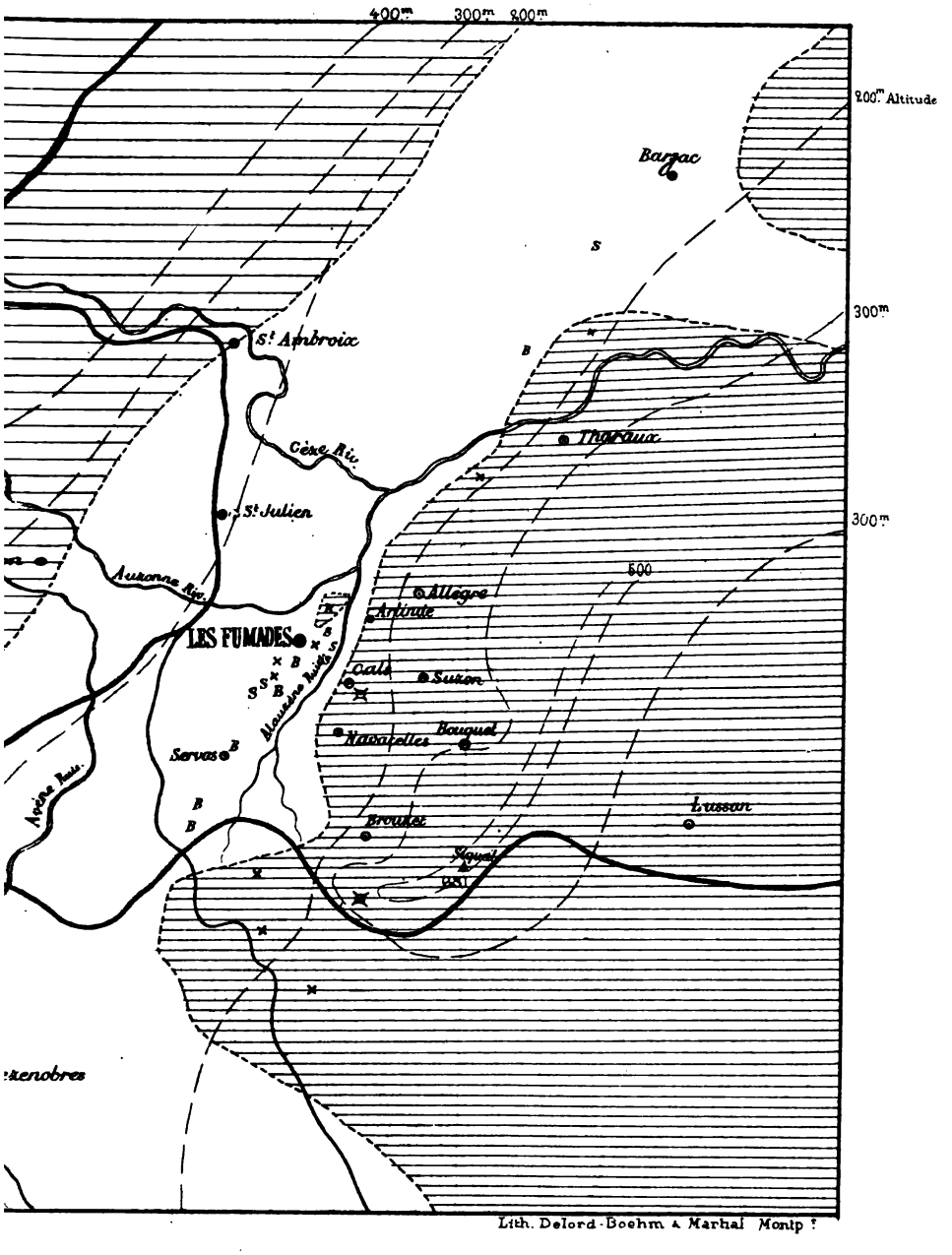

Lith. Delord-Boehm & Martial Montp.

LA RÉGION DES FUMADES

UNIV. OF

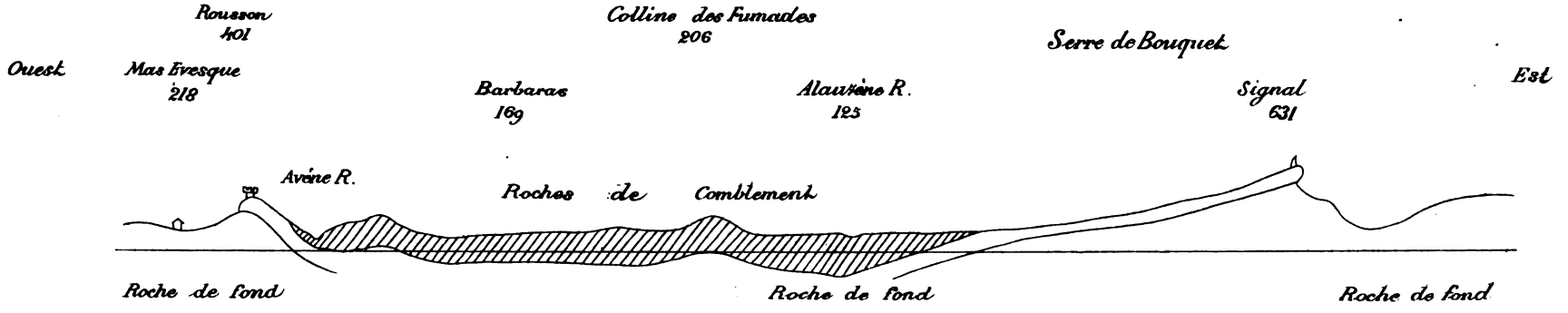

Fig. 2

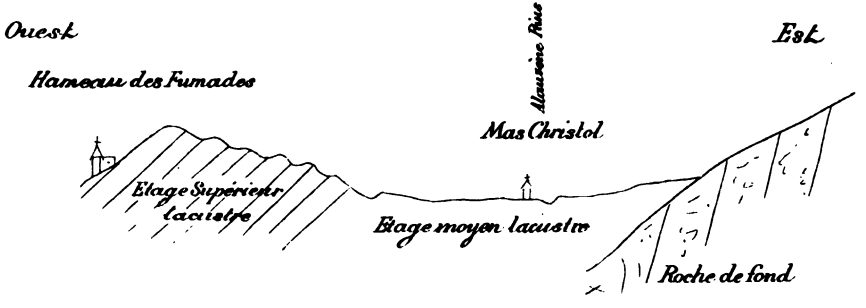

Fig. 3

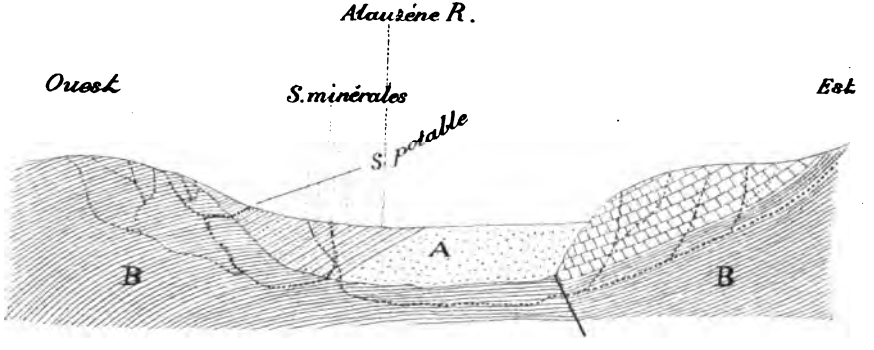

Fig. 4

A. Roches de Comblement

B. Roches de fond (Supportant les Roches de Comblement)

LES
INONDATIONS ET LA CHARITÉ COLLECTIVE

Par M. A. DUPONCHEL

(*Suite et fin.* — Voir *Bull. de la Soc. Languedoc. de Géogr.*, tom. XXII, pag. 79).

Ce moyen héroïque consistant à sacrifier au besoin un étage des habitations pour sauver le reste peut, au premier abord, paraître impraticable et devoir soulever de nombreuses objections. Pour peu qu'on veuille y réfléchir cependant, on reconnaîtra qu'il ne présente aucune difficulté sérieuse d'application.

La dépense, en premier lieu, réduite aux remblais et aux maçonneries qu'exigerait le comblement des rues, ne saurait être en elle-même bien considérable. Quant au sacrifice de leur rez-de-chaussée qu'auraient à faire les habitants des maisons submersibles, ils seraient beaucoup plus apparents que réels. Avec la perspective d'être inondés, même à de lointains intervalles, de tels appartements sont à peu près sans valeur. Une fois atteints par les eaux, ne serait-ce que pendant quelques minutes, ils restent imprégnés d'humidité, inhabitables pendant plusieurs mois. Les marchandises, les meubles, sont perdus quand on n'a pas eu le temps de les retirer ; les enduits, les tentures les boiseries, le sont dans tous les cas.

Dans de telles conditions, les rez-de-chaussée sont d'une moindre utilité que ne le seraient des caves bien closes.

Les propriétaires, s'ils avaient conscience de leurs véritables intérêts, devraient comprendre qu'un exhaussement du sol,

au-devant de leurs maisons, cesserait de leur être préjudiciable ou du moins serait racheté par des avantages plus grands, s'il était général, s'il s'appliquait à l'ensemble des principales rues.

Bien souvent on ne demanderait pas mieux que d'abandonner les parties basses des maisons ; mais on n'est pas libre de le faire. Dans les villes, aussi bien que dans les villages, il est beaucoup d'industries qui ne peuvent avoir leur siège que dans des boutiques, des écuries, des magasins, au niveau de la voie publique et qui sont forcément obligées d'occuper les rez-de-chaussée, si incommodes et insalubres qu'ils puissent être.

De là pour les quartiers submersibles, une cause d'infériorité manifeste, en même temps qu'une perspective de plus-value immédiate, qui dans bien des cas serait plus que suffisante pour couvrir les frais de toute nature qu'entraîneraient l'exhaussement général de la voie publique et le remaniement des maisons qui la bordent.

Je ne me dissimule pas qu'une telle transformation serait irréalisable si elle devait être nécessairement subordonnée à l'initiative et à l'entente commune des seuls intéressés.

Dans de pareilles conditions, on n'aurait certainement pas obtenu l'exécution de ces grands travaux d'édilité, percements de rues, ouvertures de boulevards, qui, depuis cinquante ans, ont si profondément transformé nos grandes villes. Les moyens auxquels on a dû recourir dans un simple intérêt d'embellissement, il n'y aurait rien de bien excessif à admettre qu'on pourrait les appliquer encore, pour des travaux analogues, qui auraient moins en vue l'élargissement et le redressement des voies publiques que l'exhaussement, l'assainissement des rues basses, humides, des quartiers submersibles, qui sont en général les plus populeux de nos vieilles cités.

Le moment serait sans doute mal choisi pour proposer à l'état ou aux communes d'ajouter, dans ce but, de nouvelles charges à celles qui pèsent déjà si lourdement sur leurs budgets. Mais il est, dans la question qui nous occupe, un moyen d'action tout

nouveau, tout spécial à notre époque, dont on pourrait peut-être tirer parti, c'est, qu'on me passe le mot, l'exploitation de la charité, qui pousse tant de gens à se mettre en avant, à faire assaut de combinaisons ingénieuses, pour stimuler la générosité publique et obtenir d'elle, sous des formes si diverses, des dons volontaires destinés à secourir des infortunes accidentelles.

Sans avoir trop à s'enquérir des motifs secrets qui peuvent parfois contribuer à mettre en jeu ces imaginations généreuses; on ne saurait méconnaître qu'il y a là des efforts de bon vouloir et d'intelligence, des ressources d'aptitude qu'il serait possible de mieux utiliser qu'on ne le fait. Il ne serait probablement pas plus difficile, il serait certainement plus méritoire d'arriver à résoudre pratiquement les difficultés de tout ordre que peut rencontrer le remaniement d'un quartier de ville ou la reconstruction d'un village, que d'organiser la fête de charité qui devra fournir les fonds nécessaires à l'opération.

L'espérance de pouvoir donner un but sérieusement utile à leurs démarches, activerait le zèle des quêteurs, en même temps que la certitude de voir que leur argent recevrait un bon emploi, encouragerait le bon vouloir des donateurs.

S'il ne me paraît pas absolument indispensable que l'Etat intervienne autrement qu'en prêtant un appui moral aux comités spéciaux qui s'organiseraient sous son haut patronage et fonctionneraient sous son contrôle, il est une autre mission qui lui incomberait plus particulièrement, celle de prévenir le mal, d'empêcher tout au moins qu'il ne s'aggrave.

Il existe des règlements administratifs qui soumettent à de dures servitudes les constructions privées, longeant les voies publiques, qui leur imposent le reculement de leurs façades, leur interdisent certaines réparations réputées contraires à l'intérêt général de la bonne viabilité.

Il existe des règlements de simple police qui permettent à l'autorité d'empêcher qu'on ne se baigne dans certains endroits signalés comme dangereux.

Ne serait-il pas tout aussi naturel et bien autrement nécessaire d'appliquer des règlements analogues dans des circonstances où la sécurité et la vie des populations sont en jeu?

Le respect de la propriété privée, si souvent allégué, ne saurait aller jusqu'à permettre de courir au devant d'une mort certaine. On ne devrait pas plus avoir le droit de se noyer qu'on n'a celui de se brûler en mettant volontairement le feu à son habitation.

Pour ne citer qu'un exemple, n'est-il pas triste, je pourrais dire scandaleux, de voir aux portes de Paris des propriétaires ou entrepreneurs, je ne sais, avoir pu construire à Maisons-Alfort, un groupe d'habitations que la Seine submerge régulièrement tous les quatre ou cinq ans. Au lieu de s'apitoyer périodiquement sur la situation désastreuse de ces malheureux inondés volontaires et de leur venir en aide par des secours incessants, ne serait-il pas plus simple de leur imposer une fois pour toutes l'obligation d'abandonner leurs habitations ou de prendre des mesures propres à les préserver définitivement, sauf à les y aider s'il était nécessaire.

D'une manière générale, il me paraîtrait utile, à ce point de vue, de donner une plus large extension au principe vaguement indiqué dans la loi de 1858, en stipulant non plus pour certains cours d'eau désignés, mais pour tous les cours d'eau sans exception, qu'il serait déterminé pour chacun d'eux une zone de submersion nettement délimitée, tant en plan qu'en élévation, en dedans de laquelle, il ne serait pas seulement défendu d'élever de nouvelles digues ou travaux défensifs sans autorisation ; mais on ne pourrait construire à neuf ou réédifier des bâtiments destinés à l'habitation permanente de l'homme ou des animaux, que tout autant qu'ils auraient une solidité suffisante et que leurs seuils normaux seraient établis au-dessus d'une plateforme insubmersible embrassant la totalité de la construction.

De telles mesures seraient aussi équitables que nécessaires. On conçoit que je n'aie pas à les préciser autrement. Pour mieux

en faire comprendre l'importance et l'utilité, en même temps que pour faire ressortir les difficultés pratiques que pourrait, suivant les circonstances diverses, présenter l'application des principes théoriques qui précèdent, je crois devoir terminer en examinant comparativement ce qu'on a fait et ce qu'on aurait peut-être pu faire dans un certain nombre de cas particuliers qui me sont personnellement plus connus, tant pour le passé que pour l'époque présente.

III

Peu de désastres ont eu autant de retentissement, aucun n'a inspiré un élan aussi spontané de la charité privée que les inondations de la Garonne en 1875.

Les termes dans lesquels ce malheur nous fut annoncé par des dépêches parlant de 1.000 morts dans la seule ville de Toulouse, de 500 millions de dommages dans l'ensemble de la vallée étaient bien faits pour motiver cette douloureuse et profonde émotion. On ne tarda pas à apprendre que l'étendue du mal avait été fort exagérée ; peut-être ignore-t-on encore dans quelle proportion !

Je voulus savoir à quoi m'en tenir par moi-même, et peu de jours après je me rendis sur les lieux. Il m'eût été difficile de me figurer un plus navrant spectacle que celui du faubourg Saint-Cyprien, vu du pont de Toulouse, présentant un éventail de rues qui s'étendaient à perte de vue, jalonnées par des monceaux de décombres envasés. Çà et là émergeaient quelques pans de murs supportant des lambeaux de toitures croulantes, sur lesquelles les malheureux habitants surpris par la brusque irruption des eaux avaient dû passer toute une longue nuit d'angoisses, sautant d'un toit à l'autre à mesure qu'ils sentaient ce frêle appui s'effondrer sous leurs pieds; sans qu'aucune espèce de secours ait pu leur être apporté, avant le lendemain matin, lorsque les eaux étaient déjà à peu près retirées.

On a peine à comprendre que, dans de telles conditions, on n'ait pas eu à compter plus de victimes ; le nombre n'en a pas, je crois, dépassé 3 à 400. Mais ce qui me paraissait plus extraordinaire encore, c'était le chiffre officiel des dommages matériels relevé par l'administration municipale, qu'on ne saurait soupçonner d'avoir voulu atténuer l'importance des pertes éprouvées, et qui ne l'évaluait qu'à 8 millions, y compris celles de la rive droite, en dehors du faubourg.

Cette circonstance s'explique toutefois par la nature particulière des constructions du faubourg, comprenant surtout des hangars, des magasins, des auberges de rouliers, des maisons basses d'un simple rez-de-chaussée ou d'un étage, le tout bâti en briques crues, pisé et autres matériaux de minime valeur.

En quittant Toulouse, je remontai la vallée jusqu'à Montrejeau, et rentrai chez moi en faisant le tour par Pau, la ligne de Lourdes et Bordeaux, où je repris la Garonne en remontant. Sur tout ce long parcours je ne constatai rien qui pût se comparer au désastre de Saint-Cyprien. La Garonne, en amont de Toulouse, est profondément encaissée dans une plaine à sous-sol de galets qui n'avait été et ne pouvait être submergée nulle part. Les groupes de population sont relativement peu nombreux sur les rives mêmes, quelques moulins avariés, quelques jardins ravinés furent tout ce que je pus reconnaître. Je n'ignore pas que je n'avais pas tout vu ; dans l'Ariège notamment, on citait aux environs des Cabannes un petit village dont tous les habitants, au nombre de deux à trois cents, avaient été emportés corps et biens par une trombe locale ; mais de tels malheurs, si regrettables qu'ils soient, ne sauraient se chiffrer à prix d'argent.

En dehors de la Garonne, de Montrejeau à Bordeaux, on ne put me signaler aucuns dommages appréciables, et ceux dont j'eus connaissance en remontant de Bordeaux à Toulouse, à Agen, Marmande, Moissac, rentraient dans la catégorie des faits ordinaires. En somme, je crois qu'on aurait compté très largement

en évaluant à un million le chiffre des pertes matérielles éprouvées en dehors de Toulouse, soit neuf millions pour le tout.

Or, le chiffre des dons volontaires s'étant élevé à plus de trois fois cette somme, à 27 ou 28 millions, il paraissait difficile de l'affecter en entier aux besoins des inondés, si, en même temps qu'on les indemnisait de l'intégralité de leurs pertes, on n'utilisait pas le reste en travaux d'utilité commune, ayant pour but d'empêcher le retour d'un pareil désastre. La reconstruction du faubourg Saint-Cyprien me paraissait donc une excellente occasion de proposer l'application des idées théoriques que j'avais déjà formulées, et je me résolus à étudier la question à ce point de vue.

La Garonne décrit dans Toulouse une courbe très prononcée dont la ville principale occupe la rive concave, à droite, tandis que la rive convexe embrasse le faubourg Saint-Cyprien, presqu'île de forme presque demi-circulaire, qui se rattache par sa corde aux côteaux de la rive gauche de la vallée. Un pont en pierre construit dans l'axe de la flèche et deux passerelles de moindre importance relient la ville au faubourg.

La condition normale d'une presqu'île analogue à celle de Saint-Cyprien laissée dans son état naturel, est d'être essentiellement submersible et de servir même de lit de crue aux eaux débordées, dont le courant principal s'établit suivant la direction rectiligne de l'isthme, tandis que le courant d'étiage ou d'eaux ordinaires en suit le pourtour.

L'homme peut sans doute contrarier cette disposition naturelle des lieux, mais il ne peut le faire sans précautions, ou du moins sans danger.

En même temps qu'on défendait par un mur de quai les terrains bas de la rive droite de la Garonne à Toulouse, on a cru pouvoir en faire autant pour la rive gauche, qui a été protégée par une digue de ceinture plusieurs fois remaniée, probablement, mais qui dans l'état actuel, reconstruite à une époque assez récente, constitue, sur un parcours de près d'un kilomètre

en amont du pont, le cours Dillon, large terre-plein, planté d'arbres, solidement maçonné sur ses deux faces du côté de la rivière et du côté du faubourg.

Les murs de quai dans leur ensemble sont d'ailleurs très loin d'être parallèles. Présentant un grand évasement en amont, ils vont en se rapprochant jusqu'au pont de pierre qui se trouve dans un étranglement au sommet d'une courbe, sensiblement oblique à la direction du courant. Ces dispositions, déjà si défectueuses, sont encore aggravées par ce fait que, bien qu'il porte le nom de pont neuf, cet ouvrage de construction massive, par l'épaisseur de ses piles et les retombées de ses voûtes, diminue encore une section d'écoulement fort insuffisante.

En prolongement de la voie du pont, se trouve en direction rectiligne la grande route dite de Bayonne qui dessert les régions de la rive gauche. A une distance de 1,500 mètres environ, elle se bifurque en trois voies principales ; mais dès la sortie du pont, un premier embranchement se détache du tronc commun, c'est la route de Muret qui, par une courbe brusque, vient se ranger au pied du mur de soutènement du cours Dillon, qu'elle suit sur tout son parcours à une profondeur de plusieurs mètres en dessous de son couronnement.

Des rues transversales et des boulevards découpent en divers sens les deux secteurs divisés par la route de Bayonne.

L'inondation s'est produite en rompant sur plusieurs points les digues de la rive gauche au voisinage de l'isthme de la presqu'île. suivant lequel se rétablit le courant de crue. Quant au rempart du cours Dillon, il a tenu bon, mais il a été surmonté sur toute son étendue par les eaux, qui se sont épanchées en nappe uniforme sur la route de Muret. Toutes les maisons en façade sur cette route ont été détruites, et les eaux s'ouvrant un passage à travers les jardins ont été rejoindre le courant principal de l'inondation provenant des brèches supérieures, dont la masse totale circulant à travers les rues, ravinant ou comblant le sol

suivant la nature des obstacles qu'elle rencontrait ou emportait, a renversé la plupart des maisons et les a toutes, sans exception, submergées jusqu'à la hauteur du premier étage.

Un tel événement avait d'ailleurs dû se produire plusieurs fois déjà, bien que dans des proportions moins désastreuses ; et il est à présumer qu'un grand nombre des habitants du faubourg, se tenant sur leurs gardes, avaient cherché un refuge en ville, dès les premières menaces de l'inondation, ce qui explique le nombre relativement minime des victimes, si on le compare à celui des maisons englouties.

Au point de vue de l'étude que je me proposais d'entreprendre, j'avais à me demander ce que j'aurais eu à faire, si, seul j'avais eu mission de donner le meilleur emploi possible à la majeure partie des 27 millions affectés au secours des inondés de Toulouse ; je me serais sans doute considéré comme tenu d'allouer indistinctement à chacune des victimes une indemnité égale à la valeur du dommage matériel qu'elle avait éprouvé ; mais j'aurais cru très largement remplir les conditions de mon mandat, si j'avais rétabli chacun des inondés dans la position de fortune qu'il occupait avant la crue, en lui payant, non seulement la valeur particulière du dommage, mais la valeur totale fixée à dire d'expert de l'immeuble, dont le sol et les ruines seraient devenues la propriété de l'œuvre dont, pour simplifier, je continuerai à me considérer comme le représentant fictif. Cette condition aurait été d'autant plus aisément admise par tous les sinistrés que le plus grand nombre, encore sous la terreur du danger auquel ils venaient d'échapper, ne demandaient qu'une chose, un secours quelconque qui leur permît d'aller s'installer ailleurs, et qu'il a fallu la pression autoritaire de la commission de secours pour les contraindre à rester en place.

S'il s'était rencontré quelque récalcitrant à une offre si raisonnable, il aurait naturellement perdu tous ses droits à indemnité, et l'on aurait toujours eu la ressource d'exproprier par les voies ordinaires, les parties de son sol qui auraient été nécessaires à

l'exécution d'un plan d'ensemble, destiné à remanier et mettre en valeur les terrains devenus la propriété de l'œuvre de secours.

Il va sans dire d'ailleurs que l'on aurait pu laisser en dehors de cette dépossession volontaire les terrains communaux, (hospices, cimetières, marchés, etc.) qui occupent une assez grande surface dans la presqu'île et qui auraient pu être simplement associés à l'entreprise générale proportionnellement à ses charges et bénéfices.

Ainsi réduite, la surface des terrains particuliers à occuper aurait été de un million de mètres. Dans l'état normal on doit admettre qu'ils ne valaient pas en moyenne plus que les constructions démolies estimées officiellement à moins de 8 millions; en fait, dans l'état de complète dépréciation où ils se trouvaient en ce moment, ils valaient beaucoup moins. Sur cette double base d'appréciation, la dépossession volontaire du propriétaire aurait entrainé une première avance de fonds de 16 millions environ, qui aurait dû être faite préalablement à la mise en exécution du plan des travaux.

Ce plan tel que je le concevais eût été des plus simples. Il consistait en principe à restituer à la rivière l'équivalent en section de l'écoulement de crue qu'on lui a enlevé, par l'ouverture d'un nouveau lit suivant l'isthme de la presqu'île; isolant complètement les terrains du faubourg, découpés en quartiers par des rues nouvelles qui, tracées suivant les dispositions les plus convenables, sans avoir trop à tenir compte de ce qui pouvait exister antérieurement, auraient été uniformément relevées à une hauteur au moins égale au niveau du cours Dillon. Le remblai nécessaire provenant du déblai général du nouveau lit de crue aurait pu être d'ores et déjà établi entre deux murs de soutènement disposés pour pouvoir servir de fondations aux façades des constructions particulières.

Le lit de crue aurait eu environ 2 kilomètres de long sur une largeur de 60 mètres ; il aurait été bordé par deux quais de 15 à 20 mètres, reliés l'un à l'autre par de larges ponts.

La dépense totale de tous ces travaux conçus dans des conditions d'un luxe relatif, n'aurait pas dépassé un devis de 7 millions; ajoutons la somme affectée à l'achat des terrains, nous arriverons à un chiffre total de 20 à 22 millions. A ce prix l'œuvre se fût trouvée propriétaire d'un lot de terrain à bâtir, qui, déduction faite des terrains affectés au nouveau lit et à un surcroit de largeur de certaines voies publiques, aurait représenté un excédent disponible de 700,000 mètres au moins. Il eût suffi de revendre ce terrain au prix de 30 fr. le mètre pour rentrer dans la totalité des avances faites. Or ce prix de 30 francs est très certainement bien inférieur à celui qu'on aurait pu en attendre. Autant, en effet, les terrains actuels de St-Cyprien sont et resteront de plus en plus dépréciés par cette menace incessante d'inondation qui pèse sur eux, autant ils auraient été recherchés, si mis à tout jamais à l'abri de toute submersion, ils avaient pu profiter de leur admirable position au centre des quartiers les plus riches et les plus peuplés d'une grande ville en voie d'extension.

Très certainement, l'œuvre fictive chargée de la reconstruction du faubourg aurait reconstitué et peut-être au delà le capital de la souscription primitive, qui n'aurait pas pu recevoir une meilleure affectation, plus conforme aux intentions des donateurs que de constituer une sorte de fonds de roulement grâce auquel on aurait pu recommencer ailleurs ce qui aurait été fait à Toulouse, bien que dans des conditions sans doute moins avantageuses.

Au point de vue pécuniaire, en agissant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, on aurait peu à peu transformé et assaini les quartiers submersibles de nos villes et de nos villages. Je n'ai pas d'ailleurs à spécifier ici comment aurait pu se constituer et fonctionner l'administration définitive qui aurait eu à donner un tel emploi aux fonds de la souscription. Il me suffit d'avoir montré la réalité pratique du but qu'elle aurait eu à poursuivre.

J'adressai à la municipalité de Toulouse un avant-projet, dans lequel, avec toutes pièces à l'appui, je développais les explica-

tions qui précèdent. Le maire voulut bien me remercier, en m'accusant réception de mon travail, dont il m'annonçait la communication à la Commission chargée d'étudier les mesures à prendre. Depuis lors, je n'ai plus entendu parler de ce projet; je n'ai même pu découvrir aux mains de qui il était resté.

En tout cas, il n'a été tenu nul compte des dispositions que je proposais. Le faubourg Saint-Cyprien a été reconstruit tel qu'il était : sans qu'on y ait rien changé, sans qu'on ait même songé à l'idée cependant bien naturelle de relever tout au moins les maisons longeant la route de Muret au niveau du cours Dillon, ce qui aurait triplé leur valeur en les rendant insubmersibles et en aurait fait une seconde barrière préservant au besoin les quartiers en arrière.

Rien de tout cela n'a été fait. Le seul changement indiqué, sinon réalisé, a été de proposer d'établir, tout le long des maisons reconstruites à leur ancien niveau, des barres de fer horizontales, scellées dans les murs, dans le double but «de servir au halage des bateaux de sauvetage en cas d'inondation, en même temps que de «rappeler d'une manière frappante aux habitants, les terribles dangers auxquels ils restaient exposés, en leur inspirant la précaution salutaire d'avoir, à la moindre alerte, à demander asile à leurs voisins d'outre-pont.»

Le lecteur se demandera peut-être comment on a pu faire pour affecter presque en totalité une somme de 28 millions en secours individuels distribués aux victimes d'un sinistre dont la perte matérielle n'atteignait pas le tiers de cette somme, du moment où on s'était imposé pour règle absolue de n'en rien distraire en vue de travaux d'utilité publique, ayant pour but d'empêcher le retour d'un pareil désastre.

En posant cette question, je suis bien loin de mettre en suspicion la parfaite loyauté de la répartition ; l'honorabilité des membres de la Commission ne saurait permettre le moindre doute à cet égard.

Les fonds disponibles ont intégralement reçu leur destination

officielle; mais, pour atteindre ce résultat, la Commission a dû appliquer un principe absolument inverse de celui que j'avais proposé; au lieu d'engager les victimes de l'inondation à lui remettre leurs terrains, elle leur a imposé l'obligation de les conserver.

Tel propriétaire ou petit industriel avait une construction pouvant valoir 6,000 francs, que l'expertise municipale avait généreusement portée à 9,000 francs. Il se serait tenu pour très heureux de recevoir cette somme, surtout si elle avait pu être doublée par l'abandon du sol et de l'enclos attenant; muni de ce capital inespéré, il eût été chercher fortune loin de ces lieux si dangereux. La Commission lui a déclaré qu'elle ne leur viendrait en aide que s'il y restait et y reconstruisait un bâtiment en bons matériaux, offrant toutes garanties désirables, dont elle lui payerait les deux tiers. Il ne pouvait refuser : la difficulté eût été grande pour lui cependant de trouver dans sa bourse vide ce tiers consolidé des dépenses qu'on laissait à sa charge; mais il est en tel cas des moyens d'accommodement, et l'on comprend qu'il ait pu trouver un architecte et des fournisseurs complaisants qui lui auront remis devis et factures de 45,000 francs pour une dépense effective de 30,000, qui auraient été payés par la Commission. Multiplions par 1000 les deux termes de cette proportion et nous retrouverons le bilan définitif de celle-ci.

Il paraîtrait paradoxal de soutenir que, dans son ensemble, la ville de Toulouse ait pu perdre à une combinaison qui lui a rendu au triple le chiffre de ses pertes. Elle n'en a pas moins manqué l'occasion de réaliser une plus value de 100 millions peut-être, qui eût été avant peu représentée par les immeubles qu'on se fût haté d'élever sur les terrains émergés du faubourg; et l'occasion perdue ne se représentera pas ! Non que les inondations doivent faire défaut, puisqu'on n'a absolument rien fait pour les prévenir ; le faubourg Saint-Cyprien est malheureusement appelé à les recevoir; mais c'est en vain que dans ce cas on voudrait tenter ce qui eût été si facile en 1875» à moins qu'on ne se résigne à dépenser trois fois plus qu'on ne l'eût fait alors.

En regard de cet épouvantable gaspillage des fonds de la souscription des inondés de Toulouse, il ne sera peut-être pas sans intérêt de voir les résultats qu'on a su réaliser à une autre époque avec de bien moindres ressources.

C'était en 1745. La petite ville de Bédarieux, dans le diocèse de Béziers, avait été, dans les mois de septembre et d'octobre, ravagée par trois inondations successives, dont la dernière surtout, dépassant de beaucoup tout ce que la tradition avait conservé de souvenir de désastres de ce genre, avait submergé toute la ville, détruit 2 à 300 maisons, noyé un grand nombre d'habitants.

Je ne sais si les désastres des inondations de 1745, qui furent généraux dans tout le bas Languedoc, eurent autant de retentissement en France que ceux de 1875.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, si l'opinion publique s'en émut, la charité privée ne se préoccupa guère de venir au secours des malheureux inondés de Bédarieux, qui n'eurent d'autre ressource que de s'adresser au double gouvernement qui existait alors, celui du Roi et celui de la Province. J'ai sous les yeux un petit opuscule imprimé, contenant une relation du désastre dont l'auteur anonyme fut l'intermédiaire choisi par la communauté des habitants, pour implorer le généreux appui des représentants de l'autorité. J'y trouve le texte de toutes les requêtes qui furent présentées à ce sujet, et, comme spécimen pouvant avoir quelque intérêt, je reproduis ici le *placet*, que l'auteur de la relation crut pouvoir, non sans s'excuser beaucoup de sa hardiesse, se permettre d'adresser au Roi par l'intermédiaire du duc de Richelieu, alors gouverneur de la province.

Je prierai toutefois le lecteur de se rappeler, à la décharge de notre anonyme, que Louis XV n'avait pas encore subi les humiliations de la guerre de 7 ans, qu'il était toujours le monarque bien aimé, le glorieux vainqueur de Fontenoy (12 mai 1745), le seul roi qui depuis Saint-Louis eût en personne battu les Anglais, circonstances qui peuvent justifier ou excuser ce que peuvent avoir d'excessif dans leur adulation les formes louangeuses de la requête qui suit :

SIRE,

« Si votre majesté a fait éprouver à ses ennemis vaincus tant de douceur et de clémence, à quoi ne doivent pas s'attendre des sujets malheureux qui prennent tant de part à la gloire de leur roi et qui font au ciel, les vœux les plus ardents pour la conservation de sa personne sacrée? L'excès de sa bonté et celui de notre misère nous ont enhardis à faire retentir jusqu'à son trône les cris lamentables que notre malheur nous arrache.

» Bédarieux est une ville du diocèse de Béziers fameuse par ses fabriques, et la rivale de Lodève pour l'habillement des troupes de V. M. Son commerce la rendait florissante, mais trois inondations consécutives de la rivière d'Orb qui la partage viennent de la jeter tout à coup dans la plus triste situation.

» Nous craindrions de toucher trop vivement le cœur de V. M. si nous lui faisions un détail exact de nos malheurs ; nous nous contenterons de lui dire que deux cents maisons ont été englouties avec plusieurs familles qui les habitaient; que nos chevaux et nos mulets ont été étouffés dans nos écuries, que nos huiles, nos vins ont été répandus sans ressource, que nos effets les plus précieux ont été gâtés ; heureux encore d'avoir pu sauver nos vies.

» La campagne complantée de vignes, d'oliviers et de muriers, ne montre que quelques vestiges auxquels se trouvent accrochés, avec les corps des personnes noyées, des tonneaux, des bestiaux, des hardes, des meubles de toute espèce, et ne présente qu'un vaste et affreux gravier.

»Soulagez, Sire, des malheureux qui ont vu périr dans les eaux leurs parents et leurs biens. Ayez pitié d'une ville désolée qui met tout son espoir en la bonté du cœur de V. M. Ne nous forcez pas à envier le sort de nos ennemis, qui l'ont si souvent éprouvée. Cette ville est perdue, sans ressource, si V. M. devant laquelle les murailles les plus fameuses ne tiennent que quelques jours, n'a pas la bonté de faire relever les nôtres. Sire, vous qui nous défendez si bien de nos ennemis, défendez-nous encore d'un ennemi domestique qui nous désole.

digue transversale se reliant au coteau ; mais au lieu de se contenter, comme on le ferait de nos jours, d'une simple banquette-muraillée, on donna à cette digue la forme d'un terre-plein de 10 mètres de largeur, sur lequel ne tardèrent pas à s'établir, en façades parallèles, de nombreuses maisons qui en ont fait la plus belle rue de la ville.

Mais ce qui caractérise plus particulièrement les travaux de défense de Bédarieux, c'est l'établissement d'une seconde digue longitudinale s'enracinant dans la première à l'aval, se prolongeant obliquement vers l'amont jusqu'au coteau, englobant dans son périmètre une vaste étendue de terrains sur lesquels a pu s'abriter le surcroît d'une population qui a triplé vers le milieu de ce siècle et qui pourrait encore se doubler dans la même enceinte, si Bédarieux reprenait jamais un nouvel essor industriel.

Cette nouvelle digue, de même que la première, constitue d'ailleurs un terre-plein, planté d'arbres constituant la promenade publique de la *perspective*, dont les habitants sont très fiers.

La génération qui vit élever les travaux que je viens de décrire ne voulut pas « renfermer dans son cœur le témoignage de sa reconnaissance envers ses augustes protecteurs ».

Un modeste monument élevé à l'extrémité de la perspective fut chargé d'en transmettre la mémoire à ses descendants. Le souvenir du grand désastre de 1745 ne s'est pas éteint dans les traditions locales ; mais le monument commémoratif a disparu, détruit probablement pendant la Révolution à raison sans doute des termes dans lesquels notre narrateur anonyme avait cru devoir exprimer la reconnaissance de la communauté envers tous les bienfaiteurs, présents et absents y compris peut-être même M. le duc de Richelieu enfin de retour des côtes de Flandres.

En revenant à l'époque actuelle, on trouve un autre cas d'inondation qui, plus analogue en fait à celui de Bédarieux que celui de Toulouse, n'est pas plus à l'honneur de notre temps.

L'année 1875, qui avait déjà vu les inondations de la Garonne, n'fut pas moins désastreuse pour le bas Languedoc, qui fut au

mois d'octobre ravagé par une inondation dont l'incident le plus tragique fut celui de Saint-Chinian. Cette petite ville, d'une importance à peu près égale à celle de Bédarieux en 1745, manufacturière comme elle, est bâtie sur la rive droite d'un petit affluent de l'Orb, le Vernazobres, qui à la suite d'une trombe d'eau tombée dans les montagnes où se ramifient ses sources, éprouva une crue subite qui en un instant balaya tout un rang de maisons emportées avec leurs habitants, au nombre de près de trois cents.

L'inondation s'étant produite dans des conditions analogues à celles de 1745, il était à espérer que nous ferions au moins aussi bien qu'on avait fait à Bédarieux à cette époque en mettant à profit les ressources énormes dont nous pouvions disposer. Le département de l'Hérault ayant à lui seul contribué pour plus de 600.000 fr. à la souscription de Toulouse, aurait été sans doute en droit de demander qu'on prélevat cette quotité en faveur de Saint-Chinian. En tout cas, une souscription spéciale ouverte dans la région, sous l'impression du moment, eût certainement produit une somme au moins égale. Le ministre m'ayant demandé des propositions d'urgence par le télégraphe, je lui adressai directement, dans les trois jours, un projet comportant en principe l'occupation de la totalité du sol des maisons démolies, dont moitié environ serait rendu au lit de la rivière ; le reste devant, avec la rue adjacente, constituer un quai large et régulier sur lequel les propriétaires des maisons plus ou moins avariées, du rang suivant, seraient invités à se mettre en façade en les y aidant au besoin par de larges subventions ; le travail, dans les détails duquel je n'ai pas à entrer, aurait non seulement mis la ville à l'abri de tout nouveau désastre, mais aurait assuré sa reconstruction immédiate dans les meilleures conditions possibles d'hygiène et d'édilité. Les dépenses y compris les indemnités à donner aux victimes ou à leurs collatéraux, car la plupart avaient péri corps et biens, seraient restées au-dessous d'un million.

De telles dispositions ne pourraient aboutir que tout autant qu'on saurait mettre à profit, d'une part l'état de prostration des

» Garantissez-nous de ses ravages, c'est le seul moyen de reconquérir une ville qu'il a totalement ruinée. Nous savons, Sire, que V. M. n'est pas moins sensible à ces espèces de conquêtes qu'à celles qu'elle a faites la campagne dernière en Flandres.

» Nous ne promettons pas à V. M. que le bienfait qu'elle va nous accorder augmente l'amour que nous lui portons ; aussi sincères dans les sentiment que nous avons pour elle, que dans le récit de nos malheurs ; nous osons lui protester que notre amour comme notre misère est à sa dernière période et qu'ils ne sauraient être ni l'un ni l'autre, ni plus grands, ni plus véritables. »

Ce *placet* ne parvint pas à son adresse. Les grandes occupations de M. le duc de Richelieu, « qui était alors à la veille de passer la mer pour aller commander les troupes que le Roi envoyait au secours du prince Edouard », en furent sans doute la cause.

Fort heureusement pour les malheureux habitants de Bédarieux, que leur triste sort toucha plus profondément les autorités moins éloignées. L'intendant de la province, M. Lenain d'Asfeld, s'intéressa plus particulièrement à eux. Il leur dépêcha immédiatement l'ingénieur de la province pour aviser aux mesures à prendre tant pour le présent que pour l'avenir ; et peu après il leur alloua un premier subside de 10.000 francs.

Loin de songer, comme on le ferait très certainement de nos jours, à distribuer tant bien que mal ce minime secours entre les plus nécessiteux, la communauté prit à l'unanimité la résolution de supplier l'intendant de vouloir bien permettre que rien ne fût distrait de cette somme pour des besoins individuels ; mais qu'elle fût conservée intacte pour être employée concurremment avec toutes celles qu'on pourrait attendre de sa protection, à garantir la ville contre de nouvelles inondations.

L'intendant, bien entendu, ne refusa pas l'autorisation demandée ; il félicita les habitants de leur généreuse résolution, leur promettant de ne pas les oublier.

Après bien des pourparlers et de nouveaux appels à tous les grands de l'époque, après bien des ajournements, par suite du retard de la tenue des Etats, « en l'absence de M. le duc de Richelieu, que l'expédition projetée et les vents contraires retenaient sur les côtes de Flandres, » une décision intervint enfin qui porta à 60.000 et plus tard à 80.000 francs la somme totale des secours accordés à la communauté de Bédarieux, en même temps que la province prenait à sa charge la réparation du pont.

La ville s'était d'ailleurs imposé une contribution spéciale de 1300 francs. C'est avec ces modestes ressources qu'on entreprit et mena à bonne fin un ensemble de travaux évalués par l'ingénieur de la province, M. de Carnée, à la somme de 120.000 fr. et dont les dispositions sont bien certainement, à mon avis, les mieux conçues de toutes celles qui ont été appliquées jusqu'à ce jour dans des circonstances analogues. Même en tenant compte de la plus grande valeur de l'argent à cette époque et des conditions raisonnables qu'on pouvait au besoin imposer aux particuliers à exproprier, en dehors des exagérations de nos jurys modernes ; on a peine à comprendre qu'on ait pu avec de si faibles moyens exécuter un tel ensemble de travaux qui ne répondaient pas seulement aux besoins les plus urgents, mais portent en bien des points un cachet de grandeur et de luxe relatifs qu'on hésiterait bien certainement à leur donner aujourd'hui.

La petite ville de Bédarieux, qui ne comptait probablement pas alors plus de 3000 habitants, est située comme son nom nous l'indique (bec de rivière) sur un étroit promontoire déterminé par l'embouchure d'un torrent, Vebre, dans le lit de l'Orb, la rivière principale. En dehors de la ville proprement dite, existaient deux faubourgs, l'un sur la même rive de l'Orb au delà de Vebre ; l'autre sur la rive opposée de l'Orb, ce dernier relié à la ville par un pont de pierre.

En même temps qu'on réparait et rectifiait tous les quais, de construction probablement plus ancienne, qui défendaient la ville et les faubourgs, on établit en amont de la cité une première

digue transversale se reliant au coteau ; mais au lieu de se contenter, comme on le ferait de nos jours, d'une simple banquette-muraillée, on donna à cette digue la forme d'un terre-plein de 10 mètres de largeur, sur lequel ne tardèrent pas à s'établir, en façades parallèles, de nombreuses maisons qui en ont fait la plus belle rue de la ville.

Mais ce qui caractérise plus particulièrement les travaux de défense de Bédarieux, c'est l'établissement d'une seconde digue longitudinale s'enracinant dans la première à l'aval, se prolongeant obliquement vers l'amont jusqu'au coteau, englobant dans son périmètre une vaste étendue de terrains sur lesquels a pu s'abriter le surcroît d'une population qui a triplé vers le milieu de ce siècle et qui pourrait encore se doubler dans la même enceinte, si Bédarieux reprenait jamais un nouvel essor industriel.

Cette nouvelle digue, de même que la première, constitue d'ailleurs un terre-plein, planté d'arbres constituant la promenade publique de la *perspective*, dont les habitants sont très fiers.

La génération qui vit élever les travaux que je viens de décrire ne voulut pas « renfermer dans son cœur le témoignage de sa reconnaissance envers ses augustes protecteurs ».

Un modeste monument élevé à l'extrémité de la perspective fut chargé d'en transmettre la mémoire à ses descendants. Le souvenir du grand désastre de 1745 ne s'est pas éteint dans les traditions locales ; mais le monument commémoratif a disparu, détruit probablement pendant la Révolution, à raison sans doute des termes dans lesquels notre narrateur anonyme avait cru devoir exprimer la reconnaissance de la communauté envers tous les bienfaiteurs, présents et absents y compris peut-être même M. le duc de Richelieu enfin de retour des côtes de Flandres.

En revenant à l'époque actuelle, on trouve un autre cas d'inondation qui, plus analogue en fait à celui de Bédarieux, que celui de Toulouse, n'est pas plus à l'honneur de notre temps.

L'année 1875, qui avait déjà vu les inondations de la Garonne, ne fut pas moins désastreuse pour le bas Languedoc, qui fut au

mois d'octobre ravagé par une inondation dont l'incident le plus tragique fut celui de Saint-Chinian. Cette petite ville, d'une importance à peu près égale à celle de Bédarieux en 1745, manufacturière comme elle, est bâtie sur la rive droite d'un petit affluent de l'Orb, le Vernazobres, qui à la suite d'une trombe d'eau tombée dans les montagnes où se ramifient ses sources, éprouva une crue subite qui en un instant balaya tout un rang de maisons emportées avec leurs habitants, au nombre de près de trois cents.

L'inondation s'étant produite dans des conditions analogues à celles de 1745, il était à espérer que nous ferions au moins aussi bien qu'on avait fait à Bédarieux à cette époque en mettant à profit les ressources énormes dont nous pouvions disposer. Le département de l'Hérault ayant à lui seul contribué pour plus de 600.000 fr. à la souscription de Toulouse, aurait été sans doute en droit de demander qu'on prélevat cette quotité en faveur de Saint-Chinian. En tout cas, une souscription spéciale ouverte dans la région, sous l'impression du moment, eût certainement produit une somme au moins égale. Le ministre m'ayant demandé des propositions d'urgence par le télégraphe, je lui adressai directement, dans les trois jours, un projet comportant en principe l'occupation de la totalité du sol des maisons démolies, dont moitié environ serait rendu au lit de la rivière ; le reste devant, avec la rue adjacente, constituer un quai large et régulier sur lequel les propriétaires des maisons plus ou moins avariées, du rang suivant, seraient invités à se mettre en façade en les y aidant au besoin par de larges subventions ; le travail, dans les détails duquel je n'ai pas à entrer, aurait non seulement mis la ville à l'abri de tout nouveau désastre, mais aurait assuré sa reconstruction immédiate dans les meilleures conditions possibles d'hygiène et d'édilité. Les dépenses y compris les indemnités à donner aux victimes ou à leurs collatéraux, car la plupart avaient péri corps et biens, seraient restées au-dessous d'un million.

De telles dispositions ne pourraient aboutir que tout autant qu'on saurait mettre à profit, d'une part l'état de prostration des

habitants qui auraient accepté toutes les conditions qu'on aurait voulu leur imposer, de l'autre l'élan de la charité privée prête à donner sans compter toutes les ressources financières désirables. L'occasion fut malheureusement perdue. On commença par me faire observer que mon projet, adressé directement au Ministre, aurait dû passer par toute la filière hiérarchique, ce qui ne demandé pas moins de deux à trois mois. Dans l'intervalle, on avait distribué les fonds de la souscription de Toulouse. Les inondés de Saint-Chinian y participèrent, et les indemnités qu'ils reçurent, sans condition, ne firent que les rendre plus exigeants dans leurs prétentions.

A mesure que les ressources dont on aurait pu disposer au début s'évanouissaient, l'administration se voyait forcée d'apporter au projet primitif des modifications successives qui, de restriction en restriction, finirent par le dénaturer complètement. En revanche, les intéressés montraient de plus en plus d'avidité : tout prétexte leur était bon pour demander des suppléments d'indemnité. Ils allèrent jusqu'à parler de reconstruire isolément leurs immeubles sur leurs anciens alignements en rivière.

Il fallut leur payer des prix excessifs pour les empêcher de courir à une mort certaine et les obliger à se renfermer dans les limites d'un alignement qui restituait au cours d'eau la largeur de lit qui lui était strictement nécessaire.

Il ne fut bientôt plus question du mur de quai ; après une série d'études incessamment remaniées, d'enquêtes et de contre-enquêtes, les travaux se réduisirent à l'exécution d'un maigre bourrelet de ceinture pereyé, établi en amont de la ville, qui n'offre pas plus de garanties de sécurité pour les habitants qu'il est censé protéger, que de solidité pour sa propre conservation.

C'est à peine si ce travail était terminé dix ans après l'inondation, et il a fallu user de toutes les rigueurs de la loi pour contraindre le département et la commune à contribuer dans la proportion du tiers de la somme totale aux dépenses, qui se sont élevées à 150,000 francs environ.

Si je devais accepter la responsabilité morale des travaux que j'ai eu à faire exécuter, à contre cœur, dans de telles conditions, et que dans un siècle ou deux un de mes successeurs eût à exhumer mon nom, à propos de l'endiguement de Saint-Chinian, je n'aurais certainement pas à espérer de sa part les éloges posthumes que j'ai été heureux d'adresser à M. de Carnée.

•

Les inondations survenues dans la vallée du Rhône en 1885, en me rappelant des souvenirs déjà vieux de dix ans, m'inspirèrent à cette époque le désir assez naturel d'aller vérifier sur les lieux, jusqu'à quel point des faits nouveaux pouvaient donner raison aux idées théoriques que j'avais si vainement soutenues dans ma carrière d'ingénieur.

La Durance, bien qu'elle eût subi une crue relativement très forte, ne paraissant avoir causé que des dommages essentiellement agricoles, je me dirigeai de préférence dans la vallée du Rhône, où les populations avaient été plus particulièrement menacées. Sauf la mort d'un enfant noyé par imprudence, à Vallabrègues, il n'y a pourtant pas eu, que je sache, aucun accident de personnes. Tout le mal s'était borné à des dommages matériels qui, fort heureusement, ne m'ont reproduit nulle part le lamentable spectacle du faubourg Saint-Cyprien en 1875.

L'inondation du Rhône ayant été, en somme, un peu inférieure à celle de 1856, les ouvrages de défense des villes avaient fonctionné dans les conditions de leur programme ; elles avaient été préservées de l'inondation extérieure, mais elles avaient subi les inconvénients de l'inondation intérieure.

A Tarascon, qui possède en arrière de ses murailles, des canaux ayant un écoulement direct à la mer, les eaux qui de toutes parts jaillirent par les soupiraux des caves, s'étaient engouffrées bientôt dans les égouts, qui, cette fois du moins, avaient dû être lavés à vif fond. Tout le mal s'était réduit au tassement de quelques fondations qui avaient déterminé des lézardes dans les constructions supérieures ; rien en somme qui me parût motiver l'exode de la Tarasque qu'on venait d'expédier à Paris !

A Avignon, qui n'a pas d'écoulement direct, les eaux de filtration se mêlant à celles des égouts avaient monté d'une manière continue pendant trois ou quatre jonrs, submergeant graduellement les rez-de-chaussée des rues basses. Elles s'étaient retirées comme elles étaient venues, limpides en apparence, sans laisser de dépôts de vases ; mais elles n'en avaient pas moins imprégné les murs et les pavés de leurs miasmes malsains. Il eût été peut-être intéressant, à cet égard, d'étudier comparativement à leur moyenne normale les cas de mort qui se sont produits dans l'année suivante, à Tarascon, où les égouts ont été lavés et Avignon, où ils ont reflué en dedans.

Somme toute, on ne citait guère que trois localités d'importance très secondaire, Vallabrègues et Comps, sur les rives du Rhône, Bédarrides sur la Sorgue, son affluent, qui eussent été réellement submergées par l'inondation.

Je ne connaissais pas Vallabrègues, et je tenais d'autant plus à visiter ce bourg qu'il me paraissait faire une exception aux règles théoriques que j'ai indiquées au début de cette étude.

Les grandes digues de la rive gauche du Rhône qui se prolongent à l'aval jusqu'à la mer, ont leur origine à une faible distance en amont de Tarascon, où elles s'enracinent dans une forte digue transversale en retour, rattachée au massif de la Montagnette, limite extrême des submersions du Rhône.

En amont de cette digue transversale s'étend une plaine d'alluvions de 1,600 hectares environ, comprise entre le fleuve et la Montagnette, qui est restée sans défense, ouverte à toutes les crues qui la recouvrent librement, sur une largeur qui atteint 4 kilom.

Deux gros villages, Boulbon et Vallabrègues, se partagent ce territoire. Boulbon assis au pied des contreforts insubmersibles de la montagnette, se trouve dans les conditions normales de tous les anciens centres de population. Vallabrègues, au contraire, est situé sur la rive même du fleuve sans que la carte d'état-major m'indiquât la présence d'un terrain insubmersible, d'une butte saillante, ayant pu motiver le choix originel de cet emplacement,

comme on en trouve à Tarascon, à Beaucaire, à Avignon et en général dans tous les lieux habités en plein lit d'inondation.

Cet îlot saillant existe pourtant à Vallabrègues, mais de dimension si petite (il n'a pas un hectare de superficie) qu'on n'a pu le figurer sur la carte. Il est constitué par une brèche, un amas de cailloux roulés, fragment démembré d'une ancienne formation géologique, contemporaine de la Crau, qui, déposée et plus tard démantelée par les grands courants diluviens de l'époque quaternaire, n'a laissé que ce témoin de son existence dans la plaine submersible du Rhône. Cette butte a probablement servi de refuge et de poste militaire aux premiers habitants. Les constructions primitives ont toutefois disparu et le mamelon a été transformé en cimetière. Les morts ont pris possession permanente de cet îlot seul insubmersible ; les vivants toutefois ne le leur ont pas abandonné sans réserve ; ils y reviennent encore chercher un refuge temporaire, campant sous la tente, entre les tombes, quand l'inondation les chasse brusquement de leurs nouvelles demeures construites en plein champ de submersion, parallèlement au fleuve dans une enceinte rectangulaire protégée à l'ouest par un mur de quai, à l'est par un boulevard servant de promenade publique.

Ces défenses artificielles étaient-elles insubmersibles autrefois? Je l'ignore. Je n'ai d'autres renseignements sur le passé de Vallabrègues que ceux qu'a bien voulu me fournir un de ses habitants qui m'a gracieusement servi de guide. Cette localité aurait été, d'après lui, beaucoup plus riche et plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui ; on y comptait 16 familles nobles, tandis qu'il ne s'y trouvait plus en 1885 qu'un seul baron et encore était-il presque toujours absent.

Quoi qu'il en soit de ce passé aristocratique, le mur de quai et le boulevard qui constituent la digue de ceinture sont très notablement au-dessous des crues les plus ordinaires ; ils sont surmontés tous les 5 ou 6 ans, et les maisons sont toutes submergées sur une hauteur variant de 1 à 2 mèt. Si la butte du

cimetière ne peut défendre entièrement le bourg, elle lui rend toutefois le service de le protéger contre les courants qui sont rejetés de droite et de gauche. La submersion se produit en eaux calmes sans renversement de maisons.

Celle de 1885 avait duré une quinzaine de jours et laissa en se retirant un dépôt de vases fluides de $0^m,50$ à 1 mèt. d'épaisseur.

Tout travail industriel et agricole se trouvant momentanément interrompu, les hommes valides avaient été occupés à enlever ces dépôts. La besogne n'était pas encore terminée lorsque j'ai visité les lieux et on la poursuivait avec cette sage lenteur qui caractérise en tous lieux les ateliers de charité.

La population paraissait d'ailleurs supporter avec une assez grande résignation un sort auquel elle n'était que trop habituée.

Serait-il possible de remédier d'une manière sérieuse et permanente à la déplorable situation dans laquelle se trouve cette localité?

On pourrait sans doute, sans de très grands frais, relever au-dessus du niveau des eaux le quai et le boulevard qui constituent la digue de défense de Vallabrègues : Mais à raison du peu d'étendue de l'enceinte, dans l'impossibilité où l'on serait d'y adjoindre une chambre d'emprunt pour emmagasiner les eaux des égouts, l'inondation extérieure finirait par monter à un niveau presque aussi élevé que l'inondation intérieure et serait en outre beaucoup plus insalubre. Un relèvement général du niveau des rues à 3 mètres au moins en contre-haut pour les plus basses, me paraîtrait donc être le seul remède efficace qu'on pourrait adopter.

La population ne paraissait pas songer à cette solution. Lorsque je visitai les lieux peu après la crue de 1885, elle se préoccupait uniquement de nettoyer à vif le pavé des rues, sans le relever nulle part, non seulement dans l'enceinte, mais au dehors, sur la route de Tarascon, présentant un grand nombre de points bas qui avaient été ensablés à la hauteur des terres voisines et que l'on recreusait à grands frais, au lieu de les recouvrir d'une couche de pierrailles qui en aurait fixé le niveau.

L'excursion que j'ai faite à Vallabrègues ne m'a pas renseigné seulement sur ses conditions d'habitabilité, elle m'a permis d'apprécier très nettement les avantages des digues transversales, au point de vue de l'amélioration agricole. Les effets en étaient très marqués quand on suivait le chemin qui part de Tarascon. Tant qu'on restait dans la zone d'action de la digue transversale qui défend cette ville, c'est-à-dire sur les 2/3 environ de la distance, on reconnaissait que l'inondation s'était faite en eaux calmes, ayant laissé déposer sur toute la plaine aussi bien que sur les chemins une faible couche de 2 à 3 centimètres d'alluvions éminemment fertilisantes. A mesure qu'on s'approchait de Vallabrègues, en remontant, à partir de la digue de Tarascon, les traces des courants devenaient de plus en plus visibles. Dérivés dans tous les sens par les sinuosités des chemins et les clôtures de roseaux, qui divisent les propriétés, en les abritant du vent et du froid, ces courants avaient érodé le sol en quelques points, l'avaient recouvert sur un plus grand nombre de couches de dépôts ayant 1 mètre et plus d'épaisseur en rase campagne, et jusqu'à 2 et 3 mètres le long des murs de quai, avec le couronnement duquel ils s'étaient nivelés à l'extérieur. Ces dépôts n'étaient plus, comme ceux d'aval, composés d'alluvions limoneuses, mais de sables fins qui, une fois desséchés par le soleil, auront été repris par les vents et transportés dans la plaine à l'état de dunes mobiles qui, pour les agriculteurs de la région, sont encore plus redoutables que l'inondation elle-même.

Ce double inconvénient inhérent à l'état des lieux disparaîtrait bien certainement s'il était possible de construire, à 3 ou 4 kilomètres en amont de celle de Tarascon, une nouvelle digue transversale.

Les dépôts de sable ne tarderaient pas à se niveler à une hauteur uniforme, à laquelle ils seraient définitivement fixés, à chaque nouvelle crue par des dépôts successifs d'alluvions limoneuses, analogues à celles que j'ai signalées plus bas.

Toutefois, dans l'état actuel, une telle digue ne pourrait être établie sans relever le niveau des crues et, par suite, aggraver

la situation des habitants de Vallabrègues. Sa construction serait au contraire aussi simple qu'efficace si l'on avait, au préalable, exhaussé le niveau du centre de population, à une hauteur telle qu'il n'ait plus à redouter de submersion.

Les deux questions se tiennent; la prospérité agricole de Vallabrègues, et les moyens de défense contre les inondations.

Je ne crus pas nécessaire de visiter cette fois le petit village de Comps, qui se trouve sur la rive opposée du Rhône, en aval de l'embouchure du Gardon, vis-à-vis Vallabrègues et dans des conditions de submersibilité analogues.

Restant sur la rive gauche du fleuve, je me rendis le lendemain à Bédarrides, petite ville plus importante et en apparence plus prospère que Vallabrègues, avec laquelle elle avait partagé pendant 15 jours le triste honneur de défrayer la chronique télégraphique de la presse. Bédarrides ne se trouve pas sur le Rhône, mais à 4 kilomètres sur sa gauche, au confluent de deux rivières drainant chacune un bassin de superficie à peu près égale, mais dans des conditions de régime très différentes; l'Ouvèze torrent impétueux qui écoule rapidement les eaux pluviales, la Sorgue rassemblant les siennes dans les bassins souterrains de la célèbre fontaine de Vaucluse, d'où elles s'épanchent avec un débit déjà régularisé, pour se diviser en de nombreux courants découpant en tout sens une vallée large, à faible pente, à surface marécageuse, qui paraît être le plafond d'un ancien lac desséché par une etroite coupure ouverte dans une rangée de collines qui barre la vallée immédiatement à l'aval de Bédarrides.

Deux ponts de débouché insuffisant, desservant l'un la ville, l'autre, à une beaucoup plus grande hauteur, le chemin de fer, contribuent encore à accroitre les difficultés de cet étranglement naturel qui fait refluer l'eau sur une grande largeur dans le bassin submersible de la Sorgue.

Bédarrides est situé sur la rive droite continue des deux cours d'eau. Un terre-plein d'une assez grande largeur, servant de route,

la défend d'une manière incomplète contre l'inondation, qui ne peut toutefois l'atteindre que d'un seul côté. Pour peu que les deux rivières aient une crue de quelque importance, les eaux déversent par dessus cette digue et inondent Bédarrides, dont les rues sont à 1 ou 2 mètres en contre-bas. Des inondations de ce genre se produisent en moyenne tous les 4 ou 5 ans. Celle de 1885, toutefois, avait été remarquable par sa grande hauteur et sa longue durée. L'écoulement de la Sorgue régularisé par le jeu de la fontaine de Vaucluse ayant maintenu le lit de la rivière à pleins bords, trois crues successives de l'Ouvèze avaient produit autant d'inondations, qui s'étaient superposées a peu d'intervalle et avaient déterminé une submersion à peu près continue de 17 jours.

Les bêtes de somme n'ayant pas, comme les habitants, la ressource de se réfugier dans les étages supérieurs des maisons; les courants latéraux ne permettant pas de gagner les coteaux, plusieurs propriétaires durent se réfugier avec elles, en toute hâte, sur le dos d'un vieux pont où ils passèrent une nuit qui ne dut pas être pour eux sans de terribles angoisses ; ce pont de construction très ancienne étant loin d'offrir les garanties de solidité qu'on eût voulu lui voir en pareille circonstance.

La catastrophe qu'on redoutait fut pourtant évitée ; au jour bêtes et gens purent gagner les côteaux de la rive gauche de la Sorgue, pendant que le reste des habitants demeurait assiégé dans les maisons dont tous les rez-de-chaussée étaient plus ou moins inondés. Plusieurs de ces maisons et un assez grand nombre de murs de clôture furent renversés par les courants ou la poussée des eaux ; mais il n'y avait pas eu d'accidents de personnes, et, la crue écoulée, les habitants, comme ceux de Vallabrègues, n'avaient eu qu'à s'occuper de se débarrasser des vases et des sables restés dans les rues.

Bédarrides, comme je l'ai dit, ne pouvant être envahie que d'un seul côté ; le boulevard en terre-plein qui longe le cours d'eau ayant une assez grande largeur, il ne serait nullement impossible d'en relever le niveau de manière à protéger complètement

la ville. Un exhaussement de 1 m. 50 en moyenne paraîtrait suffisant.

Le remblai général de toutes les rues n'est donc pas une condition qui s'impose ici d'une manière absolue comme à Vallabrègues. Cette solution serait cependant beaucoup plus avantageuse à tous les points de vue ; et il y aura d'autant plus lieu de s'y arrêter, que les propriétaires paraissent eux-mêmes y songer. Dans toutes les maisons neuves, et elles m'ont paru nombreuses, les rez-de-chaussée ont été établis à un niveau notablement plus élevé que le sol des rues, avec lequel ils se raccordent par des perrons de plusieurs marches. Il y a là un commencement d'exécution qui permet d'espérer que les habitants se prêteraient volontiers aux exigences d'un remaniement complet de l'assiette de leur ville, pour peu qu'on voulût les y aider.

Au point de vue agricole, l'inondation, en submergeant à une grande hauteur les terres riveraines, tant en amont qu'en aval jusqu'à la petite ville de Sorgues, ne me parut pas avoir causé de dommages sérieux qui ne fussent largement compensés par les bons effets du limonage.

J'avais utilisé ma matinée à visiter les ruines d'Orange, aucun fait d'inondation de quelque importance ne m'avait été signalé en amont ; rien ne m'engageait donc à aller au delà. Je rentrai chez moi, songeant à ce que j'avais vu dans la journée, plongé dans une sorte de somnolence où tant de ruines si diverses de tous les âges, théâtre romain, forteresse des Nassan, digues rompues, maisons envasées de Vallabrègues et de Bédarrides, se présentaient à mon esprit en images confuses, quand mon wagon fut brusquement envahi par un groupe de jeunes gens. Leur bruyante conversation m'apprit bientôt le but de leur voyage. Ils se rendaient à Nimes pour assister à une représentation au bénéfice des inondés, appelée, disaient-ils, à un succès étourdissant.

Les billets faisaient prime à 20 fr. pour le parterre, à 100 fr. pour les loges. Je ne sais si le mérite des artistes justifiait cet engouement du public, ou s'il fallait, ce dont je doute, l'attri-

buer uniquement à une pensée charitable. Quoi qu'il en soit, à voir un tel empressement pour une simple représentation théâtrale dans une ville de province, que ne devait-on pas espérer des fêtes qui se préparaient alors avec tant de retentissement dans la capitale !

Le résultat ne répondit pourtant pas à cette attente. Les frais absorbèrent la majeure partie de la recette. Il ne resta pour les sinistrés qu'une somme relativement minime et je ne sais au juste ce qu'on en fit.

La répartition en était, en fait, une opération assez délicate et qui m'aurait fort embarrassé si j'avais été personnellement chargé d'y pourvoir.

En l'employant, comme on paraissait surtout vouloir le faire, à la réparation des dommages agricoles, éprouvés par les riverains de la Durance, par exemple, on s'exposait à donner des indemnités à tel propriétaire qui faisait sonner bien haut le chiffre de ses pertes et qui, en somme, avait peut-être plus gagné que perdu en fait, d'une submersion survenue en hiver, quand toutes les récoltes étaient déjà rentrées. Autant vaudrait considérer comme méritant qu'on leur vienne en aide les riverains du Nil qui ont ouvert leurs terres à la bienfaisante inondation qui les féconde tous les ans.

A-t-on préféré secourir plus particulièrement les inondés de Vallabrègues et de Bédarrides, en distribuant au *prorata* tout ou partie de la somme disponible entre tous les habitants des maisons submergées pour les consoler un peu tardivement des angoisses qu'ils avaient dû éprouver durant leur longue séquestration ! De tels secours se comprennent quand on peut les distribuer d'urgence. Une première répartition en ce sens avait été déjà faite sur les premiers fonds disponibles par les municipalités, quand je visitai les lieux. J'ai été curieux d'en connaître le chiffre ; à Vallabrègues, il s'était élevé en moyenne à 1 fr. par tête d'habitant. Il y a lieu de penser, il est vrai, que l'administration locale avait eu le soin de prélever les sommes néces-

saires pour faire face aux frais des ateliers chargés de nettoyer ses rues. Mais tout travail continu, si lentement qu'on le mène, doit avoir son terme, et le dévasement de Vallabrègues pouvait s'opérer sans qu'il fût nécessaire de mettre en branle, à grand renfort de réclame, toutes nos villes grandes et petites pour y pourvoir.

Treize ans se sont écoulés depuis les derniers faits que je viens de rappeler, aucune inondation nouvelle de quelque importance ne s'est produite chez nous dans cet intervalle, et, pour se tenir en haleine, les comités de bienfaisance de la presse en ont été réduits à faire œuvre d'exportation de leur zèle charitable, en organisant des fêtes et des représentations en faveur des inondés d'Espagne, de Hongrie ou d'ailleurs.

La charité privée n'a pas tardé à se blaser sur tout ce bruit; il faudrait des malheurs frappant plus près de nous, pour l'émouvoir à nouveau ! Mais vienne à se produire, éventualité qui n'est malheureusement que trop possible, quelque autre désastre analogue à celui de Toulouse, et bien certainement nous verrons avec le même entrain les fonds de souscriptions volontaires affluer pour y porter remède. Dieu veuille qu'ils soient employés avec plus de discernement et pour un but plus sérieusement utile que les 27 millions de 1878 !

Depuis une cinquantaine d'années que l'on s'occupe en France de la question des inondations, on a certainement dépensé, tant sur les fonds de l'Etat, du département et des communes, que sur ceux des quêtes et souscriptions de toute sorte, près de cent millions. Cette somme employée avec réflexion, sur un plan bien arrêté d'avance, aurait largement suffi, — non pour faire rentrer les rivières dans leur lit, conformément au programme de la lettre impériale, chose peut-être plus nuisible qu'utile aux intérêts agricoles, en tout cas irréalisable, — mais à faire émerger les lieux habités du lit des inondations, en les relevant uniformément au-dessus des plus hautes crues.

Nulle part on ne s'est préoccupé de ce but final, le seul qu'on

devrait avoir en vue ; dans bien des cas on l'a même rendu plus difficile à réaliser, comme à Toulouse.

Quand l'occasion se présentera à nouveau, ce qui malheureusement ne pourrait beaucoup tarder, car il s'agit ici d'un phénomène météorologique d'une périodicité certaine bien que peu connue ; ne pourrait-on pas en profiter pour tâcher de faire sortir les populations de leur égoïste inertie ; les engager à se préoccuper un peu moins de leurs besoins éphémères du moment, un peu plus des intérêts durables de l'avenir ; à savoir s'inspirer de ce sentiment de louable abnégation dont étaient, au siècle dernier, animés les habitants de Bédarieux, lorsque, dans une situation bien autrement douloureuse que celle des inondés de 1880 et même de 1878, leur première pensée au milieu des ruines de leurs maisons détruites était de prendre à l'unanimité la résolution de ne rien distraire pour leurs besoins personnels des secours qui leur seraient accordés, mais de les affecter intégralement à l'exécution de travaux durables et d'utilité commune, devant mettre à tout jamais leur ville à l'abri des désastres qu'ils venaient d'éprouver.

Les conditions sociales dans lesquelles nous vivons, nous permettent de faire mieux ; de concilier dans une plus large mesure les exigences de l'avenir avec les nécessités du moment.

Tel est bien certainement au fond l'intention de tous ceux qui, dans un esprit de solidarité humaine, tout à l'honneur de notre temps, quoi qu'on en puisse dire, s'empressent d'apporter leur offrande pour venir en aide aux victimes des inondations.

Tel devrait être le sentiment des comités chargés de répartir ces secours, qui devraient moins se préoccuper de les distribuer au plus tôt n'importe comment, que de leur donner un but utile et durable.

UN VOYAGE EN ESPAGNE

Par L. Fernand VIALA

Ingénieur civil des Mines
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique

Sommaire. — De Barcelone a Séville. — Séjour en Andalousie. — Mines d'or en Espagne. — District aurifère de Penaflor. — Madrid et Barcelone. — Montserrat et environs. — Montseny, San Marcial. — Considérations générales sur l'Espagne.

De Barcelone a Séville.

Le mois de Juillet n'est guère favorable pour une excursion en Espagne, surtout quand on n'a pas pour but d'explorer les *Pyrénées* ou la *Sierra Nevada*. Aussi bien n'est-ce pas à titre d'excursionniste que nous sommes allé visiter une région particulière de l'Andalousie, et que nous avons profité de l'occasion, pour explorer, au retour, une partie des environs de *Barcelone*.

Nous étions chargé d'étudier de prétendus gisements aurifères, signalés entre *Séville* et *Cordoue ;* et comme nous avions déjà supporté, pendant de longs mois et même des années, le climat tropical des Guyanes, nous n'avons pas craint d'affronter, en pleine canicule, les chaleurs de la péninsule Ibérique, voire même celles de l'Andalousie, réputée cependant une des provinces les plus chaudes de toute l'Espagne. Et de fait, quand nous nous sommes arrêté une première fois à *Barcelone*, où nous avions à prendre quelques renseignements, nous avons pu constater que la perspective d'un voyage à Séville n'aurait guère souri à ce moment aux Espagnols avec qui nous avons été en rapports.

On va aujourd'hui assez rapidement à *Barcelone*, puisqu'en partant à minuit environ de *Montpellier*, nous étions rendu dès 8 heures du matin dans la capitale de la Catalogne.

De *Barcelone* à *Séville*, en passant par *Valence*, les trains sont loin d'être aussi rapides. Il est vrai que l'Administration des chemins de fer prend un soin tout particulier des voyageurs qui voudraient s'exposer, par trop de hâte, à de grandes fatigues; elle les oblige en effet à se reposer plusieurs heures à Valence. Et quand on a rejoint, au delà d'*Alcazar*, la grande ligne qui relie *Madrid* à l'Andalousie, on est encore tout surpris de s'arrêter, tantôt une demi-heure, tantôt trois quarts d'heure, dans plusieurs stations des moins importantes.

C'est ainsi qu'après avoir mis près de 12 heures pour aller de *Barcelone* à *Valence*, on met encore près de 24 heures pour aller de *Valence* à *Séville*, soit environ 35 heures, non compris l'arrêt de Valence, pour parcourir 7 à 800 kilom.

Le paysage est assez varié dans la province de *Barcelone*; aux environs de *Valence* on voit surtout beaucoup d'orangers; mais quand on pénètre dans l'Andalousie, on ne voit guère plus que des oliviers.

D'une manière générale, le sous-sol est en grande partie formé de roches feldspathiques, dont la décomposition en surface produit une couche argileuse, plus ou moins épaisse; d'où résultent en général la grande pénurie de sources et, en temps de pluies, les fortes inondations qui caractérisent entre autres le territoire espagnol.

A défaut de fontaines, dans la plupart des stations de chemins de fer, on est du moins heureux que les gens du pays, quand il n'y a ni restaurant ni buvette, viennent, au passage des trains, offrir aux voyageurs altérés le traditionnel *Vaso de agua*, d'une eau puisée quelquefois à de grandes distances, mais qu'on maintient assez fraîche en la conservant dans ce que nous appelons ici les *alcarazas*, ou cruches de terre non vernie.

Ce ne sont pas seulement les stations de chemin de fer qui manquent d'eau: beaucoup de villes espagnoles paraissent aussi

ne pas en avoir à discrétion, au moins pendant la saison sèche; et nous avons été particulièrement frappé du mauvais état d'entretien dans lequel sont les jardins et les promenades de *Valence*.

On paraît y compter beaucoup sur les orages, comme celui que nous avons vu tomber sur *Valence*, au moment où nous allions reprendre le train pour *Séville*. Et nous regrettions sincèrement que cet orage n'eût pas été avancé de quelques heures; car nous aurions emporté de *Valence* une bien meilleure impression.

Séjour en Andalousie.

L'Andalousie, ancienne *Vandalitia*, est ainsi nommée parce que les *Vandales* l'occupèrent après les Romains et avant la conquête de l'Espagne par les *Arabes*.

Elle est aujourd'hui divisée en deux capitaineries générales, *Séville* et *Grenade*. Mais si, au temps des Maures, ces deux villes ont pu rivaliser entre elles comme population (chacune d'elles comptait alors 400.000 habitants), *Séville* reste aujourd'hui la ville principale de toute cette ancienne province, ville toujours remarquable par ses monuments, qui ont donné lieu au proverbe: *Qui n'a pas vu Séville, n'a rien vu*, mais qui a beaucoup perdu de son ancienne splendeur.

Abandonnée d'abord par 300.000 de ses habitants musulmans, lorsque *Ferdinand III* l'enleva aux *Maures* pour en faire sa capitale, *Séville* fut en outre plusieurs fois désolée par la peste, au cours même de ce siècle.

Nous avons surtout admiré son ancienne cathédrale gothique; avec sa tour *Giralda*, dont la flèche s'élève à plus de 80 mèt. de hauteur, l'*Alcazar*, ancien palais des Rois maures, et l'aqueduc romain.

Séville est aujourd'hui une ville plutôt calme, où vont séjourner en hiver beaucoup d'étrangers. Ce qui la caractérise en été, c'est que les rues principales, et notamment la *calle de las Sierpes*,

de beaucoup la plus commerçante, sont abritées des rayons du soleil et surtout de la réverbération, par de grandes toiles, tendues d'un côté à l'autre, au-dessus du 2e ou du 3e étage. Ces rues restent ainsi abordables au milieu de la journée ; mais partout ailleurs, de midi à 4 heures, la chaleur est difficile à supporter, nous pouvons même affirmer qu'elle est bien moins supportable à *Séville* qu'à *Cayenne*, où les vents alizés produisent un abaissement de température de près de 10 degrés centigrades.

Malgré notre impatience d'arriver à *Peñaflor*, but de notre voyage, nous avons dû rester 4 jours à *Séville*, en quête de renseignements sur les prétendues mines d'or que nous devions étudier. Et nous avons appris en effet qu'une Société anonyme, « *la Aurora* », s'était constituée, dès 1888, en vue d'exploiter les principales concessions aurifères de *Peñaflor*, qu'elle avait commencé quelques travaux de mines, installé une grande usine pour le traitement des minerais, mais ensuite tout abandonné ; et enfin qu'aujourd'hui cette même Compagnie était en liquidation.

Ces renseignements n'étaient certes pas de nature à nous inspirer a priori une grande confiance dans la richesse du district de *Peñaflor*. Toutefois nous pouvions espérer que cette tentative d'exploitation n'aurait pas porté sur les concessions les plus riches ; et nous pouvions encore admettre que les gisements à or très fin auraient échappé aux premiers exploitants : ceux-ci en effet devaient surtout chercher de l'or un peu plus gros, sinon visible à l'œil dans certains remplissages filoniens, du moins facile à obtenir dans les essais de lavage des terres aurifères.

Nous avons donc quitté *Séville*, pour aller nous installer à *Peñaflor*, sur la rive gauche du *Guadalquivir*, à peu près à égale distance de *Séville* à *Cordoue*. Entre ces deux villes, le chemin de fer remonte la vallée du *Guadalquivir*, (*Oued al kebir*, le grand fleuve), qui prend sa source dans la Sierra *Cazorla*, contrefort de la Sierra *Nevada*, et va se jeter dans l'océan à 30 kilomètres au Nord-Ouest de *Cadix*.

Le *Guadalquivir*, aux eaux très limoneuses, est navigable jusqu'à *Cordoue*[1]. Il reçoit sur ses deux rives de nombreux petits affluents, et notamment, sur la rive gauche, le Rio *Retortillo* et le Rio *Guadalbacar*, entre lesquels s'étend la région aurifère que nous étions chargé d'étudier. Pour se rendre dans ce district, on quitte le chemin de fer à la station de *Peñaflor* ; et on trouve là des mulets qui vous portent soit au village de la *Puebla de los Infantes*, soit sur les divers points de la Sierra, dite de *Peñaflor et de la Puebla*, où la présence de l'or a été signalée, de sorte qu'on peut très bien séjourner à *Peñaflor*, qui présente plus de ressources que la *Puebla*.

Peñaflor est un village de 800 habitants, qui devait être très important à l'époque de l'occupation romaine, car on observe encore, à quelques kilomètres sur le chemin de la *Puebla* qui passe par le Cerro Santos, les vestiges d'un ancien canal entièrement construit en ciment bétonné, et destiné à amener à *Peñaflor* les eaux d'une source abondante, la Fuente *Almenara*.

Peñaflor et la *Puebla* conservent d'ailleurs encore de vieilles tours romaines, dont les murs étaient construits avec d'énormes pierres de taille ; et on voit aussi dans la région les ruines d'un vieux château, *el Castillo de Almanera*.

Mines d'or en Espagne

Le *Guadalquivir* n'est autre chose que le fleuve *Bætis* des Romains. Et si, d'une manière générale au dire de *Strabon*, « l'or, l'argent, le cuivre et le fer ne se sont trouvés nulle part en aussi grande abondance et d'aussi bonne qualité qu'en Espa-

[1] C'est à cette circonstance que nous devons d'avoir visité, à Séville même, le charmant yacht à voiles, le *Vercingetorix*, d'un de nos compatriotes, M. Fernand *Revil*, grand amateur de courses de taureaux, qui était venu admirer, entre autres, le jeune toréador *Gallito*, déjà presque aussi célèbre que son père *Gallo*. — M. *Revil* n'est pas le seul Français que nous ayons rencontré à Séville ; car nous avons été fort bien accueilli par un de nos camarades de l'Ecole Polytechnique, M. *Pelissier*, fixé depuis 7 ans à Séville, où il dirige l'importante raffinerie de pétrole de MM. *Deutsch et Cia, la Lucilina*.

gne », on peut lire dans *Aristote* qu'« alors que les Phéniciens retiraient d'Espagne des quantités d'or et d'argent prodigieuses, la *Bétique* elle seule en produisait pour 20.000 drachmes par jour». Au témoignage de *Pline l'Ancien*, l'Espagne était, après l'Italie, la plus belle et la plus riche province de l'Empire romain ; car, de son temps, les seules provinces des *Asturies*, de la *Gallice* et de la *Lusitanie*, produisaient plus de 20.000 livres d'or par an. Ce sont d'ailleurs les richesses minières retirées de la péninsule Ibérique, qui permirent à Annibal d'aller porter la guerre en Italie ; et on pourrait encore multiplier les témoignages.

On ne saurait donc mettre en doute que les anciens ont largement exploité les mines métalliques, et en particulier les mines d'or de l'Espagne. Il est même fort possible, bien que rien ne le désigne nettement, que le district de *Peñaflor* ait été l'un des centres de production les plus importants de la Bétique : nous avons bien vu, près du Cerro de la *Aguila*, d'anciens ouvrages désignés sous le nom de *pozzos romanos*, mais ce n'étaient peut-être que des puits de recherches, on n'y voit pas trace de grandes exploitations.

Les gens du pays parlent aussi de poches aurifères exploitées autrefois dans la Sierra et jusqu'aux environs de Peñaflor ; mais il s'agit là d'exploitations relativement récentes. Toutefois, nous voyons figurer le nom de *Peñaflor* sur la liste des gisements aurifères concédés par la couronne de Castille aux XVIe et XVIIe siècles; et l'on sait d'autre part que la plus grande partie de ces gisements avaient fait l'objet de travaux remontant à l'époque des Phéniciens, des Carthaginois ou des Romains.

D'après l'économiste F. *Leplay*, la découverte du Nouveau-Monde, à la fin du XVe siècle, aurait porté un coup terrible à l'industrie minière espagnole, que déjà les Arabes avaient beaucoup négligée. Et il est bien certain dans tous les cas que les concessions dont nous venons de parler étaient loin de rapporter à la Couronne des revenus aussi importants que les riches mines d'Amérique.

Si nous arrivons aux temps modernes, nous constatons, sur la

statistique minière d'Espagne, qu'il y avait encore, en 1881, 143 mines d'or concédées, mesurant près de 3.800 hectares de superficie ; mais aucune de ces mines n'était en exploitation.

Et depuis lors, s'il y a eu, soit dans la province de *Léon* au Rio *Sil* soit, aux environs de *Grenade*, soit encore à *Peñaflor*, quelques tentatives de reprise d'exploitation aurifère, aucune de ces entreprises ne paraît avoir donné de bons résultats.

Quelles peuvent être les causes de cette décadence dans l'industrie minière aurifère ?

Les causes sont, à notre avis, différentes, suivant la nature des gisements. Quand il s'agit d'alluvions puissantes comme celles de la province de Léon, nous ne croyons certes pas que les anciens les aient épuisées complètement. Mais ainsi que nous le constations l'an dernier sur les gisements aurifères de *Saó Gonzalo* au Brésil (voir tome XXI, 3e trimestre, de ce même Bulletin) il est incontestable que les parties les plus riches ont dû être enlevées les premières ; en outre, le perfectionnement des méthodes d'exploitation n'arrive pas, aujourd'hui, à compenser l'augmentation des prix de main-d'œuvre ; et les alluvions restantes, à faible teneur, souvent aussi situées dans de plus mauvaises conditions, ne sauraient plus être exploitables.

S'il s'agit au contraire de toute autre mine d'or, il peut très bien se faire que la richesse ait été complètement épuisée, surtout si la mine appartient à la catégorie des gisements à richesse superficielle. L'étude du district de *Peñaflor*, que nous allons résumer ici, nous conduit en effet à des conclusions d'inexploitabilité, sans que nous ayons à faire intervenir aucune considération de main-d'œuvre ni de traitement.

District aurifère de Penaflor

Bien qu'on ait parlé, dans ce district, d'une couche de terre rouge aurifère très étendue, il ne s'agit plus ici d'alluvions puissantes : cette couche n'a guère en effet que 0 m. 50 à 1 mètre

au plus d'épaisseur, et, soit en montagne, soit en plaine, elle a toujours un caractère essentiellement superficiel.

La région aurifère proprement dite est une région montagneuse, qui est limitée à l'Est et à l'Ouest par le Rio *Retortillo* et le Rio *Guadalbacar*, au Nord par un affluent de ce dernier, le Rio *Castril*, et au Sud par la plaine du *Guadalquivir*.

La partie occidentale de cette région est constituée par une chaîne qui affecte la forme d'un triangle, très allongé dans le sens Est-Ouest : la Cerro *Mazuecos*, qui en forme le sommet à l'Ouest, avoisine l'embouchure du Rio *Castril* avec le Rio *Guadalbacar*. Puis viennent successivement, de l'Ouest à l'Est, une série de mamelons parmi lesquels le Cerro *Tejero*, la Sierra *Leon*, los Cerros de *las Aguilas*, qui constituent le triangle proprement dit ; quant à la base du triangle, elle est caractérisée par le Cerro *Santos*, qui paraît être le point culminant du soulèvement.

Au delà vers l'Est, la chaîne du *Trasquillao* forme un deuxième triangle moins bien accusé, qui aurait son sommet à *Peña Parda*, sur le Rio *Retortillo* ; de sorte que l'ensemble affecte la forme d'un losange très allongé.

Ce soulèvement est le résultat d'une ou de plusieurs actions éruptives, qui ont fait épancher sur les roches primitives soulevées, gneiss, micaschistes, schistes et calcaires siluriens, une série de roches pyroxéno-amphiboliques, parmi lesquelles dominent l'amphibolite, diverses variétés de diorite, et l'ophite.

Les roches primaires sont surmontées d'une couche de conglomérat tertiaire, qui d'ailleurs n'a qu'un caractère local, et plus uniformément, de calcaires que les *Pectens* de grande taille, les *Clypeasters* et les *Foraminifères* permettent d'attribuer au Miocène supérieur ou au Pliocène. Et comme ces calcaires récents ont été en partie soulevés avec les calcaires primitifs, on voit que l'action éruptive a dû se manifester encore à une époque relativement très récente.

Toutefois nous pensons que ce sont les premiers soulèvements, probablement contemporains du soulèvement de la chaine principale, Sierra *Morena*, et de beaucoup les plus violents, qui

ont produit dans la chaîne de *Peñaflor* une série de fractures ou fissures filoniennes. Ces dykes et filons auraient été remplis postérieurement par des substances métallifères, oxydes et sulfures de fer, cuivre et nickel, avec or libre et or telluré, et aussi d'une manière plus locale, par quelques substances alcalines, telles que le phosphate de chaux concrétionné (*phosphorite*).

La gangue ordinaire de ces minéraux paraît être constituée par les éléments mêmes de la roche encaissante, plus ou moins métamorphisée, calcite, aragonite, dolomie, etc... On n'en observe pas moins, dans le voisinage de quelques fractures, une grande abondance de fragments de quartz cristallin, blanc ou bleuté. Mais, malgré de laborieuses recherches, nous n'avons observé le quartz en place que sous forme de nodules d'imprégnation ou de petites veines très irrégulières, dans la masse des calcaires anciens : aucun dyke ni filon ne nous a laissé voir du quartz en place, et cependant nous sommes convaincu que les fragments quartzeux, ramassés en surface au-dessous des affleurements, ne pouvaient provenir que de ces fractures.

Dans ce qui précède, nous ne parlons, bien entendu, que de la Sierra de *Peñaflor* proprement dite ; car nous avons pu voir, au delà du *Retortillo*, et on nous a aussi signalé, au delà du *Guadalbacar*, de vrais affleurements quartzeux, remarquables même par leur puissance, sinon par leur régularité d'allure.

Le quartz de ces affleurements est assez cristallin, blanc de lait, et présente par suite *à priori* un faciès aurifère, auquel ont parfaitement répondu les teneurs en or très fin accusées par nos essais. Mais il est bien à craindre que ces gisements ne soient pas plus réguliers et continus en profondeur, qu'ils ne le sont en direction à la surface.

Nous pensons donc qu'il n'y aurait lieu d'exécuter sur ces affleurements quelques recherches en profondeur que d'une manière accessoire, si l'on était conduit à installer dans le district une autre grande exploitation.

La formation de *Peñaflor* est complétée par la couche de terre

rouge dont nous avons parlé, mais qui, tout en constituant d'assez grandes étendues, est loin de recouvrir tout le sol de la Sierra ; les 9/10 au moins de la surface sont recouverts d'une terre grisâtre qui n'a plus, même en apparence, le caractère aurifère.

Ces terres rouges, de nature ferro-alumineuse, et qui renferment quelquefois de petits fragments quartzeux, recouvrent les roches éruptives, et en partie les calcaires anciens voisins ; elles paraissent d'ailleurs résulter de phénomènes geysériens qui auraient suivi les dernières éruptions pyroxéno-amphiboliques.

Il existe enfin une autre catégorie de terres rouges : ce sont des terres alluviales de la plaine, qui résultent, comme les autres terres grisâtres ou plus ou moins rougeâtres, de la désagrégation des roches et terres de montagne.

Les anciens ont fait quelques travaux de recherches ou d'exploitation, en surface et à de petites profondeurs, sur plusieurs fractures à remplissage métallifère. On assure d'autre part que certaines poches de terre rouge ont été lavées récemment, et ont donné une production aurifère : c'est encore un résultat admissible.

Mais on avait prétendu aussi qu'une grande partie au moins des terres ferro-alumineuses payait en moyenne 5 gram. d'or libre en grains fins à la tonne, sans compter l'or telluré, qui aurait pu faire l'objet d'un traitement chimique. Et on mettait en avant la finesse de l'or, la nature très argileuse des terres, le peu d'abondance de l'eau, pour expliquer qu'une pareille richesse restât ainsi inexploitée, à côté de gisements filoniens insuffisamment étudiés.

Nous pensions bien, en allant étudier ce district, que les assertions ci-dessus devaient être fort exagérées. Mais nous avions du moins l'espoir de trouver, au contact des fissures filoniennes, un enrichissement notable des terres rouges, et nous comptions surtout étudier les conglomérats et les filons ferrugineux ou quartzeux, dont la teneur en or très fin avait dû être négligée par ceux qui ne cherchaient que l'or sensiblement plus gros des terres rouges.

Or, les conglomérats, pas plus que les filons ferrugineux, ne nous ont donné, aux essais, aucune teneur exploitable. Nous n'avons trouvé de l'or fin, en proportion notable, que dans des fragments de quartz dont les gisements manquent de régularité et ont un caractère essentiellement superficiel.

Enfin de nombreux essais de lavage des terres rouges, et en particulier des terres avoisinant les filons, ne nous ont donné que des traces insignifiantes d'or libre, et, s'il y a un peu d'or telluré, il n'y en a pas certainement assez pour constituer une teneur exploitable, étant donné surtout que le traitement de cet or est très coûteux.

Nous sommes donc amené à formuler cette conclusion, que la richesse en or, si elle a existé, a présenté un caractère local et tout à fait superficiel. Le quartz aurifère lui-même doit être le résultat de formations filoniennes anciennes, assez violentes pour que toutes les substances minérales aient été rejetées en surface; et s'il y a eu postérieurement quelques formations hydrominérales, elles ont été tellement étendues que la richesse aurifère n'a pu s'y concentrer pour former un gisement exploitable.

En somme, le district de *Peñaflor*, en admettant même qu'il ait compté autrefois parmi les centres de production aurifère de l'Espagne, ne peut plus être considéré aujourd'hui comme un district aurifère.

On n'y exploite actuellement que le phosphate de chaux, au Cerro *Santos*. En outre, une ancienne mine de cuivre, à *Peñaflor* même, vient d'être achetée par la Compagnie « *Tharsis* », qui reprend des travaux de reconnaissance, déjà abandonnés une première fois par une Compagnie anglaise.

Madrid et Barcelone.

Comme nous nous préparions à quitter le district de *Peñaflor*. nous avons eu occasion de rencontrer deux des actionnaires de l'ancienne Compagnie « *Aurora* », et ces Messieurs, apprenant le résultat négatif de nos études, ont voulu nous conduire eux-

mêmes sur un des points connus pour avoir donné au lavage une certaine quantité d'or, à 3 kilom. environ au Nord-Ouest de *Peñaflor*.

Nous avons fait à la batée, en leur présence, des essais de lavage, dont l'exécution leur a paru très bien comprise pour réduire au minimum la perte d'or fin, mais qui, malgré cela, n'ont pas donné trace d'or libre, et à peine quelques parcelles métalliques d'or telluré ou d'argent, teneur largement inexploitable.

Nous pouvions, dès lors, quitter le district sans aucun regret, d'autant plus que les seuls affleurements de quartz qui nous avaient paru pouvoir présenter quelque intérêt, sont situés sur des terrains déjà concédés comme mines de cuivre, malgré l'absence de travaux importants.

De *Peñaflor* nous nous sommes dirigé sur *Barcelone*, en passant cette fois par *Madrid*. Et comme notre but n'était pas de visiter en touriste les monuments espagnols, nous nous sommes dispensé d'aller voir l'*Escurial*, ce qui nous aurait demandé toute une journée, et nous sommes contenté de prendre, en quelques heures, une idée générale de la capitale : aussi bien, comme à *Valence*, étions-nous obligé de nous y arrêter.

Madrid (anciennement *Majoritum*, *Madritum*) n'était même pas un village au temps des Romains ; ce sont les Maures qui la fortifièrent pour la première fois, mais elle ne fut jamais une place forte proprement dite. C'est une des rares capitales qui ne sont pas situées sur un grand fleuve : le Rio *Manzanarès*, qui l'arrose, n'est, en effet, qu'un sous-affluent du *Jamara*, qui lui-même se jette dans le *Tage*.

Madrid n'a pas de monument bien remarquable : l'ancienne cathédrale est remplacée aujourd'hui par l'église moderne de *San Francisco el Grande*, qui a la forme d'un grand dôme, entouré de chapelles, comme l'église du *Rosaire* de notre Sanctuaire de *Lourdes*, et qui est d'ailleurs très richement ornée, jusque dans son vestibule.

Le mouvement commercial est concentré principalement

autour de la *Plaza Mayor* et de la *Puerta del Sol ;* la promenade du *Corso* forme une assez jolie perspective. Mais, d'une manière générale, Madrid, tout comme Séville et bien d'autres cités espagnoles, semble plutôt une ville morte, surtout si on la compare à la capitale de la Catalogne, à *Barcelone*, dont la population surpasse du reste aujourd'hui notablement celle de *Madrid* et a fortiori celle des autres villes d'Espagne.

Barcelone (*Barcino*, fondée au IIIe siècle par Amilcar *Barca*) resta longtemps une ville d'importance moyenne, parce qu'elle changea souvent de maîtres. Après avoir appartenu successivement aux Carthaginois, aux Romains, aux Goths, aux Français sous Charlemagne, elle resta vassale de la France jusqu'en 1258, époque à laquelle elle devint la capitale de l'Aragon, pour être ensuite réunie à la Castille, en 1479, après le mariage de *Ferdinand* d'Aragon et d'*Isabelle* de Castille.

Mais c'est surtout de nos jours que *Barcelone* vient de prendre un développement extraordinaire ; car, si elle comptait à peine 200.000 habitants, il n'y a pas encore une trentaine d'années, sa population va bientôt atteindre le chiffre de 600.000 habitants. Nous ne croyons pas qu'il existe en Europe une autre ville dont l'accroissement de population puisse ainsi rivaliser avec le développement récent de certaines cités américaines, de *Chicago* par exemple.

Et tout comme dans les Etats-Unis, en tenant compte toutefois de la différence des climats, on peut voir, à *Barcelone*, cet accroissement énorme de la population coïncider avec l'adoption de tout ce qui constitue le confort moderne des grandes cités.

La ville nouvelle est percée de grandes avenues bien ombragées (*paseos* ou *ramblas*), ornée de jardins qui sont entretenus avec le plus grand soin, même pendant la saison sèche. Les communications y sont assurées par de nombreuses lignes de tramways, pour le fonctionnement desquels l'électricité se substitue de plus en plus à la traction animale. Les environs même de la ville, très accidentés malgré le voisinage immédiat de la mer, ajoutent un grand attrait au séjour de *Barcelone*.

Cette position, au pied de hautes montagnes, explique du reste l'abondance d'eau dont jouit la ville, mais elle doit aussi ce résultat aux laborieux efforts d'une compagnie française, qui est actuellement dirigée par un de nos camarades de l'Ecole des Mines, et en même temps un de nos meilleurs amis, M. *Henri Courtin* [1]. *Barcelone* nous a paru, à cet égard, d'autant plus remarquable, que nous avons signalé, d'autre part, la pénurie d'eau qui caractérise en été un grand nombre de villes espagnoles.

Nous ne saurions passer sous silence le cachet d'originalité qu'imprime à cette ville, en grande partie moderne, la vieille cité, avec ses monuments remarquables : la cathédrale, le Palais de l'*Audiencia*, l'Hôtel de Ville, etc..., et aussi avec ses maisons particulières, dont l'architecture présente souvent des détails fort originaux. Ajoutons à cette description sommaire que le caractère général de *Barcelone*, sous bien des rapports, est essentiellement français : la langue catalane, qui est à peu près notre catalan du Roussillon, y est couramment parlée même par les classes instruites de la population ; et le costume ordinaire des ouvriers, la blouse bleue, n'y diffère même pas de celui qui est en usage dans tout le midi de la France.

MONTSERRAT ET ENVIRONS.

En nous arrêtant de nouveau à *Barcelone*, au retour de notre voyage en Andalousie, nous nous étions proposé de visiter, en Catalogne, plusieurs mines de cuivre, zinc, antimoine, etc..., offertes à nos amis par leurs propriétaires. Et nous avons tenu, dès notre arrivée, à nous mettre en rapports avec ces derniers, pour connaître les conditions auxquelles se ferait la cession.

[1] Nous devons à l'obligeance de M. *Courtin*, ainsi qu'à celle de son secrétaire M. *Mora*, et d'un de ses amis, don *Daniel Gil y Roma*, d'avoir parfaitement visité la ville nouvelle aussi bien que la ville ancienne. Ce sont aussi ces Messieurs, alternativement, qui nous ont accompagné dans les excursions géologiques et minières, dont nous parlerons plus loin.

Nous avons eu le regret de constater que ces propriétaires de mines voulaient considérer comme parfaitement reconnus des gisements à peine découverts, ou dont on ne pourrait juger la valeur, en nettoyant de vieux travaux, qu'après avoir au préalable versé un premier paiement assez important. On retrouve bien là le caractère espagnol, tel que l'ont fait plusieurs siècles de grande prospérité. L'Espagne possède, il est vrai, quelques mines très riches, comme on en trouve beaucoup dans ses anciennes colonies d'Amérique, mais l'Espagnol n'admet pas facilement qu'à côté de mines riches, il puisse y en avoir d'autres (et c'est ordinairement le plus grand nombre) qui ne sont pas, ou qui ne sont plus du tout exploitables.

Nous avons dû en conséquence abandonner ou tout au moins ajourner nos projets de visite de mines, et nous avons résolu de consacrer quelques journées à diverses excursions dans les environs de *Barcelone* : une de ces excursions devait nous permettre de voir incidemment une mine prétendue aurifère, mais aujourd'hui abandonnée, dans la région de *Montseny*.

Nous avons d'abord visité, dans la banlieue de Barcelone, la colline de *Montjouy*, où s'élève un fort qui défend le port et la cité. Dans une autre promenade nous avons parcouru les collines qui dominent *Gracia* : c'est sur l'une d'elles que sont établis les magnifiques réservoirs de la Société Générale des Eaux, dissimulés sous un grand jardin.

Nous avons ensuite consacré deux journées à la visite de *Montserrat* et de ses environs : *Montserrat* n'est pas seulement un des sanctuaires les plus vénérés par tous les catholiques d'Espagne et du Midi de la France ; c'est aussi une montagne très pittoresque, du sommet de laquelle se déroule un panorama splendide, et, à un autre point de vue, la formation de la montagne est assez curieuse pour fixer l'attention des géologues. Le sommet s'élève à 1300 mètres au-dessus de la mer.

On prend, pour se rendre à *Montserrat*, le chemin de fer du Nord, direction de *Monresa* ; et l'on passe d'abord par deux centres industriels, *Sabadell* et *Tarrasa*, dont le premier surtout

est très important. Les usines de ces deux centres sont toutes mues par la vapeur, et on peut se demander comment l'industrie a pu prendre un pareil essor dans un pays qui non seulement n'offre pas de chutes hydrauliques, mais qui manque même d'eau potable à la saison sèche.

Peut-être a-t-on voulu simplement concilier le voisinage de la grande ville avec des conditions d'existence moins onéreuses pour une population ouvrière, et par suite des salaires moins élevés.

On arrive enfin, après deux heures de chemin de fer, à *Monistrol* de *Montserrat*, où sont encore quelques usines. Celles-ci du moins sont à moteurs hydrauliques, utilisant les chutes du *Llobregat*, petit fleuve qui va se jeter dans la mer au sud de *Barcelone*. A quelques mètres en contre-bas de la station principale, on prend un chemin de fer à crémaillère qui traverse d'abord le *Llobregat* et passe ensuite devant le village de *Monistrol*.

On commence alors de s'élever en serpentant sur le flanc du Montserrat, avec des pentes de 8, 10, 15 et même 19 °/₀, on traverse en tunnel quelques contreforts, et, après un trajet total de 50 minutes, on arrive au *Sanctuaire* de la *Vierge Noire*, situé aux deux tiers environ de la hauteur de la montagne au-dessus de la vallée. On peut aussi se rendre à l'abbaye de *Montserrat* par une route de voitures qui contourne la montagne, et par un sentier de piétons.

De l'abbaye, de nombreux chemins conduisent à la Grotte de l'Apparition, à diverses chapelles et notamment à *San Jéronimo*, qui est le point culminant. On trouve d'ailleurs, près de l'abbaye, un grand restaurant et de nombreux appartements où l'on peut séjourner huit jours. Le Sanctuaire, d'architecture romane, est remarquable par sa décoration à la fois riche et sévère.

Montserrat, la montagne en forme de *scie*, doit son nom à sa crête dentelée, qu'on dirait ciselée par des géants dans une masse conglomératique. Et ce qui frappe le géologue, c'est la

puissance énorme de cette formation, qu'on suit sans interruption depuis la base jusqu'au sommet de la montagne.

Le conglomérat de *Montserrat*, à ciment calcaire plus ou moins ocreux, ne présente que quelques noyaux quartzeux, dans une grande masse de noyaux calcaires. Nous pensons cependant qu'il est de la même époque triasique, ou à peine un peu plus récent qu'un autre conglomérat, observé avant d'arriver à *Monistrol*, à ciment et à noyaux entièrement quartzeux. Ce dernier, beaucoup moins puissant, forme cependant une couche très étendue.

Ces divers conglomérats paraissent avoir été soulevés et fortement redressés, longtemps après leur formation, par un phénomène d'éruption très important qui se serait produit au Sud, et qui a mis là à découvert les terrains anciens, Silurien, Dévonien, Cambrien. Mais la roche éruptive n'apparaît pas : nous n'avons pu du moins en observer nulle part dans nos longues excursions au sud de Montserrat, ni à *Olesa*, ni à *Puda*. C'est seulement beaucoup plus à l'est, dans la région de *Montseny*, dont nous allons parler ci-dessous, que nous avons vu en place quelques roches éruptives, sans pouvoir affirmer toutefois leur relation avec le soulèvement des conglomérats de *Montserrat*.

Mentionnons pour terminer, à *Puda*, sur le *Llobregat*, un établissement d'eaux minérales, où de nombreux Barcelonais vont faire des cures d'eau, comme d'autres vont faire des cures d'air à *Montserrat*.

Montseny ; San Marcial

Nous avons dit que nous avions été en partie déterminé à aller explorer la région de *Montseny* par la perspective d'une visite de mine d'or. Nous avions vu en effet, dans une statistique locale, que cette mine, dite de *San Marcial*, avait donné lieu, il y a 30 ou 40 ans, à un commencement d'exploitation aurifère.

On prend, pour se rendre à *Montseny*, le chemin de fer de *Barcelone* à *Gérone* et à la frontière française. Nous sommes descendu à l'aller, à la station de *San Celoni*, où nous devions trouver des

mulets, mais, faute d'avoir prévenu à l'avance, nous avons dû attendre jusqu'au lendemain matin.

C'est précisément à *San Celoni*, sur les bords du Rio *Tordera*, et au pied de montagnes formées par des soulèvements de granite et de calcaires anciens, que nous avons observé quelques affleurements de roches porphyriques. Mais ce qui nous a surtout frappé, c'est l'abondance, dans le lit du Rio *Tordera*, de blocs quelquefois assez volumineux d'un quartz cristallin, blanc de lait ou légèrement bleuté, c'est-à-dire à faciès aurifère.

Et comme cette rivière descend justement des environs de *San Marcial*, nous pouvions espérer observer là-bas les gisements, origine des blocs quartzeux, et voir peut-être une relation entre ces gisements et la mine d'or.

Parti de San Celino à 4 heures du matin, nous n'avons pas tardé, en suivant principalement les crêtes de montagnes, à observer une puissante formation schisto-calcaire, reposant sur le granite que nous avons vu former un peu plus haut des pointements considérables. Au milieu de la masse schisto-calcaire, apparaissaient de nombreuses petites veines irrégulières du même quartz que nous avions observé la veille. Mais, quelque favorable que fût le faciès de ce quartz, il ne nous semblait pas possible de songer à son exploitabilité, en raison de sa trop grande dispersion au sein de la roche encaissante.

A mesure que nous nous élevions, le quartz s'est montré d'ailleurs de moins en moins abondant. Et lorsque, après quatre heures et demie d'ascension, nous sommes arrivé à *San Marcial*, nous étions alors en plein massif granitique, et nous n'avons guère observé de quartz en place qu'aux environs de l'ancienne mine.

L'ermitage de *San Marcial*, où se rendent en villégiature quelques familles de Barcelone ou des environs, est situé à une altitude de 1400 mètres. Toute la région est essentiellement montagneuse, et plusieurs sommets, comme celui de *Turro del Home*, au pied duquel nous avons dû passer, s'élèvent à plus de 1800 mètres.

On nous a signalé dans les environs une mine de cuivre abandonnée, que nous n'avons pas jugé utile d'aller voir, notre guide nous affirmant qu'il n'y avait d'autre ouvrage qu'une galerie, aujourd'hui toute éboulée.

Quant à la mine d'or de *San Marcial,* elle est en plein massif granitique, à demi décomposé, en surface, sur une épaisseur notable. Deux galeries ont été ouvertes, à 100 et 300 mètres environ de l'ermitage ; une troisième est située beaucoup plus bas sur le cours du Rio *Tordera.* On voit encore, près d'une dépendance de l'ermitage, une meule de pierre qui a servi à broyer le minerai ; les appareils de lavage ont disparu.

Le minerai n'était autre chose que le granite décomposé extrait des galeries, et qui devait être influencé par un réseau de petites veinules filoniennes, encore visibles sur les parois. Ces veinules sont à peine quartzeuses, sensiblement argileuses, mais on n'y aperçoit, même à la loupe, aucune trace métallique.

On ne paraît pas avoir touché à une veine de quartz assez importante, affleurant à l'extérieur, et dont nous avons seulement observé le parallélisme de direction avec quelques veinules des galeries. Mais cette veine, tout comme celles de la formation schisto-calcaire, manque de régularité et de continuité, et le quartz n'en est même pas aussi cristallin. Nos essais, sur les veinules et le granite encaissant, n'ont d'ailleurs pas accusé trace d'or.

Il est donc possible que la mine de *San Marcial* ait donné au début une ou plusieurs poches quelque peu aurifères, mais ce n'était évidemment qu'une manifestation aurifère d'un caractère tout superficiel, analogue à celles dont nous avons parlé, à propos du district de *Peñaflor.*

Notre descente de *San Marcial* s'est effectuée en suivant la vallée du Rio *Tordera* jusqu'au village de *Montseny :* cette vallée est très pittoresque et présente même une chute remarquable.

Nous avons retrouvé sur l'un et l'autre versant les manifestations quartzeuses observées le matin sur les crêtes, veines

isolées et en général de peu d'importance. Toutefois nous devons signaler, près de la ferme *Trebino*, à deux ou trois kilomètres au nord de *Montseny*, une telle abondance de quartz bien cristallin, blanc de lait et bleuté, qu'il pourrait y avoir lieu de compléter sur ce point notre première observation par une étude de surface plus détaillée, et, suivant les résultats de cette étude, par quelques premiers travaux de reconnaissance.

De *Montseny*, nous nous sommes dirigé sur la station de chemin de fer de *Paulo Tordera*, voisine de celle de *San Celoni*; et ce trajet ne nous a rien présenté de particulier, si ce n'est un vieux *Castillo Mauro* en ruines.

Pour résumer les observations de la journée, nous ferons ici une observation géologique. Nous n'avons pu voir, il est vrai, de relation directe entre les roches éruptives de San Celoni et le soulèvement du Montserrat. Mais nous pouvons du moins admettre que les conglomérats de cette dernière région ont été formés par la désagrégation des terrains plus anciennement soulevés qui constituent le massif de *Montseny*; et c'est en particulier le conglomérat à noyaux et ciment quartzeux, observé au sud de *Montserrat*, qui nous semble ne pouvoir provenir que de la région essentiellement quartzeuse des environs de *Montseny*.

Considérations générales sur l'Espagne

Nous avons déjà donné, dans ce Bulletin (voir tome XIX, 4e trimestre) la relation d'un voyage au *Val d'Aran*, dans laquelle il était question de quelques mines d'or, mais plus particulièrement de la mine de l'Etang *Gerbé*. Si nous rapprochons des conclusions de notre excursion dans le *Val d'Aran*, les observations que nous venons de présenter sur notre voyage en *Andalousie*, et notre dernière excursion aux environs de *Barcelone*, nous arriverons à une conclusion d'ensemble que nous faisions pressentir plus haut.

L'Espagne a pu fort bien présenter aux anciens exploitants, notamment aux Carthaginois et aux Romains, de nombreux

champs d'exploitation aurifère, sans qu'il soit permis pour cela d'espérer, le plus souvent, une reprise importante de ces mêmes mines. A *San Marcial*, pas plus que dans tout le district de *Peñaflor*, nous n'avons, en effet, trouvé aucun gisement filonien bien accusé, comme l'est celui de l'Etang *Gerbé*, dans le Val d'Aran ; rappelons qué c'est un filon de pyrites arsénicales aurifères.

On comprend d'ailleurs que ce dernier filon, par sa position à 2.300 mètres d'altitude, a pu très bien échapper aux recherches des Anciens, qui, malgré la composition complexe du minerai, n'auraient pas manqué d'en tirer parti, s'il avait été, par exemple, dans la position des mines de *Peñaflor*, ou même de la mine *San Marcial*.

Mais, d'une manière générale, tant pour les minerais d'or que pour tous autres minerais métalliques, nous pensons qu'il vaut mieux, à moins de circonstances particulières comme la position de l'Etang *Gerbé*, concentrer aujourd'hui les recherches minières sur les métaux communs ou sur les minerais de métaux précieux qui n'étaient pas connus des Anciens.

Nous avons parlé du zinc, en rendant compte des richesses minières du *Val d'Aran*. Pour ce qui concerne les minerais d'or, nous voulons parler des minerais à or très fin, tels que les quartz cristallins blancs ou bleutés, que nous venons de signaler sur certains points du district de *Peñaflor* (Andalousie), et dans la région de *Montseny* (Catalogne).

La finesse des particules d'or dans ces minerais est telle que la plus grande partie du métal précieux échappe à l'estimation, quand on les essaie par les procédés chimiques ordinaires. En d'autres termes, l'or très fin, surtout dès qu'il est allié à un peu d'argent (et c'est ce qu'on observe presque toujours dans l'or filonien), perd en grande partie les propriétés caractéristiques, physiques et chimiques, qui permettent de le distinguer et de le séparer des autres métaux.

Il nous a été permis cependant, en perfectionnant un procédé particulier d'essai par voie mécanique, d'arriver à estimer les

teneurs en or très fin même les plus faibles, à la condition toutefois qu'il ne s'agisse que de minerais à or natif.

Et nous ne désespérons pas d'arriver à tirer un parti industriel de quelques-uns de ces minerais, non seulement inconnus des Anciens, mais encore aujourd'hui à peine soupçonnés comme minerais aurifères.

L'Espagne, comme la France elle-même, pourront, nous l'espérons, nous fournir des gisements de ces minerais, sinon très nombreux, du moins assez importants, pour que ces pays puissent un jour reprendre la réputation de richesse minière aurifère qu'ils avaient anciennement et en particulier au temps des Romains.

Dans la guerre désastreuse qu'elle vient de soutenir contre les Etats-Unis, l'Espagne assurément a sauvegardé tout son honneur; mais elle n'en a pas moins perdu un grand nombre d'hommes, de grands territoires coloniaux, et beaucoup d'argent. Pour réparer ces pertes dans la mesure du possible, l'Espagne aurait bien besoin de trouver, dans l'exploitation des mines, une ressource financière importante. Mais allons plus loin, et profitons pour l'avenir des enseignements du passé.

N'est-il pas permis d'augurer que la guerre Hispano-Américaine n'aura été que le prélude d'autres guerres non moins terribles entre l'Ancien et le Nouveau-Monde? Ne voyons-nous pas déjà que la guerre commerciale est déclarée depuis longtemps? Les blés d'Amérique et le bétail viennent depuis des années faire concurrence à nos produits analogues, qu'ils déprécient considérablement. Les vins même d'Amérique arrivent déjà à Bordeaux, et sont mélangés à nos vins, en attendant qu'ils se vendent couramment dans toute l'Europe avec la vraie désignation de leur provenance.

Nous annoncions comme prochaine cette dernière concurrence, au retour d'un second voyage aux Etats-Unis; et ce second voyage avait, en effet, quelque peu modifié les impressions de notre premier voyage, dont il a été rendu compte dans ce Bulletin (voir tome XIX, 1er trimestre : *Les Etats-Unis et le Far-West*).

Petit à petit, si nous ne prenons pas nos précautions, nous verrons ainsi se réduire tous nos débouchés commerciaux, et se déprécier nos meilleures sources de richesse. Il n'est donc pas indifférent que l'Ancien-Monde cherche non seulement à opposer de sérieuses barrières douanières aux produits du Nouveau-Monde, mais qu'il se préoccupe aussi de se rendre plus ou moins indépendant de ce dernier, au point de vue des produits que nous ne sommes plus habitués à trouver en quantité considérable dans notre propre sous-sol. Et les métaux précieux peuvent être cités en tête de ces produits.

Souhaitons en conséquence que les nations du Continent Européen, mais surtout d'abord la *France* et l'*Espagne*, plus directement menacées par les Etats-Unis, puissent bientôt voir se développer une industrie minière, basée sur le traitement de minerais aurifères nouveaux, dont les Anciens ne pouvaient soupçonner la richesse.

LA SALVETAT

ET SES ENVIRONS[1]

Par M. G. GROS, de Saint-Pons

(*Suite.* — Voir *Bul. de la Soc. Lang. de Géogr.*, tom. XXII, pag. 122).

La commune du Soulié, jadis paroisse de la Salvetat et commune d'Anglés, est de création relativement récente. Après la destruction au XVIe siècle de presque toutes les églises du diocèse de Saint-Pons [2], il fallut réparer les ruines et pourvoir aux besoins du culte ; et sous le long épiscopat de Monseigneur de Montgaillard [3], prélat dont la mémoire est restée chère au pays, quantité d'églises furent restaurées, agrandies, ou même construites de neuf. De nouvelles circonscriptions paroissiales furent formées aux dépens de celles qui paraissaient trop étendues, et c'est ainsi que la construction d'une église projetée primitivement

[1] Extrait du *Guide de la Salvetat* — 1899.

[2] Archives nationales. G. 8, 1337, pièces 13 et suivantes, série B. Enquête de M. de Boria, conseiller du Roy en sa cour présidiale de Béziers « Inquisition des excès commis aux personnes et biens ecclésiastiques par ceux de la préthendeue religion », déposition de Jehan Massip, « ont pilhé et après arrazé... et aussy pareillement en toutes les autres esglises du diocèse de Saint-Pons, excepté de Cessenon, Olargues, Olonzac et Ménerbe », Audition du 6 février 1572 (Communication de M. Sahuc, notaire).

[3] Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, né en 1633, évêque de Saint-Pons de 1664 à 1713. — Voyez : J. Sahuc ; *Saint-Pons de Thomières*, pag. 116 à 119 ; Fisquet ; *France pontificale*, Montpellier, 2e partie, pag. 583-589. Son histoire, par M. J. Sahuc, est en préparation.

à Vergouniac[1], au centre de la nouvelle paroisse, fut reportée non loin de là, au Soulié[2], qui avec un site analogue, avait l'avantage d'être le hameau principal. A raison de la distance qui la séparait du centre administratif, la paroisse du Soulié ne tarda pas à obtenir son autonomie complète, et, par arrêt de la souveraine Cour des Aides de Montpellier du 24 juillet 1708, le compoix de cette paroisse fut séparé d'avec le restant du compoix de la terre d'Anglès[3].

«Le plateau sur lequel s'étend à de grandes distances la paroisse du Soulié[4] est accidenté par de nombreuses ondulations et couvert d'épaisses forêts. C'est la région la plus boisée de nos montagnes, malgré les défrichements considérables qui font tous les jours disparaître ces grands massifs forestiers. Chaque hameau, chaque métairie, a ses touffes de hêtres, ses bouquets de chênes, et ses longues haies vives, qui abritent ses champs et ses prairies.

«Le Larn (l'Arn), petit ruisseau poissonneux, traverse ce plateau, arrose les prairies et fait mouvoir quelques usines. Le paysage quoique austère ne manque pas de charme, depuis Septfaux jusques au Moulinet et à Grandsagnes... il y a des sites un peu sauvages qui offrent un séjour agréable pendant l'été[5].»

C'est par suite du voisinage de Saint-Pons que cette portion du plateau a été recherchée de préférence à d'autres endroits moins bien partagés comme voies de communication, pour

[1] Bail de la bâtisse d'une esglise à Vergouniac, par Mgr de Montgaillard à Pierre Bousquet et Pierre Milhau, maistres massons de Riols, 16 mars 1670. Delort, notaire, Saint-Pons (étude Cauquil).

[2] La clef de voûte de la porte de l'église du Soulié porte le millésime de 1673.

[3] Compoix de la paroisse du Solier, terre d'Anglès, 1686.

[4] Contenance cadastrale du Soulié, 4.044h,11a,42c.

[5] Cette description est empruntée au petit livre *La Salvetat et Notre-Dame-d'Entraygues*, publié à Nimes en 1870, J.-B. Roucole, imprimeur, par l'abbé Joseph Azaïs, ancien aumônier du lycée de Nimes, chevalier de la Légion d'honneur. Nul plus que l'abbé Azaïs, enfant de Fraïsse, n'a aimé notre montagne et ne l'a décrite avec plus de grâce et de sincérité.

En 1883, peu d'années avant sa mort, il a donné divers articles sur les *Menhirs de Fraïsse* au *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*.

l'établissement de résidences d'été. Presque toutes les grandes propriétés de cette commune sont pourvues d'une habitation, château moderne, vieux manoir restauré ou délabré, chalet moderne simple maisonnette des champs, honorée indistinctement du nom de «Lou Castel [1].»

Aire ou grenier (*Solarium*) le nom de Solier ou Soulié «convient parfaitement à ce village abrité contre le vent du nord, et largement ouvert au soleil du midi. Assis sur le versant de la colline, on dirait qu'il se réchauffe aux rayons du soleil [2].»

Le compoix de 1686 ne constate l'existence que de 14 maisons [3]: ce nombre a un peu plus que doublé depuis, mais on compte jusqu'à 7 cabarets dans ce pauvre chef-lieu d'une commune de 950 habitants. Cette population est fort disséminée dans toute la commune : elle diminue par l'émigration malgré une assez forte natalité, et celle des hameaux se distingue par une certaine turbulence, que l'on ne retrouve pas ailleurs dans la montagne, et qui tient à un fond d'hostilité inconsciente et injustifiée, contre l'extranéité de la plupart des propriétaires de ce maigre sol, qui n'est point fait pour la petite culture.

En parcourant sur le terrain ou sur la carte les contours de la ligne divisoire de la commune de la Salvetat avec les communes voisines, on est frappé de l'absence presque complète de limites naturelles, sur l'arc de cercle qui s'étend de la Jasse de Teussenous à Bonabou et Goutimpère par Peyrelade, Bonneval, et les Barthezes, circonscrivant une bonne moitié de la commune. Si cette ligne suit le ruisseau de Teussenous jusques à

[1] Contenance des grands domaines : Caraman, 202^{h},72^{a},43^{c} ; La Blanque, 129^{h},69^{a},94^{c} ; Ginestous, 253^{h},29^{a},42^{c} ; Grandsagnes, Cousines, Vaisseplégade, Navines, 327^{h},87^{a},85^{c} ; Le Pont, 137^{h},67^{a} ; La Miellouane, 58^{h},73^{a},39^{c} ; Malbosc, 253^{h},81^{a},85^{c} ; Septfaux, 81^{h},99^{a},21^{c} ; Vergnoles (D), 65^{h},22^{a},60^{c} ; Vergnoles (R), 73^{h},56^{a},02^{c} ; Vergouniac le-Rey, 238^{h},78^{a},05^{c}.

[2] J. Azaïs ; *La Salvetat*, pag. 49 (Le village est ouvert aussi au vent marin... largement).

[3] Folios 1 à 8. Compoix de 1686.

son confluent avec l'Agout, c'est pour laisser à la terre d'Anglès, la forêt de Salabert «cette parure de l'Albigeois[1]» et à la terre de la Salvetat l'ancien bois de Teussenous. Là encore, faut-il voir peut-être un effet du conflit entre le Roi et l'abbé de Saint-Pons, à moins que cette délimitation ne remonte à 1171 et même avant. Il en est de même de la limite sur la rive droite de l'Agout inférieur : elle remonte la rive gauche du Rec du Sanaïre jusques à sa source, puis abandonne jusques à Escande la ligne de crête[2]. C'est que vers l'occident se trouvaient les bois de Pioch Vert, du Bois Vert et la *forest* du Marniès, que les vicomtes Roger I et Raymond Trencavel s'étaient réservée, lors de leur donation à l'abbaye de Sylvanès ou Salvanès, de tout ce qu'ils possédaient dans le territoire du Marniès ; en concédant toutefois au monastère le droit de prendre des bois de charpente dans cette forest[3]. Nulle part, en effet, de l'Agoût à la Vèbre, entre la Montelarié, la Caune, Nages et la Salvetat, malgré le voisinage immédiat des plus grandes altitudes du plateau[4], la limite des circonscriptions territoriales ne se confond avec celle des eaux versantes, «am ayguos verdens», suivant l'expression usuelle des anciens titres. C'est au désavantage de la Salvetat que cette limite est reportée plus ou moins bas, jusques à la rencontre des premières habitations sur les flancs des montagnes[5], mettant dans la commune de Lacaune ou, si on le veut, en Albigeois, les grands bois des sommets : et cependant par delà les monts, le monastère de

[1] A. Maury ; *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*. Nota : la forêt de Salabert n'est *en Albigeois* que depuis la réunion du canton d'Anglès au département du Tarn, en vertu de l'arrêté des Consuls du 3 Brumaire, an X.

[2] Carte d'état-major, feuille 232 ; carte du Ministère de l'intérieur, XVII-34.

[3] *Hist. lang.* 4e vol. Preuves CXXXIII.... in territorio quod *Marnes*, vocatur, videlicet, terras cultas et incultas nemora etc... dono etiam ligna de la forest, ad domos vestras ædificandas, etc.. (Donation du Vte Roger à l'abbaye de Salvanes).

[4] Sagne des Planels, 1.111 mèt. ; sommet au-dessus d'Escande, 1.113 mèt., 1.094 mèt. ; au-dessus du Trast, 1.182 mèt. ; Sagne Blanque, 1.165 mèt. ; Montgrand, 1.167 mèt. ; Roc de Montalet, 1.266 mèt.

[5] La commune de Nages n'est pas mieux partagée que celle de la Salvetat, du côté de Lacaune, mais par compensation elle possède vers Murat l'enclave de Concord.

Saint-Pons possédait bien l'église de La Caune avec ses fruits ecclésiastiques et divers biens, en vertu des donations à lui faites en 1103 par Armand, évêque d'Albi, et en 1118 par le vicomte Bernard Aton. On peut assurément regarder ce tracé défectueux de la limite septentrionale de la commune de La Salvetat comme la preuve qu'au résultat de leurs divers accords avec l'abbaye de Saint-Pons, les vicomtes avaient conservé soit dans leur domaine immédiat, soit comme dépendances du château de Lacaune, les forêts des deux versants Midi et Nord de ces hautes montagnes.

Entre la Vèbre et l'Agoût supérieur vers l'Est, près du hameau de Goutimpère, se trouve la fontaine des Trois Seigneurs, point de rencontre, au siècle dernier, des seigneuries de : Monseigneur de Saint-Pons, seigneur et baron de la Salvetat [1], seigneur de Riols et Labastide, de Messire Marie-Joseph-Geneviève de Thésan, d'Olargues, du Poujol, seigneur et baron de Nages, Murat et Boissezon [2], et de S. A. S. Louis-François de Bourbon, prince de Conti, prince du sang, Pair de France, comte de Pézénas, seigneur de Fraïsse, Prémian et Clix, Berlon, Ferrières, Vieussan, Roquebrun, Causses, Veyran et Coujan en la chatellerie de Cessenon. Aujourd'hui c'est là que finit la commune de Nages, et que commence celle de Fraïsse.

[1] Louis-Henri de Bruyères-Chalabre, dernier évêque de Saint-Pons, 1769-1795, mort en émigration à Londres.

[2] Archives de Léran. — Partage s.s.p. des biens délaissés par Pons XI de Thésan, 15 février, 24 mars, 7 avril 1775.

Dans un partage précédent de la succession de Raymond de Thézan, 10 septembre 1640, la baronnie de Nages est ainsi désignée :

« Étant située sur la montagne, composée d'un manoir seigneurial, couvrant une surface de 80 cannes carrées, embelli de trois petites tours, l'une carrée, les deux autres rondes, avec cinq membres, deux domaines en dépendant : Trédos et Roucan, avec juridiction haute, moyenne et basse, droits seigneuriaux, etc. » Elle fut estimée 57.300 livres.

Cette baronnie avait été acquise par Pons de Thésan, par transaction avec Guilhaume de Cambon, du 31 décembre 1367, devant Bernard Coste, notaire d'Olargues, suivie de quittance du 12 février 1376, Bonnas, notaire à La Salvetat. (Notes dues à l'obligeance de M. Olive, régisseur général de M. le duc de Lévis-Mirepoix).

De la fontaine des Trois Seigneurs jusques à la rencontre de la terre de Riols, la limite entre les communes de Fraïsse et de la Salvetat est assez rationnelle : elle suit les ondulations du terrain, rejoint l'Agout près de Maldinié, suit le thalweg de la rivière jusques en-dessous de Bessières, passe sur la rive gauche, se continue par la cime des montagnes secondaires [1], jusques aux environs de Lignières Hautes, elle joint le ruisseau de Lignières, et finit en aval de Lignières Basses, non loin du saut de Bézolles.

Au centre de ce territoire, au carrefour véritable des chemins, des vallons et des rivières, « sur une hauteur escarpée au pied de laquelle coule l'Agoût et qui s'avance comme un promontoire dans la vallée, s'élève un groupe d'habitations, confusément réunies autour de l'Eglise. C'est La Salvetat. A l'extrémité occidentale du plateau sur lequel cette petite ville est assise, une vaste construction détache sa masse imposante du milieu des maisons qui l'entourent : c'est l'ancien château-fort de la bourgade devenu plus tard... la maison commune. On peut suivre, autour de la colline, la ligne des remparts flanqués de tours qui défendaient cette ville [2]. C'était, au moyen âge, une vraie forte-

[1] Il existait autrefois sur cette ligne divisoire une église sous le vocable de Saint-Martin, ainsi mentionnée dans l'acte de reconnaissance de la mazade de Rescols, 5 octobre 1609 : « Confronte d'occident le mas de Bessière, commensant au chemin qui va de Prémian à Bessières et au req de la Combe, montant ledit req jusques au bout, et d'illec à l'*église Saint-Martin*, ou confronte de midi la terre de La Salvetat, aygues verdens jusques au col de Vergne redonde » (Cahier de reconnaissances de Fraïsse, étude Emile Gros, notaire à La Salvetat).

L'emplacement de cette église doit être recherché au N.-O. de Bessottes, sur les limites des communes de Fraïsse et de La Salvetat. Comme elle ne figure ni dans la liste de la chronologie des Abbez et Evesques de Saint-Pons, ni sur la carte du diocèse de Saint-Pons, ni surtout dans le consciencieux dictionnaire topographique de l'abbé Soupairac, et que d'autre part les énonciations des actes de reconnaissance de mazade ne sont que la reproduction servile des énonciations d'actes antérieurs, il y a lieu de croire que cette église était ruinée depuis « les troubles » de l'an 1567. Dans les confins de La Salvetat, Riols et Fraïsse, il a été construit à Lignères-Hautes, en 1845, une église paroissiale, et cette création sera suivie tôt ou tard de celle d'une commune.

[2] La Salvetat possède, comme la Rome antique, le privilège d'être désignée dans sa banlieue « la Ville », et non pas « La Salvetat ».

resse, et, comme l'indique son nom La Salvetat, un lieu de refuge où la population trouvait un abri contre les attaques de l'ennemi.

» Voici, dans la partie supérieure de l'Agoût, les belles prairies de la Moutouse, de Cas et de Cacavel. Le bois du Devés sert de fond à ce tableau, et le plateau de Planacan en marque les dernières limites. Du côté opposé, la Gorsse, le hameau de las Pesses, Pesseplane, et le Rieu caché comme un nid d'oiseau dans les aulnes du ruisseau ; la Yégende sur la colline et l'ancien château de Grualgues occupent la vallée traversée par la Vèbre. La Gachette et la Gache, Marcouls et Belot, détachent leurs blanches habitations du milieu de la verdure. Les belles résidences du Pré du Roi et d'Arifat semblent former la garde du sanctuaire de N.-D. d'Entraygues [1]. A l'horizon, Bonneval, la bonne vallée, montre son chateau hospitalier et son église rurale. — Le long de la rivière, Rieumajou et ses eaux minérales, déjà fréquentées, le hameau de Condax la Cledelle, l'ancien manoir des Vernets, et Peyrelade avec sa demeure seigneuriale des comtes de Thézan : sites charmants pleins de fraîcheur et d'ombre, dont le nom réveille les impressions déjà bien lointaines de mes jeunes années. Ce sont, de toutes parts, des mouvements de terrain aux molles ondulations, des expositions agréables, des maisons encadrées de verdure, des horizons pleins de charme, et au centre l'Agoût, qui coule au milieu des prairies et des peupliers comme la grande artère qui anime le paysage [2] ».

Telle est vraiment cette grande commune de La Salvetat, aussi étendue que certains cantons du département, car elle ne contient pas moins de 9,135^{h}41^{a}20^{c}, dont une partie est d'aussi

[1] Nom d'une antique statue de la Vierge qui est dans l'église du cimetière Saint-Etienne. Cette église est appelée Saint-Etienne-de-*Rieu-Cabal* (probablement à cause de son voisinage de l'Agoût, surnommé en amont immédiat de la Salvetat rivière creuse Rec ou Rieu de Cabal) en divers endroits de l'inventaire des Archives de l'évêché de Saint-Pons, en cours de publication, par M. J. Sahuc.

[2] L'abbé Azaïs ; *op. cit.*, pag. 63-64.

bonne qualité que le pays le comporte. Malgré cet avantage et celui d'une assez grande division de la propriété, la population émigre au Pays-Bas, et chaque recensement, depuis le milieu de ce siècle[1], permet d'en constater la diminution sensible.

La commune de Fraïsse n'a pas le même caractère d'unité que les communes de La Salvetat et du Soulié, mais elle tient de l'une et de l'autre de ces deux communes. La partie la plus importante, celle de la vallée de l'Agoût, contient quantité de vallons secondaires, assez habités, arrosés par de nombreux ruisseaux. Plateau et non pas vallée, la partie méridionale qui des hauteurs des Canals (1068 m.), Sauze (1118 m.), Couyoulet (1102 m.) domine la précédente, serait un prolongement du bassin de l'Arn, si les ruisseaux de Burau, de la Pinchinière et de Rivieyrals n'avaient trouvé dans les échancrures du Sommail une issue vers le Sud, pour tomber dans le bassin du Jaur.

De ce côté, la limite de la commune de Fraïsse avec celles de Riols, Prémian, Saint-Etienne d'Albagnan dépasse le faite de partage des eaux, mais elle s'arrête en deçà de la ligne de crête du Sommail[2]. Elle traverse les landes de Bourdelet, touche au Saut de Bézolles, côtoie le ruisseau de Burau, tourne autour de la forêt du même nom, avance et recule de la Pinchinière à la Font-pisse-Loup et à Les Sieyres, au résultat de réglementations de bois et pâturages, ou de conventions anciennes qui sont restées inconnues. C'est la partie la plus élevée de la commune de Fraïsse.

De la montagne de Sigalassous (1103) la limite des communes de Fraïsse et de Saint-Vincent, descend par la Vergne de Capriol et la Ventibouque, vers la vallée de Saint-Vincent traverse le ruisseau de las Vals, appelé aussi rec de Berthe ou du Cros, et

[1] En 1896, 3.214 ; 1891, 3.320 ; 1886, 3.601 ; 1881, 3.548 ; vers 1850, le chiffre de la population dépassait celui de 4.000 habitants.

[2] Carte d'Etat-major, feuille 232, Bédarieux ; Carte du Ministère de l'intérieur, feuilles XVII-34, Lacaune, XVIII-34, Lodève.

remonte tout droit pour suivre, du col du Périé ou du Peyrié, jusques à la Fontfrède, l'arête rocheuse qui sert de limite aux communes de Fraïsse et de St-Julien. C'est dans cet angle Sud-Est de la commune de Fraïsse que s'ouvre, profondément enserrée entre les montagnes voisines, la remarquable anfractuosité de Coustorgues[1], correspondant pour le Sommail à celle de Mauroul en Espinouse, de l'autre côté de la Serre. En effet, depuis la fin du *Sommail de Saint-Etienne* et le commencement du *Sommail de Saint-Vincent*[2], les formes arrondies des sommets deviennent plus dentelées, et les « Serres » remplacent les « Termes »[3].

Tout près de Fontfrède, la limite des communes de Fraïsse et de Cambon coïncide sur le plateau, comme précédemment entre Fraïsse (Coustorgues) et Saint-Julien (Mauroul) sur un contrefort, avec celle du Sommail et de l'Espinouse. Sur le plateau elle est marquée par deux affluents de l'Agout, l'un sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite, dit ruisseau des Hers ou des Airs.

De la source de ce dernier jusqu'à la Fontaine des Trois Seigneurs, on retrouve, avec les communes de Murat et de Nages, les frontières du département du Tarn. Après une pointe dans la commune de Murat pour comprendre dans l'Hérault le tènement de Navinals, la limite suit « aygues verdens » les montagnes de la Falbarède (1014 m.) et de Catomiaulo (1014 m.), et l'on retourne ainsi à la Fontaine des Trois Seigneurs.

En considérant les anciennes divisions administratives locales, on ne peut s'empêcher de remarquer la trace d'une sorte de lotissement territorial, comprenant dans la circonscription de chaque seigneurie une portion du plateau du Sommail ou de l'Espi-

[1] « On y voit du côté de Coustorgues, hameau assis au fond de l'étroite vallée de ce nom, des pentes abruptes, hérissées de rochers sauvages ou couvertes de broussailles ». A. Vidal, de Fraïsse ; *Bul. Soc. d'étude des Sciences naturelles de Béziers*, année 1892.

[2] Dans la vallée du Jaur on dit le sommail de Courniou, de Saint-Pons, de Riols, de Prémian, etc.

[3] Serre : montagne au sommet dentelé ; terme (terminus) : sommet arrondi de montagne.

rouse et une portion de la vallée du Jaur ; comme si on avait voulu égaliser ou répartir des sources de revenus ou de produits à l'occasion d'un partage d'immeubles. Ainsi par exemple on voit : Fraïsse, Prémian et Saint-Etienne d'Albagnan, dans la terre du roi qui fut jadis celle du vicomte de Béziers; 2° Cambon-*Ouest*, Saint-Vincent, Saint-Julien, Olargues; 3° Cambon-*Est*, Mons-la-Voulte, dans la juridiction des châteaux d'Olargues et de la Voulte[1], alors que la topographie des lieux, la différence de productions, etc., s'opposent à des associations de ce genre, dont la cause déterminante paraît avoir été d'ordre purement fiscal. En tout cas, on ne saurait leur assigner d'autre origine plus vraisemblable. Il serait à la fois malaisé et téméraire d'indiquer, même approximativement, l'époque de la création de cet ordre de choses. Faut-il voir en lui un effet de la conquête Wisigothe ou Franque, d'un classement de bénéfices carolingiens devenus plus tard héréditaires, d'un démembrement du comté de Narbonne ou de la vicomté de Minerve, ou simplement le résultat d'un partage de famille entre les grands feudataires du Midi, toujours parents et rivaux, et par conséquent en état de conflit permanent ? Le champ des conjectures est si vaste, que l'on risque de s'y perdre en s'aventurant mal à propos, et le plus sage est de ne pas sortir du terrain connu.

On a déjà vu que l'Eglise Saint-Jean de Fraïsse avait été l'objet d'une double donation en faveur du monastère de Saint-Pons, par Aymeric, archevêque de Narbonne en 940, et par la comtesse Garsinde, veuve du comte Raymond-Pons, dans ses deux testaments de 973 et 974[2], ce qu'il faut interpréter en ce sens que les revenus de cette église pouvaient avoir été appréhendés autrefois plus ou moins complètement par des seigneurs laïques[3] et que chacun des donateurs cédait les droits lui apparte-

[1] On pourrait même ajouter : La Salvetat et Saint-Pons, dans la terre de l'Eglise.

[2] H. L. 3e vol. Preuves XXVI, LXVII, LXVIII.

[3] H. L. Livre XII, — XCIV.

nant ou présumés tels[1]. On verra autre part que cette réunion au profit du monastère de St-Pons n'a pas suffi pour mettre fin aux complications résultant de la pluralité des parties prenantes.

Quoi qu'il en soit, parmi les biens importants compris dans cette donation, et qui augmentaient notablement le patrimoine de l'abbaye fondée par le comte Pons, et dans laquelle celui-ci avait voulu être inhumé[2], il convient de citer les alleux d'Estrepas dans la commune de Fraïsse[3], de Campblanc et d'Ichis dans la partie haute de celle de Prémian. D'autres lieux voisins énoncés dans la même charte ont changé de nom ou n'existent plus. Déjà Matfred, vicomte de Narbonne, et sa femme Adélaïde, sur le point de partir pour Rome en 966, avaient légué au même monastère les alleux de Bolvès et de Rouvials confrontant certains des précédents, en même temps qu'ils disposaient en faveur de leur fils Raymond des châteaux de Murat et de Boissezon, dont nous aurons à reparler[4].

Les localités qui viennent d'être énumérées ne sont séparées que par la forêt de Burau, celle qui fut donnée au XIIe siècle par le vicomte de Béziers à l'abbaye de Valmagne et reprise au XIIIe par le roi.

Bien au-dessous de cette forêt, entre Ichis et Rouvials, se dresse sur un roc au milieu des châtaigners, la vieille tour de Clipx ou de Clix, que l'on pourrait regarder comme ayant été le chef-lieu

[1] Boutaric ; *Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales.* Toulouse MDCCLV, chap. XII du bail a fief des biens d'Eglise, pag. 165 à 168.

[2] H. L. 3e vol. Preuves LXVII, LXVIII... Ubi vir meus requiescit... (Testament de sa veuve).

[3] *Ibid.* ; ... Dono similiter, ecclesiam Sancti Johanni de Frays, cum omni suo ecclesiastico, cum decimis, primitiis... etc... Dono similiter totum allodium de villa mea, quæ vocatur *Espars*, et totum allodium de manso ubi Guadaldus visus ut manere, et totum alodium de villa quæ vocatur Trissals (alias Treballas) ? et totum allodium de *Campum-Album* et de *Braixis*, et totum allodium de omni territorio quod vocatur Vilare...

[4] *Ibid.* ; Preuves LVIII. Ad sancti Pontii monastarium remaneat ipse alodes de *Volva* et de *Rovilianicis*... et Murato cum ipso castello Boxione.

primitif des communes de Fraïsse et de Prémian, en admettant l'hypothèse de l'union précédente de ces communautés. Comment s'expliquer autrement l'existence ancienne, en cet endroit, d'un siège de justice distinct des sièges de Fraïsse et de Prémian qui furent occupés par des baillis du roi, lors de l'organisation administrative de la châtellerie de Cessenon? C'est bien une des bizarreries de l'ancien régime que celle du maintien, jusques au règne de Louis XVI, de ce singulier juge de Clipx, n'ayant guère d'autres justiciables dans sa solitude, à part une douzaine de bergers ou de bûcherons, que le gibier gros et menu de son ressort. La création du poste a dû correspondre à une nécessité du moment, et la fonction aura survécu à cette nécessité, car autrefois il était difficile de rien modifier de ce qui existait par privilège ou par tradition. D'ailleurs, si l'on considère qu'au Xe siècle les terres de cette contrée étaient possédées comme alleux[1], non seulement par des notables du pays, mais par de grands personnages demeurant fort loin, que de cette époque jusques au milieu du XIIe siècle, les seigneuries locales paraissent avoir appartenu simultanément et dans des proportions inégales à plusieurs seigneurs, dont certains étaient en même temps suzerains des autres, on ne prétendra point éclairer ce qui se perd dans la nuit des temps.

Enfin les droits des vicomtes de Béziers, d'Albi et de Carcassonne finirent par être réunis dans la même main[2], surtout après 1171, lorsque Roger II devint le gendre du comte de Toulouse, le neveu par alliance du roi de France, qui l'appela *son très cher ami*[3], en lui donnant l'investiture directe de la vicomté de

[1] Les alleux étaient des biens libres, non tenus en fief, et dégagés par conséquent de tout service féodal. H. L. 3. Livre XII, XCIII. Livre XIV, XCVIII. Les seigneurs cherchèrent toujours à les faire disparaître pour grossir le nombre de leurs vassaux. Il était aussi fréquent de les voir s'emparer des biens de l'Eglise que de les voir les augmenter par des donations.

[2] Sous Bernard-Aton IV, mort en 1129; Raymond Trencavel, assassiné en 1167; Roger II Trencavel et Raymond Roger, mis à mort à Carcassonne en 1209.

[3] Ludovicus dei gratia Francorum Rex, amico suo carissimo R. vice comiti Biterrensi, salutem cum dilectione .....nepti nostræ liberaliter concedimus et

Minerve, et l'autorité des Trencavel de Béziers s'étendit en définitive sur presque tout l'arrondissement actuel de Saint-Pons, jusques au moment des conquêtes de Simon de Montfort et de la réunion finale des pays conquis au domaine royal.

Guilhaume de Fraïsse qui eut l'honneur, en juillet 1164, de figurer parmi les témoins, à l'acte de transaction, par lequel Raymond Trencavel, vicomte de Béziers, et Hermengarde, vicomtesse de Narbonne, réglèrent leurs droits respectifs sur les *argentières* et autres mines du bassin minier délimité dans cette charte, et dont Lamalou occuperait à peu près le centre : était il simplement un clerc, un géologue, un ingénieur, un juriste, appelé en noble compagnie à raison de ses connaissances techniques, et qui, suivant l'usage d'alors, aurait pris le nom de son pays natal? Etait-il l'égal au contraire de Pierre d'Hautpoul, de Guilhaume Pierre de Brusques et des autres témoins nombreux[1] de cet acte important ? Dans ce dernier cas, sa postérité aura subi le sort de celle de ses pareils, entre autres de celle de Isarn de Brassac, de la famille des vicomtes de Lautrec[2], qui fut témoin, avec d'autres gens de qualité, d'un accord de l'an 1185 entre le vicomte de Béziers et celui de Lautrec[3]; ses deux fils Hugues et Sicard assistaient également à l'acte, et l'on doit reconnaître en ces trois personnages, l'aïeul, l'oncle, et le père de cet Isarn de

donamus in matrimonium, castrum Minerbæ .....et vos similiter idem castrum de nobis teneatis... etc... H. L. Preuves 4, CCXXIII.

[1] Testes Raymundus de Salas, et Guillelmus de Castlar, Sicardus Isarni, deodatus Gauterius, Guillelmus Petri de Brusca, Petrus Raymundi de Narbona, Geraldus de Salas, Gaufredus de Montredont, Ugo de Aurivalo, Raymunpus de Malafalgueria, *Guillelmus de Fraxino*, Raymundus de Castris, Petrus Raymundi de Altopullo. H. L. Preuves 4, CCVII.

[2] Dom Vaissette fait remarquer que les membres de cette famille, sortie de celle d'Albi, portaient habituellement, d'aïeul en petit-fils, les noms de Sicard, Isarn, Frotaire ou Frotard. H. L. 3. Liv. XIII, XIII, et note XLI, § 7. Frotard, célèbre abbé de Saint-Pons, qui fut un grand personnage de son temps, vers la fin du XIe siècle, avait, selon toute apparence, la même origine.

[3] Factum est hoc in cimiterio Sanctæ Mariæ de Cauna. Hujus rei sunt testes Pontius de Olargio, Guillelmus Petri de Vintro, Raymundus de Altopullo, Bernardus de Boissezo de Lombers, *Isarnus de Bresac*, Ugo Isarni et Sicardus frater ejus, et Bernardus notarius D. Rotgerii. H. L. Preuves 5, II.

Brassac, qui, possédant un fief à la Salvetat, serait devenu hérétique ou bien aurait pris part à la guerre de l'indépendance méridionale, et dont les biens, appréhendés par Simon de Montfort ou par les agents royaux, restèrent définitivement acquis au Roi, malgré les réclamations de l'Abbé de Saint-Pons [1].

La commune de Fraïsse, après sa réunion à la Couronne, eut le Roi directement pour Seigneur. Avec Prémian, Ferrière, Berlou, Pierrerue, etc., — elle fit partie du comté ou chatellenie de Cessenon, dont elle suivit les destinées jusques à la Révolution, époque où elle entra, avec la commune du Soulié détachée de la chatellenie d'Anglès, dans la formation du canton actuel de la Salvetat.

La Commune de Cambon, la dernière du groupe, occupe au levant de la commune de Fraïsse, mais en dehors du canton de la Salvetat, l'extrémité orientale du plateau. A raison de sa position topographique et de son altitude supérieure à l'altitude générale des communes précédentes, elle aurait dû être décrite la première, si elle ne constituait pas à elle seule une subdivision, à laquelle l'esprit s'est habitué. Non pas que l'aspect du pays soit dissemblable, car le sol est en majeure partie faiblement ondulé; coupé, autour de Cambon, de petits vallons analogues à ceux de Fraïsse, ou s'étendant autour de Salvergues en de plus larges plaines que celles du Soulié. Mais au Sud-Est, la terrasse fait place à d'affreux précipices[2]; et du col de la Fontfrède au Pas de la Lauze, l'ensemble de cette partie du plateau, qui porte le nom d'Espinouse, repose sur un socle majestueux de

[1] Le voisinage du château de La Salvetat, de la chapelle Saint-Etienne et de la métairie non inféodée d'Arifat, le tout appartenant au monastère, l'insistance mise par l'abbé dans ses réclamations, la fertilité et l'heureuse situation de l'immeuble, le nom qu'il a conservé depuis, tout concorde en faveur de notre assertion que le fief d'Isarn ne serait autre que *le Pré du Roi*.

[2] Carte d'Etat-major, feuille 232 (Bédarieux), partie comprise entre le signal de Montahut (*Roc Fourcat*) et la limite de l'arrondissement de Béziers.

rochers dentelés, dont la masse[1], vue d'Olargues et de la Trivalle, paraît plus considérable encore qu'elle ne l'est réellement.

En suivant la ligne de crête, on ne rencontrerait dans le Sommail, comme accidents notables du versant méditerranéen, que les brèches par lesquelles les ruisseaux de Burau et d'Ichis, s'échappent vers le Jaur, puis l'ébauche de cirque de Les Sieyres et de Rivieyrals, et enfin la vallée profonde de Coustorgues, tandis que sur les flancs de l'Espinouse les déchirures prennent de vastes proportions, et revêtent un caractère plus grandiose. Le cirque de Mauroul, peu connu du public, malgré le voisinage de la route d'Olargues à Fraisse, ne cède pas, en fait de beauté sauvage, à bien d'autres plus vantés. Ses parois, en partie recouvertes de châtaigniers, dont les fruits sont le principal revenu de l'endroit[2], se dressent presque verticalement autour du pauvre hameau qui semble perdu au fond de l'abîme. Plus loin, au S.-E., des chaînons secondaires se détachent au contraire du sommet de la montagne et tombent rapidement, au-dessus de Saint-Julien et de Mons, vers le fond de la vallée, donnant l'illusion de contreforts nécessaires au soutien de la masse principale. Sur leurs arêtes, les rocs d'Ourliade, d'Ourliadette, du Roc-Fourcat, de Salazart, du Palat de Montgros, de Tirecos, d'Olargues-le-Vieux, de Pibons, du Roujas, et combien d'autres encore, élèvent sur l'horizon leurs pointes aiguës, accentuant les profils de cette *Sierra Espinosa* de l'Hérault, qui mérite si bien son nom.

La cluse qui vient ensuite, sépare nettement le massif de l'Espinouse de celui du Caroux. Ce val ou *valat* d'Héric, autrefois Iricq[3], que le soleil ne pénètre de ses rayons qu'à l'heure

[1] *Géographie universelle*, Reclus, tom. II, *La France*, pag. 407. « Vus des bords du Jaur et de l'Orb, le Somail, le Caroux et les monts de l'Espinouze, s'élevant de près de 1.000 mètres au-dessus de la vallée, semblent des pics superbes, d'accès difficile, tandis que sur le versant opposé, ils s'inclinent en longues pentes et vont se rattacher de croupe en croupe, aux monts de Lacaune».

[2] Les chataignes séchées à la fumée sont appelées plaisamment *les dragées* de Mauroul.

[3] La cluse est désignée par le mot *Valat* dans la reconnaissance de la Mazade

de midi, est un long couloir de 8 kilomètres, commençant au Pas de la Lauze à 1100 mètres d'altitude, et finissant à 200 un peu en amont du Verdier et de la Coste, sans que les montagnes voisines se soient abaissées également. Dans cet étrange paysage, à l'entrée du couloir dont elles couronnent si pittoresquement les contours supérieurs, les aiguilles rocheuses des deux bords apparaissent dans toute leur hauteur et semblent s'enchevêtrer. Aussi, depuis l'ouverture de la voie ferrée de Saint-Pons à Bédarieux, la réputation de beauté du point de vue des gorges d'Héric va en se généralisant, car le débouché de cette cluse, visible un instant, au levant de la station de Mons-la-Trivalle, entre les hameaux du Verdier en Espinouse et de la Coste en Caroux, surgit avec ses dentelles de pierre et ses détours inaccessibles, comme la vision fugitive d'un pays fantastique.

Sur ce versant âpre et tourmenté, les torrents abondent, gonflés en hiver, presque à sec l'été. Les vents de la Méditerranée ont vite fondu les neiges, et le sol pierreux ou déboisé ne retient pas les eaux, si disputées entre riverains, que la saison des irrigations est également celle des procès. Dans les petits vallons, le terrain morcelé à l'excès, mais cultivé par des travailleurs infatigables, produit quantité de fruits et de jardinage vendus sur les marchés voisins. C'est durant le trajet d'Olargues à Mons, en un

du Torn du 21 février 1497. « Videlicet unam mansatam, sitam in montancis de Spinosa, vocatam vulgariter *la mazada* del Torn, alias Forcadels, confrontatur ex una sua parte cum *Valato* del Vialais... ».

Le nom d'Iricq employé dans les titres anciens est remplacé dès le XVIIe siècle par celui de Héric : « Est la mazade du Verdier située dans le terroir et juridiction de la Voulte consistant en maisons situées en deux endroits, jardins, prés, vignes, champs, olivettes, bois, chataignettes (*sic*) et autres terres cultes et incultes, confrontant du levant lou req d'Héric....» (Reconnaissance de la mazade du Verdier 20 août 1732, Carrière, notaire à Olargues). — « Est la mazade de la Coste consistant en maisons, jardins, prés, champs, vignes olivettes, chataignettes, bois et autres terres cultes et incultes, confrontant du levant avec les terres du Mas del Sahuc, bodules et aygues verdens de la Coste de Luchet entre deux, et avec les terres de Saint-Martin (de l'Arçon), du midi la rivière d'Orb, du couchant le ruisseau d'Héric et de Rieutort, et d'acquilon les terres de Carous ». (Reconnaissance de la Mazade de la Coste 23 août 1732, même notaire).

ravissant panorama de verdure et de rochers, que l'on peut le mieux observer la variété de végétation des flancs de l'Espinouse, passant rapidement des figuiers et des oliviers à la vigne, aux chataigniers, aux hêtres et aux épicéas.

De l'autre côté du Pas de la Lauze, les escarpements de Castanet le Haut rappellent ceux du cirque de Mauroul ; mais de la source de l'Agoût, jusques à la rencontre de l'angle N. E. du territoire de la commune de Fraïsse, le pourtour du plateau ne présente plus d'accidents notables, et son relief quoique réel est bien moindre du côté du nord que du côté du midi. C'est par des pentes relativement douces, que de la ligne de crête de 1000 à 1200 mèt. on descend à 850 mèt. à Murat et à Boissezon, ou sur d'autres ondulations du grand Plateau central.

L'intérieur du plateau d'Espinouse renferme deux dépressions ou bassins correspondant aux deux sections de la commune de Cambon et aux anciennes divisions de cette commune partagée, avant 1869 entre les communes de Saint-Julien et de Mons[1]. Ainsi qu'il a été dit précédemment, les environs de Cambon ressemblent davantage à ceux de Fraïsse, et l'aspect général de Salvergues est à peu près le même que celui du Soulié, sauf la nudité plus grande du paysage et la différence de l'altitude. Le climat est un peu plus rigoureux, mais le sol, les productions et les habitudes de la vie sont les mêmes.

Le pays, déjà isolé par sa position dominante, manque de voies de communication avec le dehors. Ainsi s'explique l'absence, soit des châteaux et villas modernes, soit des châteaux du XVIIe siècle, qui ne sont pas rares dans les autres communes de cette région. A part la route carrossable d'Olargues à la Salvetat par le col de la Fontfrède et Fraïsse, on ne parvient sur le plateau de l'Espinouse que par des sentiers ardus, montant l'un d'Auziale vers Agoudet et le Crouzet, et l'autre de Bardou par Saint-Martin-du-Froid ; deux autres non moins difficiles mènent du

[1] Cette limite, du Nord au Midi, était marquée par la ligne « aygues verdens » des collines entre Contournet, Font-Coucut Pratenjalié et Rieutort, le cours du petit ruisseau de Rec Espinous et de celui d'Aigue-belle entre Agoudet et le Crouzet.

Caroux en Espinouse par le Postis et le Vialaïs. Enfin l'ancienne voie romaine vient de Douch par les cols de l'Ourtigas et de la Lauze. Un chemin vicinal non encore terminé traverse la commune en diagonale par Cambon et Salvergues pour relier la route d'Olargues à la Salvetat, à celle de Saint-Gervais à Lacaune.

« Telle est la physionomie du pays. Une charmante rivière, l'Agout aux rives ombragées d'aulnes et de peupliers, anime du bruit de ses eaux ce paysage calme et sévère. Elle descend des hauteurs de l'Espinouse, tantôt courant à travers les prairies, tantôt dormant dans de vastes *landes* qui ressemblent à des lacs. Ce n'est d'abord près de la source, qu'un ruisselet, un mince filet d'eau, transparent comme le cristal, sortant d'une touffe de primevères, qui s'en va gazouillant sur un lit de mousse et de cresson. Bientôt l'humble ruisselet devient ruisseau : il élargit ses bords, court en frissonnant sur un lit de sable et de cailloux luisants, glisse sous les oseraies qui croissent sur ses rives, arrose des prairies, et dessine de grandes courbes bordées d'arbres. Ses eaux grossies par de nombreux affluents forment la rivière de l'Agout ; elles font tourner les roues des moulins, font mouvoir les usines, baignent les maisons des villages, roulent en cascades sur les rochers, et remplissent de leur voix les profondeurs des vallées. La rivière traverse ainsi le pays, fraîche et limpide, courant, chantant, répandant la vie, et le murmure de ses eaux sous les arbres et le long des prairies où paissent les troupeaux, est comme une idylle perpétuelle [1]. »

La commune de Cambon est de formation récente. Elle a été créée par décret du 13 février 1869, aux dépens de celles de Saint-Julien et de Mons qui lui ont cédé : la première la section de Cambon, et la seconde celle de Salvergues, occupant toutes les deux la partie septentrionale des Communes-mères. La nouvelle limite part du col de la Fontfrède, suit, presque sur le faîte de

[1] La Salvetat et N.-D. d'Entraygues par l'abbé J. Azaïs, pag. 39. L'expression locale *landes*, employée dans cette jolie description, désigne les élargissements naturels ou artificiels du lit d'un cours d'eau.

partage des eaux de l'Océan et de la Méditerranée, le vieux chemin de la montagne, traverse en droite ligne les terres de l'ancienne mazade d'Agoudet, au-dessus du *Soumal* de Mauroul[1], jusqu'à la naissance du ruisseau d'Aiguebelle, suit, le long du ruisseau de Mérigou ou de Mirgou jusques au-dessous de Chavardès, l'ancienne limite des Communes-mères, qu'elle adopte encore au-dessous des terrains stériles de Bramefan jusques à la rive droite du ruisseau de la Roque, remonte alors le long de ce ruisseau, escalade les escarpements de la Peyroutarié jusques à la chapelle Saint-Martin du Froid, plonge dans le *valat* d'Héric, en face du *Soumal* d'Héric jusques à la rencontre du ruisseau du Vialaïs, qui pendant une partie de son cours sert de limite commune aux arrondissements de Saint-Pons et de Béziers, et qui, d'après les traditions locales confirmées par les anciennes cartes, séparait également jusques au Pas de la Lauze les mêmes diocèses[2].

Du ruisseau du Vialais, la limite actuelle remonte par le ruisseau du Fanq sur le plateau d'Espinouse, dont elle traverse en ligne droite les champs et les bruyères jusques à la Croix voisine de la source de l'Agoût, qui est sur le chemin venant du Pas de la Lauze. C'est là que finit le territoire de Rosis, *terra irredenta* pour les habitants de la mazade de la Calmette[3]. La ligne divisoire suit de l'Est à l'Ouest, sur la crête des montagnes le même chemin, qui jusques à la fontaine de Cap Estève sépare la commune de Cambon, (jadis Mons) d'avec celle de Castanet le Haut, arrondissement de Béziers ; puis de cette fontaine jusques à l'ancienne limite des communes-mères, et presque jusques à la rencontre de la limite de la commune de

[1] Carte d'Etat-major, feuille 232 (Bédarieux) Ces dénominations de *Soumal* appliquées dans le pays à certains lieux dominants, du Caroux et de l'Espinouse corroborent ce qui a été dit précédemment, au sujet de la signification et de l'orthographe du nom de *Sommail*.

[2] Carte du diocèse de Béziers, Carte du diocèse de Saint-Pons (Bourgoin scripsit; Alding sculpsit), Carte du département de l'Hérault divisé en 4 districts et 52 cantons, chez Dumez, rue de la Harpe, Paris, gravée par d'Oudan.

[3] Un procès mémorable a eu lieu, il y a environ 50 ans, devant le tribunal civil de Béziers entre la commune de Rosis et le hameau de la Calmette.

Fraïsse, près du Devés et de la Landette, sert de démarcation avec la commune de Murat, chef-lieu du plus reculé des cantons de l'arrondissement de Castres[1] dans le département du Tarn. C'est un peu en dehors de cette ligne, non loin des hauts sommets du Bois de Lauze (1202^{m}) et de Concord (1186^{m}), que se trouve à la naissance du ruisseau de Candoubre, sous-affluent de l'Agoût par la Vèbre, la station pluviométrique de la Salesse, dépendant du service des Ponts et Chaussées du Tarn[2].

Les divisions administratives créées par les institutions, ou imposées par les événements ne survivraient généralement pas aux causes de leur existence première, si la permanence de ces divisions ne correspondait à un état de choses indépendant des changements politiques. L'unité administrative des communes des plateaux du Sommail et de l'Espinouse aurait été la conséquence de l'unité géographique, et les paroisses de Cambon et de Salvergues incorporées pendant quelques années après 1790 au canton de la Salvetat auraient définitivement cessé de dépendre d'Olargues, si le mouvement des affaires entre la plaine et la montagne, les échanges de produits, et surtout le commerce de détail, n'avaient maintenu les populations de la partie orientale du plateau, dans « la sphère d'attraction » d'Olargues.

La terre d'Olargues comprenait les communes actuelles d'Olargues, Saint-Julien et Saint-Vincent, plus la partie de la commune de Cambon détachée en 1869 de celle de Saint-Julien (Cambon-*Ouest*), et la partie de la commune de Saint-Etienne d'Albagnan détachée par décret du 31 janvier 1874 de celle de Saint-Vincent (Cailho et tout le terrain au couchant du ruisseau dit successivement de les Sieyres, de Rivieyrals, rec grand de Cailho et de la

[1] Il est éloigné de 60 kilom., et ses relations principales sont avec l'Hérault par Saint-Gervais et Bédarieux.

[2] Le même service a installé depuis une quinzaine d'années une autre station météorologique à la Mairie du Soulié (893 m. altitude). Les observations de la Salesse et du Soulié sont envoyées à Castres. L'Hérault n'est pour rien dans cette organisation dont les résultats sont probablement ignorés à Montpellier. Heureusement que l'observatoire volontaire de M. Vidal à Fraïsse supplée en partie à cette lacune du service départemental.

Phot. Gabolde.

OLARGUES

Mouline). Les circonscriptions paroissiales de ce territoire correspondaient à peu près aux limites des communes qui furent formées à la Révolution, sauf que, pour des raisons de voisinage, Coustorgues, commune de Fraisse, dépendait de la paroisse de Saint-Vincent, et que plusieurs hameaux de la rive droite de l'Agout, dans la paroisse *actuelle*, et commune de Cambon, relevaient alors, au point de vue ecclésiastique, de l'église Saint-Etienne de Murat [1].

S'il est possible de retracer, à partir du XIIe siècle, l'histoire d'Olargues pendant le moyen âge, à condition toutefois, de considérer la seigneurie comme personnifiée dans les seigneurs, il serait infiniment téméraire, sauf pour les préhistoriens, en l'absence du moindre document, d'entreprendre le récit des événements des temps antérieurs, ou d'essayer de reconstituer ce qui existait alors. Les ruines du Castel-Viel de la Bastide dans *le Soumal* entre Mauroul et Agoudet [2], celles du Castelas, dit d'Olargues-le-Vieux, au-dessus des Horts, l'abside à peu près intacte de la très pittoresque église romane de Saint-Julien, voilà à peu près tout ce qui subsiste dans l'ancienne seigneurie d'Olargues des édifices que les Sarrasins et les Normands ont pu attaquer ou piller, dans leurs incursions redoutées, ou que les compétiteurs ont dû se disputer, au cours des changements politiques dont les causes et les effets nous échappent également [3].

[1] Cartes du diocèse de Saint-Pons, du diocèse de Béziers déjà citées.

Acte de reconnaissance de la Mazade de la Jaularié ou Contournet à demoiselle Isabeau de la Vergne, femme de M. Guilhaume de Commerc, du 7 avril 1638, Toulze notaire à Olargues. «... ont reconnu au sieur de Commerc, sous la moitié de la tasque de tous bleds gros escourassan (*sic*) savoir : est la mazade de la Jaularié, assise en la paroisse *Saint-Etienne de Murat*, en la juridiction d'Olargues...»

[2] Acte de reconnaissance de la mazade de Cornil Agoudet etc.. en 1624, à Raymond de Thézan. «..... Item un devés ancien dans la masade d'Agoudet, conit avec les terres du Mas de Mauroul, comme est bolifié à l'ayre appelée de Maurel, monte par la canal de *Castelviel*, jusques au col de la Bastide, et jusques à Peyre saussine, aygues verdens del coural... etc... »

[3] Le nombre et la position des vieux châteaux ou des vieilles tours dont on retrouve les vestiges, soit à la cime des rocs, soit au contraire dans des replis de terrains,

On ne risque pas de se tromper cependant en affirmant que les seigneurs d'Olargues (dont la série qui va suivre, a été facile à reconstituer, d'après les preuves de l'histoire du Languedoc) étaient sortis de la maison vicomtale de Minerve, laquelle faisait partie elle-même de la puissante famille qui réunit au XIIe siècle le gouvernement des grands vicomtés d'Albi, Carcassonne, Béziers, Agde et Nimes.

I. — Roger, comte de Carcassonne, fait, en 1002, le partage de ses biens entre ses trois enfants : 1° *Raymond*, 2° Bernard, 3° Pierre.

II. — Raymond I, comte de Carcassonne, épouse Garsinde, fille et héritière de Guilhaume, vicomte de Béziers, et nièce de la vicomtesse Adélaïde de Narbonne. Il décède vers 1010 laissant deux enfants : 1° *Guilhaume*, comte de Carcassonne pour partie, vicomte de Minerve et 2° Pierre dit Pierre-Raymond, comte de Carcassonne pour partie, vicomte de Béziers et Agde.

III. — Guilhaume décède vers 1045, laissant à ses trois enfants : 1° Raymond II, 2° Pierre, 3° *Bernard*, ses droits sur le comté de Carcassonne et la vicomté de Minerve.

IV. — Bernard, vicomte de Minerve, laisse de son mariage avec Agnès : 1° Pierre, vicomte de Minerve, 2° *Guilhaume*, auquel il est attribué, entre autres possessions, les châteaux de Laure et d'Olargues, 3° Raymond *oblat* à l'abbaye de Saint-Pons en 1103.

V. — Guilhaume, époux de Garsinde ou Ermengarde, père de 1° Guilhaume, 2° Pierre, 3° *Pons I*, 4° Bernard, 5° Bérenger fait donation des châteaux de Laure et d'Olargues, et de tout ce qu'il avait dans le Minervois, au mois de mars 1126 à Bernard-

dans les vallées du Jaur et de l'Orb témoignent de la précarité des conditions de l'existence, au moment de la décomposition de l'empire de Charlemagne et pendant l'établissement du système féodal.

Aton IV, vicomte d'Albi, Carcassonne, Béziers, Agde et Nimes, son parent au 7e degré, comme descendant par sa mère Ermengarde, épouse de Raymond-Bernard dit Trencavel, vicomte d'Albi et de Nimes : 1° de Pierre Raymond, comte de Carcassonne pour partie, vicomte de Béziers et Agde ; 2° de Raymond I comte de Carcassonne pour partie, vicomte de Minerve, époux de Garsinde, fille aînée et héritière de Guilhaume, vicomte de Béziers et Agde, lequel était frère de la vicomtesse de Narbonne Adélaïde, et père de Guilhaume et de Pierre Raymond, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Par la même convention du 7 mars 1126, le vicomte Bernard-Aton IV inféode les châteaux de Laure et d'Olargues à Guilhaume de Minerve, donateur, et lui en garantit la possession contre ses ennemis.

VI. — Pons I d'Olargues est père de *Pons II* et de Frotard qui, en 1198, épousent les deux sœurs Sibylle et Tiburge, de Murviel [1].

VII. — Pons II laisse de son mariage avec Sibylle quatre enfants : 1° *Pons III*, 2° Fulcrand, 3° Guilhaume, 4° Raymond, abbé de Villemagne, et celui-ci fait, en 1218, entre ses trois jeunes frères, le partage des biens dépendant de l'hérédité paternelle [2]. Déjà, en 1204, Pons II avait rendu hommage à Guilhaume de Minerve, pour le château et seigneurie d'Olargues [3].

VIII. — Pons III, époux d'Egline, ne laisse qu'une fille, Cavaiers, mariée de l'agrément du Roi à Guilhaume d'Anduze.

IX. — Cavaiers, demoiselle d'Olargues, dame Guilhaume

[1] *Histoire du Languedoc.* — Edition du Mège, 2e vol. note XLII, 4e vol. Livre XVI — III, Livre XVII — XIII, Livre XVIII — LVII, pag. 3, 17, 60, 76, 99, 175, 192, 273, 397, 451, 482, 3e vol. pag. 100.

Dictionnaire topographique de l'arrt de Saint-Pons ; par l'abbé Soupairac, preuves pag. 105-112. *Saint-Pons-de-Cimiez,* par l'abbé J.-G.-P. Maurel. Preuves pag. 89 et 90 : Contrat de mariage de Frotard, d'Olargues avec Tiburge, de Murviel.

[2] Archives de Léran. Fonds de Thézan-Olargues Liasse 12 — 1

[3] *Ibid.* *id.* Liasse 10 — 1

d'Anduze, donne, en 1279, la seigneurie d'Olargues à son fils *Bernard*[1].

X. — Bernard d'Anduze-Olargues fait donation, en 1304, de tous ses droits sur le château et la seigneurie d'Olargues à son cousin Guilhaume de Guers de Castelnau[2].

La famille de Castelnau et celle de Caylus dont il sera question tout à l'heure, par transaction de l'année 1318, décident de jouir et posséder par indivis la terre et seigneurie d'Olargues et les droits qu'elles avaient sur la seigneurie de la Voulte. Les arbitres furent Astorg de Roquefort et Pons de Thézan[3].

L'indivision dure entre ces deux familles jusqu'au commencement du XVIIe siècle. A cette époque, la portion des Caylus fut acquise le 2 mai 1611 par Jean Jacques de Thézan de Jeanne de Lévis, Pestels et Caylus, et celle des Castelnau fut vendue par Henri de Guers, baron de Castelnau, le 31 août 1622 à Raymond de Thézan vicomte du Poujol, neveu et héritier de Jean Jacques[4]. C'est ainsi que se compléta le domaine[5] de l'illustre famille de Thézan, d'Olargues, du Poujol, aujourd'hui éteinte, mais qui tient une si large place dans l'histoire de notre contrée.

A part cette généalogie et la similitude des armoiries des villes d'Olonzac et d'Olargues qui n'est point fortuite[6], deux chartes

[1] Archives de Léran. Fond^s de Thézan-Olargues Liasse 1 — 1

[2] *id.* *id.* Liasse 1 — 12

[3] *id.* *id.* Liasse 12 — 3. 4. 5.

Les indications qui précédent, proviennent d'une note due à l'obligeance de M. Olive, régisseur général des biens de M. le duc de Livis-Mirepoix, et sur notre initiative M. le duc a bien voulu faire don, aux archives départementales de l'Hérault, d'une copie en ce qui concerne Olargues, de l'inventaire des précieuses archives de son château de Léran, près Mirepoix (Ariège).

[4] Archives de Léran, Liasse 8 n° 21 et 22.

[5] Seigneuries de Murat, Nages, et Boissezon, Avènes, Boussagues, le Poujol, Mourcairol, la Voulte, Olargues. Fiefs à Colombières, Prémian et Fraïsse.

[6] Olonzac porte : d'or à un pot ayant son anse, le tout de gueules, au chef d'azur à trois fleurs de lis d'or.

(Ce chef d'azur fut ajouté lors de la réunion d'Olonzac au domaine immédiat de la Couronne, à suite de confiscation sur les Durban). Olargues porte : d'azur au pot ayant son anse, le tout d'or.

ne laissent aucun doute sur l'existence des liens de parenté et des droits de co-propriété entre les vicomtes de Minerve et les seigneurs d'Olargues.

Dans la première, qui est l'accord du 7 mars 1126 entre le vicomte Bernard-Aton et Guilhaume de Minerve fils de Bernard et père de Pons I et autres enfants, Guilhaume donne au vicomte et à son épouse Cécile de Provence et à leur postérité les châteaux de Laure et d'Olargues, avec toutes leurs défenses, les lieux fortifiés qui existent ou ont existé dans leur territoire, et toutes leurs dépendances, tels qu'il les a recueillis ou lui ont été attribués dans la succession de ses parents, et doivent lui appartenir à titre d'*alleu* ou de tout autre manière. En retour, quant à Olargues, Bernard-Aton IV donne en fief à Guilhaume le château d'Olargues, tel qu'il vient de le recevoir, pour être tenu en fief par le feudataire et sa postérité, du Vicomte et de celui de ses enfants qui héritera de la vicomté d'Albi (Ambialet). De plus il s'engage à lui faire reconnaître le château d'Olargues par Engelbert, de gré ou de force ; et jusques à réalisation de sa promesse il lui donne en gage les châteaux de Peyriac et de la Livinière. Par la même occasion, quelques jours après, cet accord est complété de la même manière pour tout ce qui appartenait à Guilhaume, à Minerve et à Azille, ce qui prouve que le donateur devait être dans une situation critique et avoir besoin d'une puissante protection [1].

Dans la seconde, datée du 9e jour des Calendes de février

Les armoiries des communes, la plupart du temps, ne sont autres que celles de leurs anciens seigneurs.

Conf. *Bull. soc. Lang. de Géographie*, années 1895-96.

Etude de M. Blazin sur le Minervois, et J. Miquel, *Essai sur l'arrondissement de Saint-Pons.*

Armorial des Etats de Languedoc, par Gastelier de la Touche, 1760.

[1] H L. 4e vol. Preuves LXV — Sicut ipsa Castella cum omnibus sibi pertinentibus ex parte parentorum meorum, mihi acciderunt et pertinent, vel pertinere debent per alodium sive per aliam qualemcumque vocem..... Et convenimus et laudamus tibi ut ipsum castellum de Olarge faciamus tibi jurari ab Engelberto de Olarge sine tuo inganno, et si facere non poterimus, simus tibi fideles, et adjuvemus te illum guerrejare tecum, et sine te, usque fiat tibi sine tuo inganno.

1145, Guilhaume de Minerve sa femme Garsinde et leurs cinq enfants Pons I, Bernard, Guilhaume, Pierre et Bérenger renoncent pour eux et leurs successeurs, en faveur de l'Eglise Saint-Etienne qui est dans le château de Minerve, à prétendre à aucun droit sur les biens des chapelains décédés de cette église[1]. Il est à remarquer que dans cet acte le donateur s'intitule vicomte de Minerve et que ses enfants prennent tous le nom de cette possession[2], sur laquelle ils avaient dû conserver certains droits.

Comme on le voit, Guilhaume de Minerve déclare avoir reçu de ses parents le château d'Olargues à titre d'alleu, c'est-à-dire libre de tout hommage. Ce château avait donc été partie intégrante, ou tout au moins une annexe de la vicomté de Minerve. Ainsi devient véridiqué l'assertion : que cette vicomté, à son origine, comprenait toute la partie septentrionale du Narbonnais, moins les territoires détachés au profit des abbayes de Saint-Chinian et de Saint-Pons, et qu'elle a été réduite à ses limites définitives[3], par l'effet de donations, partages, rivalités, dont nous ne pouvons connaître tous les détails[4].

De même que Guilhaume persistait à se qualifier Vicomte de Minerve, à raison de la portion de seigneurie qui pouvait lui appartenir encore, de même avait-il quelque peine à faire reconnaître sa suprématie comme Seigneur d'Olargues par cet Engelbert ou Enjelbert, vassal indocile, tenant déjà peut-être le châ-

[1] H L. 4e vol. Preuves CXXIII..... Quod ego Guillelmus predictus vice comes et uxor mea Garsindis, et *omnes* infantes nostri, Pontius Guillelmus, Bernardus, Petrus, et Berengarius..... Sig. Pontii de *Minerba* qui firmavit, Sig Guillelmi fratis ejus etc..., — Voir aussi même volume, Preuves CCXI et CCXXXVI, deux chartes, concernant les enfants de Guillaume.

[2] Guillaume fils aîné avait épousé Rixovende sœur du fameux Olivier de Termes, et c'est probablement lui ou un de ses enfants qui commandait à Minerve en 1210, et à la Barbacane de San Subra au siège de Toulouse en 1219, et qui, en 1204, avait reçu l'hommage de Pons II d'Olargues son cousin.

[3] Beziat. *Histoire de l'abbaye des Caunes.*
Blazin (*Bull. de la Soc. Lang.*, 1895-96), le Minervois.
J. Miquel. *id.* Essai sur l'arrt de Saint-Pons.

[4] Vraisemblablement, la seigneurie de Pardailhan a été la dernière portion détachée du Minervois. Conf. J. Miquel op. cit.

teau en fief des ancêtres de Guilhaume, peut-être parent ou coseigneur à un titre quelconque, en tous cas personnage notable et possesseur d'alleux dans la juridiction du château. Engelbert, d'Olargues, en effet était un des témoins, à la donation à l'abbaye de Saint-Pons, en 1103, de Raymond frère de Guilhaume, par Bernard, vicomte de Minerve leur père[1]. Adalbert l'*Olarguais*, père d'Engelbert I, avait été témoin lui-même, à la donation faite le 3 des nones de février 1083 par Raymond, vicomte de Minerve frère du vicomte Bernard, à l'abbaye de Saint-Pons et à l'abbé Frotard, de tout ce qu'il possédait à titre de seigneurie et d'alleu dans la localité et le château de Peyriac[2] du chef de Pierre Raymond Vicomte de Béziers ou de tout ce que les comtes de Barcelone Raymond Bérenger et ses fils Raymond et Bérenger avaient pareillement donné autrefois au même monastère. Engelbert et son fils Adalbert II firent, en 1119, à Richard de Milhau archevêque de Narbonne une donation en faveur de son église[3]. Pons frère d'Engelbert I et père d'autre Engelbert ou Engilbert II, donne avec son fils, en 1157, à l'abbaye de Sylvanès tout ce qu'ils possédaient dans le territoire de Rouveret[4]. Enfin les cousins Adalbert et Engelbert Queyrel, enfants, l'un de Engelbert I et l'autre de Pons, fils d'Adalbert I, donnent à l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, le premier en 1166 « le mas de

[1] *Hist. Lang.* Edition Du Mège. — 4e vol., pag. 3.

[2] Hid. 3e vol. Preuves CCXLIII « Ego Raymundus Minervensis vice comes dono..... sancto que martyri Poncio Thomeriensis cœnobii et D abbati Frotardo et monachis omnibus ejusdem loci prœsentibus et futuris ipsum *totum honorem* at que *alodem* quem Petrus Raymundi comes Bitterensis..... Signum Raymundi qui hanc cessionem fieri et scribi jussit et firmavit, et testes firmare rogavit Factum est in prœsentia D Matfredi gratia dei, Bitterensis épiscopie..... Signum *Adalberti Olargensis* etc. »

[3] H L. 4e vol. pag. 60.

[4] H L. 4e vol. — Preuves CXXXIII. « ..... Ego *Pontius* de *Olargio* et filius meus *Engelbertus*, nos ambo simul donamus monasterio B Mariæ de Salvanès, et tibi Guiraldo abbati..... etc..... totum quod habemus in territorio quod vocatur Rouveret, videlicet allodium, fevum et beneficium..... Testes Petrus Begonis de Murason, Poncius de Boisedon..... Sicardus de Mourcairol, Guillelmus Ermengaudi de *Olargue*, etc. »

Queilho et la borderie de Pons » et le second en 1174 « tout le droit qu'il pouvait avoir sur l'honneur et mas de Queylo », complétant ainsi la donation faite au même Ordre, l'an 1137 par leur père et oncle Engelbert I, de la dîme qu'il percevait au terroir de Camprogé[1]. Il n'est plus question de cette famille, qui paraît avoir possédé Cailho comme bien allodial, et en avoir pris le nom ou surnom de Queyrel. Si les derniers connus des Queyrel ne sont pas entrés à ce moment dans l'ordre de l'Hôpital qui jouissait d'un prestige mérité, leurs descendants auront eu probablement comme successeurs dans la propriété des biens qu'il leur restait dans la juridiction d'Olargues, les familles Baudière, la Vergne et de Commerc, dont on reverra plus tard les noms comme possédant *la directe* de certains biens de mazade, mais sans autres attributions seigneuriales.

Il a été dit précédemment que les familles de Caylus-Olargue et de Guers de Castelnau avaient réglé par transaction de l'année 1318, qui fut fidèlement observée, leurs droits de propriétaires indivis par moitié de la terre et du château d'Olargues et dépendances. L'origine des droits que cette famille de Caylus a conservés si longtemps sur Olargues n'est pas exempte d'obscurité, puisque les archives si complètes de la famille de Thézan ne renferment rien de précis à ce sujet avant la fin du XIIIe siècle. On sait que Guilhaume d'Olargues épousa Hélix de Lévis-Caylus, au nom de laquelle il rendit hommage au comte de Toulouse, en 1246, pour le château de Caylus et ses autres possessions du Rouergue, et qu'il fut père de : 1° Déodat de Caylus, co-seigneur d'Olargues ; 2° Guilhaume d'Olargues, suc-

[1] Archives de la Haute-Garonne H. *Ordre de Malte*: Saint-Vincent Liasse 1,2,3,6. Conf. *La Commanderie de Narbonne*, par M. l'abbé Sabarthés, Carcassonne, Gabelle Bonnafous et Cie 1895 ; pag. 53 à 69.

Camproger est situé dans la commune de Saint-Vincent, sur le ruisseau de Berthe ou du Cros Saint-Vincent, affluent du Jaur. Le hameau de Cailho, qui faisait autrefois partie de la commune de Saint-Vincent, a été rattaché il y a un quart de siècle à celle de Saint-Etienne d'Albagnan. Il comprend 1° la mazade Haute de Cailho 2° la mazade Basse 3° celle de la Licharié ou Liscarié 4° celle d'En Grasset 5° celle de la Bourdarié, qui doit être la Borderie ayant appartenu à Pons ancêtre ou prédécesseur des Queyrel.

cessivement abbé de Nant, Villemagne et Caunes[1] ; 3° Raymond d'Olargues, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Saint-Félix[2] ; 4° Pierre d'Olargues, premier évêque de Vabres en Rouergue, lors de la création de diocèse en même temps que celui de Saint-Pons et bien d'autres, en 1317, par le pape Jean XXII[3] ; 5° Béatrix ou Fère de Caylus, qui épousa, en 1294, Pons VI de Thézan[4].

Là s'arrêtent les renseignements, et l'on ignore si ce Bernard-Guilhaume de Caylus Olargues est un descendant de Frotard, frère de Pons II, ou bien de ce Bernard fils de Pierre d'Olargues, probablement frère de Pons I, qui fut témoin avec Bernard de Thézan à un acte du vicomte Roger de Béziers, de l'an 1179, concernant le droit de *guidage*[5].

[1] Fisquet. — *France Pontificale*. Montpellier, 2e partie, pag. 261.

Béziat. — *Histoire de l'abbaye de Caunes*, pag. 142-146.

[2] « ..... Que nous voyons de 1285 à 1322 administrer successivement les commanderies de Douzans, de Sainte-Eulalie, de Saint-Félix de Lugan, de la Selve et de Pézenas » D. de Thézan — *Olargues dans le Passé*.

Conf. Sabarthés, op. cit — la Bessière, pag. 70 et suiv., pag. 99 ; Raymond de Caylus figure en 1331 le premier sur la liste des commandeurs de la Bessière.

[3] «... Ce prélat eut une existence des plus saintement remplies, et fut remplacé en 1329 par un de ses parents, Raymond d'Olargues, qui occupa le siège de Vabres jusqu'en 1347. » D. de Thézan op. cit. pag. 30.

[4] Le contrat de mariage passé le 29 janvier 1294 devant Me Pierre Auriac notaire à Béziers était regardé, dit Louis de la Roque, (*Armorial du Languedoc* T. I. pag. 491, notice de Thézan) «par d'Hozier comme une pièce curieuse qu'il se plaisait à montrer. » — Elle est citée en entier dans d'Hozier. (Armorial de France, 1er registre, pag. 542).

Voici la traduction de ce contrat : « Mariage de Pons VI de Thézan avec Béatrix du Fère de Caylus, dame d'Olargues, fille de Bernard Guilhaume d'Olargues, à laquelle Béatrix de Caylus, Dieudonné de Caylus, son frère, damoiseau, seigneur de Caylus, diocèse de Rhodez, donne en dot 18000 sols tournois en argent comptant qui lui avaient été attribués pour sa légitime, par le testament du dit Bernard Guilhaume, d'Olargues, leur père. Présents : Guilhaume abbé de Nant, Pierre Raymond, Chevalier, Commandeur de Saint Félix, ordre de Saint Jean de Jérusalem; Raymond Jordan, de Servian ; Guiraud de Thézan ; Benoit de Corneilhan ; Guilhaume Pierre, de Maureilhan ; damoiseau ; M. Bringuier de Thésan, Chanoine de Béziers, etc...» (Communication de M. Olive, archives de Léran).

[5] H. L. Edition Privat, tom. VIII. 58, XL « Testes,.. Bermundusde Tesano, *Bernardus Petri* de Olargues ».

Après avoir ainsi débrouillé, ou tenté de le faire du mieux qu'il a été possible, la question si confuse de l'origine des seigneurs d'Olargues du XIe au XIIIe siècle, il reste à dire quelques mots de la petite dynastie des trois Pons, fils, petit-fils et arrière petit-fils de Guilhaume de Minerve.

Pons Ier fut l'un des témoins de la sentence arbitrale rendue par Raymond-Etienne de Servian, avec l'assistance ou la présence de l'évêque de Béziers et de divers autres personnages, le 14 des calendes d'octobre 1156, entre les frères Adémar et Arnaud, vicomtes de Bruniquel et Austor de Lunas, pour décider que ce dernier tenait d'eux en fief la moitié du château de Brusques[1]. L'année d'après, il céda lui-même à l'Ordre de l'Hôpital l'ensemble de biens[2] qui permit de constituer la Commanderie de Saint-Vincent, dont l'organisation avait été ébauchée par quelques donations précédentes, et fut complétée par d'autres donations postérieures[3]. Cette Commanderie, après avoir eu de 1157 à 1614 une existence complètement séparée, fut réunie à celles de Narbonne et de la Bessière, et resta pendant longtemps le chef-lieu du groupe. Avec Raymond d'Hautpoul et les Isarn de Brassac, il assistait en juillet 1185, dans le cimetière de Caunes, à une donation que Roger, vicomte de Béziers, Carcassonne et Albi, fit par-devant son notaire Bernard, en faveur de

[1] H. L. Edition du Mège. — 4e vol. — Preuves CLXIII « ... Testes hujus judicii sunt *Pontius de Olargio*, Guilhaume de Felgariis, Petrus Raymundi patri ejus, Bernardus de Brolio.... Petrus Raymundi de Alto pullo... Bernardus Auberte de Brusca... Bernardus de Cencenon, etc... »

[2] « ... L'Eglise avec ses dépendances, le cimetière prémices et dimes, plus la vigne près le cimetière, les jardins et terre qui sont près de ladite Eglise» Archives de la Haute-Garonne, H. Ordre de Malte Saint-Vincent, Liasse, I, 4.— Abbé Sabarthès, *op. cit*, pag. 55.

[3] Sicard et Gaure, son épouse donnent Camproger 1137, Enjalbert la dime de cet endroit, 1137 Adalbert Queyrel, Cailho 1166. Enjalbert Queyrel Cailho 1174, Bligerius, Cassagnoles, le décimaire de la Commanderie à Fraïsse, et le terroir du Baux à Olargues 1179, Landric, le mas de l'Herbousse 1199, Bernard de Toreilles la dime de la Mazade de Cassaignoles, et une vigne à la Siège, Pons II, le mas de Buelgues 1223, Emeric prêtre, une maison à Olargues 1224, etc... » H. Ordre de Malte Saint Vincent, I, 1, 2, 3, 6, 7, 11, 12, 14.

— Abbé Sabarthès, *op. cit.*, pag. 23, 53 à 69, 98, 99.

l'église de Belmont[1]. Enfin, le 9 des calendes d'octobre 1188, il assistait encore la vicomtesse Ermengarde de Narbonne (cette femme qui se signala par la durée et l'habileté de son administration) dans un plaid qu'elle tint à Ouveilhan, entre Raymond Bérenger d'Ouveilhan et divers autres, pour la possession de salines, droit de pêche et de chasse, etc.[2] Peut-être comme vassal du vicomte Roger avait-il suivi ce dernier, en 1171, dans sa facile expédition contre l'abbé de Saint-Pons, qui se termina par la restitution des lieux occupés, après paiement d'une forte contribution de guerre[3]. En 1204, il fit hommage à son oncle ou cousin Guilhaume de Minerve, vassal lui-même du vicomte de Béziers, pour le château et seigneurie d'Olargues[4]. Quelques années après, il se trouve mêlé aux événements terribles de la croisade contre les Albigeois. Si rien n'indique que le château d'Olargues ait subi le sort de ceux de Minerve, Hautpoul, Cabaret et tant d'autres, trop de liens rattachaient la famille d'Olargues à la noblesse du Midi pour qu'elle n'ait pas suivi le parti de celle-ci. Cependant la soumission de Pons ne se fit pas attendre, car on le voit au mois de février 1210, en compagnie de son fils Frotard, de Pons de Thézan et de nombreux seigneurs des environs de Béziers, s'engager à Saint-Thibéry comme caution de la sincérité de l'abjuration de Raymond Etienne de Servian, et s'engager à le combattre en cas de récidive, jusques à pleine satisfaction de l'Eglise[5].

[1] Voir précédemment la note relative aux Isarn de Brassac.

[2] H. L. Edition du Mège, 5e vol. — Preuves V. «... Prœsentibus et videntis his Ademaro de Muro Veteri, *Pontio d'Olargues*, etc .. »

[3] H. L. Edition Privat.

Villam sancti Pontii et castrum de Salvetate etiam Restituimur, et Montem — Olerium (Montouliers) Rourosam (Labastide-Rouayrouse?) domino Abbati sancti Pontii.

[4] Archives de Léran. — Liasse 12-1.

[5] H. L. Edition du Mège, 5e vol. Preuves LVIII «..... Ego ita que predictus Poncius de Olargio credo quod Stephanus de Cervanio ex corde adjuret omnim sectam et hæresim... et ideo conjuro cum eo... et si aliquo quod deus avertat, adversus supra scripta venire tentaverit, ego, cum sancta Ecclesia, vel cum Principe terræ ipsum Stephanum, viriliter impugnabo, et cum eo, nullam societatem habebo, donec Ecclesia plene satisfecerit.... Ego Frotardus dicti Poncii de Olargio filius, et eodem modo, et mandato patris et specialiter promitto, etc... »

Le mois suivant, son fils aîné Pons II assiste en qualité de témoin à l'acte par lequel Etienne de Servian reçoit en fief de Simon de Montfort certains de ses anciens domaines mis sous séquestre[1]. Pons II sert enfin de témoin avec Etienne de Servian, l'an 1215, à l'hommage rendu à Simon de Montfort par Raymonde de Castries pour ses enfants[2]. Par testament, il donna en 1223 le mas de Buelgues (Violgues) avec toutes ses appartenances, à l'ordre de l'Hôpital, à charge de tenir un chapelain pour prier Dieu pour son âme[3]. L'année d'après, il accompagna le comte Raymond de Toulouse à Salvagnac pour le mariage de Bertrand, frère naturel de celui-ci, avec Comtoresse de Rabastens, et diverses affaires auxquelles ce mariage donna lieu. Mais lorsque les intrigues de la maison de Montfort et des autres ennemis du comte de Toulouse eurent empêché la réconciliation de Raymond avec l'Eglise, et décidé le roi Louis VIII à profiter des circonstances pour s'agrandir aux dépens des uns et des autres, la résistance parut impossible, et la soumission devint générale. Celle de Pons et de son frère Frotard eut lieu entre les mains de l'évêque de Béziers[4] au mois de mai 1226, il prêta la même année serment de fidélité au roi[5], et le comte de Toulouse lui-même dut accepter la paix en 1229, et consentir au mariage de sa fille et héritière Jeanne avec Alphonse, frère de Saint-Louis. A sa mort, la seigneurie d'Olargues échut à son fils Pons III, qui fut un vaillant chevalier.

[1] *Ibid.* « Acta sunt apud S. Tiberium, in prœsentia et testimonio... Pontii d'Olargio *juvenis*, Imberti de Cabreria, Guiraldi de Redorta, Guidonis de Levien marescalli, etc ..»

[2] *Ibid.* Preuves LXXX.

[3] *Commanderie de Narbonne*, pag. 61. Archives de Haute-Garonne, H. Ordre de Malte Saint-Vincent, I, 12.

[4] H. L. Edition du Mège, 5e vol., pag. 327.

Les sceaux de Pons et Frotard mis au bas de cette charte ont été conservés aux Archives nationales nos 3108 et 3109. Ils portent de... à deux marmites de.. posées en pal. (Les émaux ne sont pas indiqués). Un sceau plus petit n° 5659 des Consuls d'Olargues représente une seule marmite à deux anses, surmontée d'une fleur de lis.

[5] *Archives de Léran* ; Liasse 10, n° 2.

La prise d'armes générale de 1242 à laquelle Pons prit une part active, montra combien la domination étrangère était encore mal assise. Après avoir été excommunié par l'archevêque de Narbonne, avec beaucoup de diocésains de ce dernier, il partagea les victoires et les revers des partisans de Trencavel et du comte Raymond, et fut obligé de se soumettre au bout d'un an[1]. Rentré en grâce, il conserva ses domaines, assista même à la renonciation que fit à Béziers l'infortuné Roger Trencavel, au patrimoine de ses ancêtres, contre une petite pension (7 avril 1247). La date précise de la mort de Pons III n'est pas connue.

Il ne laissait de son mariage avec Egline, qu'une fille appelée Cavaiers, mariée plus tard à Guilhaume d'Anduze fils de Pierre Bermond de Sauve, beau-frère d'Amalric Vicomte de Narbonne[2], et cousin par alliance d'Alphonse de Poitiers. Les biens de cette famille ayant été confisqués par le Roi, Guilhaume essaya inutilement de se les faire restituer, il n'obtint que d'être *déplacé*, comme tant d'autres seigneurs compromis, et il reçut en compensation la baronnie d'Hierle, et les avantages résultant de son mariage, approuvé par le Roi, sur la prière de Jeanne de Toulouse[3]. Il rendit hommage au Roi Philippe le Hardi, le 20 janvier 1270, au nom de Cavaiers sa femme pour le château d'Olargues et divers domaines situés en Albigeois[4]. La même année, il participa aux libéralités testamentaires de Jeanne de Toulouse. Quatre ans plus tard : 1° il assista, avec Aymeric vicomte de Narbonne, Pons de Tésan, etc.[5], à l'assemblée tenue devant le sénéchal de Carcassonne, qui par son renouvellement et sa périodicité donna naissance aux Etats du Languedoc ; 2° il passa une transaction avec les consuls et habitants d'Olargues[6]. Ce furent les derniers actes de son administration seigneuriale.

[1] H. L. Edition du Mèze, 6e vol., pag. 36-37.

[2] De la maison de Narbonne. Lara et père des vicomtes Aymeric et Amalric.

[3] H. L. Edition du Mèze, 6e vol., pag. 93.

[4] *Idem.*, pag. 147 et *Archives de Léran*, Liasse 10, no 3.

[5] *Idem.*, de Thézan, *op. cit.*, pag. 31.

[6] *Archives de Léran*. Liasse 12, n° 2.

Bernard d'Anduze-Olargues, seul enfant connu de Guilhaume, fut gratifié, l'an 1279, par sa mère Egline devenue veuve, de tous ses droits sur Olargues [1]. En 1280, il s'accorda avec le Commandeur de Saint-Vincent, Pons Rogé, au sujet d'un moulin dont celui-ci avait établi le canal à travers des terres du mas de Pestous relevant de la directe de Bernard [2]. Après avoir cédé en 1304 ses domaines, par donation à son cousin Guilhaume de Castelnau [3], il serait tombé en enfance et aurait eu pour curateurs en 1307, Amalric Vicomte de Narbonne, Déodat de Caylus, et Pons de Thézan [4].

Voilà à peu près tout ce que l'on sait de la Seigneurie et des Seigneurs d'Olargues, pendant la période antérieure à la réunion de ce pays à la France, ou contemporaine des premiers temps de cette réunion.

Il ne reste plus qu'à dire quelques mots de la seigneurie de Voulte, dont dépendait la partie orientale de la commune de Cambon (section de Salvergues) qui a été distraite de la commune de Mons. Cette seigneurie, moins importante que la précédente, ne comprenait que l'ancienne commune de Mons, et peut-être celle de Saint-Martin de l'Arçon. Le château de la Voulte, dont il ne reste que des ruines et la chapelle (remplacée en 1722 comme église paroissiale, par l'église nouvellement construite à Mons), était situé à l'entrée de la boucle ou volute allongée que décrit le Jaur, un peu en amont de son confluent avec l'Orb [5]. Le rocher en forme de toit pointu qui supporte le château est percé d'amont en aval au niveau de l'eau, d'une *voute* ou canal d'amenée des eaux du Jaur, utilisant, au profit d'un moulin, la différence de pente. Le château ou plutôt ce qui en reste, est précédé d'un porche, appelé également voute (*boùto*) dans notre idiome languedocien, et c'est probablement bien plus du por-

[1] *Archives de Léran.* Liasse 1, n° 1.

[2] Sabarthès, *op. cit.*, pag 54. *Arch. Ilte-Gar.*, St-Vincent, V-5.

[3] *Archives de Léran.* Liasse 1, n° 12.

[4] D. de Thézan, *op. cit.*, pag. 31.

[5] Carte d'Etat-major, feuille 232 (Bédarieux).
Carte du Ministère de l'Intérieur, feuille XVIII-34 (Lodève).

che de l'entrée, ou du tunnel du moulin, que de la volute de la rivière, que le château tire son nom. Les étymologistes choisiront.

La situation de cette seigneurie aux confins des diocèses de Narbonne et de Béziers, dont les limites avaient fourni matière à discussion, les alliances de famille, les événements politiques du XIIe siècle, tout ferait supposer que le château de la Voulte, de même que ceux d'Olargues, de Vieussan, Roquebrun et Cessenon, avait dû passer sous la suzeraineté du vicomte de Béziers ou bien être devenu avec eux sa propriété immédiate en tout ou en partie, administrés directement ou donnés au fief. Cependant la maison de Narbonne paraît avoir conservé ou acquis sur ces confins des possessions importantes[1], puisque Pierre de Lara, investi en 1192 de la vicomté de Narbonne par la vicomtesse Ermengonde, fille d'Aymeri II [2], donna par préciput à son fils Aymeric III la ville et vicomté de Narbonne, le pays de Béziers et tous les autres lieux qui appartenaient à la seigneurie de Narbonne. Les vicomtes Aymeric et Amalric, descendants d'Aymeric III au mois d'avril et de juin 1271 firent le partage des biens délaissés par leur père Amalric, époux de Philippe de Sauve, sœur de Guilhaume d'Anduze, et en rendirent hommage au roi[3]. Le premier garda Narbonne, et le second eut dans son lot tous les fiefs situés dans les évêchés d'Albi et de Béziers, qu'ils

[1] H. L., 4e vol. Preuves (accord de 1164 relatif aux mines de Villemagne).

[2] H. L., 5e vol., pag. 27. «Elle (la Vicomtesse Ermengarde) administra pendant cinquante ans, avec beaucoup de prudence et de dextérité la Vicomté de Narbonne en des temps difficiles, et ne se distingua pas moins par les vertus viriles que par celles qui sont propres à son sexe, et par la sagesse de son gouvernement : en sorte qu'elle s'acquit une grande réputation. Elle prit part, à la tête de ses vassaux, à diverses expéditions militaires, et elle fut souvent l'arbitre des différends qui s'élevèrent entre les princes et les grands seigneurs. Elle s'appliqua à rendre elle-même la justice à ses sujets, prérogative dont elle fut fort jalouse, et elle présida à divers plaids, assistée de ses principaux vassaux.

[3] H. L., 6e vol. Preuves CLI et CLIII «Omnia feuda, majores justitias et dominationes, et omnia bona et jura, quæ habebat in castris infra scriptis... videlicet in castris... in Narbonesio..... de Ginestaribus, de Crusi, de Villis passantibus, de Assinhano... Item in diocœsi Bitteris... de Pujolio, de Manso de Monis, de Columberia, *de Volta*, de Castaneto, cum parrochia de Morin.....»

tenaient de leur père, avec toute la juridiction qu'avait leur père.

Le château de la Voulte figure dans celte énumération, confondu à tort dans le diocèse de Béziers, avec les châteaux voisins du Poujol, Monis, Colombières et Castanet.

Le vicomte Amalric n'était pas le seul propriétaire, puisque dans la même année 1271 Guilhaume de Patau, chevalier, donna en nouvel acapte la moitié du mas de Chavardès à Guilhaume et Jean fils de Roger de Chavardès, à cause des services qu'ils lui avaient rendus. Cet acte, dont il existe une expédition régulière sur parchemin délivrée le 9 des calendes d'octobre 1281, est un des plus anciens connus parmi les titres de concessions ou de reconnaissances emphytéotiques[1]. Les descendants de cette famille prennent au XV. siècle la qualité de co-seigneurs de la Voulte dans un acte de nouvel acapte de la mazade de Bordettes, 31 octobre 1472[2], et leurs droits passent par mariage au XVIe siècle dans une branche de la famille de Thézan[3], à laquelle succède, au XVIIIe, la famille Belot de la Salvetat, qui se distingue alors par le nom de Belot de Tarassac[4].

[1] « Ego Guillelmus Pataui, miles, per me et successores meos, bona fide, omne dolo et fraude penitus remotis, cum hoc publico instrumento, perpetuo firmiter valituro, dono concedo et trado in a capitum, et jure perpetui acapiti vel emphytrosis, tibi Guillelmo Rotgerii de Chavardesio etc....» Acta fuerunt apud *Voutam* in camera dicti domini Guillelmi Pataui, Anno christi nativitatis, millesimo duocentesimo septuagesimo primo. Rege regnante Philippo, et VII idus decembris in prœsentia et testimonio Bermundi de Vornaco, domini Bermundi de Podio missione militis, Petri Borelli sacerdotis.... testium vocatorum et rogatorum et mei johannis Fabri publici notarii Castri de Olargio ».

(*Texte d'après la leçon que M. l'abbé Douais a bien voulu nous donner*). Nous reviendrons plus tard sur les détails de cet acte (Pierre Fabre, notaire, fut condamné plus tard comme hérétique).

[2] « Anno nativitatis Christi MCCCCLXXII, et die ultima mensis Octobris, quod nobilis vir, Guillelmus Patui, *condominus* Castri de Voulta, Sancti Pontii Tomeriarum diocœsis, grate dedit et in emphiteosim perpetuam, Johanni Ortalani etc...»

[3] D. de Thézan ; *op. cit.*, pag. 34-35. Transaction du 10 avril 1556 entre Antoine de Lévis-Caylus et Guilhaume de Guers de Castelnau, seigneurs et barons d'Olargues, et damoiselle Lionne de Patau, dame de la Voulte, femme de Messire Tristan de Thézan, chevalier sur les limites de leurs terres.

[4] Acte de reconnaissance de la masade dite de la Griffoulède ou la Calmette, du 20 août 1732, Carrière, notaire à Olargues, à Messire Jean-Jacques de Belot

Il résulte non seulement de l'accord de 1318 entre les familles de Caylus et de Castelnau que ces deux familles avaient des droits sur la Voulte, mais de divers actes de reconnaissance du XVe au XVIIIe siècles, que ces droits étaient reconnus comme droits seigneuriaux, et que la juridiction du château d'Olargues et celle du château de la Voulte étaient réunies[1].

Sur la rive gauche de l'Agout entre la maison forestière du Crouzet et Salvergues, sont les vestiges de la vieille église Saint-Pierre d'Espinouse, sous le même vocable que l'église Saint-Pierre de Cambon, donné jadis à l'abbaye de Saint-Pons. La majeure partie des terres de la rive droite de l'Agout dépendant de la paroisse Saint-Etienne de Murat, l'église de Cambon n'était qu'une simple annexe de Saint-Jean de Fraïsse.

Il est donc probable que l'église d'Espinouse était le centre ecclésiastique de cette partie du plateau. Elle est la seule nommée dans le procès de séparation des menses épiscopale et capitulaire de Saint-Pons, effectuée en exécution des prescriptions du pape Jean XXII, et elle figure dans la mise en possession du 27 juillet 1327 après les églises de Prémian, Saint-Vincent,

seigneur de la Voulte, citoyen de Béziers, « ladite masade *dans la juridiction* »*d'Olargues*, *dans* le terroir de la Voulte en l'Espinouse.... à l'usage pour toutes »leurs masades etc.. duquel usage et tasque et autres droits il en appartient audit »seigneur de la Voulte le tiers, et les deux tiers restants au seigneur comte du »Poujol, seigneur d'Olargues, en conformité de la transaction passée entre les »auteurs desdits seigneurs le *second* avril de l'année 1556 devant Me *Collatoris* ? »notaire de Béziers, sus reconnu en faveur de Messire Pierre-François de Thésan »de Saint-Geniès, baron de Luc et de la Voulte et terres en dépendant le 27 avril »de l'année 1643, etc...»

[1] Acte de reconnaissance de la masade de la Calmette, Jehan Brunii, notaire à Olargues, 1404 (Archives de Léran). « Anno nativitatis Christi MCCCCIV et die quarta Mensis Junii, noverint universi quod Jacobus Calmete, mansi de Agrifoledis, juridictionis de Olargio..... confessi fuerunt tenere in emphiteosim a nobilibus dominis dicti Castri, absentibus, et mini notario videlicet..... Actum in dicto mansi de Agriffoledis. Testes magister Johannis Bolerii baccalarius in legibus, dominus Petrus de Lucario, Bernardus Camilli deodatus, et ego Johannes Brun.

Autre acte, même masade, du 14 décembre 1486. « Anno etc..... Noverint universi quod Petrus Calmete habitator mansi de Agrifoledis et Johannes Moustelon mansi de Ortis, juridictionis de Olargio..... confessi fuerunt et recognoverunt tenere.... domino de Castro novo, domino pro individo Castri et baroniæ d'Olargio

Saint-Julien, et avant celle de Fraïsse[1]. Il n'est pas fait mention de celle de Cambon, qui pourrait être la même que celles de Saint-Pierre de *Cambour* et de Saint-Pierre de *Cambonis*, rappelées dans la donation de 940 de l'archevêque de Narbonne, Aymeri, et dans la bulle du pape Luce III, de l'an 1182. Cette église pourtant est citée, en même temps que celle de Saint-Pierre d'Espinouse dans la liste des églises du diocèse de Saint-Pons, donnée en 1703 par la *chronologie* du chanoine Trotet-Legentil, précurseur de tous les historiens du pays[2]. Les deux paroisses de Cambon et de Lespinouse figurent également au tableau de la première organisation des communautés du département de l'Hérault en 1790, comme dépendant du canton de la Salvetat[3], mais cette organisation, réalisée quant à ces deux paroisses dans des conditions mal connues, n'a pas eu une longue durée. Cambon est revenu sinon à Olargues du moins à Saint-Julien, Saint-Pierre-d'Espinouse[4], a fait partie de la commune de Mons, autrefois la Voulte, et nous avons déjà dit comment les deux paroisses ou sections ont été réunies pour former la commune de Cambon.

etc.... Actum Olargii, Hujus rei sunt testes, magister Hugo Clerici notarius, Petrus Grossi mansi de Salberga, Petrus Guilhoti et ego Anthonius, *Collator.*» (Archives de Léran).

[1] «...Item et eadem die, supradictus dominus Commissarius, una mecum notario supra dicto et procuratoribus dicti Capituli, personnaliter, deinde accessit ad Ecclesiam de Espinosa, diocæsis sancti Pontii prædictæ; ubi cum fuit dominus commissarius, ad requisitionem dictorum procuratorum, ante foras dicta Ecclesiæ, in præsentia testium subscriptorum, per me dictum notorium præditas litteras suæ commissionis, *in lingua Romana* eis legi fecit..... Actum fuit hoc ante januas de Espinosa, etc.»

[2] *Chronologie des Abbez et Evesques de l'Esglise et du Monastère de St-Pons*, par F. B. T. L. G., Chanoine, et Prebstre de ceste mesme Esglise. — Béziers, Barbut 1703, St-Pons, Francés frères, 1873.

[3] *Bull. Soc. Lang. de Géog.*, année 1889, pag. 503. Article de M. V. Monin. Cambon est porté pour 235 habitants, l'Espinouse pour 85. La population actuelle de toute la commune est de 479.

[4] L'église St-Pierre d'Espinouse a été remplacée en 1830 par la nouvelle église de Salvergues. Conf. Soupairac, *Dict. topogr. de l'arrond. de St-Pons*, pag. 6, et preuves, pag. 99, 123.

Les nouveaux groupements administratifs sont si différents des anciens, et l'origine des éléments de ces derniers était si variée que l'explication de la formation territoriale des quatre communes de la *Petite Auvergne* de l'Hérault comportait quelques détails. Elle ne pouvait même se faire sans réveiller les souvenirs des institutions locales, des événements qui ont agité notre pays et celui des seigneurs qui l'ont gouverné, jusques au moment de sa réunion au domaine royal, et par conséquent à celui de son passage sous l'autorité qui a reconstitué l'unité de la majeure partie de la vieille Gaule.

Armoiries de La Salvetat[1].

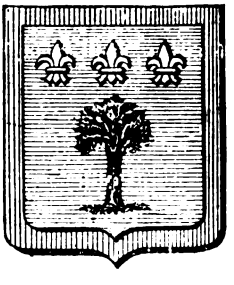

Armoiries de Fraïsse[2].

Armoiries du Soulié[3],

Armoiries de Cambon[4].

[1] *La Salvetat* : De gueules, à un château d'argent. ajouré et maçonné de sable donjonné de trois donjons d'or, celui du milieu, plus haut que les autres, le château posé sur une rivière d'azur.

[2] *Fraïsse :* D'azur à la bordure de gueules, au frêne d'argent sommé de trois fleurs de lis d'or.

[3] *Le Soulié :* De sinople à un soleil d'or.

[4] *Cambon* : Ecartelé ; au 1 et au 4 d'or à la cotice de gueules au 2 d'azur à la marmite d'or, au 3 d'azur à 3 croissants entrelacés d'argent.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

CONCOURS DE GÉOGRAPHIE

Le Concours annuel de Géographie institué par la Société entre les élèves de troisième année des Ecoles normales d'Instituteurs et d'Institutrices comprises dans notre ressort académique a donné, cette année, le résultat suivant ;

1° *Instituteurs.*

Prix : M. Jonquet, élève de l'Ecole normale de Montpellier.

Première mention : M. Ramon, élève de l'Ecole normale de Carcassonne.

Deuxième mention : M. Rieuvernet, élève de l'Ecole normale de Perpignan.

2° *Institutrices.*

Prix : Mlle Couderc, élève de l'Ecole normale de Nimes.

Première mention : Mlle Graziani, élève de l'Ecole normale de Nimes.

Deuxième mention : Mlle Daumet, élève de l'Ecole normale de Carcassonne.

La liste générale des concurrents par ordre de mérite a été adressée à M. le Recteur de l'Académie pour être communiquée aux établissements intéressés.

J. Pouchet.

Trente-huitième Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements en 1900.

Paris, le 12 juillet 1899.

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint, en dix exemplaires, le programme du 38e Congrès des Sociétés savantes, dont la séance d'ouverture est dès maintenant fixée au 5 juin 1900. Je vous serai obligé de porter sans retard ce document à la connaissance des membres de votre Société

et de leur notifier que toute lecture sera, comme les années précédentes, subordonnée à l'examen préalable des mémoires et à l'approbation du Comité.

Seules les communications destinées à la section des Sciences pourront être exceptées de cette règle. Mais, en tous cas, une analyse indiquant leur sujet et leur plan sera exigée.

J'insiste tout particulièrement afin que le texte des mémoires et des analyses parvienne, avant le 30 mars prochain, au 5e *Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur*.

Il ne sera, en effet, tenu aucun compte des envois adressés après ce délai.

J'ajoute que les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits *sur le recto* et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, de manière à ne pas retarder l'impression, si elle est décidée.

J'appelle toute votre attention sur ces prescriptions. Elles ne restreignent pas le droit de chacun de demander la parole sur les questions du programme et sont indispensables à la marche régulière du Congrès.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.
Signé : G. Leygues.

Pour copie conforme :
Le Directeur de l'Enseignement supérieur,
Conseiller d'Etat,
L. Liard.

PROGRAMME

Section de Géographie historique et descriptive.

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particulières. — Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

2° Faire connaître les procédés employés par les anciens géographes. Mode de projection ; graduation ; trait, écriture, coloris des cartes ; échelles ; roses des vents ; figuré des reliefs ; mode d'impression, etc.

3° Dresser des cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'homme à l'époque quaternaire ou des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer. — Cartes toponymiques.

4° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de la France.

5° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

6° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.).

7° Voies anciennes à travers les régions montagneuses de la France (routes de communication, routes de pèlerinage et chemins de transhumance).

8° Etude particulière des régions de Causses (avens, grottes, cours d'eau souterrains, etc.).

9° Recherches sur les glaciers, les moraines et les lacs de montagnes. — Formation des cirques.

10° Altitude maximum des centres habités, depuis les temps les plus anciens.

11° Recherches sur les marées. — Courants littoraux, leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

12° Modifications anciennes et actuelles des côtes de France. — Formation des dunes et des étangs littoraux. — Landes, forêts sous-marines, etc.

13° Délimiter comparativement une forêt de France, au moyen âge et à l'époque actuelle.

14° Etude hydrographique d'un grand bassin. — Tracé et régime.

15° Causes du tracé des cours d'eau dans une région donnée.

16° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

17° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

18° Missions scientifiques françaises à l'étranger, antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires.*

VARIÉTÉS

Un Coin de Provence (*Suite et fin*)

Nous voici donc à Marseille, dans cette ville immense qui a déjà vu tant de révolutions et a passé par tant d'épreuves, mais s'est toujours relevée plus forte, plus vaillante et plus décidée à utiliser les avantages de son incomparable position. Nous ne chercherons pas à présenter ici une description de Marseille, car Marseille est un petit monde, une vraie capitale, et, à vous parler en toute sincérité, malgré les faciles railleries des Parisiens et les plaisanteries qu'on se transmet de génération en génération sur la Cannebière et sur les odeurs du vieux port, je partage l'enthousiasme des Marseillais pour leur cité natale. Il est peut-être en France des villes plus avantageusement disposées au point de vue du pittoresque, ou plus salubres, ou mieux entretenues; il en est dont les monuments sont plus complets, les églises mieux ornées, les rues plus larges, les maisons plus régulières, mais il n'en est pas une qui se présente avec cette infinie variété d'aspects, ce mélange de constructions de tout style, cette incroyable animation des rues et des quais. Et que de souvenirs accumulés dans un étroit espace ! Ici, dans le vieux Lacydon, dans le port des Phéniciens et des Phocéens, on a récemment découvert les fragments d'une galère, et plus loin une inscription votive en l'honneur des prêtres de Baal. Dans les vieux quartiers, éventrés aujourd'hui par la récente rue de la République, se dressait l'Acropole avec ses portiques et ses colonnades. Là c'était le forum où le préteur rendait la justice. Sur les rives du vieux port on aperçoit encore les créneaux à machicoulis de l'abbaye féodale de Saint-Victor, construite au-dessus d'une crypte sanctifiée par le sang des martyrs, et la nouvelle cathédrale, avec ses coupoles de marbre et ses mosaïques aux couleurs variées, a remplacé le temple de Diane, la Major, comme disent les Marseillais. César a porté une hache sacrilège dans le bois sacré, la *Silva bella*, qui couvrait les flancs de la colline où

s'élève aujourd'hui le célèbre sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde. Le connétable de Bourbon dressa ses batteries contre le mur dont le boulevard des Dames marque aujourd'hui l'emplacement, et ce sont les dames de Marseille qui défendirent la brèche ouverte par ses boulets. Ici, Louis XIV ordonna la construction d'un fort destiné à brider les Marseillais, non loin des caveaux funèbres où le chevalier Rose fit ensevelir par des galériens, dans de la chaux vive, les victimes de la terrible peste de 1721. Là, sous cette voûte, le consul Libertat fut assassiné par les partisans des Guises, et du haut de ce balcon de l'Hôtel de Ville, Démosthène Olivier en 1848, et Gambetta en 1870 haranguaient la population. Mais qu'est-il besoin de rappeler tant de souvenirs? Nous foulons un sol historique, une sorte de terre sacrée. Nos souverains, nos grands hommes, nos artistes l'ont foulée avant nous, et nous ne pouvons que suivre leurs traces avec respect.

Nous n'avons donc pas ici à décrire Marseille, car nous serions ou trop long ou trop incomplet. Suivons plutôt les quais, en traversant cette foule bigarrée, aux costumes étranges, aux physionomies diverses, et, sans nous attarder à cette Babel de langues et de nationalités, arrivons à la Joliette, un des nouveaux ports que l'on a creusés dans ces dernières années, et installés à coups de millions, comme pour affirmer la puissance de la civilisation et les merveilles de l'industrie. La Joliette est en effet un port artificiel, gagné sur la mer grâce à deux gigantesques jetées qui protègent les eaux calmes de l'intérieur contre l'assaut des vagues du large. Sur l'un des quais, la Compagnie des Messageries maritimes a construit ses bureaux et amarré ses somptueux paquebots. C'est sur un de ces paquebots que nous nous embarquerons pour retourner à la Ciotat en longeant la côte. En effet, toutes les fois que les paquebots des Messageries reviennent de Chine et d'Australie, dès qu'ils ont opéré leur déchargement à Marseille, ils sont renvoyés à la Ciotat pour être réparés, repeints et réinstallés. La Compagnie permet alors à peu près à tout le monde de monter sur le navire en réparation. C'est une occasion que saisissent avec empressement de nombreux touristes, enchantés de faire à peu de frais, ou plutôt à titre gracieux, une très intéressante excursion.

Le capitaine a donné le signal du départ. Lentement, majestueusement, le navire s'est détaché du quai. Il franchit la passe, accélère sa marche, et bientôt entre dans la haute mer, laissant à sa gauche les maisons étagées de Marseille et les vaisseaux ancrés dans ses ports, à sa droite les hauteurs de l'Estaque et le cap Couronne. Il passe devant la baie des Catalans, où la Mercédès d'Alexandre Dumas avait jadis

sa cabane, mais où se dressent maintenant de superbes villas. C'est là, en effet, que commence la Côte d'Azur, par une merveilleuse promenade nommée la Corniche, qui continue pendant plusieurs kilomètres, et toujours en vue de la mer, franchissant les ravins sur des viaducs, éventrant les collines par des tranchées dans le roc vif, tantôt baignée par les flots bleus de la Méditerranée, tantôt ouverte à travers des bois de pins parasols et de tamaris, et cela jusqu'au cours du Prado, à l'embouchure de l'Huveaune. Ce qui donne à ce long boulevard de la Corniche un charme inexprimable, ce ne sont pas tant les belles villas et les parcs magnifiques qui le bordent, ici Endoume, Auriol, là la Réserve, si célèbre par les bouillabaisses que confectionne avec art un maître cuisinier réputé, Roubion, plus loin le château Talabot, avec ses arbres gigantesques et ses cascades artificielles, ou le Roucas-Blanc, cette magnifique station balnéaire qu'alimente directement la Méditerranée ; ce sont moins, dis-je, toutes ces beautés un peu de convention que la vue de la mer, éternellement belle, et diverse d'aspect, soit qu'elle caresse mollement la plage d'un liséré d'écume, soit que le vent la projette avec des grondements irrités contre les rocs du littoral. Il n'est pas d'étranger, même ne disposant que de quelques heures, qui ne se croie obligé de suivre la Corniche, et il a certes bien raison. On ne peut guère comparer à la Corniche que la promenade des Anglais à Nice, ou la plage parfumée de Monaco, et encore, au-dessus de la Corniche marseillaise, l'œil s'arrête-t-il avec complaisance sur les escarpements dénudés de la colline que surmonte le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde. Le clocher de cette église est couronné par la statue dorée de celle que, dans tout le Midi, on nomme la Bonne Mère. Là encore, je ne demanderais qu'à vous guider vers cette église si fameuse, qu'à examiner avec vous les ex-voto dont elle est tapissée, naïfs témoignages d'une foi respectable, car elle est sincère ; mais le paquebot n'attend pas, son mouvement s'accélère et voici que nous passons en vue des îles qui protègent au midi la rade de Marseille.

L'archipel des îles marseillaises, les Stœchades de l'antiquité, se compose de deux îles et de plusieurs îlots. Les deux îles, Pomègue et Ratonneau, sont reliées entre elles par une digue qui forme un port artificiel, où l'on a installé les bâtiments du Lazaret. Dans ce port et dans cet hôpital, sont obligés de purger leur quarantaine les navires suspects et les passagers qui viennent des pays contaminés. Le Lazaret était jadis en terre ferme, mais on a reconnu les inconvénients de ce voisinage, et c'est dans cette rade mal fermée, dans cet asile où n'abondent précisément pas les distractions, que sont obligés

d'attendre plusieurs jours tous ceux que leur mauvaise fortune a conduits dans des contrées atteintes par le choléra ou par la peste. Nous les plaindrons, mais en avouant que la précaution n'est pas superflue, et, puisque Marseille est une porte ouverte sur l'Orient, il faut bien qu'on se défende contre les maladies qui semblent avoir fait élection de domicile en Orient.

Près de Pomègue et de Ratonneau se dresse au milieu des flots, comme un gigantesque galet tout effrité par les vagues, le fameux château d'If. Rien de moins imposant que cette citadelle au sinistre renom. Une tour ronde, à peine entourée de remparts en ruines, et quelques constructions basses, sans style, sans caractère ; mais cette citadelle pour rire occupe une place dans l'histoire. Le château d'If fut une prison d'État, la Bastille du Midi, et de dramatiques légendes le représentaient comme le tombeau des secrets, comme le refuge des maris trompés et des pères mécontents qui voulaient se débarrasser d'épouses coupables ou de fils prodigues. On disait encore que nos rois y ensevelissaient à jamais dans de noirs cachots tous ceux qu'ils ne voulaient pas traduire en justice, les criminels dont ils redoutaient la comparution. Il y a du vrai dans ces récits. Au château d'If furent réellement renfermés des femmes légères et des enfants peu respectueux. On y jeta aussi de temps à autre des faux monnayeurs, des contrebandiers, et même quelques publicistes récalcitrants, mais ce qui a fait sa renommée, c'est le fameux roman d'Alexandre Dumas, *Monte-Cristo*. Dantès et l'abbé Faria sont des personnages sans réalité historique. Ils n'ont jamais vécu que dans la féconde imagination du romancier, mais Dumas a réussi à leur donner l'immortalité. C'est très sérieusement que le gardien du château d'If montre les deux cachots où furent enfermées les deux prétendues victimes de l'arbitraire monarchique, et non moins sérieusement que les visiteurs lui demandent d'un ton convaincu de leur indiquer l'endroit d'où fut jeté à la mer, cousu dans un sac, avec un boulet aux pieds, le héros du roman. Dans un siècle d'ici on ne discutera même plus leur existence.

Saluons en passant les phares de Tiboulen, du Frioul, de Planier, qui éclairent l'entrée de la rade et signalent aux navires venant du large l'approche de la grande cité, et poursuivons notre route le long des hautes collines de Montredon et de Marsillaveyre. Peu à peu les villas s'espacent, les prairies et les vergers n'apparaissent plus que de distance en distance. Des roches leur succèdent, roches calcaires d'un blanc éclatant, que l'on pourrait comparer aux falaises crayeuses de la côte anglaise, si elles n'étaient inondées par des rayons

lumineux, qui leur donnent les apparences et l'éclat du marbre, tandis que le brouillard revêt de teintes glauques et sombres le littoral anglais. Quelques îles, Jarros, Maire, Riou, Calseraigne, sont jetées en avant de la côte comme pour la protéger. Elles en ont été séparées par quelque convulsion géologique, car elles sont de même formation. Ces îles, bizarrement découpées, aux formes changeantes suivant qu'on les examine de près ou de loin, sont inhabitées, et d'ailleurs inhabitables, car on n'y trouve pas une goutte d'eau, et on se demande comment ont pu pousser dans les anfractuosités du roc, et sans la moindre terre végétale, les mousses et les saxifrages qui, çà et là, jettent un peu de verdure sur la nudité du sol. On y rencontre aussi des lézards verts, gros et sauvages. Vivent-ils de l'air du temps, ou se contentent-ils des maigres détritus que leur abandonnent de temps à autre les pêcheurs qui viennent faire sécher leurs filets aux roches du rivage? C'est un problème d'histoire naturelle que je n'ai pas qualité pour résoudre.

Depuis Marsillaveyre jusqu'à la petite ville de Cassis, la côte ne présente qu'un entassement confus de blancs rochers, agrémentés çà et là par quelques maigres bouquets de pins. Sur ces montagnes, solitude à peu près absolue. De loin en loin, on signale des troupeaux de chèvres, mal gardées par de gros chiens galeux au poil hérissé, et par des bergers qu'on n'aimerait pas à rencontrer au coin d'un bois, tant leur air est rébarbatif. Ils passent d'ailleurs pour être les descendants directs de ces fameux détrousseurs de grands chemins, qui s'organisèrent en bandes au siècle dernier, et devinrent si redoutables qu'il fallut organiser contre eux de véritables chasses à l'homme. Le plus connu de ces chefs de bande se nommait Gaspard de Besse, et c'est justement dans les montagnes de la Gineste, entre Cassis et Aubagne, qu'il avait établi ce qu'on pouvait appeler son quartier général.

Cette côte présente une particularité intéressante. Elle s'ouvre par intervalles et creuse dans l'intérieur des terres des ports très profonds qu'on nomme des calanques. Qu'on se figure l'estuaire d'un fleuve, mais resserré entre deux hautes murailles, presque perpendiculaires. On dirait un de ces fiords scandinaves, qu'une mode récente a fait connaître, ou plutôt une de ces indentations de la côte dalmate, Sebenico, Spalato, Raguse, Cattaro, où les Vénitiens avaient établi leurs comptoirs. Quelques-unes de ces calanques provençales, Envaux, Morgiou, Portmiou, sont fort curieuses. Envaux est plus saisissant à cause de la sauvagerie du site et de la hauteur des rochers, mais Morgiou et Portmiou sont plus pittoresques à cause des sinuosités et

des courbes inattendues qu'y creuse la mer. A chaque instant on se croit arrêté par une muraille infranchissable, et voici qu'une porte s'ouvre dans le rocher; et qu'on s'engage dans de nouveaux défilés. L'eau de ces calanques est d'une limpidité merveilleuse. On distingue les algues et les sables du fond, et parfois le bleu du ciel s'y reflète avec un coloris intense. Les calanques présentent un autre avantage. On y est en sûreté, aujourd'hui, contre les coups de vent, jadis contre les pirates barbaresques. Nous nous trouvons, en effet, dans une région qui a été infestée par les pirates. Le souvenir de leurs descentes y est encore vivant. On montre de loin en loin des tours en ruine, toutes situées sur des points élevés. C'étaient des tours de guet, où les habitants du littoral avaient établi des postes de surveillance pour signaler les pirates. Aujourd'hui que la sécurité la plus absolue règne sur nos côtes, on est presque tenté de taxer de chimères les récits de nos anciens conteurs. Rien pourtant n'était plus fréquent que les descentes des Algériens en terre provençale. Molière, dans *les Fourberies de Scapin*, parle d'un jeune homme entraîné par des pirates turcs. « Que diable allait-il faire dans cette galère ? » s'écrie plaisamment le père auquel on rapporte la mésaventure du fils ; et personne ne s'étonnait parmi les spectateurs de la présence sur nos côtes de cette galère. Que de fois la petite ville de Cassis et la Ciotat elle-même ont-elles été rançonnées et pillées par ces odieux pirates ! Quand les vigies signalaient à l'horizon quelque voile suspecte, vite sonnait le tocsin, et la population cherchait un refuge dans ces impénétrables calanques.

Tout près de Portmiou, à environ 3 kilom., s'arrondit la conque harmonieuse où s'allonge paresseusement la jolie ville de Cassis. Bien que le port de Cassis soit défendu par des tours et même par une citadelle, comme ces tours sont ruinées, et que la garnison de cette citadelle se contente d'y élever de paisibles lapins, Cassis ne serait plus en état de repousser la moindre descente de pirates. Ce n'est plus qu'un joli port de pêche, ou plutôt de plaisance, où les amateurs de Marseille et de Toulon se donnent volontiers rendez-vous pour déguster un vin blanc fort estimé dans la région, et surtout pour confectionner à grand renfort d'ail, de poivre et d'huile la classique bouillabaisse. Il est vrai que les poissons qu'on prend sur cette côte, dorades luisantes ou rougets aux écailles irisées, sans parler des traditionnelles rascasses, et des langoustes qui sautent encore dans l'eau qui va les bouillir, il est vrai que tous ces poissons, qui vivent sur un fond de roches et d'algues, ont un goût exquis et une saveur qu'apprécient fort les gourmets. Aussi une bouillabaisse à Cassis est-elle une

vraie partie de plaisir, qu'on prépare longtemps à l'avance, et qui compte presque parmi les solennités de famille.

A partir de Cassis, changement soudain de décor. La côte se relève brusquement. Au cap Soubeyran, au cap Canaille, au quai Rond, elle dépasse 400 mètres d'altitude, et, comme la muraille rocheuse s'élance d'un seul jet à partir de la mer, cette altitude de 400 mètres paraît tout de suite considérable. Toutes ces montagnes sont boisées, presque exclusivement par des pins maritimes, mais sous ces pins poussent, en luxuriantes frondaisons, des genêts aux fleurs d'or, des bruyères roses et blanches, et des thyms aux clochettes couleur de mauve. Vues de la mer, et selon que le soleil accentue plus ou moins vivement leurs arêtes, ces collines présentent une incroyable variété de teintes, toute la gamme des verts, depuis le plus tendre jusqu'au plus sombre. Il est difficile de visiter cette partie de la côte, car la muraille rocheuse commence dès le rivage et se dresse par tranches presque verticales. Quand la mer est en fureur, elle se rue à l'assaut de ces murailles et les couvre d'écume. Malheur aux bateaux, et même aux navires que le vent jetterait à la côte. Ils seraient impitoyablement brisés. Aussi cette partie du littoral a-t-elle mauvaise réputation, et les pêcheurs ne s'en approchent pas volontiers. On dirait que les poissons ne l'ignorent pas et qu'ils trouvent au contraire dans ces parages une sorte de quiétude. Combien de fois, du haut du quai Rond, n'avons-nous pas vu des bandes de dauphins s'ébattre à plusieurs centaines de pieds au-dessous de nous, et quand on a besoin pour un grand repas de quelque crustacé mirifique, de quelques douzaines de coquillages fins, oursins veloutés ou praires odorants, c'est là que les pêcheurs se hasardent, assurés de ne pas perdre leurs peines.

Cette belle chaîne est percée par intervalles de profondes grottes qui, de tout temps, ont servi de refuge soit aux contrebandiers, soit aux réfugiés politiques. Deux de ces grottes sont fameuses. On les nomme la grotte des émigrés et la combe aux Espagnols. Lors des troubles de la Ligue et, plus tard, de la Fronde, elles abritèrent bien des victimes de la politique. En 1793, aux jours sombres de la Terreur, et, plus récemment, en 1851, lors de la réaction bonapartiste, elles servirent encore aux malheureux que frappait la Révolution. On connaît ces cachettes dans le pays. Les gendarmes eux-mêmes ne les ignorent pas, mais il est de tradition de fermer les yeux, et jamais elles n'ont trahi ceux qui leur demandaient un asile momentané.

Avant d'arriver au cap magnifique que l'on commence à apercevoir

à l'horizon, et derrière lequel se cache la ville de la Ciotat, signalons encore la vallée de la Goulette et l'anse de Figueirolles. La Goulette est une sorte de cassure dans la muraille rocheuse, mais qui s'arrête à 200 mètres du rivage. On ne peut y accéder que par le haut de la montagne, et par un précipice tellement raide qu'on est obligé d'attacher à de gros arbres des cordes à nœuds qui facilitent la descente. Un ermite ou un misanthrope, désabusés de la société de leurs semblables, pourraient choisir comme résidence ce vallon. Une véritable forêt vierge y a poussé. On ne peut s'y frayer un passage, à travers le lacis de ronces et d'arbustes, que le couteau à la main, comme dans les forêts de l'Oubanghi. Quand on arrive à l'extrémité du précipice, à cette espèce de balcon suspendu à 200 mètres du rivage et qu'on n'aperçoit plus devant soi qu'un immense horizon de mer et au-dessus de sa tête qu'un mince coin de ciel, on se sent tellement isolé qu'on est poussé à la méditation. Pour un penseur habitué à réfléchir, pour un poète en quête d'émotion, c'est un observatoire à souhait.

Quant à l'anse de Figueirolles c'est une calanque, dans le genre de celles que nous avons déjà signalées à Cassis, mais plus large et moins resserrée entre deux hautes parois. Sur la gauche se dresse un étrange rocher. On dirait une tête de capucin surmontée de son capuchon ; à droite d'autres rochers figurent un lion au repos ou plutôt un lion qui prendrait un bain dans la mer. Au fond, sur des terrasses étagées, des vignes et des champs d'oliviers. Il est singulier que peintres ou photographes n'aient pas encore popularisé cet étrange paysage.

Sur un mamelon voisin, en forme de dôme, et juste sur la crête du rocher qui surplombe la mer, on distingue une humble chapelle, la petite Notre-Dame-de-la-Garde, aussi vénérée par les Ciotadins que la grande Notre-Dame peut l'être par les Marseillais. De naïfs ex-voto en décorent les murs, peintures exécrables ou sculptures informes, qui toujours représentent des barques ou des navires en perdition, sauvés par l'intervention miraculeuse de la Vierge. Chaque année, aux fêtes de septembre, des centaines de pèlerins se rendent en procession à cette chapelle, et un prêtre y célèbre la messe, toutes portes ouvertes, en face la mer sur laquelle il appelle les bénédictions célestes. Le spectacle ne manque ni de grandeur, ni de poésie, surtout quand figurent dans l'assemblée de rudes matelots, sauvés à la suite d'un vœu, et qui, pieds nus, la tête découverte, un gros cierge à la main, ont franchi les sentiers caillouteux qui conduisent à la colline sacrée et viennent remercier leur libératrice.

Voici que se dressent trois rochers superbes. On dirait trois vagues colossales, figées dans une séculaire immobilité. Ce sont les trois rochers du Bec de l'Aigle, les trois Secs, comme on les nomme encore dans le pays. Du côté de la mer on les comparerait volontiers à des buffets d'orgue, mais qui inclinent vers les flots leurs masses surplombantes. L'une d'elles figure si bien les serres entr'ouvertes d'un aigle que le nom lui en est resté. Du côté de la terre, ce sont trois énormes blocs, qui semblent courir l'un après l'autre en essayant de se chevaucher. Ces trois rocs sont d'origine volcanique et bien évidemment de date moderne. Sortis des flots à la suite de quelque éruption ignée, ils sont formés de conglomérats, puissamment soudés entre eux, et présentant une masse compacte. Le Bec de l'Aigle a été en quelque sorte ajouté après coup aux collines dont il fait partie. Cela est si vrai qu'on y rencontre des arbustes et des plantes qu'on ne trouve plus qu'en Afrique. On a même composé un livre spécial sur la flore du Bec de l'Aigle. Les seuls habitants de ces rochers sont des mouettes et des oiseaux de proie qui y bâtissent leur nids à des hauteurs inaccessibles.

Le Bec de l'Aigle se continue sous les flots par une dangereuse chaîne d'écueils, dont le point culminant est la roche du Canonnier. On y avait élevé une tour d'avertissement pour empêcher les navires de s'engager dans le détroit qui la sépare du Bec de l'Aigle, mais cette tour vient d'être détruite par la terrible tempête de 1898. C'est dans ce détroit que, en 1806, pourchassé par les Anglais, qui le guettaient au passage, mon grand-père paternel, qui commandait alors un des navires de la marine impériale, n'hésita pas à s'engager et fut assez heureux pour mettre son navire à l'abri des batteries de la côte. Vous me pardonnerez de rappeler ce souvenir de famille. Il est resté légendaire dans le pays ; légendaire aussi le combat qu'on fut obligé de livrer en 1810 à ces mêmes Anglais pour leur reprendre l'île Verte, qui domine toute la rade de la Ciotat, et où ils avaient déjà installé leurs batteries pour bombarder ville et campagne. Aussi bien est-il bon de rappeler que là-bas, en Provence, les Anglais sont restés l'ennemi héréditaire. Certes on n'y aime pas les Allemands, mais on déteste plus encore les Anglais, et peut-être n'a-t-on pas tout à fait tort.

L'île Verte, ainsi nommée parce que, d'année en année, et quand les pluies ont été assez abondantes au printemps, un soupçon de verdure en garnit les pentes abruptes, présente du côté de la mer de superbes reliefs. Toute déchiquetée par les flots qui l'assiègent et comme rongée à sa base, elle résiste pourtant et remplit vaillamment son rôle de protectrice de la rade. Elle est inhabitée et inhabitable,

car on n'y trouve pas d'eau potable ; mais les pêcheurs aiment à y étendre leurs filets, et volontiers y cherchent le repos aux heures chaudes de la journée. A maintes reprises, on a essayé de la reboiser, mais toutes les tentatives sont demeurées inutiles. Soit insouciance, soit mauvaise volonté, le feu prenait toujours aux taillis naissants, bien entendu sans que personne l'y eût mis et les pêcheurs continuaient à étendre leurs filets sur la grève. Les bouillabaisses de l'île Verte sont plus célèbres encore que celles de Cassis, car on ne les déguste qu'après en avoir récolté soigneusement les éléments, et assaisonné de la sorte par un exercice préparatoire le mets que l'on prendra.

A peine a-t-on dépassé l'île Verte que la rade de la Ciotat se découvre dans toute sa grâce. Ici les blanches maisons qui bordent les quais, et les ateliers des Messageries, dont les hautes cheminées lancent des torrents de fumée, et dont les ouvriers frappent avec un bruit assourdissant soit les grosses pièces de charpente, soit les machines en construction. Là les villas qui s'allongent sur la plage, les terrasses du château Lumière, les tours de Font Saincte et plus loin les ruines de Tauroentum, cette vieille cité phocéenne qui, paraît-il, fut engloutie aux premiers siècles de l'ère chrétienne par un tremblement de terre, et dont les débris ensevelis sous les flots ou cachés par un épais manteau de sable reparaissent de temps à autre comme pour attester la prospérité de la cité anéantie. Dans le fond du tableau, sur les hauteurs de la Vigie, de Sainte-Croix ou de Saint-Loup, de gaies bastides, peinturlurées de couleurs criardes, bleu tendre ou jaune d'ocre, s'épanouissent comme des fleurs au milieu des pins et des oliviers, et semblent grimper à l'assaut des collines. Dans la rade même, de légères barques de pêche, avec leurs voiles triangulaires qui, de loin, les font ressembler à des alcyons penchés sur les flots, et par-dessus tout ce ciel éternellement bleu et ce radieux soleil, qui communiquent à nos Méridionaux je ne sais quelle flamme intérieure et leur donnent une allure et presque un caractère qui les différencient du reste de la France.

Mais nous voici arrivés au terme de notre voyage. Trop heureux m'estimerais-je si j'avais réussi à attirer votre attention sur ce point trop peu connu de notre chère France, et à vous faire aimer davantage le pays auquel, malgré de malsaines excitations, nous ne cesserons jamais, vous et moi, de rester attachés par les multiples liens de l'habitude, de la reconnaissance et du patriotisme.

PAUL GAFFAREL.

(*Revue de Géographie, dirigée par M. Ludovic Drapeyron*)

Bizerte et Ferryville

LA CRÉATION D'UNE VILLE EN TUNISIE

La France, on le sait, a décidé la construction à Bizerte d'un arsenal maritime destiné à devenir une base d'opérations pour nos flottes. En même temps que cet arsenal se construit, une ville voisine s'élève; elle a reçu le nom de Ferryville. Voici quelques détails sur l'arsenal et sur le nouveau centre de population qui lui est adjacent.

Il suffit de jeter les yeux sur une carte de la Méditerranée pour voir l'importance de la position de Bizerte. Placée à cheval sur les deux bassins de cette mer intérieure, elle domine à la fois le bassin occidental, qui baigne les côtes de l'Espagne jusqu'à Gibraltar, et le bassin oriental, où se mirent la Tripolitaine, l'Egypte et la Grèce. Elle est à une journée de marche de Naples, de la Sicile et de Malte. Elle fait vis-à-vis à la Sardaigne.

Elle commande, en quelque sorte, tout le lac méditerranéen, et, pendant une guerre, les navires ayant Bizerte comme base d'opérations seront dans les meilleures conditions pour fondre, à point nommé, sur l'ennemi signalé. C'est une situation au moins égale à celle de Malte, et un Anglais, l'amiral Spratt, écrivait que Bizerte pouvait annuler l'importance militaire de la petite île anglaise. Le jour où nous aurions la ligne Toulon, Porto-Vecchio, Bizerte, capable d'appuyer solidement des forces navales imposantes, nous serions très forts et nous pourrions tenir tête, sans infériorité, aux autres puissances maritimes de la Méditerranée.

Or, il se trouve précisément que la position de Bizerte semble avoir été appelée par la nature à devenir une place forte maritime. Tout concourt à faire d'elle une merveilleuse base d'opérations, un admirable « point d'appui » pour une flotte de guerre. Assise au fond d'un golfe couronné de collines propres à recevoir des forts ou des batteries, la ville de Bizerte avait à ses pieds un vaste bassin intérieur, n'ayant pas moins de 15 kilomètres de largeur et assez profond pour recevoir les escadres les plus puissantes.

Ce bassin magnifique était, il est vrai, un lac enclos de terres de toutes parts, mais la mince barrière de sable, la dune, pour mieux dire, qui le séparait de la mer pouvait être coupée aisément. Il était facile d'y creuser, à peu de frais, un canal navigable grâce auquel Bizerte serait dotée d'une rade splendide, absolument fermée, qui ferait de ce point une station stratégique de premier ordre, — à 100 milles de la Sicile, à 240 milles de Malte, à 300 milles de Naples.

Dès le lendemain de notre occupation de la Tunisie, quelques esprits clairvoyants avaient entrevu tout ce qu'il fallait faire à Bizerte pour que la France tirât de cette nouvelle possession le maximum de profit possible. Par malheur, certains engagements diplomatiques, certaines promesses, aussi vagues d'ailleurs que maladroites, réduisirent les ambitions de ces esprits clairvoyants, et l'on dut tout d'abord se borner à faire de Bizerte un simple port de commerce.

C'est en 1889 que les travaux de ce port commencèrent, — 8 ans, par conséquent, après l'installation du protectorat, — mais MM. Hersent et Couvreux, les concessionnaires, avaient à cœur de regagner le temps perdu. Deux jetées longues de 1.000 mètres et s'avançant dans le golfe jusqu'aux fonds de 13 mètres furent solidement établies, en s'enracinant sur la côte, à l'est et à l'ouest de la ville, de manière à former un avant-port spacieux. Dans l'axe de cet avant-port, la dune fut coupée en ligne droite sur une longueur de 1.500 mètres pour le canal communiquant de la mer au lac. Ce canal a 120 mètres de largeur avec 8 mètres de profondeur. Telle fut l'activité déployée que, le 18 mars 1894, le paquebot la *Ville d'Alger*, calant 5m,50, entrait dans le nouveau port. Depuis cette époque, notre escadre de la Méditerranée a franchi le canal, à plusieurs reprises, pour venir mouiller à l'entrée du lac, montrant ainsi la valeur réelle des travaux entrepris. Nous avons dit, l'an dernier, que le canal était maintenant traversé par un pont transbordeur assez élevé pour laisser passer les mâtures des navires en-dessous de lui, et une photographie donnée par nous montrait le croiseur l'*Iphigénie* passant sous le pont, toutes voiles dehors.

Mais Bizerte, encore une fois, méritait mieux qu'un port de commerce. Edifier un arsenal de réparations et de ravitaillement sur les bords de la rade, que venaient d'ouvrir MM. Hersent et Couvreux, apparut bientôt comme une nécessité impérieuse. Malheureusement, les raisons politiques et diplomatiques évoquées plus haut retardèrent longtemps l'éclosion des projets élaborés par le ministère de la marine. Et c'est il y a 18 mois à peine qu'on se décida enfin à travailler à cet arsenal africain.

L'emplacement le plus propice se trouvait au fond du lac, à 15 kilomètres du littoral, à l'abri, par conséquent, des projectiles d'une flotte ennemie, d'autant mieux qu'un écran de montagnes contribuait à faire du point choisi un asile inviolable ; l'arsenal maritime est tout au fond, dans un repli des dernières sinuosités du rivage.

Dès que les crédits furent alloués par la Marine, on se mit à l'œuvre avec ardeur : aujourd'hui, les jetées formant la darse d'amarrage

sont terminées, et le canal qui y conduit est creusé à la profondeur convenable; un bassin de radoub est mis en adjudication ces jours-ci, et on doit le commencer immédiatement; une voie ferrée est construite presque en totalité pour raccorder l'arsenal au chemin de fer de Bizerte à Tunis; bref, les travaux préliminaires sont fort avancés.

La conséquence de ces travaux et de ceux qui vont suivre a été la création, à proximité, d'une ville dont le rôle sera de loger d'abord la population ouvrière employée aux chantiers actuels, et plus tard la population qui vivra de l'arsenal, de ses services, de ses ateliers, du mouvement d'un grand port de guerre. L'initiative de cette création appartient à un colon français, M. Décoret.

Il y a environ 10 ans, alors qu'il était tout au plus question de vagues projets de la France sur Bizerte, notre compatriote, pressentant que ces projets prendraient fatalement corps un jour ou l'autre, imagina d'acheter, tout au fond du lac, ceux des terrains qui lui semblaient le plus convenables à un établissement militaire.

Les terrains appartenaient à une tribu d'indigènes qui vivaient là de père en fils, poussant indolemment leurs petites charrues bibliques, cueillant les fruits de leurs rares oliviers, et dont la quiétude s'alarma de l'apparition subite d'un Roumi parmi eux.

Au premier désir manifesté par M. Décoret d'acheter leurs terrains :

« Tu as tort, tu ferais mieux de renoncer à tes projets, lui dit le vénérable cheik de la tribu, *car les poissons du lac pourraient bien te manger !* »

Malgré ces dispositions peu encourageantes, notre compatriote persista; à force de patience et de diplomatie, il parvint à acquérir la portion du rivage sur laquelle il avait jeté son dévolu.

Lorsqu'il fut question de l'arsenal maritime, M. Décoret, désireux de hâter l'exécution d'une entreprise d'un tel intérêt national, s'empressa d'offrir à l'Etat tout l'emplacement dont celui-ci avait besoin sur le rivage ; il garda simplement ou se fit remettre en échange, un peu en retrait, les terrains jugés nécessaires à la construction d'une ville.

L'administration accepta cette offre avec reconnaissance, et pendant qu'elle draguait, creusait et construisait ses jetées, M. Décoret bâtissait ses premières maisons.

De la sorte, ville et arsenal marchent de conserve, l'une poussant et se développant au fur et à mesure des besoins de l'autre.

M. Décoret baptisa sa ville : *Ferryville*, rendant ainsi le premier un juste hommage à l'homme d'Etat dont la statue vient d'être inaugurée

en grande pompe à Tunis. Puis il dressa le plan de la ville : ce plan comporte des rues à angle droit de 10, 12 et 15 mètres ; mais ce qui en constitue l'originalité, ce sont de grandes avenues en diagonale qui, rayonnant du centre à la périphérie, facilitent la circulation dans tous les sens.

En même temps que M. Décoret soumettait le plan de sa ville à l'administration des travaux publics de la Régence, celle-ci se réservait l'emplacement de tous les bâtiments publics : école, poste, marché, église, etc.

Conformément à la loi foncière tunisienne (une institution que la France pourrait envier à la Tunisie), ce plan est *immatriculé* à la Conservation, de sorte que chaque acquéreur d'un lot de terrain reçoit un titre de propriété avec plan rigoureusement défini, tant au point de vue juridique qu'au point de vue topographique.

M. Décoret eut soin, dès le début, d'écarter ces marchands de goutte, cantiniers et autres trafiquants cosmopolites dont les installations provisoires ont, sous le nom générique de « *Coquinville* », si souvent déshonoré les débuts de certains grands centres algériens. Maître de la situation, notre compatriote se garda de vendre indifféremment à tout venant ; il put ainsi obtenir ce résultat que, sur la trentaine de capitalistes qui, depuis un an, se sont groupés et ont bâti à Ferryville, il ne s'en trouve pas un qui ne soit Français.

C'est donc un centre exclusivement français, soutenu par des capitaux français, qui se développe près de notre arsenal, témoignant de cet esprit créateur qu'on dénie quelquefois si injustement à notre race.

Les propriétaires qui construisent en ce moment sont certes des spéculateurs avisés, songeant avant tout au bon placement de leurs capitaux, mais cependant leurs maisons, il faut les en féliciter, se rapprochent beaucoup plus du genre villa que du genre cité ouvrière. Chaque logement a la jouissance d'un jardin ; dans certaines rues même, celui-ci est en façade, ce qui donne à ces rues un aspect particulièrement gai et engageant.

Un peu de verdure, un peu d'arrangement, un peu d'art, cela coûte si peu et cela contribue cependant si puissamment à développer chez l'ouvrier l'amour du foyer !

Cette note d'art se révèle déjà très nette et très voulue dans le petit *Hôtel des Postes* qui vient d'être édifié pour le compte de l'Etat tunisien. La construction des bâtiments publics, postes, marché, écoles, commissariat de police est, en effet, assurée par le propriétaire de Ferryville à l'aide de contrats fort avantageux pour l'administration.

Il est fait à celle-ci avance du prix des bâtiments, et elle en devient immédiatement propriétaire à charge de payer un certain nombre d'annuités représentant l'intérêt et l'amortissement du capital engagé à raison de 3 fr. 50 p. cent.

L'hôtel des Postes, le premier monument de cette série, est conçu dans ce style mauresque si bien adapté au milieu où il a pris naissance. A cette blonde lumière d'Orient, il faut les murs blancs, les revêtements de tuiles vertes ; à ce soleil trop éclatant il faut opposer la sobriété, l'étroitesse des jours sous l'étranglement de leur arc en fer à cheval ; sur ce ciel si pur il faut le profil des terrasses se découpant en lignes gracieuses, nettes, délicates.

Avoir introduit du premier coup dans la ville naissante ce souci de l'architecture n'est certes pas un des moindres mérites du fondateur de Ferryville, et cela caractérise fort bien le but qu'il semble poursuivre : celui de faire une œuvre plus encore qu'une affaire.

Ces premiers et heureux débuts nous sont un sûr garant de l'esprit d'initiative qui sera apporté à la solution des autres questions : celles des égoûts, du service de l'eau et de l'éclairage, des tramways à établir pour aller des chantiers à la ville, etc.

Ferryville est au centre d'une des plus fertiles régions de la Tunisie, celle de Mateur et de Bizerte : bétail, céréales, oliviers, tout y abonde ; ces richesses agricoles appellent l'établissement d'industries que nos entreprenants colons de Ferryville ne manqueront pas de créer ; nous savons qu'ils en étudient déjà les moyens ; ces usines, combinées avec les ateliers de l'arsenal, feront peut-être de Ferryville la ville industrielle de la Régence.

Les ouvriers employés dans ces travaux et dans ces industries ne résisteront pas, de leur côté, à la tentation d'acquérir quelques lopins de terre sur les coteaux, très propices à la vigne, qui entourent la ville ; des fermes, des villas, couronnant les plus beaux sites, s'établiront peu à peu, et c'est ainsi que se réalisera la prise de possession définitive par la France de ce coin de terre où tant d'epérances se concentrent, tant d'efforts se préparent.

M. Krantz, alors ministre des travaux publics, est allé récemment à Ferryville, où les habitants lui avaient préparé une réception enthousiaste. M. Charles Ferry s'était joint au ministre pour remercier M. Décoret de la pensée qui l'avait poussé à donner à la ville le nom de son frère. Avec l'ouverture imminente des chantiers du bassin de radoub, c'est une population de 1.500 ouvriers et de leurs familles qui va surgir tout à coup à Ferryville, et qui ne fera que croître d'année

en grande p...
comporte d...
constitue l'...
rayonnant...
les sens.

En m...
l'admin...
vait l'e...
ché. ...

Co...
Fra...
serv...
tit...
v...

...s l'égaler un jour T...

...l'entreprise que nous venons
...rait pas moins comme une des
...es parmi celles qui accusent
...coloniale.

(*Le Tour du Monde*).

...e capitaine V. Almand.

...sur une pointe de sable en saillie
...entre la baie d'Ivoudro et, au
... Elle se compose de deux parties
...occupée par les établissements
...vers la pointe et le long de la
...désignée plus spécialement du nom
...une population totale d'environ

...merciale de Madagascar ; elle rem-
...es temps les plus anciens. Les Hova
...tous leurs soins avaient été apportés
...songé à l'agrandir. De Lassalle
...gascar, qu'en 1787, à son arrivée
...par un canal la rade et le lac
...sud : ce lac aurait constitué le

...ce fait qu'il est le seul point de
...fertiles et peuplées, où la barre
...accéder par presque tous les
...due à la présence de deux bancs
...Hastie et l'autre, au nord,
...en ménageant deux passes d'ac-
...vont être balisées, et un phare,
...pendant la nuit ; un autre à la
... Ces phares sont en construc-
...de grues, vient d'être organisé et
...relativement facile des voya-
...maritime en cours d'exécu-
...la pointe Hastie à la pointe Ta-

.vira prochainement d'atterrissement à un wharf de 450 de longueur dont le matériel est à quai, où les navires du plus tonnage pourront directement accoster.

En 1897, les opérations du port de Tamatave ont représenté 52 p. du total de celles de l'île (voyageurs et marchandises) ; à l'heure actuelle, malgré la peste de l'an dernier, cette proportion a beaucoup augmenté. Aussi les plus grands efforts sont faits pour mener rapidement à bonne fin la question du chemin de fer de Tamatave à Tananarive, dont l'exécution aura comme suite logique la création d'un port à Tamatave, réduit à la mesure des besoins à satisfaire, mais doté dans ces limites de tout l'outillage perfectionné des meilleurs ports.

« La ville est bâtie sur une pointe de sable, aussi la circulation pédestre y est-elle assez pénible. Cette raison et l'absence de bêtes de somme pour effectuer les transports du quai de débarquement aux divers entrepôts et magasins ont nécessité l'emploi du Decauville. Les rues principales sont munies d'une voie où circulent tout le jour, poussés par des manœuvres, des wagonnets chargés de marchandises ; une voiture tramway attelée d'un mulet transporte les habitants peu fortunés, le filanzana étant le moyen ordinaire de locomotion pour les gens aisés.

« La peste du dernier hivernage, en dehors des mesures de protection habituelles, a motivé en partie la mise à exécution de deux projets ayant pour objet l'assainissement de Tamatave :

« 1° La création d'une nouvelle ville par la mise en état et l'allotissement de terrains à bâtir ;

« 2° La mise à l'alignement des anciens quartiers. Ce dernier travail est en cours et se poursuit régulièrement.

« D'autres mesures excellentes ont été prises, telles que la création d'un marché couvert comme n'en possèdent pas nombre de villes importantes en France, la canalisation d'un ruisseau égout drainant le quartier le plus éprouvé par la dernière épidémie.

« Une autre question très importante reste à résoudre : celle de l'alimentation en eau potable. Le sous-sol de la ville est constitué sur un peu plus de 1 mètre de profondeur par du sable, puis, jusqu'à 11, par un mélange de sable et de débris de coraux, pour se continuer par une épaisse couche d'argile. Ce terrain très perméable forme un réservoir alimenté par l'énorme tranche d'eau (plus de 3 mètres) tombant annuellement à Tamatave. Aussi, à une très faible profondeur, on trouve une eau abondante fatalement contaminée, amenée à sa surface pour les besoins domestiques à l'aide de puits instantanés. On a projeté la la captation de sources sortant des premières collines de l'ouest, à 15

ou 20 kilomètres de distance ; elles sont malheureusement d'un accès difficile, et jusqu'ici les recherches entreprises n'ont pas entièrement abouti.

« De Tamatave et des côtes voisines jusqu'aux montagnes, sur une largeur variable, mais allant jusqu'à 20 kilomètres, s'étend une région très marécageuse gagnée sur la mer. On a songé à son assainissement, et les travaux en seront d'une exécution relativement facile. On obtiendra ainsi, au voisinage d'un bon port, un territoire d'une fertilité extraordinaire constituant à lui seul une très grande richesse.

« Tamatave est appelé à un brillant avenir comme centre des transactions avec l'intérieur de l'île et du commerce d'exportation. La communication par les « Pangalanes » et les lagunes du rivage sud avec Andevorante et la route de Tananarive va s'ouvrir au commerce le 1er avril ; le général Galliéni a inauguré, dans ce but, la petite ligne ferrée de Tamatave à Ivondro. C'est le premier résultat d'une administration aussi sage que prévoyante ; il sera suivi promptement d'autres plus décisifs faisant entrer résolument notre belle colonie dans la voie du progrès et de la prospérité ».

(*Société de Géographie de Paris*).

Pérou. — Nouvelle mesure d'un arc de méridien

M. le commandant Bourgeois, au nom du général Bassot, chef du service géographique de l'armée, a donné lecture de la note suivante :

«La France vient de prendre l'initiative d'une grande opération géodésique, la nouvelle mesure de l'arc du méridien, mesuré autrefois au Pérou par les académiciens Bouguer, La Condamine et Godin.

»C'est de la comparaison d'arcs de méridien mesurés sous différentes latitudes que l'on déduit les dimensions de l'ellipsoïde terrestre.

»Or les anciennes mesures de Picard et de Cassini, exécutées en France au XVIIe siècle, avaient amené ces savants à conclure que la terre était un ellipsoïde allongé vers les pôles, résultat absolument contraire aux théories d'Huyghens et de Newton et aux expériences de l'astronome Richer à Cayenne.

»Pour vider le différend, l'Académie, en 1734, prit l'initiative de mesures d'arcs sous des latitudes très différentes, et, tout en faisant mesurer à nouveau la méridienne de France par Cassini de Thury, envoya deux missions, l'une au Pérou, avec Bouguer, La Condamine

et Godin, l'autre en Laponie, avec Clairaut, Maupertuis, Le Camus et l'abbé Outhier. La comparaison des arcs mesurés par ces différentes missions confirma pleinement les théories newtoniennes : la terre est un ellipsoïde aplati aux pôles, et les degrés de méridien vont en s'allongeant quand de l'équateur on remonte vers les pôles.

»Plus tard, en 1790, quand la Commission du système métrique eut décidé de prendre, comme unité fondamentale de mesure, la dix-millionième partie du quart du méridien, ce fut encore l'arc du Pérou de Bouguer, La Condamine et Godin qui, combiné avec la méridienne de Delambre et Méchain, servit à déterminer la longueur du mètre.

»Enfin, l'arc du Pérou de 1740 constitue encore aujourd'hui le seul arc existant mesuré sous l'équateur.

»Mais la science a progressé depuis l'époque des opérations de La Condamine et Bouguer et de celles de Delambre et Méchain. Les instruments et les méthodes se sont perfectionnés ; la méridienne de France a été remesurée, sous la direction du savant général Perrier, avec toutes les garanties que fournit aujourd'hui la science, et l'ancien arc du Pérou ne peut plus entrer en comparaison avec les arcs récemment mesurés, pour servir aux études actuelles sur la forme de la terre, qui sont l'objet des travaux scientifiques des instituts géodésiques de tous les pays.

»Il était donc nécessaire de procéder à une nouvelle mesure de l'arc méridien de Quito, d'autant plus que les Russes et les Suédois mesurent actuellement un nouvel arc en Laponie, plus au nord même que l'ancien arc de Clairaut et Maupertuis, et la France, qui a pris au siècle dernier l'initiative de la première mesure, est en droit de revendiquer la priorité.

»A la conférence géodésique internationale tenue à Stuttgart en 1898, le délégué américain a soulevé la question d'une nouvelle mesure de l'arc de Quito. La proposition présentée à la conférence par M. Preston a été interprétée, avec juste raison, comme une mise en demeure pour notre pays d'user enfin des droits scientifiques qu'il a toujours revendiqués à ce sujet. Elle indiquait en même temps les dispositions d'une autre nation, toute prête à prendre notre place si nous tardions davantage à réaliser l'œuvre que nous nous sommes réservée.

La Commission des délégués français auprès de l'Association géodésique internationale a été unanimement d'avis qu'il y avait lieu de recommander l'entreprise à la sollicitude du gouvernement.

»M. le Ministre de l'Instruction publique a décidé de prélever sur

les crédits relatifs aux voyages scientifiques une somme de 20,000 francs pour l'exécution, en 1899, d'une reconnaissance chargée de recueillir tous les renseignements nécessaires pour la préparation de la campagne définitive.

»Cette reconnaissance a été confiée à deux officiers de la section de géodésie du service géographique de l'armée, MM. les capitaines brevetés Maurain, du génie, et Lacombe, de l'artillerie. Ces deux savants officiers ont quitté Paris le 25 mai, de manière à arriver à Quito dans les premiers jours du mois de juin. La durée de leur séjour à l'Equateur sera de cinq mois environ, et les renseignements qu'ils rapporteront à leur retour serviront de base à l'organisation de la mission française chargée des opérations définitives, qui jetteront un nouveau lustre sur les travaux de notre géodésie.»

(*Société de Géographie de Paris*).

Epaves de l'expédition Andrée

Le 14 mai dernier, sur les bords du Kollafjord (Humafloi), côte nord de l'Islande, a été recueilli un flotteur provenant de l'expédition d'Andrée. Il renfermait une esquisse de la route suivie par le ballon après le départ, et la note suivante :

«Flotteur n° 7. Ce flotteur a été lancé du ballon d'Andrée le 11 juillet à 10 h. 55 du soir, temps moyen de Greenwich, par environ 82° de lat. N. et 25° de long. E. de Greenwich. Nous flottons à une hauteur de 600 mètres. Tout bien à bord. Signé : Andrée, Strindberg, Franckel.»

Ce document est très certainement authentique. On sait que l'expédition aéronautique suédoise a emporté une série de flotteurs de ce genre, et celui qui a été trouvé en Islande porte l'inscription habituelle : *Expédition polaire d'Andrée*, 1896. L'engin et les documents qu'il renfermait ont été transmis à Stockholm.

Le flotteur a été jeté huit heures vingt-cinq après le départ. Le ballon s'éleva, on se le rappelle, le 11 juillet, à 2 h. 30 du soir.

La dépêche par pigeon du 13 juillet, midi 30, indiquait pour la position de l'aérostat, à cette date : 82°2′ lat. N. et 15°5′ long. E. de Greenwich.

Ainsi donc, à un intervalle de près de trente-huit heures, Andrée s'est trouvé à peu près au même point comme latitude, mais à 100 milles plus dans l'ouest.

Dans ces conditions, deux hypothèses sont admissibles : on peut

supposer que, pendant une partie de la journée du 12, le ballon a continué sa route vers le nord-nord-est et est peut-être arrivé dans cette direction à une très haute latitude, tout près même du pôle ; ou bien le ballon a rencontré vers le 82° une zone de calme dans laquelle il est resté immobile, puis une faible brise d'est. D'après la carte des vents de la journée du 11 juillet 1897, la première hypothèse semble la plus vraisemblable.

(*Société de Géographie de Paris*).

Les Lacs de France. Leur profondeur et leur superficie.

Le lac Léman a 310 mètres de profondeur maxima et une superficie de 58 hectares 236. Lac du Bourget, 145 mètres, 4 hectares 462. Lac Bleu des Hautes-Pyrénées, 115 mètres, 49 hectares. Lac d'Issarlès (Ardèche), 108 mètres, 92 hectares. Lac de la Girotte (Savoie), 99 mètres, 56 hectares.

Lac Pavin (Puy-de-Dôme), 92 mètres, 44 hectares. Lac d'Annecy, 81 mètres, 2,704 hectares. Lac d'Aiguebelette (Savoie), 71 mètres, 145 hectares. Lac de Cotepen (Isère), 70 mètres, 30 hectares. Lac d'Oo (Haute-Garonne), 67 mètres, 30 hectares.

Lac de Tazanat (Puy-de-Dôme), 67 mètres, 34 hectares. Lac Chauvet (Puy-de-Dôme), 63 mètres, 53 hectares. Lac de la Godivelle-d'en-Haut (Puy-de-Dôme), 44 mètres, 14 hectares. Lac de Nantua (Ain), 43 mètres, 141 hectares.

Lac de Saint-Point (Doubs), 40 mètres, 398 hectares. Lac de Laffrey (Isère), 39 mètres, 126 hectares. Lac de Narlay (Jura), 39 mètres, 41 hectares. Lac Crozet, dans le massif de Belledonne (Isère), 36 mètres, 11 hectares.

Lac de Gérardmer (Vosges), 36 mètres, 122 hectares. Lac de Chalain (Jura), 34 mètres, 231 hectares. Lac des Brenets (Doubs), 31 mètres, 58 hectares. Lac de la Motte (Jura), 30 mètres, 72 hectares. Lac de Longemer (Vosges), 30 mètres, 70 hectares.

La température superficielle de la plupart de ces lacs est affectée par les saisons ; mais certains petits lacs de montagnes sont du type polaire ; leur température superficielle ne s'élève jamais à 4° ; on les voit geler même en été.

---

les crédits relatifs aux voyages scientifiques une somm
francs pour l'exécution, en 1899, d'une reconnaissan
recueillir tous les renseignements nécessaires pour la
la campagne définitive.

»Cette reconnaissance a été confiée à deux offici
géodésie du service géographique de l'armée,
brevetés Maurain, du génie, et Lacombe, d
savants officiers ont quitté Paris le 25 ma
Quito dans les premiers jours du mois d
séjour à l'Equateur sera de cinq mois en
qu'ils rapporteront à leur retour servir
de la mission française chargée des o
ront un nouveau lustre sur les trav

mont
. en 1865.
.. par Hum-
..d. Le Nangat-
..gs. Le Kilimand-
..ascension n'a pas

..l'ascension du
..mètres d'altitude.
..Fitzgerald, accom-
..oncagua de 6,970

Epaves de

Le 14 mai dernier, su
nord de l'Islande, a été
d'Andrée. Il renferm
après le départ, et la
«Flotteur n° 7. C
juillet à 10 h. 55
82° de lat. N.
hauteur de 60
Franckel.»

..aux *efforts des*
..pour la génération
..Gaurisankar, dont *la*
..mètres ; le Dapsang
..Tengri. En Afri-
..en Nouvelle-Guinée,

Ce docu
dition aér
genre, c
tuelle :
qu'il r

..que près d'Alger.
..tenant d'artillerie, en
..ou, vient de découvrir
..siècle.
Le
ball
..mosaïque offrant une
..tous et de dessins.
..recherches avec une
..risation du comte de la
..trouvent les restes de
..ent devoir conduire à
..ent très intéressantes.
.. *du Monde*)

ɔndre de nouvelles informations
ırche et les résultats des missions
ıANOINE, cette dernière relevée par le
, dont on connaît la mort tragique. Il faut
ı de dissiper ou de confirmer les bruits fâcheux
. compte.

ıE. — *Mission Hostains d'Ollone.* — Cette mission a
ɔource du Cavally, qui est formé par le confluent des
ıe Douo, le Douobi. Le Douo vient de N.-E.-N.-E. et est
ıui-même de la Hanna, grosse rivière jusqu'ici inconnue.

Mission Houdaille. — La mission HOUDAILLE, qui comprend, outre son chef, les capitaines CROSSOU-DUPLESSIS et THOMASSET, le lieutenant MACAIRE, l'adjudant BARNE et le Dr LAMY avec 7 sous-officiers, 4 caporaux et 4 sapeurs du génie, est rentrée en France ayant établi un projet de chemin de fer de Petit Bassam par la vallée du Conoï vers Kong. Elle a aussi complété l'exploration et la soumission de la vallée du Bandama.

CONGO FRANÇAIS. — M. de BÉHAGLE a relevé les sources du Gribingui, découvert par MAISTRE dans le pays de Mbère Nembrona et déterminé son cours du 6° 20′ au 8° 40′ de lat. N. Chez les Nembrona, il a trouvé des roches de Feldspath percées de trous et de fissures qui pourraient ainsi servir d'abri aux populations antochtones. Il n'a pas rencontré d'indice certain d'habitation permanente, ni d'échantillon d'industrie préhistorique. Mais il estime qu'il y a là un champ de recherches intéressant.

— La mission FOURNEAU-FONDÈRE vient de rentrer en France après

Les Grands Sommets du Monde.

Nous sommes revenus en pleine saison du tourisme et des courses en montagne. Le moment est propice pour rappeler aux jeunes les grandes ascensions.

Le mont Blanc, le géant des Alpes (4,810 mètres), a été escaladé, pour la première fois, en 1787, par Saussure et Balmat.

La Jungfrau (4,167 mètres), en 1811. Le Finsteraarhorn (4,275 mètres), en 1812. Le Wetterhorn (3,702 mètres), en 1854. Le mont Rose (4,638 mètres), en 1855. Les Matterhorn (4,432 mètres), en 1865.

Le Chimborazo (6,310 mètres) a été escaladé, en 1802, par Humboldt. Le mont Elbrouz (5,630), en 1868, par Freshfield. Le Nangat-Parbat (6,300 mètres), par MM. Mummery et Hastings. Le Kilimandjaro (6,100 mètres), par M. Hans Meyer, mais l'ascension n'a pas dépassé 5,049 mètres.

L'Anglais Graham et le guide suisse Bors ont fait l'ascension du Kabru, voisin du Kanchinjung, à plus de 7,200 mètres d'altitude. Rappelons enfin que, le 14 janvier 1897, l'Anglais Fitzgerald, accompagné du guide suisse Zurbriggen, a escaladé l'Aconcagua de 6,970 mètres.

Un certain nombre de montagnes ont encore résisté aux efforts des excursionnistes. Il restera des montagnes vierges pour la génération qui vient. Citons, en Asie, la plus haute, le Gaurisankar, dont la cime ne sera sans doute jamais atteinte, 8,840 mètres; le Dapsang presque de même altitude; le Tagarma et le Khan Tengri. En Afrique, le sommet du Kilimandjaro (6,000) mètres; en Nouvelle-Guinée, le Charles-Louis (6,000 mètres).

Découverte d'une ancienne Basilique près d'Alger.

On annonce d'Alger que M. Chardon, lieutenant d'artillerie, en garnison au fort d'Estrées, près du cap Matifou, vient de découvrir l'emplacement d'une basilique du IVe ou du Ve siècle.

Le sol de cette basilique est décoré d'une mosaïque offrant une superficie de près de 100 mètres, ornée d'inscriptions et de dessins.

Le lieutenant Chardon, qui procède à ses recherches avec une méthode remarquable, a entrepris, après autorisation du comte de la Ville-Gontier, propriétaire du terrain où se trouvent les restes de l'antique cité romaine, des travaux qui semblent devoir conduire à de nouvelles trouvailles archéologiques également très intéressantes.

(*Le Tour du Monde*)

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

AFRIQUE.

Soudan Français. — Il faut attendre de nouvelles informations pour résumer et apprécier la marche et les résultats des missions Foureau-Lamy et Voulet-Chanoine, cette dernière relevée par le lieutenant-colonel Klobb, dont on connaît la mort tragique. Il faut laisser au temps le soin de dissiper ou de confirmer les bruits fâcheux qui courent sur leur compte.

Côte d'Ivoire. — *Mission Hostains d'Ollone.* — Cette mission a reconnu la source du Cavally, qui est formé par le confluent des rivières le Douo, le Douobi. Le Douo vient de N.-E.-N.-E. et est grossi lui-même de la Hanna, grosse rivière jusqu'ici inconnue.

Mission Houdaille. — La mission Houdaille, qui comprend, outre son chef, les capitaines Crossou-Duplessis et Thomasset, le lieutenant Macaire, l'adjudant Barne et le Dr Lamy avec 7 sous-officiers, 4 caporaux et 4 sapeurs du génie, est rentrée en France ayant établi un projet de chemin de fer de Petit Bassam par la vallée du Conoï vers Kong. Elle a aussi complété l'exploration et la soumission de la vallée du Bandama.

Congo Français. — M. de Béhagle a relevé les sources du Gribingui, découvert par Maistre dans le pays de Mbère Nembroua et déterminé son cours du 6° 20′ au 8° 40′ de lat. N. Chez les Nembroua, il a trouvé des roches de Feldspath percées de trous et de fissures qui pourraient ainsi servir d'abri aux populations autochtones. Il n'a pas rencontré d'indice certain d'habitation permanente, ni d'échantillon d'industrie préhistorique. Mais il estime qu'il y a là un champ de recherches intéressant.

— La mission Fourneau-Fondère vient de rentrer en France après

avoir étudié le projet d'une ligne de chemin de fer entre Ouessa sur la Sangha et Libreville.

Le Zambèze. — Le major anglais Gibbons vient d'explorer en détail le cours du Zambèze et d'en dresser la carte hydrographique. Il l'a trouvé navigable jusqu'aux rapides de Molélé, 35 kilom. en aval du confluent de la Gouay, qui descend de Boulouwayo. Au delà commence une série de chutes, dont celles de Victoria, qui arrêtent la navigation. M. Gibbons n'en a pas moins continué sa reconnaissance jusqu'à Sesbeké et Lealin, où il s'est entendu avec Lewanika, roi de Barotsi, pour l'exploration du Konando et de Konito, qui viennent des plateaux de l'Angola.

Le Kilimandjaro. — M. le Dr Hans-Mayer et le peintre Platz ont réussi à faire l'ascension du Kilimandjaro jusqu'au sommet du cratère éteint du Kibo, à 5,790 mètres, couvert de névés et de glaciers.

Soudan Egyptien. — Le major Maxse a exploré le cours du Sobat, qu'il a reconnu navigable pendant 450 kilom. D'après lui, cette voie de navigation intérieure serait le débouché naturel de l'Abyssinie méridionale.

RÉGIONS POLAIRES.

Spitzberg. — Une expédition russo-suédoise est partie au mois de mai dernier pour le Spitzberg, afin d'y procéder à la mesure d'un arc de méridien et à diverses observations astronomiques, météorologiques et magnétiques.

Terre François-Joseph. — Le duc d'Abruzzes est parti sur le *Stella Polare*, pour la terre François-Joseph. Il compte s'y établir et de là organiser des expéditions en traineaux pour essayer de gagner le pôle.

PUBLICATIONS RECUES PAR LA SOCIÉTÉ

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

1° *Sociétés Françaises.*

Alger. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 4e année 1899. — 2e trimestre. L'avenir économique du Soudan français. La Colonie espagnole en Algérie. Contribution à l'étude du Transsaharien.

Béziers. — Bulletin de la *Société d'étude des Sciences naturelles.*— 21e volume, 1898. Mémoires. Comptes rendus des Excursions. Procès-verbaux des Séances.

Bordeaux. — *Société de Géographie Commerciale.* 1899. — N° 13. Une statist que commerciale Mexicaine. Les relations commerciales de la France avec le Danemark. — N° 14. Au Sénégal. — Nos 15-16. Entre Nièvre et Loire. Les travaux publiés en Tunisie. — Nos 17-18. Le port franc de Copenhague.

— *Club Alpin français.* Section du Sud-Ouest. Bulletin, n° 45. Juin 1899. — Observatoire de Gavarnie.

Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne.* N° 3. Mai-Juin 1899. L'Enseignement de la Minéralogie à la Faculté de Clermont.— N° 4. Juillet-Août. Faune de l'Auvergne.

Dijon. — *Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.* Tom. XV. Etude critique sur les origines de la ville d'Auxonne, sa condition féodale et ses franchises.

Douai. — *Union géographique du Nord de la France.* Bulletin. Tom. XX. 2e trimestre 1899. Géographie physique du Nord de la France.

Dunkerque. — *Bulletin de la Société de Géographie.* Septembre 1899. N° 6. Terre-Neuve. Le Congo français.

Épinal. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* 54e année, 1899. 1 vol. in-8°, br. Topographie ancienne du département des Vosges, avec cartes.

Le Hâvre. — *Société de Géographie Commerciale.* Bulletin. 21e

année. 1er trimestre 1899. Auguste Le Jolis (1833-1899). Expéditions coloniales.

Lille. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1899. Juin. N° 6. Mission Voulet-Chanoine. — N° 7. Juillet. Le Zuyderzée. Projet de dessèchement (2 cartes). Description topographique, historique et économique de l'Oisans. Catalogue de la Bibliothèque. — N° 8. L'Institut industriel du Nord de la France. — N° 9. Villages arabes en France.

Lorient. — *Société bretonne de Géographie.* Bulletin. N° 76. 2e trimestre 1899. La mer du Morbihan et ses bords. Sur l'origine des races de l'Indo-Chine.

Lyon. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1899. 5e livraison. 1er Juillet. Le Général Galliéni à Lyon. Travaux géographiques des Missionnaires catholiques. — 1re livraison. 1er octobre 1899. Lyon voyageur et géographie.

— *Bulletin de la Société d'anthropologie.* Tom. XVII-II. 1898. Le Beaujolais préhistorique.

Marseille. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1899. Tom. XXIII. N° 1. 1er trimestre. 1899. Marseille port colonial. La géographie du Mont Ventoux. — 2e trimestre. A travers l'Érythrée italienne. Le commerce de Marseille avec les colonies françaises.

Montpellier. — *Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture* et des Comices agricoles du département de l'Hérault. 86e année du Bulletin. Janvier à Juin 1899. Organisation d'un service d'informations météorologiques et agricoles dans le département de l'Hérault. Table générale alphabétique des auteurs et des matières des quatre vingt cinq années du Bulletin de la Société (Années 1807 à 1899).

— *Nouveau Montpellier médical.* 1899. Juillet, Août, Septembre.

Oran — *Bulletin trimestriel de Géographie et d'Archéologie.* 22e année. Tom. XIX. Fasc. LXXX. Avril à Juin 1899. La Conquête de l'Algérie (Souvenirs rétrospectifs). Mustapha ben Ismael. Notes sur les divers tracés de chemin de fer transsaharien en étude en Algérie.

Paris. — *Bulletin de la Société de Géographie.* Tom. XX. 2e trimestre 1899. Rapport sur les prix décernés par la Société. Considérations relatives à la construction d'une carte lithologique des côtes de France. Les derniers voyages dans le Tibet oriental. Au travers du continent Australien. Mission Voulet-Chanoine.

Côte d'Ivoire. Notice sur les Bondjos. — Tom. XVIII. 4e trimestre 1897.

Paris.— *Comptes rendus des séances.* 1899. N° 5. Mai. — N° 6. Juin-Juillet.

— *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* Comité des travaux historiques. *Bulletin de Géographie historique et descriptive.* 1898. N° 2.

— *Revue des Travaux scientifiques.* Tom. XVIII. N° 12. Table des matières.

— *Ministère des colonies.* Revue coloniale. N° 7. Juillet 1899. Reconnaissances et projets d'établissements français sur la côte occidentale de l'Afrique australe sous le règne de Louis XIV (1666-1670). — N° 8.

— *Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Bulletin de l'Office du travail.* N° 7. Les Associations professionnelles ouvrières. Tom. I. Agriculture. Mines. Alimentation. Produits chimiques. Industries polygraphiques.— Bulletin. — N° 9.

— *Bulletin de la Société de Géographie commerciale.* Tom. XXI. 1899, N°s 3 et 4. La Colonisation en Tunisie. Les intérêts français en Syrie et en Palestine. Batoum. Les cables télégraphiques internationaux.

— *Revue Française de l'Etranger et des Colonies.* 1899. N° 247. La baie de San Men (carte). Les Carolines à l'Allemagne (carte). Le commerce de la Tunisie en 1897. — N° 148. La fin de la Royal Niger Company. Les Iles Hawaï. Comment on monte au Mont-Blanc. — N° 149. La lutte des races. Une traversée de l'Afrique.

— *Revue de Géographie.* 1899. Juillet. La fin de l'empire colonial espagnol. — Août. Le Transwal et les républiques Boërs de l'Afrique-Australe. — Septembre. Méthode de transcription rationnelle générale des noms géographiques.

— *Club alpin français.* N°s 6-7. Juin-Juillet 1899. Excursions diverses.

— *Bulletin des Etudes coloniales et maritimes.* 1899. N° 196. Le chemin de fer de la côte d'Ivoire.— N° 197. Les Economies à réaliser pour le budget des Colonies. Le Jardin des Plantes de Paris et les colonies françaises. — N° 198. Les nouvelles possessions allemandes en Océanie. Tamatave.

— *Bulletin de la Société de Topographie de France.* 1899. Avril-Mai-Juin.

Paris.— *Le Tour du Monde*. Nouveau journal des Voyages, 1899. — N° 27. Mascate et l'Empire d'Oman. — N° 28. Bizerte et Ferryville. La création d'une ville en Tunisie. — N° 29. Les Sociétés de Touristes Scandinaves. — N° 30 *id.* — N° 31. Excursion au Col d'Iseran. — N° 32 *id.* — N° 33. A travers l'Europe en ballon. — N° 34. La ville et les environs de Chimay. — N° 35. Le Grand Saint-Bernard. — N° 36. Notes sur Barcelone.— N° 37. La ville de Luxembourg. — N° 38. L'île Maurice.

— *Société de Spéléologie*. Mémoires. N° 20. Juillet 1899. L'Aven Armand, Les grottes de Ganges, les gouffres de Sauve.

— *Annales de Géographie*. 1899. N° 40. 15 juillet 1899. La pénéplaine. La Corse. Etude anthropogéographique. De Nagasaki à Moscou par la Sibérie. — N° 41. 15 septembre. Bibliographie de 1898.

Rochefort. — *Bulletin de la Société de Géographie*. Tom. XXI, année 1899. — N° 2. Avril-Mai-Juin. Campagnes de l'Amiral Le Gardeur de Tilly (1778-1782). L'Egypte moderne. Contribution à l'histoire de Rochefort.

Rouen. — *Société normande de Géographie*. 1899. Mai-Juin. Les expéditions australes. Les expéditions arctiques en 1898 et 1899.

Tananarive. — *Colonie de Madagascar*. Notes. Reconnaissances et explorations. 2e année. 4e volume, 24e livraison. Les études de colonisation (Province de Diégo-Suarez), Cercle annexe de la Grande-Terre et de Fort-Dauphin. Les cultures et les industries indigènes à Madagascar. — 25e livraison. Rapports sur l'organisation administrative et militaire des cercles de l'Imérina centrale et d'Arivonimano. Notice sur le bétail du cercle de Mahavavy.

Toulouse. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1899. — N° 3. Mai-Juin. L'éducation, les mœurs, l'expansion extérieure, les réformes urgentes, la France de demain, par M. Bonvalot.

Tours. — *Société de Géographie. Revue*. 1899. Premier semestre.

Tunis. — *Revue tunisienne. Organe de l'Institut de Carthage*. N° 23. La pratique des labours en terres tunisiennes. La question des forêts en Afrique. Soixante ans d'histoire de Tunisie. — N° 24. La Tunisie type de l'administration intérieure des protectorats français.

Amsterdam. — *Société Néerlandaise de Géographie*. Tome XVI. — N° 3. 30 Juin. — N° 4. 30 Août.

2° *Sociétés étrangères.*

Barcelone. — *Butlleti del Centre Excursionista de Catalunya.* 1899. Juillet. N° 54. — Août. N° 55.

Berlin. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Erkunde.* Band XXXIV. 1899. Die Deutsche. — N° 2. Tofsel. Expédition, avec carte.

— *Verhandlungen der Gesellschaft für Erkunde*, Band 1899. N°s 5 et 6.

Bruxelles. — *Société royale belge de Géographie.* 1899. N° 3. L'Asie Mineure au point de vue de l'émigration allemande Trentsin. — N° 4. Hong-Kong.

Bucharest. — *Societatea Geografica Romana.* Marcle Dictionar Géografic al Romîniei. Vol. II. Fasc. IV.

Buenos-Ayres. — *Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres.* VIII° année 1899.

Cordoba. — *Boletin de la Academia nacional de Ciencias.* 1899. Tom. XVI. N° 1.

Edimbourg. — *The Scottish Geographical Magazine.* Vol. XV. N° 7. Juillet 1899. — N° 9. Septembre.

Guatemala. — *Memoria de la Seccion de Estadistica.* Informe. 1898.

Halle. — *Mitteilungen des Vereim für Erkunde.* 1 vol. 1899.

Lisbonne. — *Boletim da Sociedade de Geographia.* 1897. 16e sér. N° 11.

Londres. — *The Geographical Journal.* 1899. Vol. XIV. N° 2. Août. — N° 3. Septembre. — N° 4. Octobre, avec carte et illustrat.

Manchester. — *The Journal of the Manchester Geographical Society.* 1898. Vol. XIV. N°s 7-9. Juillet. — Septembre. — N°s 10-12. Octobre. — Décembre.

Madrid. — *Boletin de la Sociedad Geographica.* 1899. Tom. XLI. 2e trimestre.

Mexico. — *Memorias y Revista* de la *Sociedad Cientifica* « Antonio Alzate ». Tom. XII. N°s 4, 5 et 6.

Milan. — *L'Esplorazione Commerciale.* Viaggie geografia commerciale. 1899. Anno XIV. Août. Fasc. VIII. Fasc. VII.

Neuchatel. — *Bulletin de la Société Neuchateloise de Géographie.* Tom. XI. 1899. Un problème de géologie alpine. Planches.

New-York. — *Bulletin of the American Geographical Society.* Vol. XXXI. N° 3. 1899.

Saint-Goll. — *Mitteilungen der Ostschweizerischen Geogr. Comm. Gesellschaft.* 1899.

Saint-Pétersbourg. — *Société Impériale Russe de Géographie.* Compte rendu de la Société pour l'année 1898. *Bulletin.* Tom. XXXIV. 1898. Fasc. VI. — Tom. XXXV. 1899. Fasc. I, II.

Ottava. — *Geological survey of Canada.* Rapport annuel (nouvelle série). Vol. IX. Rapports A, F, I, L, M, R, S. — 1896.

Topeka. — Eleventh Biennal Report of the Board of Directors of the *Kamas State Historical Society.* Novembre 1896. Novembre 1898.

Vienne. — *Mittheilungen der Kai. Königl. Geographischen Gesellschaft.* 1899. Band XLII. N°s 5, 6, 7 et 8.

— *Deutsche Rundschau für Geographie und Statistik.* 1899 N° 11. N° 12. N° 1, Septembre.

Washington. — *Bulletin of the United Geological Survey. Département of the Interior.*

— 18e Annual. Report 1896-97. Part I. Part II. Part III. Part IV.

— 19e Annual. Report. 1897-98. Part IV. Part VI_1. Part IV_2.

— *The National Geographic Magazine.* 1899. Vol. X. N° 7. Juillet. — N° 8. Août. — N° 9. Septembre.

— *Smithsonian Institution Report for* 1897. — Rising of the Land Around Hudson Bay. — Crater Lake, Oregon. — The function and field of geography. — Letters from the Andrée Party. — Scientific Advantages of an Antarctic Expedition.

PUBLICATIONS DIVERSES.

Enquêtes de la Société « La Loire navigable ». Première enquête. Etude sur la Navigation intérieure en Allemagne. 1 vol. in-4° br. avec planches.

Vie physique de notre planète devant les lumières de la science contemporaine, par A. Klossovsky. Br. in-8°. Odessa. 1899. Don de l'auteur.

MÉTÉOROLOGIE

Alger. — *Service météorologique de l'Algérie.* Bulletin météorologique quotidien pendant les mois de Juillet, Août. Septembre 1899.

Tacubaya. — *Boletin del Observatorio Astronomico Nacional.* Tom. II. N° 5.

Le Secrétaire-Archiviste,
J. POUCHET.

Montpellier. — Imprimerie Ch. Boehm, Delord-Boehm et Martial, successeurs.

au moins, n'y fait pas mauvaise figure ; nous donnant rang après l'Angleterre et la Russie. On pourrait bien objecter qu'en Afrique, où s'étend surtout cet empire encore nominal, il se compose pour la majeure partie des sables infertiles du Sahara, que dans sa narquoise ironie, lord Salisbury a plus spécialement tenu à nous réserver en apanage ; et que le reste, dans la contiguité apparente de ses diverses fractions, présente un très grand nombre d'enclaves attribuées à des puissances rivales, avec lesquelles il ne nous serait peut-être pas facile de vivre toujours en rapports de bon voisinage. Somme toute cependant, à le prendre pour ce qu'il vaut matériellement, ce territoire représenterait une part du patrimoine commun, dont nous devrions nous tenir pour satisfaits, si la libre possession nous en était à tout jamais garantie, avec facilité pour nous de l'exploiter à notre heure et à notre profit particulier.

Reste à savoir d'où viennent et d'où pourraient venir ces garanties d'entière et libre possession et jusqu'à quel point, dans les conditions du droit des gens qui règle la marche des affaires de ce monde, nous pourrions avoir confiance dans leur efficacité.

Il y a quelque temps, à l'occasion d'un vote sur un emprunt pour les chemins de fer de l'Indo-Chine, un député manifestait ses inquiétudes à ce sujet, en demandant à la tribune, s'il était bien prudent d'aller aventurer nos capitaux dans ce pays lointain, d'où nous pourrions d'un jour à l'autre être évincés par les Anglais. Le ministre se hâta de rassurer ce législateur timoré, en lui garantissant que, le cas échéant, si l'Angleterre nous prenait le Tonkin, elle ne manquerait pas de garder à sa charge sa dette coloniale. Je ne sais si le ministre avait reçu quelques engagements particuliers du gouvernement Anglais à ce sujet. Il n'est pas à présumer que la question lui ait été posée, du moins j'aime à le croire ! Mais ce qui est parfaitement certain, c'est qu'en une occasion analogue, beaucoup plus probable même, le doute ne serait plus permis, si nous avions affaire aux Américains. Ceux-ci ont, en effet, sur ce point une doctrine bien établie, dont ils

ne font pas mystère, qui consiste à s'emparer des colonies qui sont à leur convenance, mais libres de toute dette, dont ils laissent la charge à la mère patrie dépossédée ; comme ils ont fait pour Cuba avec l'Espagne; comme ils feront avec nous pour la Cochinchine quand le moment leur paraitra convenable de nous y remplacer.

Une telle perspective justifie toutes les appréhensions. Les chemins de fer sont sans doute l'outil industriel le plus nécessaire au développement d'une entreprise coloniale. S'ils sont utiles dans l'Indo-Chine pour compléter les voies de navigation intérieures, ils sont bien plus indispensables encore en Afrique, où ces voies naturelles font complètement défaut : La suite de cette étude aura surtout pour but de démontrer cette vérité.

Mais s'il est important d'assurer la construction de ces voies industrielles de pénétration et d'exploitation, qui seules peuvent nous permettre de mettre en valeur nos futures colonies, il est plus essentiel encore d'avoir la certitude de pouvoir librement disposer, en tout temps, de la voie de mer, qui seule peut nous en donner l'accès, qu'il s'agisse de franchir les 800 kilomètres qui nous séparent de l'Algérie, aussi bien que les 20,000 kil. ou plus, qui s'étendent jusqu'à nos possessions des antipodes. A quoi nous serviraient les sacrifices que nous nous serions imposés sur ces territoires plus ou moins lointains, si à un moment donné, ils pouvaient nous être barrés par une puissance disposant d'un matériel naval suffisant pour bloquer nos ports et nous empêcher de ravitailler et de secourir ces colonies, qui, l'une après l'autre, tomberaient fatalement au pouvoir de notre ennemi, comme il nous est arrivé au siècle dernier avec l'Angleterre.

Ce n'est donc que tout autant que les conditions de notre droit international nous garantiraient, en tout temps, le libre usage de la voie de mer, que nous pourrions en toute sécurité donner suite à nos grands projets d'expansion coloniale; il nous importe dès lors, avant toute chose, de voir jusqu'à quel point ces conditions sont remplies ou pourraient l'être, et c'est cette question que je me propose surtout d'étudier aujourd'hui.

QUESTIONS DE POLITIQUE COLONIALE

LA LIBERTÉ DES MERS

Par **A. DUPONCHEL**

Les questions coloniales doivent nous intéresser non seulement par leurs rapports directs avec nos études géographiques, mais plus encore par l'influence qu'elles peuvent avoir sur l'avenir des destinées politiques et nationales de notre pays.

Nous vivons, en effet, à une époque où, par le fait du perfectionnement des voies de communication et de transport, la civilisation moderne va se généraliser de plus en plus à la surface de notre planète.

Il y a là un mouvement d'expansion général, irrésistible, auquel tous les peuples soucieux de conserver la part d'influence relative qu'ils ont exercée jusqu'ici sur la scène du monde, doivent résolument s'associer, s'ils ne veulent s'exposer à passer au rang de ces "nations mortes" qui ne compteront bientôt plus qu'à titre de souvenir historique.

Si nous voulons éviter ce sort, force nous est donc de sortir des étroites frontières européennes dans lesquelles nous avons évolué jusqu'ici, pour apprendre à nous mouvoir dans un cadre agrandi. C'est ce que nous avons fait, ou plutôt annoncé l'intention de faire, en revendiquant, dans le partage conventionnel des régions encore inoccupées du globe, une aire d'action proportionnée à la part d'influence que nous entendions nous réserver.

Tel que nous nous complaisons à le délimiter sur nos planisphères officiels, ce futur domaine colonial, comme surface tout

au moins, n'y fait pas mauvaise figure ; nous donnant rang après l'Angleterre et la Russie. On pourrait bien objecter qu'en Afrique, où s'étend surtout cet empire encore nominal, il se compose pour la majeure partie des sables infertiles du Sahara, que dans sa narquoise ironie, lord Salisbury a plus spécialement tenu à nous réserver en apanage ; et que le reste, dans la contiguité apparente de ses diverses fractions, présente un très grand nombre d'enclaves attribuées à des puissances rivales, avec lesquelles il ne nous serait peut-être pas facile de vivre toujours en rapports de bon voisinage. Somme toute cependant, à le prendre pour ce qu'il vaut matériellement, ce territoire représenterait une part du patrimoine commun, dont nous devrions nous tenir pour satisfaits, si la libre possession nous en était à tout jamais garantie, avec facilité pour nous de l'exploiter à notre heure et à notre profit particulier.

Reste à savoir d'où viennent et d'où pourraient venir ces garanties d'entière et libre possession et jusqu'à quel point, dans les conditions du droit des gens qui règle la marche des affaires de ce monde, nous pourrions avoir confiance dans leur efficacité.

Il y a quelque temps, à l'occasion d'un vote sur un emprunt pour les chemins de fer de l'Indo-Chine, un député manifestait ses inquiétudes à ce sujet, en demandant à la tribune, s'il était bien prudent d'aller aventurer nos capitaux dans ce pays lointain, d'où nous pourrions d'un jour à l'autre être évincés par les Anglais. Le ministre se hâta de rassurer ce législateur timoré, en lui garantissant que, le cas échéant, si l'Angleterre nous prenait le Tonkin, elle ne manquerait pas de garder à sa charge sa dette coloniale. Je ne sais si le ministre avait reçu quelques engagements particuliers du gouvernement Anglais à ce sujet. Il n'est pas à présumer que la question lui ait été posée, du moins j'aime à le croire ! Mais ce qui est parfaitement certain, c'est qu'en une occasion analogue, beaucoup plus probable même, le doute ne serait plus permis, si nous avions affaire aux Américains. Ceux-ci ont, en effet, sur ce point une doctrine bien établie, dont ils

ne font pas mystère, qui consiste à s'emparer des colonies qui sont à leur convenance, mais libres de toute dette, dont ils laissent la charge à la mère patrie dépossédée ; comme ils ont fait pour Cuba avec l'Espagne; comme ils feront avec nous pour la Cochinchine quand le moment leur paraitra convenable de nous y remplacer.

Une telle perspective justifie toutes les appréhensions. Les chemins de fer sont sans doute l'outil industriel le plus nécessaire au développement d'une entreprise coloniale. S'ils sont utiles dans l'Indo-Chine pour compléter les voies de navigation intérieures, ils sont bien plus indispensables encore en Afrique, où ces voies naturelles font complètement défaut : La suite de cette étude aura surtout pour but de démontrer cette vérité.

Mais s'il est important d'assurer la construction de ces voies industrielles de pénétration et d'exploitation, qui seules peuvent nous permettre de mettre en valeur nos futures colonies, il est plus essentiel encore d'avoir la certitude de pouvoir librement disposer, en tout temps, de la voie de mer, qui seule peut nous en donner l'accès, qu'il s'agisse de franchir les 800 kilomètres qui nous séparent de l'Algérie, aussi bien que les 20,000 kil. ou plus, qui s'étendent jusqu'à nos possessions des antipodes. A quoi nous serviraient les sacrifices que nous nous serions imposés sur ces territoires plus ou moins lointains, si à un moment donné, ils pouvaient nous être barrés par une puissance disposant d'un matériel naval suffisant pour bloquer nos ports et nous empêcher de ravitailler et de secourir ces colonies, qui, l'une après l'autre, tomberaient fatalement au pouvoir de notre ennemi, comme il nous est arrivé au siècle dernier avec l'Angleterre.

Ce n'est donc que tout autant que les conditions de notre droit international nous garantiraient, en tout temps, le libre usage de la voie de mer, que nous pourrions en toute sécurité donner suite à nos grands projets d'expansion coloniale; il nous importe dès lors, avant toute chose, de voir jusqu'à quel point ces conditions sont remplies ou pourraient l'être, et c'est cette question que je me propose surtout d'étudier aujourd'hui.

I.

L'industrie moderne n'a pas seulement perfectionné les engins pacifiques, créé ces merveilleuses voies de communication qui permettent aux hommes de se rapprocher; elle a tout autant transformé les engins meurtriers qui leur servent à s'entre-détruire. En même temps que les chemins de fer, les transatlantiques, les télégraphes, nous avons vu surgir les fusils et les canons à longue portée, les mitrailleuses et les obus à la mélinite, les cuirassés et les torpilleurs. La construction des casernes, des forteresses, des arsenaux, a marché de pair avec celle des usines. Les peuples de l'Europe continentale ont surtout rivalisé d'ardeur et d'ingéniosité dans ce tournoi d'un nouveau genre: se tenant en suspicion réciproque, ils se sont fait un point d'honneur d'épuiser à l'envi leurs ressources d'hommes et d'argent, en armements le plus souvent stériles, en approvisionnements de matériel sans cesse renouvelé, à mesure que les progrès de la balistique ou ceux de la chimie faisaient découvrir un canon plus puissant, un explosif plus foudroyant.

La France et l'Allemagne savent ce qu'il leur en a coûté pour échafauder et maintenir au point cet état de paix armée à outrance, qui depuis trente ans les ruine matériellement et moralement, au point de leur faire oublier tout le reste, les questions coloniales notamment, qu'elles ont considérées comme affaires de second ordre, à faire régler accessoirement autour du tapis vert d'une table de conférence, par quelques apprentis diplomates, traçant au hasard sur une carte d'Afrique, un réseau de lignes enchevêtrées comme à dessein, hérissées d'angles saillants ou rentrants, distribués comme pour constituer surtout des *casus belli* dans l'avenir.

L'Angleterre et les Etats-Unis, grâce à leur situation insulaire ou transatlantique, ont pu jusqu'à ce jour se soustraire aux pires conséquences de ce fléau du militarisme moderne qui nous ronge. Ils

ne sont pourtant pas restés inactifs; n'ayant pas à supporter les ourdes charges des armées de terre, ils ont pu donner un plus large développement à leur matériel naval, auquel ils ont assuré une supériorité écrasante sur celui des nations continentales, qui n'ont pu les suivre que de très loin dans cette voie.

La facilité avec laquelle les flottes américaines ont anéanti les escadres espagnoles aurait dû suffire pour nous éclairer sur l'état d'infériorité analogue où nous nous trouverions en cas de conflit avec les Etats-Unis et bien plus encore avec l'Angleterre.

Au premier abord cependant, nous n'avons pas paru comprendre combien le triste sort de nos voisins nous touchait de près. Compatissant sincèrement à leur désastre, sans oser toutefois manifester trop haut nos sentiments à cet égard, nous avons considéré comme un moyen délicat de leur exprimer nos sympathies, en même temps qu'une occasion de relever notre propre importance, d'accéder au choix qu'ils ont fait d'un de nos ministres, pour ratifier de sa signature ce traité de paix scandaleux, qui les dépossédait, non seulement des Antilles au nom de la doctrine de Monroë, mais des Philippines, partie intégrante de l'ancien monde, d'où les Américains devraient être exclus en vertu d'une réciprocité de cette même doctrine toute naturelle, et où cependant, sans la moindre objection, l'Europe les a laissés s'implanter, sans autre droit que celui du plus fort, en vertu duquel ils parlaient déjà d'occuper les Canaries et même les Baléares, arborant leur drapeau au centre de notre mer intérieure, de cette Méditerranée latine, où nous serions résignés, paraitrait-il, à subir leur contact, s'il leur plaisait de nous l'imposer.

Il a fallu l'incident de Fachoda pour nous éclairer sur la situation qui nous était faite, à nous et à tous les autres peuples continentaux, par la déclaration de Lord Salisbury, nous annonçant que, par suite d'une sorte de pacte de famille, qui n'avait sans doute pas été concerté à l'avance, mais qui résultait de l'enchaînement naturel des faits, les deux branches de la grande souche anglo-saxonne entendaient nous soumettre à un nouveau

droit des gens, en vertu duquel les peuples faibles qui ne savent ni se défendre, ni se faire aimer, devraient s'attendre à être dépossédés et annihilés par les peuples forts, qui, maîtres de la mer, retranchés dans des frontières inaccessibles pour nous, entendaient faire régner leur domination exclusive sur la totalité de notre planète.

L'Espagne, qui n'avait pas su se défendre, avait été la première victime résignée de cette nouvelle doctrine ; notre tour était venu, peut-être parce que nous n'avions pas su nous faire aimer ? En tout cas, on voulait bien nous prévenir que Fachoda n'était qu'un symbole, que la même humiliation nous serait incessamment imposée à propos de Madagascar, du Siam, de Terre-Neuve, sur tous les points du globe en un mot où il conviendrait aux Anglais de prendre notre place et de nous imposer leurs volontés.

Jamais à aucune époque de notre histoire, nous ne nous étions trouvés acculés à une position plus critique et plus humiliante ; nous voyant au milieu de nos formidables armements, en fait exposés, sans moyens de défense effectifs, aux attaques d'un ennemi insaisissable, qui se trouverait en force contre nous, sur tous les points du globe où il lui plairait de nous prendre à partie, sans qu'il nous fût possible de l'atteindre nulle part, pour nous mesurer corps à corps avec lui à armes égales, en terre ferme.

Sans doute nous n'étions pas seuls en cause, le sort qui nous menaçait était tôt ou tard réservé à nos voisins, qui se trouvaient dans une position analogue à la nôtre. L'affaire de Samoa ne tarda pas à prouver à l'Allemagne que, le cas échéant, elle ne devait pas s'attendre à plus de ménagements, destinée à subir les mêmes humiliations que nous.

Nous devons nous rendre cette justice que, si, de prime abord, nous avons peut-être éprouvé quelque égoïste satisfaction à jouir de l'échec que venait à son tour de subir notre voisin, nous n'avons pas tardé à nous sentir rapprochés de lui par les liens de solidarité nés d'une insulte reçue en commun.

Ce sentiment, nous venons de le voir se manifester plus vivace encore, dans l'élan de sympathie qui, non seulement en France et en Allemagne, mais dans toute l'Europe à la fois, s'est déclaré en faveur des Boers. Nous avons tous compris que la cause pour laquelle combattait si héroïquement ce petit peuple, était au fond la nôtre et qu'en luttant pour son indépendance, c'était la nôtre qu'il nous apprenait à défendre.

Peut-être pourrait-on s'étonner que, en regard du sympathique enthousiasme qu'excite chez nous la guerre des Boers, nous montrions une si complète indifférence pour la lutte analogue que les Tagals soutiennent avec non moins d'énergie contre les Américains dans les Philippines. Leur cause est également la nôtre, et nous devons non seulement nos sympathies, mais notre reconnaissance à ces deux petits peuples, qui, se mettant résolument en travers des projets de nos ennemis, nous ont montré comment on pouvait leur résister, en même temps qu'ils nous ont donné le temps de nous ressaisir et d'examiner avec plus de sang-froid la situation qui nous est faite.

La coalition des Anglo-saxons est toute de circonstance, et l'on ne saurait y voir la base d'une alliance sincère et durable entre deux peuples qui se jalousent et s'exècrent mutuellement et ne sauraient longtemps marcher d'accord. Unis, comme deux fauves qui poursuivent une même proie, ils s'entredéchireront quand viendra le moment de s'en partager les lambeaux. Le danger n'en serait pas moins grand pour nous, si nous devions, comme il est à craindre, nous trouver des premiers sur leur piste commune. Leurs dispositions à notre égard ne sont pourtant pas tout à fait les mêmes.

Du côté des Anglais, c'est une haine de race, haine réciproque, dix fois séculaire, qu'on pouvait croire assoupie par cinquante années de rapports en apparence cordiaux entre les deux gouvernements, mais qui sommeillait dans les âmes et s'est réveillée plus vivace que jamais, à la suite des derniers événements. Si nos gouvernants ont pu croire parfois à la sincérité d'une

réconciliation avec l'Angleterre, les hommes d'Etat de cette puissance, plus clairvoyants, n'ont vu dans cette apparence d'entente entre les deux peuples qu'une occasion de poursuivre plus sûrement leur politique d'accaparement, en nous isolant en Europe, en nous séparant plus particulièrement de notre alliée naturelle, la Russie, dont le concours, si nous avions su nous l'assurer à temps, nous aurait permis de conserver notre ancienne prépondérance sur l'Europe occidentale. Aujourd'hui qu'une puissante barrière a brusquement surgi entre nous et la Russie, l'Angleterre n'a plus besoin de nous ménager, et, levant le masque, elle a donné libre cours à ses vrais sentiments, dans les manifestes de ses hommes d'Etat les plus autorisés, dont les paroles auraient été certainement suivies d'actes plus significatifs, si la guerre des Boers n'en avait entravé la réalisation.

Si les intentions hostiles de l'Angleterre sont plus particulièrement dirigées contre la France, nul n'en saurait douter! il n'en est peut-être pas de même de la part des Américains, qui ne sauraient avoir contre nous de motifs d'animosité spéciale. Nous leur avons, au début de leur histoire, rendu quelques services dont ils ne nous ont jamais témoigné beaucoup de reconnaissance ; bien loin de là !... A deux reprises différentes, sous Louis-Philippe et sous Napoléon III, profitant de nos embarras politiques du moment, ils nous ont cherché de mauvaises querelles et imposé leur volonté en des termes qui n'étaient pas mesurés pour adoucir l'amertume du fond par l'aménité de la forme. Notre soumission résignée, considérée comme un aveu d'impuissance et de faiblesse, a eu surtout pour effet d'exciter chez eux un sentiment de dédaigneux mépris, dans lequel ils ont englobé tous les peuples de l'ancien monde, qu'ils traitent volontiers de "nations mortes", et l'issue de la guerre qu'ils ont intentée à l'Espagne n'a fait que les confirmer dans cette fâcheuse opinion. Grisés par leurs faciles victoires, les Américains se croient tout permis à l'égard de ceux qui ne savent pas leur résister. Leur programme politique à ce sujet ne s'est pas seulement affirmé

par des paroles, comme celui des Anglais, mais par des actes ; la brutalité sauvage avec laquelle ils ont dépouillé l'Espagne nous montre à quoi nous devrions nous attendre, si jamais nous tombions comme elle à leur merci. En fait de droit des gens, ils ne reconnaissent que celui du plus fort, et n'ont d'autre règle que leur bon plaisir.

C'est à ce titre seul qu'ils ont revendiqué les Philippines et qu'ils s'arrogeront le droit d'occuper toutes les régions du globe "à leur convenance" : l'Indo-Chine par exemple, comme je le disais plus haut, quand, maîtres en fait des Philippines, disposant de l'armée qui leur en aura assuré la conquête, il pourra leur convenir, pour utiliser cette armée, d'agrandir le cadre de leurs nouvelles possessions dans l'Extrême-Orient, en l'arrondissant de la Cochinchine. Nous devons nous y attendre ; et ce ne sera qu'un début !... Si nous ne nous hâtons de les refouler dans leur continent, c'est le nôtre tout entier, quand ils y auront une fois pris pied, qui deviendra l'objet de leur âpre convoitise, une terre de colonisation sur laquelle leurs enfants traqueront les nôtres, sans distinction de races, Française ou Allemande peu leur importera, comme ils ont chez eux traqué les Peaux Rouges ; Iroquois comme Apaches, comme du reste leurs dignes frères sous ce rapport, traquent et achèvent d'exterminer ce qui peut rester encore des tribus indigènes de l'Australie.

Comme but, les deux programmes se confondent, et nous les aurions déjà vus en cours d'exécution, sans l'intervention des Boers et des Tagals. Mais quelque héroïsme que puissent déployer ces champions actuels de l'indépendance des peuples, dont les succès si inespérés viennent de reproduire de nos jours les exploits de la Grèce antique dans les guerres médiques, il est malheureusement à craindre qu'ils ne puissent résister indéfiniment, si nous continuons à ne leur venir en aide que par nos vœux stériles.

Livrés à eux-mêmes, ils finiront par succomber comme les Spartiates aux Thermopyles, et nous verrons alors les confédérés, en ce moment déconcertés par cette résistance inattendue, sur-

giseant là où ils paraissaient le moins devoir la redouter, reprenant, avec le succès chèrement acquis, l'audace et le verbe arrogant des premiers jours, signifier une fois encore aux puissances continentales de l'Europe qu'elles doivent se soumettre à l'hégémonie que la race anglo-saxonne entend faire régner à la surface de notre globe en entier, sous le prétexte qu'elle est maîtresse de la mer et que nous n'avons pas de vaisseaux en état de lui résister, là où il lui plaira de s'établir et de prendre notre place.

II.

Par un de ces bizarres recommencements qu'on trouve souvent dans l'histoire : Ce n'est plus, comme nous le pensions naguère, au temps où les nations latines démembrées de l'Empire romain avaient à lutter contre l'invasion des hordes germaines, que nous devons nous reporter, mais à cinq siècles plus tard, à l'époque où tous les peuples de l'Europe sans distinction, se trouvaient exposés aux incursions des pirates normands qui, eux aussi, maîtres de la mer, en ravageaient impunément les côtes de la Baltique au pont Euxin.

Quand un sort pareil les menace, les nations continentales vont-elles, une fois encore, se soumettre à tour de rôle aux insolentes injonctions qui leurs seront adressées ! Admettront-elles une situation aussi anormale que celle où elles sont placées, où leur faiblesse résulterait de ce qui paraissait devoir constituer leur force, où, par cela même qu'elles ont depuis 30 ans épuisé les ressources de leurs budgets pour entretenir sur pied de guerre 4 ou 5 millions de soldats, ces puissances continentales représentant ensemble une population de 300 millions d'hommes, ne sauraient se défendre contre la brutale agression de deux peuples qui, avec une population en somme trois fois moindre, seraient hors d'état de mettre sur pied une armée de 100.000 hommes, et cela par cet unique motif que les agresseurs sont au delà des mers, ou retranchés dans une île, où, faute de vaisseaux, nous ne saurions les atteindre.

Mais notre vieux continent, dans son ensemble, ne constitue-t-il pas aussi un corps géographique entouré par la mer, comme l'Amérique, comme l'Angleterre, où nous pourrions nous retrancher ? Pourquoi n'aurions-nous pas aussi notre doctrine de Monroë, qui déclarerait ce continent inviolable et qui en interdirait l'accès aux continentaux d'Amérique, aussi bien qu'aux insulaires britanniques ?

A défaut de vaisseaux pour protéger nos côtes contre les pirates étrangers, n'avons-nous pas les chemins de fer qui nous permettraient de porter nos forces de terre sur tous les points du littoral qui seraient occupés déjà ou menacés de l'être ?

Combien faudrait-il mobiliser de corps d'armée allemands, français ou russes pour purger notre continent de ses envahisseurs, en Afrique comme en Asie ; dans l'Egypte comme dans les Indes ?

Que nous faudrait-il pour pouvoir nous faire respecter chez nous, comme nos adversaires ont la prétention d'être respectés chez eux ?... Savoir nous entendre et nous unir contre l'ennemi commun !

Les Américains nous parleraient-ils avec tant de jactance, s'ils n'avaient eu la chance heureuse de trouver parmi eux un Lincoln, qui, par son énergie, parvint à les préserver de la division dont ils étaient menacés ? Si la guerre de Sécession avait autrement tourné ; si les Etats-Unis s'étaient reconstitués en deux confédérations rivales, à peu près égales en population, quel rôle joueraient-elles isolément sur la scène du monde ? quelles charges militaires n'auraient-elles pas à supporter pour se surveiller et s'annihiler mutuellement ?

L'exemple de nos ennemis devrait nous servir ! Ce qui constitue leur force, c'est l'union politique qui règne chez eux et qui, les dispensant d'entretenir des armées permanentes ruineuses, leur permet d'agir au dehors avec leur maximum de puissance !

Ne pourrions-nous pas faire comme eux, et, sans nous croire obligés de copier servilement leur forme de gouvernement, qui n'est en rapport ni avec nos goûts ni avec nos instincts de race,

constituer chez nous une union politique, mieux appropriée à nos traditions historiques, quand tant d'autres considérations nous y engagent d'ailleurs.

Le développement de la civilisation, les facilités de rapprochement des hommes et des choses, la conformité des lois, des mœurs, des usages, tendent certainement à effacer de plus en plus les caractères distinctifs d'origine des différents peuples, pour les fondre dans un type uniforme qu'on retrouve toujours à peu près le même partout.

Un Allemand et un Espagnol, un Danois et un Italien, sont aujourd'hui beaucoup plus rapprochés comme distance, et ne diffèrent pas plus, comme habitudes de vie commune, qu'un Breton et un Provençal, un Basque et un Lorrain, sous notre ancienne monarchie, et il n'y a pas plus de raison de maintenir ceux-ci séparés, qu'il n'y en aurait eu pour empêcher ceux-là de se fusionner, comme ils l'ont fait jadis aux temps de Louis XII ou de Louis XV.

Quels motifs aurions-nous de rester désunis, quand tant de circonstances paraîtraient devoir nous rapprocher. Serait-ce manquer de patriotisme que d'admettre que le cadre de la patrie pût s'agrandir ? Au lieu de hérisser de canons et de forteresses les frontières, le plus souvent conventionnelles, qui nous séparent, ne serait-il pas plus naturel et plus simple de les supprimer, à la fois, comme lignes de démarcation politique et comme barrières fiscales !

Dans l'ancien droit politique, c'est le plus souvent par des mariage, entre familles souveraines que se sont opérées ces fusions des unités provinciales, qui, par leur groupement, ont constitué nos nationalités modernes. Pourquoi le même résultat ne serait-il pas réalisé de nos jours par un procédé analogue, mais plus direct, par l'union volontaire de deux peuples qui librement associeraient leurs doctrines !

Les Français et les Allemands feraient-ils œuvre antipatriotique, si, remontant le cours des âges, revenant à leur berceau d'origine, ils rétablissaient, par un pacte nouveau, cette union

franco-germaine si péniblement ébauchée par Charlemagne, qui deviendrait le noyau d'agrégation autour duquel se constituerait bientôt le nouvel Empire d'Occident, qui n'aurait qu'à s'associer fraternellement au nouvel Empire d'Orient restauré par la Russie, pour faire enfin règner la paix et la concorde sur notre vieux monde. C'est alors que les armées permanentes pourraient être supprimées, tout au moins reduites des 9/10°, laissant encore à l'autorité dirigeante une force matérielle suffisante pour lui permettre de complèter l'œuvre d'affranchissement, en renvoyant les Américains s'entendre avec leurs frères de race, pour l'application de la doctrine de Monroë, en leur propre continent, pendant que ceux-ci seraient contraints à se contenter de la part réduite qu'on voudrait bien leur laisser, sur les dépendances insulaires ou continentales du vieux monde, qu'ils ont aujourd'hui l'arrogante prétention d'occuper à leur guise.

Ce n'est là, me dira-t-on, qu'une utopie d'autant moins réalisable que nos griefs particuliers contre l'Allemagne nous rendraient impossible tout rapprochement avec elle. Eh pourquoi donc ! les contrats d'union n'ont-ils pas précisément pour résultat de faire cesser les dissentiments d'intérêt entre les contractants, et cela d'autant plus aisément que les intérêts en cause perdent beaucoup de leur importance relative, quand l'usage en devient commun entre tous !

Mais je n'insiste pas sur ce point, si désirable que soit la solution que j'indique, les esprits n'y sont pas encore préparés ; elle viendra en son temps je l'espère ; pour le moment, elle peut être ajournée ; ce qui ne saurait l'être sans péril, ce sont les mesures immédiates qu'il est nécessaire de prendre pour faire cesser cet état de malaise chronique, de cauchemar obsédant qui trouble la paix de l'Europe et pourrait gravement compromettre l'avenir de ses destinés si l'on ne se hâtait d'y porter remède.

Le moment n'est peut-être pas encore venu où les puissances européennes pourront s'entendre pour supprimer, d'un commun accord, les barrières fiscales qui les séparent et avec elles les armées permanentes qui sont la plaie de notre époque. L'état

de division politique, dans lequel ont été maintenus les peuples européens, explique jusqu'à un certain point ce déplorable abus qu'ils font des armements militaires ; mais rien ne saurait expliquer, encore moins justifier, l'armement naval, dont tous les peuples continentaux auraient le même intérêt à demander la suppression complète en principe.

La nature nous en a fait en quelque sorte une loi, en divisant les terres habitables de notre globe en deux massifs complètement isolés : l'ancien et le nouveau continents, constituant avec leurs dépendances insulaires directes, deux touts essentiellement distincts, ayant des intérêts différents, pouvant se suffire à eux-mêmes et vivre tout au moins en paix relative l'un vis-à-vis de l'autre, s'ils ne peuvent malheureusement pas s'entendre pour réaliser cet état de paix, chacun sur son propre territoire. La contigüité des frontières terrestres entre deux peuples voisins peut faire naître entre eux d'incessantes occasions de conflits résultant de la rivalité des intérêts ; mais ces occasions, ces circonstances, ne devraient pas se rencontrer entre peuples séparés par l'immensité des océans. La guerre, en ce cas, n'a pas le caractère d'un litige dans lequel chacun défendant ce qu'il croit être son droit particulier sur un domaine commun, peut être tenté d'empiéter sur les frontières mal définies du voisin. La guerre maritime n'a plus la même excuse, elle constitue en fait un acte de piraterie, d'agression sauvage, qui ne peut avoir d'autre but que de spolier, non le voisin, mais l'étranger, contre lequel on ne saurait invoquer le prétexte d'une rivalité d'intérêt résultant du rapprochement.

Les mers qui séparent les deux continents devraient être une voie d'accès librement ouverte à toutes les entreprises qui auraient pour but de rapprocher les peuples lointains et de leur fournir les moyens d'échanger leurs idées et leurs produits, dans l'intérêt des uns et des autres, mais qui devrait être impitoyablement fermée à ceux qui seraient tentés d'en mésuser avec des intentions hostiles.

La liberté complète de la navigation commerciale, la neutra-

lité absolue des mers, devrait être la première mesure et la plus facile à prendre dans l'œuvre de la pacification universelle, qui doit être le but idéal de l'humanité.

Le principe de la liberté des mers, de l'intangibilité réciproque des deux continents, se trouve implicitement contenu dans cette fameuse doctrine de Monroë, que les Américains ont édictée, mais dont ils ne sauraient exiger l'observation sur leur continent, sans admettre qu'elle doive être appliquée au nôtre. Que l'essaim s'affranchisse, rien de mieux ! mais à la condition de respecter la ruche mère et de ne pas plus envahir son domaine, qu'il ne voudrait être envahi par elle ! Chacun chez soi dans son continent ; la mer libre entre eux ! telle doit être la devise des continentaux de chaque hémisphère, que chacun d'eux doit observer vis-à vis de l'autre et à l'observation de laquelle il doit se soumettre chez lui.

Mais, si chaque continent a le droit de revendiquer la libre navigation sur l'étendue de toutes les mers du monde, à plus forte raison doit-il s'imposer de faire observer cette neutralité dans toute l'étendue de son propre territoire. Il ne saurait y avoir de distinction à cet égard entre le sol continental lui-même et les dépendances insulaires. Tous les peuples doivent être soumis à la même obligation, et il ne devrait pas plus leur être permis de recourir à des armements maritimes exagérés qu'il ne l'est aux particuliers de se promener avec des armes prohibées.

Les seules forces navales qu'on devrait tolérer de nation à nation devraient être celles qui sont rigoureusement nécessaires pour assurer la police des mers et réprimer les actes de piraterie ou de brigandage individuels, et pour cela pas n'est besoin de cuirassés et de torpilleurs, pas plus qu'il n'est nécessaire, pour assurer la sécurité des passants dans les rues, ou sur les routes d'armer les sergents de ville ou les gendarmes de mitrailleuses ou de canons ; un simple revolver leur suffit pour cela. Toute proportion gardée, il devrait en être de même pour les armements maritimes, dont l'effectif proportionnel devrait être fixé pour chaque peuple sur des bases suffisantes pour pouvoir

assurer la sécurité des mers en tout temps, sans pouvoir jamais servir à attenter contre leur entière liberté.

Tel est le grand principe de sécurité et d'indépendance internationales, sur lequel, ce me semble, les puissances continentales d'Europe pourraient tout au moins se mettre d'accord, avec l'intention bien arrêtée d'en poursuivre très rigoureusement l'application envers et contre tous ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre, l'Angleterre d'abord, les Etats-Unis ensuite, s'il leur prenait fantaisie de reprendre à leur profit le projet d'hégémonie maritime, auquel nous aurions obligé leurs frères d'Angleterre à renoncer.

Les puissances continentales pourront-elles s'entendre pour agir à cet effet! Il est des circonstances où l'imminence d'un danger commun implique la nécessité de faire trêve à ses dissentiments particuliers et d'unir ses forces pour le salut de tous. Ce moment est venu pour nous et nos voisins d'outre-Rhin; entraînés par le courant de l'habitude, nous pourrons peut-être bien longtemps encore continuer à entasser canons et soldats sur la frontière qui nous sépare; nous n'en avons pas moins conscience que ces préparatifs belliqueux ne nous serviront jamais à rien; qu'une guerre entre peuples continentaux serait une épouvantable calamité, dont nul souverain ne voudrait assumer la responsabilité; que nul n'y songe en ce moment, pas plus la France pour reprendre de vive force ses provinces perdues, que l'Allemagne pour lui en ravir de nouvelles! que l'objectif que nous devrions avoir en vue serait, non d'accroître encore ces formidables armements, mais de les extérioriser en partie, s'il était possible, pour les faire servir à nous défendre, ensemble ou séparément, contre cet ennemi commun qui vient si brusquement de se revéler à nous. S'ensuit-il que, changeant de tactique, nous devions nous mettre en mesure d'atteindre cet ennemi sur le nouveau champ de bataille où il voudrait nous entraîner et construire à notre tour des cuirassés et des croiseurs de tous rangs, pour pouvoir lutter contre la flotte anglaise ou américaine! ce serait folie de notre part d'y penser; restons sur le terrain où nous sommes, sur ce

sol continental où sont nos forces — et puisque finalement c'est ce sol qu'il faut défendre, plus ou moins loin de chez nous, peu importe — unissons-nous pour un effort collectif, à nos voisins qui ont les mêmes intérêts que nous, sans lesquels nous ne pouvons rien, avec lesquels nous pouvons tout.

Quand la nécessité l'exige, comme dans la circonstance actuelle, l'union est de droit et les moyens d'action les plus rapides s'imposent. Pour être efficace, cette action, quant au but qu'elle poursuit tout au moins, doit être dictatoriale, et ce pouvoir dictatorial, c'est à ceux qui possèdent déjà la force, qu'il appartient de le revendiquer, comme un devoir plus encore que comme un droit et de l'exercer résolument au nom et dans l'intérêt de tous ; sans qu'il soit besoin de faire expressément sanctionner ce droit par un congrès où toutes les puissances grandes et petites auraient à envoyer des représentants particuliers, dont les délibérations confuses ne pourraient que faire perdre un temps précieux en même temps qu'elles pourraient en compromettre les résultats. Il ne serait certainement pas besoin de l'assentiment particulier du prince de Monaco ou de la République d'Andorre, pour sanctionner une résolution qui serait prise en commun par trois puissances dirigeantes, telles que pourraient être l'Allemagne, la France et la Russie, dénonçant hautement en termes nets et précis qu'elles ont assumé, et Dieu aidant, espèrent faire aboutir la tâche d'établir et de faire à jamais régner sur le monde la paix et la concorde internationale, basées sur le principe immuable de l'idée chrétienne.

On m'objectera peut-être que, dans l'état de trouble où sont aujourd'hui les esprits, on ne voit pas pourquoi je prendrais pour point de départ un principe qui paraîtrait avoir une attache religieuse. Je me hâte donc de bien spécifier qu'il ne saurait être question de formuler ici aucune préférence en faveur de tel dogme religieux plutôt que de tel autre, mais uniquement de constater un fait : c'est que l'idée chrétienne prise comme conception philosophique est la seule doctrine qui ait su synthétiser

et préciser les lois morales qui peuvent assurer le développement de l'humanité; qu'elle constitue la base essentielle de notre civilisation moderne, qu'elle est à ce titre la seule raison que nous puissions alléguer, pour justifier le droit que nous croyons avoir d'imposer cette civilisation à l'ensemble de l'humanité; c'est que, à l'idée chrétienne revient en particulier le mérite d'avoir la première formulé cette vertu fondamentale de l'amour du prochain, cet opposé de l'égoïsme, que les philosophes de l'antiquité païenne ne connaissaient point, que les philosophes modernes n'ont pu faire entrer dans le cadre de leurs doctrines laïques, qu'en l'affublant de ce vocable l'*altruisme*, dont le moindre défaut est d'avoir une consonance fâcheuse.

C'est à ce point de vue déjà que, dans le préambule de l'Edit de Nantes, cette charte de conciliation, dont on ne saurait contester l'esprit de tolérance en matière de foi religieuse, on avait nettement spécifié que l'intention seule, le but humanitaire, devait être une question de conscience commune, la forme particulière, le dogme, restant affaire de conscience individuelle et privée.

C'est dans les mêmes conditions que, sans porter atteinte à la foi religieuse d'aucun peuple, en ce qu'elle a de réellement respectable, comme question de conscience privée, nous pourrons, en ce qui concerne les intérêts généraux de la conscience publique, être obligés d'intervenir dans l'administration intérieure, d'un peuple non chrétien non seulement au point de vue de ses relations internationales avec d'autres peuples, mais de ses devoirs envers lui-même.

En ce qui concerne l'Islamisme en particulier, il ne saurait plus être question, comme l'ont si longtemps et si vainement demandé nos pères, de chasser les Turcs de l'Europe, pas plus que de l'Asie, car nous ne saurions où les renvoyer, pour qu'ils se retrouvent chez eux. Nous devrons donc les laisser vivre librement où ils sont, pratiquant leur religion comme ils l'entendent; mais ce que nous ne saurions admettre, c'est qu'ils maintiennent plus longtemps sous leur joug abrutissant les populations chré-

tiennes qui ont le même idéal, les mêmes aspirations que nous, le même droit à recouvrer leur indépendance ; bien moins encore nous saurions tolérer que les Turcs massacrent impunément ces populations, comme ils viennent de le faire en Arménie, pas plus que nous ne saurions tolérer que les populations fétichistes des nègres d'Afrique comprises dans notre zone d'influence continuent à s'entre-dévorer, sous prétexte que leur foi religieuse autorise le cannibalisme.

C'est pour affirmer le but essentiel et humanitaire de la nouvelle et dernière croisade qu'il s'agirait d'organiser en fait, qu'il me paraîtrait bon d'inscrire en tête de son programme le principe de l'idée chrétienne, un peu aussi pour rappeler aux anglo-saxons que, bien que se piquant de pratiquer le dogme chrétien avec plus de ferveur que nous, ils ont complètement méconnu l'esprit de la loi divine, en substituant comme droit des gens, comme droit international, le droit de la force au principe de charité chrétienne, qui prescrit aux peuples, comme aux hommes pris individuellement, de s'aimer les uns les autres et de ne pas faire au prochain ce qu'on ne voudrait pas qu'il vous fît à vous-même.

Les trois peuples que j'ai indiqués comme devant prendre charge de l'entreprise me paraissent d'autant mieux désignés pour cette mission qu'ils sont tous trois plus particulièrement, prépondérants, comme force militaire, organisée, et que chacun d'eux se trouve précisément représenter une des trois principales confessions qui se partagent la grande communion chrétienne, dont il s'agirait surtout de faire prévaloir les principes de morale humanitaire.

Il va sans dire que les trois puissances ainsi coalisées ne dédaigneraient pas le concours efficace que les autres puissances européennes pourraient volontairement leur offrir, qu'elles l'exigeraient même au besoin, dans une certaine mesure, en vertu de leur omnipotence ; mais par cela même que cette omnipotence devrait rester entière, on ne devrait pas risquer de l'affaiblir en la fractionnant outre mesure.

L'action dirigeante serait donc, en principe, dévolue à ces trois puissances, dont les trois gouvernements s'entendraient sans doute pour déléguer chacun à un seul représentant, un seul généralissimo, l'intégralité de son autorité dictatoriale, qui se trouverait ainsi exercée par le triumvirat des trois délégués, tous égaux en droit, disposant de forces à peu près égales, animés d'un même zèle pour faire réussir l'œuvre commune.

III

Les choses ainsi réglées en principe, les trois gouvernements confédérés engageraient l'action, en opposant aux vagues revendications des puissances maritimes telles qu'elles paraissent résulter de leurs actes d'abord et des diverses déclarations de leurs hommes d'état, celle de Lord Salisbury entre autres, un manifeste tout aussi net dans le fond, mais beaucoup plus précis dans la forme, qui, après avoir rappelé les considérations que je viens d'exposer et plus particulièrement dénoncé le principe absolu de la neutralité des mers, comme devant être à l'avenir la base du droit des gens entre les puissances des deux continents et de leurs dépendances, se résumerait finalement dans les deux injonctions suivantes :

1° Application aux anglo-saxons d'Amérique de la réciprocité de la doctrine de Monroë qu'ils ont eux-mêmes édictée ; enjoignant à l'essaim émancipé d'avoir à respecter la ruche mère ; interdisant en principe aux puissances américaines toute immixtion dans le règlement des questions politiques de l'ancien monde, toute occupation de son territoire continental ou de ses dépendances insulaires naturelles, entre les deux méridiens de Behring d'un côté, des îles du cap vert de l'autre.

2° En ce qui concerne les anglo-saxons d'Europe, obligation de réduire dans des proportions convenables l'effectif de leurs armements maritimes ; délimitation sur de justes bases, proportionnellement à leur importance numérique, des territoires qu'ils pour-

raient continuer à posséder dans le patrimoine commun des régions coloniales de l'ancien monde, dont il y aurait lieu de réviser la répartition entre les diverses puissances européennes, qui toutes peuvent prétendre y avoir droit, au même titre que l'Angleterre.

En l'état des choses, sans parler de l'Amérique-du-Nord, où ils détiennent encore un vaste territoire, au sujet duquel ils auraient à s'entendre avec leurs frères de race, quant à l'application de la doctrine de Monroë, les Anglais possèdent dans le patrimoine commun de l'ancien monde, la totalité du continent australien et de ses dépendances, les Indes et la Birmanie en Asie, et aujourd'hui ils ne visent à rien moins qu'à occuper, plus ou moins prochainement, l'Empire chinois, en Asie, et la totalité des contrées Africaines, dont ils détiennent déjà près de la moitié.

Il ne serait que temps, et l'occasion serait bonne, de liquider, cette vieille affaire et de fixer enfin des limites à cette insatiable ambition qui menace de tout envahir et qui, depuis si longtemps, maintient l'anxiété et porte le trouble dans les relations politiques et commerciales de tous les peuples.

Dans un but de conciliation, tenant compte des faits acquis, sans trop récriminer sur les usurpations du passé, nous pourrions tolérer le maintien de l'Angleterre dans les Indes; mais le minimum de nos revendications devrait être l'abandon complet du continent africain, réservé à l'influence des peuples continentaux d'occident, germains ou latins, et le renoncement à toute immixtion dans la Chine, réservée aux races orientales représentées par la Russie, avec rétrocession immédiate des territoires indûment occupés dans le domaine naturel des puissances européennes, tels que les îles Normandes à la France, Gibraltar à l'Espagne, Malte à l'Italie.

Faute par les Anglais d'accepter cet ultimatum à l'amiable, ils seraient déclarés déchus de toutes leurs possessions continentales et même insulaires, ne conservant de droit que sur l'Australie et ses dépendances, qui représenterait encore un assez bel apanage.

C'est à la réalisation effective de ce programme que les trois puissances dirigeantes, l'Allemagne, la France et la Russie, auraient à affecter une partie des énormes armements militaires dont elles disposent, sans qu'elles aient à réclamer des autres puissances continentales aucune assistance directe, sauf de l'Autriche, qui n'aurait à intervenir que pour ouvrir à nos troupes la route de fer la plus directe vers l'Orient, par la vallée du Danube.

Le plan de campagne serait des plus simples, et, sans se dissimuler les difficultés d'exécution pratique qu'il pourrait présenter, il est aisé d'en esquisser les grandes lignes telles que je crois les entrevoir pour mon compte.

Chacune des puissances contractantes commencerait à mobiliser un corps d'armée de 50.000 hommes qui serait dirigé par les voies les plus rapides sur Constantinople, premier centre de ralliement, où, reprenant l'œuvre depuis trop longtemps interrompue des croisades, les puissances consacreraient le principe d'un protectorat collectif de l'Europe chrétienne sur l'Empire ottoman.

Il y aurait là à accomplir une œuvre parallèle à celle dont j'ai esquissé le programme, aussi importante, ou plutôt se confondant avec elle, car le but serait le même, la rédemption universelle et complète de l'humanité, enfin délivrée de la barbarie ancienne, aussi bien que de la nouvelle, affranchissement du vieux continent du joug honteux que l'islamisme a fait peser sur lui il y a plus de douze siècles ; affranchissement des mers du joug tout aussi intolérable que la piraterie anglo-saxonne entendrait leur imposer.

Ce n'est donc pas sans intention que je reprends ce vieux mot de croisade comme représentant une dette de famille imprescriptible, que nos pères nous ont transmise et dont, depuis quatre siècles, depuis la bataille de Lépante, nous avons négligé de servir les arrérages et qui se trouverait ainsi soldée en capital et intérêts. Il va sans dire que, ici, comme je l'ai dit de l'idée chrétienne en général, il ne s'agirait pas d'une question religieuse en

particulier, mais d'une question humanitaire et civilisatrice avant tout : que nous n'aurions plus pour but unique de recouvrer le tombeau du Christ, mais de reconquérir à l'humanité ce triple berceau des civilisations antiques, d'où la nôtre est issue, la Grèce d'Europe et d'Asie, l'Assyrie et l'Egypte, ce triple foyer de lumière où les arts et les sciences ont eu leur première éclosion, qui, depuis douze siècles, attend sa délivrance.

La suppression de l'empire ottoman comme puissance politique est donc une entreprise qui s'impose à nous, et dont l'accomplissement ne saurait rencontrer de difficultés sérieuses.

Deux éventualités, toutefois, pourraient se produire. Dans la première, le sultan restera seul, réduit à ses propres forces, et, dans ce cas, il n'opposerait pas plus de résistance aux armées coalisées que n'en a opposé le bey de Tunis à l'occupation française. L'installation d'un protectorat lui conservant une autorité nominale, transmettant le pouvoir effectif à une commission de régence, ne sera qu'une simple formalité.

Mais nous devons prévoir le second cas, le plus probable peut-être, celui où l'Angleterre tentera d'organiser la résistance en donnant au sultan tout l'appui dont elle pourra disposer. En quoi consistera cet appui ? Sera-ce celui d'une armée de terre ; mais nous venons de voir ce que peut l'Angleterre à ce sujet ; en vidant jusqu'au dernier les corps de garde de sa police urbaine, en faisant appel au bon vouloir des milices de la métropole et des colonies, c'est à grand peine qu'elle a pu expédier au Transvaal, 50 à 60,000 hommes de troupes à peu près régulières, et nous voyons tous les jours dans les journaux le compte rendu de ses infructueux efforts pour recruter sur tous les points du globe quelques mercenaires de plus.

A défaut d'une armée de terre, en état de résister sérieusement aux puissances continentales, l'Angleterre ferait-elle usage de sa flotte. Rien ne l'empêchera de forcer les détroits, les portes lui en seront ouvertes ; le difficile ne sera pas d'entrer dans le Bosphore, mais bien plutôt d'en sortir. Provisoirement,

sans doute, la flotte anglaise pourra s'embosser dans le port de Constantinople et tenir les alliés à distance avec ses canons: mais quelle sera cette distance, qui empêchera les coalisés de s'y reporter, pour établir en des points culminants, dominant à la fois la ville et le port, des batteries que les fonderies militaires des trois puissances réunies, se feront un point d'honneur de pourvoir à l'envi, de canons assez perfectionnés pour parvenir dans leur tir plongeant à crever, si épaisses qu'elles puissent être, les cuirasses des navires anglais, qui s'engloutiront sous les flots de cette Corne d'Or sur lesquels ne reparaîtra plus leur pavillon.

L'intervention des Anglais à Constantinople n'aurait donc d'autre résultat que de fournir aux armées coalisées une première occasion de se mesurer avec eux en terre ferme et de faire un premier essai de la puissance balistique des engins de guerre dont on aura à faire usage, pour les forcer dans leurs derniers retranchements de l'Egypte et des Indes, où ils n'auront plus qu'à se cantonner en attendant notre attaque.

C'est là que nos soldats devront aller les retrouver par des routes historiques connues, bien des fois parcourues par les phalanges macédoniennes et les légions romaines, sur lesquelles nos troupes auront à s'ouvrir un passage, avec des ressources nouvelles sans doute; mais aussi avec des sujétions particulières que ne connaissaient pas les peuples de l'antiquité. Il ne s'agira plus, en effet, d'aller bravement de l'avant, en organisant à la hâte des colonnes volantes, portant avec elles leurs armes et leurs munitions de combat, comme l'armée d'Alexandre, ou même quelques obusiers de montagne, comme le corps expéditionnaire qui a suffi à Tananarive.

Pour nous trouver en état de lutter à armes égales avec les Anglais, que nous devrons supposer largement approvisionnés de matériel, convoyés par la voie de mer et les chemins de fer qui s'y rallient, il faudra que nos troupes soient munies d'engins de force à peu près égale, qui ne sauraient être transportés que par des voies de fer stratégiques qu'il nous faudra construire

en prolongement du réseau actuel des chemins de fer Ottoman, encore fort incomplet je crois.

La construction de ces chemins de fer stratégiques d'avant-garde, assurant à l'armée la continuité du ravitaillement et de l'armement du corps expéditionnaire, sera sans doute l'opération technique la plus longue et la plus laborieuse, mais elle ne présenterait aucune difficulté insurmontable.

Quoi qu'il en soit, c'est dans les conditions d'un ravitaillement bien assuré, que les colonnes expéditionnaires auraient à s'avancer, marchant l'une vers l'Egypte par Suez, les deux autres vers les Indes, par la vallée de l'Euphrate d'un côté, par le prolongement des chemins de fer Russes à travers l'Afghanistan, de l'autre.

En principe sans doute, les trois armées coalisées pourraient être fusionnées; en fait, cependant, pour éviter toute occasion de froissement, il serait peut-être préférable de les faire agir séparément, chacune suivant une direction particulière; la France, par exemple, marchant vers l'Egypte par Suez, l'Allemagne vers l'Est, formant l'aile droite de l'armée d'invasion des Indes, dont l'aile gauche serait naturellement constituée par les Russes débouchant directement par leur réseau Transcaspien, qu'ils auraient à prolonger vers le Sud.

L'œuvre d'approche terminée, l'outillage complété, les chemins de fer apportant régulièrement les renforts d'hommes et de matériel d'armement qui seraient reconnus nécessaires, il deviendrait facile d'accumuler sur les trois points d'attaque, une force militaire suffisante pour rendre toute résistance sérieuse impossible aux Anglais, qui ne pourraient disposer que d'un personnel très peu nombreux.

Dans de telles conditions, si la campagne est bien menée, l'issue de la lutte ne saurait être douteuse et le but principal sera atteint par l'expulsion des Anglais de l'Asie et de l'Afrique du nord et du centre, les Boers, pour peu qu'on leur vienne en aide, devant se charger du Sud.

Reste la guerre maritime, où l'Angleterre demeurerait maîtresse de ses mouvements, avec l'énormité de son matériel naval, contre lequel nous ne pourrions certainement pas entrer en lutte ouverte, surtout si les Américains joignaient leurs flottes aux siennes. Elles bloqueraient nos ports d'Europe et intercepteraient notre commerce maritime ; il en résulterait pour nous quelque gêne dans nos habitudes économiques par la privation de certaines denrées de consommation, que nous ne pourrions nous procurer que par les voies intérieures. La situation serait loin cependant d'être comparable, dans ses résultats fâcheux, avec celle que nous avons supportée pendant 15 ans sous le premier empire. Deux éventualités pourraient se présenter : les puissances péninsulaires en dehors de la coalition resteraient neutres, leurs ports ouverts à l'ennemi, auquel cas elles serviraient d'intermédiaires à notre commerce ; à leur grand avantage, à notre détriment, j'en conviens. C'est probablement ainsi que les choses se passeraient au début; plus tard, nous aurions à aviser si, défendant en somme une cause commune, nous ne pourrions pas contraindre ces puissances neutres de la première heure à intervenir plus directement dans le débat, en fermant à leur tour leurs ports à l'ennemi. L'achèvement progressif du rèseau des chemins de fer stratégiques nous mettant en rapport direct avec les rivages les plus lointains, nous pourrions recevoir exclusivement par voie de terre ce que la mer nous apporte aujourd'hui ; le blocus continental ainsi complété deviendrait de moins en moins gênant et rigoureux pour nous, en même temps qu'il deviendrait plus désastreux pour l'ennemi, dans cette dernière période de son agonie commerciale et militaire à la fois.

Ses cuirassés, obligés de tenir les mers par tous les temps, désemparés par les tempêtes, ayant perdu leurs principaux centres de ravitaillements et de radoub, finiraient par se lasser de servir de cibles permanentes contre lesquelles s'exerceraient non seulement nos batteries côtières, mais les torpilleurs plus ou moins sous-marins, dont, en dépit de tous les congrès prétendus humanitaires, nous nous efforcerions de perfectionner les types, de

notre mieux, en même temps que nous aviserions aux moyens d'organiser un matériel naval d'un type nouveau, qui, sans être de force à lutter en bataille rangée contre toutes les escadres anglaises, pourrait nous permettre de porter en Angleterre par un beau jour, ou plutôt une belle nuit, une armée d'invasion de 100 à 150,000 hommes, s'il fallait en venir à cette dernière extrémité pour imposer à notre adversaire des conditions de paix compatibles avec la sécurité et la dignité des puissances européennes.

En tout cela je n'ai pas parlé des États-Unis, qui joueraient sans doute un rôle assez effacé en cette affaire. Au début sans-doute, ils pourront bien joindre leurs flottes à celles des anglais, tirer de loin sur nos côtes et accroître la liste de leurs faciles triomphes, en s'emparant de nos colonies des Antilles, qu'ils finiront par garder en fin de compte, comme rançon des Philippines et des îles Samoa qu'ils auraient à évacuer, s'ils n'en avaient été déjà chassés.

C'est en vue de l'avenir, bien plus que du présent, que les Américains pourraient devenir redoutables, si, par le fait de notre atonie et de nos divisions intestines, ils finissaient par se persuader que, par une sorte de réciprocité, d'expiation fatale — revendication admissible en principe de la part des Mexicains descendant des Aztèques contre les Espagnols, mais peu justifiée de la part des fils de Guillaume Penn — notre vieux monde devrait devenir pour eux ce que leur continent a été jadis pour les Européens, un champ de course aventureux pour des flibustiers, qui, suivant qu'ils avaient la chance de tomber à propos, trouvaient à piller les trésors des Incas, ou devaient se contenter de pourchasser pêle-mêle les Peaux Rouges et les troupeaux de buffles sauvages de la nouvelle Angleterre.

Mais, si nous savons leur résister à temps, les Américains ne tarderont pas à reconnaître que le métier de flibustier, s'il donne parfois le gain facile, peut avoir aussi ses mécomptes et que mieux valait encore apporter et vendre à bon prix le coton et le lard salé sur nos marchés, que d'échanger sans autre pro-

fit des obus sur nos côtes ; sur quoi ils s'en retourneront chez eux, abandonnant leurs frères de race, sauf à aviser en gens pratiques qu'ils sont au fond, au moyen de leur faire payer les frais de la guerre, quand aura sonné l'heure de la curée finale.

La réalisation du programme dont je viens d'exposer sommairement les diverses péripéties présenterait sans doute de sérieuses difficultés qu'on ne pourra surmonter qu'au prix de longs et laborieux efforts : mais le succès en est certain s'il est poursuivi, avec persévérance ; car on ne saurait admettre que, du moment où ils seraient parvenus à se mettre en contact avec l'ennemi commun sur un élément qui leur serait familier, en sol de terre ferme, 200 millions d'hommes disposant de toutes les ressources d'armement qu'ils ont dû accumuler depuis 30 ans, pouvant mettre sur pied plus de 3 millions de soldats, rompus au métier des armes, ne puissent venir à bout d'un peuple cinq fois moins nombreux en population, qui, par cela même qu'il a dirigé ses forces d'un autre côté, se trouve dans cet état d'infériorité relative d'armement continental, où les derniers événements du Transvaal nous ont montré que se trouve l'Angleterre.

La réalisation de l'entreprise est subordonnée à l'accord préalable des trois grandes puissances militaires de l'Europe continentale ; cette entente est-elle possible dans les circonstances actuelles ?. Je me bornerai à répondre qu'elle est indispensable, obligatoire, si, comme je l'espère, ces peuples ne veulent pas se résigner à vivre dans cet état constant d'anxiété et d'impuissance où les ont récemment plongés les incidents symboliques de Fashoda et de Samoa, bien moins encore de se soumettre à la dégradante sujétion qui bientôt pèserait sur eux, s'ils ne se hâtaient de briser par un vigoureux effort le joug humiliant qu'on voudrait leur imposer en termes si arrogants.

A cet égard le temps nous presse, et nous aurions tort de laisser échapper l'occasion favorable qui se présente pour nous et qui ne se reproduira plus.

Une guerre contre l'Angleterre est aussi imminente pour

nous que pouvait l'être une guerre contre l'Allemagne en 1869.

L'affaire du Transvaal a pu la faire ajourner quelque temps, mais elle la rend plus inévitable que jamais. Quelle que soit l'issue de la lutte qu'elle soutient actuellement contre les Républiques du Sud africain, l'Angleterre n'oubliera jamais les témoignages de sympathie, si platoniques qu'ils aient pu être, que nous avons prodigués à ses ennemis et la satisfaction non déguisée avec laquelle nous avons accueilli la nouvelle de ses échecs répétés ; dès qu'elle se sentira les mains libres, elle reprendra ses projets d'agression contre nous.

Victorieuse, elle voudra consacrer son triomphe douteux par un succès plus éclatant encore ; vaincue, obligée de reconnaître l'indépendance des colonies du Cap, comme elle a reconnu celle des Etats-Unis d'Amérique il y a un siècle, elle nous rendra responsables de ses défaites et cherchera à se procurer, à nos dépens, une compensation à ses pertes, en nous enlevant nos possessions d'Afrique et d'Asie. Nous pouvons juger des sentiments de nos voisins d'outre-Manche, par les nôtres et rester convaincus que, quoi qu'il arrive, une guerre contre la France sera toujours populaire en Angleterre, considérée par ses hommes d'Etat comme le meilleur moyen de rétablir leur popularité compromise et de faire oublier les maux qu'ils ont pu causer à leur pays, par la perspective attrayante de ceux qu'ils pourront nous infliger.

Dans ces conditions, quels motifs aurions-nous d'attendre et pourquoi ne pas prendre exemple sur les Boers, qui, acculés comme nous à une nécessité fatale, ont su bravement prendre l'initiative et s'assurer l'heureux présage du premier succès, alors surtout que nous aurions aujourd'hui la quasi certitude d'associer à notre cause de puissants alliés, grâce auxquels la lutte serait à peu près sans danger.

On allèguera peut-être la question d'Alsace-Lorraine comme un obstacle insurmontable à tout rapprochement entre la France et l'Allemagne ! oui, sans doute ! s'il s'agissait de notre part, de renoncer officiellement à des droits ou des espérances que nous devons croire imprescriptibles ; mais il n'est question de rien de

pareil, nous pouvons conserver au fond du cœur le sentiment de ces droits et de ces espérances, sauf à en ajourner à plus tard la manifestation. Ce n'est pas un renoncement nouveau que nous aurions à souscrire, mais une trêve à consentir, trêve qui se trouve en fait doublement admise par les deux parties, qui depuis longtemps comprennent que, dans les circonstances actuelles, toute guerre est impossible entre elles. Nul n'y compte et de plus graves intérêts doivent nous préoccuper aujourd'hui. Ce n'est pas quand l'incendie éclate dans la maison du voisin et menace la nôtre, que nous devons songer à vider avec lui un procès de mur mitoyen ; le plus pressé est d'éteindre le feu ; le reste viendra plus tard !

L'entente momentanée de l'Allemagne et de la France s'impose d'autant plus, qu'elle se trouve être le moyen le plus naturel pour les deux peuples de sortir de l'impasse où ils se trouvent engagés, obligés de continuer quand même des armements, dont ils reconnaissent la complète inanité et auxquels ils ne sauraient cependant renoncer ostensiblement, sans se discréditer dans l'opinion publique.

Nous ne pouvons en effet, les uns et les autres, justifier ces formidables armements qu'en prouvant qu'ils ont réellement leur raison d'être et leur utilité ; en leur trouvant un emploi immédiat, et nous ne saurions en souhaiter de meilleur que celui qui aurait pour but de sauvegarder notre honneur et notre indépendance nationale, tout en relevant le prestige de notre armée.

On juge, en effet, la valeur d'un outil par le travail utile qu'on peut lui faire rendre. Il en sera ainsi de l'armée organisée pour défendre notre frontière continentale. Depuis trente ans nous pouvions la considérer, comme ayant atteint ce but, bien que sans grand éclat, quand tout à coup nous avons dû constater que l'objectif ennemi ayant complètement changé de nature et de position, notre armée territoriale ne pouvant l'atteindre sur le nouvel élément où il se présentait à nous, en fait cette armée ne pouvait plus nous servir à rien !

Pour ramener la confiance dans les esprits et rendre à l'ar-

mée son prestige et son autorité morale, quelque peu ébranlés dans ces derniers temps, il faut qu'elle trouve à affirmer sa valeur et sa raison d'être autrement que par les dires d'une enquête judiciaire soumise à révision en cour de Cassation. Il est indispensable qu'elle retrouve au dehors, puisqu'il lui fait défaut au dedans, le champ de bataille où elle pourra déployer ses forces sur leur élément naturel, en terre ferme. Or, ces nouveaux champs de bataille où les armées européennes seront appelées à combattre le bon combat de l'indépendance nationale, où pourrions-nous les trouver mieux placés, sous de plus favorables auspices, que dans ces régions à tout jamais célèbres de l'ancien Orient, berceau de notre histoire et de notre civilisation, qui, depuis trop longtemps séparées de nous, nous seront enfin rendues, et cette fois pour toujours, il faut l'espérer, appelées à revivre de leur ancienne splendeur, rattachant les gloires du passé aux gloires que l'avenir réserve sans doute à nos races européennes, dont le génie n'est pas éteint, quoi qu'on en puisse dire, et pourra longtemps encore rayonner sur le monde, sans avoir besoin d'aller se régénérer sous le ciel d'un autre hémisphère.

Quant à la question d'Alsace-Lorraine, il y aura d'autant moins d'inconvénient à l'ajourner qu'elle pourra se trouver en fait aplanie, peut-être même résolue, par les conséquences des changements politiques que ne saurait manquer d'entraîner cette guerre d'affranchissement du continent européen ; quand — le gros œuvre terminé — il s'agira soit de réorganiser l'Europe sur des bases politiques nouvelles, soit de partager équitablement entre les ayants droits, les territoires reconquis sur l'ennemi commun.

Dans le premier cas, il pourra se faire que la France et l'Allemagne remontant le cours de leur histoire, revenant librement à leur origine commune à l'union franco-germaine instituée par Charlemagne, consentissent à unir à nouveau leurs destinées, constituant avec les petits peuples enclavés, Hollande, Belgique et Suisse, un premier noyau d'agrégation autour duquel

ne tarderaient pas à se grouper les autres peuples occidentaux. Cette solution serait incontestablement la meilleure, la seule qui consacrerait l'entier affranchissement des portions intégrantes de de l'Empire d'Occident, qui se trouverait ainsi réorganisé sur le pied d'une importance sensiblement égale à celle de l'Empire d'Orient, auquel il ferait contre-poids. Dans cette hypothèse, les frontières politiques et militaires disparaissant, en même temps que les barrières fiscales, la question de territoire qui nous divise aujourd'hui n'aurait plus qu'un intérêt très secondaire, deviendrait une question de pure forme dans les termes du contrat d'union.

Dans le second cas, si les nations occidentales, à mon avis mal conseillées, persistaient à conserver leur autonomie distincte, elles se trouveraient, chacune isolément, dans un état de grande infériorité relative vis-à-vis de la Russie, qui exercerait sur elles une sorte de protectorat de fait et serait l'arbitre désigné, en quelque sorte obligatoire, pour prononcer sur les différends qui pourraient surgir entre elles et s'opposer à toute velléité de conflit. C'est à ce titre probablement que la Russie aurait à statuer définitivement sur les démêlés particuliers de la France et de l'Allemagne ; elle le ferait certainement avec autant d'équité que de bienveillance, et il est à espérer que dans la question de partage des conquêtes territoriales on trouverait l'occasion d'offrir à nos voisins, en Asie, ou en Afrique, des compensations suffisantes pour payer la rançon des provinces rendues et nous permettre de reprendre avec nos voisins nos cordiales relations d'autrefois, que le souvenir d'une campagne supportée en commun rendrait plus intimes encore.

Il y a trois mois, j'aurais hésité à publier dans ce Bulletin les pages qui précèdent : j'avais même, je dois l'avouer, rencontré un refus d'insertion dans d'autres recueils où je les avais proposées, tant était encore vivace le sentiment de réprobation que

devait soulever chez nous l'idée d'un rapprochement quelconque avec l'Allemagne.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'une certaine détente s'est déjà produite à cet égard dans les esprits. A l'heure où j'écris ces lignes, je trouve en effet dans un journal une correspondance qui n'a sans doute rien d'officiel, mais qui raconte, comme un fait très vraisemblable et qui n'indignerait plus personne, que des propositions formelles auraient été faites à notre gouvernement par la Russie et l'Allemagne, en vue d'une entente commune contre l'Angleterre.

Cette proposition aurait été repoussée, ajoute-t-on, sous prétexte de l'insuffisance de notre flotte et des moyens de défense de nos côtes en France, aussi bien qu'en Algérie et en Tunisie.

L'insuffisance de notre flotte pour entrer en lutte ouverte contre celle de l'Angleterre, je l'admets comme un fait, fâcheux sans doute, mais auquel il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de remédier. Le défaut d'armements de nos côtes serait moins excusable sans doute, mais ce qui serait impardonnable serait de ne pas avoir suppléé d'urgence à cette insuffisance d'armement, dès qu'elle a été reconnue ; car il doit être plus aisé et moins coûteux d'installer à demeure dans des forts quelques canons de très gros calibre que de construire et de maintenir en état d'armement des cuirassés de haut bord. La chose eût été facile en France ; plus difficile en Afrique ! raison de plus pour s'en occuper sans plus de perte de temps.

Les journaux nous annoncent qu'une commission militaire vient de partir pour la Tunisie, chargée d'étudier sur place la question d'armement du littoral. C'est une bonne mesure, qu'il eût été peut-être préférable de ne pas ébruiter ; mais ce qui eût été plus indispensable encore, à quoi j'aime à croire qu'on a songé, c'eût été d'expédier d'urgence le matériel nécessaire à cet armement en quelque port de l'Algérie, d'où les chemins de fer pourraient le distribuer sur tous les points où la commission reconnaîtra l'utilité de l'installer.

A ce sujet, serait-il vrai, comme on me l'a affirmé, qu'au moment de Fachoda, nous n'avions pas en Tunisie plus de 400 hommes de troupes régulières ? Si le fait est exact — je voudrais pouvoir en douter — s'est-on empressé d'envoyer les renforts nécessaires ? Je l'espère encore ! j'avoue même que, pour mon compte, je me sentirais plus rassuré si je voyais en Afrique un ou deux corps d'armée en plus, devraient-ils se trouver en moins sur les frontières du Rhin ou des Alpes, qui me paraissent moins menacées.

Je ne puis supposer une telle négligence, un tel oubli des véritables intérêts de la défense nationale, et, si nos gouvernants ont réellement décliné la proposition qui leur aurait été faite, j'aime mieux croire qu'ils ont surtout reculé devant la grave responsabilité d'une guerre éventuelle contre l'Angleterre et peut-être les Etats-Unis. Je comprends leur anxiété, leur hésitation, mais il est malheureusement des circonstances où de semblables responsabilités s'imposent, si l'on ne veut s'exposer à en encourir de bien plus grandes encore.

Si, comme tout nous l'indique, et, pour ma part, je ne saurais en douter, une guerre avec l'Angleterre est imminente, dès que cette puissance se sera débarrassée de la guerre des Boers, qui, si heureusement pour nous, est venue ajourner l'explosion annoncée de ses mauvaises intentions à notre égard ! mieux vaudrait accepter cette guerre, quand nous aurions avec nous de puissants alliés pour nous aider à en supporter les charges, que de courir les mêmes risques, plus grands encore, quand nous serions seuls sur la brèche et que notre ennemi se trouverait dégagé des embarras qu'il éprouve en ce moment et qui paralysent le meilleur de ses forces dans l'Afrique australe.

Nous nous sommes trouvés dans des conditions analogues il y a trente ans. Une guerre avec la Prusse était alors aussi menaçante qu'elle l'est aujourd'hui avec l'Angleterre. Pour mon compte, je l'avais parfaitement prévue et je publiai à ce sujet, dans les premiers mois de 1869, après Sadowa, avant Sedan, une brochure

sans nom d'auteur (les Trois Empires), qui n'attira pas plus l'attention du public que ne le fera, probablement, le présent article.

Mon opuscule n'eut peut-être pas dix lecteurs, et il n'en subsiste probablement pas quatre exemplaires en dehors du seul qui me reste et que j'ai sous les yeux. En le lisant, cependant, on ne saurait méconnaître que j'avais bien prévu les malheurs qui allaient fondre sur nous, en exposant un programme politique qui, s'il eût été suivi, nous en aurait certainement préservés et aurait probablement rendu à la France son prestige et sa prépondérance d'autrefois.

Entre autres choses j'écrivis alors et je puis répéter aujourd'hui :

« L'utilité d'une guerre ne peut se mesurer que par les avantages relatifs du programme qu'elle permet de réaliser. Or, le programme qu'on nous proposerait aujourd'hui (en 1869) consisterait à nous avancer jusqu'au Rhin, pour ne pas avoir à reculer demain jusqu'aux Vosges et peut-être en deçà. Dans cette alternative qui met à égalité d'enjeu, entre nous et l'Allemagne, d'une part, l'Alsace et la Lorraine, de l'autre, les provinces belges et rhénanes, je ne vois qu'une guerre de conquête comme il y en a eu tant dans le monde ; mais nous ne saurions en attendre le dénouement des complications actuelles. Vainqueurs ou vaincus, dans cette triste lutte, nous verrions aggraver, en somme, les maux dont nous souffrons, sans nous rapprocher du but final, de la solution rationnelle qui, pour nous comme pour tous les peuples européens, doit être le désarmement et l'apaisement universels.....

« Ce n'est pas dans les suites incertaines d'une nouvelle campagne militaire, mais dans un changement radical de la constitution politique de l'Europe, qu'on doit chercher un remède à la situation précaire dont chacun se plaint aujourd'hui,.... »

« Les conditions de la vie matérielle, complètement modifiées, impliquent un changement égal dans les conditions de la vie sociale. Un ordre nouveau doit s'établir à la surface du globe, en

rapport avec les besoins, les ressources, les aspirations de la société actuelle, pour laquelle l'avenir ne doit plus être les reproductions ou la parodie du passé ».

Cet ordre nouveau, je le voyais alors comme je le vois encore, dans l'organisation d'un pouvoir central fortement constitué qui grouperait tous les Etats de l'Europe occidentale en un même faisceau, un même empire, l'empire d'Occident, faisant équilibre à l'empire d'Orient, reconstitué par la Russie, en même temps qu'à l'Amérique, englobant en un même groupe tous les peuples de son continent.

Comme moyen d'exécution, je voyais une alliance entre trois puissances (alors prépondérantes), la France, la Russie, et les Etats-Unis agissant de concert, se prêtant mutuellement assistance au besoin, pour constituer et organiser, chacune sous son action dirigeante, le groupe dont elle serait appelée à faire partie. Répudiant pour son compte toute idée de conquête et d'agrandissement territorial, la France n'aurait agi qu'à ce titre de puissance dirigeante, promulguant le principe de l'union et du désarmement, s'efforçant de le faire accepter par la persuasion, l'imposant au besoin par la force à tous ceux qui y feraient obstacle.

« Nulle résistance (disais-je alors, en 1869) ne serait possible en Europe contre la France et la Russie unissant les moyens d'action dont elles disposent, joignant à la puissance militaire la force morale d'une grande idée de régénération sociale et d'émancipation politique à opérer ; ne menaçant plus les peuples d'une conquête brutale, les appelant à une fraternité universelle, à un échange de rapports physiques et intellectuels dans lesquels chacun d'eux aurait tout à gagner et rien à perdre ».

Tel était mon programme en 1869 ; telles étaient mes prévisions, qui ne devaient se réaliser, comme celles de Cassandre, que dans ce qu'elles avaient de sinistre, par cet affreux cauchemar dans lequel nous nous débattons depuis trente ans. A cette époque, nul ne voulait admettre qu'il pût nous arriver pire qu'en 1815, qu'on nous enlevât, comme je l'avais expressément prévu,

l'Alsace et la Lorraine, pas plus qu'aujourd'hui on ne veut entendre parler de la perte de l'Afrique et de l'éventualité d'un nouveau démembrement, comme il pourrait arriver, comme il arrivera certainement, si par notre persistance à repousser les avances que nous fait l'Allemagne, nous l'amenions à s'associer avec l'Angleterre, monstrueuse alliance qui pourrait nous mettre plus bas que l'Espagne, au rang de la Pologne.

Et, pour finir par un moins lugubre tableau, après le cauchemar de mon rêve d'antan, je crois ne pouvoir mieux faire que d'en reproduire l'idéal, tel que je le dépeignais dans les dernières pages de ma brochure et qu'il pourrait encore se réaliser au début de ce nouveau siècle qui va naître ! Dieu le veuille !...

« Malgré l'état d'anarchie sociale dans lequel vit encore la famille humaine, des progrès immenses ont été accomplis au point de vue des intérêts matériels dans le milieu de ce siècle. L'industrie a changé la face du monde, elle a supprimé les distances pour les communications de la pensée, les a réduites du 5/6 pour le transport des hommes et des choses. De tels changements survenus dans les conditions économiques des peuples, dans leurs relations sociales, nécessitent une révolution politique radicale, indispensable pour assurer les résultats acquis, pour en faciliter et en accroître le développement. La triade humanitaire telle que nous venons d'en esquisser le programme, peut seule résoudre le problème avec toutes les garanties désirables d'ordre et de paix, que réclament le bonheur et le développement progressif de l'humanité. »

»Reportons en effet notre pensée vers l'avenir, cherchons à nous rendre compte de ce que deviendrait le monde, lorsque le temps aurait consacré cette nouvelle organisation sociale et effacé par le passage de deux ou trois générations, toute trace des premiers froissements.

Sur les trois grands Etats ou groupes d'Etats se partageant notre globe, vivant chacun de sa vie propre, se mouvant dans des limites bien déterminées, unis par une fraternelle alliance, ne laissant place à aucun prétexte de méfiance et d'hostilités, à aucune visée d'ambition.

»La suppression de toute question de politique internationale, aménerait de fait la suppression des armées permanentes, la destruction de toutes les forteresses et des arsenaux de terre et de mer, la disparition de tous ces formidables engins de guerre, dont les dépenses, sans cesse accrues ou renouvelées, grèvent de charges épuisantes les budgets des Etats européens et les mettent tous, plus ou moins, sur le chemin de la ruine et de la banqueroute.

»Toutes les forces vives de l'humanité seraient tournées vers le développement pacifique des arts, des sciences et de l'industrie. Les trois grandes confédérations de peuples, n'ayant plus de motifs de discorde et de discussion, n'auraient d'autre rivalité que celle d'une noble émulation, les poussant à l'envi dans la voie sans limites du progrès matériel et moral.

»Un simple conseil international serait chargé de résoudre les difficultés de détail que pourrait laisser subsister la question des frontières, qui, dépourvues de tout appareil militaire, débarrassées de toute entrave, seraient un lien au lieu d'un obstacle entre les peuples.

»Rayonnant autour de trois centres différents, l'expansion de l'activité humaine n'en serait pas moins une dans son essence, tendant vers un but unique, qui serait l'amélioration progressive de l'humanité.

»De leur origine, de leurs luttes passées, les hommes ne conserveraient qu'un souvenir historique, leur faisant apprécier par comparaison ce qu'ils auraient gagné dans leur changement d'état social.

« Se rattachant de plus en plus l'un à l'autre, les peuples compris dans chacune des trois confédérations, sans oublier le nom patronymique de leur ancienne nationalité, se rappelleraient avant tout qu'ils sont citoyens d'un grand Empire, Occidental ou Oriental dans l'ancien monde, Américain dans le nouveau. »

« En dehors du lien fédéral, chaque peuple n'en continuerait pas moins à conserver une autonomie relative, une administration plus ou moins distincte, sans que cette indépendance pro-

vinciale pût porter atteinte à la diffusion générale des races, facilitée par l'absence de toute frontière politique, de toute ligne de douanes.

« Des voies de transport perfectionnées fonctionnant à prix réduit, permettant un échange continuel des hommes et des choses ; ainsi se trouverait résolu, par le libre développement du commerce et de l'industrie, ce grand problème du croisement continu des races, nécessité sociale plus que jamais indispensable au perfectionnement matériel et moral de l'individualité humaine. Ce que l'instinct sauvage des peuples primitifs, ou, si mieux on aime, la misère qui les chassait de chez eux, réalisait par la force aux premiers âges du monde, les moyens pacifiques le reproduiraient plus complètement encore dans les âges à venir. »

« Tel est le spectacle que nous présenterait le monde, l'état social qui résulterait de l'union des peuples, de leur confédération en un triple et indissoluble faisceau. »

« Utopie, me dira-t-on, c'est le mot banal qu'ont porté toutes les grandes conquêtes de l'humanité à la veille de leur accomplissement. Utopie aujourd'hui, mais réalité demain ! car s'il en était autrement, si l'humanité, jusqu'à la fin des siècles, était destinée à se traîner dans cette ornière sanglante des dissensions et des guerres qui, depuis six mille ans, désolent le monde, si, lorsque les animaux féroces disparaissent peu à peu devant lui, l'homme civilisé devait rester seul altéré de carnage, se faisant une gloire de répandre le sang de ses semblables, on devrait douter du rôle que la Providence a assigné à l'espèce humaine sur notre globe !

» Non, l'utopie ne consiste pas à espérer qu'un jour enfin se réalisera la parole sainte de celui qui a dit aux hommes : « Aimez vous les uns les autres ». Cette utopie, chacun la partage, les aspirations de l'humanité tout entière tendent à la mettre en pratique. Le rêve n'est pas d'y croire, il serait de supposer que ce grand résultat pourra être obtenu par des voies exclusivement

pacifiques, par l'œuvre seule de la persuasion sans qu'il en doive couter ni sang ni larmes. »

« La force a malheureusement joué et jouera, longtemps encore, un grand rôle dans les affaires de ce monde ; puisque son action est indispensable, nous devons nous borner à demander qu'elle ne soit plus employée en pure perte, mais qu'elle soit dirigée vers un but net et précis. Ce but est l'union et le désarmement des peuples. Si éloigné qu'il puisse paraitre encore, on aurait tort de s'effrayer de l'étendue du chemin qui reste à parcourir. La voie est déjà en grande partie ouverte, et il resterait peu de choses à faire pour l'aplanir en entier.

« La Russie et l'Amérique, sans avoir peut-être une idée bien précise du rôle providentiel qui leur est assigné, guidées en quelque sorte par des considérations étroites d'intérêt de nationalité privée, d'ambition individuelle, suivent résolument leur marche, en dépit des obstacles qu'on leur oppose— et, ce qui m'est triste à dire, ces obstacles viennent surtout de la France » (ceci a été écrit en 1869, époque où l'idée d'une alliance avec la Russie et surtout les Etats-Unis qui nous avaient récemment imposé l'humiliant abandon du Mexique, était aussi impopulaire en France que peut l'être aujourd'hui celle d'un accord avec l'Allemagne).

« Inconsciente de l'avenir, la France, qui a été si longtemps à la tête de la civilisation, s'est attardée dans les bas fonds de la politique internationale des derniers siècles, reste suranné d'un état provisoire d'enfantement social qui a fait son temps. La puissance progressive par excellence est devenue une puissance rétrograde. Lorsque l'avenir du monde est en ses mains, elle se préoccupe encore du soin de s'arrondir de quelques enclaves, d'englober une ou deux provinces dans le cadre de ses frontières géographiques ».

« Quand la pensée de l'homme fait le tour du monde en moins d'une seconde, on ne saurait imposer des bornes aux relations sociales. La puissance politique de la France s'arrête aujourd'hui en deçà du Rhin ; sa puissance morale doit rayonner bien

au delà, appelant les peuples à la concorde, à la paix, à l'union politique qui, seule, peut développer la famille humaine ».

« Tel est le rôle que la France doit ambitionner, telle est la tâche dont elle doit s'acquitter ; tâche qui lui sera rendue facile lorsqu'elle s'appuiera résolûment sur les Russes et les Américains, les seuls peuples qui aient compris l'œuvre de régénération qui se prépare et doit forcément s'accomplir ».

Le but que nous aurions dû avoir en 1869, est encore et restera toujours le même ; la situation seule a changé.

Ce but, une alliance sincère avec la Russie eût suffi pour nous le faire atteindre il y a 30 ans. Je ne parle pas des Etats-Unis, qui ne songeaient pas alors comme ils le font aujourd'hui à sortir de leur continent, dont l'action parallèle à la nôtre au delà des mers eût, en somme, été très secondaire en ce qui nous concernait.

Aujourd'hui, nous nous sommes enfin, mais trop tard, rallié à l'alliance russe, qui ne saurait plus nous suffire ; il nous faut compter avec l'Allemagne unifiée, qui, quelle que soit sa puissance, reconnaît cependant encore qu'il faut compter avec nous; isolément, chacun des deux peuples ne peut rien ; fraternellement unis, ils peuvent tout ; puissent-ils arriver à le comprendre pour leur salut commun et pour le bien général de l'humanité !

L'EUROPE AU XXe SIÈCLE

[illegible]

[illegible]

[illegible] imprimée, quelques [illegible] professeur Allemand [illegible] dans le *Neues Wiener Tagblatt*.

[illegible] l'Allemagne, l'Autriche et [illegible] puissances du Continent [illegible] à lutter, au point de vue [illegible] qui auraient à cet égard une situation prépondérante, les Etats-Unis Nord-Américains, l'Angleterre et la Russie. On verra plus loin que nous considérons la Russie comme étant à la veille de devenir une grande puissance asiatique autant qu'européenne : et nous estimons d'autre part que les intérêts de l'Angleterre ne sauraient être communs avec ceux de l'Europe continentale. Il s'agit donc bien, dans l'article du *Neues Wiener Tagblatt*, comme dans notre étude, d'une lutte économique de l'Europe contre les nouveaux mondes.

Le professeur Schmoller émet l'opinion que, si l'Allemagne et la France s'étaient concertées en temps opportun, les Etats-Unis d'Amérique n'auraient pas adopté les fameux tarifs Mac-Kinley ; et il conclut à la nécessité d'une entente, sur certaines questions économiques, entre les quatre puissances continentales européennes ci-dessus nommées. Cette entente serait au moins un acheminement vers le Condominium Européen que nous préconisons à la fin de notre étude.

Au début de l'année 1900, la dernière du XIXe siècle, qui peut [illegible] considérée comme l'aurore du XXe siècle, il est per[illegible] se demander dans quelles conditions économiques va se

trouver l'Europe par rapport aux autres parties du monde, et plus particulièrement par rapport à l'Amérique, l'Asie et l'Afrique. Nous ne parlerons pas de l'Australie, où l'Angleterre seule a de gros intérêts ; car l'Angleterre, par sa constitution géographique, n'est pas à proprement parler une puissance européenne, elle n'a du moins pas les mêmes intérêts que les puissances continentales.

La seconde moitié du XIXe siècle nous semble pouvoir être caractérisée, à un point de vue économique général, par la formation et le développement des Etats-Unis nord-américains.

Il n'a pas fallu cinquante ans pour que cette grande république devînt, non seulement un pays producteur par excellence des principales denrées et des objets industriels que la vieille Europe était habituée à fournir au Nouveau-Monde et plus généralement à l'univers entier, mais aussi un Etat politique menaçant sérieusement l'influence civilisatrice des anciennes puissances européennes.

L'application plus ou moins brutale de la doctrine de Monroë, dans la dernière guerre hispano-américaine, doit être pour l'Ancien-Monde un avertissement sérieux. Et nous n'avions certes pas besoin de cet avertissement pour nous inquiéter de la dépréciation énorme que font subir à notre agriculture et à notre industrie les progrès rapides de la grande République nord-américaine dans toutes sortes de productions.

Faut-il voir dans cette évolution qui caractérise la fin du XIXe siècle une manifestation de la loi souvent formulée sur la marche de la civilisation de l'Est vers l'Ouest ? Nous reconnaissons, à la vérité, que cette loi s'est vérifiée d'une façon à peu près constante dans la suite des temps historiques. On peut même ajouter, dans un ordre d'idées un peu différent, qu'elle ne s'applique pas seulement à la prospérité des nations, mais aussi au développement des grands centres de population, et même à l'agrandissement de toutes les agglomérations.

Il est facile, en effet, de constater que, lorsque le périmètre d'une ville ou d'un village n'est pas borné par un obstacle

sérieux, montagne ou grand cours d'eau, lorsqu'aussi, quelque raison déterminante, comme l'établissement d'une voie ferrée ou la grande proximité d'un centre plus important, n'intervient pas, l'agrandissement de la ville ou du village se fait ordinairement plutôt à l'ouest, en y comprenant quelquefois le sud-ouest ou le nord-ouest, que sur les directions des autres points cardinaux.

Mais, bien entendu, nous ne prétendons pas qu'il y ait là rien d'absolu. Et, pour en revenir à notre sujet, nous ne pensons pas que la marche générale de la civilisation soit astreinte à suivre le mouvement apparent du soleil, à moins qu'on ne donne aujourd'hui à cette évolution une vitesse plus ou moins en rapport avec l'accroissement de rapidité des communications, auquel cas la civilisation aurait vite fait le tour du monde pour revenir à son point de départ.

Quoi qu'il en soit, si nous ne nous bornons pas à regarder du côté de l'Amérique, nous reconnaîtrons que l'Europe n'est pas seulement menacée à l'Occident, mais aussi à l'Extrême-Orient. En Asie, comme du reste en Amérique, tous les Etats sont loin d'être également prospères : la Chine, pas plus qu'aucun des Etats de l'Amérique du Sud, ne nous semble être à la veille d'un progrès qui puisse constituer pour l'Europe une menace immédiate.

Mais il n'en est pas de même du Japon, qui, après un premier succès facile dans la dernière guerre sino-japonaise, pourrait devenir plus ambitieux, et qui, dans tous les cas, s'efforce, au point de vue commercial et industriel, de se passer de notre importation. Et l'époque n'est peut-être pas éloignée où la production japonaise nous fermera, en Orient, de nombreux débouchés, comme celle des Etats-Unis nord-américains nous en a déjà fermé beaucoup dans tout l'Occident.

On pourrait en dire autant, et de ce côté la menace nous semble plus immédiate, de l'empire Russe, qui, jusqu'à aujourd'hui comptait surtout comme puissance européenne, mais qui, par son chemin de fer transsibérien, va devenir presque au même

titre une grande puissance asiatique. Toutefois, il nous semble juste de prévoir que, par suite de la position essentiellement septentrionale du Japon et de la Russie asiatique, la concurrence de leurs produits avec nos produits européens sera au moins limitée, surtout au point de vue agricole.

Que ce soit d'ailleurs pour cette dernière raison, ou pour toute autre d'ordre plus général, on peut admettre que nos colonies asiatiques sont appelées à résister un peu plus longtemps que nos colonies américaines. C'est tout ce que nous pouvons dire pour le moment. Mais, pour être plus lente, l'évolution que nous avons signalée en Occident, ne tend pas moins à se produire en Orient, en sorte que nos débouchés doivent tendre à diminuer de plus en plus sur le continent asiatique tout comme sur le continent américain.

Que devrait-il nous rester ? Pouvons-nous du moins compter sur l'Afrique, le continent noir, qui est en effet l'objet des convoitises européennes actuelles ? Hélas ! non : de ce côté encore, la tournure que prend actuellement la guerre anglo-transvaalienne nous semble grosse de menaces pour les intérêts commerciaux de l'Europe.

Assurément, nous devrions nous réjouir de voir humiliée une puissance rivale qui, dans ces derniers temps surtout, avait trop fait sentir à toutes les autres puissances européennes qu'elle était la grande maîtresse sur toutes les mers, et pouvait ainsi prétendre au rôle de première puissance colonisatrice. Nous avons observé, d'ailleurs, que l'Angleterre ne saurait avoir les mêmes intérêts commerciaux que les puissances européennes continentales. Nous pourrions donc, à cet égard, lui refuser tout appui même moral dans la lutte qu'un de ses hommes d'état, plus ambitieux que profond politique, vient de lui faire entreprendre dans le sud de l'Afrique.

Mais notre jugement ne doit pas s'appuyer uniquement sur des raisons sentimentales. Nous devons examiner aussi l'influence plus générale que pourrait avoir, dans un avenir plus ou moins prochain, au point de vue économique européen, la

conclusion de la guerre anglo-transvaalienne telle que ses débuts la font prévoir.

L'Angleterre, assurément, ne manque pas de ressources tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. D'une part, en effet, elle entend le patriotisme autrement qu'un grand nombre de Français, par exemple ; on ne saurait, d'autre part, lui contester de grandes ressources financières. Elle pourra donc, pendant un certain temps, déverser sur ses colonies de l'Afrique du Sud, des soldats, des approvisionnements et des canons. Elle pourra, malgré ses premiers revers, prolonger une lutte, qu'elle avait d'abord supposée inconsidérément devoir être très courte, et peut-être même regagner un peu du terrain qu'elle a déjà perdu.

Mais viendra-t-elle à bout de l'héroïque résistance des Transvaaliens et des Orangistes, jointe aux velléités d'indépendance qui se manifestent de plus en plus, dans ses colonies, parmi les Afrikanders ? Pourra-t-elle seulement sauvegarder l'intégrité de son territoire colonial, envahi par les Boers ? Il est au moins permis d'en douter aujourd'hui.

Et, dans tous les cas, ce qui n'est peut-être pas à prévoir immédiatement reste toujours possible, sinon probable, dans un avenir assez rapproché ; nous voulons parler de la formation d'une grande république, les Etats-Unis de l'Afrique du Sud.

Si, à la fin du XIXe siècle, il n'a pas fallu 50 ans aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord pour se mettre au rang des puissances les plus productrices, il est bien probable que, dans le courant et peut-être même au début du XXe siècle, il faudra beaucoup moins de temps aux Etats-Unis sud-africains pour arriver au même résultat. Le sol de l'Afrique du Sud n'est pas moins fertile que celui de l'Amérique du Nord ; et, quant à sa richesse foncière, elle a déjà donné, au Transvaal, en moins de dix ans, des résultats de nature à faire oublier les productions, bien remarquables cependant, des premières années qui ont suivi la découverte de l'or en Californie.

Au Transvaal, comme en Californie, la période de l'exploita-

tion aurifère sera certainement suivie d'une autre période, au cours de laquelle se développeront toutes sortes d'autres industries, d'un caractère plus durable. Et on ne se contentera pas de mettre en valeur les richesses du sous-sol ; le Transvaal et tous les pays environnants deviendront des pays producteurs tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel. Enfin, comme la population de ces pays ne s'accroîtra pas en proportion de leur puissance productive, ils ne tarderont pas, tout comme les Etats-Unis nord-américains, à devenir des pays exportateurs.

Que deviendra, dès lors, cette réserve de débouchés, pour nos produits européens, que les considérations précédentes nous ont fait limiter au continent africain ? Les territoires côtiers et même l'Hinterland de ce continent ne seront-ils pas au moins aussi facilement accessibles aux produits de la future république sud-africaine qu'à ceux des divers Etats européens ?

Bien plus, l'Europe ne verra-t-elle pas un jour ses colonies d'Afrique subir le même sort que viennent de subir les colonies espagnoles et dont sont aussi menacées les autres colonies européennes en Amérique ? Mais admettons que ces dernières prévisions ne doivent se réaliser qu'à une échéance encore lointaine ; il n'en reste pas moins probable que notre influence et l'importance de nos exportations en Afrique seront prochainement amoindries, comme elles le sont déjà en Amérique et en Asie.

Nous devrons donc consommer nous-mêmes les produits que nous ne pourrons plus exporter, et par suite réduire progressivement le chiffre de nos importations étrangères, c'est-à-dire fermer de plus en plus les marchés européens aux diverses productions de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique. L'Europe devra en quelque sorte s'entourer d'une véritable muraille de Chine.

Il semble difficile, au premier abord, que nous puissions jamais être réduits à une pareille extrémité. Le libre échange, en effet, est une théorie bien séduisante. Mais, si son application pouvait nous paraître avantageuse tant que nous étions les plus forts producteurs, il ne saurait en être de même le jour où des continents, bien plus étendus et moins peuplés que l'Europe,

L'EUROPE AU XXE SIÈCLE

Par L.-Fernand VIALA

Ancien Élève des Écoles Polytechnique et des Mines

Au moment où l'étude qu'on va lire allait être imprimée, quelques journaux français ont signalé un article du professeur Allemand Schmoller, qui venait de paraître dans le *Neues Wiener Tagblatt*.

D'après cet économiste, la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, c'est-à-dire les quatre principales puissances du Continent Européen, sont appelées, dans le XXe siècle, à lutter, au point de vue économique, contre trois autres puissances qui auraient à cet égard une situation prépondérante, les Etats-Unis Nord-Américains, l'Angleterre et la Russie. On verra plus loin que nous considérons la Russie comme étant à la veille de devenir une grande puissance asiatique autant qu'européenne : et nous estimons d'autre part que les intérêts de l'Angleterre ne sauraient être communs avec ceux de l'Europe continentale. Il s'agit donc bien, dans l'article du *Neues Wiener Tagblatt*, comme dans notre étude, d'une lutte économique de l'Europe contre les nouveaux mondes.

Le professeur Schmoller émet l'opinion que, si l'Allemagne et la France s'étaient concertées en temps opportun, les Etats-Unis d'Amérique n'auraient pas adopté les fameux tarifs Mac-Kinley ; et il conclut à la nécessité d'une entente, sur certaines questions économiques, entre les quatre puissances continentales européennes ci-dessus nommées. Cette entente serait au moins un acheminement vers le Condominium Européen que nous préconisons à la fin de notre étude.

Au début de l'année 1900, la dernière du XIXe siècle, qui peut aussi être considérée comme l'aurore du XXe siècle, il est permis de se demander dans quelles conditions économiques va se

trouver l'Europe par rapport aux autres parties du monde, et plus particulièrement par rapport à l'Amérique, l'Asie et l'Afrique. Nous ne parlerons pas de l'Australie, où l'Angleterre seule a de gros intérêts ; car l'Angleterre, par sa constitution géographique, n'est pas à proprement parler une puissance européenne, elle n'a du moins pas les mêmes intérêts que les puissances continentales.

La seconde moitié du XIXe siècle nous semble pouvoir être caractérisée, à un point de vue économique général, par la formation et le développement des Etats-Unis nord-américains.

Il n'a pas fallu cinquante ans pour que cette grande république devînt, non seulement un pays producteur par excellence des principales denrées et des objets industriels que la vieille Europe était habituée à fournir au Nouveau-Monde et plus généralement à l'univers entier, mais aussi un Etat politique menaçant sérieusement l'influence civilisatrice des anciennes puissances européennes.

L'application plus ou moins brutale de la doctrine de Monroë, dans la dernière guerre hispano-américaine, doit être pour l'Ancien-Monde un avertissement sérieux. Et nous n'avions certes pas besoin de cet avertissement pour nous inquiéter de la dépréciation énorme que font subir à notre agriculture et à notre industrie les progrès rapides de la grande République nord-américaine dans toutes sortes de productions.

Faut-il voir dans cette évolution qui caractérise la fin du XIXe siècle une manifestation de la loi souvent formulée sur la marche de la civilisation de l'Est vers l'Ouest ? Nous reconnaissons, à la vérité, que cette loi s'est vérifiée d'une façon à peu près constante dans la suite des temps historiques. On peut même ajouter, dans un ordre d'idées un peu différent, qu'elle ne s'applique pas seulement à la prospérité des nations, mais aussi au développement des grands centres de population, et même à l'agrandissement de toutes les agglomérations.

Il est facile, en effet, de constater que, lorsque le périmètre d'une ville ou d'un village n'est pas borné par un obstacle

sérieux, montagne ou grand cours d'eau, lorsqu'aussi, quelque raison déterminante, comme l'établissement d'une voie ferrée ou la grande proximité d'un centre plus important, n'intervient pas, l'agrandissement de la ville ou du village se fait ordinairement plutôt à l'ouest, en y comprenant quelquefois le sud-ouest ou le nord-ouest, que sur les directions des autres points cardinaux.

Mais, bien entendu, nous ne prétendons pas qu'il y ait là rien d'absolu. Et, pour en revenir à notre sujet, nous ne pensons pas que la marche générale de la civilisation soit astreinte à suivre le mouvement apparent du soleil, à moins qu'on ne donne aujourd'hui à cette évolution une vitesse plus ou moins en rapport avec l'accroissement de rapidité des communications, auquel cas la civilisation aurait vite fait le tour du monde pour revenir à son point de départ.

Quoi qu'il en soit, si nous ne nous bornons pas à regarder du côté de l'Amérique, nous reconnaîtrons que l'Europe n'est pas seulement menacée à l'Occident, mais aussi à l'Extrême-Orient. En Asie, comme du reste en Amérique, tous les Etats sont loin d'être également prospères : la Chine, pas plus qu'aucun des Etats de l'Amérique du Sud, ne nous semble être à la veille d'un progrès qui puisse constituer pour l'Europe une menace immédiate.

Mais il n'en est pas de même du Japon, qui, après un premier succès facile dans la dernière guerre sino-japonaise, pourrait devenir plus ambitieux, et qui, dans tous les cas, s'efforce, au point de vue commercial et industriel, de se passer de notre importation. Et l'époque n'est peut-être pas éloignée où la production japonaise nous fermera, en Orient, de nombreux débouchés, comme celle des Etats-Unis nord-américains nous en a déjà fermé beaucoup dans tout l'Occident.

On pourrait en dire autant, et de ce côté la menace nous semble plus immédiate, de l'empire Russe, qui, jusqu'à aujourd'hui comptait surtout comme puissance européenne, mais qui, par son chemin de fer transsibérien, va devenir presque au même

titre une grande puissance asiatique. Toutefois, il nous semble juste de prévoir que, par suite de la position essentiellement septentrionale du Japon et de la Russie asiatique, la concurrence de leurs produits avec nos produits européens sera au moins limitée, surtout au point de vue agricole.

Que ce soit d'ailleurs pour cette dernière raison, ou pour toute autre d'ordre plus général, on peut admettre que nos colonies asiatiques sont appelées à résister un peu plus longtemps que nos colonies américaines. C'est tout ce que nous pouvons dire pour le moment. Mais, pour être plus lente, l'évolution que nous avons signalée en Occident, ne tend pas moins à se produire en Orient, en sorte que nos débouchés doivent tendre à diminuer de plus en plus sur le continent asiatique tout comme sur le continent américain.

Que devrait-il nous rester ? Pouvons-nous du moins compter sur l'Afrique, le continent noir, qui est en effet l'objet des convoitises européennes actuelles ? Hélas ! non : de ce côté encore, la tournure que prend actuellement la guerre anglo-transvaalienne nous semble grosse de menaces pour les intérêts commerciaux de l'Europe.

Assurément, nous devrions nous réjouir de voir humiliée une puissance rivale qui, dans ces derniers temps surtout, avait trop fait sentir à toutes les autres puissances européennes qu'elle était la grande maîtresse sur toutes les mers, et pouvait ainsi prétendre au rôle de première puissance colonisatrice. Nous avons observé, d'ailleurs, que l'Angleterre ne saurait avoir les mêmes intérêts commerciaux que les puissances européennes continentales. Nous pourrions donc, à cet égard, lui refuser tout appui même moral dans la lutte qu'un de ses hommes d'état, plus ambitieux que profond politique, vient de lui faire entreprendre dans le sud de l'Afrique.

Mais notre jugement ne doit pas s'appuyer uniquement sur des raisons sentimentales. Nous devons examiner aussi l'influence plus générale que pourrait avoir, dans un avenir plus ou moins prochain, au point de vue économique européen, la

conclusion de la guerre anglo-transvaalienne telle que ses débuts la font prévoir.

L'Angleterre, assurément, ne manque pas de ressources tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. D'une part, en effet, elle entend le patriotisme autrement qu'un grand nombre de Français, par exemple ; on ne saurait, d'autre part, lui contester de grandes ressources financières. Elle pourra donc, pendant un certain temps, déverser sur ses colonies de l'Afrique du Sud, des soldats, des approvisionnements et des canons. Elle pourra, malgré ses premiers revers, prolonger une lutte, qu'elle avait d'abord supposée inconsidérément devoir être très courte, et peut-être même regagner un peu du terrain qu'elle a déjà perdu.

Mais viendra-t-elle à bout de l'héroïque résistance des Transvaaliens et des Orangistes, jointe aux velléités d'indépendance qui se manifestent de plus en plus, dans ses colonies, parmi les Afrikanders ? Pourra-t-elle seulement sauvegarder l'intégrité de son territoire colonial, envahi par les Boers ? Il est au moins permis d'en douter aujourd'hui.

Et, dans tous les cas, ce qui n'est peut-être pas à prévoir immédiatement reste toujours possible, sinon probable, dans un avenir assez rapproché ; nous voulons parler de la formation d'une grande république, les Etats-Unis de l'Afrique du Sud.

Si, à la fin du XIXe siècle, il n'a pas fallu 50 ans aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord pour se mettre au rang des puissances les plus productrices, il est bien probable que, dans le courant et peut-être même au début du XXe siècle, il faudra beaucoup moins de temps aux Etats-Unis sud-africains pour arriver au même résultat. Le sol de l'Afrique du Sud n'est pas moins fertile que celui de l'Amérique du Nord ; et, quant à sa richesse foncière, elle a déjà donné, au Transvaal, en moins de dix ans, des résultats de nature à faire oublier les productions, bien remarquables cependant, des premières années qui ont suivi la découverte de l'or en Californie.

Au Transvaal, comme en Californie, la période de l'exploita-

tion aurifère sera certainement suivie d'une autre période, au cours de laquelle se développeront toutes sortes d'autres industries, d'un caractère plus durable. Et on ne se contentera pas de mettre en valeur les richesses du sous-sol ; le Transvaal et tous les pays environnants deviendront des pays producteurs tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel. Enfin, comme la population de ces pays ne s'accroîtra pas en proportion de leur puissance productive, ils ne tarderont pas, tout comme les Etats-Unis nord-américains, à devenir des pays exportateurs.

Que deviendra, dès lors, cette réserve de débouchés, pour nos produits européens, que les considérations précédentes nous ont fait limiter au continent africain ? Les territoires côtiers et même l'Hinterland de ce continent ne seront-ils pas au moins aussi facilement accessibles aux produits de la future république sud-africaine qu'à ceux des divers Etats européens ?

Bien plus, l'Europe ne verra-t-elle pas un jour ses colonies d'Afrique subir le même sort que viennent de subir les colonies espagnoles et dont sont aussi menacées les autres colonies européennes en Amérique ? Mais admettons que ces dernières prévisions ne doivent se réaliser qu'à une échéance encore lointaine ; il n'en reste pas moins probable que notre influence et l'importance de nos exportations en Afrique seront prochainement amoindries, comme elles le sont déjà en Amérique et en Asie.

Nous devrons donc consommer nous-mêmes les produits que nous ne pourrons plus exporter, et par suite réduire progressivement le chiffre de nos importations étrangères, c'est-à-dire fermer de plus en plus les marchés européens aux diverses productions de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique. L'Europe devra en quelque sorte s'entourer d'une véritable muraille de Chine.

Il semble difficile, au premier abord, que nous puissions jamais être réduits à une pareille extrémité. Le libre échange, en effet, est une théorie bien séduisante. Mais, si son application pouvait nous paraître avantageuse tant que nous étions les plus forts producteurs, il ne saurait en être de même le jour où des continents, bien plus étendus et moins peuplés que l'Europe,

auront été mis en valeur, grâce à la mise en pratique immédiate de procédés perfectionnés, que nous ne pouvons nous-mêmes substituer que bien lentement à notre vieil outillage. Voyons, en effet, ce qui se passe aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Avec leurs 60 millions d'habitants, ces Etats ont aujourd'hui, notamment au point de vue agricole, une production correspondant à la consommation de 2 ou 300 millions d'habitants. Ils doivent donc exporter la plus grande partie de leurs produits ; et cette exportation, qui, naguère encore, ne portait que sur les céréales, porte aujourd'hui sur le bétail, sur les vins, sur les fruits et, au point de vue industriel, sur toutes sortes de machines et d'outils, comme elle portera bientôt sur les tissus et sur bien d'autres matières.

L'Extrême-Orient, de son côté, qui ne nous envoyait que des objets de luxe et certains produits spéciaux, perfectionne aujourd'hui son outillage pour fabriquer les tissus et autres objets de première nécessité, qu'il pourra bien à son tour être obligé d'exporter.

En somme, notre situation tend à s'aggraver de plus en plus, et nous serons fatalement conduits à devenir de plus en plus protectionnistes, à mesure que l'Asie et bientôt l'Afrique marcheront sur les traces de l'Amérique du Nord.

Or, ce n'est pas, nous le craignons, dans un siècle ni même dans un demi-siècle que cette triple concurrence est appelée à devenir inquiétante ; le perfectionnement incessant des voies et moyens de communication ne peut qu'activer, en Asie et en Afrique, l'évolution qui s'est produite en Amérique du Nord dans moins de 50 ans. Nous devons donc songer dès aujourd'hui à nous défendre ; et pour cela il nous semble nécessaire de tendre vers une entente complète entre les divers Etats continentaux européens.

Que les rivalités de races, que les divisions politiques s'effacent devant cette idée que toute l'Europe est menacée par le développement industriel et commercial des pays nouveaux, américains et africains, comme aussi des peuples asiatiques qui

semblent renaître à la vie moderne. Préparons-nous à réaliser une alliance défensive entre tous les Etats du continent européen, en sorte qu'aucun d'eux ne puisse recevoir, pour les passer à ses voisins, les produits étrangers susceptibles de déprécier nos propres produits, et que, d'autre part, nous puissions librement échanger entre nous ces mêmes produits que nous ne pourrons plus exporter.

Préparons, en d'autres termes, un véritable *Condominium* européen continental, qui seul pourra permettre à l'Ancien-Monde, avec son vieil outillage, progressivement mais lentement perfectionné, de lutter avec avantage contre les progrès rapides, dus à un outillage tout moderne des mondes nouveaux.

L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL[1]

CONFÉRENCE FAITE A GANGES LE 17 NOVEMBRE 1899

Par M. **QUESNEL**, Directeur de l'École supérieure de Commerce de Montpellier.

---

§ I. — Les Anglais et les Hollandais dans l'Afrique australe. — Aperçu géographique et historique.

La région de l'Afrique australe qui s'étend au sud du Limpopo et du fleuve Orange, forme en son ensemble un vaste plateau généralement incliné du Nord-Est au Sud-Ouest. Au Transvaal, il a 1,500 mètres d'altitude environ ; à Johannisburg, il atteint 1,800 mètres ; dans la République d'Orange, 1,300 mètres ; il descend à 900 et à 800 mètres dans la colonie du Cap. A l'Est, du côté de l'océan Indien, il s'appuie sur la chaîne élevée du Drakenberg, dont les contreforts abrupts sillonnent la colonie de Natal ; au Sud et à l'Ouest, il est limité par les montagnes du Cap, dont les pentes adoucies sont désignées sous le nom de Veld, par opposition aux Bergen escarpés des hauteurs orientales.

Toute la zone littorale, entre le plateau et la mer, celle du Sud surtout, d'une largeur moyenne de 80 à 100 kilomètres, bien exposée aux pluies qui viennent du large et qui soutiennent le débit de ses rivières, est presque partout fertile. Les vallées qu'arrosent ces rivières sont verdoyantes et possèdent de belles prairies, des champs et des vergers où l'on cultive nos fruits et nos légumes d'Europe, ainsi que les céréales et le tabac. La vigne, plantée au sud du Cap, a admirablement réussi et

[1] Voir la carte du Transvaal à la fin du fascicule.

fournit le vin renommé de Constance. Les hauteurs sont souvent couvertes de forêts où dominent le cèdre, le silvertree et le pin. En Natalie, où le climat est plus chaud, la végétation prend un caractère déjà tropical, grâce aux palmiers, aux oranges, et surtout aux plantations de canne à sucre, qui sont une des principales cultures de la colonie.

Mais, dès qu'on s'élève sur le plateau, l'aspect change brusquement. A quelques lieues à peine du Cap, commence la plaine aride, monotone et desséchée qui s'étend à perte de vue, couverte tantôt de maigres pâturages, tantôt d'une brousse rabougrie, avec, çà et là, quelques dépressions où séjournent les eaux de pluie. Parfois des collines pierreuses, des Kopje dans la langue du pays, viennent interrompre l'uniformité du paysage, sans diminuer sa tristesse. Un voyageur qui a traversé le plateau de l'Afrique australe, en a rapporté l'impression suivante : « Désert rocheux, vide et muet, dit-il, où les hommes et les choses ne présentent aucun intérêt. Les kilomètres succèdent aux kilomètres et la nature ne varie pas. Des roches qui semblent être tombées du Ciel, des collines à cime ordinairement plate qu'on appelle des Tables, d'innombrables buttes de terre, hautes parfois de deux mètres et qui sont les maisons des fourmis rouges, puis tout aussitôt d'autres roches, d'autres tables, d'autres maisons de fourmis. Toujours ce qui vient de finir recommence, ce qui a disparu reparaît. Aucun souvenir n'anime cette solitude monotone, dont nous ne savons rien. Voilà une station. La gare est en briques, entourée de maisons de zinc ; plus loin la petite ville que nous apercevons est aussi moitié brique et moitié fer blanc. C'est un campement laid, sans pittoresque. Pas une histoire, pas une légende. La curiosité n'est pas éveillée ; on ne questionne même pas l'Africain qui fume sa pipe dans un coin du compartiment, car on sait à l'avance ce qu'il vous dirait : « Là il y avait de l'eau. Le chemin de fer en a profité pour élever la gare, ensuite la ville est venue ». La locomotive est repartie. Dans deux heures elle s'arrêtera dans une station pareille à la première. En route, elle aura passé devant un trou-

peau immense que gardait un nègre, drapé dans une couverture bariolée et devant un assemblage de masures en terre pétrie et en bois mal charpenté. C'est la ferme du Boër, l'habitation sordide où vivent pêle-mêle les bêtes et des gens grossiers. Ce défilé de choses toujours semblables dure des heures et des heures..... » Car le plateau s'étend ainsi du Cap jusqu'au fleuve Orange, et de là jusqu'au Limpopo, n'offrant de terres fertiles que dans le voisinage des montagnes.

Le fléau de la contrée est la sécheresse. Les pluies, arrêtées par les chaînes du littoral, n'arrivent qu'à peine dans l'intérieur. Parfois, elles s'abattent sur le pays sous forme d'orages diluviens. Le plus souvent, elles sont pauvres et rares. Quand la chute a été insuffisante, l'herbe disparaît et les bestiaux périssent par milliers. Aussi, pour nourrir leurs troupeaux, les fermiers sont-ils obligés d'avoir à leur disposition des espaces immenses afin d'aller chercher plus loin les pâturages qu'ils ne trouvent plus auprès d'eux. Néanmoins le climat est très sain, aussi bien sur la côte que sur le plateau, et l'on conçoit que la race européenne, trouvant là des conditions d'habitat favorables, s'y soit établie et développée.

Ce furent les Portugais qui les premiers vinrent reconnaître ces parages. Barthélemy Diaz s'avança en 1486 jusqu'au Cap des Tempêtes, qui fut appelé dès lors le Cap de Bonne-Espérance, et n'osa aller plus loin. Vasco de Gama aborda à Natal en 1497, mais n'y fonda aucun établissement. Un plus merveilleux pays, l'Inde, l'attirait alors.

Un siècle et demi s'écoula sans que les Européens parussent se préoccuper de cette partie extrême du Continent Africain. Les Anglais y firent une apparition en 1620, mais n'y restèrent pas. En 1648, un bâtiment Hollandais fit naufrage sur la côte du Cap. C'est peut-être à cette circonstance que fut dû, quatre ans plus tard, l'envoi d'une colonie, au lieu même où avait eu lieu la catastrophe. Le gouverneur Hollandais Van Riebeck et sa famille, dix-huit colons et une centaine de soldats vinrent s'établir, en 1652, au pied du mont de la Table et fondèrent la ville du Cap.

Une compagnie fut bientôt créée pour exploiter le Cap, comme port d'escale, sur la route des Indes.

Pendant tout le cours du XVIIe siècle, la colonie se renforça d'émigrants hollandais et français, chassés de leurs pays par les persécutions religieuses.

En 1680, elle comptait 600 colons. En 1687 et 1688, elle reçut encore 600 calvinistes français y compris les femmes et les enfants. « Gens énergiques pour la plupart, dit Elisée Reclus, puisqu'ils avaient su braver l'exil et la misère par respect pour leur foi, les huguenots français eurent une grande influence sur le développement de la colonie, et c'est à eux que l'on doit la bonne réussite de la viticulture africaine. Les annales du Cap énumèrent 95 noms de familles françaises, dont quelques-uns se sont perdus, tandis que d'autres ont été traduits en hollandais ; des milliers et des milliers de Boers aiment à rappeler leur descendance huguenote, et la carte de l'Afrique du Sud est couverte de noms de lieux qui rappellent leur migration des bords de l'Océan à ceux du Limpopo. En proportion, les Boers d'origine française se sont accrus plus rapidement que les autres parce qu'ils débarquèrent avec leurs familles ; au contraire, la plupart des Hollandais, fonctionnaires ou soldats, arrivaient non mariés et s'unissaient à des femmes du pays : c'est d'eux que descend principalement la classe des Bastaards ou métis. Cependant les immigrants français ne furent pas assez nombreux pour maintenir leur idiome dans l'intérieur des familles, quand, après 1724, l'usage public en eut été défendu dans les Eglises et les Ecoles par ordre de la Compagnie. La Caille, qui visita la colonie en 1751, ne rencontra qu'un petit nombre de Français parlant encore la langue de leurs pères, et, en 1780, Levaillant n'en vit plus qu'un seul. »

Dès 1654, un convoi d'orphelines avait été expédié d'Amsterdam. Les familles se constituèrent. La ville du Cap s'entoura de champs. Les Burghers, ayant reconnu que les indigènes Hottentots, bons tout au plus à garder les troupeaux, étaient inaptes à la culture, avaient réclamé des travailleurs plus intelligents,

et la traite des noirs avait commencé. Dès lors, la grande propriété s'était constituée et les Boers s'étaient avancés peu à peu dans l'intérieur, allant chercher au loin les pâturages nécessaires à leurs bestiaux et commençant déjà, à travers le pays des Hottentots et des Cafres, ces migrations mémorables qu'on appelle des Trekken. — Les gouverneurs de la Colonie s'y étaient vainement opposés, jaloux de garder les Colons sous leur autorité.

A la fin du XVIIIe siècle, les événements dont l'Europe était le théâtre eurent leur contre-coup dans l'Afrique Australe. Dès 1780, les Anglais voulurent profiter de ce que la guerre d'Amérique les mettait aux prises avec les Hollandais pour s'emparer de leur Colonie du Cap. Les victoires du Bailli de Suffren les en empêchèrent.

Ils revinrent à la charge en 1795, sous prétexte, cette fois, d'y rétablir l'ordre au nom du Prince d'Orange, Stathouder de Hollande, réfugié à Londres; mais une fois maîtres de la ville, ils y proclamèrent la souveraineté du Roi d'Angleterre, Georges III.

La Colonie comprenait à cette époque 25,000 Européens, commandant à 20,000 sujets Hottentots et 30,000 esclaves noirs. Les Boers résistèrent à la domination Anglaise, se refusèrent à parler l'anglais, qu'on voulut leur imposer par des édits, se soulevèrent en 1815, quand les traités de Vienne les livrèrent définitivement à l'Angleterre, et furent durement châtiés.

Dès 1820, l'immigration anglaise commença à se porter vers l'Afrique Australe. Mais les nouveaux arrivants, évitant la ville du Cap restée malgré tout trop hollandaise, allèrent s'établir plus à l'Est, à Port-Elisabeth dans la baie d'Algoa. De sorte que les deux nationalités Anglaise et Hollandaise, celle des vainqueurs et celle des vaincus, eurent désormais chacune son centre, et les Anglais, forts de ce point d'appui, crurent pouvoir imposer leur volonté désormais. En 1825, la langue anglaise fut déclarée langue officielle du Gouvernement; en 1827, elle remplaça le Hollandais dans les tribunaux.

Les Boers se soumirent, attendant des jours meilleurs. Mais, en

1834, l'abolition de l'esclavage, qui allait consommer leur ruine, mit le comble à leur irritation. Les fermiers de l'intérieur, plus directement atteints, résolurent de quitter cette terre inhospitalière et d'aller chercher une nouvelle patrie. Ce fut alors le Grand Exode, le Grand Trek, qui les mena d'abord dans l'Etat d'Orange, puis en Natalie, enfin au Transvaal. Partout sur leur passage, il leur fallut lutter contre les indigènes, ces Cafres belliqueux et redoutables qui défendaient leur sol pied à pied. Après de sanglants combats, où la fortune des armes fut plusieurs fois balancée, les Boers s'établirent enfin au nord du Fleuve Orange et y fondèrent la République d'Orange en 1837. Quelques-uns poussèrent plus loin, franchirent les passes du Drakenberg et vinrent disputer la Natalie aux Zoulous. En 1840, ils proclamèrent la République de Natalie avec Pietermaritzburg pour capitale. Ils allaient y retrouver les Anglais.

Sous prétexte qu'une vingtaine de colons Anglais s'étaient installés jadis à Port-Natal, en 1824, le gouvernement Britannique s'empressa d'envoyer une garnison pour protéger cette possession dont il ne s'était jamais soucié, puis, appliquant la théorie du Hinterland, il signifia aux Hollandais que le pays en arrière du littoral lui appartenait. Les Hollandais essayèrent de résister et furent battus. Quelques-uns restèrent dans le pays, mais le plus grand nombre reprit la route du Drakenberg ou s'enfonça vers les pays inconnus du Nord. Ceci se passait en 1843.

En 1848, les Anglais apparurent à leur tour dans l'Etat libre d'Orange, sous le prétexte philanthropique de protéger les indigènes contre les envahisseurs. Le moment semblait propice. Les habitants, affaiblis par la guerre et les dissensions intestines, durent reconnaître la Souveraineté de l'Angleterre. Ce ne fut pas pour longtemps. L'état défunt leur avait légué de terribles guerres contre les indigènes, notamment contre les Basoutos. Les Anglais se dégoutèrent de leur conquête et proposèrent aux Orangistes de leur restituer leur indépendance, à condition de renoncer à l'esclavage et d'abandonner le Basoutoland, qui fut mis sous le

protectorat anglais. La République d'Orange fut alors reconstituée en 1854, avec Bloemfontein pour capitale.

Au moment de l'invasion Anglaise dans l'Etat d'Orange, un grand nombre de Boers avaient franchi le Vaal, allant rejoindre leurs frères déjà établis, depuis le grand Exode, sur les plateaux qui s'étendent au nord de ce fleuve jusqu'au Limpopo et au delà. Là aussi, il avait fallu disputer les pâturages aux Zoulous, aux Matabelés, aux Bedjouanas.

Le Roi Zoulou Diingan, vainqueur dans les premiers engagements, fut enfin massacré le 16 décembre 1838, avec un grand nombre des siens. Cette victoire est devenue depuis lors un anniversaire national qui se célèbre tous les ans, sous le nom de Diingan's Day. Les Boers apportaient à cette croisade contre les indigènes d'autant plus d'ardeur que leur intérêt matériel s'y trouvait d'accord avec leur foi religieuse.

Fortement nourris de la Bible, persuadés qu'ils étaient le peuple élu de Dieu, ils regardaient comme œuvre méritoire de supprimer ces Cafres idolâtres, qui détenaient les terres dont ils avaient besoin. — Renforcés en 1848, par leurs compatriotes venus de l'Orange, ils reprirent la lutte contre les indigènes avec un redoublement de violence et de férocité. Ce fut une véritable guerre d'extermination.

L'Angleterre aurait bien voulu intervenir contre ces Boers fugitifs et révoltés qui s'enfonçaient toujours plus avant dans les terres de l'Afrique australe. Mais, trop occupée dans l'Etat d'Orange pour courir les chances d'une expédition si lointaine, elle se contenta de mettre à prix la tête du chef Prétorius, qui venait de conduire ce dernier treck. Les Boers répondirent en nommant Prétorius Président de leur République (1848). Celui-ci prit pour capitale Potchefstrom. Ce fut son fils, Prétorius II, moins fanatique et plus pratique, qui transféra la capitale à Prétoria. Il traita avec l'Angleterre et obtint d'elle la reconnaissance du Transvaal, en 1852.

Les citoyens du nouvel Etat, les Burghers comme ils s'appellent, se partagèrent le pays par vastes parcelles de 2,400 hectares,

pour permettre le parcours et la subsistance des troupeaux. Ils vécurent isolés dans leurs fermes, partageant leur temps entre l'élevage et la chasse. Les noirs ou les indigènes restés sur le sol, maintenus dans un état voisin du servage, considérés d'ailleurs comme des êtres essentiellement inférieurs, n'étaient employés qu'à la culture ou à la garde des troupeaux. Encore aujourd'hui, ils n'ont pas le droit de posséder la terre, ni des métaux, ni des pierres précieuses ; ils ne sont pas reçus dans les lieux de réunion des blancs, hôtels, théâtres, cafés ; ils voyagent dans des wagons séparés, sont parqués dans certains territoires ; dans les villes, ils n'ont pas le droit de circuler sur les trottoirs et ne doivent pas sortir de leurs quartiers après 9 heures du soir. Bibliquement, le noir, ce fils de Cham, est un réprouvé pour le Boer.

Mais, si le Boer méprise le noir, il a pour l'Anglais, son voisin, une haine instinctive et héréditaire.

Il est un dicton qu'on répète volontiers dans les fermes de l'Afrique australe, aussi bien d'ailleurs chez les Anglais que chez les Hollandais. « Il est une loi commune qui veut qu'au Zoulou succède l'éléphant, à l'éléphant le Boer, et au Boer l'Anglais. Le Zoulou ravage, l'éléphant se repaît, le Boer défriche et l'Anglais vient ensuite qui lui dit : « Tu es chez moi ». Et l'histoire nationale des Républiques Sud-Africaines est là pour attester que ces sentiments de haine ne sont point injustifiés, et que l'Anglais n'a jamais négligé aucune occasion, quand il ne l'a pas fait naître, d'attenter à la liberté du Boer. Et l'on sait que, peu scrupuleux sur les moyens, tout prétexte lui est bon pour justifier son intervention, dès que son intérêt politique ou seulement sa convoitise sont en jeu. L'Etat d'Orange, qui avait perdu le Basoutoland en 1854, sous prétexte de protection aux indigènes, perdit encore le Griqualand en 1874, quand il fut avéré que ce territoire renfermait de riches mines de diamants.

En 1867, un mineur, John O'Reilly, traversant la colonie du Cap, était arrivé sur les bords du fleuve Orange, à Hope Town et trouva chez un fermier, qui s'était amusé à ramasser des pierres

et des minéraux le long du fleuve, un diamant d'une vingtaine de carats. Il se le fit céder et le vendit à Londres une douzaine de mille francs. O'Reilly se hâta de revenir dans la contrée, suivi d'autres aventuriers. Il y resta deux ans sans rien découvrir. Cependant le même fermier achetait, en 1869, d'un Griqua un second diamant de 83 carats, qui est devenu célèbre sous le nom d'Etoile du Sud et que les joailliers de Londres estimèrent 600.000 francs. Il appartient aujourd'hui à la comtesse Dudley. Dès lors, un rush de mineurs s'abattit sur le pays, qui fut exploré et fouillé dans tous les sens, mais encore sans résultats. Ce ne fut que l'année suivante, en 1870, et à 160 kilomètres plus au Nord, entre la Modder et le Vaal, sur territoire de l'Etat d'Orange, qu'on trouva enfin le terrain diamantifère. Un premier gisement fut reconnu à Kimberley; en 1871, Jean Dutoit découvrait le second sur la propriété d'un fermier nommé de Beer, et quelques mois après on trouvait la riche mine de Colesberg, qui est aujourd'hui le véritable Kimberley. Toutes les trois étaient dans un rayon de 5 kilomètres. De grosses Sociétés anglaises se créèrent bientôt pour l'exploitation de ces richesses. Quant au Gouvernement britannique, il estima que le territoire devait lui appartenir et le fit réclamer par un chef Griqua, Waterboer, son protégé, qu'il mit en avant. L'Etat d'Orange n'osa pas défendre ses droits et dut se contenter d'une indemnité de 225.000 francs, en échange du territoire que Waterboer rétrocéda aussitôt à l'Angleterre. Et c'est ainsi que le Griqualand vint en 1874 augmenter le nombre des possessions anglaises dans l'Afrique du Sud.

Il est bon d'ajouter que, depuis cette époque jusqu'à ce jour, les mines de Kimberley ont produit pour 1.200 millions de francs de diamants environ.

Peu après, ce fut au tour du Transvaal. Le bruit s'était répandu qu'on y avait trouvé de l'or. La vérité, c'est que quelques filons avaient été signalés à Lydenburg à l'Est, et dans le Zoutpansberg au Nord, mais rien ne faisait prévoir encore ces merveilleux gisements qui allaient être découverts plus tard

dans le Rand. Il n'en fallut pas davantage pour que l'Angleterre prît aussitôt le plus vif intérêt aux affaires intérieures du Transvaal. Elle intervint dans les querelles intestines, provoqua la formation d'un parti anglais, et, quand le Commissaire britannique, Sir Theophilus Shepstone, se présenta inopinément à Prétoria, escorté d'un détachement de cavalerie, il n'eut aucune peine à faire réclamer l'annexion par ce groupe de partisans. Le Raad protesta; Sir Shepstone passa outre et le 12 avril 1877 proclama solennellement la réunion du Transvaal à l'Angleterre. Quand les Boers revinrent de leur saisissement, ils étaient sujets de la Reine Victoria. Il y avait une telle disproportion entre leurs forces et celles de leurs nouveaux maîtres, qu'ils n'admirent pas un instant la possibilité d'une résistance à main armée. Ils se contentèrent de réclamer pacifiquement, au Cap, à Londres, envoyant des députations qui ne rapportèrent que de vagues réponses. Cependant des mesures vexatoires commencèrent à secouer leur apathie. L'interdiction de la langue hollandaise mit le comble à leur sourde colère. Le 16 décembre 1880, jour anniversaire du Diingan's Day, un soulèvement général fut résolu. Ce fut presque un acte de désespoir, car ils n'imaginaient pas que la fortune des armes pût leur être favorable. Ils débutèrent pourtant par des succès, dont un, entre autres, fut assez retentissant. Les petites garnisons anglaises dispersées dans les villes avaient été bloquées; une troupe de renforts envoyée au secours de l'une d'elles fut cernée à Lydenburg et obligée de mettre bas les armes. Le ministre anglais Lord Beaconsfield se hâta d'envoyer des renforts, et le général Colley, à la tête de 10,000 hommes d'infanterie et de 2.500 de cavalerie, se disposa à envahir le Transvaal par la route du Natal. Il fut arrêté sur la frontière par le général Joubert, battu dans trois rencontres successives et tué dans la troisième à Majouba-Hill. Gladstone, successeur de Beaconsfield, lança alors sa dépêche sensationnelle: « Nous avons fait tort aux Boers, traitez avec eux ». Un traité fut en effet signé en 1881, par lequel le Transvaal recouvrait son indépendance sous la suzeraineté de l'Angleterre. Une con-

vention ultérieure, signée à Londres en 1884, supprimait la clause de suzeraineté. La presse anglaise célébra la magnanimité de l'Angleterre, mais elle oublia de dire que les armées anglaises étaient alors engagées en Egypte, avec Wolseley, et en Afghanistan avec Sir Roberts et que les parties qui se jouaient dans ces deux pays étaient trop graves pour qu'on se laissât distraire davantage par un misérable petit Etat, comme était alors le Transvaal.

§ II. — La découverte de l'or au Transvaal. Johannisburg. Les Boers et les Uitlanders. Le raid Jameson.

La présence de l'or au Transvaal n'était pas une chimère, puisqu'on avait déjà constaté l'existence du précieux minerai en 1869 à Lydenburg, en 1872 dans le Zoutpansberg, plus récemment encore dans le district de Kaap à Barberton, mais rien ne pouvait permettre de prévoir les surprises extraordinaires que réservaient les découvertes du Rand, comme on appelle par abréviation le plateau du Witvatersrand, où s'élève aujourd'hui la ville de Johannisburg.

On a souvent parlé des mushroom-cities de l'Amérique du Nord, ces cités champignons dont la croissance soudaine n'a parfois d'égale que la soudaineté de leur disparition. Sur un terrain désert ou mal peuplé, loin de tout centre d'habitation, de toute voie régulière de communication, au milieu d'une contrée sans attraits, aride ou sauvage, un campement de mineurs s'établit un beau jour avec son cortège obligé de mercantis de toute espèce. Si la mine rend, le pays est aussitôt «boomé», c'est-à-dire qu'un rush d'aventuriers s'y précipite. Le campement se transforme en ville provisoire, dont les édifices, sans prétention, empruntent leurs matériaux essentiels au bois des caisses d'emballage et au fer blanc des boîtes de conserve. Si décidément le filon est riche, les capitalistes arrivent à leur tour, de grosses sociétés se forment, et soudain, comme par un coup de

baguette magique, une ville moderne sort du sol avec ses maisons à plusieurs étages, ses hôtels, ses magasins, ses banques, sa gare de chemin de fer, ses rues éclairées à l'électricité et sillonnées de tramways.

C'est l'histoire de Johannisburg. A l'endroit où s'élève la ville, il n'y avait, en 1886, qu'un champ avec une masure où vivaient un fermier, sa femme, deux ou trois enfants et quelques esclaves noirs. Autour, le paysage Africain ordinaire, c'est-à-dire la colline pierreuse, les buttes de fourmis et le pâturage pelé où errent des bœufs et des moutons. Mais ce sol ingrat recélait dans ses flancs des richesses invraisemblables, puisque la production de l'or, qui était en 1889 de 2 millions de francs, a plus que centuplé en dix ans et a atteint 247 millions en 1896. Il était donc naturel qu'une grande ville se bâtît sur ce plateau du Rand pour abriter la population de mineurs, d'ingénieurs, de directeurs, d'employés et de marchands que l'exploitation des mines allait nécessairement attirer. Les progrès de Johannisburg furent rapides. En 1887, la ville comptait déjà 3,000 habitants, 26,000 en 1890 et 102,000 en 1896, et encore n'a-t-on pas recensé les centres populeux qui l'entourent immédiatement.

Johannisburg est aujourd'hui la grande ville industrielle et commerciale de l'Afrique Australe. Elle est reliée aux ports du Cap, de Natal et de Lourenço-Marquez, par trois voies ferrées dont elle alimente le trafic. Ses splendeurs étonnent d'autant plus le voyageur qu'il vient de traverser des espaces plus mornes, plus stériles et plus déserts. Au sortir de cette sauvagerie et de cette solitude, il tombe tout à coup sur une cité bourdonnante, bruyante, affairée, aux rues larges, aux monuments imposants. Le Palais du Gouvernement est plus beau que l'Hôtel-de-Ville de Paris. Commissioners-Street, la voie principale, où le terrain coûte 500 francs le mètre, où la moindre boutique se loue de 1000 à 4000 francs par mois, peut rivaliser avec les boulevards ou les avenues de n'importe quelle grande ville d'Europe ou des Etats-Unis, avec ses beaux hôtels, ses magasins luxueux, ses hautes maisons et ses banques qui sont des palais.

La vie est chère à Johannisburg, mais les salaires sont élevés. Un ouvrier gagne de 20 à 25 francs par jour, un employé trouve facilement un traitement de 500 à 1000 francs par mois. Aussi conçoit-on que, de tous les points du monde civilisé, les aventuriers en quête de spéculation et les travailleurs en quête d'emploi accourent à Johannisburg comme vers une sorte de Terre Promise. Le spectacle des fortunes déjà faites, du luxe qui s'étale, par exemple l'hôtel de M. Lionel Philips, à Bram-Fontein, ou encore la villa de M. S. Marks, qui a coûté 100,000 francs rien que pour le transport des matériaux et autour de laquelle il a planté 500,000 arbres, tout cela aiguillonne les basses convoitises ou les nobles ambitions.

La découverte de l'or n'a pas seulement transformé le Rand, elle a révolutionné le pays. Et peut-on imaginer révolution plus brusque et plus profonde? Le Transvaal, qui n'avait ni commerce, ni crédit, ni recettes, ni espérances surtout avec sa population de pasteurs grossiers et misérables, est devenu du jour au lendemain un des états les plus riches du globe. Il importait pour 12 millions de francs de marchandises en 1886, ses importations s'élèvent, dix ans après, à près de 400 millions de francs.

Ses recettes atteignaient primitivement 2 à 3 millions en 1880; elles dépassent 100 millions en 1896, dont près de la moitié totale est fournie par les droits sur les mines et le quart total par la seule ville de Johannisburg.

Quels ont été les artisans de cette richesse et de cette prospérité? C'est ici qu'apparaissent ceux qu'on a appelés les hommes de Kimberley, Cecil Rhodes, Alfred Beit. S. Marks, Farrar frères, Lionels Philips, Jameson, Barnato, Eckstein, Robinson, pour n'en citer que quelques-uns. Ce serait une erreur de ne voir en eux que des spéculateurs qui lancent une affaire et la repassent à d'autres, une fois leur bénéfice réalisé. Ce n'est pas ainsi qu'ils ont agi à Kimberley en 1870-71, et plus récemment à Johannisburg. Ils sont venus eux-mêmes sur le terrain, ont étudié l'affaire, l'ont créée, se sont passionnés pour elle, moins

séduits par les chances de gain qu'elle leur promettait que par la jouissance suprême d'en surmonter les difficultés et d'attacher leur nom à une entreprise grandiose. La plupart d'entre eux, Cecil Rhodes à leur tête, ont formé de vastes projets. Ils ont rêvé la reconciliation des deux races anglaise et hollandaise, dans l'Afrique du sud par l'Afrikander-Bund et la fédération des Etats-Unis de l'Afrique australe. Ils sont allés plus loin, ils ont rêvé la conquête du continent africain, qui fut pour les uns un rêve nationaliste au profit de l'impérialisme anglais, et pour les autres, gens blasés, un aliment à leur goût d'aventures, quelque chose comme un sport excentrique. Quand ils apprirent que l'or venait d'être découvert au Transvaal, ce ne fut pas l'appât du lucre qui les détermina, ces plus que millionnaires, à partir pour ce pays, à recommencer l'existence aventureuse de leurs jeunes années, le long voyage en char à bœufs, les campements improvisés au hasard des haltes, la vie pénible et solitaire sur le Rand, ce fut certainement l'amour de l'action quand même et le besoin d'émotions nouvelles. Ils n'avaient plus rien à faire à Kimberley, le Transvaal offrait un nouveau champ à leur activité, ils s'y portèrent impétueusement.

Et les Boers assistèrent avec stupéfaction à un Trek qu'ils n'avaient pas prévu, celui d'étrangers de toutes races, de toutes nationalités, des Anglais surtout, s'abattant sur leur pays, attirés par le mirage des champs d'or. Et, d'année en année, le nombre des immigrants augmenta, et alors il se produisit ce phénomène que les citoyens du Transvaal se trouvèrent bientôt en minorité dans leur propre pays. En 1896, on évaluait la population blanche à 40,000 Burghers et à 100,000 colons, les uns venus d'Europe, les autres nés en Afrique. Rien qu'à Johannisburg on comptait 50,000 blancs, dont 16,000 Anglais. Les Boers s'effrayèrent devant cette invasion qui menaçait de les submerger et prirent, dès lors, une attitude défiante. Les Uitlanders, c'est-à-dire les étrangers, ne s'en émurent pas d'abord. Pénétrés de leur supériorité, ils affectaient de ne voir dans le Boer qu'un paysan ignare et grossier pour lequel on ne devait avoir

que mépris ou indifférence. De sorte que les rapports ne tardèrent pas à s'aigrir entre les nationaux et les étrangers, et, de part et d'autre, des griefs furent formulés.

Les Uitlanders se plaignaient, non sans raison, que le pays, qui végétait misérablement avant leur arrivée, ne faisait rien pour reconnaître l'éclatant service qu'ils lui avaient rendu en le tirant de sa détresse. Leurs réclamations portaient sur des points précis. La législation sur les mines était trop rigoureuse parce qu'elle exigeait des redevances même des mines non encore exploitées. Le monopole de la dynamite était intolérable, parce que, combiné avec les droits de douane et les tarifs de transport, il mettait ce produit essentiel à l'industrie minière, à un prix exorbitant et sans rapport aucun avec sa valeur marchande réelle. Les droits qui frappaient les denrées alimentaires, le maïs surtout, étaient inutiles puisque le Transvaal ne cultive point les céréales. Ils étaient en outre vexatoires et iniques, puisque ces denrées sont indispensables pour nourrir la population qui travaille aux mines. En revanche, cette même population était insuffisamment protégée contre les alcools frelatés de Hambourg et de Trieste qui débarquent à Lourenço-Marquez au prix de 25 centimes le litre et qui, en vertu d'une convention avec le Moçambique, entrent en franchise au Transvaal. La main-d'œuvre étant une question peut-être plus difficile encore à résoudre au Rand que partout ailleurs, il importe de mettre le noir à l'abri de toutes les tentations de boire, car lorsqu'il boit il ne travaille plus. Enfin, les travaux publics étaient languissants et pourtant les finances étaient prospères, les budgets se soldaient par des excédents. Pourquoi ne pas employer ces ressources au rachat des monopoles, à la suppression ou à la diminution des taxes, à la construction de routes et de voies ferrées qui permettraient de mettre en valeur de nouveaux districts et d'augmenter ainsi la richesse de l'Etat.

A ces réclamations d'ordre simplement économique, les Uitlanders et parmi eux le groupe Anglais, en ajoutaient d'autres d'un caractère politique, tels que l'usage officiel de la langue

Anglaise dans les écoles publiques, puisque l'Anglais était désormais la langue des affaires; et le vote d'une loi de naturalisation qui permît aux étrangers l'exercice des droits politiques. Et ils alléguaient que, puisqu'ils payaient les neuf dixièmes des taxes et concouraient presque exclusivement à la fortune du pays, il était naturel qu'ils fussent appelés à concourir également au vote des lois, comme il était naturel aussi que leurs enfants fussent élevés dans la langue de leurs pères.

A toutes ces plaintes les Boers répondaient, et ils n'avaient pas tout à fait tort, que les richesses dont on les avait gratifiés ne leur paraissaient pas mériter tant de reconnaissance; qu'ils avaient bien vécu sans elles autrefois et qu'ils auraient parfaitement continué à vivre ainsi; qu'ils voyaient plutôt des inconvénients que des avantages à la transformation de leur pays; qu'ils n'avaient pas appelé les étrangers chez eux; que ceux-ci n'avaient donc qu'à se soumettre aux lois du pays ou à s'en aller; que quant à eux, Transvaaliens, ils étaient absolument décidés à rester les maîtres chez eux et à gérer leurs affaires comme ils l'entendaient sans l'intervention ni les conseils de personne. Ce qui revenait à dire que charbonnier est maître chez soi. Les Anglais le comprirent bien et imaginèrent alors d'exproprier le charbonnier.

En leur qualité d'Anglo-Saxons, ils débutèrent par fonder une ligue « la National Union », chargée de faire triompher, par l'agitation légale, leurs justes revendications. Il y avait de tout dans cette ligue, des chefs de grandes maisons qui sentaient la nécessité de modifier le régime économique auquel ils étaient soumis, mais surtout des hommes de loi, des avocats, qui voulaient jouer un rôle politique et forcer, par la loi de naturalisation, l'entrée des conseils électifs et du Parlement.

Quant à la masse des uitlanders, elle était plutôt indifférente. La plupart répétaient volontiers que tout n'était pas pour le mieux dans la République Sud-Africaine, mais ils s'accommodaient en somme de l'état de choses actuel, trouvant qu'ils gagnaient bien leur vie, qu'ils n'étaient molestés ni dans leurs

personnes, ni dans leurs biens, ni dans leurs opinions, et que, le titre de citoyen du Transvaal ne devant pas ajouter grand chose à leur félicité présente, ils n'éprouvaient aucun besoin de changer de nationalité.

C'est ce que les Boers sentaient bien, aussi ne prêtèrent-ils pas grande attention aux doléances de la National Union, non plus qu'à ses meetings et à ses pétitions. La vieille défiance du Boer contre l'étranger, contre l'Anglais surtout, était d'ailleurs un obstacle insurmontable à l'octroi de toute concession. On le vit bien dans une circonstance mémorable. Les chefs des grandes maisons, des grandes firmes comme on dit là-bas, avaient, en gens pratiques, eu l'idée lumineuse d'améliorer le Raad, c'est-à-dire le Parlement. L'argent, semblait-il, devait suffire à l'entreprise. Déjà à propos d'une loi sur l'interdiction du travail du dimanche, qui avait inquiété les directeurs des mines à cause de la perte de temps qu'exige la mise en train des machines, on était parvenu à faire rejeter le projet grâce à quelques subsides habilement distribués dans le Parlement. Ne pourrait-on, au moment des élections, intervenir de la même manière et patronner les candidats favorables à la cause des Uitlanders? La campagne électorale fut menée dans ces conditions, et tous les candidats qui s'étaient engagés notamment à supprimer le monopole de la dynamite furent nommés. Le jour où la loi vint en discussion, ils votèrent tous pour le maintien du monopole.

Le parti anglais cria à la trahison et ses meneurs commencèrent à caresser le projet extravagant d'un recours aux moyens violents, puisque les voies pacifiques avaient échoué. Ils consultèrent leurs amis du Cap, et tout naturellement sir Cécil Rhodes, qu'on ne pouvait laisser en dehors d'une affaire qui intéressait la politique anglaise dans l'Afrique du Sud.

Sir Cécil Rhodes, fils d'un pasteur, était un pauvre petit poitrinaire quand il débarqua à Natal, vers 1866 ou 1867. Il guérit cependant, alla aux champs de diamants qui venaient d'être découverts, y mena la vie du mineur, fit de fructueuses opérations et devint un des gros capitalistes de l'endroit. Il fonda

la De Beers, qui est la plus puissante compagnie de Kimberley et eut l'idée géniale d'associer entre elles toutes les sociétés, de façon à régulariser la production et à maintenir le prix du diamant. Ambitieux, il revint au Cap, entra au Parlement, devint premier ministre et rêva dès lors de grandes choses. Il fonda l'*Afrikander Bund* ou Association africaine, dans le but apparent de réconcilier les deux races Hollandaise et Anglaise, mais en réalité pour arriver à une fédération des Etats-Unis de l'Afrique du Sud au profit de l'Angleterre. Les défiances des deux Républiques Boers firent échouer ce projet. Il en conçut immédiatement un autre et créa la *Chartered*, qui fit flotter le pavillon britannique jusqu'aux rives du Zambèze. La gloire de M. Cécil Rhodes parut alors à son apogée. Ses admirateurs ne l'appelaient que « le Napoléon du Cap » ou « le Roi sans couronne ». On conçoit que dans les mains d'un tel homme, le projet primitif des chefs du parti Anglais à Johannisburg allait prendre des proportions imprévues. M. Cécil Rhodes fut-il trompé sur les sentiments réels des Uitlanders, sur la faiblesse des Boers, fut-il aveuglé lui-même par son orgueil et son ambition, toujours est-il qu'il rejeta comme insignifiante et sans portée pratique l'idée d'obliger le gouvernement du Transvaal à accorder, coûte que coûte, les réformes jugées nécessaires. La question s'élargissait ; la cause de l'impérialisme entrait en jeu. Le Transvaal lui-même devait disparaître et ne plus figurer sur la carte d'Afrique que comme territoire Britannique, et c'est ainsi qu'il se lança dans la piteuse aventure que fut le raid Jameson.

Un plan de campagne fut élaboré qui consistait à faire envahir le Transvaal par une troupe de partisans. Les Uitlanders devaient se soulever à Johannisburg et donner ainsi prétexte à une intervention armée. Le chef du corps d'invasion était le Dr Jameson, un des agents de la Chartered. Improvisé général par la grâce de M. Cécil Rhodes, il venait de mener contre les Matabelés et leur Roi Lobengula, coupables de détenir des territoires revendiqués par la Chartered, une guerre impitoyable qui s'était terminée par la destruction des villages et le massacre des habitants. Une

réclame savamment organisée avait fait retentir la presse anglaise, pendant de longs mois, du bruit de ses exploits. C'était donc une façon de héros aux yeux des Anglais. Parti de Mafeking, à la tête de 500 ou 600 hommes, il franchit la frontière du Transvaal le 29 décembre 1895, marchant lentement pour donner aux révolutionnaires de Johannisburg, le temps d'agir et de lui envoyer des renforts; mais, à Johannisburg, la discorde s'était mise dans le camp réformiste. Tandis que les plus exaltés appelaient le peuple aux armes, d'autres, comprenant dans quel guêpier ils allaient se fourrer, pour le plus grand profit de Cécil Rhodes et de ses ambitieuses visées, désapprouvaient le mouvement et conseillaient de se tenir tranquille. Finalement, personne ne bougea. Pendant ce temps, le Président Kruger donnait l'ordre au général Joubert d'arrêter les envahisseurs. Ceux-ci, cernés le 2 janvier 1896, près de Krugersdorp, n'eurent d'autre alternative que de se laisser massacrer ou de mettre bas les armes. Jameson, pour sauver son monde, s'arrêta à ce dernier parti. Sa campagne avait duré cinq jours après un raid de 200 kilom.

Les Boers montrèrent de la magnanimité et remirent en liberté, après une courte détention, les chefs du complot, tant ceux de Johannisburg que ceux venus du dehors. En Angleterre, on fit leur procès pour la forme, mais l'opinion publique était pour eux et le sentiment qui dominait, en somme, était le dépit de voir qu'ils n'avaient pas réussi.

L'invasion de Jameson eut pourtant pour résultat de montrer avec quelle rapidité se faisait la mobilisation des Boers. Douze heures après l'ordre donné, ils étaient en selle, au lieu du rendez-vous, avec leurs armes, leurs munitions et deux à trois jours de vivres.

§ III. — Les causes du conflit actuel. L'Impérialisme et l'Afrikandérisme. Les exigences de M. Chamberlain et la déclaration de guerre. Délire nationaliste en Angleterre.

De tous les faits qui précèdent, on peut induire désormais les causes générales du conflit actuel entre les Boers et l'Angleterre.

C'est d'abord et avant tout l'antagonisme de deux races également résistantes et tenaces. L'une, fière de ses ressources, de sa supériorité intellectuelle, du grand rôle qu'elle joue dans le monde, s'indigne de n'être pas seule à dominer dans cette partie du continent africain ; l'autre, profondément attachée à un sol qu'elle a arrosé de son sang, conquis par des guerres longues et périlleuses, consciente de ses droits, se refuse à céder la place. Pour l'une, il y va de son honneur et de son prestige de grande puissance, pour l'autre de son indépendance. C'est pourquoi la guerre qui vient de s'engager sera longue et impitoyable ; de part et d'autre, sans doute, on la considère comme l'épisode final d'une querelle déjà séculaire.

En effet, depuis le jour où l'Angleterre a pris pied dans l'Afrique australe, elle a pourchassé les Boers, qui fuyaient sa domination. Elle leur enlève Natal en 1843, elle les suit sur les plateaux de l'Orange dont elle s'empare en 1848, renonce d'elle-même à une conquête jugée sans valeur, le pays étant décidément pauvre ; mais, plus tard, elle s'adjuge les riches territoires agricoles du Basoutoland, en 1853 et en 1874, ceux du Griqualand où sont les mines de diamants de Kimberley. La République d'Orange, hors d'état de protester, semble d'ailleurs destinée à subir sans résistance l'influence anglaise. Cependant le Transvaal a échappé jusqu'alors à cette influence. En 1881, il est envahi à son tour. Le moment était mal choisi ; l'Angleterre, engagée en Egypte et en Afghanistan, ne peut faire l'effort nécessaire pour réduire ce petit peuple. Elle ajourne ses projets et reconnaît son indépendance. En attendant, elle l'enferme étroitement dans ses

limites par l'annexion du Betjouanaland, en 1885, et par la création de la Chartered en 1888.

Deux circonstances viennent alors réveiller les inquiétudes et les convoitises de l'Angleterre, d'une part les progrès de l'Afrikandérisme, de l'autre la découverte des mines d'or.

Sur les 700,000 à 800,000 blancs que compte l'Afrique Australe, plus de la moitié sont d'origine hollandaise. L'élément Anglo-Saxon, par un accident singulier, est justement en minorité dans les colonies anglaises du Cap et du Natal, et il domine dans les Républiques Sud-Africaines, où son rôle est forcément secondaire. Il s'ensuit donc que l'Angleterre manque déjà d'une base solide pour asseoir sa domination dans ses propres possessions. Le loyalisme de ses sujets hollandais ne tient, pour ainsi dire, qu'à un fil, toutes leurs sympathies étant pour leurs frères du Transvaal et de l'Orange, avec lesquels ils sont restés en communauté d'idées, de langue et de religion. Aussi ces Hollandais du Cap et de Natal ne revendiquent-ils pas le titre de citoyens Anglais mais bien celui d'Africains ou d'Afrikanders, qui devient ainsi une sorte de protestation contre la domination anglaise. Quand Cécil Rhodes voulut jouer un rôle politique au Cap et s'appuyer sur les Afrikanders, il fit luire à leurs yeux le mirage de cette fédération africaine qui devait consacrer la prééminence de la race hollandaise dans l'Afrique du Sud. Les Boers, défiants, ne se prêtèrent pas à ce projet. L'Afrikandérisme rompit alors avec Cécil Rhodes, le lui montra bien en blackboulant ses candidats aux élections de 1898, et reprit son attitude hostile vis-à-vis de l'Angleterre.

Tant que le Transvaal fut un pays pauvre, il ne prêta à la cause des Africains qu'un faible appui moral. La découverte des mines d'or fit soudain du Transvaal le pays le plus riche du Sud-Africain. Il en devient le centre économique ; le Cap, Natal, le Moçambique, ne sont plus que ses tributaires. Les Afrikanders tournent désormais leurs regards vers lui comme vers un protecteur éventuel, et de ce fait le Transvaal devient le centre de l'Afrikandérisme, et l'influence de Prétoria balance désormais celle

de Capetown. Conçoit-on quelle eût été la situation de l'Angleterre au Canada, si elle avait trouvé en face d'elle deux républiques Françaises indépendantes pour soutenir les résistances de ses sujets Français? L'Angleterre, qui n'a pas su, ou qui n'a pas pu gagner ses sujets Hollandais de l'Afrique du Sud, ne dominera définitivement dans ses possessions que quand elle aura supprimé l'Afrikandérisme, et, pour supprimer cet obstacle, il faut qu'elle anéantisse le Transvaal. Sans compter que la conquête de ce pays aurait pour elle l'inestimable avantage de mettre en ses mains les précieuses mines d'or, déjà découvertes et à découvrir. Mais ce motif doit rester sous-entendu ; en tous cas, l'Angleterre se défend énergiquement de l'avoir seulement considéré.

Il en est un autre encore qui a été allégué, mais qui a fait l'objet des plus vives protestations des hommes d'Etat anglais. C'est la situation précaire de la Chartered. Fondée au capital de 50 millions de francs, elle a émis encore 175 millions de francs d'actions, soit en tout 225 millions, qui devaient rendre un intérêt de 2 millions au moins. Les travaux publics exécutés, mines, routes, chemins de fer, etc., représentent peu de chose. La plus grande partie de l'argent a passé à écraser des insurrections coûteuses, à entretenir une administration non moins coûteuse, et à payer d'autres opérations mystérieuses. Actuellement, la compagnie est en déficit annuel de 13 millions. Son actif, représenté par le chemin de fer de Bedjouanaland, celui de l'Afrique du Sud, les intérêts dans diverses mines d'or, les actions du chemin de fer du Machonaland, les avances au chemin de fer de Beira, les dépenses pour concessions, et la défense de la Rhodesia, c'est-à-dire la guerre du Matabélé, est évalué à 177 millions de francs. En réalité cet actif est nul. Un nouvel appel de fonds est nécessaire et semble destiné à peu réussir. Ce serait donc la faillite à brève échéance. Or, si l'on songe que la Chartered compte dans son Conseil d'administration les plus grands noms de l'aristocratie anglaise, jusqu'à un gendre du prince de Galles, que cette entreprise a été repré-

sentée, comme un des triomphes de l'impérialisme dans le Centre Africain, il semble que l'idée de sauver la Compagnie en lui adjoignant les territoires productifs du Transvaal, a pu être envisagée comme digne de considération par les hommes d'Etat anglais. Ils s'en sont défendus et il est possible, après tout, que l'exécution d'un pareil projet leur ait paru irréalisable. Quoi qu'il en soit, les intérêts des capitalistes anglais sont trop d'accord avec les intérêts politiques de la nation pour que toutes les suppositions ne soient pas autorisées.

Le gouvernement anglais a certainement connu et encouragé le coup de main de Jameson, le fait n'est plus niable aujourd'hui. Il le désavoua quand l'affaire fut manquée, mais personne ne se trompa à cette attitude, ni le public Anglais, qui se dit que c'était une revanche à prendre, ni les Boers, qui se tinrent désormais sur leurs gardes.

Les événements, dès lors, allaient se précipiter et la partie suprême allait s'engager. Les prétextes ne furent pas difficiles à trouver. Malheureusement pour l'Angleterre, ce qui le fut davantage, ce fut de trouver un terrain solide pour appuyer ses prétentions.

Le Transvaal, au lendemain du raid Jameson, avait fait de grands achats d'armes et de munitions ; il s'était uni par traité formel avec l'Etat libre d'Orange ; d'autre part, l'Afrikandérisme relevait la tête comme l'attestaient les élections de 1898 au Cap. Le ministre des Colonies, M. Chamberlain, ne crut pas devoir attendre plus longtemps ; d'ailleurs, le moment était favorable pour agir. L'Angleterre venait de régler victorieusement les questions du Niger et du Haut-Nil ; ses relations étaient cordiales avec les Etats-Unis ; l'Italie la recherchait ; l'Allemagne promettait sa neutralité ; la Russie était absorbée par ses intérêts d'Extrême-Orient ; quant à la France, depuis Faschoda, elle semblait devoir rester sur la réserve.

M. Chamberlain, par l'intermédiaire de son représentant, Sir Alfred Milner, Haut-Commissaire au Cap, provoqua une nouvelle agitation parmi les Uitlanders de Johannisburg. Il les incita

d'abord à réclamer énergiquement la loi de naturalisation. Il est au moins piquant de voir l'Angleterre dépenser tant d'ardeur pour obtenir que ses nationaux perdent précisément leur nationalité. Mais M. Chamberlain savait que cette question était une de celles sur lesquelles le Transvaal était le plus irréductible. Il comptait donc sur une fin de non recevoir qui, aux yeux de l'opinion publique, eût légitimé ses représailles. D'un autre côté, et comme pour rendre toute conciliation impossible, il prit, dès le début, une attitude qui devait soulever la juste irritation des Boers, affectant de considérer comme nulle et non avenue la Convention de 1884, qui supprimait la clause éphémère de suzeraineté de la Grande-Bretagne sur le Transvaal, reconnue par le traité de 1881.

C'est ainsi qu'il fit adresser à la Reine par ses sujets anglais du Transvaal une pétition signée de 22.000 noms pour réclamer contre le délai de 14 ans de séjour, exigé par la loi pour que les étrangers pussent jouir des droits électoraux.

Contre toute attente, le Transvaal fit des concessions. Le délai fut abaissé d'abord à 9 ans, puis à 7 ans avec effet rétroactif pour se conformer au terme fixé par M. Chamberlain lui-même.

M. Chamberlain ne se tint pas pour battu et souleva de nouvelles difficultés. Il demanda la nomination d'une Commission anglo-transvaalienne pour examiner la loi qui venait d'être votée et y proposer les modifications indispensables, notamment une nouvelle diminution du délai à 5 ans. Le Président Krüger repoussa la Commission d'enquête, car c'eût été reconnaître officiellement le droit pour l'Angleterre d'intervenir dans les affaires intérieures du Transvaal, ce que même le traité de 1881 n'avait jamais stipulé. Cependant, pour bien marquer ses dispositions conciliantes, il proposa de soumettre au vote du Raad le nouveau terme de 5 ans, mais il demanda en échange que, pour éviter le retour de toutes difficultés nouvelles et pour faire cesser une situation équivoque, l'Angleterre admît que les conventions de 1881 et de 1884 étaient définitivement abolies et que l'indépendance du Transvaal ne pouvait être mise davantage en discus-

sion. A quoi M. Chamberlain répondit que la question des 5 ans n'était que le prélude d'autres demandes non moins importantes qu'il se réservait de faire connaître ultérieurement, parmi lesquelles il pouvait d'ores et déjà indiquer la situation des Hindous, sujets anglais, au Transvaal ; celle des indigènes du Cap, la violation des frontières du Zoulouland, la protestation des étrangers contre les impôts de guerre, etc., etc., qu'en ce qui concernait la question de suzeraineté, elle était formellement inscrite dans les traités et qu'il était impossible à l'Angleterre d'y renoncer.

Il était clair désormais que toutes les concessions des Boers n'auraient pour effet que de provoquer des exigences nouvelles ; que l'Angleterre, sous prétexte de négociations, ne cherchait qu'à gagner du temps pour être prête au jour de la rupture et que ce qu'elle cherchait était non pas un accord, mais la perte du Transvaal et de son indépendance.

Très renseigné d'ailleurs sur ce qui se passait de l'autre côté de la Manche, le Président Kruger ne pouvait plus se faire d'illusion à cet égard. — Depuis longtemps déjà, une ardente campagne nationaliste était menée par la presse Anglaise contre les Boers. Le thème habituel était l'idée de l'infériorité et de l'humiliation de la Race Anglaise auprès des nègres. Le Times se faisait écrire par un correspondant.

« Quelqu'un qui comprend parfaitement les conditions du problème Sud-Africain m'a fait remarquer un des résultats les plus fâcheux et qui n'est généralement pas assez apprécié, de la sujétion des Anglais au Transvaal. Les indigènes viennent en grand nombre, de toutes les régions pour travailler sur le Rand. Ils voient l'infériorité des Anglais dans les affaires de tous les jours et se répandent ensuite dans toute l'Afrique du Sud, propageant l'idée que les Boers sont les vrais maîtres ». On conçoit ce que l'orgueil Anglais devait souffrir de ces prétendues révélations, d'autant qu'elles étaient corroborées par la publication à jet continu de menus faits, tendant tous à établir ces vexations insupportables des Boers à l'égard des sujets de la Reine.

Et ces Boers étaient d'autant plus félons, ajoutaient les journaux, qu'ils avaient promis, par les traités de 1881 et de 1884, d'accorder à tous les étrangers l'égalité politique. Les journaux se trompaient, il n'avait jamais été question que de l'égalité commerciale. Mais peut-on leur reprocher une erreur que le gouvernement commettait sciemment lui-même. Lors Salisbury avait fait de cette thèse le sujet d'un long discours à la chambre des Lords. La Reine, s'adressant à son Parlement, disait : « J'ai reçu pétition d'un nombre considérable de mes sujets qui résident dans la République Sud-Africaine, me demandant d'intervenir pour obtenir la disparition des griefs et des incapacités légales dont ils souffrent. La pétition de mes sujets, dans la République Sud-Africaine, est en contradiction avec les promesses qu'ils seraient traités sur un pied d'égalité, promesses sur lesquelles a été basé l'acte par lequel j'ai octroyé l'indépendance intérieure à cette République. — » Les Anglais feignaient d'ignorer que les Boers avaient conquis leur indépendance à Majouba-Hill, en 1881.

Le Président Kruger fit une dernière tentative et proposa l'arbitrage pour règler tous les différends Anglo-Transvaaliens. L'Angleterre refusa cette concession, qui eût été la négation ou l'abandon de toutes ses prétentions.

Sentant qu'il y aurait danger à attendre plus longtemps et convaincu d'avoir épuisé tous les moyens diplomatiques, le Président Kruger lança son ultimatum le 9 octobre, et deux jours après les hostilités commençèrent.

On peut imaginer, étant donné l'état de l'opinion publique en Angleterre, comment cette déclaration de guerre y fut accueillie. Ce fut un véritable délire nationaliste. Les poètes vinrent à la rescousse. M. Rudyard Kipling, dans un poème en 27 stances, invoqua la liberté Anglaise si chèrement conquise par les pères de ceux à qui il s'adressait aujourd'hui. Comme si le président Kruger menaçait les libertés de l'Angleterre. Un autre, M. Swinburne, s'écriait dans un transport d'indignation : « Pour frapper hors de la vie ces chiens dont la gueule

écume, frappe Angleterre et frappe à fond.— » L'imagerie populaire ne restait pas en arrière et multipliait les dessins pathétiques ou symboliques. Un de ces derniers représente le lion Angleterre, escorté de ses lionceaux les colonies, se précipitant à fond de train, comme une meute, pour dévorer le Transvaal. C'est peut-être beaucoup de fauves pour une proie si chétive. — L'enthousiasme en effet gagnait les Colonies, qui promettaient des subsides et des levées d'hommes. Il fut bientôt si universel qu'il gagna les Boursiers eux-mêmes. On assista un jour à cette scène héroïcomique au Stock-Exchange. Les opérations qui battaient leur plein furent brusquement interrompues, à l'annonce de je ne sais quelle nouvelle, et tout le monde se mit à entonner le God Save the Queen.

Il est certain que l'opinion publique, soigneusement travaillée par la presse et par les discours des hommes politiques, était arrivée à une sorte de paroxysme. Et le plus grave, c'est qu'il n'y avait pas alors un Anglais qui ne fût convaincu de la justice de sa cause. Le *Morning Post* écrivait sans que personne osât protester : « Le défi des Boers soulève les meilleurs instincts de la race britannique, car en cette circonstance notre cause est juste, puisque c'est la cause de la justice, de la liberté et de l'égalité. Nous sommes les défenseurs du droit et les ennemis de la corruption et de l'oppression ». C'est le cas ou jamais de rééditer la parole fameuse : « Peuple, on te trompe ! » mais le peuple anglais voulait être trompé.

Maintenant que les hostilités sont commencées, il serait téméraire d'en tirer des pronostics à l'égard du dénouement, étant donnée surtout la disproportion considérable qui apparaît entre les parties belligérantes. L'Angleterre a pour elle le prestige moral que lui donnent sa situation dans le monde, ses ressources financières, sa puissance navale, son armée qui a derrière elle de glorieux états de service et qui doit suffire à la tâche qui va lu être confiée. Malheureusement, ses réserves d'hommes paraissent devoir être limitées. Mais le Boer n'est pas un ennemi méprisable. Certes il est grossier, ignorant et défiant comme un

paysan, mais il est sobre, plein d'endurance, fertile en ruses et tireur merveilleux. Sa bravoure naturelle s'augmente encore de l'exaltation de sa foi religieuse, qui tourne presque au mysticisme. Le président Kruger fait volontiers intervenir le Dieu juste ou vengeur dans ses discours et ses manifestes et pour les questions les plus inattendues. A propos d'une loi sur les mines, un de ses discours commence ainsi : « La malédiction de Dieu descendra sur le peuple, si le Raad, l'élu du peuple, n'obéit pas à la voix souveraine du peuple qui a déclaré lui-même que les mines devaient incontestablement appartenir à l'Etat ». Au mois d'août dernier, au plus fort des débats irritants soulevés par Chamberlain, des prières publiques solennelles furent ordonnées dans toutes les églises hollandaises du Transvaal, de l'Orange et du Cap pour le maintien de la paix. A Prétoria, c'est le président Kruger qui, malgré ses 74 ans, a conduit le service. Il a ensuite parlé pendant une heure au milieu du silence et de l'émotion des fidèles. De sorte qu'on peut dire qu'à ce délire impérialiste et nationaliste des Anglais, les Boers peuvent opposer leur exaltation patriotique et religieuse. Dans quelle mesure suppléeront-ils ainsi à leur insuffisance en hommes, c'est ce qu'il reste à savoir. Car, malgré les évaluations les plus optimistes, il semble bien que les Boers réunis du Transvaal et de l'Orange auront peine à fournir un effectif total de 45.000 à 50.000 combattants au plus, même en comptant encore l'appoint que leur apporteront leurs frères du Cap et de Natal. Et de plus comment combleront-ils les vides faits par la guerre ? Si les réserves des Anglais sont faibles, les leurs sont pour ainsi dire nulles.

Quoi qu'il en soit, on peut s'attendre de la part des Boers à une guerre impitoyable et à une résistance acharnée. Le président Kruger l'a dit : « Les deux Républiques sont déterminées. Si elles doivent appartenir à l'Angleterre, elles paieront pour cela un prix qui étonnera le monde. Jamais l'humanité n'aura rien vu de semblable. » Ces paroles peuvent faire prévoir toutes les extrémités et auraient dû donner à réfléchir à l'Angleterre.

Dans quel état le Transvaal tombera-t-il entre ses mains, s'il doit y tomber ; dans quel état surtout seront les précieuses mines d'or. Ne seront-elles pas détruites à jamais?

Enfin, si l'on admet pour un instant l'hypothèse du triomphe des armées anglaises, l'Angleterre après sa victoire ne risque-t-elle pas de se mettre une nouvelle Irlande sur les bras? Les Boers vaincus n'auront pas disparu. Ils s'uniront plus étroitement contre l'ennemi commun. L'élément anglais aura peine à les submerger. Il n'y a pas réussi au Cap. Il n'y réussira pas sur les plateaux de l'intérieur, où rien ne l'attire. Ce sera donc la source de difficultés sans cesse renaissantes.

En vérité, ce que l'on a peine à comprendre, c'est que l'Angleterre se soit engagée avec une telle gaieté de cœur dans un conflit où l'enjeu pour elle est si formidable et où le bénéfice à tirer peut être si mince. Qui est-ce donc qui a fait pencher le plateau de la balance pour la guerre? Sont-ce décidément des intérêts privés qui ne pouvaient attendre davantage, est-ce la cause plus noble de la Majesté Nationale outragée sur un point de l'Empire, n'est ce enfin que la folle présomption d'un ministre? La parole est maintenant au Dieu des armées. Des deux côtés, on l'invoque bruyamment, car le piétisme des Anglais ne le cède pas à cet égard au mysticisme des Boers. Le monde entier suit avec anxiété les péripéties de la lutte — les gouvernements gardent une attitude pleine de correction, les peuples, tenus à moins de réserve, manifestent violemment leurs sentiments de sympathie pour les Boers. Mais les Anglais ne s'en émeuvent pas et se répètent avec orgueil la phrase célèbre d'un des leurs : « On admire l'Angleterre ou on la craint, mais on ne l'aime pas ».

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

UN ATLAS DE FINLANDE

(HELSINGFORS, 1899)

La Société de Géographie de Finlande vient de publier un atlas qui se distingue d'une façon très heureuse des publications de ce genre parues jusqu'à ce jour. La Société Languedocienne remercie sa sœur de Finlande du gracieux envoi qu'elle a bien voulu lui faire d'un exemplaire de cet excellent ouvrage.

Le Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux, par la plume si autorisée de M. Charles Duffart, en a publié une analyse fort complète que nous sommes heureux de reproduire, parce que l'appréciation qu'elle fait de cet ouvrage est tout à fait conforme à la nôtre[1].

A la suite du sixième Congrès international de géographie tenu à Londres en 1895, la Société de géographie de Finlande, qui y avait exposé avec succès un certain nombre de cartes, entreprit de les publier sous la forme d'un atlas de Finlande.

L'entreprise était considérable. Il s'agissait de grouper, sous une forme commode et réduits à une échelle convenable, des graphiques et des cartes faciles à lire, retenant le regard et frappant l'esprit. Il fallait résumer de manière attrayante et encadrer dans de la géographie politique, physique et géologique des documents de statistique complexes, mais d'une indiscutable nécessité pour qui veut connaître les ressources naturelles, industrielles, commerciales et ethnographiques d'un pays.

Le Comité de rédaction qui en fut chargé y réussit pleinement. C'est une œuvre complète quoique résumée, parfaite quoique simple, qui est aujourd'hui présentée au public. On peut dire de l'Atlas de

[1] *Bulletin*, n° 23, 4 décembre 1899.

Finlande qu'il est un bon modèle à imiter, surtout en France, où il n'existe pas un atlas pouvant, en ce genre, lui-être favorablement comparé.

Le gouvernement de Finlande soutint l'entreprise en ouvrant pour cette œuvre un crédit de 13,000 marcs finois. L'initiative de la Société de géographie fit le reste.

Les cartes furent établies à l'échelle de 1/200,000, et on adopta une projection conique coupant la surface terrestre aux parallèles de 61°15' et 64°45' avec un méridien moyen passant par Helsingfors. Les soins les plus attentifs furent apportés à la construction de la carte et à la réduction des documents trigonométriques à grande échelle au moyen desquels elle est dressée.

L'ordre et la clarté désignent de suite l'Atlas à l'attention. La première carte donne les divisions politiques et administratives du Grand-Duché, dont la superficie est de 373,604 kilomètres carrés et la population de 2.380,140 habitants (1890).

La carte hypsométrique en sept couleurs montre sous un aspect inédit l'aspect du pays : la carte pétrographique et surtout celle des dépôts quaternaires expliquent promptement à l'œil le moins exercé les causes des formations lacustres qui caractérisent la Finlande. La période glaciaire a eu, dans cette contrée, une durée plus considérable que dans l'Europe occidentale, et des moraines d'un système tout spécial, les *asar*, s'étendent en longues chaînes formant, en travers des bassins tertiaires, des digues naturelles qui, dans la suite des siècles, ont aidé à la formation des lacs et produit des effets analogues à ceux de nos dunes de Gascogne.

La météorologie compte, groupés en 55 cartons, les documents les plus utiles pour l'agriculture et les plus curieux sur les isothermes, les isobares, les roses des vents, la température moyenne des différentes saisons de l'année, la quantité d'eau tombée, l'épaisseur de la couche de neige et les gelées nocturnes d'été.

Neuf cartons de géographie botanique et des limites des plantes cultivées précèdent deux fort intéressantes cartes des forêts formant un important document de géographie commerciale et industrielle.

La démographie est traitée de manière absolument supérieure. La faible densité de la population, relativement à l'étendue considérable de la Finlande, a pu faciliter cette partie du travail. Les graphiques précèdent une carte de la densité de la population en dix couleurs, la complètent et la commentent. Une carte des écoles rurales suit la précédente.

Les cartons de statistique agricole, la carte des chutes d'eau repré-

sentant l'importance considérable des forces hydrauliques mises par la nature à la disposition des industries de Finlande, celle des métaux et carrières, des industries, etc., forment une partie des plus soignées de l'œuvre.

Les curieux graphiques relatifs à la statistique du commerce général et les cartes des phares, des voies de communication, des téléphones, télégraphes, postes, et enfin le tableau des chemins de fer par voyageurs et par tonnes de marchandises, terminent la série de cartographie économique.

La géographie historique est bien traitée. Une carte de trouvailles préhistoriques jette une vive clarté sur les émigrations et les immigrations des peuples de l'époque néolithique et des âges du bronze et du fer, dont on peut noter les divers passages jusqu'en Laponie. Les frontières historiques et deux reproductions de vieilles cartes de Finlande, d'Olaüs Magnus (1539) et d'Andreas Bureus (1626), terminent ce colossal travail.

Une brochure grand in-8° détaille en un texte clair, par chapitres qui se rapportent à chaque carte, tout ce que l'Atlas a condensé et groupé.

L'Atlas est publié en deux éditions, l'une en français, l'autre en finnois et suédois. Le texte est publié à part dans chacune des trois langues, et la traduction française est faite sous la forme la plus élégante et la plus pure.

Il est à souhaiter qu'en France une entreprise identique à celle que la Société de géographie de Finlande vient de mener à bonne fin offre au public aimant la géographie un véritable atlas de la France. Ce ne sont pas les artistes habiles capables d'exécuter les publications cartographiques qui manquent chez nous ; mais malgré leurs louables efforts ils n'atteignent pas le but. Leurs travaux, luxueusement édités, sont d'un prix de revient trop élevé. En outre, la cartographie de nos atlas s'étend trop sur les divisions administratives, qui sont d'un intérêt secondaire en géographie, et néglige absolument les figurations commerciales, industrielles et agricoles. Enfin, la représentation des accidents hypsométriques, hydrographiques et géologiques et des événements météorologiques y est trop restreinte ou même manque parfois totalement.

Cependant, tous les matériaux nécessaires à la confection d'un atlas complet de la France existent, épars, dans des ouvrages spéciaux; il ne s'agit que de les réunir, les mettre à jour, les grouper et les condenser, de manière à les présenter à un bas prix auquel on n'a pas habitué le public pour ce genre d'ouvrages.

Pour cela, il convient d'écarter tout ce qui peut être superflu ; il faut faire un atlas complet, simple, clair et agréable à l'œil, toutes qualités si heureusement réunies dans l'œuvre de la Société de géographie de Finlande.

Charles DUFFART.

Congrès international de sociologie coloniale

(Paris, 1900)

MONSIEUR,

Un Congrès international de sociologie coloniale se tiendra à Paris, pendant l'Exposition de 1900, pour étudier quelques-unes des questions morales et sociales qui se rattachent à la colonisation.

Son programme a pour thème général : des devoirs que l'expansion coloniale impose aux Puissances colonisatrices, dans les colonies proprement dites, à l'égard des populations indigènes. Il comprend l'étude des matières suivantes :

1° Condition politique des indigènes. Dans quelle mesure et dans quelles conditions y-a-t-il lieu de maintenir les organismes administratifs indigènes ? Comment et par quels moyens peut-on mettre la population indigène à même de défendre ses droits et de faire valoir ses doléances auprès des autorités locales ?

2° Condition juridique des indigènes. Leur condition au point de vue de la législation civile et criminelle et de la distribution de la justice. Respect de la propriété indigène et moyens de concilier ce respect avec les besoins de la colonisation.

3° Condition morale des indigènes. Moyens auxquels il convient d'avoir recours pour élever leur niveau intellectuel et moral.

4° Condition matérielle des indigènes. Mesures propres à assurer la conservation de leur race, à prévenir sa dégénérescence physique, à améliorer ses conditions d'existence.

Il est à peine besoin d'insister sur l'importance que présente au point de vue colonial la question de la politique à suivre à l'égard des populations indigènes. Parmi les Puissances colonisatrices, il n'en est pas pour qui le problème ne se pose. On peut dire que, de la façon dont elles sauront le résoudre, dépendra pour une grande partie la prospérité des colonies qu'elles ont fondées. Organiser, d'après les principes de justice et d'humanité, le régime juridique des populations indigènes, améliorer leurs conditions morales et matérielles

d'existence, n'est-ce pas le meilleur moyen d'asseoir sur des bases solides l'autorité de la métropole et de donner aux colons et aux capitaux européens ces garanties d'ordre et de sécurité sans lesquelles ils ne consentent pas à s'engager dans des entreprises lointaines? D'autre part, les conclusions qui se dégageront des travaux du Congrès ne pourront que faciliter aux Puissances colonisatrices la mission de civilisation qu'elles ont assumée à l'égard des races plus ou moins inférieures qu'elles ont soumises à leur domination.

L'œuvre pour laquelle nous vous demandons votre concours a donc ce rare mérite d'être une œuvre de sage politique en même temps qu'une œuvre de haute portée morale. Votre adhésion, nous en avons la pleine confiance, ne nous fera pas défaut.

Le montant de la cotisation a été fixé à la somme de 10 francs. Vous trouverez ci-inclus un bulletin d'adhésion que nous vous prions de signer et de renvoyer à M. Lepel-Cointet, trésorier, rue de Choiseul, 21. La Commission recevra aussi avec reconnaissance les contributions volontaires de personnes qui, s'intéressant au Congrès, ne penseraient pas pouvoir assister à ses séances.

Tout ce qui est relatif aux communications devra être adressé à M. Leseur, secrétaire général, boulevard Raspail, 4.

Le Congrès de sociologie coloniale se tiendra à Paris, à l'hôtel de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, du lundi 6 août au samedi 11 août 1900. Il suivra immédiatement le Congrès d'économie coloniale, ce qui permettra aux personnes qui le désireront de prendre part aux travaux de ces deux congrès.

Les adhérents recevront, avec le règlement du Congrès de sociologie coloniale, le rapport de M. Leseur, secrétaire-général, sur le programme de ses travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour la Commission d'organisation :

Le Président,

LE MYRE DE VILERS.

Congrès colonial international

ÉTUDE DES PROGRÈS MATÉRIELS (Paris, du 30 juillet au 5 août 1900).

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'un *Congrès colonial international* se réunira à Paris au mois de juillet 1900.

Ce Congrès, placé sous le haut patronage des Ministres du commerce, de l'instruction publique et des colonies, tiendra ses séances, du 30 juillet au 5 août, au siège de la Société de géographie de Paris, 184, boulevard Saint-Germain. La cotisation est fixée à 10 francs.

Vous trouverez ci-joint un rapport dans lequel sont indiquées les questions soumises aux délibérations du Congrès. Des mémoires pourront être rédigés sur tout ou partie des questions comprises dans ce programme.

Le Congrès colonial international sera immédiatement suivi, du 6 au 11 août, et dans les mêmes locaux, d'un Congrès de sociologie coloniale.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien adhérer au Congrès colonial et lui apporter votre précieux concours. Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien signer l'avis d'adhésion ci-joint et de le faire parvenir à M. Camille Guy, secrétaire général, 86, avenue de Wagram, qui reçoit dès maintenant les inscriptions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président de la Commission d'organisation,
BOUQUET DE LA GRYE,
Membre de l'Institut.

38e Congrès des Sociétés savantes

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme suite à ma circulaire en date du 12 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous annoncer que le Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 5 juin prochain, à 2 heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 juin.

Le samedi, 9 juin, je présiderai la séance générale de clôture dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Comme les années précédentes, je me suis préoccupé de la délivrance des billets à prix réduit. Il a été arrêté entre les Compagnies de chemins de fer et mon Département que, sur la présentation de la *lettre d'invitation* remise par vos soins à chaque Délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 27 mai au 8 juin seulement, et pour Paris, *sans arrêt aux gares intermédiaires*, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra le prix entier de la place en mentionnant sur la lettre d'invitation la délivrance du billet

et la *somme reçue*. Cette lettre ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit, de Paris au point de départ, de la même classe qu'à l'aller et par le même itinéraire, si elle est utilisée du 9 au 14 juin inclusivement.

Toute irrégularité, soit dans la lettre de convocation, soit dans le certificat de présence ci-dessus mentionnés, entraînerait pour le voyageur l'obligation de payer le prix intégral de la place à l'aller et au retour.

Je vous serai obligé de m'envoyer, avant le 1er mai, dernier délai, la liste des délégués de votre Société qui ont l'intention de se rendre à Paris. **Il est extrêmement important** que vous indiquiez sur cette liste **par quelle ligne la gare de départ est desservie.** S'il est nécessaire d'avoir des bulletins de circulation **sur plusieurs lignes** pour venir à Paris, **ces lignes devront être très exactement mentionnées, avec le nom de la gare du départ et celui de la gare où le transfert doit s'effectuer.**

Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions aux membres de votre Société qu'elles peuvent intéresser.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur de l'Enseignement supérieur,
Conseiller d'Etat,

L. Liard.

VARIÉTÉS

Les accidents de montagne en 1899

Nous empruntons au C. A. F. le compte rendu suivant des accidents survenus aux excursionnistes dans les Alpes pendant l'année qui vient de s'écouler.

Les accidents qui se produisent chaque année dans les montagnes appartiennent à deux catégories bien différentes : ceux qui frappent des alpinistes familiers avec les difficultés de la montagne, et ceux qui atteignent des touristes inexpérimentés ou de simples promeneurs, presque toujours victimes de leur imprudence, pour avoir voulu cueillir une fleur au bord d'un précipice, ou pour s'être risqués en des parages dont leur inaptitude eût dû leur interdire l'accès.

Nous déplorons les morts, plus nombreuses chaque année, qui se produisent pendant la saison dans les rangs des citadins en villégiature à la montagne. Ces accidents et leur fréquence toujours plus grande sont une conséquence inévitable de la mode qui jette d'année en année, sur toutes les montagnes européennes, un flot plus considérable de visiteurs. Le seul remède à des malheurs de ce genre est dans le développement de l'alpinisme sérieux, qui apprendra aux étourdis et aux téméraires qu'il ne faut pas jouer avec la montagne, et qui, tout en augmentant, par l'exercice, leur force de résistance et en les aguerrissant, leur enseignera la prudence et l'art de mettre les chances de leur côté.

Parmi les accidents de cette dernière catégorie qu'ont enregistrés les journaux, nous en rappellerons trois ou quatre qui ont particulièrement ému le public. L'un d'eux a été causé par une circonstance fortuite ; mais les autres eussent été certainement évités si les victimes eussent eu quelque peu l'habitude de la montagne, ou même eussent pris les plus simples précautions. Le 27 juillet, Mme Morel et sa fille, de Paris, en cueillant des edelweiss au-dessus d'un précipice, du côté de Zmutt, près de Zermatt, ont fait une chute dans les rochers : la mère a été tuée, la fille grièvement blessée. Le 4 août

M. Herz, de Paris, glissa sur une paroi de rocher et fit une chute mortelle, au retour d'une excursion facile dans les environs d'Adelboden : il avait voulu prendre seul un raccourci. Le 10 août, miss Bridge, de Brighton, qui faisait une promenade avec une amie sur la Lireck Alpe, au-dessus de Zinal, glissa sur une pente herbeuse à la suite d'un brusque mouvement provoqué par la piqûre d'un insecte, et se brisa le crâne en tombant d'une hauteur de cent mètres. Enfin, le 27 août, un prêtre français, M. Bouisson, s'est tué en tombant des rochers de Heimweh-Fluh, c'est-à-dire en faisant une promenade que font tous les touristes qui séjournent à Interlaken. Nous n'allongerons pas cette funèbre énumération, parce que de semblables aventures n'ont rien de commun avec l'alpinisme.

Quant aux accidents de la première catégorie, aux catastrophes dont les victimes sont des habitués de la montagne, ou bien des hommes à qui l'amour de la science ou la passion des grands spectacles de la nature font braver les dangers de l'ascension des hautes cimes, notre devoir est d'en parler. Mais nous ne songeons pas à en dresser un relevé complet, ni à donner des relations détaillées des drames dont chaque nouvelle année nous apporte un lugubre contingent. Nous nous bornerons à résumer ici brièvement ce qui a été publié sur les principaux de ces accidents, dont cinq ont eu pour théâtre les Alpes suisses, et deux les Alpes françaises.

Le premier n'a heureusement pas entraîné mort d'homme. Un Anglais, M. Bargue, accompagné de deux guides, Christian Jossy junior et Rudolf Burgener, faisait l'ascension du Schreckhorn, le 3 août, lorsqu'une avalanche surprit la petite caravane. Les trois ascensionnistes furent grièvement blessés : M. Bargue et le guide Jossy purent néanmoins atteindre seuls la Schwarzegg, où Bergener fut ensuite transporté. De là tous les trois furent descendus à Grindelwald.

L'accident du Rothhorn Zinal a, par contre, coûté la vie à trois personnes. M. Arnold Baumann, de Zurich, avec les guides Joachim Tabin et Antoine Antille, de Vissoye, avait fait, le vendredi 4 août, l'ascension du Rothhorn en partant de la cabane du Mountet. Comme on ne les vit reparaître ni à l'hôtel du Trift, ni à Zermatt, où ils étaient attendus, on devina un malheur, et trois guides furent envoyés de Zermatt à leur recherche. Le samedi matin, ceux-ci trouvèrent les cadavres des trois ascensionnistes étendus sur le glacier du Trift. L'accident s'est produit sur le versant Sud du Rothhorn, à la descente, à un endroit qui ne présente ordinairement pas de danger, au moment où l'on quitte l'arête Sud. Les orages de la semaine précé-

dente avaient occasionné la formation d'une couche de glace, recouverte elle-même d'une couche de neige fraîche. On pense que la caravane aura voulu descendre en glissade la pente assez raide, et longue d'environ 300 mètres, et qu'elle aura été emportée par une avalanche. Arrivés au bas de la pente, les malheureux ont été précipités au bas d'un rocher abrupt d'une hauteur de 300 mètres, puis ont fait une troisième chute d'une hauteur considérable. M. Baumann et le guide Antille, encore attachés à la corde, étaient étendus l'un sur l'autre; le guide Tabin gisait à dix mètres plus loin ; la corde était rompue entre lui et ses compagnons. Une caravane de dix-huit hommes, partie de Zermatt, a ramené les cadavres le samedi soir. Les corps des deux guides ont été transportés à Vissoye. Tous deux étaient mariés et pères d'une nombreuse famille. Joachim Tabin était un guide de premier ordre, qui avait déjà fait plusieurs fois le Rothhorn cette année.

Un jeune Anglais, âgé de quinze ans, Robert Hamilton Smith, en pension à l'hôtel du Giétroz, à Châbles (vallée de Bagnes), était allé coucher le 13 août à la cabane de Chanrion en compagnie du Révérend Graham. Le lendemain, avec celui-ci et un alpiniste anglais, il fit l'ascension de la pointe d'Otemma. A la descente, le jeune Hamilton Smith marchait en avant de ses compagnons ; tout à coup, il glissa sur le gazon et alla se fracasser le crâne sur des rochers à 25 mètres au-dessous. Le lundi, le cadavre fut ramené à Châbles. De là, il fut transporté à Vevey, où les parents de la victime étaient en séjour.

Le vendredi 18 août, trois étudiants de l'Université de Berne, Lauber, Kottmann et Fürst, avaient entrepris de l'hôtel Schwarenbach, sur la route de la Gemmi, l'ascension du Balmhorn, qui ne passe pas pour dangereuse. Malgré les observations qui leur avaient été faites, ils n'avaient pas voulu prendre de guides. Les trois ascensionnistes étaient parvenus à mi-hauteur de la montagne, et avaient franchi heureusement le Schwarzgletscher, lorsque, arrivés dans le couloir de Zackengrat, à une hauteur d'environ 3,000 mètres, à un endroit où les guides ont l'habitude de tailler des marches, l'un d'eux est tombé, entraînant ses camarades. Tous trois ont glissé avec une rapidité vertigineuse sur un parcours d'environ 300 mètres ; la glissade s'est arrêtée au bord d'une large et profonde crevasse du glacier. Fürst était dans un état lamentable ; il avait l'épine dorsale atteinte et une blessure au crâne. Kotmann était contusionné et avait un pied foulé. Lauber, seul, était encore en état de marcher et put se rendre à l'hôtel de Schwarenbach, distant de deux heures, pour demander du secours. L'hôtelier, M. Bohny, de Frutigen, son père, son frère

et un domestique se rendirent immédiatement sur le lieu de l'accident. Voyant que leurs forces ne suffiraient pas pour transporter les deux blessés, M. Bonhy père retourna à Schwarenbach pour réclamer du secours aux bains de Louèche. d'une part, et à Kandersteg, d'autre part. Le docteur Brunner, des bains de Louèche, monta donner les premiers soins. L'après-midi, arriva, de Kandersteg, une caravane de dix hommes. qui transportèrent les blessés à l hôtel de Schwarenbach. Fürst succomba le même jour à ses blessures. Son corps fut emmené à Soleure, chez ses parents, tandis que les deux blessés retournaient chacun de leur côté dans leur famille.

Une caravane composée des alpinistes anglais Hill et Jones, et des guides Zubriggen de Saas, Furrer de Stalden, et Vuigniez d'Evolène, était partie le dimanche 27 août d'Evolène pour faire l'ascension de la Dent-Blanche. Le lundi, de bonne heure, les ascensionnistes avaient atteint le col de la Dent-Blanche, où commence la partie difficile de l'ascension. La caravane s'engagea sur l'arête qui conduit au sommet: le guide Furrer, homme très expérimenté et courageux, marchait le premier ; puis venait M. Jones, suivi de Zurbriggen et de Vuigniez, et enfin M. Hill. Ils étaient arrivés, en surplombant l'abîme, à une hauteur de 4,300 mètres, à 50 mètres environ du sommet. La caravane venait de franchir un passage très difficile ; le guide Vuigniez et M. Hill avaient assujetti la corde à une arête de rocher. A ce moment, Furrer planta son piolet dans une fissure de rocher, et, en se hissant à l'aide de cet instrument, réussit à atteindre un endroit où il pensait pouvoir prendre pied. Mais tout d'un coup, soit que le rocher eût cédé, soit que le piolet sur lequel il s'appuyait eût fléchi, Furrer tomba en arrière, entraînant avec lui Jones, qui entraîna à son tour Zurbriggen. Ce brusque mouvement détacha la corde devant le guide Vuigniez, qui fut également précipité en avant. La corde se rompit alors devant M. Hill, dont les quatre compagnons furent ainsi précipités dans l'abîme. Tout cela s'était passé avec une rapidité inouïe. Paralysé par l'émotion, M. Hill restait attaché à son bout de corde. Il lui semblait à ce moment qu'il eût presque mieux valu pour lui de tomber avec ses compagnons que de rester seul dans une situation aussi effroyable. Il lui était impossible de redescendre seul : il s'en était déjà rendu compte en montant. Il fallait donc continuer son ascension jusqu'à l'endroit d'où ses compagnons étaient tombés. M. Hill passa ainsi deux fois vingt-quatre heures sur la montagne et demeura deux nuits dans un état indescriptible, à une hauteur de 4,000 mètres au-dessus du précipice où la mort le guettait à chaque pas. Il réussit cependant à atteindre le sommet, puis enfin à descendre sur l'autre

versant, du côté de Zermatt. C'est le mercredi seulement, vers midi, qu'il arriva à Zermatt, apportant la triste nouvelle. Sa femme, qui habitait un des hôtels de Zermatt, en proie à de vives inquiétudes, avait déjà, par l'intermédiaire de M. Seiler, pris de tous côtés des informations, mais sans obtenir aucun renseignement précis. Assitôt que la nouvelle fut connue, M Seiler fit partir une caravane de trente hommes ; de leur côté, vingt-trois guides d'Evolène partaient aussi à la recherche des cadavres. Ceux-ci furent découverts par les guides d'Evolène, arrivés les premiers.

Quatre des guides morts dans les catastrophes du Rothhorn et de la Dent-Blanche avaient été assurés par les soins du Club Alpin Suisse auprès de la compagnie «la Zurich.» La famille de Furrer a reçu 4,000 francs, celle de Zurbriggen 4,000 francs, celle de Vuignier 3,000 francs ; la famille de Joachim Tabin a reçu 4,000 francs.

Les accidents survenus dans les Alpes Françaises sont arrivés tous deux dans la chaîne du Mont-Blanc.

MM. Cauro, docteur ès sciences, préparateur au laboratoire de physique de M. Lippmann à la Sorbonne, et Lespieau, professeur au collège Chaptal, s'étaient rendus à Chamonix pour y faire, avec le concours de M. Janssen, des expériences relatives à la télégraphie électrique. Il s'agissait de déterminer les pertes qu'un fil nu peut éprouver par son passage dans la glace sur une grande longueur. L'administration des télégraphes avait mis à la disposition des deux jeunes savants le fil et les appareils nécessaires. Le lundi 28 août, à 8 heures du matin, ils partirent de Chamonix, accompagnés des guides Félix Bozon, Emile Ducros, Jean Devouassoud, pour faire des expériences sur la route des Grands-Mulets. La caravane, gravissant la Montagne de la Côte, était arrivée au rocher appelé Bec de l'Oiseau ou Mont Corbeau (2,332 mèt.), lorsque, par suite de la pluie qui commençait à tomber, elle dut se mettre à la recherche d'un abri. Les guides marchaient en tête, puis venaient M. Lespieau et M. Cauro. Tout à coup un cri poussé par un des guides retentit : M. Cauro venait de tomber dans un précipice d'une hauteur de 300 mètres. C'est en voulant examiner la pente du Mont Corbeau que le malheureux savant avait glissé sur le gazon humide. La chute fut épouvantable : le corps de M. Cauro rebondit comme une balle plus de vingt fois ; le spectacle glaça d'horreur les membres de la caravane. M. Lespieau et les trois guides descendirent aussitôt la montagne pour se porter au secours de la victime. Ils ne trouvèrent qu'un cadavre. Le corps de M. Cauro était méconnaissable, le crâne ouvert, presque complètement vidé de matière cérébrale, les membres mutilés. Après avoir mis le corps

de son ami en lieu sûr, M. Lespieau, dont la douleur était navrante, redescendit à Chamonix avec les guides annoncer la fatale nouvelle. Aussitôt — il était 11 heures du matin — une caravane de secours fut formée et partit à la recherche du cadavre, qui gisait dans la moraine supérieure du glacier des Bossons: M. Janssen, en chaise à porteurs, s'était mis à sa tête. A l'aide d'une civière, le corps fut rapporté au pavillon de l'hôtel de la Mer de Glace. Les obsèques eurent lieu le surlendemain, au milieu d'un grand concours de population ; la famille — M. Cauro n'avait qu'une sœur et un oncle — prévenue télégraphiquement, n'avait pu arriver à temps. M. Janssen a prononcé devant le cercueil quelques paroles émues pour honorer la mémoire du jeune physicien, que semblait attendre un brillant avenir, et qui est mort victime de son dévouement à la science.

Le dernier accident dont nous ayons à parler est celui d'un alpiniste autrichien bien connu, M. Louis Purtscheller, qui a eu le bras droit cassé en tombant dans la rimaye à la descente de la Grande Aiguille du Dru. Voici, d'après le récit de son compagnon, M. le docteur Lowenbach, publié dans le *Mittheilungen* du Club Alpin Austro-Allemand, comment les choses se sont passées :

« M. Purtscheller et moi, accompagnés de mon guide Oberhollenzer, avions entrepris le 25 août d'escalader la Grande Aiguille du Dru. L'ascension s'accomplit de la manière la plus satisfaisante ; à 10 heures nous atteignions le sommet ; à 3 heures, à la descente, nous laissions derrière nous les derniers rochers et nous abordions le névé supérieur du glacier de Charpoua, qui est en pente très raide, et au bas duquel se trouve la rimaye. Nous nous attachâmes à la corde, nous chaussâmes les crampons ; M. Purtscheller était en tête, je le suivais et Oberhollenzer fermait la marche. En raison du danger de la chute des pierres, M. Purtscheller avait pris une allure accélérée ; Oberhollenzer dit alors qu'il priait qu'on allât moins vite, parce que, sur une pente si raide, si l'on marchait trop rapidement, le second risquait de mal poser le pied dans le traces du premier et de les effacer, en sorte que le dernier n'aurait plus de traces où placer le pied et que son équilibre n'aurait d'autre appui que le piolet. M. Purtscheller continua à avancer sans ralentir le pas ; alors Oberhollenzer cria tout à coup : il faut qu'ici j'enfonce mon piolet bien solidement », et en même temps il l'enfonça de toute sa force. A ce moment j'entendis un craquement ; le manche du piolet d'Oberhollenzer venait de se rompre par le milieu ; et la secousse qui en résulta fit naturellement perdre l'équilibre au guide, qui s'était appuyé de tout son poids sur le piolet. Il tomba directement sur Purts-

cheller sans me toucher, le fit tomber et tous deux m'entraînèrent à mon tour. Nous glissâmes sur la névé la longueur de 6 à 7 mètres, et nous tombâmes tout droit dans la rimaye, profonde de 4 à 5 mètres. Purtscheller dit tout de suite qu'il avait le bras droit cassé; Oberhollenzer s'était foulé le pied droit; moi, je n'avais rien que des contusions. Je bandai de mon mieux le bras de Purtscheller, et je réussis, après cinq heures de pénibles efforts, à le conduire jusqu'à un endroit où nous bivouaquâmes et passâmes la nuit. Le lendemain matin, après avoir improvisé un autre bandage un peu meilleur, je me rendis à Montanvert pour donner l'alarme; une colonne, partie sous la conduite de l'hôtelier Simond et de M. O. Eckenstein, de Londres, alla chercher M. Purtscheller et le ramena dans la vallée. Le lendemain, il fut reconduit à Chamonix, d'où je partis avec lui pour Genève; il reçut là, dans la clinique du docteur d'Andreæ, les soins que nécessitait son état.»

Cette histoire nous montre qu'il peut arriver même à un alpiniste de premier ordre et à un excellent guide de commettre des fautes. Si M. Purtscheller eût ralenti le pas quand son guide le lui demanda, ou si Oberhollenzer eût eu à son piolet un manche plus solide, la chute du guide ne se serait pas produite et la caravane ne serait pas tombée dans cette rimaye d'où c'est miracle qu'elle se soit tirée à si bon compte.

L'enseignement professionnel à Madagascar

Tous les voyageurs qui ont séjourné en Imérina ont été frappés, depuis longtemps, des aptitudes réelles que présentent les indigènes pour les arts manuels. Grâce aux efforts de quelques initiateurs européens qui, depuis le règne de Radama Ier, se sont appliqués à introduire dans ce pays nos petites industries et l'usage de leurs produits, les Malgaches des hauts plateaux ont imité consciencieusement ce qui a été placé sous leurs yeux. Dans la revue des *Notes, reconnaissances et explorations*, nous avons plus particulièrement étudié les modifications que cette faculté d'imitation avait introduites dans l'art de la construction, et nous avons pu constater et relever ainsi les traces des influences successives qui s'étaient exercées dans les populations des hauts plateaux.

Mais si l'habitation présente à ce point de vue un intérêt réel, il en est de même des objets de la vie courante et d'un usage quotidien dus

à l'industrie indigène. Autrefois, quand les échoppes de jonc se pressaient sur la place du Marché et s'accrochaient aux flancs de la colline d'Antaninarena, depuis la place d'Analakely jusqu'à la grande rue dite de Zoma, c'était toujours, pour les nouveaux venus, un sujet d'étonnement de voir les objets de corne, la coutellerie, les articles de cuir façonné, les chapeaux, les dentelles, dont les étalages s'enchevêtraient. Aujourd'hui, pour le plus grand profit de l'hygiène, le marché de Tananarive a été coordonné et aéré, le pittoresque seul a perdu dans cet arrangement ; les bibelots existent encore, mais leur aspect n'est plus aussi imprévu, aussi *déroutant* que dans le chaos primitif : ils sont rangés par classes ! Toutefois, la nomenclature de ces classes est instructive ; elle affirme nettement et la faculté d'assimilation des malgaches et les étapes de leur histoire. L'ensemble constitue l'industrie malgache.

C'est cette histoire que, dans un but de rénovation et de perfectionnement, M. le gouverneur général avait essayé de faire revivre en créant, l'année dernière, une commission composée des notables et des *vieux* du pays. Il avait chargé, en effet, cette commission d'étudier les procédés employés dans les petites industries et les cultures, de les divulguer afin d'encourager, dans les différents districts, leur application et leur développement. Ladite commission élabora un volumineux rapport, dont quelques parties, spécialement celles réservées aux cultures locales, ont paru dans la *Revue de Tananarive*. Le même travail avait déjà été fait, du reste, dans la compilation si intéressante et toujours instructive du père Callet, connue sous le nom de *Tantara Andriana* (Histoire des rois), que nous avons souvent mise à contribution ici même.

L'auteur s'étend complaisamment sur les moyens de fabriquer le savon, de forger le fer, de façonner la poterie, de travailler l'argent, etc. descriptions enfantines parfois, mais scrupuleusement exactes ; pas un détail de fabrication n'est omis ; on sent la volonté de reproduire fidèlement une opération dont les phases restent inexpliquées pour l'opérateur. Il a vu faire ainsi, il dit ce qu'il a vu, il passe ce qu'il ignore : « Quant aux marmites de fer, elles nous viennent des *blancs ;* on n'a pas su encore fabriquer ici ce genre de marmites ; j'ignore les procédés de fabrication ; les *blancs* seuls les connaissent. »

Nous ferons grâce à nos lecteurs des trucs employés, ingénieux souvent, pour arriver au résultat. On trouve dans leur description les traces des peines que leurs instructeurs ont dû avoir pour arriver, dans ce pays dénué jadis de tout, à se créer des ressources et à assurer la réussite. L'honneur de ces tâtonnements revient à ces audacieux

de la première heure qui, parmi ces barbares, à une époque troublée, apportèrent péniblement les preuves de notre civilisation. En première ligne figure le Français Laborde dont le nom est demeuré indissolublement lié à l'histoire des Hovas, et qui, avec quelques manuels Roret, est parvenu à utiliser et à diriger l'*ingéniosité* malgache dans la voie industrielle.

Mais si la constatation même de cette industrie, bien que rudimentaire, étonne le voyageur, elle frappe encore plus vivement celui qui séjourne et cherche à étudier comment l'ensemble de ces procédés s'est perpétué jusqu'à nous. Ce n'est pas sans stupéfaction qu'on se rend compte alors de l'organisation profondément administrative, mais pratique, avec laquelle, de lui-même, ce peuple s'est classé et a établi son fonctionnement. J'ai dit de *lui-même*, car l'organisation primitive, le principe de cette classification, remonte à Andrianampoinimerina, c'est-à-dire à l'époque où Tananarive n'avait pas encore subi l'influence étrangère.

Dès ce moment, en effet, la société malgache comprenait un certain nombre de corporations, dont la plus célèbre, réservée par privilège à l'aristocratie, était celle des charpentiers. Et au fur et à mesure que les connaissances primitives augmentaient, de nouvelles corporations sont venues s'ajouter aux anciennes ; celles-ci se sont elles-mêmes subdivisées en sous-corporations, dont les membres, enrégimentés, embrigadés militairement, étaient, suivant leurs degrés hiérarchiques, les dépositaires des merveilleux procédés qu'ils transmettaient aux apprentis.

La machine, dans son ensemble et ses détails, fonctionnait avec régularité ; tous les mardis, l'armée des corporations venait se faire passer en revue par ses chefs sur la place de Soanierano avec une telle ponctualité que, dans les débuts de notre installation après la conquête, il nous a suffi de prendre les listes de ces corporations et d'en appeler les chefs pour que les troupes fussent convoquées en une journée. Malheureusement, le principe de centralisation, qui faisait appeler à Tananarive ces ouvriers habitant aux quatre coins de l'Imerina, était peu compatible avec nos idées administratives. De plus, les commandants du cercle ou de secteurs, préoccupés de la police de leurs territoires, ne pouvaient laisser leurs administrés à la disposition d'une autorité différente de la leur, et peu à peu on dut renoncer aux convocations. C'en était fait ; les corporations avaient vécu et disparaissaient, au grand détriment de la main-d'œuvre en tant qu'ouvriers d'art. Puissent-elles reparaître un jour quand l'augmentation des territoires placés sous la même autorité permettra d'en reprendre le principe essentiel.

Dès 1896, alors que tout en assurant le progrès de la pacification, M. le général Galliéni s'était préoccupé d'organiser pratiquement le pays, il s'était entouré de renseignements sur ces corporations. Les aptitudes des Hovas l'avaient frappé : il songea au parti qu'on pourrait tirer de leur faculté d'imitation, et conçut le projet de rénover l'esprit des anciennes corporations dont les événements d'alors entraînaient forcément la ruine. Enfin, comme dans toutes les mesures d'ordre général prises par lui à Madagascar, il chercha à assurer l'intérêt de la France en profitant des ressources locales et des dispositions des habitants : c'est ainsi que l'école professionnelle de Tananarive fut créée.

Des objections nombreuses furent, nous le savons, et sont encore formulées contre cette création. Aussi, avant d'étudier son fonctionnement et le développement obligé que cet enseignement est appelé à prendre, nous croyons utile d'essayer de réfuter ces objections qui, toutes, peuvent se ramener à une seule que nous formulerons carrément et franchement : « *En développant les aptitudes des Malgaches, ne travaillons-nous pas contre les intérêts de nos nationaux?* »

A une époque, en effet, où la colonisation devient pratique, où la la mise en valeur d'une colonie au profit des colons est le souci de nos gouverneurs, où cette mise en valeur doit être enfin, pour la métropole, une affaire, il est permis d'employer le langage des affaires et de ne plus s'égarer sur le terrain des utopies et des idées purement théoriques. On peut donc, on doit donc étudier sincèrement le problème de l'éducation que nous sommes appelés à donner à nos nouveaux sujets, et chercher à définir par des essais pratiques, sinon encore par des programmes arrêtés, l'enseignement qui doit transformer ceux-ci en auxiliaires pour nos colons présents et à venir. Car cet enseignement, nous le leur devons, mais nous nous devons à nous aussi de le rendre utile et profitable.

L'objection comprend donc deux points distincts :

1° Quel est l'intérêt des indigènes?

2° Quel est le nôtre ?

Dans tout pays où la main-d'œuvre serait abondante, où la proportion des terrains cultivés par rapport aux terres incultes serait prépondérante, il serait peut-être possible de favoriser le développement des facultés intellectuelles au détriment des aptitudes manuelles, et de laisser l'indigène se livrer aux études simplement spéculatives. Agir ainsi à Madagascar serait une folie.

Dans les premières années de la conquête, en effet, le besoin d'interprètes, de secrétaires, de comptables, a fait rechercher tant par l'ad-

ministration que par les particuliers, les sujets indigènes formés anciennement par les différentes écoles. Ces jeunes gens, grâce à leur connaissance de notre langue, ont été à même de gagner des salaires dont la concurrence augmentait le taux, et il en est résulté une émulation dont la conséquence a été l'encombrement des écoles officielles ou privées.

A cette cause, s'ajoutait également le penchant du Malgache à la paresse, qui le porte naturellement de préférence vers les carrières sédentaires et le travail de bureau. Il y a là un danger pour l'avenir des indigènes et le nôtre, car le nombre des élèves appelés à devenir instituteurs ou employés de bureau, étant forcément très limité, est dès maintenant très inférieur à celui des élèves qui sortent chaque année des différentes écoles. D'autre part, nous verrons que, malgré ses aptitudes réelles, le Malgache, dans les carrières libérales pas plus que dans celles de l'industrie, n'est, par la nature même et le tempérament de sa race, apte à s'élever au-dessus du niveau d'un infirmier ou d'un contremaître et reste, si bonnes qu'aient été ses études, nous en avons des exemples en ce moment, incapable d'initiative. Ainsi les élèves auxquels nous nous serons efforcés de donner une instruction au-dessus de la moyenne n'auront, à leur sortie de l'école, aucune situation assurée, et cette instruction même, purement théorique, les laissera sans ressources.

Il est facile de prévoir le résultat ; la paresse innée chez eux reprendra le dessus : abandonnés à eux-mêmes, ils constitueront rapidement un clan à part dans la colonie, trop infatués, car leur orgueil est déjà extravagant, pour cultiver la rizière de leurs ancêtres, trop aveulis pour s'embaucher dans les exploitations de nos compatriotes comme simples manœuvres ; inutiles et, par suite, dangereux.

Or, dans ce pays d'une superficie de plus de 40 millions d'hectares, et où la population atteint trois millions d'habitants environ, alors qu'une main-d'œuvre abondante serait indispensable, l'enseignement théorique aurait pour conséquence immédiate de restreindre chaque année le total des forces vives du pays. Quand toutes les mesures prises sagement et prudemment par l'autorité jusqu'à ce jour ont eu pour but l'accroissement de ces forces vives, nous viendrions priver la colonisation de milliers de bras ou d'intelligences qui, préparées par des études essentiellement pratiques à un rôle actif, pourraient utilement être employées par elle. Ce serait un crime.

Reste à discuter la seconde partie de l'objection. En donnant aux Malgaches cette instruction pratique, ne supprimons-nous pas un débouché pour nos ouvriers ou nos contremaîtres ? La réponse est facile.

1° Jamais un Malgache n'aura l'initiative suffisante pour se transformer en patron.

Jamais un Malgache n'aura l'activité suffisante pour faire un bon ouvrier.

Dix années de séjour à Madagascar, pendant lesquelles nous n'avons cessé de faire travailler des indigènes, nous ont permis non seulement d'étudier ces aptitudes des Malgaches, mais même d'en suivre le développement. Certes, nous avons trouvé parmi eux des tailleurs de pierre, des menuisiers, des ferblantiers, des forgerons, etc., qui, sous l'habile direction et la surveillance constante des contre-maîtres français que nous avons placés à leur tête, sont arrivés à nous permettre l'exécution de travaux dont nous ne pouvions espérer le succès dans un pays pareil; mais, en matière de main d'œuvre, à côté de l'exécution, il y a le rendement dont il faut tenir compte. Or, l'ouvrier malgache travaille avec une lenteur désespérante qui, si peu élevé que soit le prix de revient des matières premières, fait ressortir l'objet fabriqué à un taux élevé. Que de fois ne me suis-je pas arrêté en France devant des tailleurs de pierre occupés à équarrir une bordure de trottoir et n'ai-je pas fait la comparaison avec mes ouvriers de Tananarive, passant des semaines à user patiemment et lentement le bloc qu'ils étaient incapables d'ébaucher à coups de masse. Et il en est de même pour les menuisiers, pour les forgerons, pour tous les corps d'état. C'est, nous le répétons, une conséquence naturelle, obligée, du tempérament de cette race que rien ne peut modifier. Les bons ouvriers peuvent venir à Madagascar; ils trouveront de l'ouvrage à un prix rémunérateur, j'en appelle à tous mes confrères.

D'autre part, de tous ces ouvriers indigènes que nous avons formés, pas un ne s'est établi à son compte, En 1890 et les années suivantes, nous avions, pour la construction de la Résidence, employé de nombreux menuisiers dont quelques-uns étaient même devenus des apprentis ébénistes. Ceux-là auraient pu s'installer en boutique, fabriquer des meubles dont ils auraient facilement trouvé l'écoulement. Ils ne l'ont pas fait pour deux raisons : la première due uniquement à leur paresse naturelle ; la seconde provenant de ce fait, qu'il aurait fallu risquer, c'est-à-dire avancer quelque argent, ce qui est contraire à leur méfiance habituelle. Il n'y a guère, à Tananarive en fait d'ouvriers indigènes établis et travaillant à leur compte, que des ferblantiers : or, l'année dernière, un ferblantier français s'est installé : il ne peut suffire aux commandes. Le danger qu'on signale avec tant d'insistance n'existe donc pas, à notre avis. Quel que soit le

développement pris par l'instruction pratique dans les hauts plateaux, les ouvriers ainsi formés constitueront des contremaîtres passables, capables de suppléer au manque d'ouvriers européens, mais incapables de remplacer ceux-ci et par suite de les priver de places dont ils seraient amenés à profiter. Il y a entre l'ouvrier malgache et le français la même différence qu'entre l'apprenti et le patron, et cette différence, profondément, indélébilement marquée par les causes naturelles que nous venons d'indiquer, si elle s'atténue par le perfectionnement de l'instruction, ne peut certainement pas disparaître.

C'est donc en suite de ces réflexions et après avoir longuement mûri les conséquences de sa décision, que le général Galliéni arrêta la création de l'école professionnelle de Tananarive.

Pour tous les détails de cette création et les actes organiques qui la caractérisèrent, nous renverrons le lecteur tant au *Journal officiel* des premiers jours de 1897 qu'à l'*Annuaire de* 1893 et au *Guide de l'Immigrant*. Il nous suffit d'examiner les conséquences de cette création et son influence sur l'avenir de l'enseignement à Madagascar.

L'école professionnelle était un essai ; elle commença donc à fonctionner avec un budget très limité; l'outillage était celui des anciennes corporations, augmenté, et surtout rajeuni, par quelques emprunts faits aux ateliers de travaux publics. La première année durant laquelle nous avons été appelés par la confiance du Gouverneur Général à organiser et à assurer le fonctionnement de la nouvelle école fut une année de tâtonnements ; le recrutement même des élèves obligeait à suivre un programme un peu différent de celui que nous aurions voulu définitivement adopter. Les jeunes gens qui s'étaient fait inscrire, étaient, en effet, pour la plupart, des anciens élèves, les meilleurs élèves, des différentes écoles qui fonctionnaient à Tananarive avant notre arrivée, et en particulier de l'Ecole dite normale de Faravohitra. Ils avaient reçu dans cet établissement une instruction théorique assez développée. De plus, c'étaient les fils des anciens fonctionnaires hovas, imbus de préjugés, infatués de leur personne, proportionnellement aux rangs qu'occupaient leurs pères dans la hiérarchie administrative.

Enfin, l'assiduité aux cours n'avait jamais autrefois été rendue obligatoire, et, dans toutes les écoles, une liberté assez grande était laissée aux élèves, qui travaillaient *en amateurs*. La conséquence de ces trois raisons fut l'obligation de donner aux cours et aux heures d'études, pour la première année, plus d'importance qu'aux ateliers. Les professeurs qui voulurent bien nous prêter un concours dévoué ont été tous étonnés de la facilité avec laquelle leurs élèves apprenaient:

une mémoire excellente les servait admirablement. Dans les ateliers, en particulier à la forge, à la menuiserie et à l'horlogerie, de petits travaux furent exécutés avec une certaine dextérité. A la fin de la première année, l'examen de classement et une exposition des objets fabriqués permirent de se rendre compte d'un succès certain, en vue duquel le budget de l'école fut augmenté, des contremaîtres demandés en France, un sous-directeur nommé.

Le problème était donc résolu pour Tananarive. Soucieux d'étendre à d'autres régions cette heureuse création, le général Galliéni prescrivit l'installation d'autres écoles semblables à Tamatave, à Majunga, à Fianarantsoa. Les deux premières ne pouvaient assurer leur recrutement que parmi les indigènes des côtes ; or, je crois que personne actuellement ne se fait plus illusion sur la valeur de ces races : l'une, celle de la côte Est, est abrutie ; l'autre, sur la côte Ouest, est demeurée sauvage. Peut-être la dernière, avec de longs et pénibles efforts, donnera-t-elle des résultats supérieurs à ceux de la première ; pour l'instant, il ne peut être encore question de succès. On s'en aperçut vite dès les débuts et, au bout de quelques mois, l'école de Tamatave en formation était provisoirement supprimée. Quant au centre important de Fianarantsoa, il est possible d'y installer la même école que celle de Tananarive : des ateliers y fonctionnent aujourd'hui grâce à l'initiative de M. l'administrateur Besson, et nous ne doutons pas du succès sur ce point où l'indigène offre la plus grande similitude avec le Hova, et est appelé à suivre le même développement intellectuel que celui-ci. En Imerina enfin, quelques commandants de territoire ou de cercle ont créé des ateliers professionnels; plusieurs de ce genre fonctionnent à Ankazobé, à Manjakandriana, à Anjozorobé. Dans le premier centre, sous l'impulsion active du lieutenant-colonel Lyautey, les ateliers de menuiserie, de forge et de ferblanterie fabriquent les objets usuels nécessaires aux nouveaux bâtiments du Cercle.

L'ensemble de ces expériences, appuyé sur les remarques que nous avons faites au début de cette étude, donnèrent la conviction au Gouverneur Général que, dans l'Imerina du moins et le Betsiléo, une modification complète devait être tentée dans l'enseignement, modification dont la conséquence serait de développer le nombre des ouvriers d'art en assurant dans les meilleures conditions possibles le recrutement de l'école de Tananarive, qui devenait, par la force même des choses, une sorte d'école centrale susceptible de former, en plus des contremaîtres, un personnel enseignant pour les autres régions. La question budgétaire commandait, du reste, cette centralisation : une

école d'apprentissage comprenant dix ateliers exige, comme personnel et comme matériel, une dépense annuelle assez considérable, telle que le budget de la colonie ne pourrait en assumer plusieurs fois la charge.

D'autre part, pour que l'école soit réellement en état de fournir à la fois l'enseignement et les expériences utiles à la mise en valeur des ressources locales, ce qui doit être un des côtés intéressants de son œuvre, il est indispensable qu'elle soit convenablement outillée ; les résultats de ses expériences ne peuvent avoir qu'une valeur relative si elles ne sont faites dans des conditions normales. Il devenait donc nécessaire : 1° de donner à l'école professionnelle tout le développement qu'elle comportait, en installant ses ateliers dans les conditions les plus favorables à leur fonctionnement ; 2° de la réunir aux autres écoles pratiques déjà créées ou en voie de création, afin de permettre aux élèves destinés à l'enseignement de suivre des cours communs ; 3° de modifier l'enseignement primaire dans le sens voulu en prévoyant pour l'avenir, entre l'école de village et l'école centrale de Tananarive, une série d'autres écoles de chefs-lieux destinées à restreindre le nombre des élèves dirigés sur ce centre et à garantir le choix.

L'ensemble de ces mesures fut étudié par une commission spéciale composée du chef de service de l'enseignement, auquel étaient adjoints un inspecteur, chef de service de l'agriculture et un ingénieur colonial. Sur le rapport de cette commission, le Gouverneur général prit un arrêté dont une circulaire développa les différents articles ; le tout a paru dans le *Journal officiel* du mois d'avril.

Trois écoles concourent dorénavant à assurer l'enseignement supérieur à Tananarive : l'école Le Myre de Vilers, créée depuis deux ans, l'école professionnelle d'apprentissage, qui fonctionne depuis la même époque, l'école d'agriculture actuellement en création. L'ensemble de ces trois écoles comprend bien en effet les débouchés que peut assurer aux indigènes le développement économique de la colonie : il garantit aussi l'exécution du triple programme imposé par la situation et les ressources locales : 1° former un personnel enseignant pratique, c'est-à-dire au courant des choses usuelles de l'existence ; 2° assurer des ouvriers et des contremaîtres à nos colons, dans l'industrie comme dans la culture ; 3° développer chez l'indigène le goût et l'habitude du travail manuel en augmentant et en améliorant la quantité et la qualité des produits fabriqués.

Il est encore une quatrième raison, en dehors des facultés naturelles des indigènes des hauts plateaux, pour justifier la centralisation de

cet enseignement supérieur à Tananarive : c'est l'expansion coloniale du Hova, son extension en dehors de l'Imerina. Nous venons de constater encore, en les étudiant, les qualités qui les distinguaient des autres tribus, et en particulier de celles de la côte. Nous savons, nous sommes sûrs que, dans un avenir prochain, le Hova reprendra dans ses anciennes conquêtes, mais commercialement cette fois, la situation que nous avons dû lui enlever politiquement. Cet événement qui se prépare, que de récentes mesures administratives ont même précipité, en matière d'enseignement nous devons le prévoir, et, en le prévoyant, nous devons nous efforcer d'en profiter. Vis-à-vis de toutes ces tribus côtières, que nos armes ont presque soumises entièrement aujourd'hui, notre meilleur auxiliaire sera le Hova. Tour à tour commerçant, cultivateur, instituteur, et faisant parfois, le plus souvent même, concurremment les trois métiers, le Hova était le sûr intermédiaire entre le gouvernement de Tananarive et ses fiefs éloignés. C'était le coadjuteur du gouverneur de province comme du chef de village : en matière religieuse, il a été le véhicule des idées des différentes missions, et, si sur certains points, les influences arabes et indiennes ont pu être contre-balancées, c'est par le « mpampianatra » le maître d'école, toujours en relations d'affaires avec les indigènes de la région, chanteur et musicien, qui le dimanche groupait autour de lui dans une paillotte vaste et confortable, établie suivant les principes de construction des hauts plateaux, les femmes, les enfants, parfois même les hommes du village où il exerçait son métier. C'est dans les mêmes conditions que nous devons encore nous servir de lui, après l'avoir façonné à notre guise, lui avoir appris un métier en rapport avec les points auxquels nous le destinons et surtout après lui avoir inculqué un ensemble d'idées pratiques complétant la connaissance et l'usage de notre langue, qu'il ira propager partout où notre influence ne peut pénétrer que lentement et incomplètement. Lorsque ce personnel enseignant sera assuré sur tous les points où la création d'une école primaire est actuellement possible, lorsque d'autre part et simultanément, les écoles primaires existantes et le groupe scolaire de Tananarive auront formé et répandu dans le pays des ouvriers qu'il n'est pas besoin de faire habiles, l'œuvre civilisatrice de la France sera pratiquement exercée, au plus grand profit de nos colons, et sans que nos ouvriers d'art puissent souffrir d'une concurrence qui, nous ne saurions trop le répéter, ne peut pas, ne pourra jamais exister.

Août 1899

(*Revue de Madagascar*). Ant. JULLY.

COMPTE RENDU DES SÉANCES

Conférence de M. Chailley-Bert sur le Peuple du Transvaal

Le vendredi 8 décembre 1899, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, sous la présidence de M. Quesnel, vice-président, a eu lieu une conférence de M. Chailley-Bert sur le *Peuple du Transvaal*. Le nouveau préfet de l'Hérault, M. Arnaud, Président d'honneur de la Société, y assistait, et un nombreux public était accouru pour entendre traiter un sujet d'un intérêt aussi actuel par un conférencier aussi éminent.

M. Quesnel, Président, a d'abord souhaité la bienvenue au distingué conférencier, l'économiste bien connu, le gendre et le collaborateur de Paul Bert, le spécialiste tout à fait compétent des questions coloniales, dans une courte et élégante allocution.

Alors, M. Chailley-Bert a raconté avec une émouvante simplicité l'histoire de ce petit peuple des Boers, composé de colons hollandais et de réfugiés français, qui, depuis deux siècles, intraitable, indomptable dans son amour de l'indépendance, fuit devant l'invasion anglaise. Cerné maintenant de toutes parts, il n'a plus d'autre ressource que de se défendre en désespéré, de vaincre ou de mourir. Pour l'orateur, le résultat de cette lutte n'est malheureusement pas douteux. Quels que soient le courage et l'esprit de résistance des Boers, l'Angleterre l'emportera à la longue, par la force du capital et du nombre. Mais sa victoire pourra lui être plus funeste qu'utile, car elle ne réussira qu'à attacher aux flancs de son empire une nouvelle Irlande, aussi irréconciliable que l'autre. Les sentiments des Afrikanders à cet égard ne sont pas douteux, ainsi que le prouvent les fragments tout à fait attachants et tout à fait significatifs d'un curieux roman, dont l'auteur est Mlle Schreiner, la sœur du premier ministre du Cap : *Le Journal de route du troupier Pierre Alkett*.

L'Europe assiste, sinon indifférente du moins impuissante, à ce

nouveau triomphe de la force sur le droit. Chacune des grandes puissances essaie de se faire payer son abstention : la Russie par des facilités plus grandes en Asie centrale et en Chine ; l'Allemagne par des acquisitions de territoires en Océanie, aux Samoa, en Guinée et en Afrique sud-occidentale au détriment du Portugal. Quelle doit être l'attitude de la France? Puisqu'elle ne peut plus être, comme autrefois, le champion du droit opprimé, et qu'elle a assez de se défendre elle-même, elle doit, sous peine d'être encore amoindrie dans la mesure où les autres s'agrandissent, exiger, elle aussi, des compensations et sa part dans le partage du monde. Cette part légitime, naturelle, c'est le Maroc et le Siam.

Telles sont les grandes lignes de cette magistrale conférence. Il suffit d'en résumer ici les principales idées, puisque ce même fascicule contient une étude de M. Quesnel sur la *Question du Transvaal* avec une carte à l'intention de nos lecteurs.

L. Malavialle

BIBLIOGRAPHIE

DURAND-LAPIE (Paul). *Le comte d'Escayrac de Lauture, sa vie et ses ouvrages.* — Paris, Champion, 1899, 8°, 180 pages.

Le comte d'Escayrac de Lauture appartenait à une des plus anciennes familles du Quercy. Né à Paris en 1826, il fit ses études au collège des Oratoriens de Juilly. Il se distingua de bonne heure par le goût des voyages et de la géographie et par une grande aptitude à apprendre les langues étrangères. A sa sortie du collège, il savait l'Anglais, l'Allemand et l'Espagnol. Il entra dans la carrière diplomatique comme attaché au ministre des affaires étrangères (1844). Quelques mois après, en 1845, il devenait secrétaire du capitaine de vaisseau Romain Desfossés, qui venait d'être nommé commandant en chef des mers de l'Inde : il visitait ainsi Sainte-Hélène, la Réunion, Madagascar, les Comores, Zanzibar, le Mozambique et toute la côte orientale de l'Afrique (1845-1846). Il était ensuite chargé de missions en Espagne, en Portugal et au Maroc (1846-1848). La révolution de 1848 l'engagea à quitter la carrière. Il put alors consacrer ses loisirs et sa fortune à des voyages d'études, d'abord en Europe (Iles Britanniques, Allemagne, Suisse), ensuite en Tunisie, en Tripolitaine, dans le désert de Libye, en Egypte, en Nubie, en Abyssinie, au Soudan-Egyptien et au Kordofan jusqu'à El Obéid (1849-1850). A son retour, il entra en relations avec M. Jomard. Déjà membre de la Société asiatique et de la Société orientale, il fut reçu membre de la Société de Géographie de Paris. Il y rendit compte de ses voyages au Soudan, et publia dans son *Bulletin* de 1851 une *Notice sur le Cordofan.*

En 1852, il fit un nouveau voyage en Palestine, en Syrie et dans le désert jusqu'aux ruines de Palmyre. Il en rapporta son grand ouvrage sur le *Désert et le Soudan*, Paris, Klinsieck, 1853, qui eut l'honneur d'une traduction allemande par K. ANDREE. Après quelques mois de repos, il repartit pour l'Egypte, où il resta deux ans, qu'il consacra à

diverses études, notamment des mémoires sur le *Ragle* ou *Hallucination du Désert*, sur le *Canal de Suez*, alors projeté, sur le *Soudan* et la publication du *Journal des Voyages* de M. THIBAUT dans son *Expédition à la recherche des sources du Nil*. Ces deux travaux furent publiés à son retour à Paris (1855-1856).

M. de Lesseps lui offrit alors, au nom du gouvernement égyptien, le commandement d'une nouvelle expédition projetée pour la découverte des sources du Nil Blanc. Mais ce projet ne fut pas réalisé (1856-1857). Du moins M. de Lauture rapporta de son nouveau voyage deux ouvrages qu'il publia à Paris à son retour, savoir : *De la Turquie et des Etats musulmans en général*, 1858, et *Essais de philologie* des langues africaines, 1859 (*Bull. Soc. Géogr.*). En 1860, il fut nommé membre de la mission scientifique qui accompagna l'expédition de Chine. Dans la route de Tient-sin à Pékin, il fut fait prisonnier et détenu pendant 20 jours au bagne de Pékin. Délivré, il put assister à l'entrée solennelle des troupes françaises dans la capitale du Céleste Empire. A son retour, en 1862-1861, il publia divers travaux qui furent réunis dans ses *Mémoires sur la Chine*, 1864. Ce fut son dernier voyage et son dernier ouvrage. Il mourut à Fontainebleau le 18 décembre 1868, n'ayant pas encore 43 ans.

Telle est, brièvement résumée, la carrière de cet estimable voyageur et savant qui a été, sur beaucoup de points, notamment dans les études africaines et orientales, un observateur attentif et un perspicace précurseur. En racontant sa vie et en donnant une intéressante analyse de ses œuvres, M. DURAND-LAPIE, avocat et agrégé de l'Université, a rendu service à la science géographique, qui pourra trouver intérêt et profit à cette lecture.

L. MALAVIALLE.

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

EUROPE.

Le mouvement des Ports Français. — Voici quel a été, en 1897, le mouvement des ports français principaux :

Marseille	10.866.000	tonneaux
Le Hâvre	5.964.000	—
Bordeaux	3.646.000	—
Dunkerque	3.104.000	—
Rouen	2.112.000	—
Boulogne	1.733.000	—
Nantes	929.000	—

Et voici, par comparaison, celui des principaux ports de l'étranger :

Londres	25.000.000	tonneaux
Liverpool	17.914 000	—
Cardiff	17.825.000	—
Newcastle	15.471.000	—
Hambourg	14.748.000	—
Anvers	12.370.000	—
Gênes	8.637.000	—

Les ports étrangers se développent plus vite que les nôtres. Marseille a été, dans ces dix dernières années, dépassé par Hambourg, et le Hâvre par Anvers. Dunkerque est le seul de nos grands ports français qui ait réalisé des progrès considérables, grâce à l'aménagement de son nouveau bassin. Rouen, Boulogne et Nantes ont aussi augmenté. Les autres, surtout le Hâvre et Bordeaux, sont demeurés presque stationnaires. Cette langueur tient en grande partie à ce fait que les crédits de l'Etat, pourtant fort élevés, sont éparpillés au lieu d'être concentrés sur quelques grands entrepôts. A une époque

où se manifeste la tendance à agrandir indéfiniment les dimensions des navires, il est nécessaire d'approfondir et d'agrandir chenaux et bassins. La question du tirant d'eau est surtout essentielle. Il faut des profondeurs de 9 à 11 mètres au moins.

La navigation intérieure en France et en Allemagne. — Le septième Congrès de la Loire navigable, tenu à Blois en juin dernier, a décidé la mise à l'état de navigation de la section Nantes-Angers, avec une profondeur minima de 1m,20 à l'étiage. Les travaux sont évalués à 12 ou 15 millions. Les conseils généraux des départements intéressés contribueront à la dépense pour la moitié. On demandera le reste à l'Etat. A cette occasion, M. Laffitte a présenté un rapport dont il avait été chargé sur la navigation intérieure en Allemagne. Il en résulte que, sur 14,000 kil. de voies navigables. 2,000 seulement ont une profondeur de 1m,75, 3,000 de 1m,50, 7,000, c'est-à-dire plus de la moitié, n'ont que 1 mètre. En France, au contraire, la plus grande partie du réseau canalisé a des profondeurs supérieures à 2 mèt. Pourtant le tonnage kilométrique est de 4,200,000,000 tx en France et de 7,500,000,000 en Allemagne. La supériorité de l'Allemagne tient donc non pas tant à l'aménagement des voies elles-mêmes qu'à d'autres raisons, comme la transformation de la batellerie, l'organisation d'un personnel supérieurement instruit et l'installation perfectionnée de ports comme Mannheim, Ludwigshafen, Duisbourg-Ruhrort, Francfort, Riesa sur l'Elbe. La principale modification, la plus féconde, a été le remplacement de la lourde péniche en bois par de grands chalands d'acier de très fort tonnage et de faible profondeur. Grâce à un système de remorqueurs, perfectionnés et rapides, on a en outre diminué la durée des voyages. Aussi les frets ont été abaissés et la circulation accrue. C'est en grande partie à ce progrès de la navigation intérieure qu'est dû celui du trafic extérieur.

La navigation du Danube et le canal des Portes de Fer.— Les travaux de rectification du Danube au défilé des Portes de Fer, qui ont coûté 44 millions environ, semblent une entreprise manquée. Il reste des écueils, des barrages rocheux et des rapides, qui rendent la navigation difficile, surtout à la remontée, et même dangereuse. De plus, les droits à acquitter paraissent trop lourds. Aussi le mouvement de la navigation n'a-t-il pas augmenté, au contraire. Le commerce des pays balkaniques vers l'Allemagne et l'Autriche a tendance à reprendre la voie de mer, Galatz-Venise ou Trieste.

Les travaux publics en Russie. — La Russie continue à pousser

activement ses travaux publics. La construction de Port-Catherine sur la côte Mourmane, dans la presqu'île de Kola, sera complétée bientôt par celle du chemin de fer destiné à mettre ce port constamment libre de glaces avec le cœur du pays, à arrêter ainsi les progrès inquiétants de la population norvégienne et finlandaise sur ces rivages et à y amener, au contraire, un courant de population russe. De plus, on se propose de relier plus directement Tcheliabinsk, point de départ du Transsibérien, à Moscou par Kichtim, Kazan et Mourom, ce qui évitera le détour Samara-Riazan, aussi bien qu'à Tsaritzin sur la Volga et aux ports du Don vers la Caspienne et la mer Noire, et enfin à la mer Blanche par Ekaterinenbourg, Perm, Viatka et la Dvina sur Arkhangelsk (ligne de Perm-Kotlas). Ainsi la Sibérie sera mise en communication plus directe avec toutes les parties de l'Empire et avec l'Europe. D'autre part, le Transsibérien est entièrement terminé et livré à la circulation de Tcheliabinsk au lac Baïkal. Ce lac peut être traversé en bac à vapeur. La ligne recommence de l'autre côté en Transbaïkalie par Vierné-Oudinsk, Tchita et Nertchinsk jusqu'à Striétensk sur la Chilka. La navigation de la Chilka et de l'Amour conduit à Khabarovka, et de là le chemin de fer à Vladivostok. On peut donc dire que déjà le Transsibérien est virtuellement ouvert comme voie de communication et de transport.

ASIE

Chemins de fer de l'Asie mineure. — Il n'existait jusqu'ici, en Asie Mineure, que des tronçons de voie ferrée, savoir : Haïdar-Pacha-Eskichehr-Angora au N.; Smyrne-Kassaba-Alacher (Société française); Smyrne-Aïdin-Dineir (Société anglaise), au centre ; Mersina-Adana, dans le golfe d'Alexandrette au S.; enfin, en Syrie, Beyrouth-Damas et Jaffa-Jérusalem. Les grands projets de pénétration de la mer Egée et de la mer Noire sur l'Euphrate et le golfe Persique, conçus et plusieurs fois agités depuis 1870, étaient restés en suspens. Un grand pas vient d'être réalisé par l'entente entre la *Deutsche Bank* et la *Banque Ottomane française* en vue de pousser la ligne d'Angora par Kaisarieh, Diarbekir et Mossoul et celle de Kassaba-Alacher par Konia sur Bagdad et Bassora. Et la concession de ces deux lignes a été donnée par le sultan. C'est une victoire de la diplomatie française et allemande sur l'influence anglaise à Constantinople.

Mesopotamie et Perse. — Une mission archéologique française, dirigée par M. de Morgan, vient de visiter la Perse et est arrivée à

Bagdad. Elle a été partout bien accueillie, grâce à l'influence de notre consul M. Rouet et à la recommandation du directeur du musée de Constantinople, Hamdy-Bey. Elle rentrera à Constantinople par le désert de Syrie et Alep.

Asie centrale. — Le lieutenant danois Olufsen a étudié aux mois d'août et septembre 1898 les lacs de la vallée d'Abitchour, dans le Pamir, le Yechil-Koul (60 kil.), le Bouloun-Koul (15 kil.) le Tous-Koul, situés à une altitude de 3700 à 3800 mètres. Ces sont les débris assez vastes d'une ancienne mer intérieure d'eau douce. Il a découvert dans le S. W. du Pamir de nombreuses sources sulfureuses, que les indigènes considèrent comme sacrées. L'aspect des alentours rappelle le Park National des Etats-Unis.

Deux allemands, MM. Futterer et Holderer, viennent de traverser l'Asie centrale par Kachgar, Tourfan, Khami, le désert de Gobi, Lantchéou, le lac Koukou-Nor et le haut bassin du Hoang-ho jusqu'à Singan.

M. Sven-Hedin est retourné à Kachgar pour continuer son exploration du désert de Takla-Makan et du Tibet, qu'il veut traverser du N. au S.

La station établie par M. Roborowski à Lontchoun, dans la dépression de Tourfan, qui est au-dessous du niveau de la mer à — 17 mètres, est devenue dans ces dernières années un centre d'études météorologiques intéressantes. C'est une des régions du globe les plus continentales, celle où les extrêmes de la température et les variations de pression atmosphérique atteignent la plus grande amplitude.

Deux Français, MM. Saint-Yves et le Dr Bourgoin, sont également en train de visiter l'Asie centrale et y ont fait d'intéressantes découvertes.

Chine. — La Chine s'ouvre de plus en plus à l'influence européenne. Un décret impérial du 15 mai dernier reconnaît officiellement l'existence de la religion catholique dans tout le Céleste Empire. Le pape est désigné sous le nom de Kiao-hoang (empereur de la religion). Les évêques sont reconnus avec un grade égal à celui de vice-roi gouverneur de province, et les missionnaires ont un grade proportionné à leur dignité. Ils ont le droit de visiter les autorités chinoises et de traiter avec elles toutes les affaires religieuses. Voilà une situation réglée et une source féconde de conflits supprimée.

Il y a, en outre, une poussée extraordinaire des divers Etats européens vers le partage économique de la Chine. Chacun cherche à

obtenir des ports, des concessions, des chemins de fer, une sphère d'influence.

La Russie s'est déjà solidement implantée dans la Mandchourie et la presqu'île de Liao-tong. Elle a installé un gouverneur général à Port-Arthur, et un port franc à Delnyi dans la baie de Ta-lien-Ouan. Son Transsibérien n'enverra pas seulement un embranchement sur Moukden et Port-Arthur, mais encore sur Pékin par Nien-Tchouang, Chan-haï-Kouan, Ta-Koï et Tient-sin, en empruntant la ligne chinoise déjà construite de Chan-hai-Kouan à Pékin et Paoting par une compagnie anglaise. Les Russes ont acquis de plus le droit d'établir une ligne de Paoting par Tchingting à Taï-Yuan dans le Chansi.

Un syndicat anglo-italien de Pékin (*Péking Syndicate*), désireux d'exploiter les gisements d'anthracite et de charbon bitumineux du Chensi, a obtenu la concession d'une double ligne de Pékin sur Singan, capitale du Chensi, et Siang-Yang dans le Honan sur le fleuve Han.

Un syndicat belge, avec des capitaux russes et français, s'est réservé la ligne Pékin-Han kéou. La construction est commencée. Le Fleuve Jaune sera franchi sur un pont de 4 kilomètres.

Un Syndicat germano-anglais s'est fait concéder la *Trunk-line* de Tientsin à Tchin-kiang, qui doit doubler à peu près le Canal Impérial. Jusqu'au S. du Chantoung, la voie sera allemande ; de là à Tchin-kiang, anglaise.

Les Allemands s'occupent, dès maintenant, de relier Kiao-tcheou, leur concession dans le Chantoung, par des chemins de fer sur Tsi-nan-fou et Itcheou-fou, qui seront évidemment prolongés plus tard jusqu'à la Trunk-line.

Les Anglais ont la prétention de se réserver le bassin du Yangtse. Ils ont augmenté leur concession de Changhaï. Ils viennent d'obtenir l'ouverture d'un port de commerce dans la province de Hounan, Yo-tcheou-fou, à proximité du fleuve et à l'entrée du lac Toung-tin. Ils projettent de relier Changhaï avec Nankin et Tchin-kiang sur le Yangtse, avec Hangtcheou, Ningpo et Ouen-Tcheou plus au S. Ils parlent aussi de relier Kowlong, leur nouvelle possession en face de Hongkong, avec Canton et Canton à Tching-tou par Outcheou, Koueï-lin et Kouei-Yang.

Mais, d'autre part, la France vient, elle aussi, de doubler sa concession de Changhaï et la Hollande en sollicite une. Le Japon a commencé à ouvrir des relations avec le bassin du Fleuve Bleu. Les Etats-Unis veulent aussi leur part de ce beau domaine et entendent y maintenir la porte ouverte « *l'open door* » au commerce américain. Ils

viennent de décider l'établissement d'un câble reliant directement l'Amérique au Japon et à la Chine par les Hawaï, l'île Guam (dépôt de charbon qu'ils ont acquis par les récents traités dans le groupe des Mariannes) et les Philippines. Et un syndicat américain vient d'obtenir la concession d'une ligne de Canton au bassin du Yangtsé et à Hankéou par le Hounan et le bassin houiller de Sing-tan. Enfin l'Italie convoite la baie de San-Moun, entre Ningpo et Ventchéon, dans la province du Tché-kiang. On voit par là que la partie centrale de la Chine, la prétendue *sphère d'influence anglaise*, n'est pas sans compétiteurs.

La France a pour sa part l'exploitation du Kouang-Toun, du Kouang-si et du Yunnan. Après quelques difficultés avec les autorités chinoises elle vient de régler heureusement la question de la délimitation de la baie récemment acquise de Kouang-tchéou, dans la presqu'île de Leitchéou en face de l'île de Hainan. Nous avons la concession d'une ligne de Langson sur Outchéou et le Si-kiang par Long-tchéou et Nanning et d'une autre de Laokay à Yunnan, la capitale du Yunnan, par le bassin du Fleuve Rouge, la meilleure voie de pénétration dans ce pays. D'ailleurs, à la suite de la mission lyonnaise, nous avons obtenu de nombreuses concessions de houille et de fer dans le Yunnan et le Setchouen, districts de Yatchéou et de Ta-tsien-lou. Il est vrai que les Anglais cherchent aussi à atteindre le Yunnan par la Birmanie, par les vallées de l'Iraouaddy et de la Salouen, et projettent la prolongation de leurs lignes de Mandalay à Myrtkina sur l'Iraouaddy et de Mandalay à Kounlong sur la Salouen vers Tali-fou, Yunnan-fou, Tchcung-kin et Tchintou dans le Setchouen. Mais ils auront à percer pour cela de colossales chaînes de montagnes, et la réalisation de ces projets paraît lointaine, sinon impossible.

Le mouvement qui entraîne les puissances européennes vers la Chine gagne même les petits Etats, qui semblaient devoir y rester étrangers. C'est ainsi qu'au mois d'octobre dernier le Danemark a envoyé le croiseur *Valkyrie* visiter les principaux ports du Siam, de la Chine et du Japon, avec des représentants de l'industrie et du commerce danois, dans des parages où depuis près de 30 ans le pavillon danois n'avait pas paru.

Indo-Chine.— Le grand système des voies ferrées indo-chinoises entre dans la période de construction par l'amorce des tronçons tonkinois de Hanoï à Viétri, à Haiphong et à Ninh-Binh, longueur totale 280 kilom., durée d'exécution 30 mois. Le tronçon de Hanoï-Viétri est particulièrement important comme amorce de la ligne du

Yunnan. De nouvelles terres se trouvent ainsi ouvertes à la colonisation et au commerce. Déjà le progrès rapide du trafic fait bien augurer de l'avenir. En 1898, il s'est élevé à 230 millions, dont 102 à l'importation et 128 à l'exportation, tandis que la moyenne des 5 années précédentes avait été de 178. Voici le tableau général de répartition :

	Cochinchine et Cambodge	Annam	Tonkin	Total.
Importation....	54.964.222 fr.	3.771.998	43 703.128	102.444.348
Exportation....	108.010.320	3.075.364	16.425.293	127.510.977
	162.974.542 fr.	6.847.362	60.133.421	229.955.325

On constatera la prédominance marquée des importations et l'opposition au point de vue commercial de la Cochinchine et du Tonkin. La première colonie, déjà ancienne, organisée et outillée, véritable grenier à riz, importe 2 fois moins qu'elle n'exporte. Le Tonkin, au contraire, à peine né, et d'ailleurs plus peuplé, exporte deux fois et demi moins qu'il n'importe. Enfin on est frappé de l'insignifiance commerciale de l'Annam. La Cochinchine et le Cambodge prélèvent 73 p. °/₀ du commerce total, le Tonkin 24 p. °/₀, l'Annam 3 p. °/₀.

On projette d'établir un sanatorium sur le plateau de Lang-bian, haut de 1,400 à 1,600 mèt., situé vers les sources du Donnaï. Le climat en est tempéré (12° à 18°) et l'humidité relativement faible, bonnes conditions pour l'habitation des Européens.

OCÉANIE

Fédération Australienne. — Le Fédération Australienne ou *Commonwealth* est actuellement un fait accompli. Elle comprend six colonies :

Nouvelle-Galles-du-Sud....	800.000	kilomq.	1.400.000	habit.
Queensland.....	1.750.000	—	500.000	—
Australie du Sud.....	2.350 000	—	360.000	—
Tasmanie.....	70.000	—	180.000	—
Victoria.....	230.000	—	1.200.000	—
Australie occidentale.....	2.500.000	—	180.000	—
Total.....	7.700.000	kilomq.	3.820.000	habit.

La Nouvelle Zélande est restée en dehors. Ce n'en est pas moins un fait économique et politique important que l'organisation nou-

velle d'un Etat qui comprend 8 millions de kilomètres et 4 millions d'habitants environ. La première manifestation de sa force a été une opposition formelle à l'annexiou des Nouvelles Hébrides par la France.

La Convention des Samoa.— Une convention du 8 novembre dernier, négociée par l'Angleterre et l'Allemagne et acceptée par les Etats-Unis, met fin au règne périlleux du *Condominium* à trois établi en 1879 et règle la question des Samoa de la façon suivante : l'Allemagne obtient les deux îles principales de l'archipel, Oupotou avec le capitale Apia, et Savaï ; les Etats-Unis gardent l'île de Toutouila avec la station navale de Pago-Pago et les autres îles du groupe situées à l'E. du 171° long. W. Gr. : l'Angleterre gagne à titre de compensation les îles de Tonga ou des Amis, ainsi que les îles Choiseul et Isabelle de l'archipel Salomon.

AFRIQUE

La France a In-Salah. — Grande et intéressante nouvelle. Une mission française, dirigée par un géologue, M. Flamand, avec une escorte de 440 hommes, sous le capitaine Pein, est entrée et se maintient à In-Salah, une des principales oasis du Touat. C'est un fait capital pour la connaissance et l'occupation du Sahara sud-oranais et pour la solution du futur transsaharien, dont on s'occupe maintenant avec activité. Ce succès et celui de la mission Foureau-Lamy, qui a traversé le Sahara, est arrivée à Zinder et se dirige sur le Tchad, sont d'un heureux augure pour l'établissement définitif de la domination française dans le nord-ouest de l'Afrique.

La Dislocation du soudan français. — Un décret du 17 octobre dernier a disloqué le Soudan français, qui cesse d'être une colonie autonome et est réparti entre les diverses colonies de la côte.

1° Les cercles de Kayes, Bafoulabé, Bamako, Ségou, Djénné, Nioro, Gombou, Sokolo et Bougouni reviennent au Sénégal ;

2° Ceux de Dinguiray, Siguiri, Kouroussa, Kankan, Bissandougou, Beyla, sont rattachés à la Guinée française ;

3° Ceux de Odjenné, Kong et Bouna, à la Côte d'Ivoire ;

4° Les cantons de Kouala ou Neeba, au S. du Liptako, et le territoire de Saï, comprenant les cantons de Djennaré, Diougoré, Folmongani et Botou au Dahomey.

Seuls les cercles de *la région Nord et Nord-Est du Soudan fran-*

çais (Tombouctou, Soumpi, Goundam, Bandiagara, Dori et Ouahigouya) et de la *région de la Volta* (San, Ouaghadougou, Léo, Koury, Sikasso, Bobo-Dioulasou et Djébougou) formeront des territoires militaires placés sous la direction d'un commandant militaire et relevant de l'autorité directe du gouverneur général de l'Afrique occidentale, siégeant à Saint-Louis, et du commandant supérieur des troupes placé à ses côtés. Ainsi l'Afrique occidentale française formera un gouvernement unique, d'ordre civil. C'est le signe de l'ouverture de l'ère d'exploitation commerciale succédant à celle de la conquête militaire.

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de signaler une louable activité et d'importants résultats : la mission du Dr Maclaud au Fouta Djallon, si intéressante au point de vue économique et ethnographique ; celle du capitaine Salesses et de l'adjudant du génie Naudé, pour l'étude du chemin de fer de Konakry à Kouroussa sur le Niger; le remarquable développement de la Guinée française et de son port, Konakry ; la mission Houdaille, dans l'hinterland de la Côte d'Ivoire, pour l'établissement du chemin de fer d'Abidjean sur Kong ; le développement économique du Dahomey et son expansion vers Saï et le Niger.

Missions françaises vers le lac Tchad. — Par contre, en dehors du succès de la mission Foureau-Lamy, nous avons quelques échecs, momentanés il faut l'espérer, à enregistrer dans les tentatives de pénétration vers le Tchad; le désastre de la mission Voulet-Chanoine, heureusement moins grave qu'on ne l'avait craint, puisque le lieutenant Pallier a pu la ramener à Say sans trop d'avaries, après la mort de Voulet et de Chanoine ; le massacre de la mission Bretonnet, par Rabah, dans le Baghirmi ; la prise et peut-être la mort de M. de Béhagle. M. Gentil, chef d'une forte mission destinée à l'occupation du Ouadaï, se trouve dans une situation incertaine, et on se demande s'il pourra continuer et accomplir sa tâche.

La fin de la compagnie du Niger. — La Chambre des Communes a supprimé, le 3 juillet dernier, la fameuse Compagnie du Niger, dont les droits passent à l'Angleterre, moyennant une compensation de 865,000 livres sterling (21 millions de francs environ) accordée aux actionnaires. La Compagnie devient une compagnie privée, soumise, dans ses opérations commerciales, au droit commun, sauf qu'elle prélèvera encore pendant 99 ans la moitié des redevances perçues sur l'exploitation des métaux de la Nigeria septentrionale. La navigation du Niger est désormais libre et le monopole dont se plaignaient tous

les commerçants anglais ou étrangers est supprimé. Ce rachat est une conséquence naturelle de l'accord franco-anglais du 21 mai 1899 et aussi de l'impuissance de la Compagnie à administrer les 30 ou 35 millions d'indigènes qui vivent sur son territoire. Désormais, la Nigeria comprendra 3 divisions : 1° l'ancienne colonie de Lagos, prolongée jusqu'à la bouche occidentale du delta du Niger et comprenant le Bénin, le Yorouba et le pays des Egbas ; 2° la Nigeria du sud, c'est-à-dire le protectorat des côtes du Niger et l'ancienne colonie des Oil Rivers ; 3° La Nigeria septentrionale, au nord de la Benoué, et toute la rive gauche du Niger jusqu'au Tchad. (Noupé, Adamaoua, Haoussa, Bornou).

Les Anglais dans le Soudan Oriental. — Le chemin de fer Anglais du Soudan est arrivé à Khartoum. Les Anglais occupent et explorent méthodiquement la haute vallée du Nil. L'expédition Macdonald, partie de Mombaza, a reconnu la région comprise entre le Victoria Nyanza, le Nil et l'Abyssinie et les environs du lac Rodolphe, avec ses compagnons, les majors Austin et Martyr, le capitaine Kirkpatrick, le capitaine Wellby. En dehors de l'exploration détaillée du lac Rodolphe et de son tributaire intermittent, la rivière Turkwell, qui se perd dans un véritable désert, de la haute vallée du Baro-Sobat, des marécages du haut Nil (lac Choza ou Kodja), la découverte la plus intéressante est celle d'un haut plateau, le Karamoyo (1,200 à 1.500 mètres) qui prolonge au N. ceux du lac Rodolphe jusqu'aux terrasses de l'Abyssinie. C'est ce plateau seul qui permettra la construction du fameux chemin de fer du Cap au Caire, car la vallée du Nil est trop humide et trop marécageuse pour être utilisée.

Afrique Australe. — Signalons l'importance croissante du port de Chinde, sur le Zambèze, et le développement remarquable des plantations de canne à sucre, de maïs, des graines oléagineuses, aussi bien que de l'élevage du bétail dans le delta de ce fleuve. Les Anglais sont en train de s'emparer de l'exploitation des mines de houille des environs de Tete et d'essayer de faire de ce port de Chinde le rival de Beïra et de Lourenço-Marquez.

Sans entrer dans l'exposé du conflit entre les Anglais et les Boers, disons seulement, qu'au moment où s'est ouverte la lutte, la situation du Transvaal était des plus florissantes. La production aurifère était arrivée en 1898 à 406 millions de francs, égalant presque celle du monde entier. Sur ce chiffre le Witwatersrand en donnait 378 à lui seul. C'est un record dans l'histoire de la production aurifère. La pro-

duction du charbon était montée à 2 millions de tonnes, valant 17 millions, et le diamant à 1 million. L'avenir du pays est donc des plus brillants au point de vue industriel. L'agriculture est moins avancée, car on en est à peu près resté à la vie pastorale et à l'élève du bétail.

AMÉRIQUE

Règlement du Conflit Anglo-Vénézuélien. — Une commission d'arbitrage réunie à Paris a rendu, le 3 octobre dernier, sa sentence sur ce conflit déjà vieux de quatre ans. L'Angleterre est écartée des bouches de l'Orénoque, qui restent au Vénezuéla. Mais elle obtient tout le bassin de l'Esséquibo.

La Frontière Argentino-Chilienne dans l'Atacama. — Est résolu aussi de la même façon, par un arbitrage de l'Angleterre et des Etats-Unis, le conflit de l'Angleterre et du Chili à propos du plateau de l'Atacama.

RÉGIONS POLAIRES

L'attention principale des géographes se porte aujourd'hui sur l'exploration des océans et des régions polaires. Ce sont ces questions qui ont été l'objet des discussions les plus intéressantes au récent congrès de Berlin, entre le Dr Chun, directeur de l'expédition océanographique de *la Valdivia*, Sir Clément Markham, E. von Drygalski et Nansen.

Les principales expéditions de cette dernière année ont été :

Dans les régions arctiques. — Expéditions Peary et Sverdrup sur la côte occidentale du Grönland, terres de Grant, de Grinnell et d'Ellesmere, avec l'intention de reconnaître les côtes septentrionales du Grönland et, si possible, de gagner le pôle.

Expéditions Nathorst et Amdrup sur la côte orientale du Grönland, aux fiords François-Joseph et Scoresby.

— Tentative infructueuse de Wellman de gagner le pôle en partant de la terre François-Joseph.

D'ailleurs toutes les recherches faites en vue de retrouver Andrée et ses compagnons ou les débris de leur expédition ont été infructueuses.

Dans les mers antarctiques. — L'expédition océanographique allemande du Dr CHUN sur la *Valdivia* jusqu'à la terre d'Enderby par 64° lat. S. avec retour par les îles Kerguelen et Saint-Paul ; nombreux sondages révélant de grandes profondeurs de plus de 5.000 mètres et nombreuses observations de température.

L'expédition antarctique belge de M. de GERLACHE sur la *Belgica* jusqu'à 71°31' S. avec hivernage d'une année dans les glaces.

Actuellement le norvégien BORCHGREVINCK hiverne sur la terre Victoria, au cap Adare, où il a été déposé par le baleinier *Southern Cross*. Une nouvelle expédition est en préparation en Allemagne sous la direction de M. E. von DRYGALSKI.

L. MALAVIALLE.

PUBLICATIONS RECUES PAR LA SOCIÉTÉ

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

1° *Sociétés Françaises.*

[illegible]. — *Mémoires et Comptes rendus de la Société Scientifique et Littéraire.* Année 1898. Tome XXIX. L'origine des cimetières catholiques.

[illegible]. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1899. — 3e trimestre. D'Hassi-al-Morgar à In-Salah.

[illegible]. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.* Tom. XVIII. — Année 1899 (2e et 3e livraisons). — Catalogue des inscriptions [illegible] du Musée Calvet, d'Avignon.

[illegible]. — *Société de Géographie Commerciale.* 1899. — N° 19-20. [illegible] commerce des liquides en Suisse. — N°s 21, 22. Un Musée commercial et colonial. — N° 23. Excursion à Paulhac. — N° 24.

[illegible] *Bulletin de la Société de Géographie de l'Ain.* 1899. [illegible]-Septembre. Description du pays de Gex.

[illegible] *Bulletin de la Société de Géographie.* 1899. N° 7. [illegible]. Voyage en Algérie et en Tunisie. Aux îles [illegible]

[illegible]. — *Revue d'Auvergne.* 1899. — N° 5. Septembre-[illegible] les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et [illegible]

[illegible] *Géographique du Nord de la France.* Bulletin. [illegible] trimestre 1899. Géographie physique du Nord de [illegible] la Belgique. Les Codes télégraphiques. L'Emi-[illegible] en 1898.

[illegible] *Société d'émulation du département des* [illegible] 1899. Tables alphabétiques 1890-1899.

[illegible] *Société d'Etudes des Hautes-Alpes.* 18e année. [illegible] 3e trimestre 1899. Phonétique du patois alpin. [illegible] commune d'Ancelles. Défense de la frontière des [illegible]

Le Hâvre. — *Société de Géographie Commerciale*. Bulletin. 1899. 2e trimestre. Au sud de la chaîne du Caucase. — 3e trimestre. Le problème de la géographie politique.

Lille. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1899. Octobre. — N° 10. Ascensions dans le Valais. La Roumanie. — Novembre. N° 11. Le Congrès archéologique de Macon. Les Grisons. Conakry.— Décembre. N° 12. Le tour d'Asie.— Le Transvaal et les Boers.

Marseille. — *Société de Géographie*. Congrès national des Sociétés françaises de géographie, XIXe session, 1899. — Etudes sur Marseille et la Provence. Appendice. — La Société de Géographie de Marseille (Histoire de la Société et tables du Bulletin, 1876-1898). — Le cicerone marseillais, avec un plan de la ville. — Compte rendu des travaux du Congrès.

Montpellier. — Le *Nouveau Montpellier Médical*, 1899. 4e trimestre.

Nançy. — *Société de Géographie de l'Est*. Bulletin trimestriel. 1899. 3e trimestre. — Une excursion forestière au Ventoux. Autour de l'île de Tahiti.— 4e trimestre. Cinq jours en Kabylie.

Paris. — *Bulletin de la Société de Géographie*. Tom. XX. 3e trimestre. 1899. La côte d'Ivoire. Notice historique. Mission Voulet-Chanoine. Mission Bonnel de Mézières. Au pays des Moïs.

— *Ministère des colonies*. Revue coloniale. Nos 9. 10. — N° 11. Guinée française. Projet de chemin de fer de Canakry au Niger. Congo français. Mission Fourneau.— N° 12. Les pays Zandès. Croquis.

— *Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Bulletin de l'Office du travail*. Statistique générale de la France. Tom. XXVII. Statistique annuelle. Année 1897. Nos 10, 11, 12. — Bulletin.

— *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*. Tom XXI. 1899. Nos 5, 6, 7 et 8. La Chine d'aujourd'hui et la Chine de demain. Les voies de transport dans le Haut Oubangui, avec carte. Madagascar, le passé et l'avenir.

— *Revue Française de l'Etranger et des Colonies*. 1899. N° 250. Au Clondike : Le pays de l'or. La ville de Fez.

— *Revue de Géographie*. 1899. Octobre. Le Mont-Blanc. Travaux récents. La prospérité d'Anvers. — Novembre. Etude sur la province de Constantine. Les droits de la France au Siam. La Chine entr'ouverte. Sa perfectibilité. — Décembre.

A travers l'Allemagne du Nord. Aix-la-Chapelle et Charlemagne.

Paris.— *Club alpin français.* N°s 8, 9, 10. Août-Septembre-Octobre. 1899. — Congrès du Club Alpin Français dans les Pyrénées-Orientales. Du 31 août au 7 septembre 1899.— N° 11. Novembre. Les accidents de montagne en 1899. — N° 12. Décembre. Le Club Alpin Français à l'Exposition.

— *Bulletin des Etudes coloniales et maritimes.* 1899. N° 199. Le Transsaharien. La voie fluviale du Sénégal. — N° 200. Le commerce de la France.

— *Bulletin de la Société de Topographie de France.* 1899. N°s 7, 8, 9. Juillet-Août-Septembre. — N°s 10, 11, 12. Octobre-Novembre-Décembre.

— *Le tour du Monde.* Nouveau journal des Voyages, 1889. — n° 39. De la télégraphie électrique sans fil. L'île de la Réunion. — N° 40. Sur la frontière Indo-Afghane.— N° 41.— N° 42.— N° 43. Chez les magiciens et les Sorciers de la Corrèze. — N° 44.— N° 45. De Marseille en Asie Centrale. — N° 46. — N° 47. Chez les Somalis. — N° 48. Un botaniste en Malaisie. — N° 49. En chemin de fer de la Caspienne à Samarkand. — N° 50. Le territoire contesté Franco-Brésilien. — N° 41. La chasse aux ours marins de la mer Béring. — N° 52. Visite à Novgorod la Grande.

— *Annales de Géographie.* 1899. N° 42. 15 novembre. La pénéplaine. Une excursion de géographie physique dans le Morvan et l'Auxois. La carte de France, d'après l'ouvrage du colonel Berthaut. Amérique et Américains. Nombreuses cartes.

— *Mémoires de la Société de Spéléologie.* 1899. N° 22. Décembre. Explorations souterraines dans le Royans et le Tercors.

— *La Revue diplomatique.* 1899. Octobre-Novembre-Décembre.

Queensland.— *Royal Geographical Society* of Australasia. 1898-1899.

Rouen.— *Société normande de Géographie.* 1899. Juillet-Septembre. Un voyageur du XVIIe siècle au Japon. La France en Orient sous l'ancienne Monarchie.

Saint-Nazaire.— *Bulletin de la Société de Géographie el du Musée* 1898-1899. XV.

Tananarive. — *Colonie de Madagascar. Nota. Reconnaissances et Explorations. Revue trimestrielle.* 3e année. 5e volume. 26e livraison. 30 juin 1899.

Toulouse.— *Bulletin de la Société de Géographie.* 1899. N° 4. Juillet-Août.— N° 5. Septembre-Octobre. Riga et ses environs.

Toulouse. — *Bulletin de l'Université*. 1899. Fascicule. N° 10. Juillet. L'Enseignement de la physique en Angleterre, avec illustrations.

2° *Sociétés étrangères.*

Amsterdam. — *Société Néerlandaise de Géographie*. 1899. Tom. XVI. N° 5. 31 octobre. — N° 6. 31 Décembre 1899.

Anvers. — *Bulletin de la Société royale de Géographie*. Tom. XXIII. 2e fascicule. La question du Haut-Nil. — 3e fascicule. Souvenirs d'Orient. Au Monténégro.

Buenos-Ayres. — *Bulletin Démographique Argentin*. Année 1 — Août 1889, Numéro 1.

Barcelone. — *Butlleti del Centre Excursionista de Catalunya*. 1899. septembre. M° 56. — N° 57.

Berlin. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Erkunde*. Band XXXIV. 1889. N° 3. — N° 4.

— *Verhandlungen fur Erkunde*. Band XXVI. 1899. N° 7. — N°s 8 et 9. — N° 10.

Bruxelles. — *Société royale belge de Géographie*. 1899. N° 5. La conquête des Pôles-Voyage d'hiver en Patagonie.

Bucharest. — *Societate geografica Româna*. Bulletin IIe et IIIe trimestres 1899. — Notice sur la Société roumaine de Géographie (1875-1900).

Edimbourg. — *The Scottish Geographical Magazine*. Vol. XV. N° 10. Octobre 1899.

Francfort-sur-le-Mein. — Jahresbericht des Frankfurter Vereins fur Geographie und Statistik. 1896-97 *bis* 1898-99.

Genève. — *Le Globe. Journal géographique*. — Tom. XXXII. — 5e série. — Tom. X. Bulletin n° 2. Février-Août 1899. — Supplément au N° 2. Mémoire.

Guatemala. — *Memoria de la Seccion de Estadistica*.

Hambourg. — *Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft*. Band XV N° 2. Avec carte.

Helsingfors. — *Fennia*. 8. *Bulletin de la Société de Géographie de Finlande*. N° 14. — N° 15.

Iéna. — *Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft* (für Thüringen). 1899.

Leipzig. — *Wissenschaftliche Veröffentlichungen des Vereins für Erkunde*. Vereinsexemplar, 1899.

Lima. — *Boletin de la Sociedad Geografica*.

Lisbonne. — *Boletim da Sociedade de Geographia.* 1897. 16e sér. N° 12.

Londres. — *The Geographical Journal.* 1899. Novembre. Vol. XIV. N° 5. — Décembre. N° 6.

Manchester. — *The Journal of the Manchester Geographical Society.* 1899. Vol. XV. Nos 1-3 Janvier-Mars.— Nos 4-6. Avril-Juin. — Nos 7-9. Juillet-septembre.

Madrid. — *Boletin de la Sociedad Geographica.* Tom. XLI. 3e trimestre 1899.— Revista 1899. Juin. N° 20.— N° 22.— N° 23, N° 24.

Milan. — *L'Esplorazione Commerciale.*— 1899. Novembre. Fasc. XI. Fasc. XII.

New-York. — *Bulletin of the American Geographical Society.* Vol. XXXI. N° 4. 1899.

Rome. — *Bollettino della Società Geografica italiana*, série III, vol. XII. — N° 5, Mai 1899. Juin-Juillet-Août.

Saint-Pétersbourg. — *Société Impériale Russe de Géographie.* Tom. XXXV. 1899. Fasc. III.

Upsal. — *Bulletin of the Geological of the University.* Vol. IV. Part. I. 1898. — N° 7.

Vienne. — *Mittheilungen der Kai. Konigl. Geographischen Gesellschaft.* 1899. Nos 9-10.

— *Deutsche Rundschau für Geographie und Statistik.* 1899. N° 2. Novembre.

Washington. — *Monographs of the United Stades Geological Survey.* Vol. XXIX. Emerson. Geology of old Hampshire County Massachusetts. Washington 1898, avec de nombreuses illustrations. — Vol. XXXI. Geology of the Aspen Mining District Colorado avec un magnifique atlas. — Vol. XXXV, Newberry. — The Later Extinct Floras of North America avec de nombreuses illustrations.

— *The National Geographic Magazine.* Vol. X. N° 10. Octobre 1899. —N° 11. — N° 12.

PUBLICATIONS DIVERSES.

Le Sidore. — Deux journées à bicyclette sur ce plateau, avec illustrations, broch. in-4°, par Paul Labadie. Hommage de l'auteur.

Nouvel Atlas Colonial, par Henri Mayer, in-4° br., avec texte et cartes. Hommage de l'auteur.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés

savantes à Toulouse, par MM. Héron de Villefosse, B. Baillard, Gaston Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le Comte d'Escayrac de Lauture. Voyageur explorateur français, commandant de la Légion d'honneur. Sa vie et ses ouvrages. Une br. in.8°, don de l'auteur, M. Paul *Durand-Lapie.*

De l'*Influence* du *Fédéralisme* sur l'institution des Chambres Hautes. Thèse pour le Doctorat. par Arthur Bacou. Un vol. in-8° br., 1899.

Décimalisation du Jour et du Cercle. Table à neuf chiffres pour la transformation des angles et des degrés en fractions décimales du Jour et du Cercle, par de Rey-Pailhade. Une br. in-8°. Don de l'auteur.

Projet d'établissement d'un système *Mètre*, *Gramme*, *Jour*, pour l'unification des mesures physiologiques, par le même.

ATLAS, CARTES, PLANS.

Atlas de Finlande, publié par la Société de Géographie de Finlande, publié par la Société, contenant un grand nombre de cartes, physiques, géologiques, météorologiques, botaniques, agricoles, administrateurs, etc., avec texte en français. Don de la Société de géographie de Finlande à Helzingfors.

J.-V. Barbier. Biographie. Br. in-8°

MÉTÉOROLOGIE

Alger. — *Service météorologique de l'Algérie.* Bulletin météorologique quotidien pendant les mois de octobre, novembre, décembre 1899.

Le Secrétaire-Archiviste,
J. Pouchet.

NOUVEAUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MM. Fleury, contrôleur civil, vice-consul de France à Gafsa (Tunisie).
Vieillot, directeur de l'école normale d'instituteurs, Montpellier.

TABLEAU *e Rhône jusqu'aux Pyrénées*

PORTS.	LEST					TOTAL DES NAVIRES CHARGÉS et SUR LEST.		
	Venant d des et de la g ou		TOTAL.					
	Nombre des navires.	Équipage.	Nombre des navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre des navires.	Tonnage.	Équipage.
Aiguesmortes....	»	10	1	89	10	1	89	10
Cette.....	283	1 135	18	7.533	191	448	244.751	9.234
Agde	5	»	»	»	»	42	3.489	416
La Nouvelle.....	32	7	1	132	7	69	9.284	689
Barcarès	»	»	»	»	»	4	117	20
Collioure.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Port-Vendres	94	»	»	»	»	171	67.216	3 214
Banyuls-sur-Mer..	»	»	»	»	»	»	»	»
	414	1 145	20	7.754	208	735	324.946	13.583
Aiguesmortes.....	»	»	»	»	»	1	89	10
Cette..... ..	210	148	41	29.098	723	440	233.852	8.862
Agde.....	»	32	8	441	59	42	3.484	416
La Nouvelle.....	4	74	25	3.079	219	58	7.471	608
Barcarès.....	»	»	»	»	»	5	147	25
Collioure.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Port-Vendres	19	»	24	2.882	162	124	39.807	2.076
Banyuls-sur-Mer..	»	»	»	»	»	»	»	»
	233	254	98	35.500	1.163	670	284.850	11.997

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-DEUXIÈME VOLUME

Afrique; chronique géographique, 64, 165, 303, 423

Amérique; chronique géographique. 65, 168, 426

Analyses et Comptes rendus. — Madagascar, 36. — 7e Congrès international de Géographie, 42. — 37e Congrès des Sociétés savantes à Toulouse, 44. — Le commerce de la Tunisie en 1896, 47. — Le commandant Marchand, 137. — Guide de l'immigrant à Madagascar, publié par la Colonie avec le concours du comité de Madagascar, 144. — 21e session du Congrès national des Sociétés françaises de Géographie, 146. — Concours de Géographie, 278. — 38e Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements en 1900, 278. — Un atlas de Finlande, 389. — Congrès international de Sociologie coloniale, 392. — Congrès colonial international, 393. — 38e Congrès des Sociétés savantes. 394

Angleterre (L') et le Transvaal, par M. Quesnel, directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Montpellier. 360

Asie; chronique géographique, 62, 167, 418

Bas-Languedoc (Contribution à une faune historique du), par M. Cazalis de Fondouce. 9

Bibliographie. — Le comte d'Escayrac de Lanture, sa vie et ses ouvrages, par M. Paul Durand-Lapie. 414

Bizerte et Ferryville. 291

Cazalis de Fondouce. Contribution à une faune historique du Bas-Languedoc. 9

Chronique géographique, par M. L. Malavialle. 62, 164, 303, 416

Concours de géographie de 1899, par M. J. Pouchet. 278

Duponchel. Inondations, 79, 185. — La liberté des mers. 311

Espagne (Un voyage en), par M. L. Fernand Viala, ingénieur civil des mines. 216

Europe; chronique géographique, 62, 164, 416

Europe (L') au xxe siècle, par M. L. Fernand Vialu. 352

Fumades (Les). Une station géologique, archéologique et médicale, par M. P.-G. de Rouville. 107

Gaffarel (P.). Un coin de Provence. 148, 281

Géographie rationnelle (Une application de). Le canton du Caylar (Hérault), par M. de Rouville, doyen honoraire de la Faculté des Sciences. 1

Gros (G.), de Saint-Pons. La Salvetat et ses environs. 122, 239

Histoire du globe (Un résumé de l'). Le canton de Roujan (Hérault), par M. de Rouville, doyen honoraire de la Faculté des Sciences. 30

Inondations (Les) et la charité collective, par M. A. Duponchel. 79, 185

Liberté des mers (La), par M. A. Duponchel. 311

Madagascar, 37, 155. — L'enseignement professionnel à —. 402

Malavialle. Bibliographie, 414. — Chronique géographique, 62, 164, 303, 416. — Comptes rendus des séances de la Société languedocienne de Géographie. 412

Marchand (Le commandant). 137

Membres nouveaux (Liste des) de la Société. 77, 433

Mont-Blanc (Le). 50

Navigation (Tableaux de) par port maritime depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1899.

Nécrologie. 170

Océanie; chronique géographique, 168, 422

Pérou. Nouvelle mesure d'un arc de méridien. 298

Polaires (Régions); chronique géographique. 169, 304, 426

Pouchet (J.). Liste des publications reçues par la Société Languedocienne de Géographie, 72, 178, 305, 428. — Concours de géographie de 1899, 278. — Catalogue détaillé des ouvrages donnés à la Bibliothèque par M. A. Duponchel, président de la Société. 66, 173

Provence (Un coin de). 148, 281

Publications (Liste des) reçues par la Société Languedocienne de Géographie, par M. J. Pouchet, 72, 178, 305, 428

Quesnel. L'Angleterre et le Transvaal. 360

Rouville (P.-G. de). Une application de géographie rationnelle. Le canton du Caylar (Hérault), 1. — Un résumé de l'histoire du globe. Le canton de Roujan, 30. — Une station géologique, archéologique et médicale. Les Fumades (près Alais, Gard). 107

Salvetat (La) et ses environs, par M. G. Gros, de Saint-Pons. 122, 239

Société Languedocienne de Géographie. — Comptes rendus des séances de la —, 412. — Renouvellement du bureau pour l'année 1899-1900, 147. — Catalogue détaillé des ouvrages donnés à la bibliothèque par M. A. Duponchel, Président de la Société; par M. J. Pouchet. 66, 173

Tamatave (Note sur). 296

Tunisie (Le commerce de la) en 1896. 47

Variétés. — Le Mont-Blanc, 50. — Un coin de Provence, 148. — Madagascar, 155. — Un coin de Provence, 281. — Bizerte et Ferryville, 291. — Note sur Tamatave, 296. — Pérou. Nouvelle mesure d'un arc de méridien, 298. — Epaves de l'expédition Andrée, 300. — Les lacs de France. Leur profondeur et leur superficie, 301. — Les grands sommets du monde, 302. — Découverte d'une ancienne basilique près d'Alger, 302. — Les accidents de montagne en 1899, 396. — L'enseignement professionnel à Madagascar. 402

Viala (L.-Fernand). Un voyage en Espagne, 216. — L'Europe au xxe siècle. 352

Pl. I. Armoiries.
Pl. II. Carte de la région des Fumades.
Pl. III. Coupes géologiques de la région des Fumades.
Pl. IV. La Salvetat-sur-Agout.
Pl. V. Olargues.
Pl. VI. Carte du Transvaal.

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE DELORD-BOEHM ET MARTIAL

60 centimes.

Carte du Transvaal

ET

des régions limitrophes de l'Afrique australe.

Le Président Krüger

Madame Krüger

(Cliché de Barnett, à Johannesburg).

Avec une Notice sur l'histoire des Boërs,
leurs rapports avec les Anglais,
la géographie et les ressources du Transvaal
et le caractère de ses habitants.

ILLUSTRÉ DE 10 GRAVURES

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
1899

SUPPLÉMENT
au Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie
à Montpellier (4e Trimestre 1899).

ATLAS DE POCHE

CONTENANT

16 CARTES DOUBLES, 35 CARTES SIMPLES

UN TEXTE GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

ET

UN INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS CONTENUS DANS L'ATLAS

AVEC RENVOI AUX CARTES

Dressé au Bureau géographique de la librairie Hachette et Cie

SOUS LA DIRECTION DE

F. SCHRADER

La Société Languedocienne de Géographie correspond avec les Sociétés et Revues suivantes :

Sociétés de Géographie de Paris, — Lyon, — Bordeaux, — Marseille, — Rouen, — Nancy, — Oran, — Rochefort, — Dijon, — Douai, — Lille, —Constantine, — Lorient, — Toulouse, — Bourg, —Tours,— Nantes, — Toulon.

Association des Étudiants, Montpellier.

Académie de Vaucluse, Avignon — d'Angers.

Société des Etudes Coloniales et Maritimes, Paris.

Club Alpin Français, rue du Bac, 30, Paris.

Société Scientifique et Littéraire, Alais.

Société centrale d'Agriculture de l'Hérault, Montpellier.

Société d'Études des Hautes-Alpes, Gap.

Société d'Anthropologie, Lyon.

Société de Géographie commerciale de Paris.

Société d'Émulation des Vosges.

Société de Topographie de Paris.

Société du Club Alpin français (section bordelaise), Bordeaux.

Revue Française et Exploration.

Sociétés de Géographie de Berlin, — Francfort-sur-le-Mein,— Halle, — Iéna, — Hanovre, — Hambourg, — Lisbonne, — Londres, — Manchester, — Anvers, — Bruxelles, — Rome, — Bucharest, — Madrid,— Genève,— Vienne,— Saint-Pétersbourg,— Amsterdam, — Saint-Gall, — Québec, — Washington, — Neuchateloise.

American Geographical Society, New-York.

Revue de Géographie, Paris. — Le Bulletin de la Presse, *Id.*

La Revue de Statistique, Paris.

Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nimes.

Societa africana d'Italia, Naples.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger.

Colonie de Madagascar. Notes. Reconnaissances et Explorations. Tananarive.

Cosmos de Guido Cora, Turin.

Société suisse de Topographie, à Genève.

Zeitschrift für wissenschaftliche Geographie, à Karlsruhe (Bade).

Comice agricole de Saïgon (Cochinchine).

Bureau national de Statistique commerciale de Buenos-Ayres.

Société académique Indo-Chinoise, Paris.

Société des Études Indo-Chinoises, Saïgon (Cochinchine).

Academia national de Ciencias de la Républica Argentino, à Cordoba.

Societa africana d'Italia, Florence.

Société de Géographie de Lisboa Secção do Brésil, à Rio-Janeiro.

Le Moniteur des Consulats, à Paris.

Annales de Géographie. Librairie Colin. Paris.

Institut Géographique de la Sorbonne.

Societad Cientifica (Antonio Alzate), Mexico.

Verein für Erdkunde zu Dresden Kleine Brüdirgasse, 21, Dresde.

Royal geographica Society, of Australasia queensland Branchs (Australie).

AVIS

Les Membres nouveaux et les Bibliothèques publiques, pédagogiques, scolaires de la région qui ne posséderaient pas la collection complète des publications de la Société peuvent la compléter en profitant de la réduction de prix que le Bureau a consentie en leur faveur.

La collection complète comprend aujourd'hui vingt et un beaux volumes grand in-8° avec cartes et planches; le prix du volume est de 5 fr. au lieu de 10.

Nous tenons aussi à la disposition des Membres qui en feraient la demande quelques exemplaires des comptes rendus des Congrès des Sociétés françaises de Géographie qui ont eu lieu en France depuis 1878, aux conditions suivantes :

Session de	1878	à Paris.	Un vol. in-8°,		1 fr.
—	1879	Montpellier.	—	—	1 —
—	1880	Nancy.	—	—	1 — 50.
—	1881	Lyon.	—	—	2 —
—	1882	Bordeaux.	—	—	2 —
—	1883	Douai.	—	—	2 —
—	1890	Montpellier.	—	—	1 — 50.

S'adresser à M. Pouchet, archiviste de la Société, rue des Ateliers, n° 5, Montpellier.

Montpellier. — Typographie et Lithographie Delord-Boehm et Martial.